



# La paroisse de Soulac de la fin du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : les transformations d'un territoire littoral entre la Gironde et l'Atlantique

Pierre Caillosse

► **To cite this version:**

Pierre Caillosse. La paroisse de Soulac de la fin du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : les transformations d'un territoire littoral entre la Gironde et l'Atlantique. Histoire. Université de La Rochelle, 2015. Français. <NNT : 2015LAROF002>. <tel-01373450>

**HAL Id: tel-01373450**

**<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01373450>**

Submitted on 28 Sep 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# Université de La Rochelle

ÉCOLE DOCTORALE

Lettres, Pensée, Arts et Histoire (LPAH) – La Rochelle

Laboratoire : Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs) – UMR 7266

THÈSE

présentée par :

Pierre CAILLOSSE

Soutenue le 21 octobre 2015

pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université de La Rochelle

Discipline : Histoire et civilisations : histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain

**La paroisse de Soulac de la fin du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.  
Les transformations d'un territoire littoral entre la Gironde et l'Atlantique**

**Volume I**

---

JURY :

Mme Annie ANTOINE	PR, Histoire moderne, Université de Rennes 2	Rapporteur
M. Laurent COSTE	PR, Histoire moderne, Université de Bordeaux Montaigne	Rapporteur
M. Gilbert BUTI	PR, Histoire moderne, Université d'Aix-Marseille	
M. Thierry SAUZEAU	PR, Histoire moderne, Université de Poitiers	
M. Mathias TRANCHANT	MCF, Histoire médiévale, Université de La Rochelle	Codirecteur de thèse

MEMBRES INVITÉS :

M. Michel BOCHACA	PR, Histoire médiévale, Université de La Rochelle	Codirecteur de thèse
M. Jacques PÉRET	PR émérite, Histoire moderne, Université de Poitiers	

# Remerciements

Arrivé au bout d'un long travail entamé il y a trois ans, ce manuscrit clôture une première étape : trois années de doctorat, trois années d'une aventure riche en émotion et en rencontres.

Ma gratitude va en premier lieu à mon codirecteur de thèse, Michel Bochaca, pour sa disponibilité, ses conseils et ses réflexions. Sa rigueur et ses encouragements ont permis de mener au bout cette étude. Je n'oublie pas Mathias Tranchant, mon autre codirecteur, pour ses suggestions et son accompagnement tout le long de ces trois années.

La cartographie est au cœur de mon travail. Sans l'aide précieuse et illimitée de Christine Plumejeaud, cette thèse n'aurait pas abouti. Toujours disponible et souriante, ce travail lui doit beaucoup.

Je remercie les membres de mon comité de thèse - MM. François Lévêque, Jacques Péret et Jean-Luc Sarrazin – pour leur suivi et leurs conseils. Ma reconnaissance va aussi à Thierry Sauzeau pour m'avoir fait découvrir le monde de la recherche, notamment les littoraux et la géographie historique.

Les échanges avec mes collègues doctorants, aussi bien rochelais des laboratoires LIENSs (Thomas Guérin) et CRHIA (Thomas Plançon), que poitevins (Marie Cloutour) ou lorientais (Catherine Soubeiroux) ont été fortement bénéfiques pour explorer certains aspects non pensés au préalable. Les différentes conversations avec différents chercheurs lors de colloques ont été aussi très enrichissantes.

Les archives consultées sont dispersées dans différents centres. Je tiens à remercier le personnel des Archives Nationales, du Service Historique de la Défense à Vincennes, de la Médiathèque de La Rochelle et des Archives départementales de la Gironde pour leur aide.

Merci à Roger Armagnac, de m'avoir gentiment invité chez lui et de m'avoir fait revivre la pointe de Grave de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle par le biais de sa riche collection de cartes postales.

Ce long travail n'aurait pas été à son terme sans le soutien de mes proches. Merci à mes relectrices, Soizic et Véronique pour le temps consacré à cette tâche fastidieuse. Merci à Jo et Markus pour leur aide dans la langue de Shakespeare. Merci à ma famille qui m'a apporté son aide et son soutien durant ces années et particulièrement à Claire-Lise pour sa présence dans ces dernières semaines de rédaction.

Et bien entendu merci à toi Marie, pour tes sacrifices, ton temps consacré à me relire et, surtout, à me soutenir. Enfin, à Noah.

## Avertissements

Notre travail s'appuie sur un grand nombre de figures, dont il est nécessaire de les avoir sous les yeux tout au long du manuscrit. Pour faciliter la lecture et éviter des allers-retours incessants, nous avons fait le choix de mettre les différentes figures (cartes, illustrations, tableaux et graphiques), ainsi que les annexes, dans un volume indépendant (volume II).

Les différentes données chiffrées des cartes de Claude Masse (1707), de Pierre de Belleye (1775) et du cadastre (1833) sont issues de calculs réalisés à l'aide d'outils cartographiques modernes (annexe II). Ces chiffres sont résumés dans les tableaux dans les annexes IV, V et VI.

L'orthographe des citations est celle utilisée par les auteurs de l'époque, à l'exception de l'accentuation où la norme contemporaine a été appliquée.

Les termes suivis d'un astérisque (\*) renvoient au glossaire, présent dans le volume II.

Enfin, nous avons fait le choix de ne pas faire d'index. Le temps imparti (trois ans) et l'étude d'une seule paroisse (et donc d'un apport incertain) ont été les raisons qui ont poussé à abandonner sa réalisation.

# Abréviations

AD 33 : Archives départementales de la Gironde

AN : Archives Nationales

AHG : Archives Historiques du département de la Gironde

BF : *Before present*, comprendre avant 1950.

BSAHM : Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Médoc

BSHAA : Bulletin de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon

d. : denier

£ : livre tournoi

PAG : petit âge glaciaire

PUB : Presses Universitaires de Bordeaux

PUF : Presses Universitaires de France

PUPS : Presses Universitaires Paris Sorbonne

PUR : Presses Universitaires de Rennes

RHB : Revue Historique de Bordeaux

s. : sol / sou

SIG : Système d'Information Géographique

SHDV : Service Historique de la Défense à Vincennes

# Introduction

Le journal régional *Sud-Ouest* titre en mai 2011 « Le Signal en détresse à Soulac-sur-Mer<sup>1</sup>. » Depuis le début des années 2010, de nombreux médias parlent de cet immeuble de 78 appartements situé en bordure de l'Atlantique dans le bourg de Soulac-sur-Mer<sup>2</sup>. Thalassa, les journaux télévisés, la presse nationale et locale se focalisent sur ce bâtiment qui illustre parfaitement les limites de l'homme face à l'Océan. Lors de sa construction en 1967, il était alors à deux cents mètres de l'Atlantique. Actuellement, il n'est plus séparé que par un mince cordon dunaire inférieur à vingt mètres<sup>3</sup>. Le cas du Signal est emblématique aujourd'hui de la forte érosion qui s'exerce sur la côte gasconne, en particulier à l'extrémité de la pointe du Médoc<sup>4</sup>. Selon un autre article du quotidien *Sud-Ouest* de janvier 2014, deux solutions étaient envisagées pour l'avenir du bâtiment : « l'abandon ou la défense<sup>5</sup> ». Finalement, l'abandon est décrété par la municipalité de Soulac à la fin du mois de janvier 2014.

À côté de l'émotion immédiate et palpable de nos sociétés contemporaines, le regard de l'historien permet de donner une profondeur chronologique aux phénomènes d'origine naturelle qui touchent un territoire littoral (érosion, submersion, ensablement<sup>6</sup>). Ces événements récents ne sont pas inédits pour la pointe extrême du Médoc. Pour autant que les sources écrites permettent de remonter dans le temps, les premières manifestations sont connues sur la côte gasconne dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, les phénomènes paraissant s'accélérer aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> LESTAGE J., « Le Signal en détresse à Soulac-sur-Mer », *Sud-Ouest*, 14/05/2011.

<sup>2</sup> Le nom ancien de Soulac a été préféré au nom contemporain de Soulac-sur-Mer.

<sup>3</sup> LESTAGE J., « Le Signal », art. cit.

<sup>4</sup> Pour la côte du Médoc, l'érosion actuelle est de deux mètres par an entre la pointe de Grave et Montalivet, un à deux mètres par an sur le reste du littoral médocain, CLUS-AUBY C., *La gestion de l'érosion des côtes : l'exemple aquitain*, Pessac, PUB, 2003, p. 49.

<sup>5</sup> LAFON C., « Le Signal (Soulac-sur-Mer) : histoire d'un naufrage annoncé », *Sud-Ouest*, 27/01/2014.

<sup>6</sup> MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, *Plans de prévention des risques littoraux (PPR). Guide méthodologique*, La Documentation française, 1997, p. 9.

<sup>7</sup> Michel de Montaigne rapporte dans ses *Essais*, publiés en 1580, « que depuis quelque temps la mer se poulse si fort vers eulx, qu'ils ont perdu quatre lieues de terre » au niveau de la paroisse de Soulac. La citation est rapportée par SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac sur Mer, d'après textes et preuves*, Bordeaux, Éditions des régionalismes, (1914) 2009, p. 8.

<sup>8</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes maritimes de la Gascogne*, Bordeaux, Éd. Delmas, 1942, 446 p. ; SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit.

Le territoire<sup>9</sup> étudié correspond à l'ancienne paroisse de Soulac, aujourd'hui partagée entre les communes de Soulac-sur-Mer et du Verdon-sur-Mer<sup>10</sup>. L'utilisation du terme Soulac englobe pour la suite de notre étude les deux communes contemporaines. La paroisse de Soulac est située selon l'expression médiévale « *in finibus terrae*<sup>11</sup> », à la fin des terres. De forme grossièrement triangulaire, elle occupe l'extrémité septentrionale du Médoc<sup>12</sup> (carte 1), bordée à l'ouest par l'océan Atlantique sur environ 14 km et à l'est par la Gironde sur 11 km. Sa base sud s'étire sur 14 km et est limitée en partie par le chenal de Talais. Le finage de la paroisse couvre environ 50 km<sup>2</sup>. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la carte de Claude Masse<sup>13</sup> représente une paroisse couverte de dunes littorales sur plus de 50 % (2 603 ha)<sup>14</sup>. Ces dernières constituent l'extrémité du cordon dunaire maritime de Gascogne qui s'étire de l'Adour à la pointe de Grave (225 km) ; les dunes d'Arvert et de la côte ouest de l'île d'Oléron en sont le prolongement au nord de l'embouchure de la Gironde<sup>15</sup>. À l'est de la paroisse de Soulac, des marais salés et doux bordent la rive de la Gironde et occupent plus de 42 % de la surface (2 181 ha). Ils constituent la partie septentrionale de ceux du Bas-Médoc, qui couvrent près de 16 000 ha et s'étirent de Valeyrac au Verdon sur environ 20 km<sup>16</sup>. Enfin, la paroisse de Soulac constitue l'extrémité des Landes du Médoc, terres inondées l'hiver, où ne croissent que certaines espèces de plantes sauvages (ajoncs, genêts). Une précision du vocabulaire s'impose. La « pointe du

---

<sup>9</sup> Le territoire est un espace géographique qualifié par une appartenance juridique ou une spécificité naturelle ou culturelle. Il implique la reconnaissance des limites et est associée à l'idée de frontière ; « territoire », GEORGE P. et VERGER F. (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 4<sup>ème</sup> édition 2013.

<sup>10</sup> Le Verdon-sur-Mer, ou plus simplement Le Verdon pour la suite de l'étude, s'est détaché de Soulac. Érigé en paroisse en 1831, il devient une commune en 1874.

<sup>11</sup> Surnom donné dans les actes médiévaux, dès la charte de l'an 980, selon l'*Histoire du Béarn* (liv. 1, chap. 7, p. 27), cité par BAUREIN, *Variétés bordelaises. Tome 1 (comprenant les livres I et II). Essai historique et critique*, Cressé, Éditions des Régionalismes, (1784) 2011, p. 47. ; AHG, tome 27, n° 1, *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux*, AD 33, H 640 (1), 1027.

<sup>12</sup> Le Médoc s'étend au nord de Bordeaux et correspond aux anciens archiprêtres de Lesparre et de Moulis. Il est divisé en deux régions historiques, le Haut-Médoc au sud et le Bas-Médoc au nord dont Lesparre est la capitale et le centre d'une vaste seigneurie.

<sup>13</sup> Annexe III.1, Carte de Claude Masse (1707). Claude Masse est né à Combloux (duché de Savoie) en 1652. Il est remarqué par Louis XIV en 1677 lors d'une visite royale, où il était le dessinateur de François de Ferry, directeur des fortifications de Champagne et de Picardie. Il suivit ce dernier à La Rochelle en 1679 quand il fut nommé directeur des Fortifications d'Aunis, de Guyenne et du Béarn. Collaborateur de son maître jusqu'à la mort de ce dernier en 1701, où il devient Ingénieur Ordinaire du Roi, il commença à partir de 1688 à lever les cartes des côtes de l'océan Atlantique, de la Loire jusqu'au Bassin d'Arcachon. Il est nommé à Lille en 1724, il se retire en 1734 et meurt à Mézières en 1737 ; FAILLE R. et LACROCQ N., *Les ingénieurs géographes Claude, François et Claude-Félix Masse*, La Rochelle, Éditions Rupella, 1979, p. 33-35.

<sup>14</sup> Chiffres obtenus à l'aide d'outils cartographiques modernes ; Annexe II : Géolocalisation et extraction de données de cartes anciennes. Pour tous les chiffres issus de la carte de la Claude, conférer Annexe IV : Éléments de paysages et superficies agraires d'après la carte de Claude Masse (1707).

<sup>15</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 24.

<sup>16</sup> COMITÉ DE PILOTAGE, *Bilan de la 1<sup>ère</sup> année d'animation des sites Natura 2000 des « Marais du Bas Médoc » et des « Marais du Nord Médoc »*, Talais, 04 avril 2013, en ligne : [http://www.gironde.gouv.fr/content/download/18876/113872/file/CR-COPIL\\_4-4-2013\\_Marais-Nord-Medoc.pdf](http://www.gironde.gouv.fr/content/download/18876/113872/file/CR-COPIL_4-4-2013_Marais-Nord-Medoc.pdf). Consulté le 24 décembre 2014.

Médoc » correspond *grosso modo* au canton de Saint-Vivien, soit les sept communes les plus septentrionales du département de la Gironde (carte 1). La « pointe de Soulac » correspond au territoire de la paroisse de Soulac, appelée aussi « pointe extrême du Médoc ». Enfin, la pointe de Grave constitue le cap marquant l'extrémité nord du Médoc. Par ailleurs, la paroisse de Soulac se trouve à l'embouchure de la Gironde, sur la rive gauche. La limite entre la Gironde et l'Atlantique est définie en 1857 et est symbolisée par une ligne reliant la pointe de Grave à la pointe de Suzac<sup>17</sup>. En 2007, le tracé mesure près de 5,4 km, en prenant comme référence la jetée de la pointe de Grave et le fort de la pointe de Suzac. Durant l'Ancien Régime, l'alignement des deux points matérialisant l'entrée de la Gironde est la pointe de Grave et la ville de Royan.

La présence de l'embouchure avec 11 km de berges et 14 km de côte confèrent à Soulac une situation littorale marquée. Le littoral peut être défini comme la zone de rencontre entre les mondes terrestre et maritime. Trois éléments fonctionnant ensemble le caractérisent : l'arrière-côte (la partie terrestre, toujours émergée), le trait de côte et l'estran (zone couverte et découverte par les marées)<sup>18</sup>. « Le terme est aussi étendu à l'espace influencé par les forces marines agissant au contact du continent », estuaire compris<sup>19</sup>. Dans les faits, l'ensemble de la paroisse peut être interprété comme un territoire littoral. Son étroitesse (14 km sur sa base sud), le fait que les rives de la Gironde restent soumises aux jeux de marées, que les marais de la paroisse sont soit maritimes soit d'origine maritime, sa situation à l'embouchure de la Gironde et des rapports économiques avec le rivage (saliculture, naufrages, pêche sur l'estran) sont les raisons que nous avons choisies d'inscrire l'ensemble de la paroisse de Soulac comme un territoire littoral<sup>20</sup>. Reprenant les termes de Jacques Péret décrivant le pays d'Arvert, nous pouvons avancer que la paroisse de Soulac est un « espace cohérent<sup>21</sup> » perçu et décrit comme tel par la population locale<sup>22</sup>.

---

<sup>17</sup> AD 33, SP 2903, Décret de Napoléon III, 26/08/1857.

<sup>18</sup> CABANTOUS A., LESPAGNOL A. et PÉRON F. (dir.), « Chapitre introductif : Des terres et des mers ou le tumulte des relations », *Les Français, la terre et la mer. XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2005, p. 21.

<sup>19</sup> « Littoral », GEORGE P. et VERGER F. (dir.), *Dictionnaire de la géographie, op. cit.*

<sup>20</sup> Le terme « littoral » a été préféré à « maritime » : les habitants de Soulac ont des activités économiques plus tournées vers le monde terrestre que vers le grand large (gens de mer).

<sup>21</sup> PÉRET J. « Mobilité sociale et géographique en pays d'Arvert (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », GUILLEMET D. et PÉRET J. (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 585.

<sup>22</sup> Pour la définition du terme « espace », nous renvoyons aux travaux d'Anne Vauthier-Vezier pour qui « l'espace n'existe pas en soi, mais est travaillé par une société donnée, dans un temps donné. [...] Cela ne conduit pas à une simple histoire des formes du cadre spatial, ou à un inventaire historique des modalités de l'occupation de l'espace, mais plutôt à une réflexion sur cette dimension essentielle par laquelle une société pense son environnement proche, et se pense dans cet espace », VAUTHIER-VEZIER A., *L'estuaire et le port. L'activité maritime de Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2007, p. 7.



La paroisse de Soulac est la seule du Médoc à posséder durant le Moyen Âge et l'Ancien Régime à la fois une rive estuarienne et un rivage maritime<sup>23</sup>. Aucune autre paroisse d'Ancien Régime ne possède en Bordelais un aussi long déroulé de côte. Sa situation l'expose à l'ensemble des transformations d'un territoire littoral de la Métropole<sup>24</sup> : une érosion de la côte océane, un envasement de la rive de la Gironde, une avancée des sables vers l'intérieur et un risque de submersion. Qu'entendons-nous exactement par transformations ? Ce sont des phénomènes d'origine naturelle<sup>25</sup> qui ont profondément changé le trait de côte, modifié les paysages de l'intérieur et bouleversé les activités humaines. Ils peuvent être extrêmes (submersion, tempête) ou agir sur une longue période (érosion, ensablement, envasement). L'étude des transformations permet de définir les risques naturels présents, en analysant les évolutions du territoire et en définissant ses points vulnérables. La connaissance des événements passés permet de reconstruire la « trajectoire de ces territoires sur le temps long<sup>26</sup> ». Ce concentré de plusieurs phénomènes constitue l'intérêt de ce territoire. La paroisse de Soulac offre un miroir des transformations touchant les côtes océanes et les marais maritimes français.

Notre étude des transformations d'un territoire littoral opérées au niveau de la pointe de Soulac s'inscrit dans la longue durée. Travailler sur le temps long permet de mieux cerner les mutations d'un espace, de comprendre les phénomènes dans leur ensemble et de montrer une éventuelle évolution des réponses apportées par les habitants. Les sources écrites et cartographiques délimitent les bornes spatiales, de la fin du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La période chronologique se confond avec le petit âge glaciaire moderne<sup>27</sup>. « Il s'agit techniquement d'une période d'avancée puis de maxima successifs des glaciers, laquelle se "déroule" grosso modo du début du XIV<sup>e</sup> siècle à la "mi-temps" du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce petit âge glaciaire est contemporain d'une longue série quasiment six fois séculaires d'hivers souvent froids en comparaison d'un XIII<sup>e</sup> plus doux et aussi d'un XX<sup>e</sup> siècle plus tiède également<sup>28</sup>. »

---

<sup>23</sup> Les autres paroisses du Médoc donnent soit sur la Gironde (Talais, Jau, Saint-Vivien), soit sur l'océan Atlantique (Grayan, Vendays ou Hourtin) ; excepté Soulac, aucune paroisse n'a une double ouverture.

<sup>24</sup> MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, *Plans de prévention des risques littoraux*, op. cit., p. 9.

<sup>25</sup> « La catastrophe a ceci de naturel qu'elle est déclenchée par des aléas qui n'ont pas été créés directement par l'homme (par exemple, une tempête ou un tremblement de terre), et que parallèlement, elle a cela d'anthropique qu'elle se nourrit des déséquilibres sociaux, économiques, territoriaux et environnementaux », DUVAT V. et MAGNAN A., *Des catastrophes ... « naturelles » ?*, Paris, Le Pommier, 2014, p. 11.

<sup>26</sup> PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée. Des villages charentais et vendéens face à l'océan (XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, La Crèche, Geste éditions, 2014, p. 10.

<sup>27</sup> LE ROY LADURIE E., *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion, (1967) 1983, 2 volumes puis *Histoire humaine et comparée du climat*, Paris, Fayard, 3 vol. (2004, 2006 et 2009).

<sup>28</sup> LE ROY LADURIE E., *Histoire humaine et comparée du climat. Tome 1 : Canicules et glaciers, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004, p. 9. Dans son histoire, le PAG connaît trois phases d'expansion de froid : 1300-1400, dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle et 1815-1860.

Pour le cas présent, notre recherche débute à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, époque des premières mentions écrites retrouvées de transformations au niveau de Soulac<sup>29</sup>. Le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle clôture nos propos pour trois principales raisons. Les dunes sont fixées durant la première moitié de ce siècle ; l'ensablement ne constitue plus un risque pour les activités humaines. Les dunes fixées, une phase de reconquête débute, symbolisée par le désensablement de l'église et la première messe célébrée en 1860<sup>30</sup>. Enfin, de nouvelles activités économiques se développent : l'ostréiculture, la pisciculture et les bains de mer. La société de la pointe extrême du Médoc de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est différente de celle du début du siècle ; les changements importants se manifestent dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Centrer l'étude sur la pointe de Soulac permet de retracer les transformations naturelles que ce territoire a connues de la fin du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et les réponses mises en place par les populations y habitant. L'espace retenu est exigü et bénéfique, ce qui est rare pour le Médoc, d'un éclairage non seulement important par l'abondance des sources disponibles dès le début de l'époque moderne, mais aussi relativement continue dans le temps, ce qui nous permet de conduire une étude de microhistoire dont l'enseignement ira bien au-delà du cas particulier de Soulac.

## **1. Bilans et approches historiographiques**

L'histoire des transformations d'un territoire littoral de la pointe du Médoc que nous proposons de réaliser n'est pas isolée dans la recherche historique. Elle s'inscrit simultanément dans plusieurs courants historiographiques, certains anciens, mais que l'on commence à revisiter aujourd'hui, d'autres récents.

### **1.1. Des démarches traditionnelles en histoire rurale**

#### *Les paysages et l'historien*

Annie Antoine dans son ouvrage *Le paysage de l'historien* en 2000 introduit ses propos en affirmant que, à la lecture des études menées, « le paysage n'est pas un objet d'étude pour

---

<sup>29</sup> Michel de Montaigne dans la description de la métairie de Lillan mentionnée dans ses *Essais*, ainsi que l'enquête de la seigneurie de Lesparre de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, constituent les deux plus anciennes mentions de transformation : une avancée des sables qui touche la pointe de Soulac ; BNF Ms 5516, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>30</sup> L'église de Soulac a été abandonnée en 1744 à la suite d'un ensablement.

l'historien<sup>31</sup> ». Malgré les volontés marquées de Marc Bloch de travailler sur les cartulaires et les plans terriers, et ainsi de réaliser une étude des terroirs, les historiens ont délaissé les paysages<sup>32</sup>. L'histoire des paysages est surtout une histoire des systèmes agraires et des trames « parcellaires que l'on peut regarder comme une première forme d'approche des paysages » et est le fait d'historiens médiévistes, les cartulaires favorisant l'histoire de la parcelle<sup>33</sup>. Chez les historiens modernistes, le paysage était généralement rétrogradé dans les grandes thèses régionales d'histoire rurale dans un chapitre introductif servant à fixer un cadre immobile<sup>34</sup>. Ces habitudes évoluent avec le renouveau de l'historiographie marqué par une fragmentation et le développement de l'histoire culturelle et des représentations.

Au cours des années 1990, à la suite d'un renouvellement des problématiques géographiques durant la décennie précédente, les paysages commencent à devenir un objet d'étude pour les historiens. Bernard Quilliet, partant du paysage actuel et de sources essentiellement iconographiques, retrace des paysages disparus ou menacés et invente le concept de *landschaftique* : « La spécialité qui – en un ou plusieurs sites donnés – consisterait à interpeler les paysages actuels à la lumière de leur histoire ou, plus exactement peut-être, à retrouver ou à essayer de retrouver le paysage ancien et disparu à travers le paysage actuel<sup>35</sup>. » Cette histoire des paysages se poursuit et connaît des avancées probantes<sup>36</sup>. Comme le rappelle Annie Antoine, « le paysage est un produit résultant de l'activité humaine, faisant intervenir une petite part de naturel, mais intégrant beaucoup de construit et de fabriqué<sup>37</sup> », l'homme étant la figure centrale de cette histoire.

Les méthodes de la géographie historique complètent cette approche. Selon le géographe Serge Courville, la géographie historique est la « science du spatial permettant la connaissance du social<sup>38</sup> ». Charles Higounet écrit que « la géographie historique peut s'entendre aujourd'hui comme la restitution à un moment donné d'un état géographique qui a pu échapper d'ailleurs aux hommes de cette époque. C'est la reconstitution du passé géographique. Plus que toute autre attitude historique, elle exige donc une localisation stricte des faits », parlant même de

---

<sup>31</sup> ANTOINE A., *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2000, p. 7.

<sup>32</sup> La seule existante résulte de J.-R. PITTE, *Histoire du paysage français*, Paris, Tallandier et date de 1983.

<sup>33</sup> ANTOINE A., *Le paysage de l'historien*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> QUILLIET B., *Le paysage retrouvé*, Paris, Fayard, 1991, p. 11, cité par A. ANTOINE, *Le paysage et l'historien*, *op. cit.*, p. 39.

<sup>36</sup> WALTER F., *Les figures paysagères de la Nation : territoire et paysage en Europe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Édition de l'EHESS, 2004.

<sup>37</sup> ANTOINE A., *Le paysage de l'historien*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>38</sup> COURVILLE S., *Introduction à la géographie historique*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 1995, p. 6.

« géographie humaine rétrospective<sup>39</sup> ». L'historien bordelais la différencie de la géohistoire, celle-ci étant « en définitive, la véritable histoire totale<sup>40</sup> », une construction des espaces sur un temps historique long.

Des historiens modernistes se sont saisis des méthodes de la géographie historique et l'ont adaptée aux zones littorales, notamment avec l'apport de la cartographie moderne. Thierry Sauzeau<sup>41</sup> et Jacques Péret<sup>42</sup> ont travaillé sur la Saintonge maritime, Catherine Soubeiroux sur le sud de la Bretagne<sup>43</sup> ; ils contribuent à reconstituer les paysages littoraux passés. Les médiévistes, dépendant de sources plus éparses et fragmentaires, ont aussi contribué à cette histoire des paysages littoraux, notamment du Centre-Ouest français. La journée d'étude tenue en 2005 à La Rochelle, sur le thème *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique ; transformations naturelles et aménagements humains (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*<sup>44</sup>, s'inscrit dans ce champ historique, même s'il est difficile de proposer des restitutions cartographiques précises pour ces époques. Les travaux récents de Sébastien Périsset<sup>45</sup> sur la Saintonge maritime poursuivent cette démarche.

Les paysages des marais littoraux ont aussi été au centre de recherches. Les travaux de Yannis Suire sur le Marais poitevin, Raphaël Morera sur divers marais (Bas-Médoc, Marais poitevin...) ou Suzanne Noël sur les marais bas normands enrichissent la connaissance de

---

<sup>39</sup> HIGOUNET C., « La géohistoire », C. SAMARAN (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961, p. 75.

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> SAUZEAU T., *L'archipel saintongeais : deux siècles d'histoire littorale autour de la mer des Pertuis charentais (vers 1680-1860)*, thèse d'habilitation à diriger les recherches, université de Poitiers, 2012, 258 p. À rajouter les cinq mémoires d'étudiants rochelais et poitevins en Master 1 Histoire ou Géographie du Groupe d'études « Xynthia » de la Région Poitou-Charentes, dirigés par Thierry Sauzeau et Jacques Péret. Étudiant les zones touchées par la tempête Xynthia de février 2010, ils ont retracé l'évolution de ces littoraux, dont leurs travaux ont été synthétisés dans l'ouvrage *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, *op. cit.*

<sup>42</sup> PÉRET J., « Entre l'Océan et l'estuaire. Les paroisses saintongeaises de l'embouchure de la Gironde aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Les fleuves de la France atlantique, colloque international de l'AFEC*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 115-128 ou « Les "montagnes de sable" du pays d'Arvert (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Paysages, usages et représentations », CABANTOUS A. (dir.), *Mer et montagne dans la culture européenne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2011, p. 205-219.

<sup>43</sup> Catherine Soubeiroux et ses travaux actuels de doctorante intitulés « Les sociétés littorales face à l'agression de l'océan fin XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, mesures de protection et d'aménagement du littoral sur la façade atlantique » sous la direction de Gérard Le Bouédec, commencés en 2009 à l'université de Bretagne-Sud. Pour cette dernière étude, l'auteure a utilisé les sources des Ponts et Chaussées pour retracer l'évolution de cette partie du littoral breton. Nous avons utilisé les mêmes ressources pour notre mémoire de master 1 : *L'évolution du trait de côte oléronais. Entre actions et délaissements humains, de Louis XIV à l'après-Xynthia*, Mémoire d'histoire de Master 1, Université de Poitiers, 2011, 290 p.

<sup>44</sup> BOCHACA M. et SARRAZIN J.-L. (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique ; transformations naturelles et aménagements humains (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2007, 262 p.

<sup>45</sup> PÉRISSET S., *Les campagnes littorales saintongeaises à la fin du Moyen Âge (XV<sup>e</sup>-milieu XVI<sup>e</sup> siècle)*, thèse d'histoire, université de La Rochelle, 2011, 2 volumes.

l'histoire des paysages<sup>46</sup>. Les différentes études des marais salants<sup>47</sup> sont aussi au carrefour de l'histoire économique et des paysages.

Concernant la Guyenne, des études peuvent être reliées à l'histoire des paysages, mais sans en porter le nom. Il s'agit de travaux anciens qui datent de l'histoire dite méthodique, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. Les différents auteurs travaillaient sur l'histoire des landes de Gascogne<sup>48</sup> ou des dunes du littoral gascon<sup>49</sup>, et décrivaient les paysages antérieurs aux changements du XIX<sup>e</sup> siècle en mettant en avant le rôle de Nicolas Brémontier<sup>50</sup> dans la construction du paysage actuel. Parallèlement, les mêmes auteurs se sont intéressés au trait de côte gascon<sup>51</sup>. Une vive controverse oppose Bernard Saint-Jours, sceptique face aux profondes transformations des littoraux et Pierre Buffault, qui défendait l'idée de changements importants et destructeurs. Durant la période de l'Histoire des Annales, le sujet a été délaissé, les écrits sont devenus plus rares<sup>52</sup>. De nouvelles recherches sont menées durant les années 1980, mais l'histoire des paysages de la Gascogne s'est restreinte à deux entités géographiques : les landes de Gascogne<sup>53</sup> et le Bassin d'Arcachon, l'ancien pays de Buch<sup>54</sup>. Les études mettent en avant de nouveaux acteurs dans la lutte contre les sables, les seigneurs locaux

---

<sup>46</sup> SUIRE Y., *Le marais poitevin. Une écohistoire du XIV<sup>e</sup> à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, La Roche-sur-Yon, Centre Vendéen de Recherches Historiques, 2006, 525 p. ; MORERA R., *L'assèchement des marais en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2011, 265 p. ; NOËL S., *Risques et vulnérabilité des zones humides littorales bas-normandes de 1500 à 1850*, thèse d'histoire actuellement en préparation à l'Université de Caen.

<sup>47</sup> HOCQUET J.-C. et SARRAZIN J.-L. (dir.), *Le sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, PUR, 2006, 411 p. ; SARRAZIN J.-L., « Le littoral poitevin (XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles) : conquête et aménagement », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, vol. 99, n° 1-2, 1992, p. 13-31 et 117-130.

<sup>48</sup> BERT J., *Notes sur les dunes de Gascogne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1900, 314 p. ; CUZACQ P., *Les Grandes Landes de Gascogne. Études historiques et géographiques*, Bayonne, 1893, 352 p. ; DUFFART C., « Distribution géographique des dunes continentales de Gascogne », *Bulletin de Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, 1898, p. 159-173 ; DULIGNON-DESGRANGES, « Les dunes de Gascogne, le bassin d'Arcachon et le baron de Charlevoix-Villers », *Bulletin de la Société Géographie commerciale de Bordeaux*, Bordeaux, 1890 ; HARLE E., « Les dunes de Gascogne », *Bulletin de la Section de Géographie*, 1920.

<sup>49</sup> DELFORTRIE, « Les dunes littorales du Golfe de Gascogne », *Actes de la Société linnéenne de Bordeaux*, 1879 ; GRANDJEAN, « La dune littorale », *Bulletin de la Société de Géographie*, 1894 ; HAUTREUX, « La côtes des Landes de Gascogne », *La Géographie*, 1900 ; SAINT-JOURS B., *La propriété des dunes du littoral gascon*, Bordeaux, Édition des régionalismes, (1910) 2010, 147 p. On peut retrouver une synthèse de ces travaux de l'école positiviste dans l'ouvrage de Pierre BUFFAULT, *Histoire des dunes, op. cit.*

<sup>50</sup> Nicolas Brémontier est celui qui incarne l'ensemencement des dunes littorales gasconnes. Il naît le 30 juillet 1738 à Tronquay dans l'Eure. Fils d'un riche cultivateur, il entre à l'École des Ponts et Chaussées. Devenu sous-ingénieur à Périgueux, il est muté à Bordeaux en 1770. Ingénieur en 1780, il quitte Bordeaux et y revient quatre ans plus tard, comme ingénieur en chef. Par la suite, il devient inspecteur général des Ponts et Chaussées à Paris en 1802 où il y meurt le 16 août 1809.

<sup>51</sup> PAWLOWSKI A., *Géographie historique des côtes charentaises (ainsi que Médoc et Bas-Poitou)*, Paris, Le Croît Vif, (1903) 2019, 235 p. ; SAINT-JOURS B., *État ancien du littoral gascon*, 1901.

<sup>52</sup> PAPY L., *Landes de Gascogne et la Côte d'Argent*, Toulouse, Privat, 1978, 183 p. ; CASSOU-MOUNA M., *La vie humaine sur le littoral des Landes Gascogne*, Thèse de doctorat de Bordeaux III, 2 volumes, 1975.

<sup>53</sup> SARGOS J., *Histoire de la forêt landaise. Du désert à l'âge d'or*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1997, 559 p.

<sup>54</sup> RAGOT J., *Histoire de la Teste-de-Buch. Des origines à la fixation des dunes*, La Teste, Imprimerie NOFAL, 1987, 259 p. ; POUSSOU J.-P., *Bassin d'Arcachon*, Luçon, Éditions Sud-Ouest, 2003, 93 p.

notamment le Captal de Buch, en nuancant les thèses soutenues des auteurs du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Le Médoc n'a pas fait l'objet de nouveaux travaux en histoire du paysage depuis la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Notre étude, centrée sur la paroisse de Soulac, vise à mettre en application les nouvelles approches méthodologiques sur un espace littoral anciennement étudié, en insistant sur les transformations naturelles et les acteurs locaux.

### *Des connexions avec l'histoire du climat et de l'environnement*

Les différentes études des dunes littorales gasconnes du début du XX<sup>e</sup> siècle abordent sans le mentionner l'histoire des paysages, mais aussi l'histoire environnementale. Cette dernière « s'intéresse à la relation entretenue par l'homme avec le reste de la nature ainsi qu'avec tous les éléments qui rendent possibles et conditionnent son existence<sup>55</sup> ». Geneviève Massard-Guilbaud propose trois dimensions pour l'explorer :

« Une dimension matérielle et économique : l'histoire des milieux humides, de l'aménagement du territoire de façon générale, de la gestion des ressources naturelles, des réseaux techniques, histoire des flux en tous genres (énergie, alimentation, matières premières, population, déchets...), etc.

Une dimension culturelle : perception et la relation à la nature, aux paysages, rôle de ces paysages dans la construction des identités, dimension esthétique, voire religieuse...

Enfin la dimension politique, institutionnelle ou juridique des questions environnementales, la plus classique sans doute : c'est l'histoire des politiques publiques ou privées, des modes de régulation, des normes, des risques, l'histoire du conservationisme, de l'environnementalisme, la question des inégalités et de la justice environnementales, etc.<sup>56</sup> »

L'œuvre majeure d'Emmanuel Le Roy Ladurie, *L'Histoire du climat depuis l'An Mil*, publiée en 1967 et traduite dès 1972 en anglais, donne les lettres de noblesse à l'histoire du climat, moteur principal de l'histoire environnementale. Cette dernière s'est développée dans la foulée des contestations environnementales, mais limitait ses analyses à la dénonciation des perturbations et des atteintes à la nature. La recherche en histoire environnementale aborde des thèmes traités dans l'historiographie (exploitation des ressources naturelles, transformations des paysages, urbanisation et industrialisation) sous l'angle de nouvelles problématiques<sup>57</sup>, qui s'interrogent sur « les contraintes que la nature impose à l'homme (ce que les historiens ont fait

---

<sup>55</sup> MASSARD-GUILBAUD G., « Bilan historiographique de l'histoire environnementale », Communication donnée à l'Assemblée générale de l'Association des Historiens Contemporanéistes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 6 novembre 2010, actes en ligne :

[http://www.ahcesr.fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=266&Itemid=36](http://www.ahcesr.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=266&Itemid=36).

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> CASTONGUAY S., « Introduction. Penser l'histoire environnementale du Québec. Société, territoire et écologie », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, n° 1, 2006, p. 12.

depuis longtemps), mais aussi, et c'est cela qui est plus neuf, l'impact de l'homme sur ce qui l'entoure<sup>58</sup> ».

L'histoire environnementale connaît des difficultés à émerger en France, à la différence des autres pays européens. Une explication de cette absence dans l'historiographie française est la conception dominante de l'histoire durant les années 1970-1980. L'homme est considéré comme l'objet central de l'histoire : « l'objet de l'histoire est par nature l'homme. Disons mieux : les hommes » ; « le bon historien, lui, ressemble à l'ogre de la légende. Là où il flaire la chair humaine, il sait que là est son gibier<sup>59</sup> », alors que pour Emmanuel Le Roy Ladurie, « c'est mutiler l'historien que d'en faire seulement un spécialiste en humanité<sup>60</sup> ». On a un affrontement de la notion d'histoire concernant son objet d'étude : on reproche à l'histoire du climat de délaissier les hommes et de ne pas en faire des acteurs. Toutefois, de manière identique à la question des paysages dans les grandes thèses d'histoire régionale des années 1960 et 1970, l'histoire du climat tient aussi une place. Par exemple, René Pijassou aborde l'histoire du climat médocain pour caractériser le vignoble de cette zone et expliquer en partie son succès<sup>61</sup>.

Ce « no man's land historiographique<sup>62</sup> » dure une vingtaine d'années, jusqu'à ce de nouvelles études soient menées au début des années 1990. En premier lieu, les historiens contribuant à l'histoire environnementale ne se revendiquent pas exclusivement historiens de l'environnement. Leur objet d'étude touche l'environnement ; ce dernier ne constitue qu'un aspect de leurs travaux. Cela fait partie de l'émiettement de l'histoire observé depuis une trentaine d'années, avec une multiplication des nouveaux sujets de recherche, de nouvelles problématiques. Le deuxième point concerne le retour de « l'histoire-bataille<sup>63</sup> », de l'événement dans l'historiographie. Paul Ricœur remarque dans un bilan historiographique le passage de l'événement « infrasignifié » (histoire méthodique du XIX<sup>e</sup> siècle) à la quasi-disparition de l'événementiel (périodes des Annales et de la Nouvelle Histoire, soit *grosso modo* les années 1930-1980) puis au retour contemporain de l'événement « sursignifié », comme produit d'un récit, de représentations<sup>64</sup>. Le renouveau de l'événement dans l'histoire est en lien direct avec le retour de la biographie, de la mise en valeur de l'individu (courant italien de la

---

<sup>58</sup> MASSARD-GUILBAUD G., « Pour une histoire environnementale de l'urbain », *Revue d'histoire urbaine*, 2007, n° 18, p. 17.

<sup>59</sup> BLOCH M., *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1959, p. 17-18.

<sup>60</sup> DELACROIX C., DOSSE F. et GARCIA P., *Les courants historiques en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 2007, p. 406.

<sup>61</sup> PIJASSOU R., *Un grand vignoble*, *op. cit.*, p. 149.

<sup>62</sup> GARNIER E., *Les dérangements du temps*, *op. cit.* p. 26.

<sup>63</sup> DELACROIX C., DOSSE F. et GARCIA P., *Les courants historiques*, *op. cit.* p. 546.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 534. L'œuvre de Georges DUBY. *Le dimanche de Bouvines*, Paris, Gallimard, 1973 est un parfait exemple de l'événement comme moyen de représenter les mentalités de l'époque.

*microstoria* ou allemand de l'*Alltagsgeschichte*, où l'attention est portée aux individus, aux petits groupes) et d'un éveil national (bicentenaire de la Révolution française). Le retour de l'histoire événementielle est une remise en cause de l'Histoire nouvelle<sup>65</sup>. Ce retour au premier plan de l'événement donne un intérêt aux catastrophes naturelles, à date fixe dans l'histoire, permettant de donner une image de la société pour une période précise.

Les catastrophes naturelles ont longtemps été délaissées par les historiens pour une raison historiographique<sup>66</sup>, mais aussi en référence à un anthropocentrisme des conceptions traditionnelles de l'histoire, refusant toute approche des phénomènes naturels ou la laissant aux seuls géographes. Cependant, un changement s'opère au tournant des années 1990 avec par exemple en 1991, la table ronde organisée à Toulouse par Serge Briffaud intitulée *L'histoire des catastrophes naturelles. Objectifs et méthodes*, invitant à poursuivre et à approfondir, à travers l'étude d'événements calamiteux, l'exploration de cette dimension écologique de l'histoire. Les recherches se poursuivent : en 1993, les XV<sup>e</sup> Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran sont consacrées aux catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne<sup>67</sup>. Les études des années 1990 portent essentiellement sur deux typologies de catastrophes : les séismes et les inondations, et concernent les périodes médiévale et moderne. Les zones géographiques privilégiées sont les montagnes, notamment les Pyrénées et les Alpes. En ce qui concerne les littoraux français, une catastrophe naturelle permet de mettre au-devant de la scène l'histoire des catastrophes naturelles : la tempête Xynthia de 2010, touchant les côtes charentaises et poitevines. De nombreux travaux historiques ont depuis été menés<sup>68</sup>. Parallèlement, de nouvelles études sur l'histoire du climat émergent et retracent le climat passé et ses conséquences sur les sociétés<sup>69</sup>.

L'histoire connaît une profonde mutation. L'histoire environnementale se développe et se régénère actuellement par l'étude, encore naissante, des catastrophes naturelles. Ces

---

<sup>65</sup>*Ibid.* p. 490-496.

<sup>66</sup> L'histoire se fait sur la longue durée, en délaissant les moments de ruptures, comme les catastrophes naturelles.

<sup>67</sup> BERLIOZ J., *Catastrophes naturelles et calamités au Moyen Âge*, Sismel, Edizioni del Galluzzo, 1998, p. 3-4.

<sup>68</sup> *Expliquer Xynthia, comprendre le phénomène*, actes de la journée d'étude organisée par la Région Poitou-Charentes le 24 juin 2010 (GARNIER E. et SURVILLE F. [dir.], *La tempête Xynthia face à l'histoire. Submersions et tsunamis sur les littoraux français du Moyen Âge à nos jours*, Saintes, Le Croît Vif, 2010, 174 p.), *Les Littoraux à l'heure du changement climatique* de La Rochelle des 18-19-20 novembre 2010 (CHAUMILLON É., GARNIER E. et SAUZEAU T. [dir.], *Les littoraux à l'heure du changement climatique*, Paris, Les Indes Savantes, 2014, 261 p.) ou ACERRA M. et MERCIER D. (dir.), *Xynthia, une tragédie prévisible*, Nantes, éd. Joca Seria, 2011, 63 p. (colloque tenu à Nantes le 3 décembre 2010).

<sup>69</sup> LE ROY LADURIE E., *Histoire humaine et comparée, op. cit.* ; DESARTHE J., *Le temps des saisons. climat, événements extrêmes et sociétés dans l'Ouest de la France (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hermann, 2013, 338 p.



catastrophes modèlent le paysage, influencent les vies des populations, urbaines, rurales ou littorales pour l'étude ci-présente.

## 1.2. Un angle d'approche englobant l'histoire maritime

Village riverain de littoraux maritimes et de rives fluviales, l'étude de Soulac s'inscrit dans une histoire maritime plurielle, qui connaît de nouvelles approches, parfois liées à l'histoire de l'environnement. Les premières grandes études ayant trait au monde maritime touchent au domaine de l'histoire du droit et notamment aux administrations maritimes<sup>70</sup>. La question de la propriété du rivage fait aussi partie de problématiques historiques. Elle devient un sujet d'histoire au début du XX<sup>e</sup> siècle et le demeure au cours des décennies suivantes<sup>71</sup>.

La première véritable histoire maritime française est dominée sous l'angle économique. Les premiers grands travaux présentent les économies maritimes de grandes régions<sup>72</sup>, et placent au centre de leurs études la ville et leur ensemble portuaire ; les campagnes littorales restent en périphérie. Par la suite, des études sur le sel intègrent ces espaces<sup>73</sup>, les marais salants de Guyenne exceptés<sup>74</sup>.

Alain Cabantous et Michel Mollat<sup>75</sup> proposent une nouvelle histoire maritime au début des années 1980, en plaçant toujours l'espace urbain au centre, mais s'intéressent à une histoire sociale des gens de mer<sup>76</sup>. Alain Cabantous ouvre de nouvelles problématiques, en étudiant plus particulièrement les populations littorales et rurales ; de nombreuses études s'engagent par la

---

<sup>70</sup> Les travaux de Marcel Gouron portant sur l'amirauté de Guyenne appartiennent plutôt à une histoire juridique : GOURON M., *L'Amirauté de Guyenne depuis le premier amiral anglais en Guienne jusqu'à la Révolution*, Paris, Sirey, 1938, 552 p.

<sup>71</sup> BRUTAILS, « Notes sur la propriété des dunes de Gascogne », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1909 ; SAINT-JOURS B., *La propriété des dunes*, op. cit. ; BOUSCAU F., *Les prés salés de la Teste de Buch. Contribution à l'Histoire du domaine maritime du Moyen Âge à nos jours*, Tours, éd. Bouscau, 1993, 598 p.

<sup>72</sup> MOLLAT M., *Le commerce maritime normand à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1967 ; TOUCHARD H., *Le commerce maritime breton à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1967 ; BERNARD J., *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400 – vers 1550)*, Paris, 1968, 3 volumes.

<sup>73</sup> DELAFOSSE M. et LAVEAU C., *Le commerce de sel de Brouage aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 1960 ; MOLLAT M. (dir.), *Le rôle du sel dans l'histoire*, Paris, 1968 ; HOCQUET J.-C et SARRAZIN J.-L. (dir.), *Le sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, PUR, 2006, 411 p. ; cité par PÉRISSE S., *Les campagnes littorales*, op. cit., p. 7.

<sup>74</sup> Excepté les travaux ethnographiques de Pierre LEMONNIER, *Les salines de l'Ouest. Logique technique, logique sociale*, Paris/Lille, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1980, 220 p., peu de travaux portant sur le sel n'ont étudié les marais salants de Soulac.

<sup>75</sup> CABANTOUS A., *La Mer et les hommes : pêcheurs et matelots dunkerquois, de Louis XIV à la Révolution*, Dunkerque, Westhoek, 1980, 351 p. ; MOLLAT M., *La vie quotidienne des gens de mer en Atlantique (IX<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Hachette, 1983.

<sup>76</sup> Alain Cabantous a travaillé sur l'histoire des mentalités et des identités maritimes : *Le ciel dans la mer. Christianisme et civilisation maritime (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1990 ; *Les citoyens du large : les identités en France (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Aubier, 1995.

suite dans cette voie<sup>77</sup>. Les historiens du Centre-Ouest la poursuivent durant les vingt dernières années en mettant en valeur les campagnes littorales rurales et leurs liens avec le monde maritime, à travers les naufrages, l'embarquement des gens de mer ou la vie des paysans-marins<sup>78</sup>. La vie littorale d'une paroisse comme Soulac touche aux approches renouvelées de l'histoire maritime. Nous retrouvons de nombreux naufrages sur la côte océane de Soulac, des marais salants sur la rive de la Gironde et une pluriactivité économique, thèmes récurrents de l'histoire maritime.

### 1.3. Un renouvellement des approches : risque et vulnérabilité

L'érosion du littoral, les mouvements dunaires sont des marqueurs de risques littoraux importants. Cette notion de risque, la cindynique<sup>79</sup>, est récente dans l'historiographie, mais connaît une rapide appropriation par la communauté scientifique, liée aux changements climatiques de notre époque.

#### *Le risque*

Le terme risque vient du latin *risco* et apparaît dans la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle, utilisé pour caractériser le danger de la perte d'une cargaison d'un navire. Le risque s'impose dans la société au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, en devenant une notion de géographie. Il désigne la rencontre d'un aléa et d'une vulnérabilité tout en étant une représentation d'un danger

---

<sup>77</sup> CABANTOUS A., *Les côtes barbares. Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France 1680-1830*, Paris, Fayard, 1993, 311 p. ; LE BOUËDEC G., *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe atlantique. 1690-1790*, Paris, Armand Colin, 1997, 372 p. ; CHAPPE F. et LE BOUËDEC G. (dir.), *Pouvoirs & littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque international de Lorient 1998*, Rennes, PUR, 2000, 720 p. ; HOCQUET J.-C et SARRAZIN J.-L. (dir.), *Le sel de la Baie, op. cit.* ; CÉRINO C., GEISTDOERFER A., LE BOUËDEC G. et PLOUX F. (dir.), *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), actes du colloque de Lorient 2002*, Rennes, PUR, 2004, 391 p. ; CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2013, 404 p.

<sup>78</sup> GUILLEMET D. et PÉRET J. (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996. ; GUILLEMET D., *Les îles de l'Ouest de Bréhat à Oléron du Moyen Âge à la Révolution*, La Crèche, Gestes éditions, 2000, 355 p. ; SAUZEAU T., *Les marins de la Seudre du sel charentais au sucre antillais (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, La Crèche, Geste Éditions, 2005, 342 p. ; PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves sur les côtes charentaises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, La Crèche, Geste Poche, 2007, 387 p. ; PÉRISSE S., *Les campagnes littorales, op. cit.*

<sup>79</sup> L'étude des risques.

donné. C'est une probabilité : le terme risque n'a pas de sens en soi, mais seulement avec un contexte ; c'est une représentation historiquement située<sup>80</sup>.

Dans les années 1960-1970, il est défini comme une probabilité de pertes face à une catastrophe<sup>81</sup>. Son sens évolue avec l'apparition du terme de risque majeur, né en France au début des années 1980, qui est caractérisé par une faible probabilité d'occurrence de l'aléa et par l'ampleur importante des conséquences. Il relève du probable, mais n'est pas (encore) réalisé<sup>82</sup>. En outre, les perceptions du risque varient selon la « distance spatiale » et la « distance sociale »<sup>83</sup>. Les populations les plus vulnérables sont souvent les plus pauvres. Pour réduire le risque, il faut diminuer la probabilité et en réduire les conséquences<sup>84</sup>. Il existe une évolution de la gestion des phénomènes naturels depuis les années 1980 : elle est passée d'une politique de protection civile à une politique de gestion des risques<sup>85</sup>. La gestion du risque en France a l'image d'une action encadrée par une solide doctrine étatique et une pratique administrative rigoureuse.

D'un point de vue historique, René Favier et Anne-Marie Granet-Abyset ont montré que les sociétés anciennes étaient capables de vivre avec le risque, de s'adapter face à celui-ci<sup>86</sup>, alors que la thèse classique était que les sociétés de l'Ancien Régime s'en remettaient au divin. Le passage du « risque envisagé comme fatalité divine au risque naturel maîtrisable garanti par l'État » daterait du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais se répand surtout au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>. Le terme risque s'est étoffé par sa définition, mais aussi par ses lieux d'application spatiale et temporelle au fil des recherches scientifiques :

« Combinaison d'un aléa (phénomène naturel ou anthropique produisant le danger, dont il faut décrire et quantifier le fonctionnement, l'occurrence et l'intensité), d'un élément à risque (individus, et tout ce qui est attaché à leur existence, susceptibles d'être soumis à l'aléa), d'une vulnérabilité (fragilité de l'élément à risque), d'une résilience (capacité du ou des individus à absorber et à

---

<sup>80</sup> MORINIAUX V. (dir.), *Questions de géographie. Les risques*, Nantes, Éditions du Temps, 2003, p. 89-92.

<sup>81</sup> LEONE F. et VINET F., *La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles. Analyses géographiques*, Montpellier, Publications de Montpellier III – Université Paul Valéry, Collection « Géorisques » n° 1, 2006, p. 36.

<sup>82</sup> « Risque majeur », VEYRET Y. (dir.), *Dictionnaire de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 318.

<sup>83</sup> MORINIAUX V. (dir.), *Questions de géographie, op. cit.* p. 101.

<sup>84</sup> *Ibid.* p. 165.

<sup>85</sup> CARRÉ C., « Les évolutions en France dans la théorie et les pratiques d'une gestion territoriale du risque : l'application en cas des inondations », *Annales de géographie*, Armand Colin, vol. 2, n° 648, 2006, p. 134.

<sup>86</sup> FAVIER R. et GRANET-ABYSSET A.-M. (dir.), *Histoire et mémoire des risques naturels*, Actes du séminaire international « Histoire et mémoire des risques naturels en région de montagne », Musée dauphinois de Grenoble, 25 et 26 novembre 1999, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2000, 281 p.

<sup>87</sup> ALLARD P., « Contribution à l'histoire de la notion de risque : les inondations du Rhône en terre arlésienne au temps de la Révolution et du Premier Empire », *Mélanges Michel Vovelle, volume aixois. Sociétés, mentalités, cultures. France (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1997, p. 31.

supporter l'impact de l'aléa et à se réorganiser pour retrouver un état d'équilibre), dans un temps et un espace donnés<sup>88</sup>. »

### *Aléa et vulnérabilité*

L'aléa vient d'un mot latin signifiant « dé ». Le terme n'était pas à l'origine connoté négativement, alors qu'aujourd'hui, il désigne surtout des phénomènes dommageables. Le mot danger est souvent synonyme d'aléa. L'aléa peut être d'ordre naturel, anthropique, sanitaire, social ou économique. C'est un concept récent, qui provient des probabilités. Au sens restreint, comme employé auparavant, il définit la probabilité d'occurrence d'un phénomène. Dans sa définition actuelle, il est en fonction de l'intensité du phénomène, de son occurrence, mais aussi de la durée considérée et de l'espace pris en compte<sup>89</sup>. La réalisation concrète d'un aléa se transforme en catastrophe. La catastrophe n'est établie que dans des zones anthropisées.

Le terme vulnérabilité vient du latin « *vulnerabilis* » (« *vulnerare* » signifiant blesser). La vulnérabilité a évolué dans le temps. Elle naît dans l'idée que l'aléa ne suffisait pas à comprendre le déclenchement de catastrophes ; un même événement n'avait pas forcément les mêmes impacts selon les lieux ou les époques<sup>90</sup>. Dans sa première définition, la vulnérabilité concernait l'endommagement potentiel des hommes et des biens. Puis en fonction de sa récupération scientifique, elle désigne maintenant les facteurs favorables aux détériorations ou influant sur la capacité de réponse des sociétés à une situation catastrophique. C'est la capacité d'un système à se soumettre ou à surmonter une crise. Elle s'agit dès lors d'une composante active du système de la catastrophe et non plus seulement passive<sup>91</sup>. Le GIEC<sup>92</sup> en donne une définition acceptée par tous :

« Degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des changements climatiques, y compris la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité dépend du caractère, de l'ampleur et du rythme des changements

---

<sup>88</sup> Définition du Management des Risques Majeurs (groupe genevois), citée par Mathias Tranchant, « La "culture" du risque chez les populations usagères des mers et littoraux du Ponant (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) : première approche d'une histoire à construire », *Revue d'histoire maritime*, n° 9, « Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge », PUPS, 2008, p. 21.

<sup>89</sup> DAUPHINE A., *Risques et catastrophes. Observer-Spatialiser-Comprendre-Gérer*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 17.

<sup>90</sup> « Vulnérabilité », VEYRET Y. (dir.), *Dictionnaire de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 370.

<sup>91</sup> PROVITOLLO D., « Vulnérabilité aux inondations méditerranéennes en milieu urbain : une nouvelle démarche géographique », *Annales de géographie*, Armand Colin, vol. 1, n° 653, 2007, p. 25-26.

<sup>92</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

climatiques auxquels un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation<sup>93</sup>. »

Une nouvelle approche pluridisciplinaire est développée par Virginie Duvat, Alexandre Magnan et Emmanuel Garnier : la « trajectoire de vulnérabilité ». Réfutant l'idée d'une vulnérabilité accrue lors d'un PIB faible et l'idée de se limiter à des adaptations seulement d'ordre économique et technologique, les auteurs voient une vulnérabilité évolutive, qui doit intégrer les questions culturelles, sociales, géographiques ou politico-institutionnelles. Leur idée est de travailler sur l'évolution de la vulnérabilité, et non plus sur un moment T, afin de définir des tendances lourdes et de proposer des modèles futurs en travaillant sur le long terme<sup>94</sup>. Le concept de « trajectoire de vulnérabilité » prend son sens dans une dimension historique.

*Les problématiques du risque-aléa-vulnérabilité sont au cœur de recherches scientifiques*

La recherche scientifique, essentiellement géographique, mais aussi sociologique, s'est emparée des questions du triptyque aléa/vulnérabilité/risque au début des années 1990. La traduction de l'œuvre sociologique *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité* d'Ulrich Beck en langue française en 2001 (publiée en Allemagne dès 1987) est un parfait exemple de l'intérêt de ces questions dans la recherche actuelle. En outre, l'arrivée de nouvelles sciences sociales, notamment de l'histoire, dans ces questions de vulnérabilité et de risque, permet d'enrichir et de dynamiser les connaissances.

Les travaux historiques, qui intègrent la notion de risque, connaissent un intérêt depuis une vingtaine d'années. Les travaux pionniers de Jean Halpérin ou de Lucien Febvre<sup>95</sup> concernaient principalement les risques économiques. En ce qui concerne les risques naturels, les historiens du climat sont les principaux investigateurs<sup>96</sup>, au travers des aléas et des fluctuations climatiques. Mais le risque proprement dit devient « un sujet d'étude à part entière » avec les travaux de René Favier<sup>97</sup> dont le but était de « sortir l'historien du rôle réducteur de

---

<sup>93</sup> Cité par DUVAT V., GARNIER E. et MAGNAN A., « Reconstituer les “trajectoires de vulnérabilité” pour penser différemment l'adaptation au changement climatique », *Nature, Sciences Sociétés*, vol. 20, 2012, p. 82.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 82-83.

<sup>95</sup> HALPERIN J., « La notion de sécurité dans l'histoire économique et sociale », *Revue d'histoire économique et sociale*, XXX, n° 1, 1952, p. 7-25 et FEBVRE L., « Pour l'histoire d'un sentiment : le besoin de sécurité », *Annales E.S.C.*, XI, 1956, p. 244-247.

<sup>96</sup> LE ROY LADURIE E., *Histoire du climat depuis l'an mil*, *op. cit.*

<sup>97</sup> Notamment les colloques qu'il a dirigés : *Histoire et mémoire des risques naturels*, Actes du séminaire international « Histoire et mémoire des risques naturels en région de montagne », Musée dauphinois de Grenoble, 25 et 26 novembre 1999, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2000, 281 p. ; *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2002 ; *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, Actes du Colloque « Le traitement médiatique des

technicien des sources dans lequel il était cantonné par les demandes des autres sciences, et de l'inciter à décoder lui-même la mémoire des crises<sup>98</sup> ». Les historiens modernistes ont ensuite « fait progresser la recherche sur le sujet, concentrant leurs efforts sur les risques naturels liés aux glaciers, aux eaux fluviales, aux tremblements de terre ou aux tempêtes<sup>99</sup> » ; à noter que les médiévistes n'en sont pas en reste<sup>100</sup>. En ce qui concerne le littoral, les espaces et les populations du littoral, ces territoires sont restés vierges « de toute investigation en la matière<sup>101</sup> » avant les travaux conduits par Mathias Tranchant portant sur « Les risques et leur gestion chez les populations usagères des mers et des littoraux du Ponant (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)<sup>102</sup> ». Les recherches portent sur les risques aussi bien naturels<sup>103</sup>, qu'économiques<sup>104</sup> et permettent de mettre en application les questions de risque et de vulnérabilité sur le littoral. Les différents colloques organisés après la tempête Xynthia de 2010 déjà mentionnés appartiennent à ces questions renouvelées. L'ouvrage *Xynthia ou la mémoire réveillée*<sup>105</sup> est un parfait pendant de l'étude ci-présente portant sur les littoraux des départements voisins du Médoc, en insistant sur la vulnérabilité et la capacité de réactions des populations. Question au cœur de nos préoccupations contemporaines, le risque est devenu un sujet d'étude à part entière<sup>106</sup>.

#### 1.4. Le Bas-Médoc, un territoire peu abordé dans les recherches historiques

Le Médoc a été le sujet de quelques recherches historiques ; les travaux sur les dunes et sur les landes de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle précédemment cités peuvent en témoigner. Toutefois, ils s'intéressaient essentiellement voire exclusivement<sup>107</sup> à l'ensemencement des dunes.

---

catastrophes : entre oubli et mémoire », des 10-11-12 avril 2003, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2005, 408 p.

<sup>98</sup> TRANCHANT M., « La "culture" du risque », art. cit., p. 15.

<sup>99</sup> *Ibid.*

<sup>100</sup> BERLIOZ J., *Catastrophes naturelles*, op. cit., par exemple.

<sup>101</sup> TRANCHANT M., « La "culture" du risque », art. cit., p. 17.

<sup>102</sup> Programme de recherches inscrit au CPER de l'Université de La Rochelle 2007-2013, regroupant une vingtaine de chercheurs français et européens.

<sup>103</sup> BOCHACA M. et SARRAZIN J.-L. (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique*, op. cit.

<sup>104</sup> TRANCHANT M. (dir.), *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*. *Revue d'Histoire Maritime*, n° 9, PUPS, 2008 ; TRANCHANT M. (dir.), *Au risque de l'étranger. Le protéger et s'en protéger dans les sociétés littorales de l'Europe Atlantique au Moyen Âge et à l'époque moderne*, *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, Rennes, PUR, t. 117, n° 1, mars 2010.

<sup>105</sup> PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, op. cit.

<sup>106</sup> NIGET D. et PETITCLERC M. (dir.), *Pour une histoire du risque. Québec, France, Belgique*, Rennes, PUR, 2012.

<sup>107</sup> L'ouvrage concernant Lesparre faisant presque figure d'exception ; BODIN P. et CLARY A., *Histoire de Lesparre*, Bordeaux, 1912.

De nouvelles recherches centrées sur le Médoc émergent avec la Seconde École des Annales. Les travaux conduits par Charles Higounet sur l'histoire de Bordeaux ou de l'Aquitaine<sup>108</sup> sont les précurseurs de grandes thèses d'histoire régionale<sup>109</sup>. Le Médoc n'a été analysé par les historiens et les géographes seulement sous deux aspects : en tant que région périphérique de Bordeaux et du point de vue du vignoble, c'est-à-dire le Haut-Médoc, la région de Pauillac<sup>110</sup>. En ce qui concerne le Bas-Médoc, la région de Lesparre, des travaux universitaires existent<sup>111</sup>. Ce sont essentiellement des recherches de démographie historique de paroisses landaises. Les thématiques touchant notre sujet, c'est-à-dire les évolutions des littoraux, ont été abordées pour le pays de Buch, soit le Bassin d'Arcachon, au travers de nombreuses études, régulières à travers le temps<sup>112</sup>.

Il convient de mentionner les publications de la Société Archéologique et Historique du Médoc. La société édite depuis 1969 deux fois par an une revue intitulée *Les Cahiers Méduilliens*. Cette société d'érudits contribue à faire connaître l'histoire du canton de Saint-Vivien en s'appuyant sur des sources souvent inédites. L'histoire de l'église de Soulac a eu ainsi de nombreux auteurs<sup>113</sup> ; mais leurs études n'ont guère dépassé la porte de l'église.

---

<sup>108</sup> HIGOUNET C. (dir.), *Histoire de Bordeaux*, Toulouse, Privat, 8 tomes, 1965-1966 et *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, Privat, 1971, 537 p.

<sup>109</sup> PIJASSOU R., *Un grand vignoble*, op. cit. ; MARQUETTE J.-B., *Paroisses dédiées à Notre-Dame et occupation du sol en Bordelais et en Bazadais au Moyen Âge, v<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Ed. Privat, 1978 ; POUSSOU J.-P., *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS, 1983, 646 p.

<sup>110</sup> ENTJALBERT H., *Histoire de la vigne et du vin. L'avènement de la qualité*, Éd. Bordas, 1975 ; « Le Médoc. Histoire – Art – Économie ; Actes du XVI<sup>e</sup> Congrès d'études régionales, tenu en Médoc les 18 et 19 mai 1963 », *Fédération historique du Sud-Ouest*, Bordeaux, 1964, 254 p. ; PIJASSOU R., *Un grand vignoble*, op. cit.

<sup>111</sup> BOIRON R., *Les landes médocaines : étude physique et humaine*, mémoire de DEA, université Bordeaux III, 1970 ; FOURNET P., *Vie et économie en Bas Médoc*, mémoire de DEA, université Bordeaux III, 1970 ; CASSOU-MOUNA M., *La vie humaine sur le littoral*, op. cit. ; JOURDAN J.-P., *Société et pauvreté en Haut-Médoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise inédit, Bordeaux, 1978, 334 p. ; CHAUSSAT L., *Peuplement et occupation du sol dans le Bas-Médoc de la Préhistoire à la fin du Moyen Âge*, T.E.R. de maîtrise, Bordeaux III, 1989. ; MORINIÈRE B., *Médoc des vignes et Médoc des lacs. Espace, population et société (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, thèse d'histoire, université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 1998. Toutefois, malgré des citations dans divers travaux, plusieurs de ces mémoires n'ont pas été retrouvés et ne sont donc pas accessibles. Les travaux consultés sont ceux de Micheline Cassou-Mouna, de Brigitte Morinière et de Jean-Paul Jourdan.

<sup>112</sup> BERNÈDE A., *Géodémographie des populations du bassin d'Arcachon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, mémoire de maîtrise, université de Bordeaux-III, 1971, 3 tomes ; RAGOT J., *Histoire de la Teste-de-Buch*, op. cit. ; POUSSOU J.-P., *Bassin d'Arcachon*, op. cit. Voir aussi les différentes publications de la Société Archéologique d'Arcachon et du pays de Buch, société historique très active depuis des décennies.

<sup>113</sup> MEZURET, *Notre-Dame de Soulac ou la Fin des Terres. Le tombeau et le culte de sainte Véronique à Soulac*, Lesparre, Rivet Imprimeur, 1865, 322 p. ; GRÉGOIRE-M. T., *Soulac et Notre-Dame de la Fin des Terres*, Bordeaux, Imprimerie de l'Ordre de Saint-Paul, 1882, 122 p. ; MARÉCHAUX B., *Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres de Soulac*, LBP Éditions (1893) 2006, 179 p. ; SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac sur Mer, d'après textes et preuves*, Bordeaux, Éditions des régionalismes, 2009 (1914), 136 p. ; PICOT-SUBES M.-P., « L'église Notre-Dame-de-la-fin-des-terres à Soulac-sur-Mer », *Congrès archéologique de France, Bordelais et Bazadais, 1987*, Paris, 1990, p. 255-270. ; ASSOCIATION DES AMIS DE LA BASILIQUE NOTRE-DAME DE LA FIN DES TERRES, *Notre-Dame de la*

L'impact des transformations naturelles et les réactions des populations littorales sont au cœur des préoccupations de notre travail, s'inscrivant au sein de quatre courants historiographiques (histoire des paysages, histoire maritime, histoire de l'environnement et de la vulnérabilité). Retraser la « trajectoire de vulnérabilité<sup>114</sup> » d'un territoire littoral est issue du renouvellement de ces courants historiques.

## 2. Des sources abondantes et variées

Se limiter à l'étude des transformations des littoraux d'une seule paroisse peut paraître restreint. Toutefois, la double exposition de Soulac, à la fois maritime et estuarienne, lui confère un caractère particulier. Les transformations touchent ainsi la côte océanique et la rive de l'estuaire. Une « trajectoire de vulnérabilité<sup>115</sup> » peut être définie en revenant sur les acquis des conclusions des auteurs du début du XX<sup>e</sup> siècle et à apporter un questionnement au diapason de nouvelles approches. Reconstituer le paysage passé, en intégrant l'homme dans cet espace, nécessite le croisement de diverses sources.

### 2.1. L'apport de la cartographie

La cartographie occupe la première place pour recréer les paysages passés<sup>116</sup>. Les littoraux français ont donné lieu à une abondante cartographie, soit dessinée pour les navigateurs avec les portulans<sup>117</sup> de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne, soit commandée par les pouvoirs publics aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>118</sup>. La pointe du Médoc n'échappe pas à cette production cartographique. L'embouchure de la Gironde est une zone stratégique pour le port de Bordeaux ; les plus anciennes cartes marines sur lesquelles apparaissent la pointe du Médoc et la Gironde datent du XIV<sup>e</sup> siècle. Cartes étrangères au départ (portugaises puis hollandaises), la production française se développe durant le XVII<sup>e</sup> siècle avant de prendre un tournant qualitatif avec le *Neptune français* édité en 1693, qui est réédité et utilisé

---

*Fin des Terres*, Soulac, 1993, 112 p. ; BERCEGOL P., *Notre-Dame de Soulac, Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres. Mythes et réalités*, Bordeaux, Collection « Mémoire et Patrimoine », Les Dossiers d'Aquitaine, 2005, 124 p.

<sup>114</sup> DUVAT V., GARNIER E. et MAGNAN A., « Reconstituer les “trajectoires de vulnérabilité” », art. cit.

<sup>115</sup> DUVAT V., GARNIER E. et MAGNAN A., « Reconstituer les “trajectoires de vulnérabilité” », art. cit.

<sup>116</sup> PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, op. cit.

<sup>117</sup> Carte marine des premiers navigateurs, parfois accompagnée d'un livre décrivant les côtes et les ports.

<sup>118</sup> CHAPUIS O., *À la mer comme au ciel. Beutemps-Beaupré et la naissance de l'hydrographie moderne, 1700-1850 : l'émergence de la précision en navigation et dans la cartographie marine*, Paris, PUPS, 1999, p. 159.



par les marins français jusqu'en 1790 malgré les nombreux progrès du Siècle des Lumières, notamment avec la triangulation<sup>119</sup>.

« Biographie du paysage<sup>120</sup> », la cartographie joue un rôle capital. Les nombreuses cartes représentant l'embouchure de la Gironde sont de plusieurs types. Le premier est composé de cartes marines<sup>121</sup>, qui servent aux navigateurs pour entrer dans la Gironde. Elles représentent les dangers de l'embouchure, mais aussi la pointe du Médoc et les principaux éléments du paysage, notamment le relief bâti et naturel. Le deuxième contient de nombreuses cartes « terrestres » qui représentent la pointe du Médoc et les premières lieues marines<sup>122</sup>. Les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle ont été levées avec la méthode de triangulation, leur conférant une grande qualité. L'occupation du sol, les activités économiques sont ainsi représentées de manière fiable. Le troisième grand type de cartes correspond aux cartes ou plans techniques, accompagnant les rapports ou bilans des ingénieurs des Ponts et Chaussées. Les plans, à plus grande échelle, mettent en avant un point précis<sup>123</sup>. La production cartographique de la pointe du Médoc est abondante, mais d'inégale qualité. De ce fait, nous nous appuyons sur un nombre restreint de cartes dont les principales sont présentées en annexe<sup>124</sup>.

« Toute carte propose une version ou une interprétation de la réalité territoriale à laquelle elle réfère, en fonction des intentions qui sont déployées vis-à-vis de cette réalité<sup>125</sup>. » L'apport de la cartographie dépasse le seul support qu'elle tenait pour rôle jusqu'à ces dernières années. Ce rôle était double : source ou illustration. Or, les cartes sont une représentation de l'époque, un point de vue particulier. Une analyse comparative des cartes, « outil d'analyse, de réflexion, de compréhension de la répartition de faits<sup>126</sup> », représente une partie importante de notre étude, permettant de visualiser les transformations du paysage et dès lors les zones sensibles, à risque.

---

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>120</sup> BAILLY A., GOULD P., *Le pouvoir des cartes, Brian Harley et la cartographie*, Paris, Anthropos, 1995, p. 12.

<sup>121</sup> Parmi les principales, citons les cartes hollandaises de Waghenauer (1583), de Blaeu (1635), mais aussi les cartes françaises de Tassin (1634), du *Neptune françois* (1693), de Magin (1755), de Bellin (1764), de Kearney (1772), de Teulère (an VIII), de Raoul (1812-1815) et de Beautemps-Beaupré (1825).

<sup>122</sup> Les cartes les plus représentatives sont celles de Masse (1707), de Cassini (seconde moitié XVIII<sup>e</sup> siècle), de Belleyne (vers 1775), le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou le cadastre (1833).

<sup>123</sup> Nous avons retrouvé 44 plans concernant des ouvrages maritimes (épaves, quais, balises, batteries) dont 17 réalisées entre 1750 et 1800 et 27 au XIX<sup>e</sup> siècle ; 32 cartes représentent des monuments terrestres (église de Soulac, chapelle du Verdon) et sont essentiellement (28) du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>124</sup> Annexe III. Corpus cartographique.

<sup>125</sup> BESSE J.-M., « Cartographie et pensée visuelle. Réflexions sur la schématisation graphique », LABOULAIS I. (dir.), *Les usages des cartes (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2008, p. 20.

<sup>126</sup> SAUDAN M., « La cartographie, outil d'analyse de l'espace par l'historien : l'exemple du Massif Central du IX<sup>e</sup> siècle au XII<sup>e</sup> siècle », J.-L. FRAY et C. PÉROL (dir.), *L'Historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2004, p. 40.

Pour l'analyse cartographique comparée de la pointe de Soulac, nous utilisons les cartes de Claude Masse (levée en 1707<sup>127</sup>), de Pierre de Belleyme (1775<sup>128</sup>) et du cadastre de 1833<sup>129</sup>. Des renvois aux autres cartes enrichissent la démonstration, notamment les 11 feuilles du plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>130</sup>. Le géoréférencement des trois cartes a été réalisé, permettant une étude comparée des évolutions paysagères et de l'occupation de l'espace. Ce travail cartographique constitue un pan important de l'étude<sup>131</sup>. Leur analyse ne peut pas être faite sans confrontation avec les sources écrites, qui permettent de confirmer les hypothèses issues de l'étude cartographique.

## 2.2. La spécificité de la documentation de Soulac

Recréer les dynamiques d'un territoire sur un temps long historique, ou tout simplement travailler sur des questions environnementales nécessite de conjuguer un grand nombre de sources, issues de plusieurs dépôts (nationaux, départementaux et municipaux), classés dans différentes séries<sup>132</sup>.

La richesse cartographique de Soulac est accompagnée d'archives institutionnelles importantes. En effet, zone stratégique malgré un statut de périphérie, la pointe du Médoc a une production documentaire conséquente, à mettre en parallèle à la montée bureaucratique et centralisée de la monarchie française. Les archives de l'intendant de Bordeaux (série C des Archives départementales de la Gironde), notamment sa correspondance avec le subdélégué du Médoc et les ministres au XVIII<sup>e</sup> siècle, contiennent d'importantes informations sur l'environnement de la pointe du Médoc. Territoire littoral, sensible aux attaques ennemies, les archives de la Marine, essentiellement militaires, conservées aux Archives Nationales à Paris<sup>133</sup>

---

<sup>127</sup> Annexe III.1. Carte de Claude Masse (1707).

<sup>128</sup> Annexe III.2. Carte de Belleyme (1775). Un rapport conservé au Service Historique de la Défense de 1812 date la carte de Belleyme de 1775 ; SHDV, 1VH 399, Rapport au Comité central des Fortifications, 29/01/1812.

<sup>129</sup> Annexe III.3. Cadastre de Soulac (1833).

<sup>130</sup> Annexe III.4. Le plan terrier de la paroisse de Soulac (fin XVIII<sup>e</sup> siècle). Malheureusement, les différentes feuilles de ce document ne sont pas toutes à la même échelle, ce qui empêche sa géolocalisation dans les outils cartographiques à disposition. La date du plan terrier n'est pas explicitement donnée. Bernard Saint-Jours le mentionne comme un plan réalisé lors de la Révolution (SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac, op. cit.*, p. 81.). Le plan terrier est dans tous les cas postérieur à la carte de Belleyme (1775).

<sup>131</sup> Annexe II : Géolocalisation et extraction de données de cartes anciennes.

<sup>132</sup> CORVOL A. et RICHEFORT I. (dir.), *Nature, environnement et paysage. L'héritage du XVIII<sup>e</sup> siècle. Guide de recherches archivistiques et bibliographiques*, Paris, L'Harmattan 1995, 293 p. ; BOCHACA M., « Marqueurs environnementaux et sources écrites en Bordelais à la fin du Moyen Âge et au début de l'Époque moderne », BARDOT-CAMBOT A. et TRANOY L. (dir.), *L'Environnement en mémoire. Marqueurs, outils et perspectives*, Rennes, PUR, 2015, 106-107.

<sup>133</sup> Les séries Marine B/1, B/2 et B/3 regroupent la correspondance et les grandes décisions des différents ministres de la Marine. Les séries Marine C/4, D/2, G, 1JJ et 3JJ contiennent plusieurs mémoires sur la navigation de l'estuaire et de l'embouchure de la Gironde, avec des descriptions précises du littoral.

ou au Service Historique de la Défense à Vincennes<sup>134</sup>, sont aussi une source privilégiée pour reconstituer le paysage. Parallèlement, de grandes enquêtes menées au niveau régional (mémoires de Claude Masse<sup>135</sup>, de l'intendant Lamoignon de Courson<sup>136</sup>, *Variétés bordelaises* de l'abbé Baurein<sup>137</sup>) ou nationales (Le Masson du Parc<sup>138</sup>) sont aussi mobilisées.

La présence depuis le XI<sup>e</sup> siècle d'un prieuré bénédictin à Soulac, dépendant de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux, différencie la paroisse du reste du Médoc. En effet, l'établissement religieux est un des seuls du Médoc. Le prieuré et ses occupants ont laissé des archives depuis sa fondation jusqu'à la Révolution française (série H des Archives départementales). Les documents ont été exploités en partie par Bernard Saint-Jours<sup>139</sup> et dont quelques pièces, notamment médiévales, sont publiées dans les *Archives Historiques de la Gironde*. D'une richesse importante pour l'histoire des paysages, notamment à travers les registres censiers du prieuré (notamment ceux de 1615 et 1648), ces sources permettent une véritable biographie des terres, par la description de la nature des tenures et des différentes confrontations. Les archives bénédictines présentent une remarquable continuité pour une histoire de longue durée, rare pour le territoire du Médoc.

Un troisième type de sources essentiel pour notre sujet sont les archives techniques des Ponts et Chaussées. Corps étatique né dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Ponts et Chaussées

---

<sup>134</sup> Les archives de la Marine conservées au SHDV sont postérieures à 1789. Pour les archives de l'Ancien Régime, elles sont aux AN. La série Marine DD/2 contient un certain nombre de documents sur les travaux maritimes. Espace frontalier, les séries Armée de terre – Fortifications IVD et IVR contiennent un grand nombre de mémoires sur la défense des côtes, notamment de l'embouchure de la Gironde, essentiels pour recréer le paysage passé.

<sup>135</sup> SHDV, IVD 60, Mémoires de Claude Masse.

<sup>136</sup> AN, MM 988 et 989, Mémoire de Lamoignon de Courson (1715). À noter l'existence du *Mémoire sur la Généralité de Bordeaux pour le Dauphin* (1698) (AN, MM 946), jugé de mauvaise qualité, ce qui explique le mémoire de l'intendant de Courson.

<sup>137</sup> Né le 16 juillet 1713 dans la paroisse bordelaise de Sainte-Eulalie, Jacques Baurein se consacre à la vie ecclésiastique : on le retrouve vicaire à Cissac de 1739 à 1742, puis à Saint-André-de-Cubzac en 1748. Il revient à Bordeaux en 1754 et devient archiviste de la paroisse de Saint-Michel de Bordeaux. En 1758, il fait paraître une série d'articles dans le journal *Recueil des annonces, affiches et avis divers, pour la ville de Bordeaux*, lui ouvrant les portes de l'Académie de Bordeaux le 9 juin 1761. De 1784 à 1786, il publie ses *Variétés bordelaises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, seul ouvrage conservé de sa main. Œuvre de six tomes, elle est le fruit d'enquêtes envoyées aux différents curés du diocèse de Bordeaux. Connu sous le nom d'abbé Baurein, il meurt en 1790 ; BAUREIN J., *Variétés bordelaises, op. cit.*, p. 6-7.

<sup>138</sup> Né à Douai le 3 septembre 1671, François Le Masson du Parc effectue sa carrière en Normandie, à Rouen puis à Dieppe où il obtient en 1717 l'office de Commissaire des Classes. Il rédige des rapports au Conseil de la Marine sur la pêche de ces côtes. Porteur du projet d'écrire une histoire des pêches et de leurs techniques, il commence son œuvre sur les côtes de la Manche. En 1723, il est chargé de poursuivre ses travaux sur les pêches sur les côtes des Flandres et de Picardie. En 1726, il est nommé Commissaire de la Marine, Inspecteur des Pêches et effectue un tour de France des différentes amirautés. Toutes les côtes du Ponant sont couvertes par le Commissaire qui devient Premier commis du détail des pêches du secrétariat d'État de la Marine en 1737. Il meurt en 1741. LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain au XVIII<sup>e</sup> siècle, amirautés de Bayonne et Bordeaux, Procès-verbaux des visites faites par ordre du Roy concernant les pesches en mer en 1727*, Bordeaux, Observatoire Européen de l'Estran / Ed. de l'Entre-deux-Mers, 2004.

<sup>139</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac, op. cit.*

occupent une place majeure dans l'histoire de la Gascogne à travers l'ensemencement des dunes maritimes et l'assèchement des landes durant le XIX<sup>e</sup> siècle. La longévité de l'administration et son rôle important<sup>140</sup> témoignent de l'évolution du territoire. Les archives sont conservées à Bordeaux, dans la série C (fonds de l'intendance) pour le XVIII<sup>e</sup> siècle et la série SP pour le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>141</sup>. Les archives des Eaux et Forêts n'ont pas été étudiées étant donné que les dunes maritimes ne relèvent pas de leur juridiction. Elles sont confiées aux Eaux et forêts en 1862 ; auparavant, elles dépendaient des Ponts et Chaussées.

### 2.3. Des sources traditionnelles de l'histoire

Des sources plus traditionnelles de l'histoire viennent en complément des archives précédentes. L'apport des notaires n'est pas à négliger pour notre étude de microhistoire. Michel Maurin est notaire entre 1687 et 1707 et est domicilié au Verdon. Concernant le XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'exception des actes de Michel Maurin, le nord du Bas-Médoc paraît pauvre en sources notariales : entre 1700 et 1760 seulement un notaire habite le futur canton de Saint-Vivien, Michel Maurin. Pour compléter ce siècle, les archives du notaire Bernard de Lesparre ont aussi été dépouillées sur six ans (1740-1746<sup>142</sup>). Ce choix s'explique par la mention de ce notaire dans quelques textes concernant Soulac. Pour le le XIX<sup>e</sup> siècle, les archives notariales de Pierre Gaillard notaire à Talais entre 1811 et 1817, de son fils Gaillard, notaire à Talais entre 1833 et 1837, ainsi que d'Alexandre Sulpice Leguay notaire à Saint-Vivien entre l'an VIII et 1838 ont été étudiées. Chaque acte concernant un habitant de la paroisse de Soulac a été extrait et incorporé à notre corpus documentaire. Les notaires étudiés, présents à Saint-Vivien, à Talais ou à Lesparre, « capitale » du Médoc et donc celui de Soulac permettent de retracer pas à pas l'histoire économique, sociétale, mais aussi paysagère de la pointe extrême du Médoc<sup>143</sup>.

La présence de deux seigneuries à Soulac (le seigneur du bourg est le prieur de Soulac tandis que le reste de la paroisse dépend de la seigneurie de Lesparre) ouvre une autre voie documentaire. Les archives privées du duc de Gramont, seigneur de Lesparre depuis 1672, complètent le corpus de sources pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, constituées de vingt liasses, renfermant essentiellement des documents économiques (baux à fief, liste de taxes seigneuriales)<sup>144</sup>.

---

<sup>140</sup> Pierre BUFFAULT avec son *Histoire des dunes*, *op. cit.* a utilisé en partie ces archives, tout comme les autres écrits abordant les dunes de Gascogne.

<sup>141</sup> Quelques documents sont conservés dans le fonds Billaudel (AD 33, 6J)

<sup>142</sup> Cette période est marquée par l'abandon de l'église de Soulac et du bourg primitif de Soulac.

<sup>143</sup> En 1767, Pierre de la Rivière souhaite acheter la charge de notaire du Verdon ; nous n'avons pas retrouvé ses minutes, AD 33, C 878, 12/02/1767.

<sup>144</sup> AD 33, 1Mi 592-611.

L'enquête de la sirie de Lesparre de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>145</sup> est aussi un document précieux du début de notre étude. Rédigé pour trouver un acquéreur, le mémoire décrit l'économie et le milieu Bas-Médoc.

Les registres paroissiaux pour le XVIII<sup>e</sup> siècle et d'état civil pour le XIX<sup>e</sup> siècle sont une autre source mobilisée. Concernant les registres de l'Ancien Régime, les années 1738 à 1758 ont été dépouillées<sup>146</sup>. Dans certains cas, le curé retranscrit des événements météorologiques exceptionnels. Malheureusement pour le cas de Soulac, le curé ne fait que recenser les sépultures, baptêmes et mariages. Pour les registres d'état civil, compte tenu du temps limité imparti, des échantillons ont été retenus. Les périodes 1800-1805, 1820-1825 et 1840-1845 ont été analysées<sup>147</sup>. Permettant un aperçu démographique, ces archives ont surtout été bénéfiques pour mesurer les différentes professions des habitants et mesurer une éventuelle mutation socio-économique.

#### **2.4. Limites du corpus documentaire**

L'histoire des archives bordelaises est marquée par des destructions accidentelles de collections. En 1919, dans la nuit du 20 au 21 mars, un incendie détruit une partie des archives du port de Bordeaux. Des dépêches et instructions concernant la circonscription maritime de Bordeaux, des rôles de désarmement des bâtiments marchands et corsaires de Bordeaux, Blaye ou Libourne ainsi que des rôles d'équipage ou des registres matricules des gens de mer sont détruits par les flammes<sup>148</sup>. À cela, il convient de rajouter la destruction d'une partie des archives municipales de Soulac lors de la Seconde Guerre mondiale, provoquant un manque important pour reconstituer la vie littorale et rurale passée de la pointe du Médoc<sup>149</sup>. Le seul accès aux archives municipales est le fait de quelques titres de cotes recensés aux Archives départementales de la Gironde avec un léger descriptif des pièces. Les cahiers de doléances de

---

<sup>145</sup> BNF, Ms 5516, 113 feuillets.

<sup>146</sup> AD 33, 4E 3933, Registres paroissiaux de Soulac, 1738-1792.

<sup>147</sup> AD 33, 4E 3934, 4E 13282-13294, 4E 13297-13302, Registres d'état civil, Soulac (1793-1860).

<sup>148</sup> MAUPASSANT J., « L'incendie des archives du port de Bordeaux », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, vol. 79, n° 79, 1918, p. 497-498.

<sup>149</sup> C'est officiellement la thèse soutenue par la mairie de Soulac. Pourtant, chez certains auteurs locaux contemporains, des documents issus des archives municipales de Soulac ont été utilisés : notamment BENIER J., « Les relations entre la population de Soulac et les troupes françaises chargées de la défense du Nord-Médoc sous le Premier Empire (27 juin 1806 - 24 novembre 1811) », *Les Cahiers Médulliens*, BSAHM, n° 27, 1997, p. 51-78.

Soulac ne sont pas conservés, alors que Jacques Péret a montré toute l'utilité de tels apports pour la presqu'île d'Arvert<sup>150</sup>.

Les archives judiciaires, utilisées par Jacques Péret ou Emmanuelle Charpentier<sup>151</sup>, constituent une piste de recherche par la suite, le temps imparti à ce travail ne permettant pas de les étudier méthodiquement. Le choix de ne pas prendre en compte les archives du Conseil Général, acteur important depuis sa création en 1800 s'explique par les mêmes raisons ; de même pour les archives des travaux publics, conservées aux Archives Nationales au site de Pierrefitte-sur-Seine (série F 14). Enfin, nous n'avons pas non plus exploité les documents de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux.

L'éclatement et la diversité des sources engagées, ainsi que la nécessité d'une étude sur une longue période, réduisent le territoire étudié à la seule paroisse de Soulac. Toutefois, loin d'en vouloir en faire une généralité, la méthodologie employée nous semble exportable sur d'autres zones, permettant ainsi une meilleure connaissance de nos littoraux et des éclairages à des problèmes de sociétés actuels.

### **3. L'étude d'un micro-espace, problématique et plan**

#### **3.1. Renouveau de l'approche cartographique : géolocalisation et extraction de données<sup>152</sup>**

L'approche novatrice de notre travail de thèse s'appuie sur une collaboration avec Christine Plumejeaud, ingénieure de recherche au laboratoire LIENSs, spécialiste en modélisation et en analyse spatio-temporelle. Cette association nous permet de constituer une base de données spatio-temporelle à partir d'objets vectorisés sur les cartes anciennes<sup>153</sup>. L'objectif est de comparer les données obtenues<sup>154</sup> à différentes époques pour mesurer le changement, aussi indépendamment que possible des méthodes de représentation de l'espace topographique qui changent elles aussi. Cela est rendu possible grâce à la géolocalisation<sup>155</sup> de cartes anciennes avec des outils modernes de cartographie (notamment SIG). Par ce moyen, les

---

<sup>150</sup> PÉRET J., « Une société littorale et les pouvoirs d'Ancien Régime. Le cas de L'Aunis et de la Saintonge à travers les cahiers de doléances de 1789 », F. CHAPPÉ et G. LE BOUËDEC (dir.), *Pouvoirs & littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, actes du colloque international de Lorient 1998*, Rennes, PUR, 2000, p. 75-84.

<sup>151</sup> PÉRET J., « Les montagnes de sable », art. cit. ; CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage, op. cit.*

<sup>152</sup> Annexe II : Géolocalisation et extraction de données de cartes anciennes.

<sup>153</sup> Ces cartes sont celles de Claude Masse (1707), de Pierre de Belleyne (1775) et du cadastre (1833).

<sup>154</sup> Ces données sont par exemple l'espace dunaire, le trait de côte, les bâtiments, etc.

<sup>155</sup> Géolocaliser une carte consiste à déterminer la position géographique de la carte en entrant les coordonnées géographiques de quelques points fixes dans le paysage (église, moulin, pont, etc.). Ensuite, le logiciel utilisé (ici QGIS) effectue la transformation spatiale pour intégrer la carte ancienne dans le système de coordonnées.

cartes anciennes se superposent aux cartes récentes et nous pouvons vectoriser les éléments du paysage (dunes, trait de côte, etc.), les positionner sur d'autres représentations cartographiques et ainsi, par un jeu de calques, étudier l'évolution des éléments du paysage.

Toutefois, il faut garder à l'esprit que les éléments ainsi géoréférencés et vectorisés ne sont pas des données d'une précision absolue et qu'une marge d'erreur subsiste. Les estimations obtenues sont perfectibles sous quatre aspects : véracité des données relevées par le cartographe, authenticité de son dessin, erreurs lors du géoréférencement et enfin lors de la vectorisation des éléments. Malgré tout, elles fournissent des informations précieuses pour la compréhension du territoire à une époque donnée et pour mettre en évidence des évolutions dans le temps et donnent des ordres de grandeur qualitativement intéressants.

Le travail cartographique se limite à un territoire réduit en matière de superficie : la paroisse de Soulac (environ 50 km<sup>2</sup>). Dans la continuité des travaux mettant en avant la « microhistoire<sup>156</sup> », la vie des habitants est au cœur de nos préoccupations, afin de déceler et de définir les différentes actions qu'ils mènent face aux évolutions de leur environnement. À cela, il convient de rajouter l'évolution pas-à-pas d'un territoire en mutation, modelé par l'homme, telle une étude prosopographique des paysages. L'étude du seul territoire de Soulac permet de mettre en avant une méthodologie de travail, qui pourrait être appliquée à d'autres secteurs littoraux. En outre, aborder les risques par leur spatialité permet une meilleure compréhension de leur résistance et de l'accumulation de risques dans certains lieux<sup>157</sup>. Travailler sur le temps long permet de mesurer les évolutions et de les quantifier, et de mieux cerner les transformations historiques du milieu.

Le croisement des différentes sources mentionnées permet de recréer les paysages passés de la pointe du Médoc, de comprendre les mécanismes de transformations d'un territoire littoral, tout en laissant l'homme au milieu des problématiques. Ainsi, retracer une « trajectoire de vulnérabilité<sup>158</sup> » historique nous semble possible et pertinent.

### **3.2. Problématique et plan de l'étude**

Articuler une recherche autour des transformations d'un territoire littoral comporte un certain nombre d'entrées historiques. Cela nécessite, en filigrane, de s'intéresser à l'évolution

---

<sup>156</sup> LE ROY LADURIE E., *Montaillou, village occitan, de 1294 à 1324*, Paris, 1975 ; REVEL J. (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, 1996 ou portant sur les littoraux, SAUZEAU T., *Les marins de la Seudre, op. cit.* ; PÉRISSE S., *Les campagnes littorales, op. cit.*

<sup>157</sup> NOVEMBER V., « Le risque comme objet géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n° 141, 2006, p. 290.

<sup>158</sup> DUVAT V., GARNIER E. et MAGNAN A., « Reconstituer les "trajectoires de vulnérabilité" », art. cit.

de l'espace retenu, aux enjeux, aux transformations et aux réponses apportées. La problématique qui sert de fil conducteur à notre étude est de comprendre l'interaction homme-nature, notamment la capacité d'atténuation ou d'adaptation des populations face aux différentes transformations vécues sur un temps long, de la fin du XVI<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Quelles sont les réponses apportées ? Qui intervient ? Pour quelles raisons ? Les évolutions de cet espace littoral et les actions des anonymes, les habitants de « la fin des terres », sont au centre de nos recherches.

Il convient dans un premier temps de présenter le milieu et les activités économiques de la paroisse de Soulac, sur un temps long, de la fin du XVI<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quels traits physiques caractérisent ce territoire ? Comment s'organise l'espace ? Définir ces éléments pose les bases de ce territoire en mutations. Surtout, cela permet de définir les enjeux économiques à défendre face aux changements.

La paroisse de Soulac est sujette à plusieurs risques littoraux : l'envasement, l'ensablement, l'érosion et les submersions marines. Plus que de simples risques, ils modifient sensiblement le paysage de la pointe extrême du Médoc. Les sources écrites les mentionnent pour la première fois dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, mais ils paraissent s'accélérer durant le XVIII<sup>e</sup> siècle en ayant des répercussions sur les terres cultivées et les différents bâtiments. Qu'en est-il réellement ? Comment se manifestent ces risques littoraux ? Quelles transformations impliquent-ils sur un espace littoral ?

Enfin, dans une troisième partie, nous étudierons les réponses apportées par les populations soumises aux changements. Rapporter les réactions permet de cerner l'évolution des éléments du paysage de ce territoire, modelé par l'homme. Mieux encore, l'évolution du territoire permet de définir le degré de vulnérabilité des sociétés vivant au bord de rives estuariennes et de rivages maritimes. Il convient de définir les différents acteurs. Est-ce un travail mené seul par les habitants locaux ou l'État, parallèlement à sa centralisation et bureaucratisation grandissantes au XVIII<sup>e</sup> siècle, joue un rôle important ?



# Première partie

## La paroisse de Soulac, milieu naturel et activités économiques de la fin du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle

Avant d'aborder les transformations d'un territoire littoral, il est nécessaire de présenter la paroisse de Soulac, sous ses aspects paysagers, économiques et humains

La connaissance du paysage de la pointe extrême du Médoc permet de définir l'exposition du milieu face aux différentes transformations. Le géographe du Roi Claude Masse décrit les grands traits de la pointe du Médoc au début du XVIII<sup>e</sup> siècle :

« Le pays contenu en cette carte particulière est généralement bas et fort uny, excepté les dunes, dont quelques-unes sont assez élevées, sur tout celle qui est à l'ouest de la chapelle St Nicolas : elle est la plus haute de celles contenues en l'étendue de cette carte. Il y a peu de terrain cultivé dans cette contrée excepté les marais desseichés de St-Vivien et de Jaux aussy bien que son Isle. Les autres paroisses contenues en cette carte ne sont proprement cultivées qu'autour des bourgs et villages, encore le bled n'y croit-il qu'à force d'engrais ou fumier qu'ils ont fort communs par la grande quantité de bestiaux qu'ils nourrissent dans les landes et marais<sup>1</sup>. »

Cette présentation s'inscrit dans la continuité d'un paysage passé qui se maintient en partie jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les activités économiques de la paroisse découlent de son environnement. Elles sont, sous quelques aspects, identiques à celles du Bas-Médoc<sup>2</sup>. Toutefois, l'exploitation de marais salants, production unique dans le Bordelais jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, confère un caractère particulier à Soulac. La description du paysage permet à la fois de présenter le cadre physique de l'espace étudié et de saisir les enjeux économiques face aux transformations. Enfin, il est important de définir les acteurs concernés par l'évolution du territoire littoral de Soulac, qui sont les personnes qui vivent dans ce territoire et qui y prélèvent les ressources. La compréhension des enjeux permet de mieux saisir les composantes d'une société vivant à proximité des littoraux.

L'occupation du sol et du peuplement au XVIII<sup>e</sup> siècle est dans la continuité des siècles précédents (chapitre I). Les cartographier pour mieux les comprendre permet d'expliquer en partie la répartition de l'habitat. L'éloignement géographique de la paroisse par rapport aux

---

<sup>1</sup> SHDV, 1VD 60 (37), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale du cours de la Garonne et de partie de la Province de Guienne et autres adjacentes*, 25/12/1706.

<sup>2</sup> MORINIÈRE B., *Médoc des vignes et Médoc des lacs*, op. cit. ; MORERA R., *L'assèchement des marais* op. cit. ; POUSSOU J.-P., *Lumières sur le Médoc*, Éditions Sud-Ouest, 2011, 92 p.

<sup>3</sup> Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, des salines sont aménagées dans les paroisses voisines de Jau, Saint-Vivien et Talais.

différents centres politiques ou économiques de la généralité de Bordeaux, l'absence physique des seigneurs laïcs et ecclésiastiques à partir du XVI<sup>e</sup> siècle donne l'impression d'un territoire du « vide<sup>4</sup> ».

L'environnement est mis en valeur par la population (chapitre II). Même si les activités économiques (cultures et élevage) sont essentiellement de subsistance, la population exploite une ressource hautement spéculative : le sel. Parallèlement à ces activités économiques dominantes (agriculture, élevage et saliculture), une pluriactivité est présente, notamment grâce à l'exploitation des ressources de l'estran.

Les habitants de Soulac qui vivent à proximité des littoraux et des rives estuariennes sont comparables aux autres « peuple[s] du rivage<sup>5</sup> ». L'intérêt principal de l'étude est de s'interroger sur les liens étroits entre une société et son milieu et de mieux saisir les actions des habitants d'un territoire littoral.

---

<sup>4</sup> CORBIN A., *Le territoire du vide, l'occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 1988.

<sup>5</sup> CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage*, *op. cit.*

## **Chapitre I. La paroisse de Soulac au XVIII<sup>e</sup> siècle**

La carte de Claude Masse représente la paroisse de Soulac au XVIII<sup>e</sup> siècle (carte 3). Levée et dessinée en 1707, elle constitue la reproduction la plus ancienne figurant de manière fiable la pointe extrême du Médoc. Les données issues de la cartographie conjuguées avec les sources écrites permettent de mettre en avant les différents éléments du paysage qui caractérisent la pointe de Soulac.

Quels sont ces éléments ? Quelles incidences ont-ils sur l'organisation de l'espace et sur l'occupation du sol ?

Le milieu naturel est dominé par trois grands éléments (dunes marais, estuaire). Le mode d'occupation de l'espace, centré autour du bourg de Soulac, épouse les contraintes physiques imposées par ces entraves. L'éloignement géographique des différents lieux de pouvoir (Lesparre et Bordeaux) explique, en partie, son isolement. Toutefois, une timide présence de l'État est avérée à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **I.1. Un territoire composé de marais et de dunes**

Positionnée à la pointe extrême du Médoc, « à la fin des terres », la paroisse de Soulac occupe une position que l'on peut comparer à une presqu'île. À l'ouest, l'Atlantique vient battre la côte ; à l'est la Gironde se jette dans l'Océan ; au sud, des marais doux régulièrement inondés l'isolent du reste du Médoc. Des marais maritimes sont aussi présents le long de la rive de l'estuaire. De l'autre côté, longeant le rivage de l'Atlantique, un autre élément caractérise la pointe du Médoc : les dunes.

#### **I.1.1. Un paysage de presqu'île**

En s'appuyant sur la carte 3 et les données obtenues par l'outil cartographique présenté en annexe<sup>1</sup>, la topographie de Soulac peut être analysée, afin de mieux saisir l'espace de vie des habitants. Des parallèles sont aussi faits avec les éléments de la carte 4 (carte de Belleyme levée en 1775).

---

<sup>11</sup> Annexe II. Géolocalisation et extraction de données de cartes anciennes.

## *Entre Atlantique et Gironde, un territoire baigné par les eaux*

Claude Masse compare la pointe de Soulac à une « espèce de péninsule étant la partie la plus au nord du Médoc du païs qui est entre la Mer occéane et la Garonne<sup>2</sup> ».

La Garonne mentionnée ci-dessus est en réalité la Gironde, nom qui est « communément connu qu'aux gens du pays qui se l'appelle aussi rivierre de Bourdeaux ou la Mer<sup>3</sup> » de la fin du Moyen Âge au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Selon Bernard Saint-Jours, le terme Garonne correspond à la Gironde dans les écrits antiques<sup>5</sup>. Le qualificatif de « mer », du gascon « mar », s'explique par trois raisons. Tout d'abord, la « mer » caractérise l'imposante embouchure, large de deux lieues selon Claude Masse<sup>6</sup>. Ensuite, « elle fait les mesmes mouvements à peu près que la mer » : les marées se font ressentir jusqu'à Langon, en amont de Bordeaux. C'est « la cause que le vulgaire l'appelle communément Mer ou Gironde<sup>7</sup> ». Enfin, dernière raison, une importante activité maritime est présente dans l'estuaire, ouvert vers le large de manière similaire aux ports maritimes des autres façades atlantiques : « Toute la côte nord et de l'est est remplie de divers ports, dont les principaux sont celuy de Royan, de St-George, de Meché, de Talmont, de Monars, de St-Seurin et de Mortagne<sup>8</sup>. » Le nom de Gironde n'existait pas durant l'Antiquité. Ausone, poète aquitain du IV<sup>e</sup> siècle, la nomme Garonne. Ce n'est qu'au XI<sup>e</sup> siècle que le terme Gironde apparaît sous des formes diverses : « Gerundam fluvium », « Gerunde<sup>9</sup> ». La conception dominante au XIII<sup>e</sup> siècle est une Gironde soumise aux jeux des marées, tandis que la Garonne y échappe<sup>10</sup>. Le nom de Gironde devient dominant au cours de l'époque moderne.

L'estuaire de la Gironde débute au Bec d'Ambès, où se rejoignent le fleuve Garonne et la rivière Dordogne. Longue de « 16 lieues communes de France<sup>11</sup>, du Bec d'Ambès à la pointe

---

<sup>2</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 1707.

<sup>3</sup> SHDV, 1VD 60 (58), Claude Masse, *Mémoire sur la carte particulière qui contient un petit bout de la province de Saintonge du côté du Sud qui joint à la Guienne, ou se trouve la petite contrée du Vitrezay, partie de la contrée du Blayois, et une partie de Médoc*, La Rochelle, 1723.

<sup>4</sup> En 1744, la Gironde est encore nommée « rivière de Garonne », AN Marine, D-2-58, f°272-273, M. Desmeurger, *Mémoire sur la situation de la coste depuis Royan à la pointe du Vardon, dite de Grave et suivant cette coste de droite et de gauche en Saintonge et Médoc, en sortant de la rivière de Garonne ou Gironde*, 14/05/1744.

<sup>5</sup> SAINT-JOURS B., « Garonne, Gironde », *Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, t. 27, 1905, p. 161.

<sup>6</sup> Une lieue correspond à 2 000 toises (1,96 m), soit 3 898 km ; l'embouchure de la Gironde ferait donc près de 7 796 m selon Claude Masse, contre près de 5 400 m aujourd'hui.

<sup>7</sup> SHDV, 1VD 60 (59), Claude Masse, *Mémoire relatif à la carte du 54<sup>e</sup> Quarré ou est partie du cours de la Garonne et Dordogne et les villes de Blaye et Bourg*, La Rochelle, 1724.

<sup>8</sup> SHDV, 1VD 60 (46), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du 8<sup>e</sup> quarré de la Générale du Médoc, d'une partie de la Guienne et Saintonge*, La Rochelle, 1709.

<sup>9</sup> COQUILLAS D., *Les rivages de l'estuaire de la Gironde du néolithique au Moyen Âge*, thèse d'histoire, Bordeaux III, vol. 1, 2001, p. 17.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> La longueur de la Gironde ici exprimée correspond à 62 km ; dans les faits, le fleuve mesure du Bec d'Ambès à la pointe de Grave 76 km, COQUILLAS D., *Les rivages de l'estuaire*, *op. cit.*, p. 13.

de Graves<sup>12</sup> », elle se jette dans l'océan Atlantique au niveau de Soulac, à la pointe de Grave. La Gironde présente une largeur variable, de 1 700 toises au Bec d'Ambés, à 1 500 – 1 600 toises au niveau de Blaye et deux lieues au niveau de l'embouchure<sup>13</sup>. Claude Masse la qualifie comme « étant une des plus larges de l'Europe<sup>14</sup> ».

La Gironde matérialise une frontière multiple. En premier lieu, elle est une séparation politique. Au nord de la Gironde, on trouve la généralité de La Rochelle (créée en 1694), comprenant les régions historiques de la Saintonge et de l'Aunis. La rive gauche relève du ressort de la généralité de Bordeaux. Selon Claude Masse, la limite se trouve au milieu de l'estuaire<sup>15</sup>. La Gironde sépare aussi les gouvernements de Guyenne au sud et de Saintonge au nord ; cette dernière est un démembrement du gouvernement de Guyenne au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. L'estuaire est aussi une frontière religieuse, qui sépare deux diocèses, celui de Bordeaux au sud et de Saintes au nord. Il correspond aussi à la limite du Croissant huguenot français : ce dernier longe la rive nord du fleuve, aucune église réformée n'est indiquée sur la rive sud au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>. La Gironde est aussi considérée traditionnellement comme une séparation linguistique. La limite entre les langues d'oc (sud de la France) et d'oïl (nord de la France) débute au niveau de la Gironde, même si des courants migratoires de l'après-guerre de Cent Ans ont créé des dialectes d'oc dans les régions de Blaye et de Bourg, situées au nord de la Gironde.

L'océan Atlantique, ou « grande mer » baigne le flanc ouest du Médoc. Il fut longtemps décrit comme repoussant, redoutable<sup>17</sup>, image véhiculée par les intellectuels. L'imaginaire considère le marin embarqué comme un « mort en sursis<sup>18</sup> ». La représentation d'une mer dangereuse est diffusée par la Bible, tel « un élément répulsif, dangereux ; comme une réserve

---

<sup>12</sup> SHDV, 1VD 60 (59), Claude Masse, *Mémoire relatif à la carte du 54<sup>e</sup> Quarré ou est partie du cours de la Garone et Dordogne et les villes de Blaye et Bourg*, La Rochelle, 1724.

<sup>13</sup> Aux trois points, on retrouve respectivement 3 332 m, entre 2 940-3 136 m et 7 796 m à l'embouchure.

<sup>14</sup> SHDV, 1VD 60 (46), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du 8<sup>e</sup> quarré de la Générale du Médoc, d'une partie de la Guienne et Saintonge*, La Rochelle, 1709.

<sup>15</sup> SHDV, 6M J 10 C 1293, Claude Masse, *Carte générale de partie des costes du Bas Poitou, Pays d'Aunis, Saintonge avec isles adjacentes, partie de celle de Médoc et les places, profils des principaux lieux*, 1721.

<sup>16</sup> LE ROUX N., *Les guerres de religion. 1559-1629*, Paris, Belin, Collection « Histoire de France », 2009, p. 21. Les archives mentionnent peu de protestants à Soulac. Par exemple, au XVII<sup>e</sup> siècle, quelques familles huguenotes habitant à Carles, à proximité du bourg de Soulac ; AD 33, G 639, f<sup>o</sup> 123r<sup>o</sup>-125r<sup>o</sup>, Enquête de l'archevêque à Notre Dame de Soulac, 30/05/1659.

<sup>17</sup> Voir les travaux d'Alain CABANTOUS, *Le ciel dans la mer. Christianisme et civilisation maritime (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1990, p. 85-119.

<sup>18</sup> TRANCHANT M., *Les origines des Sables-d'Olonne. À la conquête des eaux et des sables*, La Crèche, Geste éditions, 2012, p. 44.

inquiétante d'animaux terrifiants<sup>19</sup> ». Souvent associée à un adjectif négatif, « mer houleuse<sup>20</sup> », côte « si dangereuse<sup>21</sup> », « très affreuse<sup>22</sup> », « orageuse<sup>23</sup> », la description donnée est celle d'un territoire abandonné par tous :

« Depuis l'embouchure de l'Adour jusqu'au bassin d'Arcachon et même jusqu'à la Gironde, une plage immense, sillonnée de bas-fonds changeant, exposée aux coups de mer les plus violents, impraticable pendant six mois de l'année et dans toutes les saisons par les vents d'ouest, sans rade, sans mouillage, sans port : une côte aride, couverte d'abord d'un rang de dunes de médiocre élévation, sur une largeur moyenne d'une lieue<sup>24</sup>. »

La côte gasconne est hostile et dépourvue de tout abri. Elle ne se prête pas aux activités maritimes, portuaires et halieutiques. Toutefois, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, le regard porté sur la mer commence à s'inverser<sup>25</sup>.

L'estran, la séparation entre l'Océan et la terre est fixée juridiquement par l'Ordonnance de la Marine en août 1681 : il « sera réputé bord et rivage de la mer tout ce qu'elle couvre et découvre pendant les nouvelles et pleines lunes et jusqu'où le grand flot de mars se peut étendre sur les grèves<sup>26</sup> ». La limite basse de l'estran est appelée « laisse de basse mer ». Du côté de la Gironde, l'estran est composé de vases, qualifiées par Claude Masse de « vase molle du Verdon et de Soulac qui se couvre toutes les marées<sup>27</sup> ».

L'omniprésence de l'Océan et de l'estuaire confère un paysage de presqu'île, de « fin des terres » à Soulac. Pourtant sa situation à l'embouchure de la Gironde explique un intérêt tout particulier des autorités.

---

<sup>19</sup> PÉRON F., « Introduction », F. PÉRON et RIEUCAU (dir.), *La maritimité aujourd'hui. Actes du colloque international, Paris, 25-26 novembre 1991*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 15.

<sup>20</sup> SHDV, 1VD 63 (13), Chef de bataillon du corps d'artillerie et du Génie Bazignan, *Mémoire relatif à la Défense des cotes maritimes depuis le Bassin d'Arcachon à la Teste, jusqu'à la rive gauche de la Seudre*, Bordeaux, 8/02/1794.

<sup>21</sup> SHDV, 1VD 61 (50-3), M. le duc de Lorge, *Mémoire sur la défense de la côte et du pays de Médoc*, Bordeaux, 07/1760.

<sup>22</sup> SHDV, 1VD 60 (65), Claude Masse, *Mémoire du sieur Masse contenant les observations qu'il a faites sur la ville de Bordeaux, le Médoc et le pays de Buch en levant les cartes de partie de la Basse Guyenne*, La Rochelle, mars 1723.

<sup>23</sup> SHDV, 1VH 398 (38-10), Général de Brigade et Directeur des Fortifications Fournier, *Apostilles du Directeur des fortifications sur le projet estimatif de la dépense à faire pour construire deux balises à l'entrée de la Gironde précédée d'une note sur l'utilité et l'avantage de cet établissement*, Rochefort, 20 floréal an VII (10/05/1799).

<sup>24</sup> SHDV, 1VD 63 (48), Général Maescot, *Extrait du mémoire sur le cabotage*, 1807.

<sup>25</sup> CORBIN A., *Le territoire du vide, l'occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 1988.

<sup>26</sup> Article 1, Livre VII, Ordonnance de la Marine de 1681.

<sup>27</sup> IGN, CH 258\_1, Claude Masse, *Carte du premier carré de la Généralle de Médoc et d'une partie de la Guienne et de la Saintonge*, 1707.

### *Un espace dunaire important*

L'abbé Baurein décrit en 1784 un pays « aride, désert, un pays couvert de dunes et de sables, de différentes élévations et de diverses consistances<sup>28</sup> ». Le substrat sableux s'étend sur près de 2 603 ha, soit 50,38 % de la surface au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>, 3 335 ha dans les années 1770 (55,44 % du total de la paroisse<sup>30</sup>). Les dunes recouvrent donc la majeure partie du territoire de Soulac, mais pas la même étendue si on est au sud ou au nord de la paroisse. Sur la carte de Masse (carte 3 ; 1707), les dunes ont près de 3 km de large au niveau de Lillan (sud de la paroisse de Soulac), 800 m au niveau du bourg et 1 700 m au niveau du hameau du hameau du Royannais<sup>31</sup>. Sur la carte de Belleyme (carte 4 ; 1775), des proportions similaires sont retrouvées : environ 2 700 m au niveau de Lillan, 1 000 m au niveau du bourg et 1 900 m au niveau du Royannais. Tout le pays n'est pas « couvert de dunes », seulement la moitié de la paroisse l'est, longeant la côte océanique sur 14 km. Malgré la présence continue des dunes, le relief est varié. Claude Masse qualifie la pointe de Soulac de « bas et fort uny, excepté les dunes, dont quelques-unes sont assez élevées, sur tout celle qui est à l'ouest de la chapelle St Nicolas : elle est la plus haute de celles contenues en l'étendue de cette carte<sup>32</sup>. »

Le cordon dunaire n'est pas uniquement cantonné à la pointe du Médoc, mais est commun aux côtes de Guyenne et à une partie des côtes saintongeaises. De l'Adour au nord de l'île d'Oléron, en passant par le bassin d'Arcachon<sup>33</sup>, le Médoc et la presqu'île d'Arvert, une succession de dunes parallèles à l'Océan n'offre que de rares débouchés en l'absence d'étiers<sup>34</sup>. Les 225 km du littoral gascon sont bordés de dunes littorales. Les différentes dunes sont séparées par des lèdes\*, des dépressions. La surface couverte par ce cordon dunaire est de 102 800 ha, répartis pour 53 000 ha dans le département de la Gironde et 49 590 ha pour celui

---

<sup>28</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises, op. cit.*, p. 58.

<sup>29</sup> Pour tout pourcentage issu de la carte de Masse, conférer le tableau situé en Annexe IV : Éléments de paysages et superficies agraires d'après la carte de Claude Masse (1707). Les pourcentages exprimés sont des estimations issues de l'outil cartographique QGIS et sont perfectibles sous quatre aspects : véracité des données du cartographe, authenticité de son dessin, erreurs lors du géoréférencement et lors de la vectorisation des éléments. Toutefois, ces données (issues de ce qu'on appelle dossier cartographique) restent des estimations importantes pour la compréhension du territoire et la comparaison entre plusieurs époques.

<sup>30</sup> Les 55,44 % correspondent aux 3 335 ha de dunes représentés sur la carte de Belleyme par rapport à la totalité de la paroisse représentée par Belleyme, soit 6 015 ha. Conférer Annexe V : Éléments de paysages et superficies agraires d'après la carte de Belleyme (1775).

<sup>31</sup> Nommé Verdon sur la carte de Masse

<sup>32</sup> SHDV, 1VD 60 (36), Claude Masse, *Mémoire sur l'idée de la carte générale de Médoc et de partie de la Basse Guyenne*, La Rochelle, 7/10/1707.

<sup>33</sup> Claude Masse emploie Bassin d'Arcachon pour définir cette zone géographique. À la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne, les auteurs utilisaient « Mer de Buch ».

<sup>34</sup> Un étier\* est une voie d'eau d'écoulement vers la mer. Du sud au nord, les débouchés sont l'Adour, Capbreton, Vieux-Boucau, Léon, Saint-Julien-en-Born, Mimizan, Bassin d'Arcachon (avec l'ancien delta du Leyre) et la Gironde.

des Landes, d'une largeur allant de 400 m à Soulac à 7 500 m dans le département actuel des Landes au milieu du XX<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>.

Qualifiées de « désert » par des auteurs anciens, les dunes du littoral de Gascogne ont une image délétère, telle une « immense surface, comparable à celle d'une mer en fureur, dont les flots élevés seraient subitement fixés dans le port d'une tempête, n'offre aux yeux qu'une blancheur qui les blesse, une perspective monotone, un terrain montueux et nu, enfin un désert effrayant<sup>36</sup> ». Les dunes n'ont pas beaucoup de grâce aux yeux des voyageurs du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les différentes descriptions sont similaires au paysage de la presqu'île d'Arvert étudié et défini par Jacques Péret, où les images d'espaces désertiques « renvoient à des territoires vides de toute population permanente sinon à leur périphérie<sup>37</sup> ». La peinture naturaliste et paysagiste de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> prend pour modèle ces espaces délaissés, sauvages, constitués de landes et de dunes. Louis-Augustin Auguin est le chef de file de cette école bordelaise du paysage. « Contribuant au mythe des dunes sauvages, de l'océan vierge<sup>38</sup> », les différentes toiles de cet auteur représentent la rencontre entre dune et Océan, combinant « la confiance et la mélancolie », « sensation de plein air dans un lieu battu par le vent du large<sup>39</sup> ». Les représentations figurées du XIX<sup>e</sup> siècle confirment les descriptions faites au XVIII<sup>e</sup> siècle d'un espace délaissé et sauvage.

### *Présence de trois types de marais : doux, salés et salants*

Les différents marais de la pointe du Médoc appartiennent à l'ensemble marécageux de l'estuaire de la Gironde et plus précisément du Bas-Médoc. Concernant la paroisse de Soulac, trois types de marais sont présents : les marais doux, salés et salants.

Le marais doux – ou terrestre – de Soulac au début du XVIII<sup>e</sup> siècle est de formation plus ancienne que les marais salés de la paroisse. Il est l'espace à l'abri, sauf exception, des inondations de la mer. Originellement marais salé, ils ont été coupés des eaux de l'estuaire lors de la constitution du Cordon de Richard<sup>40</sup> à la fin de l'Antiquité ou au début du Moyen Âge<sup>41</sup> (carte 2). La transformation d'un marais salé en doux peut résulter d'actions naturelles

---

<sup>35</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit. p. 24.

<sup>36</sup> Description de Brémontier datant de 1786, citée par P. BUFFAULT, *Histoire des dunes maritimes*, op. cit., p. 15.

<sup>37</sup> PÉRET J., « Les "montagnes de sable" du pays d'Arvert », art. cit., p. 210.

<sup>38</sup> SOUBIRAN J.-R. (dir.), *Peindre les Landes de Hossegor à Soulac*, Bordeaux, Le Festin, 2012, p. 11.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>40</sup> Le cordon de Richard est un cordon coquillier qui a fermé les marais de l'estuaire des eaux de la Gironde.

<sup>41</sup> BURNOUF J., GARMY P. et TASTET J.-P., « Paléo-paysages littoraux et occupation du sol holocènes en Nord-Médoc (Gironde-France) », GUILLEMET D. et PÉRET J. (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 41-42.



(envasement) mais aussi humaines (endiguement, poldérisation, drainage). Il faut garder en mémoire que cette zone gagnée sur la mer peut, notamment lors de tempêtes, redevenir un espace maritime. En outre, un marais doux peut être inondé par une accumulation des eaux douces, provenant des pluies, d'une remontée des eaux du sol ou du ruissellement des dunes. Les marais doux de Soulac sont situés à l'intérieur des terres. Sur la carte de Masse (carte 3 ; 1707), les marais doux de Soulac sont divisés en deux ensembles : marais inondables et pacages. Les marais doux inondables<sup>42</sup> de la paroisse de Soulac couvrent 556 ha ; 435 ha sur la carte de Belleyme. Ces marais (de Lillan et de Soulac) sont sous les eaux durant les mois pluvieux, c'est-à-dire l'automne et l'hiver, « marais inondés partie de l'année<sup>43</sup> ». Ils sont qualifiés de « terrain de palu\* » par l'abbé Baurein<sup>44</sup>. À côté des marais inondables, d'autres marais doux sont qualifiés de « pacages et prairie qui ne s'inonde point<sup>45</sup> » au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les terres désignées comme pacages sur la carte de Claude Masse sont des pâturages et couvrent 642 ha<sup>46</sup>. Sur la carte de Belleyme (carte 4), ces pacages sont des marais asséchés et des prés<sup>47</sup> et occupent 726 ha. Dans l'ensemble, les marais doux inondables et non inondables occupent 1 098 ha au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit plus de 23 % de la paroisse de Soulac, et 1 161 ha (19,30 %) dans la seconde moitié du Siècle des Lumières.

Le marais maritime ou salé correspond à la slikke\* et au schorre\*. Il est plus récent que le marais doux – à Soulac, les vases datent du Moyen Âge<sup>48</sup>. La slikke\* (ou vasière ou « raillonat » le long de la Gironde) est l'estran boueux dépourvu de végétation qui se découvre et se recouvre au jeu des marées. Le schorre\*, ou pré salé\*, est la partie élevée de la slikke\* et est seulement submergé lors des grandes marées de vive-eau\*. L'espace intertidal, compris entre la limite des hautes et basses mers, comprenant la slikke\* et le schorre\*, correspond à

---

<sup>42</sup> Les « marais de Lillan » (sud-ouest de la paroisse) et de Soulac sont représentés de manière identique à ceux de Grayan, qualifiés de « presque toujours inondée (*sic*) » ; IGN, CH 258\_1, Claude Masse, *Carte du premier carré de la Générale de Médoc et d'une partie de la Guienne et de la Saintonge*, 1707.

<sup>43</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier carré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

<sup>44</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises*, *op. cit.*, p. 60.

<sup>45</sup> SHDV, CH 259\_1, Claude Masse, *Carte d'une partie du pays de Médoc dans la province de Guienne au sud de l'embouchure de la Garonne*, 1700.

<sup>46</sup> Nous les comptabilisons comme marais doux, car leur altitude est faible (3 m NGF) et sont représentés sous la forme de marais par Pierre de Belleyme.

<sup>47</sup> Claude Masse ne représente pas de canaux de dessèchement autour des pacages, excepté pour ceux de Lillan. Pour cette raison, nous ne désignons pas les pacages indiqués par Claude Masse comme des marais asséchés, au contraire de Belleyme qui a dessiné ces canaux, aménagés durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>48</sup> « Un marais maritime [ou wadden] constitue une zone littorale basse à faible pente, régulièrement inondée par la marée et formée de sédiments fins d'origine marine ou fluviomarine, qui se sont accumulés durant la transgression flandrienne, notamment à partir du ralentissement de celle-ci, vers 8 000 à 7 000 BP », BARON-YELLES N. et GOELDNER-GIANELA L., *Les marais maritimes d'Europe Atlantique*, Paris, PUF, 2001, p. 18. BF : *Before present*, comprendre avant 1950.

l'estran défini par l'Ordonnance de la Marine de 1681. Le marais salé est divisé en deux types pour la paroisse de Soulac. Le premier est constitué des marais gâts\*. Ces derniers sont d'anciens marais salants abandonnés, d'où leurs noms : gât de « gâté », abandonné. Ils ont été délaissés pour plusieurs raisons : un repli économique ou une déprise due à la difficulté d'approvisionnement en eau salée. Dès lors, un envasement progressif des zones de production peut s'opérer et *in fine* un abandon des marais salants, qui deviennent marais gâts\* et peu à peu convertis en pâtures. Situés en dessous du niveau de la mer, mais protégés des marées par les différents ouvrages des marais salants (levées et bosses), les marais gâts\* sont toutefois le réceptacle des eaux et sont « inondé[s] partie l'année<sup>49</sup> ». Près de 5,79 % du territoire est constitué de ce type de marais sur la carte de Claude Masse du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit 299 ha ; 112 ha sur celle de Belleyme (1,86 %). Les prés salés constituent le deuxième type de marais maritime présent. Ce sont les zones consacrées aux pâturages et inondées seulement lors de « haute mer de malinnesx (*sic*) extraordinaire<sup>50</sup> ». Ils sont situés au bord de la Gironde et sont à une faible altitude, juste au-dessus du niveau de la marée haute quotidienne. Ils représentent 261 ha sur la carte Masse ; 440 ha sur celle Belleyme. L'ensemble des marais salés couvre 560 ha, soit 10,84 % du territoire au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, 552 ha à la fin du siècle (9,18 %).

Les marais salants correspondent au troisième type de marais. C'est un marais maritime consacré à l'exploitation du sel. Les marais salants couvrent 423 ha de la paroisse de Soulac faisant 8,19 % de la surface au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ; 202 ha en 1775 soit 3,36 %. Les salines sont une construction humaine et résultent d'une exploitation du schorre\* par les habitants, qui utilisent les jeux de marée pour approvisionner les différentes aires saunantes, lieux de production du sel. Les marais salants de Soulac sont mentionnés dès 1027. La charte de Guillaume le Bon, duc d'Aquitaine, donne le territoire de Soulac à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux avec le bourg et ses dépendances, notamment « tous les marais salants qui s'y trouvent<sup>51</sup> ». Il existe quatre ensembles de marais salants à Soulac : les salines du Logit, du Verdon, de Soulac et de Neyran. Sur la carte de Belleyme, les quatre ensembles continuent d'exister. La présence de marais salants implique un aménagement d'un territoire par les populations avec un ensemble de canaux et de bassins. Par ailleurs, le sel produit constitue la principale richesse de la paroisse de Soulac.

---

<sup>49</sup> SHDV, CH 259\_1, Claude Masse, *Carte d'une partie du pais de Médoc dans la province de Guienne au sud de l'embouchure de la Garonne*, 1700.

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, *op. cit.*, p. 28 ; « *cum cuncta prata salvicina capiente* », AHG, tome 27, n° 1, Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, AD 33, H 640 (1), 1027.

Pièces maîtresses des marais, les chenaux découpent le paysage (carte 6). On peut distinguer deux catégories de chenaux : les chenaux structurants – qui modèlent le paysage – et un réseau secondaire, utilisé par exemple pour approvisionner les marais salants et assécher les marais doux et salés. Les chenaux structurants sont des étiers\*, c'est-à-dire que ces cours d'eau subissent le reflux de la marée. Le terme gascon de « jalle\* » désigne un cours d'eau et est utilisé dans quelques censiers. Dans le réseau secondaire, on a la présence de rouilles\*, ou « rouillon\* », qui sont des déversoirs des marais du Bas-Médoc dans la Gironde, pour évacuer les excédents. Les chenaux structurants sont au nombre de cinq, allant du nord au sud : le chenal Neuf, chenal du Logit (ou du Verdon ou du Rambaud) – desservant tous les deux les marais salants du Logit –, le chenal de Soulac (puis du Conseiller durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle) – arrosant pour sa part les salines du Verdon et de Soulac –, le chenal de Neyran pour les marais du même nom et enfin le chenal de Talais faisant la limite avec la paroisse puis future commune de Talais. Leur longueur s'étend sur respectivement (Talais excepté) 1,7 km, 1,4 km, 8,3 km et 1 km. Un document de 1739 donne une longueur de 3 495 toises 5 pieds, soit environ 6 293 m pour le chenal de Soulac, de son embouchure au pont de Soulac<sup>52</sup>, contre 6 900 m relevés sur la carte de Claude Masse. L'écart de 600 m peut s'expliquer par la position du début du chenal ainsi que les quatre limites du calcul cartographique exprimées précédemment (illustration 1).

Troisième élément principal du territoire, les marais – excepté ceux qui permettent la production de sel – sont perçus négativement. Cette perception existe dès le XVII<sup>e</sup> siècle et est portée par les physiocrates du XVIII<sup>e</sup> siècle, les associant à des foyers de maladies : « le marais engendrerait la peur, du fait de sa mouvance, de son immensité, de son exubérance végétale, de son inhumanité<sup>53</sup>. » Les trois types de marais occupent près de 2 181 ha soit 42,21 % de la paroisse de Soulac au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et 1 915 ha (31,84 %) à la fin du siècle. Le territoire de Soulac est occupé sur près de 90 % par les dunes et les marais durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces deux éléments sont les principales composantes de la topologie de la paroisse.

---

<sup>52</sup> AD 33, 1Mi 606 (235), Devis d'Antoine Martin, Maître particulier des Eaux et Forêts de Guyenne, 11/03/1739.

<sup>53</sup> BARON-YELLES N. et GOELDNER-GIANELA L., *Les marais maritimes d'Europe, op. cit.*, p. 89.

## *Landes, cultures et bois*

À côté des deux grands ensembles structurant le paysage (les dunes et les marais), le reste du territoire est parsemé de petits îlots de culture et de bois.

La paroisse de Soulac est située à l'extrémité septentrionale des Landes du Médoc. Les landes sont une vaste étendue sableuse, « d'un interminable désert, d'une steppe aride et monotone » durant l'été ; l'hiver, elles sont un espace marécageux, l'altius empêchant l'eau de s'écouler. Elles sont néanmoins couvertes d'arbustes de petite taille qui résistent aux conditions climatiques<sup>54</sup>. Existe-t-il des landes à Soulac ? La question est difficile à répondre. Claude Masse nomme les pacages représentés sur sa carte « communément de mauvaises landes<sup>55</sup> », précisant que ce sont des « landes basses qui sont le plus souvent inondées<sup>56</sup> » l'hiver. Étant donné que l'espace nommé pacage sur la carte Masse est représenté comme marais asséchés sur la carte de Belleyme, nous avons choisi d'inclure les pacages dans les marais doux et non comme des landes. Nous touchons ici à la limite d'explication des données anciennes et la difficulté d'interprétation des termes anciens. Un autre espace de landes pourrait correspondre à l'espace situé au milieu des dunes (illustration 2). Claude Masse sous-entend que cet espace délaissé est constitué de landes. Le cartographe royal mentionne que « l'intérieur du terrain est de landes ou bru[y]ères arides, avec des dunes par cy par-là<sup>57</sup> », ce qui pourrait correspondre à cet espace. « Le païs contenu en cette carte est presq tout en landes ou bruyères qui rendent cette contrée fort affreuse paroissant comme un grand désert<sup>58</sup>. » Toutefois, le cadastre de 1833 nomme cette étendue « sable ». Notre choix a été fait de confondre cet espace dans les dunes. Les différents termes (lande, dune ou lède\*) ne sont pas toujours évidents à distinguer<sup>59</sup>.

Les cultures sont situées autour des lieux habités. Deux espaces de cultures sont représentés sur la carte de Claude Masse (carte 7). Le premier est accolé au bourg de Soulac et aux marais salants. Il est le plus important, représentant 53 ha. Le second espace de culture se

---

<sup>54</sup> SARGOS J., *Histoire de la forêt landaise, op. cit.*, p. 39-42.

<sup>55</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

<sup>56</sup> SHDV, 1VD 60 (37), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale du cours de la Garonne et de partie de la Province de Guienne et autres adjacentes*, La Rochelle, 25/12/1706.

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> SHDV, 1VD 60 (38), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du quatrième quarré de la Générale de la Province de Guienne ou du cours de la Garonne. Cette carte particulière contient partie du Païs de Médoc à l'Est de la grand Côte de la Mer Occéane*, La Rochelle, 19/12/1706.

<sup>59</sup> Jean-Auguste Brutails a démonté la difficulté de définir juridiquement les lèdes\* des dunes, BRUTAIS J.-A., « Notes sur la propriété des dunes de Gascogne », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1909, p. 238-239.

trouve autour de la métairie de Lillan, lieu d'une ancienne paroisse. La surface consacrée aux terres labourables est nettement supérieure à la fin du siècle : 552 ha soit 9,17 % de la paroisse (carte 8). Nous y reviendrons dans un point ultérieur.

Les espaces boisés sont faiblement présents. Ils couvrent 44 ha au début du siècle. Ils sont situés majoritairement autour des habitations. En 1775, leur surface se maintient (49,5 ha, soit 0,82 % de l'espace de la paroisse). Les bois sont autour du bourg de Soulac, des hameaux de Lillan et du Verdon et du marais du Logit sur la carte de Masse. Sur celle de Belleyme, les zones boisées sont sensiblement les mêmes, avec en plus une présence de bois le long du chemin de Soulac au Verdon. Claude Masse représente différemment les arbres situés au marais du Logit et au hameau du Verdon par rapport aux autres bois : est-ce une espèce différente d'arbres (illustration 3) ? Plusieurs écrits font état de la présence de feuillus au niveau de la pointe de Grave. En 1742, le chapelain du Verdon mentionne que son voisin « avoit plantoi des arbres d'ourmau<sup>60</sup> », des ormes. Pierre Buffault mentionne la présence de chênes pédonculés et tautzins au XX<sup>e</sup> siècle, qu'il fait remonter aux bois taillis et de hautes futaies des textes anciens<sup>61</sup>. Il étaye ses propos avec un texte datant de 1650 appartenant au fonds de l'abbaye de Sainte-Croix. Dans ce texte, les futaies de chênes de Saint-Nicolas-de-Grave sont citées comme « bois de haulte fuste<sup>62</sup> ». Parallèlement, les textes médiévaux mentionnent des pinèdes autour du bourg de Soulac. La charte de 982 les signale dans les dépendances de la donation, « les montagnes, avec les bois de pin<sup>63</sup> ». Les montagnes\* sont, dans le vocabulaire médiéval de Gascogne, les dunes boisées. Les pinèdes sont des forêts naturelles de pins situées sur les dunes du littoral gascon ou dans les landes. Une pinède importante est mentionnée dans les plus anciennes chartes et est située au niveau de la pointe de la Négade, au sud du bourg de Soulac : « la grande pi[g]nada dud. prieur<sup>64</sup> » de la transaction de 1195. En outre, une pièce de bois taillis et de hautes futaies, « composée de bon (*sic*) pins avec bon tronc<sup>65</sup> » est située à proximité du bourg de Soulac. À travers ces descriptions, il semblerait que les feuillus soient autour du Verdon et de la pointe de Grave, tandis que les pins sont naturellement présents au sud de la paroisse.

---

<sup>60</sup> AD 33, C 3328 (70), Lettre du chapelain du Verdon François Gaye, 11/04/1742.

<sup>61</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, *op cit.*, p. 376.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>63</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, *op cit.*, p. 28 ; AHG, tome 27, n° 1, Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, AD 33, H 640 (1), 1027.

<sup>64</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle). L'année 1643 est marquée par un conflit avec le seigneur de Lesparre durant lequel le prieur de Soulac a présenté sa défense avec un certain nombre de textes lui conférant sa légitimité. Nous pensons que ce document est rédigé pour cette occasion.

<sup>65</sup> AD 33, H 1049 (17), *Extrait de l'exporle du S. Gontier et de M. Laville en a recognu le 9e mars 1648 par Ladie*, s. d. (vers 1698).

Le paysage de la pointe de Soulac est un condensé de celui du Bas-Médoc. Ce dernier est baigné à l'ouest par l'océan Atlantique et bordé d'un important cordon dunaire. Le long des dunes, un paysage de landes apparaît, constitué de bruyères, de sables et de marécages l'hiver. Les Landes du Médoc sont comprises entre les routes de Bordeaux à Arcachon et de Bordeaux à Lesparre. À l'est, le triangle du Médoc est fermé par la Gironde, où différents types de marais sont présents sur une grande partie des rives de l'estuaire : marais salants à l'extrémité septentrionale, mathes\* du Bas-Médoc, etc. À partir de Saint-Estèphe et en allant vers le sud, le vignoble domine le paysage (Haut-Médoc). Entre les landes et les zones basses, on retrouve les cultures et les foyers de peuplement. Ces derniers sont situés le long du chemin de Lesparre à Soulac et sur des îlots calcaires (Jau, Dignac, Loirac). Étudier la pointe extrême du Médoc permet de saisir toutes les composantes de la région du Bas-Médoc, avec deux particularités. Soulac est une des seules paroisses possédant des marais salants dans le Bordelais et est la seule à offrir une double ouverture, sur la Gironde et sur l'Atlantique, ce qui explique l'attention toute particulière accordée à ce territoire littoral.

### **I.1.2. « Le peuple y est naturellement paresseux<sup>66</sup> »**

La population médocaine est à l'image de son territoire. Claude Masse ainsi que l'intendant de Bordeaux Lamoignon de Courson ont laissé une description peu avenante des habitants au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les habitants de la côte du Médoc sont considérés comme des brigands, « qui couroient autrefois le long de cette côte pour profiter des débris des vaisseaux, et au lieu de secourir les mariniers, ils étoient les premiers à les assommer<sup>67</sup> » afin qu'ils ne puissent plus témoigner de l'endroit où s'est produit le naufrage. Ainsi, les « malheureux, qui s'appellent vulgairement cotegeaires<sup>68</sup> » peuvent piller tranquillement les navires naufragés et ensuite brûler les carcasses. Toutefois, Claude Masse reconnaît une diminution du nombre des brigands. Ces derniers n'ont plus d'autres métiers que de chercher de l'ambre, qu'ils trouvent rarement. Lamoignon de Courson accentue la brutalité des habitants de la côte médocaine, les décrivant comme « encore plus mauvais que les autres. Dès qu'il a un gros temps, ils courent tous sur le rivage pour voir si quelque bâtiment ne sera point naufragé, il est arrivé souvent qu'après avoir

---

<sup>66</sup> AN, MM 988, Lamoignon de Courson, *Mémoire sur la généralité de Bordeaux. Tome 1*, 1715.

<sup>67</sup> SHDV, 1VD 60 (38), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du quatrième quarré de la Générale de la Province de Guienne ou du cours de la Garonne. Cette carte particulière contient partie du Pais de Médoc à l'Est de la grand Côte de la Mer Occéanne*, La Rochelle, 19/12/1706.

<sup>68</sup> *Ibid.*

égorgé tous les matelots ils les ont enterrés dans le sable, et qu'ils ont brûlé le bâtiment après l'avoir pillé<sup>69</sup>. » La réalité est autre. Alain Cabantous a démontré l'invention des populations naufrageuses dans son ouvrage *Les côtes barbares* durant l'époque moderne<sup>70</sup>.

« Les peuples qui habitent dans l'intérieur des terres ne sont guère plus prisés, n'étant la plupart que des bergers qui conduisent de nombreux troupeaux de vaches [...] et qui couchent toute l'année froid ou chaud, neige ou pluie, où la nuit les prend<sup>71</sup>. » Bergers sauvages, coupés de toute humanité, les habitants des Landes n'ont pas non plus une image plus reluisante :

« Les habitans des Landes sont des espèces de sauvages par la figure, par l'humeur et par l'esprit. Ils ont tous le visage jaune et plombé, leurs vêtements sont faits avec des peaux de mouton qui leur tombe jusques sur les bouts des pieds, ils n'habitent jamais les maisons que lorsqu'ils sont mariés, les uns gardent les troupeaux et quelques fois sont six mois sans approcher d'aucune habitation, les autres travaillent à conduire leurs voitures qui sont des espèces de petits chariots a quatre roues traînés par deux bœufs<sup>72</sup>. »

L'intendant de Bordeaux poursuit sa tirade en décrivant les habitants comme « fort enclins au crime et au larcin ».

Toutefois, Claude Masse reconnaît quelques aptitudes aux populations, notamment un travail sans relâche sur des terres difficilement cultivables et une application sérieuse dans les missions qu'ils leur sont confiées. Il les définit comme « étant alerters, sobres et communément grossiers, endurcis au travail, et mangent beaucoup d'ail ». En outre, « il ni à point de pays qui paye mieux les impositions, comme ils travaillent continuellement et qu'ils vivent de peu<sup>73</sup>. »

Les habitants des Landes de la généralité de Bordeaux, en particulier ceux des Landes du Médoc, sont décrits négativement dans différents mémoires du Siècle des Lumières. Le peuple est « naturellement paresseux, il n'a d'autre industrie et il ne travaille que pour vivre, et il ne fait rien desqu'il a de quoi subsister<sup>74</sup> ». L'image archaïque véhiculée par les représentants des autorités, agents extérieurs de la région, est commune aux autres espaces marginalisés. La figure du sauvage est retrouvée dans les Alpes où les habitants sont « restés aux périphéries de l'histoire et du temps officiels. Objets de moquerie (le crétin), de mépris (la cohabitation homme-animal, les techniques archaïques) ou de méfiance (leur allure), ils semblent incarner

---

<sup>69</sup> AN, MM 989, Lamoignon de Courson, *Mémoire sur la généralité de Bordeaux. Tome 2*, 1715.

<sup>70</sup> CABANTOUS A., *Les côtes barbares, op.cit.*

<sup>71</sup> SHDV, 1VD 60 (38), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du quatrième quarré de la Générale de la Province de Guienne ou du cours de la Garonne. Cette carte particulière contient partie du País de Médoc à l'Est de la grand Côte de la Mer Occéanne*, La Rochelle, 19/12/1706.

<sup>72</sup> AN, MM 989, Lamoignon de Courson, *Mémoire sur la généralité de Bordeaux. Tome 2*, 1715, p. 261-262.

<sup>73</sup> SHDV, 1VD 60 ( 65), Claude Masse, *Mémoire du sieur Masse contenant les observations qu'il a faites sur la ville de Bordeaux, le Médoc et le pays de Buch en levant les cartes de partie de la Basse Guyenne*, La Rochelle, mars 1719..

<sup>74</sup> AN, MM 988, Lamoignon de Courson, *Mémoire sur la généralité de Bordeaux. Tome 1*, 1715.

l'arriération, en tout cas retard et décalage, dans un temps où le progrès prend valeur de dogme<sup>75</sup> ».

Le paysage de la pointe de Soulac n'est pas décrit comme un lieu paradisiaque. Au contraire, les descriptions donnent l'image d'un milieu repoussant. Les différentes représentations sont essentiellement issues de regards extérieurs de la région. Des envoyés royaux (Claude Masse), des militaires ou des représentants du pouvoir central (Lamoignon de Courson) ont laissé des descriptions de paysages. D'un point de vue local, peu de récits existent. Les éléments sableux et marécageux sont indiqués, mais la lecture des mentions témoigne d'un espace connu et reconnu par les populations autochtones.

La description des éléments physiques permet de fixer le cadre naturel de la pointe du Médoc et de mieux comprendre l'environnement de la paroisse, qui explique la répartition de l'habitat.

## **I.2. Un habitat semi-groupé organisé autour du bourg de Soulac**

L'habitat de la pointe du Médoc est situé entre les dunes et les marais et occupe la partie centrale. Les voies de communication longent les maisons. Divisée en bourg et hameaux, une hiérarchie apparaît. Le bourg tient une place centrale, tandis que des hameaux sont dispersés sur le reste de la paroisse<sup>76</sup>, reliés par des chemins vicinaux. L'habitat de la paroisse peut être qualifié de semi-groupé.

D'un point de vue sémantique, reprenant les travaux de Daniel Pichot<sup>77</sup>, on qualifie le centre de vie paroissiale par le terme de bourg. Il correspond au bourg prioral et regroupe l'église paroissiale, le prieuré, le cimetière et des habitations. Pour les autres regroupements d'habitats, le terme de hameau est retenu. Il désigne soit une maison isolée, soit l'agglomération de plusieurs d'entre elles. On différencie le hameau du village par l'absence de lieu de culte. Ainsi, jusqu'en 1723, aucun autre village n'est présent dans la paroisse de Soulac. Avec la construction de la chapelle, consacrée en 1723, le hameau du Verdon devient le village du

---

<sup>75</sup> GRANET-ABYSSET A.-M., « L'autre "territoire du vide". Des espaces répulsifs aux territoires préservés. L'exemple de la montagne alpine », CABANTOUS A. (dir.), *Mer et montagne dans la culture européenne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2011, p. 67.

<sup>76</sup> La carte de Claude Masse (1707) indique les hameaux de Lillan, du Verdon, de Grave, du Logis et de Neyran. La carte de Belleyme (1775) indique un nombre plus élevé de hameaux (26 lieux) : La Vidau, Les Vignettes, le Bosq, le Blanc, La Salle, Taffard, La Grande Roque, Les Champs, La Petite Roque, Les Gourbeillons, La Longue, la Garre, Les Huttes, Le Royannais, Les Vissoules, Grandes Maisons, Le Verdon, Parlaporte, Touvent, La Caze, La Hutte, Logis de Caben, La Touque, Grave, Neyran et Lillan.

<sup>77</sup> PICHOT D., *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Age*, Rennes, PUR, 2002, p. 177.



Verdon (cartes 3 et 4), changement onomastique que nous reprenons dans le cadre de cette étude.

### I.2.1. Le bourg de Soulac, lieu central de la paroisse

Lieu central de la paroisse, le bourg de Soulac se construit autour du prieuré bénédictin. Ce dernier est vraisemblablement à l'origine de la fondation du bourg et de la paroisse.

#### *Centre de vie de la paroisse*

Les archives notariales permettent de saisir le centre de vie de la paroisse. Celui-ci s'articule autour de trois lieux : l'église, le cimetière et le « lieu accoutumé » où se rassemble l'assemblée des villageois à l'issue de la messe, généralement le porche de l'église dans le pays landais<sup>78</sup>.

L'église de Soulac occupe une place centrale. Historiquement, le prieuré et le bourg de Soulac sont attestés dans une charte de 1027<sup>79</sup>. Marie-Pasquine Picot-Subes, à travers une étude archéologique du bâti et des sculptures<sup>80</sup>, date l'église essentiellement du début du XII<sup>e</sup> siècle. Durant les siècles suivants, quelques campagnes de travaux ont eu lieu notamment durant les XIII<sup>e</sup><sup>81</sup>, XV<sup>e</sup><sup>82</sup> et début XVI<sup>e</sup><sup>83</sup> siècles<sup>84</sup>. La vie paroissiale se déroule aussi en son sein. Sa porte sert de lieu d'affichage pour diverses décisions. Les affiches concernent trois types d'actes : les décisions royales<sup>85</sup>, les devis de travaux<sup>86</sup> et les ventes aux enchères de biens naufragés<sup>87</sup>. Elles émanent de trois acteurs : l'amirauté par l'intermédiaire du garde-côte, le Roi et ses ministres

---

<sup>78</sup> ZINK A., *Clochiers et troupeaux. Les communautés rurales des Landes et du Sud-Ouest avant la Révolution*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1997, p. 236.

<sup>79</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 28 ; AHG, tome 27, n° 1, Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, AD 33, H 640 (1), 1027.

<sup>80</sup> PICOT-SUBES M.-P., « L'église Notre-Dame-de-la-fin-des-terres à Soulac-sur-Mer », *Congrès archéologique de France, Bordelais et Bazadais*, 1987, Paris, 1990, p. 255-270.

<sup>81</sup> Ouverture à l'ouest d'une porte située à environ 3,60 m au-dessus de l'ancien sol roman.

<sup>82</sup> Le pape Pey Berland fait des « *magnus reparationes* » à l'église de Soulac.

<sup>83</sup> À la fin de l'époque gothique ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle, on construit la grosse tour carrée sur l'angle nord-ouest de l'édifice.

<sup>84</sup> PICOT-SUBES M.-P., « L'église Notre-Dame », art. cit., p. 256.

<sup>85</sup> Exemple des lettres patentes concernant la gestion de la sirie de Lesparre, connues « tant par publication, à l'issue des messes paroissiales, que par cri public et par affiches, ès lieux accoutumés de notre sénéchaussée de Guienne », AD 33, 1Mi 607 (117), Lettres patentes du Roi, *Pour la rénovation des terriers de la terre et sirie de Lesparre*, 1756. Les arrêtés judiciaires, comme ceux de la Table de Marbre, sont aussi affichés sur les portes des églises, AD 33, 1Mi 597 (181), *Extrait des Registres du Parlement*, 10/04/1775.

<sup>86</sup> En 1711, le duc de Gramont, seigneur de Lesparre, fait ainsi placarder sur la porte de l'église de Soulac et des paroisses voisines un devis portant sur « les travaux qu'il faut faire pour le recurement ou recalement dudit canal de Soulac », AD 33, 1Mi 606 (235), 1739.

<sup>87</sup> Le 16/06/1772 pour la vente aux enchères des biens du navire naufragé le *Saint-Antoine* de Quiberon ; le 6/01/1772, pour la vente des biens du navire naufragé *La Quitaine* de Bordeaux, AD 33, 6B 314.

et le seigneur de Lesparre. Dans la plupart des mentions, les affiches sont placardées le dimanche après la messe et concernent des actions ayant lieu après la messe (vente, réunions). La vie politique se déroule à la sortie de l'église ; cette dernière joue le rôle de relais du pouvoir central auprès des populations. On retrouve aussi la charge de représentant de l'État jouée par le curé avec la lecture des monitoires et d'ordonnance « lue et publiée au prône de lad. paroisse de Soulac par trois jours de dimanches ou fêtes consécutifs<sup>88</sup> ». Enfin, l'église de Soulac a également un rôle pour le culte des morts. Parmi les 306 personnes décédées entre 1738 et 1758, 30 sont ensevelis dans l'église soit 9,80 % des personnes enterrées. Parmi les personnes ensevelies, 14 ont moins de 16 ans, six sont des hommes de plus de 16 ans et dix femmes de plus 16 ans, ce qui ne permet pas de définir un profil type. Anne Zink définit la nef comme le « domaine du peuple », qui est un lieu de sépulture traditionnel, rassemblant les vivants et les morts<sup>89</sup>.

Le deuxième lieu physique important de la paroisse est le cimetière. Souvent associé à l'église, il occupe une place importante dans la vie paroissiale. L'illustration 5 le représente entourant l'église. Il est ceinturé par un mur, l'isolant du reste du village et des animaux en liberté. Ce mouvement de réunion entre le lieu de culte et le cimetière s'est opéré dès le XI<sup>e</sup> siècle et est à l'origine de l'entité paroissiale<sup>90</sup>. Le cimetière demeure un lieu de rencontre, voire parfois un lieu d'habitation<sup>91</sup>. Le troisième lieu physique est le « lieu accoutumé » où se retrouvent les paroissiens pour débattre sur les questions communautaires ou élire le syndic de la fabrique. Le lieu précis n'est pas connu. Les rencontres se font régulièrement « aux formes accoutumées à l'issue de la messe paroissiale<sup>92</sup> ».

La vie paroissiale se déroule dans le bourg de Soulac, centrée autour des édifices religieux. Le rôle du cabaret n'est pas à exclure dans cet ensemble. Il offre un relais pour les services divins dans un habitat dispersé<sup>93</sup>, notamment au Verdon où le curé de Soulac réunit ses ouailles dans le cabaret, « le seul lieu où il pourroit rassembler ses paroissiens<sup>94</sup> ». Le cabaret sert aussi de lieu pour accueillir les officiels ou des officiers militaires venus à la pointe de

---

<sup>88</sup> AD 33, G 578, f°115, *Ordonnance de visite pour l'église de Soulac*, 6/11/1784.

<sup>89</sup> ZINK A., *Clochers et troupeaux*, op. cit., p. 234.

<sup>90</sup> PICHOT D., *Le village éclaté*, op. cit., p. 128.

<sup>91</sup> ZINK A., *Clochers et troupeaux*, op. cit., p. 44.

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 238.

<sup>94</sup> AD 33, C 3328 (68), Lettre adressée au ministre de la Marine Maurepas, 21/03/1738.

Grave : « Soulac est un petit hameau ou il n'y a qu'un mauvais cabaret chez Hourcade. Nous y dinâmes<sup>95</sup>. »

### *La structure du bourg de Soulac*

Analyser l'organisation du bourg de Soulac est possible à travers l'étude de deux censiers du XVII<sup>e</sup> siècle : ceux de 1615<sup>96</sup> et de 1648<sup>97</sup>. Ces registres contiennent l'ensemble des biens possédés par le prieur de Soulac, seigneur de la sauveté<sup>98</sup>. Cette dernière ne constitue qu'une partie de la paroisse de Soulac ; malheureusement, sa superficie n'est pas connue, excepté que « le uol d'un chapon entretroit tousiours et de tous coûtés<sup>99</sup> ». En réalité, la sauveté est comprise entre quatre croix et a une petite ouverture maritime<sup>100</sup> (illustrations 6 et 7). Le bourg est compris dans la sauveté. Le reste de la paroisse relève de l'autorité du seigneur de Lesparre.

Distinguer le bourg de Soulac du reste de la sauveté n'est pas aisé. En effet, dans les censiers, des lieux comme celui de La Tonnelle sont indiqués soit dans la paroisse de Soulac, soit directement dans le bourg. On les nomme ici « quartiers »<sup>101</sup>. Ils ne sont donc pas compris comme partie intégrante du bourg. En outre, l'évolution orthographique des noms complique l'analyse<sup>102</sup>. Les censiers mentionnent un troisième cercle de noms, qui ne sont ni dans le bourg ni dans les quartiers : ces sites sont appelés « périphérie ». Malheureusement, l'emplacement des différents noms ne permet pas de les cartographier précisément ; l'illustration 8 ne constitue qu'un aperçu très schématique de la sauveté.

---

<sup>95</sup> SHDV, 1VD 62 (9), *Mémoire sur le voyage que M. de Roquepique, Godefroi et moi avons fait dans le Médoc, au Verdon, à la pointe de Grave et sur la côte de Royan*, 1768.

<sup>96</sup> AD 33, H 763, *Terrier des exorles et reconnoissances du prieuré et seigneurie de Soulac, faictes en faveur de messire Pierre de Mauriac, advocat en la Cour de Parlement de Bourdeaux, prieur et seigneur justicier dudict Soulac, receues et passées par moy, Guillaume Ychon, notaire royal en Guyenne, soubzsigné, en l'année mil six cens quinze*, conférer Annexe VII : La sauveté de Soulac d'après le censier de 1615.

<sup>97</sup> AD 33, H 503, *Liève des rentes de Soulac, tirée sur les reconnoissances faictes en l'année 1648 par Monsieur Ladie*, conférer Annexe VIII : La sauveté de Soulac d'après le censier de 1648.

<sup>98</sup> La sauveté est une zone protégée par l'Église, où la loi ne s'applique pas. Cela a permis de mettre en valeur un territoire, en accueillant des paysans. Charles Higounet souligne l'importance des sauvetés comme essor des lieux d'occupations : « petits villages d'hôtes, de création préméditée, placés sous la protection de la paix de l'Église, protection symbolisée par la plantation de croix délimitant leur territoire », les sauvetés appartiennent à un mouvement débuté vers 1050 ; HIGOUNET C. (dir.), *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, Privat, 1971, p. 159.

<sup>99</sup> BNF, Ms 5516, f°19, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>100</sup> En 1467, un procès oppose le prieur de Soulac et le seigneur de Lesparre : ce dernier a fait saisir un filet sur la grande côte ; or ce territoire relève de la juridiction de Soulac, AD 33, H 505 (2), cité par Bernard SAINT-JOURS, *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 42.

<sup>101</sup> Ces derniers sont constitués des lieux de Machecoulac, La Salle (même lieu que celui de la Salle Franque, proche du Puy du Guet), Biganneau (ou Mollin, dans la continuité de la rue des Peyres), La Tonnelle, Bassis, au Sable, Laubert, Lastapie et des Tarris (ou Tarriz) dans le censier 1615 et ceux de Biganneau, Lastapie, au Pin, La Tonnelle, Machecoulac, La Salle et les Terreys dans le censier de 1648

<sup>102</sup> PICHOT D., *Le village éclaté*, op. cit., p. 30.

Le bourg de Soulac en 1615 est composé de 101 tenures<sup>103</sup>. Les termes de « parcelle » ou de « bien » sont utilisés comme synonyme par la suite pour définir une tenure<sup>104</sup>. Ce qui complique l'analyse est la division de la tenure en plusieurs pièces : une tenure peut avoir une maison, un jardin et un bois, soit trois pièces. L'emploi du terme de « pièce » doit être compris comme une sous-division d'un bien<sup>105</sup>. Le bourg est constitué de 76 maisons, de 80 jardins, trois vignes, trois vacants\*<sup>106</sup> et huit pièces de bois (graphique 1). La carte de Claude Masse laisse apparaître cette occupation du sol, avec des jardins apparents autour des maisons (illustration 4) et quelques arbres autour de l'église (illustration 5).

Avec une analyse plus fine du bourg, deux ensembles se distinguent : les rues et les puys\*. Selon M. Chauliac, de vieux titres mentionnent entre quinze et vingt noms de rues dans le bourg au Moyen Âge<sup>107</sup>, mais n'ont pas été retrouvés. Les sources consultées reflètent une autre réalité. Bernard Saint-Jours mentionne neuf noms de rues dans le censier de 1503<sup>108</sup>. Quatre de ces rues existent toujours en 1615 selon le censier : les rues d'Espagne (ou « Hespaigne »), des Bancs, de Jau et de Castillon<sup>109</sup>. Six nouveaux noms de rues font leur apparition au début du XVII<sup>e</sup> siècle : rue des Peyres (ou des Sables), la rue de Montauban, la rue de Maumusson, la rue Duprat, la rue du Puy Galinay, la rue du Fort et la rue Maubec. Ainsi, onze rues constituent le cœur du bourg en 1615. Il est possible que les nouvelles rues soient des rues préexistantes dont le nom a évolué. Plusieurs autres sites composent le bourg en 1615 : les puys\* du Guet et du Boy (ou puy de Soulac) et 26 autres biens non localisés. Le bourg épouse les formes de son paysage : un moulin à vent est situé sur le puy du Guet, en hauteur pour capter la force éolienne.

Le censier de 1648 permet une mise en perspective du bourg de Soulac dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>110</sup>. En 1648, 121 biens le composent (graphique 2) : 70 maisons sont répertoriées – soit une baisse de six maisons par rapport à 1615 – auxquelles s'ajoutent quatorze « mesures de maison » et 98 jardins. Une mesure est une maison dans un état délabré. De nouveau, on retrouve les mêmes lieux que dans le censier de 1615. Les rues du Puy Galinay, rue de Castillon, rue des Bancs, rue Maubec, Rue Duprat, rue de Jau, rue de Montauban, rue du

---

<sup>103</sup> Annexe IX : Éléments constitutifs de la topographie du bourg de Soulac en 1615.

<sup>104</sup> Chaque article du registre présente le tenancier, un rapide descriptif de la tenure et le montant du cens.

<sup>105</sup> Pour la suite, nous avons préféré analyser les différentes pièces : il est difficile de définir la composante majeure d'une tenure comprenant un jardin et une terre labourable. L'analyse des pièces permet de contourner cette difficulté.

<sup>106</sup> Dans les faits, on ne mentionne qu'un seul vacant, plus une terre qualifiée de désert et un pastein\*. Ces trois désignent plus ou moins la même chose : un espace laissé à l'usage des habitants pour le pâturage.

<sup>107</sup> CHAULIAC A., *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux*, Paris, 1910, p. 67.

<sup>108</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 68.

<sup>109</sup> Les rues disparues – ou qui ont changé de noms – sont celles dénommées « Grand rüe », « Grand rüe qui va à l'Anjoin », « rue du pas de Graue », « rue processionnale » et la « rue de la Sauveté ».

<sup>110</sup> Annexe X : Éléments constitutifs de la topographie du bourg de Soulac en 1648.

Fort et la rue d'Espagne continuent d'être mentionnées. Une nouvelle rue apparaît dans la liste : la rue des Gahets. Dix rues constituent le bourg de Soulac, regroupant plus de 80 % des biens du bourg et plus de 94 % des maisons. Les rues les plus bâties sont les rues de Castillon, Duprat et du Fort avec respectivement 12 (plus cinq mesures), 10 (une mesure) et 11 maisons. De nouveau, on retrouve l'existence de puy\* : les puy\* Galinay et du Guet, mais aussi celui de Lapilanne.

L'évolution du nombre de rues (neuf, onze et dix pour 1503, 1615 et 1648) peut doublement s'expliquer : changement de nom de rues et/ou abandon de ces rues face à l'avancée dunaire. Pour ce dernier point, le chapitre IV y reviendra. Quant à l'évolution du nombre de rues, les censiers indiquent différents noms pour la même rue. En 1615, la rue des Peyres est aussi nommée rue des Sables ; la rue Maubec est également désignée comme « rue publique ». En 1648, les noms sont encore plus nombreux : la rue Duprat porte deux autres noms : rue de Maumusson et rue d'Andraud. La rue du Fort porte le nom de rue des Sables et rue des Peyres. La rue du Puy Galinay s'appelle aussi rue Fougueyre. Les rues du Fort et des Peyres de 1615 sont-elles les mêmes, avec des noms différents ? Ou bien une de ces rues est-elle dans la continuité de l'autre, séparée et portant deux noms différents au début du siècle, avant de ne former qu'une seule rue en 1648 ? L'abandon progressif du bourg de Soulac durant le XVIII<sup>e</sup> siècle face à l'avancée des sables ne permet pas l'utilisation des cadastres ou les noms de rues actuels pour étayer ces hypothèses.

Le bourg n'est pas seulement composé de maisons et de jardins : des bâtiments particuliers sont mentionnés. Accompagnant les pôles religieux mentionnés précédemment, le bourg est composé d'un « parquet de justice », d'un hôpital, d'une place publique, d'un puits commun<sup>111</sup> et des maisons nommées individuellement<sup>112</sup>. Le parquet de justice était situé sur le Puy du Guet, mais était dès 1615 « en ruines ». Le prieur de Soulac avait les droits de basse et haute justice sur la sauveté et rendait ses décisions dans ce lieu. La place publique est aussi appelée place marchande, on la rencontre nommée ainsi comme confrontation. En 1615, elle est confrontée au sud à une maison située rue des Bancs. En 1648, elle prend le nom de place marchande et se confronte à trois reprises à des biens situés respectivement rue des Bancs, rue

---

<sup>111</sup> Il est aussi appelé puits de Lapilanne.

<sup>112</sup> Parmi les sept maisons du bourg portent un nom particulier en 1615, une sort du lot : la maison de Lapilanne. Elle est composée de deux maisons, un jardin, un chai et un moulin à vent. En 1648, elle semble avoir changé de nom : elle porte le nom de maison du Moulin et comprend une maison, un jardin, une écurie, un parc à pourceaux en pierres et une volière. Deux éléments nous permettent de considérer que la maison du Moulin correspond à la maison de Lapilanne. Tout d'abord, le tenancier est toujours un membre de la famille Lapilanne ; puis, l'épithète du moulin rappelle le moulin de 1615, même s'il n'apparaît plus en 1648.

de Montauban et rue Maubec. Un four banal est mentionné dans le bourg de Soulac, situé près du prieuré. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, un hôpital existait à Soulac rue des Gahets<sup>113</sup> ; au moins trois vignes lui appartenaient situées pour une au lieu de la Tonnelle et pour les deux autres au lieu de Sepian. L'édifice hospitalier a été ruiné par les protestants lors du conflit de 1622 et n'est plus qu'un jardin en 1648.

Malheureusement, l'évolution récente de Soulac-sur-Mer (durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) ne permet pas de restituer spatialement les différents lieux ; la seule source cartographique que l'on dispose est la carte de Claude Masse. La représentation du bourg de Soulac est-elle conforme à la réalité (illustration 4) ? Deux bâtiments ressortent : l'église et la maison de Lapilanne située sur le Puy Lapilanne, au milieu du bourg. La rue des Gahets peut être située : elle est au couchant de l'église, soit à l'ouest de celle-ci. La rue Duprat doit être au nord-ouest du bourg : un chemin part de cette rue et se dirige vers la pointe de Grave. Malheureusement, nous ne pouvons pas cartographier plus précisément les différentes rues du bourg de Soulac du XVII<sup>e</sup> siècle.

Si on part du constat que chaque maison constitue un feu fiscal, nous pouvons estimer la population du bourg de Soulac. En 1615, 76 maisons (sur 85) sont indiquées dans le bourg. Le chiffre couramment admis est de 4,5 personnes par feu. La population du bourg en 1615 serait donc d'environ 340 personnes (380 personnes dans la sauveté). En 1648, 89 maisons et mesures composent la sauveté de Soulac, dont 84 indiquées dans le bourg : 380 personnes vivraient dans le bourg de Soulac (400 personnes dans la sauveté). En 1723, Savary des Bruslons dans son *Dictionnaire universel de commerce*<sup>114</sup>, comptabilise 126 feux pour Soulac soit près de 560 personnes : les estimations des censiers nous semblent cohérentes. La sauveté concentre la majorité de la population de la paroisse de Soulac, le bourg étant le principal foyer d'habitation. La carte de Claude Masse représente les différentes maisons de la paroisse : 65 maisons composent le bourg de Soulac, pour 107 maisons dans la paroisse. Près de 61 % des maisons d'habitation de la paroisse de Soulac se concentrent dans le bourg. Ce dernier est bien le lieu central de la paroisse.

Le bourg de Soulac regroupe le centre de vie paroissiale, avec les principaux édifices d'une paroisse rurale. Principal lieu de peuplement, il est divisé en rues, au nombre et aux noms variables.

---

<sup>113</sup> AD 33, H 506 (13), *Exporle des biens à Soulac faictes en ferme de M. le prieur par feu Pasquier Bourgeois*, 02/06/1615.

<sup>114</sup> En ligne sur Gallica.

## I.2.2. Des hameaux périphériques de sauniers

### *Des hameaux et des habitations isolées*

Le bourg de Soulac regroupe en 1615 et 1648 respectivement 89 % et 94 % des maisons relevées dans les censiers – 76 maisons sur 85 en 1615 et 70 maisons sur 75 en 1648, ainsi que les quatorze mesures. Les maisons restantes sont situées dans le reste de la sauveté. En 1615, sept maisons sont situées dans les quartiers du bourg : trois maisons au lieu de la Salle, trois autres à Bassis et une aux Sables. Les deux dernières maisons sont situées au lieu appelé Lafon de Courvales, dans la périphérie de la sauveté de Soulac. En 1648, les cinq maisons n'appartenant pas au bourg de Soulac sont dans la périphérie. Pour deux maisons, aucun nom de lieu n'est donné, les autres sont situés à Mignan, au Pré de Dugues et à La Vidau. La carte de Pierre de Belleyme (1775), permet de situer les maisons de La Vidau et de la Salle (illustration 9). Étrangement, dans les censiers, La Vidau n'est pas définie proche du bourg, au contraire de La Salle, alors que l'on voit clairement que La Vidau est plus proche du bourg primitif que La Salle. Cela montre bien la limite d'une distinction entre le bourg, les quartiers et la périphérie de la sauveté.

Pour localiser les autres habitations de la paroisse de Soulac qui ne dépendent pas de la sauveté, la seule source antérieure au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle est la carte de Claude Masse (carte 3). Elle représente plusieurs regroupements. Certains sont nommés explicitement par le cartographe : la métairie de Lillan (2 maisons), Le Verdon (9 maisons) et la Pointe du Verdon (3 maisons). Il est important de souligner tout de suite le changement de nom du Verdon. Claude Masse appelle « Le Verdon » les hameaux du Royannais, des Vissoules et des Grandes Maisons ; le hameau de la Pointe du Verdon correspond chez le cartographe au village actuel du Verdon. En confrontant la carte de Masse avec celle de Belleyme, on peut nommer sept autres sites présents au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : Les Cousteaux (1 maison), Taffard (3 maisons), Les Arrecoins (2 maisons), La Runde (1 maison), Neyran (4 maisons), La Caze<sup>115</sup> (2 maisons), Le Logit (7 maisons) et Grave (4 maisons). L'habitat de la paroisse de Soulac évolue à partir des années 1740 à la suite de l'ensablement de la paroisse. Nous reviendrons sur ce point dans un chapitre suivant.

---

<sup>115</sup> Jacques Mestajen est saunier des Cazanaux ; on peut penser que le nom de Cazanaux est une déformation du hameau de La Caze, AD 33, 4J 504 (51), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance entre Jeanne Bernetiere et Jacques Mestajen, 16/07/1687.

*Une occupation du sol similaire aux autres paroisses  
médocaines*

La répartition de l'habitat de Soulac ressemble à celle du Bas-Médoc. « Il n'y a n'y ville n'y gros bourg<sup>116</sup> dans l'étendue de cette carte quoy qu'en général dans toute la Guienne l'on appelle bourg l'église paroissiale ou il n'y a quelque fois que deux ou trois maisons autour. Soulac est le principal bourg qui a une fort[e] grande église<sup>117</sup>. » L'habitat semble se regrouper autour des bourgs et de hameaux où les cultures se font : « les autres paroisses contenues en cette carte ne sont proprement cultivées qu'autour des bourgs et villages<sup>118</sup>. » La paroisse de Soulac contient un bourg, douze hameaux et une maison isolée (Les Cousteaux) si on se base sur le dessin de Claude Masse.

La paroisse de Soulac se démarque du reste du Médoc par la présence de salines. En 1648, un acte notarié définit les hameaux de la « Pointe de Soulac » (Le Verdon) et du Cabens (Logis de Cabens) comme étant des hameaux sauniers<sup>119</sup>. Une autre caractéristique de l'habitat de Soulac est la présence de « bourdille » (cabane) dans les marais salants. Dans des reconnaissances au prieur de 1600, Catherine Manaud, veuve de Pierre de Lapilanne doit 45 £ et un boisseau de sel de cens pour un pâturage, une saline avec ses bosses et « bourdille »<sup>120</sup>. L'étude du plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle montre la présence de maisons situées près des marais « perdus », certainement des anciens marais salants (illustration 10). Seules mentions de cabane dans les salines de Soulac, sont-elles utilisées comme maison d'habitation<sup>121</sup> ? En 1703, deux maisons de sauniers situées à la Pointe, soit vers le hameau des Grandes Maisons<sup>122</sup>, ont été inondées<sup>123</sup>. Cela confirmerait la présence de sauniers vivants à proximité des salines, du moins durant le temps des périodes d'exploitation des salines.

---

<sup>116</sup> Le bourg de Soulac n'est pas selon Claude Masse un gros bourg, même si la majorité de la population paroissiale y réside.

<sup>117</sup> SHDV, 1VD 60 (37), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale du cours de la Garonne et de partie de la Province de Guienne et autres adjacentes*, 25/12/1706.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> AD 33, H 501 (34), *Acte d'opposition pour le payement de la dixme du sel*, 21/02/1648.

<sup>120</sup> AD 33, H 1046, Reconnaisance du prieur de Soulac, 1779.

<sup>121</sup> L'existence de la « bourdille » peut intervenir dans le débat sur la cabane représentée dans le premier plan connu de Brouage. En effet, pour certains historiens et archéologues, la cabane est une maison située sur les bosses des salines de Brouage ; pour d'autres, c'est un mulon protégé des intempéries par une couverture de paille. Voir les travaux du Projet Collectif de Recherche de Brouage, 2011-2014, actes à paraître.

<sup>122</sup> La Pointe indique en réalité le Verdon. Toutefois, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Claude Masse nomme village du Verdon toutes les habitations de La Pointe alors que Belleyme mentionne par la suite différents noms de hameaux : les Grandes Maisons, Vissoules, Le Royannais, etc. Par rapport à la situation des maisons sur la carte de Masse et la localisation des marais salants, les maisons des sauniers semblent plutôt correspondre au hameau des Grandes Maisons qu'à celui du Verdon.

<sup>123</sup> AD 33, 4J 505 (251), Michel Morin notaire au Verdon, Procès-verbal du sieur de Plessac, 29/05/1703.



### *Des microtoponymes mouvants*

Étudier les microtoponymes n'est pas aisé. Les noms sont précaires et disparaissent facilement, et comme le rappelle Daniel Pichot, « sans parler des variations de graphie ou des incompréhensions des employés chargés de lever les cartes ou les cadastres, surtout dans des zones où ils n'étaient pas familiers avec la langue<sup>124</sup> ».

Le censier de 1615 mentionne 59 noms pour la sauveté de Soulac (72 si on comptabilise les rues et les puy\* du bourg) ; 49 noms en 1648 (65 en comptant les rues et les puy\* du bourg). Entre les deux listes de toponymes, 27 sont communs ; 32 noms disparaissent tandis que 22 apparaissent. Les comparer avec des sources plus récentes est délicat : le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le cadastre (1833) couvrent l'ensemble de la paroisse, alors que les censiers décrivent seulement la sauveté qui n'est pas cartographiée de manière fiable. On ne peut pas déduire l'apparition de nouveaux noms. En revanche, on peut constater que onze noms sont communs entre les censiers et le plan terrier (Croix de Bois, Croix de Pierre, Lassalle, Duret, Lartigue et La Salargue) ou avec une orthographe différente (Sableau – Aux Sables, Des Camps aux Campos de Soulac de 1648, Craberie<sup>125</sup> à la Crabine de 1615, Laneu au Laleu de 1648 et la Carlesse – ou Carles – au Lafon de Carles de 1615). Quant au cadastre, seulement trois noms rappellent ceux des censiers : La Salle, Duret et Lartigue. L'évolution des noms peut avoir deux explications : une disparition de ces lieux à la suite d'un ensablement ou un changement de nom.

Le nom de lieu semble avoir quatre origines. En premier, il peut porter le nom d'un élément naturel, se trouvant certainement sur place. Les toponymes Aux Sables, la Lède, Les Prises, au Pin ou Jarle rappellent des éléments paysagers du Médoc. Les noms peuvent aussi faire référence à des bâtiments présents : Au Moulin, Croix de Bois, Croix de Pierre. Une autre origine possible est le nom du tenancier : le lieu de la Vieille Menaud avait comme tenancier en 1600 une certaine Menaud ; une autre pièce de terre se nomme l'Infirmier, une autre aux Martins. Enfin, la quatrième origine possible correspond à la surface couverte par la terre : les Quatre Livres font référence à la surface exploitée de la saline.

La répartition de l'habitat de la paroisse de Soulac ressemble aux autres paroisses du Médoc. Toutefois, la spécificité salicole de Soulac semble entrer en jeu. Pour les autres paroisses du Bas-Médoc, les terres cultivées sont autour des hameaux, alors qu'à Soulac peu de terres sont représentées autour de ces foyers (à l'exception de Neyran, Lillan et du bourg). Les

---

<sup>124</sup> PICHOT D., *Le village éclaté, op. cit.*, p. 30.

<sup>125</sup> La « crabe » signifie en gascon chèvre. On peut penser que des chèvres étaient élevées au lieu de la Craberie.

autres hameaux de Soulac sont consacrés à la culture du sel et sont situés à proximité des salines. Cette configuration de l'espace n'est pas propre à la pointe extrême du Médoc, mais existe sur d'autres secteurs (Oléron par exemple).

### I.2.3. Chemins et voies de déplacement

#### *Un habitat autour des chemins*

Deux grands chemins aboutissent à la paroisse de Soulac sur les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle (cartes 3 et 4). Le premier est le chemin de Lesparre à Soulac qui est le prolongement de la route de Bordeaux à Lesparre. Le deuxième est le chemin de Grayan à Soulac, nommé « chemin de la Reine ». <sup>126</sup>. Le nom rappellerait la reine Aliénor d'Aquitaine, qui aurait emprunté cette route pour embarquer pour l'Angleterre à Soulac. Le chemin de Bordeaux à Soulac reprendrait en partie la voie romaine nommée Lebadie qui aboutissait, selon les auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle à Noviomagus, ville portuaire qu'ils associaient à Soulac<sup>127</sup>. Pierre Jouannet indique que le chemin passait par les landes d'Arsac, de Moulis, de Saint-Laurent et des traces sont retrouvées jusqu'à Lesparre. Au-delà de cette ville, aucun signe n'a été conservé, mais l'auteur considère le chemin de Lesparre à Soulac comme étant la continuité de la route antique<sup>128</sup>. Parallèlement à ces deux chemins, un réseau vicinal dessert les différents lieux de la paroisse. Un troisième grand chemin est celui de Soulac au Verdon. Situés sur les hauteurs de la paroisse, entre les dunes et les marais, les trois grands chemins desservent les différents hameaux. La très grande majorité des maisons (83 %) est desservie directement par ces trois chemins au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (carte 3).

Parallèlement, un important réseau secondaire de voies existe et permet de relier l'ensemble de la paroisse. Au nord du hameau du Verdon, un chemin longe le chenal du Verdon et permet de desservir le marais du Logit et les douze maisons situées autour. Le censier de 1615 nomme les confrontations des différentes tenures : 41 noms de chemins<sup>129</sup> sont indiqués

---

<sup>126</sup> Il se poursuit au sud vers les Landes et au nord vers Royan en passant par le Verdon. Il est emprunté par les pèlerins au Moyen Âge. La route Royan – Soulac – Grandes Landes était une voie secondaire pour atteindre Saint-Jacques-de-Compostelle<sup>126</sup>. Débarquant à Soulac, les pèlerins parcouraient le chemin en passant par Grayan, Vendays, Carcans et continuaient jusqu'au Bassin d'Arcachon puis vers Bayonne.

<sup>127</sup> L'identification de Noviomagus à Soulac est abandonnée aujourd'hui ; actuellement le site de Noviomagus est confondu avec celui de Brion.

<sup>128</sup> JOUANNET P., *Statistiques du département de la Gironde*, t. 1, Bordeaux, Chez les Principaux Libraires, 1837, p. 226.

<sup>129</sup> Les différents chemins sont : « grand chemin qui venait du prieuré à la maison du Puy Guilhem », « chemin public qui venait des parquat à la rue d'Hespaigne », « chemin qui va de la rue de Jau au puy Duguet », « chemin qui va de la rue de Jau au Puy », « chemin qui va de la rue Duprat au pas de Grave », « chemin public pour aller au Puy Commun », « grand chemin qui va de la Plante du Sable appelée la rue de Jau », « chemin public qui va de

et dix noms de rues différents de celles citées précédemment<sup>130</sup>. Vingt-et-un chemins relient entre eux des rues ou des puy\* du bourg ; 19 relient le bourg de Soulac à la sauveté (par exemple le « chemin qui va de Soulac à la Carles », « grand chemin qui va du bourg à la Vieille Menaud ») ou au reste de la paroisse (« chemin qui va de la rue Duprat au pas de Grave »). Un seul chemin part des quartiers à la périphérie : le « chemin qui va de la Salle à la Croix de les Peyres ». Le bourg de Soulac occupe une place centrale où la majorité des voies de communication passent en son sein.

### *Des chemins impraticables une partie de l'année*

Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les commentaires sont unanimes : les chemins parcourant le Médoc sont difficilement praticables, inondés durant l'automne et l'hiver. Ils sont carrossables seulement durant la belle saison, ce qui nuit au commerce comme le mentionne un mémoire de viticulteurs médocains :

« Si les chemins se trouvent impraticables comme j'arrive souvent au commencement de l'automne, Mess. les marchands sont dans l'obligation de retarder leurs mouvements, ou d'allonger considérablement leur route pour ne pas l'exposer aux dangers que le débordement des eaux et les mauvais chemins dans des fonds gras font craindre aux voyageurs<sup>131</sup>. »

Leur mauvais état s'explique par la topographie. Les routes sont situées entre les landes – grand espace désertique, marécageux durant l'automne et l'hiver – et les marais à l'est, débouchant sur la Gironde. Les chemins sont coupés par de nombreuses ruelles\*, jalles\*, rivières ou ruisseaux. L'impraticabilité des chemins passe aussi par une dégradation de points

---

Montauban sur le puy Duguet », « chemin public qui va de Montauban à la maison de Lapilane », « chemin public qui va de Montauban aux sables », « chemin public de la rue Duprat », « chemin où on va du four à ban au puy du Guet », « chemin public qui va de la rue Duprat à Maumusson », « chemin public qui va du bourg au pas de Grave », « chemin qui va au puy Galinay », « chemin commun qui va de Soulac aux Basses », « chemin public qui va du bourg de Soulac aux Compt », « grand chemin qui va du bourg à la croix de la Pierre », « chemin qui va de Soulac à Biganneau », « chemin et rue publique qui va de Soulac à Chastellevaud », « chemin qui va du four à ban au puy du Porge », « chemin public qui va de Soulac au puy du Porge », « grand chemin public qui va de la maison du prieur au four à ban », « chemin public qui va de Soulac à La Pignon », « chemin processionnel », « chemin qui va à la maison de Geoffroy Bardou », « chemin qui va de la Salle à la Croix de les Peyres », « chemin qui va du puy Lapilane à la rue de Montauban », « chemin qui va du puy de Lapilane aux Camps de Soulac », « chemin qui va de ladite rue Plante à l'église », « chemin qui va de la dite place commune au puy du Guet », « grand chemin qui va de Soulac vers les sables », « chemin qui va de Montauban à Chastellevaud », « chemin qui va de Soulac à la Carles », « grand chemin qui va du bourg à la Vieille Menaud », « grand chemin public qui va du bourg à La Vidau », « chemin qui va du puy à la Croix de la Pierre », « chemin qui va de La Plante audit puy Galinay », « chemin et rue publique qui va de la place au puy Gallinay », « grand chemin qui va de la rue Maubec au four » et « chemin qui va de la rue Duprat à Les Tapis ».

<sup>130</sup> Les autres noms de rues mentionnés sont : « rue qui va à la rue de Castillon », « rue d'Espagne qui va de Soulac à Grayan », « rue publique », « rue qui va à la Croix du Sable », « rue qui va de Montauban vers le Puy », « rue publique qui va de Montauban vers le Puy », « grande rue publique de Montauban », « rue qui va de la place au puy Galinay qui va vers la moitié de la rue d'Espagne », « rue qui va de Montauban au puy de Maître Arnaud de Lapilane et vers Biganneau » et la « rue publique qui va de Montauban au puy du Guet ».

<sup>131</sup> AD 33, C 1862, Mémoire des propriétaires de vigne du Médoc adressé à l'intendant Tourny, s.d.

clés, comme les ponts. Claude Masse donne de nouveau une image très vivante de la réalité d'alors :

« Les eaux des landes et des étangs de Carcan et de Artignac s'y déchargent si abondamment q le valon qui est au sud du village du Ga paroît comme une mer, de même que le valon du Capont, et les landes dans les hivers pluvieux sont inondées exepté les parties hautes, le chemin qui est le long de la rivière n'est point praticable dans le temps de pluye. Le principal et plus fréquenté de cette contrée est celui qui vient de Bourdeaux a L'Espare et de l'Espare a Vensac, à St-Vivien pour aller à Soulac, les autres aboutissent dans des marais ou landes souvent noyées<sup>132</sup>. »

Un mauvais entretien des ponts peut être une entrave. Le pont du Ga, « seul défilé par lequel on puisse communiquer de l'intérieur à la pointe », est ainsi « parfaitement couvert par des marais inondés<sup>133</sup> ». Les chemins de Soulac sont aussi mal entretenus. En 1451, les habitants passent un accord avec le prieur pour la réparation d'un pont situé sur la paroisse<sup>134</sup>. En 1738, le chemin de Soulac au Verdon est jugé difficilement praticable<sup>135</sup>.

La paroisse de Soulac se retrouve isolée, telle une presqu'île, coupée du reste du Médoc par les marais. Des doléances se retrouvent tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Se plaignant de l'éloignement du marché de Lesparre, le prieur de Soulac avance que les habitants doivent « passer dans les chemins qui sont presque impraticables sans compter que les chemins sont coupés par des chenaux et cours d'eau qui ne sont pas guéables et ne peuvent être traversés que par bateau<sup>136</sup> ». En 1744, le constat ressemble encore étrangement à la situation du début du siècle : le chemin « est impraticable, et qu'il manque sur les lieux et aux environs les matières convenables pour le rendre solide et en bon état<sup>137</sup> ». Les différents ponts construits doivent être entretenus régulièrement, afin de permettre un accès durant toutes les saisons. La carte de Claude Masse indique deux ponts principaux dans la paroisse : celui de Soulac, enjambant le chenal du Conseiller au niveau de Neyran et le pont de Talais, au-dessus du chenal du même nom. Pierre de Belleyme représente sur sa carte quatre ponts : celui de Soulac, de Neyran, de Talais et de la Hutte – ce dernier permet de traverser le chenal du Verdon au niveau des salines du Logit. La carte de Belleyme représente trois écluses (deux sur le chenal de Talais et une sur celui de Neyran). Des chemins les relient au reste de la paroisse : nous pouvons penser que des ponts sont aménagés sur ces écluses.

---

<sup>132</sup> SHDV, 1VD 60 (47), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du 9<sup>e</sup> quarré de la Générale de Médoc*, La Rochelle, 15/12/1708.

<sup>133</sup> SHDV, 1VH 399 (29-1), Lettre de Lenoir de Lanchal, Directeur des Fortifications, adressée au ministre de la Guerre, Rochefort, 21/03/1814.

<sup>134</sup> AD 33, H 1185 (11 v<sup>o</sup>), Sentence rendue par Poton de Xaintrailles, 23/01/1456.

<sup>135</sup> AD 33, C 3328 (68), Lettre adressée au ministre de la Marine Maurepas, 21/03/1738.

<sup>136</sup> AD 33, H 1049 (30), Lettre de Pierre Tort, prieur de Soulac à M. de Lamoignon de Courson, intendant, début XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>137</sup> AD 33, C 3330 (9), Ordonnance de l'intendant Tourny, Bordeaux, 19/06/1744.

Deux chemins relient Soulac au reste du Médoc. Passant au travers de marais, ils sont difficilement praticables durant les mois pluvieux, conférant un effet d'isolement à la paroisse. Parallèlement, un réseau vicinal dessert les différents lieux de la paroisse (les hameaux, les cultures, mais aussi les dunes), ce qui donne l'idée d'un territoire connu et reconnu par les habitants, intégrant l'ensemble de la paroisse dans un espace vécu.

#### **I.2.4. Une population en progression durant l'époque moderne**

Il est difficile d'estimer la population de Soulac durant l'Ancien Régime, à cause de données contradictoires. Toutefois, une tendance peut se dégager.

Les prestations de serment des « caps d'hostau » (chefs de feu) devant les prieurs permettent de quantifier la population à la fin du Moyen Âge. Le 24 novembre 1376, 107 chefs de feu ou « caps d'hostau » prêtent serment<sup>138</sup> ; en 1455, lors d'une autre prestation de serment, 105 « caps d'hostau » sont mentionnés<sup>139</sup>. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la population de Soulac serait donc de 470 habitants<sup>140</sup>. Les 700 chefs de famille en 1389 mentionnés par Pierre Buffault sont une exagération ; on ne sait pas quelle source il utilise<sup>141</sup>.

Les censiers de 1615 et 1648 permettent l'estimation du nombre d'habitants d'une partie de la paroisse, si on part du constat que chaque maison constitue un feu fiscal. En 1615, 85 maisons sont indiquées. La population de la sauveté de Soulac serait de 380 personnes. En 1648, 89 maisons et mesures composent la sauveté de Soulac, soit près de 400 habitants. Malheureusement, le poids de la sauveté par rapport au reste de la paroisse n'est pas connu. Bernard Saint-Jours avance une population de la paroisse de 522 personnes en 1659. Pour cela, il s'appuie sur l'enquête de l'archevêque de Bordeaux<sup>142</sup>. Dans le document, 235 communiants sont mentionnés, ce qui ferait selon Bernard Saint-Jours 401 catholiques. Le document mentionne la présence de deux familles d'huguenots vivant à Carles et « à la Pointe un feu huguenot pour deux familles catholiques<sup>143</sup> ». Bernard Saint-Jours suppose 340 habitants au Verdon, « les 3/5 de toute la paroisse, ce qui est beaucoup ». Cela ferait 113 protestants. En totalité, la paroisse de Soulac s'établirait donc à environ 520 personnes. Ces résultats semblent

---

<sup>138</sup> AHG, t. 47, n° CCXLIII, *Serment des habitants de Soulac à l'abbé de Sainte-Croix Raymond Bernard de Roqueys*, p. 322-325 ; AD 33, H 732, 24/11/1376.

<sup>139</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 56.

<sup>140</sup> Pour le nombre moyen d'habitants par feux, 4,5 est traditionnellement retenu pour le Moyen Âge et l'Ancien Régime.

<sup>141</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 73.

<sup>142</sup> AD 33, G 639, f° 123r°-125r°, Enquête de l'archevêque à Soulac, 30/05/1659.

<sup>143</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 82.

élevés : le Verdon n'est composé que de 5-6 maisons au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>144</sup> et est même qualifié de « désert » en 1717<sup>145</sup>. Une population de 450 habitants (soit un chiffre légèrement inférieur aux 480 habitants calculés à partir de la carte de Masse) nous semble plus plausible pour le XVII<sup>e</sup> siècle.

Les cartes de Masse et de Belleyme donnent des chiffres oscillant entre 480 et 520 habitants<sup>146</sup>. Si chaque maison représentée par les cartographes correspond à un foyer d'habitation, la population de Soulac serait de 480 habitants au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (107 maisons figurent sur la carte de Masse) et de plus de 520 habitants dans les années 1770 (117 maisons représentées sur celle de Belleyme). En 1670, le curé Daunefort demande une augmentation de sa portion congrue, car il y a une augmentation du nombre d'habitants dans la paroisse<sup>147</sup>, ce qui appuie nos estimations d'un accroissement de la population au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les données obtenues par l'étude des cartes sont globalement cohérentes avec les autres chiffres à disposition pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Durant ce siècle, la population de Soulac ne semble pas augmenter de manière extraordinaire. Savary des Bruslons dans son *Dictionnaire universel de commerce* publié en 1723<sup>148</sup>, comptabilise 126 feux pour Soulac soit près de 560 personnes. Il s'appuie sur un état des feux de la généralité de Bordeaux du début du XVIII<sup>e</sup> siècle non daté précisément, qui donne 126 feux pour la paroisse de Soulac<sup>149</sup>. L'abbé Baurein mentionne 132 familles à Soulac (près de 590 personnes) dans son ouvrage publié en 1784<sup>150</sup>. La population de la paroisse de Soulac resterait stable durant le XVIII<sup>e</sup> siècle et aurait progressé d'environ 20-25 % entre la fin du Moyen Âge et le Siècle des Lumières. La population de Soulac oscillerait donc entre 500 et 600 habitants au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Toutefois, d'autres sources sont contradictoires et laissent apparaître une augmentation plus importante du nombre d'habitants au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1765, un état des cotes de tailles de l'élection de Bordeaux mentionne 164 feux pour la paroisse de Soulac, soit plus de 730 personnes<sup>151</sup>. En 1772, lors d'une visite pastorale, le nombre de communiant est de

---

<sup>144</sup> SHDV, 1VD 62, *Mémoire sur le voyage que M. de Roquepiquet, Godefroi et moi avons fait dans le Médoc, au Verdon, à la pointe de Grave et sur la côte de Royan*, 1768.

<sup>145</sup> AN Marine, D-2-50, *Mémoire de M. de Courson au ministre de la Marine*, Bordeaux, 17/04/1717.

<sup>146</sup> On part du principe que le dessin du cartographe reflète la réalité et a représenté l'ensemble des maisons.

<sup>147</sup> AD 33, H 501 (26), *Transaction entre le prieur de Soulac et M. François Daunefort curé de la paroisse dud. Soulac*, 04/07/1670.

<sup>148</sup> En ligne sur Gallica.

<sup>149</sup> AD 33, C 4901, *Tableau de la généralité de Bordeaux*, s.d. (début XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>150</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises*, op. cit., p. 61.

<sup>151</sup> AD 33, C 2672, *Tableau des tailles des paroisses de l'élection de Bordeaux*, 1765.

500 pour une population de 900 habitants<sup>152</sup>. Comment peut-on expliquer une telle différence ? La paroisse aurait-elle été touchée par une ou plusieurs crises démographiques ? Durant l'été 1772, les paroisses de Talais et de Soulac sont concernées par des maladies, qui ont occasionné la mort « depuis le commencement de septembre près de soixante personnes de tous sexe, beaucoup plus de grands corps que de petits, cette mortalité fait un grand vide dans les deux paroisses<sup>153</sup> ».

L'étude méthodique des registres paroissiaux n'a pas été faite pour l'ensemble du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les années 1738 à 1758 et 1771 à 1773 ont été dépouillées (respectivement les graphiques 3 et 4). La courbe démographique de Soulac entre 1738 et 1758 représente un accroissement démographique naturel : la courbe des conceptions est toujours supérieure à celle des décès. La population de Soulac s'accroît durant cette période, ce qui confirme certaines descriptions. À l'inverse, entre 1771 et 1773, le nombre de décès est supérieur à celui des conceptions (78 contre 73). Quatre pics de mortalités apparaissent : juillet à octobre 1771, mai 1772, septembre à décembre 1772 et février-mars 1773. La crise démographique de l'automne 1772 touche bien la paroisse de Soulac, mais n'explique pas le net recul mentionné précédemment. Elle ralentit tout au plus l'augmentation de la population. Le chiffre avancé par l'abbé Baurein est sans doute inférieur à la réalité. En effet, des états de la population de Soulac durant les premières années de la Révolution donnent des chiffres bien supérieurs. En 1792, 742 personnes habitent la commune<sup>154</sup>. Un rapport de 1793 mentionne une population de 734 personnes « sans y comprendre tous les prépozé (*sic*) des douanes<sup>155</sup> ». En 1794, un tableau de la population de la commune de Soulac donne 973 habitants pour 205 familles<sup>156</sup>. Il est difficile de trouver un chiffre précis. La population de Soulac avoisinerait plutôt entre 700 et 800 habitants durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit une hausse de plus de 60 %.

Le nombre d'habitants de la paroisse semble rester stable jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, avant de connaître une augmentation au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>157</sup>, commune aux autres littoraux français, notamment des îles du Ponant<sup>158</sup>.

---

<sup>152</sup> AD 33, G 558, p. 392-395, Enquête de l'archevêque, 29/02/1772.

<sup>153</sup> AD 33, C 372 (93), Lettre de Bontemps, secrétaire de la subdélégation du Lesparre à l'intendant, Lesparre, 19/12/1772.

<sup>154</sup> État de la population de Soulac, [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=36683](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=36683), consulté le 09-05-2014.

<sup>155</sup> AD 33, 9L 39, Rapport du maire de Soulac, 8/11/1793.

<sup>156</sup> AD 33, 9L 39, Officiers municipaux de Soulac, *Tableau de la population que contient la commune de Soulac*, 10 brumaire an III (31/10/1794).

<sup>157</sup> Cette croissance démographique se retrouve à Bordeaux, qui croit sa population de 144 % entre 1715 et 1790 ; POUSSOU J.-P., *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit.

<sup>158</sup> GUILLEMET D., *Les îles de l'Ouest*, op. cit., p. 18.

L'analyse de l'habitat permet de mieux cerner les enjeux de ce territoire. La situation du bourg et des hameaux – sur la partie haute de la paroisse (supérieur à 5 m NGF<sup>159</sup>), le long des dunes et à proximité des salines – entraîne une exposition aux éléments naturels, ce qui permet de comprendre et de cartographier les points les plus sensibles de la paroisse de Soulac.

### **I.3. Une paroisse « de la fin des terres » disputée**

La paroisse située à l'extrémité du Médoc est éloignée géographiquement des différents centres décisionnels du pays et est raccordée par des chemins en mauvais état. Bordeaux, siège de l'amirauté de Guyenne et de l'intendance, est à 86 km en ligne droite de Soulac. Lesparre, « qui porte le titre de capitale du Médoc<sup>160</sup> », est à environ 27 km (carte 1). Le subdélégué de la généralité du Médoc y siège depuis le début des années 1740<sup>161</sup>. Économiquement, Soulac dépend aussi de Lesparre : le marché principal du Médoc s'y tient. Pourtant, et malgré cette position excentrée, le territoire de Soulac est disputé.

#### **I.3.1. La sauveté de Soulac : une enclave dans la sirie de Lesparre**

Soulac « offrait un intérêt particulier à ses possesseurs, à cause des bateaux qui manquaient l'entrée du fleuve et venaient échouer sur son rivage<sup>162</sup> ». Par cette phrase, Marcel Gouron symbolise l'intérêt porté à Soulac. Aux revenus du bris<sup>163</sup>, la richesse issue du sel est aussi vectrice de convoitises. Dès la création du prieuré au XI<sup>e</sup> siècle, diverses revendications ont été exercées sur la possession de la paroisse<sup>164</sup>. Le seigneur de Lesparre n'est pas en reste en requérant épisodiquement des droits sur le territoire de la paroisse de Soulac entre le XII<sup>e</sup> siècle et le XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>159</sup> Le Nivellement Général de la France est déterminé à la suite d'enregistrements du XIX<sup>e</sup> siècle faits par le marégraphe de Marseille. Le niveau moyen de la mer est « 0 ». Concernant le 5 m NGF, il est issu de la carte IGN de 2007.

<sup>160</sup> SHDV, 1VD 60 (47), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du 9<sup>e</sup> quarré de la Générale de Médoc*, La Rochelle, 15/12/1708.

<sup>161</sup> Auparavant, la subdélégation du Médoc était à Saint-Laurent-de-Médoc où elle a été créée vers 1724. À la mort du subdélégué de Lesparre, François de Saint-Vincent Basterot, le siège est transféré à Pauillac en 1771 ; DESGRAVES L., « Les subdélégations et les subdélégués de la Généralité de Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, 1954, vol. 66, n° 66-26, p. 144. Le subdélégué de Lesparre est le représentant de l'intendant dans une partie de la généralité, en l'occurrence le Bas-Médoc. Les nombreux échanges conservés entre l'intendant et son subdélégué confirment son importance et son rôle dans différentes actions économiques ou politiques de la subdélégation ; AD 33, C 368 à C 372, Correspondance du subdélégué de Lesparre à l'intendant de Bordeaux.

<sup>162</sup> GOURON M., *L'Amirauté de Guyenne op. cit.*, p. 63.

<sup>163</sup> Débris d'un navire naufragé.

<sup>164</sup> MAGNOU-NORTIER E., « L'affaire de l'église de Soulac d'après les actes faux contenus dans le Béatus, XI<sup>e</sup> siècle », *Saint-Sever, millénaire de l'abbaye*, Colloque international (1985), Comité d'études sur l'histoire de l'art de la Gascogne, 1985, p. 99-111 ; SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac, op. cit.*, p. 41-48.



## *Les limites de la sauveté de Soulac*

La juridiction de Soulac a des limites qui ne sont pas clairement définies. Pour les officiers de la seigneurie de Lesparre, « le bourg de Soulac assiz sur un recoing visant sur ladicte grande mer lequel est limité de quatre croix près dudict bourg duquel le uol d'un chapon entreroit tousiours et de tous coustés dans la terre de Lesparre ledict bourg estant et appartenant en tiltre de prieuré<sup>165</sup> ». Trois des quatre croix mentionnées sont retrouvées dans les censiers du XVII<sup>e</sup> siècle : la croix de Pierre (située aux Campos<sup>166</sup>), la croix du Bois (située à proximité du Jeune-Soulac) et la croix du Sable. Le censier de 1615 mentionne un chemin qui « va de la Salle à la Croix de les Peyres ». Cette croix de « les Peyres » correspond certainement à la croix de la Pierre : le hameau de La Salle est entre le bourg de Soulac et la croix de la Pierre (illustrations 6 et 7). Les quatre croix matérialisent les limites de la sauveté de Soulac ; elles délimitent l'espace où le prieur est le seigneur. Le mémoire de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle est écrit pour la vente de la seigneurie de Lesparre : les traits sont grossis, embellis en faveur du pouvoir de Lesparre. Selon ce texte, « les saliniers ez enuirons dudict bourg de Soulac [...] sont toutes du fief de mesdicts Seigneur et Dame<sup>167</sup> ». Les censiers montrent l'existence de salines sous la juridiction du prieur.

Pour le prieur de Soulac, les limites de sa juridiction sont différentes.

« Les limites du terrain de juridiction dud. prieuré se prennent du costé de la mer vers le couchant depuis les grandes montagnes de sable appellées Galendon ausquelles aboutissoit la grande pinada dud. prieuré que la mer a inondé et dont il ne parroisse plus que quelques souches jusques à la pointe de Soulac dans la mer douce tout le long de la coste de la mer l'étendue de deux grandes lieues et demye. De la pointe led. terroir se termine le lond du canal de Thales jusqu'au pont du Thales et du pont en continuant de remonter ledit canal jusques vis-à-vis des montagnes de sable de la Leudon qui vont se adjendre a la mer au-dessus ou estat la pinède. Il y a depuis lesd. montagnes de la Leudon a Soulac une grande lieue et plus et de Soulac à la pointe une grande lieue, et de Soulac au pont de Thales trois quart de lieue et du pont de Thales aux montagnes de la Leudon une lieue<sup>168</sup>. »

La Leudon se situe à la hauteur de la station actuelle de l'Amélie, où Claude Masse figure sur sa carte « pointe et ance de Ludon de Pinadas » ; le nom rappelle la pinède des Bénédictins<sup>169</sup>. Les bornes de la juridiction de la citation correspondent aux limites de la paroisse de Soulac, et non de la sauveté de Soulac. Or, les censiers indiquent la séparation de

---

<sup>165</sup> BNF, Ms 5516, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>166</sup> AD 33, H 503, *Liève des rentes de Soulac, tirée sur les reconnoissances faictes en l'année 1648 par Monsieur Ladie*.

<sup>167</sup> BNF, Ms 5516, f°17, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>168</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle).

<sup>169</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 91.

la paroisse de Soulac en deux seigneuries : très peu de salines (respectivement cinq et trois en 1615 et 1648) sont mentionnées, alors que des sources différentes donnent 62 tenanciers de marais salants en 1645<sup>170</sup>. En outre, une confrontation d'une parcelle relevant de la sauveté est un « bois dudit feu Manan fief du seigneur de Lesparre<sup>171</sup> ».

En réalité, les limites de la juridiction de Soulac évoluent à la suite de conflits entre le seigneur de Lesparre et le prieur de Soulac commencés dès le XII<sup>e</sup> siècle. En 1195, une transaction met un terme à un premier contentieux<sup>172</sup>. Les différends ne s'arrêtent pas à cet accord. Des résurgences émanent aux XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Durant tout le Moyen Âge et l'époque moderne, huit autres conflits ont été relevés par Bernard Saint-Jours<sup>173</sup>.

Les différents conflits laissent apparaître une évolution de l'étendue de la juridiction de Soulac détenue par le prieur. Jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, elle paraît s'étendre sur toute la paroisse de Soulac. Des changements semblent s'opérer au XVI<sup>e</sup> siècle avec une réduction des pouvoirs du prieur au détriment du seigneur de Lesparre. L'influence du prieur se limite à la sauveté, délimitée par les quatre croix. Les différents terriers vont dans ce sens. L'évolution que l'on peut définir correspondrait donc à la création de la sauveté durant les XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles derrière les croix, avec des pouvoirs étendus à l'ensemble de la paroisse pour le prieur. Puis, durant les XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, le pouvoir du seigneur de Lesparre semble s'étendre sur l'ensemble de la paroisse de Soulac, excepté sur la sauveté et le bourg. On peut noter toutefois le rétablissement des fourches patibulaires du prieuré en 1467, au niveau du pont de Talais. Cela semble plus être un acte désespéré de retrouver ses anciens pouvoirs qu'une réalité. En 1737, lors d'une visite de l'archevêque, le curé de Soulac reconnaît la présence de deux seigneurs : « le prieur de Soulac est seigneur temporel du bourg. Mgr de Gramont est seigneur du reste de la paroisse<sup>174</sup>. » Les différents conflits n'ont pas permis au seigneur de Lesparre de réduire à néant les pouvoirs du prieur, mais ont restreint ces droits au sein de la sauveté<sup>175</sup>.

---

<sup>170</sup> AD 33, H 501 (10), *Estimation du sel trouvé sur les marais de Soulac*, 13/10/1645.

<sup>171</sup> AD 33, G 3400, Acte notarié de Pichon, 28/05/1615.

<sup>172</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, *op. cit.*, p. 41. L'archevêque de Bordeaux et le prieur de Soulac abandonnent toute justice au-delà du « bié de Syort » (le pont de Talais), mais en contrepartie, oblige le seigneur de Lesparre à « payer la dîme des moulins et des salines qu'il possédait à Soulac [...] que personne ne pourra avoir des fourrs dans la sauveté dud. Soulac ni hors d'icelle si ce n'est le prieur qui pourra prendre du boy dans les forets du seig. de Lesparre pour chauffer ses fourrs, dans lesquels il fera cuire son pain tout le temps qu'il résidera à Soulac », AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle).

<sup>173</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, *op. cit.*, p. 42-48.

<sup>174</sup> AD 33, G 649, Visite des archevêques, 1737.

<sup>175</sup> Le fait que le prieur réside à Bordeaux à partir du XVI<sup>e</sup> siècle peut être une explication de ce recul. Une autre hypothèse est à relier avec la guerre de Cent Ans : profitant de la destruction des différentes limites, les seigneurs, dont celui de Lesparre, contestent les frontières existantes auparavant, dans un souci de confiscation du pouvoir.

### *Soulac, des revenus importants pour la sirie de Lesparre*

L'explication de l'intérêt du seigneur sur les terres de Soulac réside dans les revenus issus des marais salants de Soulac. Les revenus des 32 paroisses du Bas-Médoc de la sirie de Lesparre<sup>176</sup> « consistent en domaines, maisons, moulins, fours bannaux, métairies, prez, bois, cent et rentes, agrières\*, lods et ventes, droit d'échange, fromentage et finadage, dixmes inféodées, droits de plessages, foires et marchés, cabanage ou pacage, le droit de distribuer le sel<sup>177</sup> ». En 1730, les revenus de la sirie de Lesparre s'élèvent à 34 508 £ 5 s. 4 d. « sans y comprendre la moitié des lods et ventes des biens nobles, marais et cousteyres\*, dont le seigneur s'est réservé ». Dans un mémoire rédigé dans l'optique de vendre la sirie de Lesparre à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les revenus principaux de Lesparre proviendraient de Soulac : « toutz les principaux habitans dudict bourg de Soulac, ensemble le droict de millage qu'est ung droict qu'ilz paient au lieu du siuadaige<sup>178</sup> de sorte que est le plus beau reuenu qu'il soit en la recepte de Lesparre y comprins les agrieres de seel<sup>179</sup>. »

Quatre recettes de la sirie de Lesparre proviennent de Soulac : le droit de naufrage que le duc de Gramont n'affirme pas en 1730, les agrières\* des salines de Soulac, les lods et ventes lors d'achats de marais et enfin, l'affermage des terres des paroisses de Soulac et de Talais. Les agrières\* de Soulac produisent communément 80 muids de sel, vendu 60 £ le muid, parfois jusqu'à 150 £. Le revenu des agrières\* du sel peut rapporter jusqu'à 6 000 £<sup>180</sup>. Parmi elles, 700 boisseaux sont vendus aux habitants de la sirie, ce qui correspond à environ 29 muids 1/7. En 1703, le boisseau est vendu aux habitants de la sirie 3 £ 10 s. (84 £ le muid) ou 4 £ (96 £/muid), pour une somme totale comprise entre 2 275 et 2 800 £<sup>181</sup>. En 1730, les 700 boisseaux rapportaient 3 000 £. Le seigneur de Lesparre tire aussi des ressources importantes des lods et ventes provenant de la vente de salines<sup>182</sup>. En 1736 le sieur Cabou a

---

Dans la Saintonge maritime, des procès sont tenus dans les années 1440 et 1480 pour la confirmation de frontières, PÉRISSE S., *Les campagnes littorales*, op. cit., p. 88.

<sup>176</sup> AD 33, 1Mi 608 (38), *Mémoire instructif des revenus de la terre et sirie de Lesparre*, 1730. Le nombre de paroisses évolue au gré des sources. Le mémoire rédigé sur la sirie de Lesparre à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle en comptabilise 33, contre 34 pour d'autres sources du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>177</sup> *Ibid.*

<sup>178</sup> Le droit de civadage est un droit octroyé par le seigneur aux communautés d'habitants pour l'usage des communaux comme terres de pâturages, AUBIN G., *La seigneurie en Bordelais au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après la pratique notariale (1715-1789)*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, p. 216.

<sup>179</sup> BNF, Ms 5516, f°17, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>180</sup> AD 33, 1Mi 598, f°531.

<sup>181</sup> AD 33, 1Mi 605, *Estat de la recepte et mize fait par M. François de Basterot procureur de Monseigneur le duc de Gramont des ressources de tere et sirie de Lesparre*, 1703.

<sup>182</sup> En règle générale, les lods et ventes s'élèvent au huitième dans le Bordelais, AUBIN G., *La seigneurie en Bordelais*, op. cit., p. 337. Pour la vente de salines, les lods et ventes s'élèvent au 1/24.

acquis pour 22 000 £ de marais salants, rapportant 916 £ 13 s. 4 d. de lods et ventes pour le seigneur de Lesparre<sup>183</sup> ; en 1743 l'achat pour 15 000 £ de marais salants par François Maurin rapporte 625 £ au duc de Gramont<sup>184</sup>. Enfin, en 1703, l'affermage des terres et du sol de Soulac auprès de M. Basterot rapporte 11 114 £ 2 s. 1 d. au duc de Gramont<sup>185</sup>. Les revenus de la seigneurie de Lesparre font la part belle à la paroisse de Soulac : dans une lettre adressée au duc de Gramont, dénonçant le faux saunage, Joseph Pouard avance que le sixième des revenus de la sirie est perdu à la suite de fraudes<sup>186</sup>.

Le sel et le droit de bris de Soulac sont deux ressources pour le seigneur de Lesparre. À partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'État reprend la main sur le droit de bris<sup>187</sup>, mais le sel demeure un important revenu. Parallèlement à ces revenus, le seigneur de Lesparre est en conflit avec le prieur de Soulac au sujet de la justice exercée dans ce lieu. À la suite de plusieurs conflits, il relègue les droits du prieur derrière les quatre croix de la sauveté.

### **I.3.2. Le prieur de Soulac, seigneur foncier et justicier de la sauveté**

Le prieur de Soulac, représentant de l'abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, était un personnage important durant le Moyen Âge<sup>188</sup>, alors que sous l'Ancien Régime, il voit son rôle se réduire.

#### *Un prieuré sans prieur à partir du XVI<sup>e</sup> siècle*

Le prieur est investi par l'abbé de Sainte-Croix et reçoit les pouvoirs spirituels de l'archevêque de Bordeaux. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, il est élu par un collège de moines de l'abbaye de Sainte-Croix. Une fois nommé, le nouveau prieur vient chercher le serment des différents chefs de famille de la paroisse. Par exemple, en 1455, les « caps d'hostau » prêtent serment devant Pierre Cardinal de Foix senior<sup>189</sup>. En 1523, Guyot Delage est nommé prieur de Soulac le 21 juin 1523. Lors de sa venue à Soulac afin de recevoir le serment des habitants, il ne fait qu'apercevoir le pignon de l'église et rebrousse chemin « sous prétexte que les locaux du prieuré

---

<sup>183</sup> AD 33, 1Mi 603 (134), Lettre de Pouard, 23/05/1736. Contrairement aux usages habituels, les lods et ventes de ces marais ne concernaient que 1/12 du prix et non 1/8. Le seigneur de Lesparre prélève la moitié des lods et vente pour lui, pour ses frais de gestion.

<sup>184</sup> AD 33, 1Mi 592, Déclaration, 14/11/1743.

<sup>185</sup> AD 33, 1Mi 605, *Estat de la recepte et mize fait par M. François de Basterot procureur de Monseigneur le duc de Gramont des ressources de tere et sirie de Lesparre*, 1703.

<sup>186</sup> AD 33, 1Mi 603, f°252, Lettre de Joseph Pouard, 23/03/1738.

<sup>187</sup> PÉRET J., *Naufraiges et pilleurs d'épaves*, *op. cit.*, p. 327.

<sup>188</sup> Dans plusieurs transactions de l'abbaye de Sainte-Croix, il fait figure de témoin, signant différents actes.

<sup>189</sup> CHAULIAC A., *Histoire de l'abbaye*, *op. cit.*, p. 260.

étaient remplis d'hommes armés<sup>190</sup> ». Le prieur porte le titre de curé primitif et de gros décimateur de la paroisse<sup>191</sup>. Au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, le prieur ne semble plus résider à Soulac. Le seul représentant du prieuré est le curé, le vicaire perpétuel : « Ce n'est plus à présent qu'un prieuré simple et régulier *Cura Conuentique Cavens* le prieuré et la vicairie perpétuelle sont toujours dependans de l'abbaye<sup>192</sup> ».

Les moines semblent aussi quitter Soulac au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Selon Bernard Saint-Jours, quatre moines de Sainte-Croix avec trois de leurs serviteurs et deux de l'archevêque composent le prieuré de Soulac au Moyen Âge<sup>193</sup>, tandis que M. Chauliac indique douze moines<sup>194</sup>. En 1532, les habitants de Soulac présentent une requête au parlement de Bordeaux contre le prieur Pierre de Bar, l'accusant d'avoir « expellé les religieux hors de ladite église et prieuré et qui pis, a cessé de faire le dict service (de nuict et de jour) fors seulement par un simple prêtre, soit vicaire<sup>195</sup> ». D'après M. Chauliac, Pierre de Bar s'empare « de tous les revenus en supprimant la plupart des moines, ce qui motiva une intervention du parlement de Bordeaux, sur la plainte des habitants<sup>196</sup>. » Le Parlement donne raison aux habitants de Soulac par un arrêt du 10 mars 1532 et en 1533 oblige Pierre de Bar à entretenir deux religieux à Soulac<sup>197</sup>. La présence de moines dans l'église-prieuré de Soulac ne dure pas longtemps. Le Médoc est marqué par les guerres de Religion, notamment en 1622 où l'église de Soulac est dégradée et l'hôpital détruit. La conséquence est la fuite des moines, ainsi que de trois officiers, qui se réfugient au sein de l'abbaye mère de Sainte-Croix de Bordeaux. Les destructions causées par les protestants menés par le huguenot Favas empêchent le retour des moines ; le prieuré de Soulac n'est plus desservi et devient seulement une église paroissiale, le curé faisant office de représentant du prieur sur les lieux<sup>198</sup>.

Vidé de son prieur, le prieuré de Soulac cesse d'exister physiquement au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ; les revenus du prieuré étant eux toujours prélevés. Le prieur demeure à Bordeaux et le vicaire perpétuel n'est autre que le curé. Le prieur vient parfois sur place prélever ses revenus<sup>199</sup>.

---

<sup>190</sup> « *In dicto loco et precipue in domibus prioratus ejusdem loci erant et existebant plures armigeri* », *Ibid.*, p. 215.

<sup>191</sup> AD 33, H 1049 (1), *Mémoire pour M. l'abbé de religieux de Ste-Croix et pour le prieur titulaire de Soulac*, s.d. (après 1711).

<sup>192</sup> *Ibid.*

<sup>193</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>194</sup> CHAULIAC A, *Histoire de l'abbaye*, *op. cit.*, p. 111.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 235.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 235.

<sup>198</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>199</sup> AD 33, G 666, Lettre du curé de Soulac Eyriaud à l'archevêque de Bordeaux, 01/10/1784.

## *La juridiction de Soulac : entité fiscale et judiciaire*

La paroisse de Soulac constitue une entité particulière. Le prieur est à la tête d'une justice seigneuriale qui semble s'étendre à l'ensemble de la paroisse et non pas réduite à la seule sauve-té. En 1467, le prieur de Soulac rétablit ses fourches patibulaires au pont de Talais<sup>200</sup>. René Pijassou représente la juridiction judiciaire de Soulac sur l'ensemble de la paroisse<sup>201</sup>. Cette spécificité peut expliquer le qualificatif de « ville » utilisé pour Soulac dans certains textes du XIX<sup>e</sup> siècle ou dans des copies de chartes médiévales<sup>202</sup>. Le tribunal de Soulac illustre cette fonction de basse, moyenne et haute justice. Toutefois, la destruction physique du palais de justice au début du XVII<sup>e</sup> siècle peut laisser supposer l'abandon de cette justice seigneuriale, au profit de la justice royale. L'étude des archives judiciaires aurait pu permettre d'esquisser une réponse à cette hypothèse.

Pour faire appliquer la justice, le prieur crée des « officiers, juge, lieutenant, greffier, procureur, sergent<sup>203</sup> ». En 1639, un conflit oppose Pierre Coudert, curé de Soulac, et Jeanne Bonnet femme de Jean Bourgeois, maître-chirurgien. L'opposition concerne la donation de 24 £ faite par feu Bourgoïn, dans son testament du 10 octobre 1639 en faveur de l'église de Soulac. La décision est rendue par « Mons. le Juge de la Jurisdiction dudit Soullacq » en faveur du curé<sup>204</sup>. Un autre officier de la juridiction de Soulac est le prévôt. Un certain Jean Grenier, prévôt, habitant du bourg de Soulac est nommé en 1689<sup>205</sup>. Le personnel juridique est présent à Soulac au moins jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Est-ce que les différents officiers de la juridiction de Soulac quittent la pointe du Médoc pour siéger à Bordeaux ou dans une autre ville au cours du XVII<sup>e</sup> siècle ? Les sources consultées ne permettent pas d'apporter une réponse définitive. Toutefois, au XVIII<sup>e</sup> siècle, deux procureurs de Soulac sont mentionnés : en 1728, un certain Jean Bacquier est prêtre et procureur du prieur de Soulac<sup>206</sup> et en 1733, Pascal Bourgoing est procureur de Soulac<sup>207</sup>. Le curé de Soulac déclare la présence d'un juge lors de l'enquête de l'archevêque en 1737<sup>208</sup>. Ces deux personnes ne semblent pas habiter à Soulac ; la charge

---

<sup>200</sup> AD 33, H 505 (46).

<sup>201</sup> PIJASSOU R., *Un grand vignoble, op. cit.*, p. 1376-1377.

<sup>202</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle).

<sup>203</sup> CHAULIAC A, *Histoire de l'abbaye, op. cit.*, p. 111.

<sup>204</sup> AD 33, 4J 504 (47), Michel Morin notaire au Verdon, Procuration du syndic de Soulac, 01/07/1687. Un autre acte du même notaire daté du 20 avril 1688 mentionne aussi le juge de Soulac.

<sup>205</sup> AD 33, 4J 504 (62), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance envers Jean Grenier, 13/11/1689.

<sup>206</sup> AD 33, G 839, Déclaration de Demetre Mahony curé de Soulac auprès de l'archevêque de Bordeaux, 26/05/1728.

<sup>207</sup> AD 33, G 538 (37), Déclaration d'Anthonie Pomanil, curé de Bignan, 24/06/1733.

<sup>208</sup> AD 33, G 649, Visite des archevêques, 1737.

d'officier de la juridiction de Soulac existe, mais semble être tenue par des personnes extérieures de la paroisse.

Au niveau fiscal, la paroisse de Soulac se détache de nouveau du reste du Bas-Médoc : elle constitue sa propre juridiction qui englobe de nouveau l'ensemble de la paroisse. Pour la répartition de la taille, la juridiction de Soulac est détachée de la juridiction de Lesparre<sup>209</sup>.

### *Les revenus du prieur de Soulac*

Même si le prieur ne réside plus dans la paroisse, il se déplace de temps en temps pour prélever ses revenus : en 1784, « époque encore à laquelle les Bénédictins sont venus jouir par eux-mêmes de leurs fruits décimaux<sup>210</sup> ». En effet, les revenus du prieur de Soulac sont importants : il a le « droit de prendre la dixme des bleds, vins, sel, aigreaux, autres choses », auxquels il convient de rajouter différents cens, les rentes, les lods et ventes, le droit de naufrage, de pêche et d'autres droits et devoirs seigneuriaux<sup>211</sup>.

En étudiant les revenus issus des censiers de 1615 et 1648, on constate que les rentes du prieuré sont modestes. Pour 1615, les rentes correspondaient à 24 £ 1 s. 11 d. en argent accompagné de revenus en nature<sup>212</sup>. Pour 1648, les revenus du prieur s'élèvent à 47 £ 1 s. 6 d. avec des rentes en nature<sup>213</sup>. En 1615, le prieur touche aussi 1 £ 5 s. 1 d. d'exporte\*, droit qui se prélève à chaque changement de tenancier ou de seigneur (moyenne de 1,3 d. par bien, le censier contenant 235 tenures), contre 2 £ 1 s. d'exporte\* en 1648, soit une moyenne de 2 d. par tenure (le censier en contient 240). Dans un texte du XVII<sup>e</sup> siècle, « les censives et ventes annuelles se montent ordinairement environ à la somme de soixante livres et aussy une barrique de vin et quelque poules » ainsi que l'entretien d'un cheval<sup>214</sup>. Le document détaille un peu plus les revenus des « religieux en qualité de seigneur » qui « ont droit de censive, lods et ventes sur

---

<sup>209</sup> AD 33, C 2672, *Tailles, État et département des paroisses de l'élection de Bordeaux*, 1765.

<sup>210</sup> AD 33, G 666, Lettre du curé de Soulac, Eyriaud à l'archevêque de Bordeaux, 01/10/1784.

<sup>211</sup> AD 33, H 506 (3), *Mémoire pour la justice et fief de Soulac*, 20/06/1643.

<sup>212</sup> Ainsi, 49 tenures mentionnaient un pourcentage de récoltes, soit comme seule rente, soit accompagnant des rentes numéraires. Parmi les 49 rentes, 43 correspondent au « 1/5 des fruits », quatre au quart des fruits et deux au dixième des récoltes. Concernant les 43 tenures taxées au « 1/5 des fruits », dix concernent des vignes, une saline, 24 bois, deux bois et deux vignes, deux jardins, deux terres labourables et une jauga\* ; pour les « 1/4 des fruits », les articles correspondent à deux bois, une vigne et une maison avec son jardin ; le dixième des fruits correspond à une vigne et une saline-pâturage. D'autres rentes en nature sont aussi prélevées : huit poules, un quart de poule, une demi-poule, une barrique de vin, et enfin l'entretien d'un cheval.

<sup>213</sup> Cinq poules et deux quarts de poules, ainsi que six fois le cinquième des fruits, sept fois le huitième et une fois le treizième des fruits. Les « 1/5 des fruits » correspondent à des bois taillés, lesque\* ou vigne ; les « 1/8 des fruits » correspondent à des terres labourables ; et enfin le « 1/13 » correspond à une saline. Pour une saline et un pacage, le tenancier fournit l'herbage et l'entretien d'un cheval.

<sup>214</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle).

les biens terres prés vignes salines boys et maisons dud. Soulac ». Le « droit d'agrière\* est considérable a raison qu'il est sur quelque salines, de boy taillies et hautes futaies et fagots de bois se vend for cher. Le prieur a droit d'agrière\* aultre les censives vus sur septante pièces de bois et de saline. » Le censier de 1648 donne 64 pièces de bois et trois salines, faisant donc les « septante pièces » du document (contre 78 pièces de bois et cinq salines en 1615). Parmi les autres droits du prieur, « le casuel\* et droits de lods et vente est aussy considérable a raison que les marais et salines se vendent for cher ny en ayant point dans tout le Médoc qu'au dit Soulac ». Le prieur perçoit les revenus du four banal :

« Les religieux ont un four banal aud. Soulac ou personne soit dans le bourg ou dans lad. miteraye du Arcoins ni pour en construire aucun four sans leur permission [...] Le seigneur de Lesparre par transaction de l'an 1195 est obligé de fournir le bois nécessaire pour le chauffage dud. four en considération des droits et aultres droits luy délaissé par Lesparre par les Religieux de Ste-Croix. Led. four bannal s'arrière ordinairement raison 400 £ [...] davantage si les sieurs de Lesparre fournissent le chauffage ainsi qu'il est obligé. »

Le seigneur de Lesparre doit aussi 24 lapins par an, suivant la transaction de 1195. Un autre revenu concerne l'affermage des pâturages et des pacages, s'élevant à 220 £. Enfin, les derniers revenus exposés dans ce document du XVII<sup>e</sup> siècle sont les dîmes des cultures, qui regroupent trois denrées : le sel, les grains et le cheptel, rapportant respectivement par an 1 000 £, 500 £ et 60-80 agneaux (100 £). À la lecture de ce document, les revenus du prieuré de Soulac s'élèvent à près de 1 880 £, auxquelles il convient d'ajouter des revenus en nature (une barrique de vin, quelques poules, entretien d'un cheval et 24 lapins) ou en argent (casuel\* et lods et ventes non détaillés, le revenu du four banal – 400 £).

Les revenus du prieur de Soulac sont régulièrement affermés (« tous les fruits décimaux et droits seigneuriaux<sup>215</sup> »). Les prix des affermes évoluent entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (tableau 1). Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, le montant de l'affirme est de 500 £ et progresse pour atteindre 1 060 £ en 1681. Les revenus du prieuré selon le document précédent atteignent près de 1 880 £ : on comprend l'attrait de potentiels fermiers des revenus du prieuré de Soulac. Les affermes stagnent dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : autour de 1 000 – 1 100 £. René Pijassou estime les revenus du curé de Soulac à environ 900 £ pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, autant en 1728-1730 qu'en 1770<sup>216</sup>. Or les archives donnent une autre image des revenus du curé. Les 900 £ avancées sont certainement les revenus du prieur de Soulac au XVIII<sup>e</sup> siècle, chiffres qui se rapprochent des 1 000 £ énoncées. À la fin du siècle, l'affirme des revenus du prieuré connaît un net regain : 2 000 £ en 1781.

---

<sup>215</sup> AD 33, H 496 (6), *Police passée avec le sr Pierre Dorat bourgeois de Lesparre de la ferme de Soulac pour 1 000 £ laquelle ferme commence le 1<sup>er</sup> juin 1744 et finira le 1<sup>er</sup> juin 1752*, 14/09/1744.

<sup>216</sup> PIJASSOU R., *Un grand vignoble*, op. cit., p. 1386-1389.



## *La portion congrue du curé de Soulac*

Les revenus du curé sont différents de ceux du prieur. Le curé touche la portion congrue, sorte de salaire délivré par les pouvoirs religieux. La portion congrue du curé de Soulac est payée par le gros décimateur et curé primitif de la paroisse, le prieur. « La dixme de la paroisse de Soulac », évaluée à 400 £, la finance<sup>217</sup>. En 1645, les revenus du curé s'élèvent à 100 £<sup>218</sup>. Par la suite, le revenu du curé évolue et est fixé à 350 £<sup>219</sup> par un accord entre le prieur et le curé depuis le 4 octobre 1716. Les revenus semblent s'être maintenus durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1752, la portion congrue est de 300 £ et le curé touche aussi « quelques noales\* de peu de conséquence<sup>220</sup> ».

La situation excentrée de Soulac pose aussi des problèmes pour le curé de Soulac. En cas d'impossibilité de tenir le service divin, « le curé est obligé souvent de faire dire par d'autres, en cas de maladie, d'absence ou autre indisposition », les 63 messes, ce qui lui laisse très peu de profits des différents obits.

« Dans une église ou il n'y a point d'ornements convenables pour cet effet, ni personne qui scache chanter ni aider le curé dans ces occasions, ce qui le met dans la nécessité d'emprunter des ornements, et de faire venir de loin, dans un païs ou tous les nécessaires sont rares et fort chaires, le nombre de vingt-neuf ecclésiastiques en différants temps qu'il ferat nourrir et payer pour l'acquit des dits services, ce qu'il ne peut faire à moins d'un écu chaqu'un, ce qui coûte a quatre-vingt-sept livres<sup>221</sup>. »

Le curé de Soulac a des revenus moyens, stables au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le Poitou, le revenu moyen des curés est de 480 £ en 1728, 726 £ en 1769 et 1 195 £ en 1790 ; les pasteurs landais gagnaient près de 2 136 £ en 1790<sup>222</sup>. René Pijassou indique qu'environ dix curés médocains touchaient une portion congrue de 300 £ accompagnées de quelques noales\* au XVIII<sup>e</sup> siècle, la situation du curé de Soulac ne semble donc pas isolée pour le Médoc<sup>223</sup>. Une éventuelle augmentation des revenus du curé de Soulac pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas connue.

<sup>217</sup> AD 33, G 839, État des bénéfices de Soulac, s.d. (XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>218</sup> AD 33, H 1075, f°97r°, *Décimes ponctions et intérêts*, 1647.

<sup>219</sup> Auxquels il convient d'ajouter des revenus en nature composés de six boisseaux de froment à 6 £ (36 £), deux barriques de vin (30 £) et du numéraire venant des services divins : 81 £ 10 s. pour les obits et 10 £ de casuel\*, soit un revenu total de 507 £ 10 s. Il convient de rétracter 75 £ 10 s. de charges : 31 £ 10 s. pour la tenue de messe (63 messes à 10 s. par la fondation de l'obit) et 44 £ pour onze services rendus par le diacre et le sous-diacre à 4 £ chacun. Le revenu officiel du curé de Soulac est donc de 432 £ en 1761 ; AD 33, G 839, Déclaration de l'Assemblée Générale du Clergé, 1761.

<sup>220</sup> AD 33, G 839, Lettre de Pierre Pichon curé de Soulac à l'archevêque de Bordeaux, s.d. (après 1752).

<sup>221</sup> AD 33, G 839, Déclaration du curé de Soulac Mahony à l'archevêque de Bordeaux, 26/05/1728.

<sup>222</sup> VIGIER F., *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste éditions, 1999, p. 130.

<sup>223</sup> PIJASSOU R., *Un grand vignoble op. cit.*, p. 467.

Le prieur n'est plus présent à Soulac ; il réside à Bordeaux. Il n'est pas un acteur important de la paroisse face aux différentes transformations. Toutefois, il continue de prélever les dîmes. Mais l'existence du prieuré explique la juridiction fiscale et judiciaire de Soulac, étendue à l'ensemble de la paroisse et non pas limitée derrière les quatre croix de la sauveté. Soulac est un territoire géographiquement et administrativement isolé, enclavé dans la sirie de Lesparre.

### **I.3.3. Une présence royale liée à l'embouchure de la Gironde**

Bordeaux est le premier port français au XVIII<sup>e</sup> siècle, faisant de la Gironde une voie de communication de première importance<sup>224</sup>. Soulac, à l'embouchure, occupe une place privilégiée pour surveiller la navigation au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour cette raison, l'État s'intéresse à ce territoire avec deux objectifs : défendre l'estuaire et guider les navires à entrer dans la Gironde.

#### *Le nouveau « verrou de l'estuaire » : les batteries de la pointe de Grave*

Jusqu'à la guerre de Sept Ans (1756-1763), la première ligne de défense de la Gironde est le complexe militaire construit entre 1685 et 1689 sous la supervision de Vauban au niveau de Blaye : la citadelle de Blaye, avec le Fort Pâté sur l'île du même nom et du Fort Médoc sur la rive gauche. Appelé « verrou de l'estuaire », ce complexe protège Bordeaux et son port d'éventuelles descentes ennemies<sup>225</sup>. À la fin du Moyen Âge, la Gironde était défendue seulement sur les rives saintongeaises par des citadelles (Royan, Talmont)<sup>226</sup>.

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, des militaires proposent de construire des édifices militaires à la pointe de Grave, à la fois pour empêcher toutes vellétés de débarquement et pour protéger les navires qui fréquentent l'embouchure de la Gironde. En 1689, « pour s'opposer au dit débarquement il faudrait faire un retranchement ». On ne propose pas la mise en service d'une batterie vu la topographie du terrain : « On doute qu'une batterie de canon mise sur le sable au bord de la mer vis-à-vis l'embouchure de la Garonne fût assez proche pour incommoder les

---

<sup>224</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves, op. cit.*, p. 37.

<sup>225</sup> SEBILLEAU B. « Deux officiers gardes-côtes de la capitainerie de Mortagne-sur-Gironde dans la 2<sup>ème</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Règlement des gardes-côtes », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n° 4. Actes du 5<sup>e</sup> colloque*, Blaye, Conservatoire de l'estuaire de la Gironde, 2001, p. 51-64.

<sup>226</sup> PÉRISSÉ S., « Les premiers jalons d'une défense étatique de l'estuaire de la Gironde sur la côte saintongeaise à la fin du Moyen Âge », *Revue d'histoire maritime. N° 9. Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*, Paris, PUPS, 2008, p. 104.

vaisseaux qui y entrent<sup>227</sup> ». En 1703, on propose d'édifier une batterie sur la pointe de Grave, à proximité du banc de Roufiat « où les bastiments sont obligés de passer [...] a la portée de fusil de la ditte pointe<sup>228</sup> ». Ces différents projets, proposés en période de conflit, ne se feront pas. Il faut attendre la guerre de Sept Ans pour que de nouveau la volonté de construire une batterie à la pointe de Grave émerge.

En réalité, ce sont même trois batteries qui sont construites en 1758. Certes, la côte océanique, du Bassin d'Arcachon à la Gironde, est inaccessible aux navires et l'embouchure de l'estuaire est difficile avec les nombreux bancs de sable et les forts vents d'ouest qui dominent, mais on préconise quand même la construction de défenses à la pointe de Grave. « L'on pourroit néanmoins établir une batterie de dix pièces de canon sur une petite lizière de dunes plattes qui se trouve en avant des grandes le long de la laisse de haute mer, que l'on formeroit avec des arbres de pin et fascines<sup>229</sup> des branchages, que l'on trouvera à portée du dit lieu, que l'on pourroit former en pieux pour lui donner une espèce de sûreté en cas que l'ennemy vint à faire une descente pour s'en emparer, et je ne vois point qu'il soit utile d'y construire un fort en maçonnerie<sup>230</sup>. » La batterie de la pointe de Grave est construite en 1758, de même que deux redoutes : les forts de la Gérofle et de la Chambrette (illustration 11). Les trois batteries sont faites en fascines et ont coûté près de 300 000 £<sup>231</sup>. Démobilisées et désarmées durant les périodes de paix, elles tombent rapidement en ruine (carte 4). Construites en bord de rivage, elles sont fortement endommagées par l'érosion (chapitre III) et par l'ensablement (chapitre IV). En 1768, une commission est chargée de vérifier l'état des batteries défendant l'embouchure de la Gironde. La description de la Gérofle est sans appel : « Ce fort n'étoit qu'une batterie qui est entièrement ruinée et dont il ne reste aucuns vestiges. » La batterie de la pointe de Grave est aussi ruinée, « mais on en découvre encore quelques vestiges comme des fascinages palissades dont il ne paroît plus que les points ». Seule la batterie de la Chambrette

---

<sup>227</sup> SHDV, 1VD 60 (2bis), *Mémoire des endroits où l'on peut passer la rivière de Bidassoa, et où l'on peut faire des descentes depuis les côtes entre Sontarabie et l'entrée de la Garonne à la mer, et ce qui est nécessaire pour s'y opposer*, 1689.

<sup>228</sup> AN Marine, 3JJ 170 (9), La Roque Perein, *Estat des antrées de la rivière de Bourdeaux et passés par ou on peut antrer*, 15/06/1703.

<sup>229</sup> Fagot serré de branchages, employé dans les travaux de terrassement ou de fortifications d'hydraulique.

<sup>230</sup> SHDV, 1VD 61 (27), *Copie de la lettre écrite à M. le comte d'Hérouville lieutenant général des armées du Roy, commandant en Guyenne par M. de Touros Directeur des fortifications de la province de Bordeaux le 30 août 1755*.

<sup>231</sup> SHDV, 1VD 62 (29), M. de Roquepique, *Mémoire relatif à une batterie retranchée proposée à faire à la pointe de Grave au bas de la Gironde en Bas Médoc en l'année 1768*, 23/09/1768.

semble opérationnelle<sup>232</sup>. En 1772, une nouvelle batterie est construite à la pointe de Grave<sup>233</sup> ; elle se maintient jusqu'en 1780 où une nouvelle batterie est construite à la Chambrette<sup>234</sup>. La batterie de 1780 semble se maintenir jusqu'en 1799, où elle est détruite par la mer<sup>235</sup> (illustration 11). Un nouvel ouvrage est édifié à la pointe de Grave en 1800<sup>236</sup>. En 1811, la batterie est reconstruite plus dans les terres<sup>237</sup>. À la fin des guerres napoléoniennes, en 1814, la batterie est abandonnée<sup>238</sup>. Malgré un réarmement en 1815<sup>239</sup>, la batterie de la pointe de Grave n'est pas conservée par la suite.

Les batteries de la rive gauche de la Gauche fonctionnent de pair avec celles de la rive droite (batteries de Royan, de Guette Lami)<sup>240</sup>. La batterie de la pointe de Grave de 1800 est « placée à soixante mètres de la laisse de la haute mer ; on ne pouvait pas la reculer davantage. Il fallait bien en lui donnant quelque utilité la rapprocher autant que possible de celle de Royan qui deffend conjointement avec celle-ci l'entrée de la rivière de Bordeaux<sup>241</sup>. » En effet, le but est de couvrir l'ensemble des passes. « Ces deux batteries ne croisent pas leurs feux mais celle de Royan déffend les passes droites et celle de la pointe de Grave celle de gauche<sup>242</sup>. » Le dispositif de défense est souvent complété par des vaisseaux stationnaires, présents dans l'embouchure pour relayer les batteries édifiées sur la terre ferme<sup>243</sup>.

Les batteries sont desservies par un personnel important. En 1759, la batterie de la pointe de Grave est composée d'un capitaine, de deux seconds, neuf lieutenants, un maître canonier, un second canonier, deux aides-canoniers et deux bombardiers, soit 18 personnes, auquel il convient de rajouter cinq personnes qui résident à Soulac et trois au Verdon<sup>244</sup>. Trente fusilleurs

---

<sup>232</sup> SHDV, 1VD 62, *Mémoire sur le voyage que M. de Roquepique, Godefroi et moi avons fait dans le Médoc, au Verdon, à la pointe de Grave et sur la côte de Royan*, 1768.

<sup>233</sup> SHDV, 1VD 62 (7), *Profils et plan d'une partie des batteries de 12 pièces de canon à la pointe de Grave dépendante du fort projeté à la pointe de Guette-Lami pour défendre l'embouchure de la Gironde*, 1772.

<sup>234</sup> AD 33, C 688 (84), Lettre de Bontemps, 14/10/1780.

<sup>235</sup> SHDV, 1VH 398 (38-9), *Commission chargée de l'étude des batteries à établir pour la défense de la Gironde*, Royan, 21 germinal an VII (10/04/1799).

<sup>236</sup> SHDV, 1VH 399 (7-2), Lettre du directeur des fortifications Barzignan au directeur des fortifications chargé du matériel du Génie, 9 vendémiaire an 14 (1/08/1805).

<sup>237</sup> SHDV, 1VD 64 (15), *Rapport sur la côte du Médoc entre la Pointe de Grave et le Bassin d'Arcachon*, 17/08/1813.

<sup>238</sup> AD 33, 1R 8 (4), *Mémoire des travaux que les habitants de la commune de Soulac ont faits au Fort de la pointe de Grave, avant et depuis son évacuation*, 2/08/1814.

<sup>239</sup> AD 33, 2R 91 (6), 1555/01/1815.

<sup>240</sup> PÉRET J., « Sécuriser l'estuaire de la Gironde du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : une mission impossible ? », *Revue d'histoire maritime. N° 9. Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*, Paris, PUPS, 2008, p. 163-176.

<sup>241</sup> SHDV, 1VH 399 (7-2), Lettre du directeur des fortifications Barzignan au directeur des fortifications chargé du matériel du Génie, 9 vendémiaire an 14 (1/08/1805).

<sup>242</sup> SHDV, 1VD 47 (15), *Mémoire de reconnaissance de la côte depuis Nantes jusqu'à Bordeaux avec les dispositions de défense matérielles, rédigée par la commission temporaire du 4<sup>e</sup> arrondissement*, 05/03/1795.

<sup>243</sup> Voir la série Marine BB/4, Campagnes, conservée au Service historique de la Défense à Vincennes.

<sup>244</sup> AD 33, C 2058 (6), *Armement des batteries*, 03/03/1759.

« attribué (*sic*) à la garde des batteries » sont aussi détachés au Verdon<sup>245</sup>. En 1811, la garnison est composée de 11 officiers et de 231 soldats, tandis que 60 canonnières composent la batterie de la pointe de Grave<sup>246</sup>.

Les populations locales ont de nombreux échanges avec les militaires. Pour la construction des batteries en 1759, le commandant doit réquisitionner « deux cent travailleurs rendu au Verdon qui seroient relevés tous les huit jours par pareil nombre<sup>247</sup> ». Mais le fait de construire des batteries « dans un pays où il n'y a que du sable aride sans terre ni aucun secours de matériaux vivres » pose de gros problèmes. Les matériaux de construction doivent venir de Bordeaux et de Royan et ce transport coûte cher. Le « passage de rivière, qui n'est que d'une lieue [...] coûtera de fret par tonneau 3 lt 10 s. au moins et le transport du lieu-dit la Chambrette ou est l'entrepôt jusqu'à la batterie éloigné d'environ 12 cent toises ne peut se faire qu'avec des chevaux de charge. Les voitures à roue ni à travaux ne sauraient y aller par la difficulté des sables mouvants. » « Les ouvriers à y mener seront plus cher dans cet endroit d'un tiers qu'à Royan<sup>248</sup> ». Durant les guerres napoléoniennes, les habitants de la commune de Soulac doivent loger et nourrir les soldats et les canonnières présents dans leur commune, ce qui provoque quelques conflits entre les différents protagonistes<sup>249</sup>.

### *La construction de balises pour guider la navigation*

L'embouchure de la Gironde est une zone dangereuse où les « passes qui permettent d'entrer ou de sortir de la Gironde sont toutes aussi redoutées des marins<sup>250</sup> ». Les forts courants qui s'inversent à chaque marée, la présence de forts vents et de passes « étroites [...], se modifiant après les tempêtes ou les grandes marées, encadrées de redoutables bancs de sable » sont les principaux dangers de l'embouchure de l'estuaire<sup>251</sup>.

Pour éviter ces écueils et les naufrages<sup>252</sup>, plusieurs politiques sont mises en place pour accompagner les marins. Les navires à l'entrée de la Gironde prennent à leur bord un pilote local, qui connaît les différentes passes de l'embouchure et peut éviter les différents dangers.

---

<sup>245</sup> AD 33, C 368 (34-1), Lettre adressée au subdélégué de Lesparre, 21/08/1759.

<sup>246</sup> BENIER J., « Les relations entre la population de Soulac et les troupes françaises chargées de la défense du Nord-Médoc sous le Premier Empire (27 juin 1806 - 24 novembre 1811) », *Les Cahiers Médulliens*, BSAHM, n° 27, 1997, p. 73.

<sup>247</sup> AD 33, C 368 (39), 25/07/1759.

<sup>248</sup> SHDV, 1VD 62 (29), M. de Roquepique, *Mémoire relatif à une batterie retranchée proposée à faire à la pointe de Grave au bas de la Gironde en Bas Médoc en l'année 1768*, 23/09/1768.

<sup>249</sup> BENIER J., « Les relations entre la population de Soulac et les troupes françaises », art. cit., p. 51-78.

<sup>250</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilliers d'épaves*, op. cit., p. 37.

<sup>251</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>252</sup> Nous reviendrons dans un point ultérieur sur les naufrages survenus à la pointe de Soulac à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les premières mentions des pilotes remontent au Moyen Âge, mais à partir des années 1540, les navires font systématiquement appel à eux<sup>253</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il existe dans la Gironde cinq compagnies de pilotes stationnées à Bordeaux, Blaye, Pauillac, Saint-Palais et Saint-Georges de Didonne<sup>254</sup>, auquel il convient de rajouter les pilotes de Royan qui remplacent ceux de Saint-Palais à partir de 1772<sup>255</sup>. Un autre moyen pour accompagner les marins est la production cartographique. Les portulans de la fin du Moyen Âge décrivent les différents obstacles à la navigation (bancs et roches) et la direction des passes à prendre<sup>256</sup>. Les cartes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles représentent de manière peu fiable les difficultés de la navigation, mais ont le mérite de nommer les points difficiles. À partir du règne de Louis XIV, la cartographie hydraulique s'améliore notamment avec *Neptune françois* publié en 1693 et réédité plusieurs fois<sup>257</sup>. Les cartes de Magin (1755) et de Raoul (1812) sont deux cartes mis à disposition des marins.

Parallèlement, les marins, lors de l'atterrissage, utilisent des signes du paysage pour se diriger dans les passes. Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les marques du paysage demeurent essentiellement des éléments naturels ou une réutilisation de bâtiments existants. Concernant l'embouchure de la Gironde, à l'exception de la tour de Cordouan, construite entre 1582 et 1611<sup>258</sup>, aucun amer n'est construit par le pouvoir royal avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. La passe de Grave longe les côtes de Soulac. Les marins la fréquentant utilisent la topographie de la paroisse pour se repérer : la dune de Saint-Nicolas – la dune la plus élevée de la paroisse, représentée sur la carte de Magin<sup>259</sup> –, le clocher de l'église de Soulac et le moulin de Lapilanne. L'alignement de l'église et du moulin donne la direction à suivre pour entrer dans la passe de Grave. « Le

---

<sup>253</sup> BERNARD J., *Navires et gens de mer, op. cit.*, p. 90.

<sup>254</sup> PÉRET J., « Entre l'Océan et l'estuaire », art. cit., p. 122.

<sup>255</sup> Les stations de pilotes de Saint-Georges-de-Didonne, de Royan et de Saint-Palais existent en 1767, mais à partir de 1773 Saint-Palais n'est plus mentionné comme port de pilotes. En 1868, un décret modifiant l'organisation de la station de l'embouchure de la Gironde mentionne explicitement la présence d'une station au Verdon (travaillant de pair avec celles de Royan et de Saint-Georges). MESSIAEN J., *Pilotes maritimes. Histoire de 33 stations de pilotage*, Dunkerque, 1984, p. 419-437. Pour plus de détails, SAUZEAU T., « Les pilotes lamaneurs du quartier de Marennes (milieu XVIII<sup>e</sup> siècle – milieu XIX<sup>e</sup> siècle) », BARRÉ E. et ZYSBERG A. (dir.), *L'équipage, du navire antique aux navires d'aujourd'hui*, Tatihou, 2001, p. 82-98 ; TONNADRE J., « Les pilotes lamaneurs de Guyenne et Saintonge au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Congrès des sociétés savantes du Centre-Ouest*, 1973.

<sup>256</sup> Par exemple : BNF, département Arsenal, 4S 3428, *Le grand routier, pilotage, et encrage de mer : tant des parties de France, Bretagne, Angleterre, que haultes Alemaignes. Les dangers des Ports, Havres, Rivieres, et Chenals des régions susdictes. Compost, ou calendrier très nécessaire pour la Mer. Les iugemens d'Oleron, touchant le fait des Navires. Par Pierre Garcie, dit Ferrande. Reveu et corrigé de nouveau*, édition de 1560, en ligne sur Gallica. *Le grand routier* a été publié pour la première fois en 1521 et réédité de nombreuses fois par la suite. Il montre la situation de l'embouchure de la Gironde à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Pierre Garcie ayant rédigé son texte vers 1483-1484.

<sup>257</sup> CHAPUIS O., *A la mer comme au ciel, op. cit.*, p. 101.

<sup>258</sup> PÉRET J., *Cordouan sentinelle de l'estuaire*, La Crèche, Geste édition, 2007.

<sup>259</sup> Annexe III.7. Carte de Magin (1755).

clocher qui formoit une balise considérable servoit à conduire les pilotes de plus de trois lieues d'éloignement dans des endroits infiniment difficiles<sup>260</sup>. » En 1751, le propriétaire du moulin veut le détruire, car il est inutilisable à la suite d'un ensablement. Les pilotes de Saint-Georges de Didonne et de Saint-Palais s'opposent à cette destruction et contactent l'intendant Tourny, la Chambre de Commerce de Bordeaux et le Commissaire Général de la Marine à Bordeaux « attendu l'utilité qu'est le moulin dud. seigneur du baron Daray pour la sûreté de l'entrée et la sortie des navires dans de ses maistres<sup>261</sup> que ceux des armateurs de Bordeaux<sup>261</sup> ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'État intervient de deux façons sur les aides à la navigation au niveau de l'embouchure. Tout d'abord, il entretient et devient propriétaire des balises existantes. Concernant le moulin, « le ministre de la Marine ayant été informé que ce moulin étoit utile à la sûreté de la navigation ordonna à M. de Rostain d'empêcher la démolition de ce moulin avec promesse de dédommagement<sup>262</sup> ». Le 24 novembre 1758, un contrat est passé entre le propriétaire du moulin et la monarchie pour l'achat du moulin moyennant 5 000 £<sup>263</sup>. En 1754, on propose de rehausser le moulin et de le blanchir pour que les marins le repèrent plus facilement<sup>264</sup>. Concernant le clocher de Soulac, plusieurs phases existent. En 1700, Joseph Lombard est chargé de vérifier la carte de l'embouchure de la Gironde du sieur Arnaud<sup>265</sup>. Il remarque que « le clocher de l'église de Soulac ne paroissoit que très peu de l'asne du Sud, bien que le temps fut très beau ». Pour aider les marins, il propose de faire « l'élévation du clocher et élever le toit en pointe plus qu'il n'est estant à présent tout plat, et le couvrir d'ardoise. Par ce moyen il paraîtra par-dessus les dunes de sable qui sont entre l'église et la mer, et on le verra de fort loing ». Nous ne savons pas si les travaux ont été faits. En 1744, l'église de Soulac est abandonnée par les paroissiens, qui la vendent à la monarchie (chapitre IV). Celle-ci installe sur le clocher une balise en bois, surélevant le clocher (illustration 12).

À côté d'une réhabilitation des marques traditionnelles<sup>266</sup>, l'intendant de Bordeaux est chargé par le ministère de la Marine de construire des balises, afin d'aiguiller la navigation dans les différentes passes. Quatre périodes distinctes apparaissent. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un

---

<sup>260</sup> AD 33, C 3686 (12), Lettre de l'intendant au Secrétaire d'État Maurepas, 18/11/1743.

<sup>261</sup> AD 33, C 3716 (24), Lettre des pilotes de Saint-Georges de Didonne et de Saint-Palais, 03/09/1751.

<sup>262</sup> AD 33, C 3717 (14), Lettre de M. de Barbeau à l'intendant Tourny, 10/11/1756.

<sup>263</sup> AD 33, C 1691 (161), *Vente de moulin pour servir avec l'ancienne église de balise aux vaisseaux qui entrent et qui sortent de la rivière*, 31/07/1770.

<sup>264</sup> AD 33, C 1945 (7), *Mémoire sur ce qu'il convient faire pour assurer la navigation de l'entrée de la rivière de Bordeaux pour le s. Magin ingénieur ordinaire de la Marine année 1754*.

<sup>265</sup> AD 33, C 3716 (5), Mémoire de Joseph Lombard, 11/07/1700.

<sup>266</sup> La même politique existe côté saintongeais, avec par exemple le rachat du bois de Saint-Palais qui sert de balise pour les navires, AN Marine, D-2-57, f°667-697, Payen de Noyan, *Mémoire sur plusieurs objets relatifs à la sûreté et à la facilité du Commerce et de la Navigation depuis l'Entrée de la Gironde jusqu'à Bordeaux*, vers 1768.

premier projet émane pour construire une balise sur « la coste de Médoc, environ demy lieue de la pointe de Graves et au lieu nommé à la pointe de Jean du Saud<sup>267</sup> ». Toutefois, ces recommandations n'ont pas été suivies, la Guerre de Succession d'Espagne ayant empêché ces travaux. Le second projet est fait par l'ingénieur Magin. Ce dernier est chargé au début des années 1750 d'améliorer la navigation dans la Gironde et de lever une carte<sup>268</sup>. En 1754, il propose de construire deux balises à la pointe de Grave : celles de la pointe de la Gérofle et de la pointe de Grave. Ces balises doivent s'élever à 30 pieds. Il préconise aussi la construction d'une balise au pied de l'église de Soulac, « disposée de façon que la ligne droite tirée de l'église par la balise, réponde au milieu de l'espace compris entre les Ollives et le Chevrier<sup>269</sup> », indiquant le chenal de passe de Grave. En 1766, dans une plainte des pilotes de la Gironde, on apprend que la balise située en dessous de l'église de Soulac a bien été réalisée, mais pour éviter une descente ennemie, elle est détruite durant la guerre de Sept Ans<sup>270</sup>. La troisième phase de construction des balises suit ce conflit. En 1772, on construit une pyramide de bois au Verdon, une tour de 24 pieds de haut sur la pointe du Grave et on reconstruit la balise située au pied de l'église<sup>271</sup>. À partir des années 1770 et jusqu'aux premières années du Consulat, les balises sont seulement entretenues ou reconstruites. « Les balises de Soulac et de la pointe de Grave, ont été renversées la dernière le 21 février et la première dans la nuit du 23 au 24 » 1788<sup>272</sup>. Elles sont aussitôt remplacées. « La dune de sable sur laquelle était établie la balise de la pointe de Graves ayant été rongée en 1789, on s'est empressé de démolir la balise et de la relever sur une autre dune plus éloignée de la mer<sup>273</sup>. » Le 9 fructidor an IX (27/08/1801), on remplace la balise du Vieux Soulac par une nouvelle<sup>274</sup> (illustration 13).

L'État s'intéresse à la paroisse de Soulac pour protéger ses intérêts, notamment le commerce de Bordeaux dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il intervient avec la construction de batteries et de balises pour sécuriser la navigation. Cette aide résulte certainement de la

---

<sup>267</sup> AD 33, C 3716 (5), Mémoire de Joseph Lombard, 11/07/1700.

<sup>268</sup> Annexe III.7. Carte de Magin (1755).

<sup>269</sup> AD 33, C 1945 (7), *Mémoire sur ce qu'il convient faire pour assurer la navigation de l'entrée de la rivière de Bordeaux pour le s. Magin ingénieur ordinaire de la Marine année 1754.*

<sup>270</sup> AN Marine, C-4-158 (1bis), Lettre adressée au secrétaire d'État Choiseul, 22/02/1766.

<sup>271</sup> AN Marine, C-2-157 (7), *État par appréciation de la dépense à faire tant pour l'établissement de trois tours avec leur foyer et d'une pyramide de la côte de Soulac et du Verdon en Médoc et des Gaules d'Enseigne avec leur pavillon que pour leur entretien annuel*, 20/09/1766 ; AN Marine, D-2-7 (214), *Copie d'une lettre de M. Dufau capitaine de navire, inspecteur du Port de Bordeaux à M. Magin ingénieur de la Marine*, 17/04/1772.

<sup>272</sup> AD 33, C 4359 (34), Lettre adressée aux directeurs de la Chambre de Commerce, 01/03/1788.

<sup>273</sup> AN Marine, D-2-50 (23), Teulère, *Règlement des ouvrages faits à la tour de Cordouan, au clocher St-Pierre de Royan, à la Pointe de Grave et à la Tour de Soulac par l'entrepreneur Burget pendant le courant de l'année 1789 et dont le paiement ne doit lui être fait qu'en 1790*, 04/01/1790.

<sup>274</sup> AD 33, SP 913 (5), Lettre du sous-préfet de Lesparre au préfet de la Gironde, 9 fructidor an IX (27/08/1801).



politique de « navigation intérieure » qui passe de « préoccupation publique [...] à un champ administratif institué » dans les années 1740-1750<sup>275</sup>.

## **Conclusion**

Entre Gironde et Atlantique, la paroisse de Soulac est située dans un territoire hostile à l'installation de population : plus de 90 % du territoire est recouvert de dunes (50 % de la surface – à l'ouest, le long de l'Océan) et de marais (40 % – à l'est, le long de la Gironde). Ces éléments caractérisent le paysage de presqu'île de la pointe de Soulac. Malgré cette position de « fin des terres », une population occupe cet espace. Le bourg de Soulac tient la position centrale, étant le principal foyer de peuplement. Parallèlement, différents hameaux sont dispersés sur le reste de la paroisse, autour des marais salants. L'État intervient progressivement à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle pour défendre ses intérêts : la navigation et le commerce de Bordeaux. Même si les seigneurs ou les représentants de l'État sont physiquement absents de Soulac, ils ont des intérêts importants à Soulac (sel, navigation, etc.). Ces différents acteurs ont tout intérêt à se mobiliser face aux transformations de ce territoire littoral.

Le sel constitue la principale richesse de la paroisse et entraîne de forts investissements fonciers à Soulac. Du côté de la population, les activités économiques ne sont que d'un maigre rapport. L'agriculture, l'élevage ainsi que les ressources issues de la mer permettent la survie des habitants.

---

<sup>275</sup> SZULMAN É., *La navigation intérieure sous l'Ancien Régime. Naissance d'une politique publique*, Rennes, PUR, 2014, p. 336.

## **Chapitre II. Soulac : une paroisse saunière en marge de l'économie agricole du Bas-Médoc**

Les dunes et les marais de Soulac ne sont pas des espaces dépourvus d'activités économiques. Leur présence conditionne même la mise en valeur de la paroisse. Une partie des marais est par exemple aménagée en salines, ce qui indique un territoire transformé par les hommes depuis le XI<sup>e</sup> siècle (bassins, levées, canaux, etc.). En outre, la topographie de la presqu'île du Médoc nécessite une pluriactivité économique<sup>1</sup>.

Comment cette dernière se manifeste-t-elle ? Quelles ressources les habitants de Soulac ont-ils à leur disposition ? Notre propos n'a pas vocation à englober l'ensemble de l'histoire économique de la paroisse de Soulac, mais de présenter ses traits principaux, afin de comprendre ensuite les effets des transformations (chapitres III et IV).

En premier lieu, il convient de présenter l'agriculture de Soulac. Relativement pauvre, elle peut être qualifiée de subsistance et est typique des pays de landes du Bordelais et de la Gascogne occidentale. Une production permet néanmoins une intégration de la paroisse dans des réseaux commerciaux régionaux : le sel, ce qui constituera le deuxième point. Enfin, l'estran est aussi pourvoyeur de ressources pour les populations, même s'il est faiblement mis en valeur.

### **II.1. La paroisse de Soulac : une agriculture de subsistance**

Contrairement au Haut-Médoc tourné vers la viticulture à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, l'économie du Bas-Médoc est centrée autour de l'élevage et des productions céréalières, notamment dans les marais desséchés de Lesparre, de Saint-Vivien et du polder de Hollande<sup>3</sup>. La paroisse de Soulac s'inscrit en partie dans cette double production économique.

#### **II.1.1. Des terres sablonneuses et de mauvaises qualités : une agriculture pauvre**

Une partie du substrat de Soulac est commune aux landes de Gascogne et résulte d'un épandage du sable éolien lors du Quaternaire<sup>4</sup>. Le sol n'est donc pas très riche et ne permet pas une production céréalière conséquente. Par contre, la façade orientale de la paroisse est

---

<sup>1</sup> LE BOUËDEC G. et al. (dir.), *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités*, op. cit.

<sup>2</sup> PIJASSOU R., *Un grand vignoble*, op. cit.,

<sup>3</sup> MORINIÈRE B., *Médoc des vignes et Médoc des lacs*, op. cit. ; MORERA R., *L'assèchement des marais* op. cit. ; POUSSOU J.-P., *Lumières sur le Médoc*, Éditions Sud-Ouest, 2011, 92 p.

<sup>4</sup> TASTET J.-P., « Chronologie et cartographie », art. cit., p. 158. Le Quaternaire est une période géologique débutée il y a près de 2,58 millions d'années et se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

composée de marais, encore inondés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Or si ces terres sont desséchées et mises en culture, elles permettraient un fort rendement.

### *Un espace en culture réduit*

Sur la carte de Claude Masse (carte 3 ; 1707), la paroisse de Soulac contient seulement 85 ha de terres cultivées soit 1,64 % du territoire d'après l'extraction cartographique que nous avons réalisé<sup>5</sup>. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'espace consacré aux cultures progresse : 552 ha sur la carte de Belleyme (carte 4 ; 1775), soit 9,17 % du territoire<sup>6</sup>.

La situation géographique des champs répond à une logique que l'on retrouve pour tout le Médoc. Comme a pu l'observer Claude Masse, les terres sont « proprement cultivées qu'autour des bourgs et villages, encore le bled n'y croit-il qu'à force d'engrais ou fumier qu'ils ont fort communs par la grande quantité de bestiaux qu'ils nourrissent dans les landes et marais<sup>7</sup>. » Cela sous-entendrait que les habitants ramassent les fumures pour enrichir leurs terres. En 1806, un témoignage va dans ce sens : les habitants de Soulac sont privés de bois et ils sont « réduits à brûler des bouses de vaches desséchées et des joncs<sup>8</sup>. » Les cartes 7 et 8 représentent les terres cultivées respectivement au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur la carte 7, les champs sont situés à proximité du bourg de Soulac et des hameaux de Lillan et de Neyran, dans un rayon de 100 à 600 m. Soulac demeure toutefois une paroisse « qui n'a plus à présent que fort peu de terre cultivée<sup>9</sup> ». La carte 8 montre une petite évolution. Une partie des champs est toujours établie près des lieux d'habitation (le bourg de Soulac, Lillan, Neyran, Les Huttes et Vissoules). D'autre part, les espaces cultivés colonisent d'anciennes salines ou d'anciens marais doux dans les secteurs de Soulac et de La Maréchale (chapitre V). Le hameau du Verdon ne semble pas disposer de terres labourables à proximité, ce qui conforte l'idée d'un village de sauniers. Toutefois, les bosses<sup>10</sup> des marais salants sont cultivées et permettent aux sauniers de pratiquer des cultures dérobées. Jean-Luc Sarrazin parle

---

<sup>5</sup> Annexe IV : Éléments de paysages et superficies agraires d'après la carte de Claude Masse (1707).

<sup>6</sup> Annexe V : Éléments de paysages et superficies agraires d'après la carte de Belleyme (1775).

<sup>7</sup> SHDV, 1VD 60 (37), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier carré de la Générale du cours de la Garonne et de partie de la Province de Guienne et autres adjacentes*, 25/12/1706.

<sup>8</sup> AD 33, SP 909 (47), Lettre adressée au préfet de la Gironde, s.d. (vers 1806).

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Intervalle de terre qui sépare les différents bassins des salines.

même d'une production première sur les bosses, le sel n'étant qu'un complément pour les sauniers<sup>11</sup>.

L'espace habité incorpore en son sein des terres mises en cultures. La grande majorité des maisons de la sauveté dispose d'un jardin (68 maisons sur 85 en 1615 et 61 maisons sur 75 en 1648<sup>12</sup>). Le nombre important de jardins sous-entend une culture intensive de subsistance à proximité de chaque maison. Sur la carte de Claude Masse, des jardins sont représentés dans le bourg et autour des maisons de différents hameaux, notamment ceux des Grandes Maisons, de Neyran et du Logit.

### *Les différents blés cultivés à Soulac*

Les terres cultivées sont relativement pauvres, Claude Masse insiste sur l'apport d'engrais pour améliorer le rendement des terres, essentiellement obtenu par le pacage des moutons à même les landes. Cela a une incidence sur les espèces de céréales cultivées. Différentes reconnaissances au prieur au cours du XVII<sup>e</sup> siècle indiquent trois types de blés pour la paroisse de Soulac. Une des deux principales céréales cultivées est le seigle. En 1643, 66 mesures de seigle reviennent au prieur<sup>13</sup>. L'autre céréale importante et cultivée dès le XVII<sup>e</sup> siècle est le froment. Il semble prendre une place plus importante par la suite. La mise en culture de terres desséchées, plus fertiles, durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle peut expliquer la progression du froment par rapport aux autres céréales traditionnelles. En effet, le froment nécessite une terre de meilleure qualité que le seigle. Enfin, la troisième céréale mentionnée est le millet : cultivé en plus petite quantité, le prieur ne touche que sept livres de millet en 1643 contre 174 livres de froment<sup>14</sup>. Un document des années 1720 mentionne de l'avoine produite à Soulac<sup>15</sup>. En 1790, un état des grains produits et consommés dans la commune de Soulac est envoyé par le maire de Soulac au préfet (tableau 2). Quatre céréales sont mentionnées : le froment (1 474 boisseaux ; 56,96 % de la production de 1790), le seigle (65 bx ; 1,12 %), l'orge

---

<sup>11</sup> SARRAZIN J.-L., « Le sel et l'aménagement du littoral poitevin (XIII<sup>e</sup> s. – début XVI<sup>e</sup> s.) », GUILLEMET D. et PÉRET J. (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 151.

<sup>12</sup> Pour rappel il y a en 1615 et 1648 respectivement 104 et 125 jardins dans la sauveté.

<sup>13</sup> AD 33, H 498 (5), *Déclaration et effets des fruits qui icy pris et partie du revenu du prieuré de Solac en l'année 1643 et 1644 sauf erreur de calcul*, 14/09/1646.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> AD 33, C 2377, Mémoire du sieur Desmoussés de St-Léger, capitaine de la brigade à cheval établie à Soulac à l'intendant Boucher, s.d. (après 1724).

(839 bx ; 32,42 %), le maïs<sup>16</sup> (blé d'Espagne ; 77 bx ; 2,97 %) et le méteil<sup>17</sup> (133 bx ; 5,14 %). Le froment constitue bien la première céréale cultivée. En 1793, un nouvel état des grains est réalisé, mentionnant les mêmes céréales avec en plus une production de « mogettes » (haricots) et de fèves. Le chanvre est aussi cultivé à Soulac. Dans le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, à quatre reprises une « terre et chanvier » est mentionnée, c'est-à-dire une terre productrice de chanvre. Lors d'un contrat d'affermage passé entre le prieur de Soulac et Pierre Dorat, les dîmes de grains de lin et de chanvre sont indiquées<sup>18</sup>. Ce sont les seules mentions retrouvées pour ces cultures.

La production céréalière est tournée pour une consommation locale. La présence de moulins et de fours justifie ces propos. Les censiers de 1615 et 1648 recensent respectivement quatre et six moulins. Les six moulins de 1648 seraient tous à marée, nommés « à chenal » dans le document, contre deux en 1615 (les deux autres moulins du début du XVII<sup>e</sup> siècle sont à vent). Bernard Saint-Jours parle de moulin « à cheval<sup>19</sup> ». Pourtant, en 1504, une saline située à Labat, dans la juridiction du prieur, est confrontée à une rouille\* du moulin ; puis en 1600 à la rue du Moulin<sup>20</sup>. La présence d'une rouille\* à proximité du moulin sous-entendrait qu'il tourne par la force hydraulique et non par la force des chevaux. À côté des quatre moulins du censier de 1615, il convient d'ajouter le « moulin de François Manent de Solac » mentionné dans l'enquête sur la sirie de Lesparre à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>, décrivant le reste du territoire de la paroisse. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Claude Masse n'en représente qu'un seul : le moulin des Champs, certainement à vent, au milieu de l'espace cultivé (carte 3). Toutefois, le moulin situé au puy de Lapilanne, mentionné dans les censiers du XVII<sup>e</sup> siècle, existe encore en 1758, date de son rachat par la monarchie<sup>22</sup>. Sur la carte de Belleyme (carte 4), trois moulins sont représentés : le moulin des Champs est toujours présent, auxquels viennent se rajouter un moulin situé à Neyran

---

<sup>16</sup> Le maïs est parfois utilisé pour mettre en valeur des terres humides ; pour le cas de Soulac, nous ne savons pas depuis combien de temps il est cultivé et s'il a servi à ce dessein. Toutefois, Alain Contis mentionne la progression du maïs à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle dans le nord du Bordelais, CONTIS A., « Ecclésiastiques et agriculture aquitaine au XVIII<sup>e</sup> siècle. De l'information à l'innovation agricole », PROVOT G. et QUELLIER F. (dir.), *Du ciel à la terre. Clergé et agriculture, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2008, p. 112.

<sup>17</sup> Le méteil est un mélange de plusieurs céréales, notamment de froment et de seigle. Son avantage est de limiter le risque d'une mauvaise récolte lors de fluctuations climatiques. C'est un moyen de s'assurer une récolte en minimisant les risques de perte.

<sup>18</sup> AD 33, H 496 (6), *Police passée avec le sr Pierre Dorat bourgeois de Lesparre de la ferme de Soulac pour 1 000" laquelle ferme commence le 1<sup>er</sup> juin 1744 et finira le 1<sup>er</sup> juin 1752*, 14/09/1744.

<sup>19</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 80.

<sup>20</sup> AD 33, H 1046, *Reconnaissances de la paroisse de Soulac*, 1779.

<sup>21</sup> BNF, Ms 5516, f<sup>o</sup> 108, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>22</sup> AD 33, C 1691 (161), *Vente de moulin pour servir avec l'ancienne église de balise aux vaisseaux qui entrent et qui sortent de la rivière*, 31/07/1770.

et au hameau des Grandes Maisons. Le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle indique les trois mêmes moulins. Pour les deux premiers, ils sont à proximité de terres cultivées, alors que le moulin des Grandes Maisons est isolé. Cela sous-entend certainement une production céréalière dans des jardins et sur les bosses des marais salants. Le nombre limité de moulins (4-6 au XVII<sup>e</sup> siècle, trois pour le XVIII<sup>e</sup> siècle) démontre une culture réduite de céréales. Les moulins semblent appartenir à de riches propriétaires, extérieurs de la paroisse. Le moulin de Lapilanne, situé dans le bourg de Soulac, appartient à une famille de Soulac, mais à partir du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, à la suite d'une alliance matrimoniale avec la famille de Laville (baron d'Arès), le propriétaire ne réside plus dans la paroisse, ou de manière épisodique. Le plan terrier indique que les moulins appartiennent aux mineurs de M. Raymond de Talais (Grandes Maisons), à M. Morin de Saint-Vivien (moulin des Champs) et à M. Brassaud de Civrac (Neyran). Ce dernier possède un grand nombre de terres autour de Neyran. Pour leur exploitation, les moulins sont affermés à des meuniers. Par exemple, en 1690, Jacques Liamet afferme le moulin de Lapilanne à Marc Antoine Gontier, second époux de Jeanne Lapilanne, et ce pendant sept ans<sup>23</sup>. Ses successeurs sont les meuniers Jacques Dupar et Jean Maigart<sup>24</sup>. Jean Bagat est meunier du moulin des Camps (des Champs ?) en 1742<sup>25</sup>. Le nombre de fours évolue lui aussi. À l'exception du four banal, aucun n'est indiqué en 1615, contre un en 1648. Sur le plan terrier, huit fours sont mentionnés, tous accolés à une maison<sup>26</sup>. On comptabilise aussi quatre granges en 1615 ; six en 1648 contre quatre dans le plan terrier (ainsi qu'un grenier). Ces bâtiments servent certainement au stockage des récoltes.

Même si on peut penser que l'agriculture est majoritairement à vocation de subsistance, des ventes de surplus non consommés existent. L'état des grains produits dans la commune de Soulac en 1790 (tableau 2) mentionne un « marché pour le dehors ». La seule céréale vendue est le froment (volume de 680 boisseaux par une année commune, pour une production moyenne de 1 000 boisseaux). Les autres céréales ne sont pas vendues, mais consommées localement. Les ventes de froment à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ne doivent pas être généralisées aux années antérieures du siècle<sup>27</sup>. À notre sens, la production excédentaire de froment résulte d'une

---

<sup>23</sup> AD 33, 4J 505 (204), Michel Morin notaire au Verdon, Afferme d'un moulin à Jacques Liamet, 2/02/1697.

<sup>24</sup> AD 33, 4J 505 (205), Michel Morin notaire au Verdon, Afferme d'un moulin à Jacques Dupar et Jean Maigart, 12/02/1697.

<sup>25</sup> AD 33, 3E 25735 (27), Bernard notaire à Talais, Vente de Jean Bagat à Guillem Faux, 24/02/1742.

<sup>26</sup> L'augmentation de fours dans la paroisse peut s'expliquer par le déclin des droits banaux à la suite de la lente transformation de l'organisation domaniale et de l'affaiblissement des justices seigneuriales, AUBIN G., *La seigneurie en Bordelais*, op. cit., p. 192.

<sup>27</sup> Le froment est aussi certainement cultivé, car plus commercial.

reconversion des terres de la paroisse au cours du Siècle de Lumières (chapitre V). Le marché de vente semble être Lesparre<sup>28</sup>.

### *La vigne, une culture secondaire*

La vigne demeure une culture secondaire à Soulac. Dès le Moyen Âge, son existence est attestée. Au XII<sup>e</sup> siècle, la dîme des vendanges est perçue par le prieur de Soulac<sup>29</sup>.

Les plantations éparses de ceps de Soulac correspondent à la définition du Médoc viticole médiéval donnée par René Pijassou : « Plus qu'un vignoble, au sens moderne du terme, la viticulture s'y morcelait en îlots plantés autour des points d'ancrage du peuplement<sup>30</sup>. » La « fureur de planter » qui touche le Médoc au XVIII<sup>e</sup> siècle ne parvient pas jusqu'à Soulac dont les sols sablonneux se prêtent mal à la vigne. Elle reste une culture secondaire ; le vin est certainement consommé sur place. Claude Masse mentionne seulement « quelques vignobles dans l'étendue de cette carte », c'est-à-dire la carte du premier carré du Médoc, soit les paroisses de Soulac, de Jau, de Talais et de Saint-Vivien<sup>31</sup>. Les censiers de 1615 et 1648 mentionnent 37 et 23 vignes. En 1615, 34 vignes sont hors du bourg ; 21 en 1648. La localisation des parcelles de vigne est difficile à préciser. Un seul site émerge en 1615 : le lieu de la Tonnelle avec huit mentions de vigne (contre une ou deux mentions pour tous les autres lieux-dits, excepté pour les Hommenades, trois mentions). La Tonnelle est située à proximité de la Croix de Pierre, au sud-est du bourg de Soulac. En 1648, neuf lieux seulement sont mentionnés contre 18 en 1615. Deux lieux viticoles émergent : la Tonnelle (six récurrences) et Chastelleraud (ou Rodeyre ; cinq mentions). Cette diminution du nombre de lieux peut s'expliquer par une rationalisation de l'espace, avec un regroupement des vignes. D'autre part, l'évolution des noms peut expliquer cette réduction : certains noms donnés ont pu fusionner avec d'autres, expliquant un nombre de lieux inférieur. Enfin, l'ensablement des vignes peut aussi expliquer cette diminution. L'étude des cartes de Claude Masse et de Belleyme ne permet pas de localiser les vignes ; aucune n'est représentée. Par contre, le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionne trois vignes, situées entre Touvent et Saint-Nicolas<sup>32</sup>.

La présence des vignes implique l'existence de bâtiment et de matériel adaptés. En 1615, le censier indique trois chais à Soulac ; un seul en 1648. Les quatre chais sont dans le bourg de

---

<sup>28</sup> AD 33, H 1049 (30), Lettre de Pierre Tort, prieur de Soulac à M. de Lamoignon de Courson, début XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>29</sup> PIJASSOU R., *Un grand vignoble*, op. cit., p. 297.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 301.

<sup>31</sup> SHDV, IVD 60 (37), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier carré de la Générale du cours de la Garonne et de partie de la Province de Guienne et autres adjacentes*, 25/12/1706.

<sup>32</sup> Annexe III.4. Le plan terrier de la paroisse de Soulac (fin XVIII<sup>e</sup> siècle). Huitième feuille.

Soulac. Le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle en comptabilise trois, qui ne sont pas situés à proximité des vignes. Toutefois, un seul inventaire après décès (parmi les 14 retrouvés dans les archives du notaire Morin) mentionne des outils de vigneron : Helliott Beaucheyre laisse derrière lui une « cuve enbullante un thonnaud demy neuf et deux bassers<sup>33</sup> pour charroyer la vandange<sup>34</sup> ».

Même si le vin est consommé majoritairement localement, on retrouve néanmoins quelques traces de commercialisation. En 1687, Martin Lussac, procureur au siège de Castillon, a acheté du vin de Soulac auprès du marchand Pierre Guilloton<sup>35</sup>. Le vin fait aussi partie des revenus du prieur de Soulac. En 1643, un boisseau de vin lui est remis ; 40 livres de vin une année plus tard<sup>36</sup>.

### *La nécessité d'importer des ressources de première nécessité*

La paroisse de Soulac suffit à peine à sa propre subsistance. Différents témoignages montrent la nécessité d'un approvisionnement extérieur. Le curé de Soulac a une barque qui lui permet de traverser la Gironde, afin d'aborder la Saintonge, et cela depuis cinquante ans, certainement pour aller chercher des denrées<sup>37</sup>. Le desservant de la chapelle royale du Verdon construite entre 1717 et 1723 se retrouve isolé et est obligé « d'envoyer jusqu'à 4 lieues pour acheter des vivres, le pays n'est que sables, ou il ne croit rien, et il faut qu'ils fassent venir du bois de plus de six lieues, et presque tout ce qui leur est nécessaire<sup>38</sup> ». Il fait des réserves de pain pour huit à quinze jours, qu'il fait venir « de Blaye ou de Royan<sup>39</sup> ». Du vin est aussi apporté de l'extérieur. Pierre Crevalie marchand de Saint-Christoly-en-Médoc a apporté et vendu à Soulac en mars 1689 huit barriques de vin à Jean Rupsan, douze barriques à Louise Bonet, autant à Pierre Gauteyron et sept à Izaril Lusnier, tous habitants du bourg de Soulac, à raison de 43 £ 10 s. le tonneau<sup>40</sup>. Les denrées importées proviennent soit du reste du Médoc, soit de la Saintonge voisine, certainement des marchés de Lesparre et de Royan.

---

<sup>33</sup> Bassine ?

<sup>34</sup> AD 33, 4J 505 (24), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après décès de Helliott Beaucheyre, 18/06/1689.

<sup>35</sup> AD 33, 4J 504 (77), Michel Morin notaire au Verdon, Opposition entre Pierre Taillot et Pierre Gaudin, 08/03/1687.

<sup>36</sup> AD 33, H 498 (5), *Déclaration et effets des fruits qui icy pris et partie du revenu du prieuré de Solac en l'année 1643 et 1644 sauf erreur de calcul*, 14/09/1646.

<sup>37</sup> AD 33, C 3117 (17), Lettre de M. de Barbeau, 15/12/1754.

<sup>38</sup> AD 33, C 3328 (98), *Mémoire concernant la chapelle du Verdon*, novembre 1729.

<sup>39</sup> AD 33, C 3328 (127), Lettre adressée à Maurepas, 03/08/1748.

<sup>40</sup> AD 33, 4J 505 (98), Michel Morin notaire au Verdon, Vente de Pierre Crevalie, 5/11/1689.



La sous-production de denrées alimentaires a pour conséquence des prix élevés. De nouveau, le chapelain du Verdon apporte quelques éclaircissements sur la rareté des denrées. En 1748 « depuis le mois de mars, huit livres de pain me coûtent 35 sous encore moitié orge et le reste à proportion dans ce pays<sup>41</sup> » ; vingt ans plus tard, « tout étant ici à un prix si exorbitant, je suis obligé de menger mon revenu en herbe, ce que n'est pas de mon goût<sup>42</sup> ». Le terme « herbe » a certainement le sens de végétaux dont on consomme les feuilles, alors que le pain est à la base de l'alimentation.

L'éloignement et l'enclavement géographiques de la paroisse de Soulac ont aussi comme conséquence la nécessité d'importer les différents matériaux de construction pour les monuments royaux, notamment pour les batteries. « L'extrémité du Médoc ne fournissant d'aucune espèce de matériaux pour les constructions, ils arriveront de Saintonge et d'ailleurs par la rivière jusqu'à la Chambrette, d'où les voitures les transporteront à pied d'œuvre<sup>43</sup> ». De même, les entrepreneurs sont majoritairement étrangers à la paroisse de Soulac et proviennent majoritairement du Bordelais ou de la Saintonge voisine<sup>44</sup>. Un exemple concret est celui de François Deschamps, maçon de Mornac en Saintonge, qui est présent à Soulac pour la construction d'une maison rue du Sable pour Pierre Labbé moyennant 36 £<sup>45</sup>.

L'espace consacré à l'agriculture dans la paroisse de Soulac est fortement limité (1,64 % de la surface de la paroisse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ; 9,17 % à la fin du siècle). Les productions issues des quelques champs sont tournées majoritairement pour une consommation locale. Le qualificatif d'agriculture de subsistance peut s'appliquer. Une étude plus complète des registres paroissiaux aurait permis de déceler d'éventuelles crises démographiques (comme en 1772), ce qui aurait conforté l'idée d'une agriculture fragile.

---

<sup>41</sup> AD 33, C 3329 (125), Lettre de Martin subdélégué du Verdon, 11/06/1748.

<sup>42</sup> AD 33, C 3329 (60), Lettre du chapelain du Verdon Meulh au subdélégué de Lesparre, 02/01/1768.

<sup>43</sup> SHDV, 1VD 62, M. Siere de Cinq Mars, *Mémoire et observations concernant la démolition du Château Trompette et l'établissement à faire pour remplacer ceux de ce château et fortifier l'entrée de la Gironde ainsi que le bassin d'Arcachon pour mettre la côte du Médoc en état de défense*, Bayonne, 15/07/1772.

<sup>44</sup> CAILLOSSE P., « L'adjudication des petits travaux maritimes (milieu XVIII<sup>e</sup> – milieu XIX<sup>e</sup> siècle) : évolution, spécialisation et contrôle. Le cas de la pointe du Médoc », Journée d'étude « Les entrepreneurs de l'aménagement du littoral (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », Lorient, Université de Bretagne-Sud, 17 septembre 2014, actes à paraître.

<sup>45</sup> AD 33, 4J 504 (65), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance entre Pierre Labbé et François Deschamps, 18/11/1687.

## II.1.2. Les marais doux et salés : terres de pâturages pour un élevage d'appoint

Les marais doux et salés de la paroisse de Soulac servent comme pâturages<sup>46</sup> pour un élevage extensif. Cet usage n'est pas clairement exprimé par les sources, mais tout laisse à penser que des animaux les parcourent. Par exemple, en 1816, M. Moutardier élève dans les marais salés de la Garre « quelques bestiaux en paccage<sup>47</sup> ».

*Près d'un tiers des terres de la paroisse est consacré à l'élevage*

Distinguer les différentes terres consacrées aux pâturages n'est pas aisé. Sur la carte de Masse (carte 3 ; 1707), les marais doux (marais inondables de l'intérieur et pacages) et les marais salés (marais gâts\* et prés salés\*) sont certainement consacrés soit à la pâture des animaux, soit à la production d'herbages pour l'hiver<sup>48</sup>. En 1707, 1 758 ha, représentant près de 34 % du territoire total de la paroisse, seraient consacrés à l'élevage. L'occupation sur la carte Belleyme (carte 4 ; 1775) est pratiquement identique : les marais salés et doux représentent 1 713 ha soit 28,48 % du territoire de la paroisse. Le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle donne une proportion équivalente de terres consacrées au pâturage : 33 % des biens recensés sur le plan (pour un total de 369). Elles sont composées de 57 « pasteins\* », 40 « prés à foin » et 23 pacages. La taille des biens n'est pas mentionnée, ce qui ne permet pas une comparaison avec les surfaces citées précédemment. Les lèdes\* sont aussi utilisées comme lieu de pâturage pour les différents troupeaux. Claude Masse mentionne que « le bled n'y croit-il qu'à force d'engrais ou fumier qu'ils ont fort communs par la grande quantité de bestiaux qu'ils nourrissent dans les landes et marais<sup>49</sup> ». Les espaces de saltus, non valorisables avec une mise en culture, sont une terre d'élevage extensif.

Les terres de Soulac se prêtent à l'élevage. « Le bétail est friand de plantes ou d'aliments contenant du sel. Chez les ovins, celui-ci favorise l'appétit et la fécondité tout en rendant les

---

<sup>46</sup> Les termes de « pastein\* » et de pacage sont employés comme synonymes de pâturage. La question de la propriété de ces terres est complexe. Le seigneur de Lesparre a certainement la propriété éminente, mais baille ses terres, soit individuellement (bail à fief), soit à la communauté (droit de civadage). Le fait que le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle associe des noms aux pâturages sous-entendrait un bail de ces terres. Une étude plus détaillée reste néanmoins à faire.

<sup>47</sup> AD 33, SP 314 (43), Lettre du sous-préfet de Lesparre au préfet de la Gironde, 27/08/1816.

<sup>48</sup> Les prés mentionnés sur le plan terrier ou le cadastre sont certainement utilisés pour une production d'herbage. Les termes de vacants, pasteins, pacages ou mathes sont consacrés à la pâture.

<sup>49</sup> SHDV, IVD 60 (37), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale du cours de la Garonne et de partie de la Province de Guienne et autres adjacentes*, 25/12/1706.

laines plus fines et plus abondantes. Il renforce les protections naturelles du bétail contre les épizooties<sup>50</sup> ».

### *Menu et gros bétails*

Dépassant le seul cadre du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous utilisons quelques données de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les cheptels élevés avant et après la Révolution française sont identiques. L'étude des actes de cinq notaires permet d'affiner nos connaissances sur les différents animaux élevés à Soulac<sup>51</sup>. Ainsi, 65 contrats de mariage concernant au moins un habitant de Soulac et quatorze inventaires après décès ont été recensés.

Le cheptel le plus important de la pointe extrême du Médoc est constitué de menu bétail : les ovins. Les troupeaux possédés par M. Durousset, riche propriétaire terrien de Talais et de Soulac au début du XIX<sup>e</sup> siècle, comprennent entre 680 (en 1812) et 929 têtes (en 1814)<sup>52</sup>. Cinq contrats de mariage mentionnent la présence d'animaux dans la dot de la future épouse (trois cas) ou du futur époux (deux contrats). De nouveau, on retrouve le cheptel ovin. En 1687, Jeanne Bernetiere, épouse de feu Jacques Mestayé en premières noces, se remarie avec Pierre Mérit et apporte entre autres trois brebis<sup>53</sup>. Le 27 juillet 1687, de nouveau la future épouse apporte plusieurs brebis<sup>54</sup>. En 1688, Pierre Sendrey, apporte 26 brebis, fruits de son travail depuis qu'il a quitté la maison familiale<sup>55</sup>. Parmi les sept inventaires après décès mentionnant des animaux comme biens, les ovins occupent toujours la première place : 51 têtes chez Pierre Guilloton<sup>56</sup>, 65 laissées par Léonard Faurin<sup>57</sup> ; 180 têtes chez Pierre Taillot dit Lamontaigne<sup>58</sup> ; 25 brebis et 25 agneaux pour la femme de Daniel Reynau<sup>59</sup>. Claude Masse, lors de son voyage dans les Landes médocaines, a rencontré des troupeaux de 700 à

---

<sup>50</sup> PÉRISSE S., *Les campagnes littorales, op. cit.*, p. 239.

<sup>51</sup> Les notaires, Michel Morin, J. R. Bernard, Alexandre Sulpice Leguay, Pierre Gaillard et Bernard Gaillard, officiaient respectivement au Verdon, à Lesparre, à Saint-Vivien et à Talais pour les deux derniers. Michel Morin a laissé des minutes couvrant la période 1687-1707 ; J. R. Bernard 1741-1746 ; Alexandre Leguay de l'an VIII (1800) à 1838 ; Pierre Gaillard de 1811 à 1817 et Bernard Gaillard 1833 à 1837.

<sup>52</sup> AD 33, 2E 2511, *Livre de raison pour les affaires de Monsieur Durousset aîné, pour ses biens de Talais et Soulac*, 1808-1814.

<sup>53</sup> AD 33, 4J 504 (28), Michel Morin notaire au Verdon, Contrat de mariage entre Pierre Mérit et Jeanne Bernetiere, 19/04/1687.

<sup>54</sup> AD 33, 4J 504 (52), Michel Morin notaire au Verdon, Contrat de mariage entre Jean Roi et Peyronne Glasse, 27/07/1687.

<sup>55</sup> AD 33, 4J 505 (146), Michel Morin notaire au Verdon, Contrat de mariage entre Pierre Sendrey et Anne Alene, 1688.

<sup>56</sup> AD 33, 4J 505 (13), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après décès de Pierre Guilloton, 14/04/1689.

<sup>57</sup> AD 33, 4J 505 (201), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après décès de Léonard Faurin, 17/01/1697.

<sup>58</sup> AD 33, 4J 504 (59), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après décès de Pierre Taillot, 20/09/1687.

<sup>59</sup> AD 33, 4J 504 (89), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après décès de la femme de Daniel Reynau, 02/06/1687.

800 moutons, parfois jusqu'à 1 500-1 600 têtes « sans compter les vaches et chevaux et autres bestes<sup>60</sup> ». Les moutons sont de trois types différents : les moutons de landes, des champs et de rivière qui sont « plus grands et plus forts que ceux de champ, et ceux de champ sont plus grands et plus forts que ceux de lande » pesant respectivement 12, 18 et 26 livres pour un beau mouton gras ; 10, 14 et 20 livres pour un mouton gras<sup>61</sup>. Le document détaille aussi la taille des troupeaux : un troupeau moyen comporte 200 têtes ; les plus petits comprennent 60-80 têtes et les plus importants ont 400 têtes.

D'autres cheptels sont aussi mentionnés. En 1687, Pierre Gauteyron reçoit par son père une paire de bœufs<sup>62</sup>. Marie Etchevery, dans son contrat de mariage du 24 juillet 1833 avec Arnaud Liard, apporte au futur époux cinq vaches de divers âges, un taureau de 4 ans, deux chevaux d'attelage, un cheval noir à monter et une jument de quatre ans ; pour une valeur totale de 1 250 F<sup>63</sup>. Parmi les inventaires après décès, des chevaux sont indiqués (deux poulains chez Pierre Guilloton ; autant chez Helliott Beaucheyre<sup>64</sup> ; un poulain chez Léonard Faurin ; deux juments et deux poulains chez Pierre Taillot ; un cheval chez Noël Lembert<sup>65</sup> ; quatre chevaux chez Daniel Reynau), tout comme des bovins (une vache laissée par Pierre Labbé<sup>66</sup> ; une paire de bœufs par Léonard Faurin ; onze vaches et trois veaux chez Noël Lembert). Une mention de chèvres et de porcs a été retrouvée dans l'inventaire après décès de Pierre Guilloton et un cochon chez Pierre Taillot. Différents revenus lors de donations ou de reconnaissances permettent de mettre en avant l'élevage de cochon, alors qu'il était qualifié d'inexistant par l'abbé Beillet<sup>67</sup>. En 1836, les enfants de Jean Poutin doivent trois quarts de cochon à leur père<sup>68</sup>. Les revenus du prieur de Soulac indiquent aussi la présence d'animaux de basses-cours. En 1615, huit tenanciers doivent une poule, un doit « ¼ » de poule et un autre la moitié d'une. En 1648, les revenus en nature du prieur sont de cinq poules et deux quarts de poules. Un *Tableau des bestiaux, charrettes et chariots de la commune de Soulac* daté de 1793 nous renseigne sur

---

<sup>60</sup> SHDV, 1VD 60 (43), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du 4<sup>e</sup> quarré de la Generale de Médoc et d'une partie de Guienne et de Saintonge qui contient partie du Bas Médoc et le commencement du pays de Buch*, La Rochelle, 25/02/1708.

<sup>61</sup> AD 33, C 3671 (26), *Questions sur les différentes espèces de bêtes à laine et sur les moyens de les élever. Médoc*, 1762.

<sup>62</sup> AD 33, 4J 504 (81), Michel Morin notaire au Verdon, Contrat de mariage entre Pierre Gauteyron et Jeanne Dupar, 05/02/1687.

<sup>63</sup> AD 33, 3E 58544 (1833-52), Bernard Gaillard notaire à Talais, Contrat de mariage entre Arnaud Liard et Marie Etchevery, 24/07/1833.

<sup>64</sup> AD 33, 4J 505 (24), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après décès de Helliott Beaucheyre, 18/06/1689.

<sup>65</sup> AD 33, 4J 504 (59), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après décès de Noël Lembert, 20/09/1687.

<sup>66</sup> AD 33, 4J 505 (70), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après décès de Pierre Labbé, 09/12/1687.

<sup>67</sup> AHG, t. 48, n° 1, *Documents statistiques sur la généralité de Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'abbé Beillet*, 1730-1732.

<sup>68</sup> AD 33, 3E 58544 (1836-73), Bernard Gaillard notaire à Talais, Donation de Jean Poutin, 17/11/1836.

l'utilisation de bœufs et de chevaux comme force de traction. Les habitants de la commune possèdent 90 chevaux de trait, 69 chevaux de charge et 22 bœufs de labour pour 11 charrettes et 35 chariots<sup>69</sup>.

Le bétail engraisé a une utilité mercantile secondaire. La première consiste à fournir à la population locale de la laine et un apport nutritionnel. Toutefois, la présence de marchands à Soulac (essentiellement pour le sel) peut témoigner d'une volonté de vendre aux paroisses voisines les produits dérivés du bétail. Un marchand de Saintonge, Martial Bonet, achète de la laine auprès de laboureurs de Grayan. Le montant, 22 £, est passé entre les mains du saunier de Soulac Daniel Reynau<sup>70</sup>. Tout laisse à penser que le marchand saintongeais a fait affaire avec Daniel Reynau avant d'approcher les laboureurs de Grayan, sachant que Reynau possède du bétail à la lecture de son inventaire après décès. La même année, le sieur de Petitbois vend à Raymond Larausa et à Pierre Soullas, tous deux marchands de Macau, onze vaches, un ânon, une paire de bœufs et 30 moutons pour la somme de 405 £ 10 s.<sup>71</sup>.

Des bâtiments sont dédiés aux élevages. Dans le censier de 1615, un parc à pourceaux est mentionné ; ainsi que deux basses-cours. En 1648, on retrouve trois parcs à pourceaux, huit basses-cours, une écurie, une étable et une volière. Tous ces bâtiments sont dans le bourg. Enfin, le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionne quatre « pargaux\* », trois parcs à pourceaux, une écurie et un pigeonier. Ils sont situés autour du Jeune-Soulac, de Lillan et de Neyran, soit à proximité des espaces consacrés aux pâturages.

La surface importante des marais doux, salés et des dunes (notamment les lèdes\*) explique la présence d'un élevage. Ne pouvant pas mettre facilement ces terres en culture, on les intègre dans l'économie autrement. Parmi les contrats de mariage et les inventaires après décès étudiés, aucun protagoniste n'est mentionné berger : ce sont des sauniers, des marchands, des agriculteurs qui possèdent des animaux. Cette pluriactivité économique est un moyen de subvenir lors de périodes de disettes. L'élevage n'est qu'une ressource d'appoint pour les habitants. Les ovins, capables de s'adapter à des sols pauvres, constituent le premier cheptel.

---

<sup>69</sup> AD 33, 9L 39, Commissaires Raymond Baguenard et Pierre Mercier, *Tableau des bestiaux, charrettes et chariots de la commune de Soulac*, 27/04/1793.

<sup>70</sup> AD 33, 4J 504 (67), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance de Daniel Reynau envers Pierre Laporte, 30/11/1687.

<sup>71</sup> AD 33, 4J 504 (98), Michel Morin notaire au Verdon, Vente du sieur de Petitbois à Raymon Larausa, 28/08/1687.

### *La « bataille » autour des bois*

Les censiers de 1615 et 1648 mentionnent plusieurs bois, parfois qualifiés de taillis ou de hautes futaies. En 1615, près de 33 % des tenures ont un bois (78 occurrences, dont onze de bois taillis et une de hautes futaies). En 1648, un léger recul apparaît : 27 % des biens de la sauveté ont un bois (64 mentions, dont 55 taillis et cinq de hautes futaies). Les bois sont soit des feuillus, soit des conifères. Pierre Buffault avance que les bois de hautes futaies sont des chênes ; or un texte de 1648 indique la présence d'un bois de hautes futaies proche du bourg « composée de bon pins avec bon tronc<sup>72</sup> ». La carte de Claude Masse laisse apparaître une surface réduite : environ 44 ha ; 49,5 ha sur la carte de Belleyme, représentant dans les deux cas moins de 1 % du territoire. Les bois représentés par les deux cartographes sont certainement des vestiges résiduels d'une ou plusieurs forêts plus anciennes (notamment de la pinède\* médiévale de Soulac).

La surface réduite de bois laisse entrevoir des manques importants pour le chauffage, la cuisson des aliments et comme matériaux de construction. Une recherche assidue de bois est constatée pour pallier cette carence. Pour le four banal, des achats peuvent être faits, comme en 1681 où 15 £ 4 s. ont été consacrées à l'acquisition de bois<sup>73</sup>. Néanmoins, depuis le contrat passé entre le seigneur de Lesparre et le prieur de Soulac en 1195, le premier nommé doit fournir le bois pour chauffer le four banal. Toutefois, le seigneur de Lesparre ne respecte pas toujours l'accord : « Les sieurs de Lesparre fournissent le chauffage ainsi qu'il est obligé et qu'il n'a fait depuis quelques années<sup>74</sup>. » Comme pour l'approvisionnement du four banal, « lesdictz habitans de Soulac [prétendent] auoir privilèges de couper bois pour leur chauffages<sup>75</sup> ». Pour les besoins personnels des habitants, on retrouve aussi des fagots de bois inclus dans les rentes dues par des enfants à leurs parents. Comme pension alimentaire, les quatre enfants du couple Beaucheyre doivent chacun 15 fagots à leurs parents<sup>76</sup>. Le bois, étant rare et précieux, est contrôlé : les habitants doivent avoir l'autorisation de couper le petit bois pour faire des fagots. Des fraudes sont constatées. Pierre Cendrey saunier et fermier des biens de M. Voluzon a coupé en 1692, 1 200 fagots de bois sans permission et doit 240 fagots d'amende au propriétaire des

---

<sup>72</sup> AD 33, H 1049 (17), *Extrait de l'exporle du S. Gontier et de M. Laville en a recognu le 9<sup>e</sup> mars 1648 par Ladie*, s.d. (vers 1698).

<sup>73</sup> AD 33, H 501 (20), *Quittance pour le bois acheté pour le four banal de Soulac*, 1681.

<sup>74</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle).

<sup>75</sup> BNF, Ms 5516, f<sup>o</sup>19, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>76</sup> AD 33, 3E 58544 (1834-56), *Donation de Pierre Beauchere à ses quatre enfants*, 11/11/1834.

terres<sup>77</sup>. L'auteur de l'enquête sur la sirie de Lesparre dénonce une dégradation des bois : « Lesdicts habitans de Soulac ont dégradé et desgarny de bois lesdict lieu qui auoit esté autrefois comme l'on dict une belle fourestz<sup>78</sup>. » François Le Masson du Parc adresse une remontrance contre certains abus. Il mentionne dans son enquête sur l'amirauté de Bordeaux des plaintes adressées par des seigneurs aux propriétaires de pêcheries. « L'intérêt seul fait parler les premiers [les seigneurs] parce qui ayant très peu de bois dans cette partie du Bas-Médoc, ils se plaignent aussi en même tems que les pescheurs qui ont des gorres détruisent et viennent piller leurs bois pour former ces pescheres<sup>79</sup> ».

Parallèlement aux besoins des locaux, la présence militaire au poste du Verdon augmente la consommation de bois. Le subdélégué de Lesparre se plaint régulièrement du manque de bûches de chauffage pour la garnison<sup>80</sup>. On apporte d'autres régions : en 1762, 1 400 bûches sont destinées au Verdon<sup>81</sup>. En 1768, pour construire une nouvelle batterie à la pointe de Grave, les ingénieurs militaires déconseillent l'utilisation de bois « par la difficulté de trouver du bois dont le plus près est à 4 et 5 lieues de distance de cet endroit<sup>82</sup> ». L'autre moyen de s'approvisionner en bois est de s'adresser aux habitants de Soulac, mais aussi aux habitants des paroisses voisines, comme celles de Talais ou de Saint-Vivien<sup>83</sup>. En mars 1814, face à la menace anglaise de plus en plus présente, les commandants militaires décident d'abandonner la batterie de la pointe de Grave. Le commandant instaure six jours de corvées afin de porter tout ce qu'il peut l'être sur la rive droite de la Gironde, à Royan. Cela fut mal vécu par les populations, « les militaires furent de maison en maison, parcoururent nos champs, nous arrachèrent avec menaces à nos travaux ». Dans cette affaire, la question du bois reste sous-jacente. Comme compensation des journées effectuées, les habitants de Soulac obtiennent « la permission d'emporter chaque soir, une charge de bois de palissades. » Mais les militaires réclament ce bois, « fruit de nos scueurs, qui nous avoit été donné publiquement comme le salaire d'un travail aussi pénible, qu'injuste, nous seroit un jour redemandé sans qu'on parlat de nous indemniser d'une autre manière. » Étant donné « que ce ne sont que des planches, des madriers, des solivaux, etc. arracher des flammes, à moitié brûlés et incapables de servir à la construction ; ce ne sont que

---

<sup>77</sup> AD 33, H 1049 (19), *Estat de ce que divers particuliers tiennent et possèdent dans la parr. de Soullac du fief des révérends pères Bénédictins de Ste-Croix*, s. d. (vers 1698).

<sup>78</sup> BNF, Ms 5516, f°19, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>80</sup> AD 33, C 369 (11), Lettre de Basterot, subdélégué de Lesparre à l'intendant, 04/03/1762.

<sup>81</sup> AD 33, C 369 (12), Lettre de Basterot, subdélégué de Lesparre à l'intendant, 01/03/1762.

<sup>82</sup> SHDV, 1VD 62 (29), M. de Roquepique, *Mémoire relatif à une batterie retranchée proposée à faire à la pointe de Grave au bas de la Gironde en Bas Médoc en l'année 1768*, 23/09/1768.

<sup>83</sup> AD 33, C 369 (57), Lettre de Basterot, subdélégué de Lesparre à l'intendant, 07/08/1762.

des tronçons, ce qui est de quelque valeur », les habitants ne comprennent pas la volonté des militaires de reprendre le bois<sup>84</sup>. Les habitants prélèvent aussi du bois dans les dunes, ce qui est préjudiciable comme nous le verrons (chapitre IV). Dans une contrée relativement pauvre en bois, les besoins sont importants et quelques frictions autour de cette question émergent.

Les marais ne sont pas abandonnés. Dans une contrée pauvre en ressources, les habitants prélèvent des joncs comme matériaux de combustion, pêchent ou chassent<sup>85</sup>, etc. ; ressources habituelles des zones humides<sup>86</sup>. L'élevage extensif est aussi présent, apportant des revenus d'appoint. Il ne constitue pas l'activité première, mais s'intègre dans une pluriactivité qui permet de réduire les disettes.

### II.1.3. Stratigraphie de la population de Soulac au XVIII<sup>e</sup> siècle

*Les habitants sont majoritairement des sauniers et des paysans*

Les registres paroissiaux de 1738 à 1758<sup>87</sup> permettent de définir les différentes professions des habitants de la paroisse de Soulac.

Ils recensent les sépultures, les mariages et les baptêmes survenus dans la paroisse. Les différents actes sont consignés par le curé. Ce dernier peut donner d'autres informations, notamment les métiers de personnes décédés, de futurs mariés et de pères des enfants baptisés. Ces trois données sont recensées dans les graphiques 5, 6 et 7. Les informations utilisées ont trois principales limites. En premier, le curé ne renseigne pas systématiquement les métiers : entre 1738 et 1758, 553 baptêmes ont été inscrits par le curé ; or ce dernier donne la profession de seulement 179 pères. En deuxième, définir une profession dans un territoire où la pluriactivité est fortement présente ne permet pas de saisir toutes les composantes de la société, mais dégage seulement une tendance : un saunier est aussi un paysan et possède du bétail. Nous avons choisi de conserver la profession exprimée par le curé, sans doute l'activité principale du paroissien. Enfin, les termes utilisés varient et il est parfois difficile de saisir leurs nuances. De ce fait, il a été choisi de regrouper sous la même catégorie plusieurs professions. Le paysan regroupe ainsi les métiers de journalier, de valet, de brassier, de laboureur et de manouvrier.

---

<sup>84</sup> AD 33, 1R 8, Lettre des habitants de la commune de Soulac au préfet de la Gironde, 2/08/1814.

<sup>85</sup> Des tenanciers doivent au prier des sarcelles comme rente ; AD 33, H 508, Droits de Soulac, 1776. Le mémoire sur la sirie de Lesparre mentionne le braconnage de « connils », de lapins ; BNF, Ms 5516, f°19, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>86</sup> MORERA R., *L'assèchement des marais en France*, op. cit., p. 19.

<sup>87</sup> AD 33, 4E 3933, Registres paroissiaux de la paroisse de Soulac, 1738-1792.



Les trois graphiques préalablement cités dégagent une tendance similaire, malgré de légères fluctuations pour certains chiffres<sup>88</sup>. La profession la plus représentée est celle de sauniers : 49 % des futurs mariés, 52 % des hommes de plus de 16 ans décédés et jusqu'à 61 % des pères qui ont baptisé leur enfant. La deuxième profession regroupe les paysans qui représentent entre 21 % (pères) et 37 % (futurs mariés) des métiers. Les sauniers et les paysans réunis rassemblent entre 76 % (hommes décédés) et 86 % des professions (mariés). La population de Soulac demeure, comme on pouvait le penser, largement tournée vers la saliculture et l'agriculture. Les autres métiers mentionnés sont divers. Les employés des Fermes du Roi représentent entre 3 % des métiers exprimés (futurs mariés) et 8 % (pères et hommes décédés). Ils sont présents pour vérifier le bon prélèvement des taxes sur le sel produit dans la paroisse. Le peu de bergers mentionnés (2-3 %) confirme l'idée d'un élevage réduit, qui est surtout une ressource d'appoint pour les paysans. Les gens de mer et les notables complètent le panel des métiers et dans des proportions n'excédant pas 4 % (excepté les 8 % de gens de mer décédés).

Les artisans sont aussi relativement peu nombreux, 4 % des professions exprimées. À côté des meuniers déjà présentés, trois autres types d'artisans sont présents à Soulac. Le premier concerne la production vestimentaire. Un certain Louis Tergier exerce ce métier en 1687<sup>89</sup>, tout comme Jean Mezuret en 1689<sup>90</sup> ou Jean Rupsan en 1699<sup>91</sup>. Jean Bruslon est tailleur en 1749<sup>92</sup>. Le deuxième type d'artisans se rapporte au bâtiment. Un certain Joseph, maçon, est décédé à l'âge de 45 ans en 1747<sup>93</sup>. Lors de réparations à effectuer sur la chapelle du Verdon en 1768, Pierre Georget est chargé d'édifier le devis. Il est présenté comme menuisier de Soulac<sup>94</sup>. Des forgerons sont aussi mentionnés. Lors d'une vente aux enchères survenues à Soulac en 1789, le fer a été vendu « au forgeron de ce lieu<sup>95</sup> ». En 1793, en réponse à une lettre demandant « le nombre d'ouvriers que cette commune peut fournir pour la construction de batterie à établir », le maire avance cinq personnes : François Reversé charpentier, Jean Bordonneau menuisier

---

<sup>88</sup> Concernant l'Ancien Régime, les exemples de professions sont encore plus erratiques. Dans les années 1740, la fille d'Izac Reynald tient un cabaret au Verdon. En 1637, lors de la visite pastorale de l'archevêque, le curé de Soulac mentionne la présence de deux sages-femmes. Les registres paroissiaux, de la période 1738 à 1758, ne mentionnent aucune profession pour les femmes. Grandes oubliées des sources, elles occupent pourtant une place importante dans l'économie littorale, au cœur de recherches actuelles ; Journée d'étude « La femme et la mer à l'époque moderne », Université de Bretagne-Sud-Lorient, 16 avril 2014.

<sup>89</sup> AD 33, 4J 504 (20), Michel Morin notaire au Verdon, Consignation entre Jean Bordes et Mme Bordeir, 26/03/1687.

<sup>90</sup> AD 33, 4J 505 (37), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance entre Jean Arnant et Jean Mezuret, 30/07/1689.

<sup>91</sup> AD 33, 4J 505 (237), Michel Morin notaire au Verdon, Achat de Pierre Cassaigne à Jean Rupsan, 25/10/1699.

<sup>92</sup> AD 33, 4E 3933, Registres paroissiaux, Baptême de Marie, 2/09/1749.

<sup>93</sup> AD 33, 4E 3933, Registres paroissiaux, Décès de Joseph, 29/04/1747.

<sup>94</sup> AD 33, C 3330 (33), Procès-verbal du secrétaire de la subdélégation de Lesparre, 11/07/1768.

<sup>95</sup> AD 33, 6B 322, Vente de poutres et mats du navire le *Bon Messager* de Stetin. Prix : 2 618 £, 21/03/1789.

charpentier, Thomas Bonnain menuisier charpentier, Jean Rambaud et Pierre Papot, tous deux forgerons<sup>96</sup>. Des charpentiers sont présents : ils répondent certainement aux besoins des navires présents dans la rade du Verdon. En 1711, Pierre Tartade, maître du navire de *La Marie* de Bayonne, est descendu au « lieu du Verdon avec trois hommes de son équipage pour y prendre un charpentier afin de faire racomoder sond. mast de misaine<sup>97</sup> ». Enfin, des professionnels de santé sont aussi présents. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Mathieu Audon est praticien et habite le hameau de la Pointe ; Joseph Cavagne est chirurgien<sup>98</sup>. Leur présence est certainement à relier avec les différents contingents des Fermes générales présents sur ce territoire et l'utilisation de la rade du Verdon comme « territoire de l'attente » pour les navires avant de quitter la Gironde<sup>99</sup>.

Les métiers de la saliculture et de la terre représentent au XVIII<sup>e</sup> siècle entre 76 et 86 % des métiers exprimés. Cela confirme en partie les propos de l'abbé Baurein qui considèrent que « les habitants sont, pour la plupart, sauniers ; les autres sont laboureurs, journaliers ou gardeurs<sup>100</sup> ». Les habitants de Soulac sont aussi économiquement dépendants. Dans l'enquête pastorale de 1772, le curé déclare qu'il « y a beaucoup de pauvres dans la paroisse, car presque tous les paroissiens sont sauniers ou journaliers n'y ayant dans la paroisse que cinq laboureurs, tous les jours, desquels travaux confient. On voit de nouveaux paroissiens mandier le pain de sorte qu'on ne seuroit fixer le nombre de mandians<sup>101</sup>. » En 1789, le constat est encore plus négatif. « Sur cent familles à peu près qui composent ma paroisse, il y en a 96 qui sont dans le cas du besoin, ne vivant que du pain à la journée, la majeure partie sont des valets exploitant des biens immenses appartenant à différents bourgeois de Bordeaux et d'ailleurs : ceux-là sont nourris par leur bourgeois ; les autres sont des brassiers ou journaliers qui ne vivent qu'à mesure qu'ils se présente (*sic*) des travaux. Et de cette dernière étape on peut bien en compter une trentaine de famille dans le cas de la mendicité dans toute la force du terme<sup>102</sup>. » Toutefois, il est à noter que les traits peuvent être grossis : le curé de Soulac demande une aide financière pour fait face à une disette, il a certainement accentué les traits.

---

<sup>96</sup> AD 33, 9L 39, Lettre du maire de Soulac, 6/05/1793.

<sup>97</sup> AD33 6B 1141, Acte de l'amirauté, 8/06/1711.

<sup>98</sup> AD 33, 4J 504 (103), Michel Morin notaire au Verdon, Changement de domicile de Jean Gombaud, 04/09/1687.

<sup>99</sup> CAILLOSSE P., « La rade du Verdon : construction d'un territoire de l'attente (1700-1874) », *Colloque « Traversées, passages, itinéraires »*, 17-18 mars 2014, Université de La Rochelle, actes à paraître.

<sup>100</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises*, *op. cit.*, p. 61.

<sup>101</sup> AD 33, G 558, f°392-395, Enquête de l'archevêque, Soulac, 29/02/1772.

<sup>102</sup> AD 33, C 4437 (112), Lettre du curé de Soulac Eyriaud à M. Maigné, secrétaire de la Chambre de Commerce de Bordeaux, 29/05/1789.

### *Des propriétaires fonciers extérieurs de la paroisse*

Une affaire nous renseigne sur les différents propriétaires de la paroisse de Soulac dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les « collecteurs en charge des années 1768, 1769, 1770, 1771, 1772 et de 1773 » ont imposé « sur leur rôle de taille et autres impositions » « les gentilhommes [et ...] diverses bourgeois de Bordeaux<sup>103</sup> », alors que les « marais salants ne sont assujets à la taille que pour les fermiers ou sauniers seulement<sup>104</sup> ». Le document nous délivre la liste des privilégiés composant la paroisse de Soulac en 1773 (tableau 3).

Vingt-et-un propriétaires sont concernés ; le montant total de leurs propriétés est évalué à près de 588 800 £. Huit de ces gentilshommes habitent Bordeaux et six en Saintonge, soit près de 66,66 % des privilégiés (pour 72,50 % des biens estimés). Deux seulement habitent le Médoc (12,90 % des biens). Toutefois, pour cinq d'entre eux, leur lieu d'habitat n'est pas connu (soit près de 14,44 % des biens). Les propriétaires privilégiés de Soulac sont majoritairement extérieurs de la paroisse (entre 76 et 100 %). Le document ne mentionne pas l'ensemble des propriétaires. Un document de 1790 indique que le duc de Gramont et les bénédictins de Sainte-Croix sont aussi des propriétaires fonciers de Soulac<sup>105</sup>. Toutefois, l'affaire des collecteurs de 1774 permet de connaître les principaux détenteurs de fonds de la paroisse.

Parmi ces familles, deux sont présentes de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle aux dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle : les familles de Basterot et des Lapilanne-Laville<sup>106</sup>. Les rencontrant régulièrement au détour des archives, nous présentons leur ascendance. Des liens étroits sont tissés entre ces familles et plusieurs autres propriétaires de Soulac.

La famille de Lapilanne est présente à Soulac depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle. Pierre Lapilanne est notaire et procureur d'office de Soulac et décède en 1606. Son fils Arnaud épouse Cirille Bertailli, la fille de Georges Batailli, juge de Soulac et procureur de Lesparre. Arnaud de Lapilanne, syndic de la fabrique, a eu cinq enfants dont Jean aîné et Jean cadet. L'aîné est sieur de Lillan et marchand de Soulac. Il épouse Jeanne Laville en 1630, la fille de Gaillard Laville et sœur de Jean Laville. Par cette union, des liens étroits sont tissés avec la famille des Laville de Biganos. Jean Lapilanne cadet épouse Peyronne Dumeynieu en 1627 et a une fille, Jeanne. À la mort de Jean Lapilanne cadet, Jeanne est élevée par son oncle et sa mère. Elle épouse en 1649 le beau-frère de son oncle, Jean Laville. Ce dernier, secrétaire du

---

<sup>103</sup> AD 33, C 689 (1), Mémoire de Pierre Bontemps secrétaire de la subdélégation de Lesparre à l'intendant, 12/04/1774.

<sup>104</sup> AD 33, C 103 (64), Lettre de Delisle à M. Cholud avocat au Parlement de Bordeaux, 19/02/1779.

<sup>105</sup> AD 33, 9L 39, *Communauté de Soulac, Rôle de peuplement pour les derniers 6 mois de 1789*, 12/06/1790.

<sup>106</sup> Annexe XI : Arbres généalogiques simplifiés des familles d'Arès et de Basterot.

Roi en la Cour des Aides, est propriétaire de terres à Biganos et dorénavant, par son mariage, de terres à Soulac, comprenant des maisons, moulins et marais salants. En 1657, Jean Laville rachète la baronnie d'Arès (nord du bassin d'Arcachon). Il devient le premier baron d'Arès de la famille des Laville. Jeanne Lapilanne et Jean Laville ont huit enfants. Jeanne se remarie à la mort de Jean (1665 ; inhumé dans la chapelle des Lapilanne dans l'église de Soulac) avec Marc Antoine Gontier en 1667. Pierre Laville, deuxième baron d'Arès, hérite des terres de son père. À l'inverse de son père, il n'est pas magistrat, mais vit des rentes de ses terres d'Arès, de Biganos et de Soulac. Il vit à Grézillac, dans une maison héritée de son beau-père. Il meurt en 1693. Son fils, Jean-Baptiste Laville naît vers 1675 et se marie avec Marguerite Reynier (1701), qui apporte une dot de 16 000 £. Résidant régulièrement à Soulac, il est qualifié de « petit roi de Soulac » par Pierre Labat. En effet, il détient une partie importante des terres de la paroisse. Il a quatre filles. Parmi elles, Pétronille épouse Christophe Bartholomé de Barbeau (dot de 30 000 £) et Elizabeth épouse François de Blecier. L'enfant de ce dernier couple, François de Blecier, est le dernier baron d'Arès et vend la baronnie en 1775<sup>107</sup>. Christophe Bartholomé de Barbeau hérite d'une partie des terres de son beau-père à Soulac, notamment du moulin situé à proximité de l'église de Soulac – le moulin de Lapilanne mentionné dans le censier de 1648. Une troisième fille, Marie, appelée dans les différents documents Mademoiselle d'Arès, hérite de la majeure partie des terres de Soulac. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la famille de Lapilanne a tissé des liens avec d'autres nobles possédant des terres à Soulac. Dans les années 1720, la famille Durousset est « l'un des principaux du pays parent de M. d'Arès<sup>108</sup> » ; M. Baritault de Pommiers, capitaine de la brigade de Soulac, est lié au baron d'Arès par sa femme<sup>109</sup>.

La famille de Basterot est originaire de Bazas<sup>110</sup>. Arnaud de Basterot, bailli de Lesparre à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, habite Bordeaux. Il possède des terres à Soulac. En 1658, il a l'autorisation de transformer sept journaux de vacants en marais salants<sup>111</sup>. Ses deux fils, Gabriel et François sont à l'origine des deux branches de la famille de Basterot que nous rencontrons à Soulac. Gabriel de Basterot représente les Basterot de Dignac et François de Basterot celle de Listran, le nom de leur terre<sup>112</sup>. Parmi la branche de Listran, François de

---

<sup>107</sup> LABAT P., « La baronnie et les barons d'Arès », *BSHAA*, n° 43, 1985, p. 1-8 ; n° 44, 1985, p. 7-13 ; n° 46, 1985, p. 4-16 ; n° 48, 1986, p. 18-26 ; n° 50, 1986, p. 3-18.

<sup>108</sup> AD 33, C 2377, Mémoire du sieur Desmoués de St-Léger, capitaine de la brigade à cheval établie à Soulac à l'intendant Boucher, s.d. (après 1724).

<sup>109</sup> *Ibid.*

<sup>110</sup> AD 33, 2E 189-1 (17), Mariage entre Pierre-Jacques Basterot et Marthe Cody, 27/01/1648.

<sup>111</sup> AD 33, 1Mi 605 (133), Descuriac notaire, Bail à fief nouveau entre le duc d'Épermon et Armand Basterot, 17/09/1658.

<sup>112</sup> MÉRIC J.-P., « Les Basterot : une famille de propriétaires fonciers en Médoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers Méduilliens*, *BSAHM*, n° 33, 2000, p. 5.

Basterot possède des marais salants à Soulac dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, sans doute hérités de son père<sup>113</sup>. Son fils, Jean-Baptiste de Basterot, le président de la Cour des Aides, achète à dame Besse, la veuve de Jean Baritault de Pommiers des « bâtimens, terres labourables, prés, pacages, bois, marais salants et autres nature de bien » à Soulac le 24 juillet 1752<sup>114</sup>. Ces terres de Soulac viennent compléter son domaine de Listran, la maison noble de Sénilhac à Saint-Seurin de Cadourne et surtout des terres issues de son mariage en 1737 avec Jeanne Grémin. Cette dernière a mis en bail l'ensemble de ces terres entre 1724 et 1736 lui rapportant 5 339 £ 14 s. 8 d. dont 1 174 £ 15 s. 2 d. sont issues des fermes des marais salants de Soulac, soit près de 22 % de ses revenus<sup>115</sup>. Les deux familles de Basterot ont des fortunes diverses. La famille de Listran est fortement endettée avec Barthelemy de Basterot, le fils de Jean-Baptiste de Basterot : la dette s'élève à plus de 400 000 £. À l'inverse, la famille de Dignac apporte une dot de 450 000 £ à Catherine lors de son mariage avec Joseph-Marie de Ségur-Cabanac. Nous pouvons penser que des terres de Soulac font partie de cette dot – ce qui explique les 12,5 % des biens de la commune possédés par le vicomte de Ségur en 1790<sup>116</sup>. Outre des liens avec la famille de Ségur-Cabanac, les Basterot de Dignac s'allient avec la famille d'Augeard<sup>117</sup> (Marie d'Augeard est l'épouse de Gabriel-Barthelemy de Basterot). La famille des Basterot de Listran s'associe avec Les Bernède, formant la famille des Bense du Berthon (1,25 % des biens de Soulac en 1790). Les deux familles de Basterot ont aussi des liens entre eux, notamment avec les mariages entre François de Saint-Vincent de Basterot et sa cousine Marie en 1716 ou entre Marie-Françoise Marguerite, petite fille de François de Saint-Vincent de Basterot, et Nicolas Bense du Berthon, arrière-petit-fils de François de Basterot. Au moment de la vente des biens des nobles durant la Révolution, les terres de Soulac des deux branches de la famille des Basterot sont cédées. Parmi la branche des Basterot de Listran, Barthélemy, fils du président Jean-Baptiste de Basterot – le président de la Cour des Aides – se voit confisquer 105 journaux à Soulac (vendus 32 287 £). Concernant les Basterot de Dignac, les biens de Mme de Basterot, la veuve de Gabriel-Barthelemy, contiennent 811 journaux, dont 514 ha de pacages au domaine de la Gare, 200 journaux au domaine de Lillan et 121 journaux de marais salants (vendu pour un total de 201 458 £)<sup>118</sup>.

---

<sup>113</sup> AD 33, 4J 504 (3), Michel Morin notaire au Verdon, Affërme de François Basterot au profit d'Arnaud Gouteyron, 14/02/1687.

<sup>114</sup> MÉRIC J.-P., « Les Basterot », art. cit., p. 28.

<sup>115</sup> AD 33, 2E 190-1 (19), *État des revenus des biens de dame Jeanne Grémin, pendant 13 ans qu'ils ont été au bail et jusques au temps de son mariage avec M. de Basterot*, 1737.

<sup>116</sup> AD 33, 9L 39, *Communauté de Soulac, Rolle de peuplement pour les derniers 6 mois de 1789*, 12/06/1790.

<sup>117</sup> M. d'Augeard est président du parlement de Bordeaux dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>118</sup> MÉRIC J.-P., « Les Basterot », art. cit., p. 16 et 36.

Ce long développement sur ces deux familles s'explique par le fait que les familles d'Arès et de Basterot vont jouer un rôle au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle face aux transformations de ce territoire littoral.

Les habitants de Soulac sont principalement des tenanciers, qui mettent en valeur des marais salants et quelques terres cultivées. Les bergers sont peu nombreux, ce qui témoigne d'un élevage complémentaire. Les terres sont détenues foncièrement par des nobles et parlementaires bordelais et saintongeais. Le sel explique cette emprise extérieure.

## II.2. L'exploitation du sel à Soulac

La production de sel différencie Soulac des autres paroisses du Médoc. Les marais salants définissent le paysage en occupant une surface importante du territoire : 423 ha sur la carte Masse (1707, 8,19 %) ; 202 ha sur la carte de Belleyme (1775 ; 3,36 % de la surface de la paroisse). Contrairement à l'élevage et aux cultures, les salines sont au cœur des investissements des parlementaires et nobles bordelais et saintongeais.

### II.2.1. Les salines et les récoltes du sel

Dans les registres paroissiaux, le saunage est la première activité de la paroisse. En plus, « les marais salants [sont] le principal revenu de cette paroisse<sup>119</sup>. »

L'exploitation des salines remonte au minimum au XI<sup>e</sup> siècle<sup>120</sup>. L'église de Soulac a été donnée à l'abbaye de Saint-Croix avec ses dépendances, notamment « tous les marais salants qui s'y trouvent<sup>121</sup> ». Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, les seuls marais salants de la généralité de Bordeaux se trouvent à Soulac. À Certes (Bassin d'Archacon), le marquis de Civrac a eu l'accord de Louis XV d'en construire en 1751<sup>122</sup>. Ce sont les premières et les seules salines du Bassin. Pour le reste du Médoc, la carte de Claude Masse n'en indique aucune autre. La carte de Belleyme, levée près de soixante-dix ans après, en indique à trois autres endroits. À Talais (19 ha), à Saint-

---

<sup>119</sup> SHDV, 1VD 60 (37), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale du cours de la Garonne et de partie de la Province de Guienne et autres adjacentes*, La Rochelle, 25/12/1706.

<sup>120</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 23.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 28 ; « *cum aquis dulcis (sic) de mare sallhysa usque ad mare dulcia (sic), cum montaneis, cum pineta, cum piscatione, cum cuncta prata salvicina capiente (sic), cum servis et ancillis* » ; « avec les eaux douces depuis la mer salée jusqu'à la mer d'eau douce, avec les montagnes, avec les bois de pin, avec les pêcheries, avec tous les marais salants qui s'y trouvent, avec les serfs des deux sexes ». *AHG*, tome 27, n° 1, Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, AD 33, H 640 (1), 1027.

<sup>122</sup> POUSSOU J.-P., *Bassin d'Arcachon*, Luçon, Éditions Sud-Ouest, 2003, p. 56.

Vivien (35 ha) et à Jau (20 ha), soit 74 ha de marais salants ; contre 202 ha pour la paroisse de Soulac.

### *Géographie des salines de Soulac*

Les marais salants situés dans la paroisse de Soulac n'appartiennent pas tous au même ensemble. On peut en différencier quatre sur la carte de Claude Masse (carte 3 ; 1707) : les salines de Soulac, du Verdon, de Neyran (ou Neiran) et du Logit (ou Logis). On retrouve les mêmes entités sur la carte de Belleyme (carte 28). Le tableau 4 donne la surface des salines de ces différents secteurs. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les salines de Soulac sont les plus importantes (283 ha ; soit près 67 % des salines de la paroisse). À la fin du siècle, ce sont les salines du Verdon (124 ha ; 61 %) qui sont les plus conséquentes (carte 4 ; 1775). Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur ces transformations.

Quatre chenaux représentés sur la carte de Claude Masse permettent à l'eau chargée de sel d'approvisionner les différentes salines, créant un lien direct avec la Gironde : les chenaux de Neyran, de Soulac, du Verdon et le Chenal Neuf. Sur la carte de Belleyme, le Chenal Neuf a disparu, les trois autres existent toujours. Le chenal de Soulac est le plus important et permet l'approvisionnement de la majorité des salines. En 1719, lors d'un récurage du chenal, ce sont 294 livres de marais salants qui vont bénéficier de ces travaux<sup>123</sup>.

### *Les techniques de récolte du sel*

De manière identique aux autres salines de l'Ouest français, les sauniers de Soulac utilisent l'évaporation naturelle et les jeux bassins et de marées pour récolter le sel. Le 14 juin 1810, le maire de Soulac Baguenard décrit le fonctionnement des marais salants<sup>124</sup>.

« En sortant du chenal, l'eau entre par une écluse dans un réservoir appelé [jas]<sup>125</sup>, où elle séjourne d'une maline\* à l'autre, de là elle entre dans les [conches]<sup>126</sup> en moindre quantité et où ne l'en tire qu'au besoin, c'est à dire lorsque le temps permet de faire du sel (ces deux réservoirs sont à l'extérieur du marais quoiqu'ils en fassent partie). Des [conches], l'eau entre dans l'intérieur du marais en plus petite quantité encore et se jette dans un réservoir appelé « les tables » où elle séjourne trois à quatre jours, lorsque le marais « sale » et d'où on en tire un peu chaque jour pour l'introduire

---

<sup>123</sup> AD 33, C 4247 (43), *État des marais salants et pacages et métairies et autres fonds situés dans la paroisse de Soulac qui doivent tirer profits utilité et avantages du recalement du chenal de Soulac*, s.d. (1719).

<sup>124</sup> Archives municipales de Soulac, Lettre du maire Baguenard au sous-préfet de Lesparre, 14/06/1810, citée par BENIER J., « Les marais salants de Soulac-sur-Mer au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers Médulliens*, BSAHM, n° 35, 2001, p. 44.

<sup>125</sup> Dans la reproduction de cette lettre par Jean Benier, le terme de « jar » est employé. Or les archives notariales nomment les marais salants avec leurs dépendances « jas et conches ». L'erreur vient sans doute de l'auteur de l'article cité ci-dessus.

<sup>126</sup> De nouveau une faute orthographique est constatée : l'auteur a retranscrit « couche ».

dans les mireaux ; elle séjourne dans ce réservoir deux à trois jours, on en tire aussi tous les jours pour l'introduire dans la quatrième partie des « carreaux », formant la livre de marais et qu'on appelle le « nourricier », où on prend tous les jours pour mettre dans les carreaux destinés à faire le sel. Lorsque le marais « sale », on entretient continuellement dans les trois réservoirs intérieurs, les tables, les « mireaux », et le « nourricier », deux pouces d'eau environ [environ une épaisseur de 50 mm]. Pour qu'un marais ait des proportions régulières, il doit être divisé en trois parties égales. Le premier tiers, dont nous parlons, est dans l'intérieur du marais, il consiste en deux réservoirs nommés les « tables » et les « mireaux », qui sont de la même capacité et forment les deux tiers de ce premier tiers. Carreaux salants et nourriciers dont vingt ensembles forment la livre, mais dont quinze seulement servent à faire du sel, le réservoir appelé le [conche] forme un autre tiers et le [jas], le troisième. »

Les carreaux correspondent aux aires saunantes (illustration 14). L'auteur de la lettre nous donne les dimensions du dernier bassin : une livre de marais est composée de vingt carreaux, chacun de 18 pieds au carré soit environ 6 m<sup>2</sup> pièce ; 120 m<sup>2</sup> par livre de marais, auquel il convient de rajouter les rigoles d'approvisionnement. Dans la grande *Enquête sur les sels* de 1866, le maire de Soulac Reversé a été interrogé et donne cinq mètres de côté au carreau, soit environ 25 m<sup>2</sup><sup>127</sup>. Autre changement par rapport à la description du début du XIX<sup>e</sup> siècle, la hauteur d'eau conservée dans les tables augmente : contre 50 mm selon Jean Benier (deux pouces), le maire Reversé avance une « épaisseur d'eau sur les tables salantes ou carreaux [...] de 10 à 12 centimètres<sup>128</sup> », soit le double.

Trois temps distincts rythment la récolte du sel. Le premier est la réparation des marais salants durant le printemps précédent la récolte. Les différents travaux des manouvriers pour le saunier Pierre Tart doivent être « fait et parfait au jour et feste de Pâques prochain<sup>129</sup> ». Le travail consiste en la vidange des salines, au mois de mars pour celles d'Oléron et de Seudre, afin d'enlever les eaux de l'hiver. Cela passe aussi par la reconstruction des diguettes<sup>130</sup>, l'évacuation des vases accumulées pendant l'hiver et la suppression des plantes sauvages qui ont poussé sur les différentes bosses<sup>131</sup>. « Les opérations préparatoires commencent au mois de mars par le nettoyage du [jas], au mois d'avril on nettoie les [conches] et dans les mois de mai et juin, on nettoie l'intérieur du marais, qui comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, renferme les tables, les mireaux et les carreaux<sup>132</sup>. » L'objectif consiste à remettre la saline en état pour le deuxième temps : la saunaison. Cette dernière « commence habituellement au mois

---

<sup>127</sup> *Enquête sur les sels. Tome Premier*, Paris, Imprimerie Impériale, 1866, p. 487. Pierre Lemonnier estime une aire saunante en Seudre et Oléron d'une taille normale de 36 m<sup>2</sup> (carré de 6 m sur 6 m), allant parfois de 25 à 40 m<sup>2</sup> ; LEMONNIER P., *Les salines de l'Ouest, op. cit.*, p. 43.

<sup>128</sup> *Enquête sur les sels, op. cit.*, p. 487.

<sup>129</sup> AD 33, 4J 504 (1), Michel Morin notaire au Verdon, Marché entre divers sauniers, 11/02/1687.

<sup>130</sup> LEMONNIER P., *Les salines de l'Ouest, op. cit.*, p. 82.

<sup>131</sup> RÉAULT-MILLE S., *Les marais charentais. Géohistoire des paysages du sel*, Rennes, PUR, 2003, p. 104.

<sup>132</sup> Archives municipales de Soulac, Lettre du maire Baguenard au sous-préfet de Lesparre, 14/06/1810, citée par BENIER J., « Les marais salants de Soulac », art. cit., p. 44.



de juin et finit au mois de septembre, sauf circonstances exceptionnelles<sup>133</sup>. » Le saunier utilise les jeux de marées et la gravité, remplissant les différents bassins, afin d'obtenir dans les aires une eau forte en sel<sup>134</sup>. La cristallisation du sel peut ainsi débiter. Elle se fait en trois jours et le sel est récolté le quatrième. Le sel est « mis en piles ou mulons que l'on couvre en chaume aussitôt la saunaison terminée<sup>135</sup> ». Un autre témoignage de la même enquête mentionne une couverture en « gombet » – gourbet<sup>136</sup> ? Selon le maire Baguenard, septembre est moins producteur que ceux de juillet et août. La récolte du sel nécessite un « beau soleil, une bonne brise d'est-nord-est le matin et l'après-midi jusqu'au soir la brise du nord-ouest. Le temps le plus contraire est le calme d'orage, la pluie et lorsque le soleil ne paraît pas<sup>137</sup>. » Le dernier temps du calendrier des sauniers est l'ennioiement des salines durant l'automne. Cette couverture d'eau de mer permet de protéger le bri des froids et de la gelée. Le bri conserve ainsi son imperméabilité pour la récolte suivante. Parfois, des réparations plus lourdes sont nécessaires durant l'hiver. Les travaux les plus conséquents peuvent être la réfection des réservoirs extérieurs (tous les deux ou trois ans en moyenne dans l'ouest de la France)<sup>138</sup>.

Seuls marais salants de la généralité de Bordeaux, l'origine des salines de Soulac a certainement subi une influence de la Saintonge voisine lors de leur fondation – le vocabulaire des salines de Soulac a de nombreuses similitudes avec les vocables saintonguais. La présence d'un prieuré et d'un seigneur présent durant le Moyen Âge peut aussi expliquer cette spécificité<sup>139</sup>. Si Soulac est la seule paroisse à posséder des marais salants durant le XVII<sup>e</sup> siècle, Talais possède au moins un saunier : Thomas Dandamieux<sup>140</sup>, saunant certainement dans les salines voisines de Neyran.

---

<sup>133</sup> *Enquête sur les sels, op. cit.*, p.

<sup>134</sup> 330 g de sel pour un litre d'eau dans les œillets des marais salants actuels vendéens de Vie. L'œillet est couvert d'environ 2-3 cm d'eau. Cette dernière, dans ces marais, parcourt près de deux kilomètres et reste dans le circuit pendant une quinzaine de jours.

<sup>135</sup> *Enquête sur les sels, op. cit.*, p. 487.

<sup>136</sup> Autre nom de l'oyat, plante graminée qui pousse dans les dunes.

<sup>137</sup> Archives municipales de Soulac, Lettre du maire Baguenard au sous-préfet de Lesparre, 14/06/1810, citée par BENIER J., « Les marais salants de Soulac », art. cit., p. 44.

<sup>138</sup> LEMONNIER P., *Les salines de l'Ouest, op. cit.*, p. 82.

<sup>139</sup> Une « course à la mer » est menée par les établissements ecclésiastiques sur les schorres\* saintonguais et poitevins à partir du X<sup>e</sup> siècle pour le contrôle du sel ; TREFFORT C., « Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge », PICHOT D. et MAZEL F., *Prieurés et société au Moyen Âge, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 113, 2006, n° 3, p. 172.

<sup>140</sup> AD 33, 4J 505 (56), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance envers Thomas Dandamieux, 16/10/1689.

### *Les sauniers et les manouvriers : les agriculteurs du sel*

Les sauniers sont les exploitants des marais salants. Souvent métayers, ils payent chaque année un loyer aux propriétaires, ou à ceux qui les afferment.

François Reversé, saunier des marais salants affermés par Yvon Thomas, ne conserve qu'un tiers du sel récolté<sup>141</sup>, comme pour les régions voisines de Saintonge ou d'Aunis<sup>142</sup>. En plus, « que le propriétaire loge ou non son saunier, celui-ci est tenu de lui donner quinze francs par an, c'est ce qu'on nomme vulgairement les "deux quarts pour livre"<sup>143</sup> ». L'*Enquête sur les sels* mentionne aussi des revenus du saunier réduit au tiers de la récolte<sup>144</sup>. Surtout, le salaire du saunier est payé quand le sel est vendu par les propriétaires. Parfois, les propriétaires attendent plusieurs années pour vendre leur sel, attendant des prix plus intéressants. La spéculation rend le saunier « à la merci du bon vouloir de son maître de marais<sup>145</sup> ». En 1687, des sauniers de La Pointe sont condamnés pour avoir vendu du sel des marais de Samuel Barrière<sup>146</sup>.

Concrètement, cela se traduit par une extrême pauvreté des sauniers, condamnés à vivre sur les avances de leur maître ou d'emprunts réalisés auprès d'eux. Pierre Tardy, pour l'île de Ré, estime un revenu moyen de 120 £ pour quatre livres de marais salants, contre 240 à 1 300 £ pour les viticulteurs du sud de l'île. La dépendance se retrouve dans les inventaires après décès. La moyenne est partout inférieure à 500 £ : 386 £ pour cent inventaires à Oléron, 460 £ pour 200 inventaires à Guérande. La barre admise des 500-700 £ est la limite supérieure de la médiocrité et de la dépendance, 90 % des sauniers d'Oléron sont en dessous<sup>147</sup>. L'endettement des sauniers n'a pas pu être démontré pour Soulac, les archives notariales ne permettant pas d'approcher cette certaine réalité<sup>148</sup>. Certains sauniers ont toutefois quelques biens dans d'autres paroisses. Jeanne Chevalier, veuve de Jean Charlet habitant La Pointe (Verdon) vend au saunier du même hameau, Jacques Villan, un bois situé dans la paroisse de Saint-Georges de Didonne, contre 35 £<sup>149</sup>. Jean Roux cède en 1699 à Pierre Coindreau laboureur de Saintonge des biens

---

<sup>141</sup> AD 33, 4J 505 (1), Michel Morin notaire au Verdon, Opposition entre Yvon Thomas et François Reversé, 28/01/1689.

<sup>142</sup> GUILLEMET D., « Les marais salants de l'Ouest français du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : recherches récentes », BATA P., GUILLEMET D., PÉRET J. et SOUBIRAN J.-R. (dir.), *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Somogy, 2002, p. 197.

<sup>143</sup> Archives municipales de Soulac, Lettre du maire Baguenard au sous-préfet de Lesparre, 14/06/1810, citée par BENIER J., « Les marais salants de Soulac », art. cit., p. 44.

<sup>144</sup> *Enquête sur les sels*, op. cit., p. 487.

<sup>145</sup> GUILLEMET D., « Les marais salants de l'Ouest français du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 197.

<sup>146</sup> AD 33, 4J 504 (92), Michel Morin notaire au Verdon, Acte passé entre Nicolas Chastaing et le saunier Pinet, 13/07/1687.

<sup>147</sup> GUILLEMET D., « Les marais salants de l'Ouest français du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 197..

<sup>148</sup> Un seul inventaire après décès concerne un saunier, ce qui ne permet pas une comparaison.

<sup>149</sup> AD 33, 4J 505 (211), Michel Morin notaire au Verdon, Vente de Jeanne Chevalier à Jacques Villan, 28/07/1697.

situés dans la paroisse d'Arce (Ars-en-Ré ?), qu'il a hérité de son père Jacques Roux, comprenant des terres en vigne, bois, prés et maison, moyennant 50 £<sup>150</sup>.

Parallèlement aux sauniers, des besoins ponctuels en bras sont mentionnés : les journaliers. Ils n'apparaissent nulle part dans les sources, à l'exception de travaux de réfection des salines. En 1687, Pierre Marquereau, Gerard du Teau, Pierre Roux, Héliot Beaucheyre et Pierre Duran, tous sauniers, creusent 50 brasses sur 8 de large sur deux pieds de profondeur, dans les aires du marais du Gourbillon, sauné par Pierre Tart, moyennant 75 £<sup>151</sup>. En 1704, Pierre Fort, brassier, reçoit du saunier Jacques Villain 99 £, correspondant à 48 £ pour le creusement d'un fossé et 45 £ pour des travaux faits dans des bassins. Pierre Fort a ainsi travaillé quatorze journées en 1702 à raison de 20 sous par jour<sup>152</sup>. En 1687, Guilhomme Fabié, Estienne Ardouin, Anthonie Best, Jacques Roux, Michel Deschamps et Jean Beneys ont reçu de François Basterot 145 £ 12 s. pour le creusement de 132 brasses du fossé qui sépare le Peylereau du Marsillan<sup>153</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la présence de manouvriers est toujours attestée : selon le maire de Soulac, « à l'époque où l'exploitation avait lieu régulièrement, le déposant faisait exploiter ses marais par deux ouvriers<sup>154</sup> ». Ces témoignages indiquent l'existence d'une hiérarchie dans la production de sel. À côté des propriétaires ou des personnes affermant ces marais, deux types d'agriculteurs du sel apparaissent. Le saunier est l'exploitant légal, passant un contrat avec son maître. En dessous de lui, on trouve le manouvrier, le journalier ; intervenant de manière ponctuelle, son rôle est très peu couvert par les archives<sup>155</sup>.

Pour Dominique Guillemet<sup>156</sup> et Jean-Luc Sarrazin<sup>157</sup>, le saunier peut survivre seulement grâce à la jouissance des bosses ; le sel n'est qu'un revenu secondaire pour les sauniers. Les bosses sont les levées de terres séparant les différents bassins salicoles. La complémentarité des activités salicole et agricole permet la survie des sauniers. L'usufruit des bosses est affermé à Bourgneuf, libre en Aunis-Saintonge et cédée par moitié au XIX<sup>e</sup> siècle dans le Poitou<sup>158</sup>. À

---

<sup>150</sup> AD 33, 4J 505 (229), Michel Morin notaire au Verdon, Vente de Jean Roux à Pierre Coindreau, 17/08/1699. Cela sous-entendrait des échanges avec les sauniers de l'île de Ré. Une recherche plus approfondie est nécessaire pour étayer ces hypothèses.

<sup>151</sup> AD 33, 4J 504 (1), Michel Morin notaire au Verdon, Marché entre divers sauniers, 11/02/1687.

<sup>152</sup> AD 33, 4J 504 (261), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance de Jacques Villain au profit de Pierre Fort, 27/01/1704.

<sup>153</sup> AD 33, 4J 504 (33), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance entre François de Basterot et des sauniers, 23/04/1687.

<sup>154</sup> *Enquête sur les sels*, op. cit., p. 487.

<sup>155</sup> SARRAZIN J.-L., « La paysannerie saunière des marais de la Baie à la fin du Moyen Âge : stratification et relations sociales », ANTOINE A. (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR, 1999, p. 197-198.

<sup>156</sup> GUILLEMET D. « Les marais salants de l'Ouest français du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 197.

<sup>157</sup> SARRAZIN J.-L., « Le sel et l'aménagement du littoral poitevin (XIII<sup>e</sup> s. – début XVI<sup>e</sup> s.) », art. cit., p. 151.

<sup>158</sup> GUILLEMET D. « Les marais salants de l'Ouest français du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 197.

Soulac, les bosses peuvent être affermées, du moins pour le XIX<sup>e</sup> siècle : « Il est observé que Mr de Morin n'affirme point les bosses des marais à M. Bert, étant affermés au sieur Belle<sup>159</sup>. » Dans la majorité des cas, à Soulac, il s'avère que le saunier, lors de l'affermage des salines, a aussi les bosses. En 1810 « le saunier jouit en entier des deux tiers dépendant du marais qu'on appelle le bosse<sup>160</sup> ». La totalité des fruits issus des bosses revient au saunier : « le saunier avait pour lui le tiers de la récolte du sel, plus la récolte des bosses<sup>161</sup> ».

Les bosses sont mises en culture. Celle-ci, dans les années 1860, consiste « généralement en pois, fèves ou orge<sup>162</sup> ». Une affaire mettant en scène un poulain étaye ces propos. Pierre Bonet est « gardeur » – un berger – d'un « pastein\* » joignant certains marais tenus par le saunier Daniel Tart. Son poulain, âgé d'un an, a fait quelques dommages sur les bosses du marais de Daniel Tart qui en représailles a tué le poulain. Pierre Bonet a fait estimer par deux personnes dignes de foi et non suspectes les dommages. Les personnes ont conclu que les dommages constatés sur les bosses ne coûtent qu'une demi-mesure de froment. Le remontrant offre cela pour compenser les dommages faits, mais Tart refuse de prendre cette demi-mesure de blé estimant que l'enquête n'a pas été faite dans l'ordre<sup>163</sup>. Un inventaire après décès, celui du saunier Helliott Beaucheyre<sup>164</sup>, mentionne des outils de labourages : « trois essers pour labourer les bosses<sup>165</sup> ». La partie externe des marais salants n'est pas une zone inculte, mais est totalement intégrée dans l'exploitation des marais salants avec sa mise en culture, apportant une ressource, voire la ressource principale des sauniers. « L'hygiène interdit le voisinage du sel et de l'animal. Sous l'Ancien Régime, ce dernier était rare et surveillé<sup>166</sup>. » Pourtant, quelques indices sous-entendent la présence de bétail sur les bosses. L'affirme concédée à Daniel Roux en 1689 mentionne les marais salants plus un lopin de « pastain en bosses<sup>167</sup> », tandis que deux autres affermés indiquent des marais les « pacages appartenant et dépendant dud.

---

<sup>159</sup> SHDV Fonds Marine, CC-5-474, Afferme de Pierre Morin au profit de Nicolas Bert, 8/03/1867.

<sup>160</sup> Archives municipales de Soulac, Lettre du maire Baguenard au sous-préfet de Lesparre, 14/06/1810, citée par BENIER J., « Les marais salants de Soulac », art. cit., p. 44.

<sup>161</sup> *Enquête sur les sels*, op. cit., p. 487.

<sup>162</sup> *Ibid.*

<sup>163</sup> AD 33, 4J 505 (177), Michel Morin notaire au Verdon, Contestation entre Pierre Bonet et Daniel Tard, 01/02/1688.

<sup>164</sup> C'est le seul inventaire après décès retrouvé pour un saunier, ce qui ne permet pas de le comparer avec les données des autres zones salicoles.

<sup>165</sup> AD 33, 4J 505 (24), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après décès de Helliott Beaucheyre, 18/06/1689.

<sup>166</sup> RÉAULT-MILLE S., *Les marais charentais*, op. cit., p. 121.

<sup>167</sup> AD 33, 4J 505 (53), Michel Morin notaire au Verdon, Afferme entre Marie Damazac et Daniel Roux, 25/09/1689.

marais<sup>168</sup> ». Ces bosses consacrées aux pâturages doivent être à la limite extérieure des salines, à l'opposé des aires saunantes.

Plus que de simples agriculteurs du sel, les sauniers exercent une polyculture importante, afin de pallier les carences nutritionnelles. La production de sel demande une main-d'œuvre importante et influence la répartition de l'habitat : la main-d'œuvre habite autour des zones productrices.

### **II.2.2. Une production étroitement contrôlée par des propriétaires étrangers et par le pouvoir central**

L'argent issu de la récolte du sel occupe une place importante dans les revenus de la sirie de Lesparre, autant en agrière\* qu'en lods et ventes. Le taux de prélèvement (agrières\*) est variable selon les zones et les prises, il peut aller de 1/20 à 1/15 à Ars-en-Ré contre 1/11 sur l'île d'Oléron<sup>169</sup>. Il est plus important à Soulac : 1/8<sup>170</sup>. Pour le prieur, les revenus des salines sont de deux types : les rentes et la dîme du sel. En 1615 et en 1648, les cinq et trois salines lui rapportent respectivement 24 s. 6 d.<sup>171</sup> et 8 s. 6 d.<sup>172</sup>, somme relativement modeste. Par contre, la dîme du sel reste une manne importante pour le prieur (1 000 £ au XVII<sup>e</sup> siècle)<sup>173</sup>. Surtout, on constate un éclatement de la propriété des marais salants aux mains de parlementaires bordelais et nobles saintongeais au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

#### *Des propriétaires essentiellement saintongeais et bordelais au XVIII<sup>e</sup> siècle*

L'affaire des collecteurs de 1774 nous renseigne sur une partie des propriétaires de marais salants (tableau 3), où entre 76 et 100 % des privilégiés n'habitent pas Soulac. Parmi les 21 privilégiés imposés, seulement trois n'ont pas de marais salants dans la description de leurs terres (14,29 % des personnes) : ces différents biens sont estimés en totalité à 87 000 £, soit 14,77 % du total des biens des privilégiés de Soulac. Les marais salants constituent bien le

---

<sup>168</sup> AD 33, 4J 505 (254), Michel Morin notaire au Verdon, Afferme entre Pierre de Plessac et Pierre Chotard, 29/06/1703.

<sup>169</sup> GUILLEMET D., « Les marais salants de l'Ouest français du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 195.

<sup>170</sup> AD 33, 1Mi 603 (134), Lettre de Pouard au duc de Gramont, 23/05/1736.

<sup>171</sup> Plus l'entretien d'un cheval, deux fois 1/5 des récoltes et une fois 1/10 des récoltes. Aux salines, trois pâturages et un « pastein\* » sont rattachés et contribuent dans ces rentes.

<sup>172</sup> Plus 1/13 des fruits, 1/5 des fruits, 1/3 des fruits et deux fois de l'herbage pour des chevaux, auxquels il convient de rajouter les trois pâturages, le bois et un « pastein\* ».

<sup>173</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle).

principal investissement de bourgeois ou de nobles à l'extrémité du Médoc à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (85,23 %).

La forte présence d'étrangers se retrouve aussi dans les personnes sujettes à la taille, information toujours exprimée lors de l'affaire vue ci-dessus (tableau 5). Plus de 32 % des personnes imposées à la taille n'habitent pas Soulac. Ils viennent tous de paroisses voisines, situées dans le Médoc, à l'exception de Lège, paroisse du pays de Buch. Les biens possédés dans la paroisse de Soulac par ces étrangers sont estimés à 83 220 £ (total de 142 476 £ pour la paroisse), soit 58,41 % des biens taillés, dont 28 % de salines. Les marais salants possédés par des habitants de Soulac sont estimés à 9 700 £ (6,81 % de l'ensemble des biens taillés). Le reste des taillés de Soulac se partagent des biens estimés à 49 556 £, soit 34,79 % du total.

Les deux ensembles, biens taillés et biens des privilégiés, laissent apparaître une part importante de personnes extérieures à la paroisse. Sur 61 noms, 28 sont étrangers<sup>174</sup> (soit 45,90 % du total). Surtout, ils contrôlent la richesse : au minimum 79,45 % de la valeur des biens sont entre leurs mains, avec une nette préférence pour des investissements dans les salines. Dix-neuf propriétaires de marais salants sur 23 sont extérieurs de la paroisse (82,61 %), regroupant 98,24 % de la valeur estimée des marais salants.

L'arrivée de propriétaires à Soulac est difficile à définir. Deux étapes semblent se dégager. Quelques grandes propriétés se constituent par héritage au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Un document de 1741 mentionne qu'un grand nombre de « marais salans à l'agrière\*, possédés la majeure partie par M. Durousset et d'Arès. [...] Le second corps est appelé la pointe, ou il y a aussi des marais salans à l'agrière\* et une grande étendue de pasturage. [...] C'est dans ce corps que se trouvent les biens des s. Morin<sup>175</sup> ». M. Morin, écuyer de Saint-Vivien, et M. Durousset, écuyer de Bordeaux, font tous les deux partie des privilégiés de l'enquête de 1774. Ils possèdent deux des cinq plus importantes possessions de Soulac : M. Durousset possède 160 000 £ de biens<sup>176</sup>, M. Morin 60 000 £<sup>177</sup>. Les propriétés de MM. d'Arès et de Basterot se sont constituées par héritage au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Par la suite, ils ont éclaté leurs possessions en différentes dots, permettant à de nouvelles

---

<sup>174</sup> En se basant sur la valeur de 15 privilégiés, chiffre le plus faible.

<sup>175</sup> AD 33, 1Mi 604 (63), Lettre du régisseur Pouard au duc de Gramont, 1741.

<sup>176</sup> En 1785, Pierre-Jean-Baptiste Durousset vend une partie de ses possessions de Soulac, notamment la métairie de Larroque consistant en « batimens, jardin, terres labourables, prés, droits de lede et autres natures de fonds » et « six livres de marais salans blancs appellés le Grand et Le petit Billiot » moyennant 64 000 £ aux frères Boué, AD 33, 2E 2511 (9), Vente de Pierre-Jean-Baptiste Durousset aux frères Boué, 23/07/1785.

<sup>177</sup> Les trois autres grands propriétaires sont le Président Daugeard avec 80 000 £ et le Conseiller Basterot 120 000 £, tous deux bordelais et la dernière grosse fortune est celle du comte de Paule estimée à 60 000 £ de biens possédés dans la paroisse.

familles de détenir des salines (M. de Barbeau, M. Durousset, M. Bense du Berthon, M. de Ségur, etc.). La deuxième explication est le rachat de salines par des parlementaires bordelais et saintongeais dans la seconde moitié du Siècle des Lumières. Dans les années 1730, le président du parlement de Bordeaux d'Augeard a fait construire des marais salants dans les marais de Jau<sup>178</sup>. Il obtient par donation en novembre 1773 de Brassaud de Civrac une terre en pâturage et des marais salants situés à Soulac d'une valeur de 80 000 £<sup>179</sup>. Un lien unit M. d'Augeard avec les salines de Soulac : le mariage de Marie d'Augeard avec Gabriel-Barthélémy de Basterot. M. d'Augeard n'investit pas son argent à Soulac sans connaître au préalable une personne de confiance. Un document de Joseph Pouard, régisseur du duc de Gramont, montre la vente de salines par les propriétaires « historiques »<sup>180</sup>. M. Bausson acquiert de demoiselle Laville d'Arès des marais salants contre 20 000 £ (certainement 20 livres de marais salants) en 1768. M. Morin, notaire à Bordeaux, achète pour sa part pour 2 700 £ de marais salants auprès du sieur Vincent (de Basterot) en 1764. Bernard Gaillard, habitant de Talais, achète pour 2 000 £ de marais salants auprès de demoiselle Laville d'Arès en 1773. Enfin, le notaire Audon de Saint-Vivien fait un investissement de 800 £ de marais salants auprès de M. Morin, notaire de Bordeaux en 1773. Ces ventes expliquent certainement la multiplication des propriétaires. Une étude plus approfondie sur la constitution des propriétés salicoles de la paroisse de Soulac reste à faire. Toutefois, cet investissement de parlementaires bordelais n'est pas surprenant : le même processus existe dans les salines saintongaises<sup>181</sup>.

Les archives laissent apparaître de nombreux propriétaires de marais salants extérieurs de la paroisse de Soulac, du XVII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces propriétaires possèdent « plus de sept huitième de sa contenance et le meilleur fonds par M. les Privilégiés, les uns conseillers au Parlement de Bordeaux, les autres résidants en la cour des Aydes, d'autres gentilhommes ou soit disant tels et enfin les autres riches négociants et bourgeois de Bordeaux<sup>182</sup>. »

### *Un pouvoir central interventionniste*

Objet de convoitise, le sel est aussi contrôlé par le pouvoir royal. Le roi, son gouvernement et le parlement de Bordeaux veillent et régulent la production salicole, afin que

<sup>178</sup> AD 33, 1Mi 596 (92), Mémoire sur le faux saunage qui se fait dans le Médoc, avril 1738.

<sup>179</sup> AD 33, 1Mi 604 (303), Lettre de Pouard au duc de Gramont, 24/12/1774.

<sup>180</sup> AD 33, 1Mi 608 (78), *Relevé des lods et vents perçus par le sr. Pouard depuis le premier janvier 1767 jusqu'au 10 7bre 1774, compris dans la rente des comptes qu'il a vendu annuellement à Mgr le duc de Gramont pendant led. Tems suivant le détail qui suit, 1767-1774.*

<sup>181</sup> DELAFOSSE M. et LAVEAU C., *Le commerce de sel de Brouage, op. cit.*, p. 29.

<sup>182</sup> AD 33, C 689 (2), Lettre du syndic de Soulac Pierre Raulet à l'intendant Esmangard, 07/11/1773.

les impôts issus du sel rentrent normalement. Pour cela, le pouvoir central a trois leviers d'actions.

Le premier est la présence d'un personnel s'assurant de la bonne perception des impôts. La patache<sup>183</sup> du Verdon est attestée dès le XVII<sup>e</sup> siècle. Claude Masse la représente sur sa carte. Un document de 1719 nous indique qu'elle est composée d'un capitaine, de deux soldats et de six matelots<sup>184</sup>. En 1788, la barque porte le nom de *La Légère*<sup>185</sup>. Une brigade à cheval est aussi établie à Soulac, constituée d'un capitaine et de quatre cavaliers<sup>186</sup>. Depuis 1688, la patache du Verdon est subordonnée à la brigade à cheval de Soulac. Le travail de ces troupes est de prélever les taxes royales sur les marais, avant la vente des sels. Par exemple, le 2 mars 1687, Lamontaigne retire un muid 22 boisseaux de sel sur les marais de la Granouse<sup>187</sup>. Le but des deux brigades et de la Ferme est de contrôler le sel qui sort des marais. Aucun faux-saunage ne doit se faire sur les terres. Pour cela, les membres de la brigade surveillent que le sel ne prenne pas des chemins détournés et évite les taxes royales. Ils contrôlent aussi le poids des sacs sortant des marais, afin de vérifier leur concordance aux déclarations. La lettre du maire Baguenard en 1810 nous informe que les « préposés des douanes ont des baraques sur les marais et à leurs issues où ils bivouaquent nuit et jour<sup>188</sup> », afin de contrôler la sortie des sels.

Concernant les membres des brigades, quatre caractéristiques ressortent<sup>189</sup>. La première est l'absence de noms de locaux. Ils sont certainement originaires d'une autre paroisse. Le deuxième point est que malgré leur venue, ils construisent une vie sur place. L'étude des registres paroissiaux permet de mettre en avant des constructions familiales : certains enterrent leurs enfants, tandis que d'autres les font baptiser ou se marient à Soulac avec des épouses portant un nom local. Le troisième élément à retenir est la possibilité d'évolution dans la hiérarchie. Michel Barbier est simple cavalier de la brigade à cheval de Soulac en 1697 avant d'en devenir le capitaine au moment de sa mort en 1707. Le dernier point est le capital des membres des brigades. On peut leur allouer un capital culturel élevé. En effet, ils sont

---

<sup>183</sup> Bateau fluvial utilisé par les gabeleurs, les douaniers du sel.

<sup>184</sup> AN, NN 40-12, Carte de Fondmarin, *Les directions de Bordeaux et Dax pour les Fermes généralles et unies de France, où se trouvent marqués tous les départements, bureaux, pataches et autres postes pour conservation des droits du Roy*, 1719.

<sup>185</sup> AD 33, 6B 322, Procès-verbal de Baguenard, 23/07/1788.

<sup>186</sup> AN, NN 40-12, Carte de Fondmarin, *Les directions de Bordeaux et Dax pour les Fermes généralles et unies de France, où se trouvent marqués tous les départements, bureaux, pataches et autres postes pour conservation des droits du Roy*, 1719.

<sup>187</sup> AD 33 4J 504 (11), Michel Morin notaire au Verdon, Déclaration de sauniers, 02/03/1687.

<sup>188</sup> Archives municipales de Soulac, Lettre du maire Baguenard au sous-préfet de Lesparre, 14/06/1810, citée par BENIER J., « Les marais salants de Soulac », art. cit., p. 44.

<sup>189</sup> Les registres paroissiaux et les minutes du notaire Michel Morin permettent de nommer individuellement un certain nombre de membres des brigades.



régulièrement témoins des actes notariés de Michel Morin et savent signer. Leur capital économique est assez élevé pour détenir soit des possessions, soit la possibilité de mettre leur enfant en apprentissage. Jeanne du Picq, veuve de Pierre Taillot, ancien cavalier de la brigade de Soulac, a mis son fils Jean comme serviteur auprès de maître Jean Lacoste, médecin à Cissac, pendant trois ans, pour y apprendre à lire et écrire, moyennant 120 £ annuelles<sup>190</sup>. La même achète une maison dans le bourg de Soulac pour 90 £ auprès de Pierre Tart<sup>191</sup>. L'inventaire après décès de Pierre Taillot est aussi connu<sup>192</sup>. Lors de la visite du notaire dans la maison du défunt, on retrouve des effets servant au quotidien (deux lits, linge de maison, coffres, table, malle, cabinet en bois de sapin, etc.) et des objets propres à sa profession : une paire de pistolet et fourreau, un fusil, un mousqueton et une carabine. Surtout, preuve d'une certaine aisance financière, on retrouve une déclaration de bétail : 180 brebis, agneaux compris, deux juments et un cochon.

Une deuxième intervention du pouvoir central est la lutte contre les fraudes en instaurant de faire « un inventaire et estimation des sels réels qui se faient par chacun sur les dicts marays de Soulac » à partir du premier septembre 1646<sup>193</sup>. Un arrêt dans ce sens semble avoir été pris, car des estimations de sels ont été effectuées et conservées : 1645<sup>194</sup>, 1658, 1660 et 1698<sup>195</sup>. Missionnées par le pouvoir royal, les estimations (nommées antoins) sont faites conjointement par des représentants du prieur de Soulac et du seigneur de Lesparre. En 1658, elle est faite par Pierre Dutig et Bernard Bousset ; par Daniel Tart et Jean Mesuret « sauniers et expert nommés par M. le duc de Gramond et le prieur de Soulac » en 1698. Lors d'un conflit des limites de juridiction durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle entre le prieur et le seigneur de Lesparre, la présence d'un des représentants des seigneurs avait été remise en cause, servant de moyen de pression. L'année suivante, en 1698, les deux seigneurs réalisaient pourtant conjointement l'estimation, certainement le signe d'un apaisement<sup>196</sup>.

Le dernier point où le pouvoir central intervient est la législation pour la réfection des marais salants. Trois arrêts du parlement de Bordeaux, des 3 septembre 1719<sup>197</sup>, 21 mars 1720

---

<sup>190</sup> AD 33, 4J 505 (63), Michel Morin notaire au Verdon, Contrat d'apprentissage pour Jean Taillot, 27/11/1689.

<sup>191</sup> AD 33, 4J 505 (104), Michel Morin notaire au Verdon, Vente de Pierre Tart pour Jeanne de Picq, 25/12/1689.

<sup>192</sup> AD 33, 4J 504 (59), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après-décès de Pierre Taillot, 20/09/1687.

<sup>193</sup> AD 33, H 501 (11), Extrait du registre du Conseil d'État, 23/06/1646.

<sup>194</sup> Il semblerait que l'estimation des sels se faisait avant l'arrêt de 1646.

<sup>195</sup> AD 33, H 501 (10), *Estimation du sel trouvé sur les marais de Soulac*, 13/10/1645 ; AD 33, H 501 (12), *Estimation du sel de Soulac de l'année 1658 estimé par Pierre Dutig et Bernard Bousset*, 16/09/1658 ; AD 33, H 501 (13), *Estimation des sels faits sur les marais de Soulac et de la Pointe de Grave l'année mil six cent soixante*, 18/10/1660 et AD 33, H 501 (14), *Estimation des sels qui se sont fait en la paroisse de Soullac l'année 1698, par Daniel Tart et Jean Mesuret sauniers et expert nommés par M. le duc de Gramond et le prieur de Soulac*, 1698.

<sup>196</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 46.

<sup>197</sup> AD 33, C 4247 (42), *Devis des réparations et recallements à faire à la chenale de Soulac*, 03/09/1719.

et 11 septembre 1724 statuent sur la réparation et la remise en état des marais salants de Soulac<sup>198</sup>.

Les interventions royales et la présence importante de propriétaires extérieurs témoignent d'un intérêt économique pour la paroisse de Soulac. Contrôlant les marais salants, les propriétaires se servent de la main-d'œuvre locale pour faire fructifier ces zones hybrides, entre mer et terre. Les propriétaires fonciers ont donc tout intérêt à conserver une productivité élevée dans leurs salines. Surtout la propriété salicole a, semble-t-il, éclaté au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, passant des mains de grands seigneurs (Lesparre, prieur) à une multiplication de petites propriétés de nobles et de parlementaires bordelais et saintongeais.

### II.2.3. Le sel : une denrée commercialisée

Paroisse septentrionale de la généralité de Bordeaux, coupée du Médoc par des marais difficilement praticables, Soulac est intégrée au reste de la province par le commerce du sel. Le sel produit à Soulac a quatre destinations possibles pour la vente. Deux d'entre elles sont les centres urbains de Bordeaux et de Libourne. Les deux dernières sont des voies locales : la paroisse et la sirie de Lesparre.

#### *Des voies commerciales vers les greniers à sel de Bordeaux et de Libourne*

Le maire Baguenard, dans sa lettre de 1810, indique que l'exportation du sel « se fait par bateaux dont la presque totalité est dirigée sur Libourne, et si quelquefois, mais très rarement, il en va à Bordeaux, ce sel est versé de bord à bord et destiné à l'étranger, il n'acquitte alors que le droit de balance<sup>199</sup> ». Le sel est certainement débarqué dans les différents greniers à sel des deux villes. Cette double destination du sel de Soulac, Bordeaux et Libourne, est ancienne. En 1482, les registres de la comptabilité<sup>200</sup> de Bordeaux indiquent une « recepte faite par ledict comptable du seel qui vient de Soullac à Bourdeaulx, pour lequel est dit (sic) au Roy, notre sire, III pour chacun tonneau et XII deniers le quillaige<sup>201</sup> de chacun vaisseau dudict seel » faisant « la recepte de cedict compte à la somme de XXVII solz VII deniers obole<sup>202</sup>. » Parallèlement,

---

<sup>198</sup> Malheureusement, les deux derniers arrêts n'ont pas été retrouvés.

<sup>199</sup> Archives municipales de Soulac, Lettre du maire Baguenard au sous-préfet de Lesparre, 14/06/1810, citée par BENIER J., « Les marais salants de Soulac », art. cit., p. 44..

<sup>200</sup> La comptabilité de Bordeaux est un droit de traite sur les marchandises importées et exportées de la capitale de la Guyenne.

<sup>201</sup> Le droit de quillage est le droit que paye un navire marchand entrant dans un nouveau port.

<sup>202</sup> AHG, tome 50, n° 1, p. 63, *Registre de la comptabilité de Bordeaux*, 23/09/1482.

Libourne centralise tout le commerce du sel entre le Bec d'Ambès et Bergerac, depuis 1343 et l'édit d'Édouard III. Charles VII confirme ces privilèges en 1454 et en 1460<sup>203</sup>. Dans les années 1470-1480, un conflit oppose d'une part le grenetier royal (garant des droits du roi) et la municipalité de Libourne et d'autre part le maire, les jurats de Bourg et des marchands de Soulac. Ces derniers revendiquent un privilège de Louis XI les autorisant à circuler librement sur la Dordogne, sans être obligés de décharger leur sel à Libourne<sup>204</sup>. Un arrêté du 15 mars 1485 met fin au conflit : le sel de Soulac doit s'acquitter d'une taxe de 2 f. bord. par muid, mais les gens de Soulac ne sont plus obligés de décharger le sel dans le port libournais. Ce contentieux apporte deux informations. Le commerce du sel de Soulac est assez important sur la Dordogne, incitant un privilège royal, certes non conservé, mais « le seul indice de son authenticité tient à ce qu'il n'est pas ouvertement contesté par les Libournais<sup>205</sup> ». La deuxième information est la volonté de commercer le sel de Soulac dans d'autres ports, notamment à Bourg : les jurats de cette ville soutiennent les gens de Soulac. La présence de la foire Troquesel à Bourg durant la première semaine de septembre à la fin du Moyen Âge est certainement un point de transit du sel de Soulac<sup>206</sup>. Le grenier à sel de Castelnau est aussi une destination du sel de Soulac. En 1689, le capitaine de la brigade établie à Soulac achète huit muids de sel pour cette destination<sup>207</sup>.

L'*Enquête sur les sels* de 1866 indique pour sa part deux indications contradictoires. Un témoignage affirme que Libourne est l'unique port de destination<sup>208</sup>. Or, dans sa déposition, le maire Reversé affirme que le sel est transporté à Bordeaux et ne cite pas Libourne comme destination<sup>209</sup>. Cette dernière et Bordeaux restent donc les deux entrées du sel de Soulac dans un commerce provincial, fortement limité. Ni Paul Butel<sup>210</sup> ni Jacques Bernard<sup>211</sup> ne mentionnent le sel de Soulac dans le commerce bordelais. Francisque-Michel ne présente qu'un exemple, la vente de 20 muids de sel vendus sous vergues par Nicolas Nadau de Soulac à Bernard Forthon marchand et bourgeois de Bordeaux en 1551<sup>212</sup>.

---

<sup>203</sup> BOCHACA M., « Libourne et le commerce du sel dans la basse vallée de la Dordogne à la fin du Moyen Âge : enjeux et conflits », HOCQUET J.-C. et SARRAZIN J.-L. (dir.), *Le sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, PUR, 2006, p. 235-237.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 238.

<sup>205</sup> *Ibid.*, p. 239.

<sup>206</sup> PÉRISSE S., *Les campagnes littorales*, *op. cit.*, p. 361.

<sup>207</sup> AD 33, 4J 505 (52), Michel Morin notaire au Verdon, Vente de sel des sauniers Jean Roy et François Abrien au capitaine de la brigade de Soulac, 14/09/1689.

<sup>208</sup> *Enquête sur les sels*, *op. cit.*, p. 502.

<sup>209</sup> *Ibid.*, p. 487.

<sup>210</sup> BUTEL P., *Les négociants bordelais*, *op. cit.*

<sup>211</sup> BERNARD J., *Navires et gens de mer*, *op. cit.*

<sup>212</sup> FRANCISQUE-MICHEL, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, vol. 4, Bordeaux, Éditions Princi-Negue, réédition de 2007, p. 60.

Les archives du notaire Michel Morin mentionnent la présence de marchands, chargés du commerce du sel. Ces marchands correspondent aux gens de Soulac cités dans le conflit avec la municipalité de Libourne. Parmi les 37 marchands recensés dans les archives de Michel Morin, près de 38 % sont indiqués comme étant de Soulac ; les autres viennent principalement de Bordeaux (24 %) et du Médoc (16 %) (tableau 6). Trois niveaux de marchands semblent se distinguer. Six d'entre eux (François de Basterot, Jean Pei de Labat, Guillaume Balaire, Jacques et Yvon Thomas et le sieur de Petit Bois) possèdent des salines. Pour deux autres marchands, ils afferment des salines dans la paroisse (Pierre Mullon et Pierre Cholard). Ces marchands vendent certainement leur production. Le deuxième niveau est constitué des marchands habitant Soulac qui semblent être les interlocuteurs locaux de marchands situés à Bordeaux ou dans les autres places commerciales. Michel Morin achète pour Jean Lamothe, marchand de Bordeaux, 100 muids de sel<sup>213</sup> ; 29 muids sont achetés par Pierre Gauteiron pour les marchands bordelais Chartreu et Rougeau<sup>214</sup> ; Jean Gombaud sert d'interlocuteur pour M. de Bateau de l'Isle Saint-Georges<sup>215</sup>. Le dernier niveau est constitué de marchands qui occupent un rôle de relais auprès des propriétaires. Par exemple, Nicolas Chastaing achète du sel collecté sur les marais du sieur Barrière. M. Lanstant bourgeois et marchand de Bordeaux achète lui aussi du sel situé dans les mêmes marais<sup>216</sup>. Des familles se construisent autour de ce commerce du sel, notamment à Soulac. On constate la présence d'un Pierre Gauteiron père et d'un Arnaud Gauteiron fils<sup>217</sup>.

Le sel est essentiellement tourné vers l'exportation et passe par la voie fluviale pour atteindre les centres urbains. Le maire Reversé, en 1866, indique 40 centimes pour 100 kg de sel pour le transport des marais à Bordeaux (ou à Libourne), moyennant 15-20 centimes pour atteindre le port d'embarquement pour un quintal de sel, « transportés à dos de cheval jusqu'au chenal d'embarquement<sup>218</sup> ». En 1687, Pierre Eyraud, batelier de Soulac, transporte le sel pour les marchands bordelais Chartreu et Rougeau<sup>219</sup>. En 1689, 34 £ 1 s. de sel de la récolte de 1687 des marais salants de Cornut sont vendus, auxquels il convient de rajouter 6 £ 16 s. pour le

---

<sup>213</sup> AD 33, 4J 505 (187), Michel Morin notaire au Verdon, Acte de Jean Maurin, 04/05/1688.

<sup>214</sup> AD 33, 4J 504 (93), Michel Morin notaire au Verdon, Acte entre Pierre Gauteyron et Pierre Eyraud, 09/07/1687.

<sup>215</sup> AD 33, 4J 504 (20), Michel Morin notaire au Verdon, Consignation entre Jean Bordes et M. de Bateau, 26/03/1687.

<sup>216</sup> AD 33, 4J 504 (92), Michel Morin notaire au Verdon, Acte passé entre Nicolas Chastaing et le saunier Pinet, 13/07/1687.

<sup>217</sup> Une étude plus détaillée sur le commerce du sel, notamment sur son prix et la quantité produite à Soulac reste à faire. Nous n'avons qu'effleuré le sujet. En 1737, 100 muids de sel sont produits sur les marais salants de Soulac, AD 33, 1Mi 596 f°92, *Mémoire sur le faux saunage qui se fait dans le Médoc*, avril 1738.

<sup>218</sup> *Enquête sur les sels*, op. cit., p. 502.

<sup>219</sup> AD 33, 4J 504 (93), Michel Morin notaire au Verdon, Acte entre Pierre Gauteyron et Pierre Eyraud, 09/07/1687.

charroi du sel dans le bateau de Chastaigne<sup>220</sup>. Les navires chargés de sel de Soulac semblent être étrangers à la paroisse, sauf exception comme celui de Pierre Eyraud, batelier de Soulac.

### *Une consommation locale*

« L'exportation se fait de deux manières, les revendeurs communément appelés "faux-sauniers"<sup>221</sup> qui alimentent le Bas-Médoc, le font par moyen de chevaux, mais cette exportation est peu conséquente<sup>222</sup>. » Une commercialisation de proximité du sel de Soulac est donc attestée. On la rencontre avec le prix pour la consommation intérieure (2 francs le quintal en 1866) contre un prix de vente de 3 F à Bordeaux<sup>223</sup>.

Les habitants de Soulac ont droit à un prix d'achat spécial sur le sel produit. Lors de l'arrêté royal instaurant l'inventaire des sels produits à Soulac, il est permis « auxd. habitants des dicts lieux d'acheter sur lesd. marays telle quantité de séels que leur conviendra pour la provision de leurs maisons et payant six livres pour chacune pipe seulement, au lieu de vingt-huit livres<sup>224</sup> ». Les commissaires chargés de faire exécuter ce règlement estiment la quantité de sel pouvant être achetée par les habitants. L'intendant est chargé de superviser l'application des directives. L'avantage fait aux habitants a pour but de limiter les fraudes sur les taxes royales.

Le second marché de proximité concerne le Médoc. Le seigneur de Lesparre prélève 700 boisseaux de sel d'agrières\* dans les marais salants de la sirie. Il revend le sel aux habitants de sa seigneurie : une partie à 3 £ 10 s. le boisseau et l'autre à 4 £<sup>225</sup>. En 1866, des ventes dans les paroisses voisines se poursuivent. Les propriétaires-sauniers se convertissent en marchands et « vont eux-mêmes aussi en vendre les produits pour la consommation alimentaire dans un rayon de 10 à 12 lieues<sup>226</sup> ».

Hautement spéculatif, le sel est une denrée intégrant Soulac dans un commerce régional, dominé par les détenteurs de salines. La saliculture implique un important aménagement de

---

<sup>220</sup> AD 33, 4J 505 (6), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance de Raymond Cornut à Jean Mesuret et Jean Roy, 08/03/1689.

<sup>221</sup> En règle générale, un faux-saunier est un vendeur de sel fraudant les taxes royales ; ici tout laisse supposer que le terme désigne un marchand de sel pour une consommation locale.

<sup>222</sup> Archives municipales de Soulac, Lettre du maire Baguenard au sous-préfet de Lesparre, 14/06/1810, citée par BENIER J., « Les marais salants de Soulac », art. cit., p. 44.

<sup>223</sup> Ces 3 F correspondent au prix rémunérateur du sel vendu à Bordeaux en comptant les 40 centimes par 100 kilogrammes de transport ; or la vente se fait à un prix inférieur, nécessaire pour lutter contre la concurrence des sels du Midi ; *Enquête sur les sels*, op. cit., p. 487.

<sup>224</sup> AD 33, H 501 (4), *Extraits du registre du Conseil d'État*, 23/06/1646.

<sup>225</sup> AD 33, 1Mi 605, *Estat de la recepte et mize fait par M. François de Basterot procureur de Monseigneur le duc de Gramont des ressources de terre et sirie de Lesparre*, 1703.

<sup>226</sup> *Enquête sur les sels*, op. cit., p. 487.

l'espace. Cette mise en valeur explique les convoitises exercées par les propriétaires sur cette paroisse de la « fin des terres ». Bien que le sel soit la première activité officielle de la paroisse de Soulac, les habitants de la paroisse multiplient leurs ressources.

### **II.3. Un estran faiblement mis en valeur par les locaux**

L'estran est le « prolongement naturel du terroir et du champ pour l'ensemble de la population<sup>227</sup> ». Comme les terres incultes, il est intégré à l'économie de subsistance où les habitants de la pointe du Médoc y prélèvent d'importantes ressources.

#### **II.3.1. Une pêche occasionnelle dans la « grande mer<sup>228</sup> » et dans la « petite mer<sup>229</sup> »**

Les pêches restent, à la lecture des archives, marginales tant dans l'Océan que dans la Gironde, mais améliorent le quotidien des habitants de Soulac. La « grande mer » est le nom donné par les habitants à l'océan Atlantique et « petite mer » à la Gironde.

#### *La pêche sur l'estran et dans les étiers*

Contrairement à la Saintonge voisine, où plusieurs types de pêche coexistent<sup>230</sup>, la pêche se présente seulement sous deux formes à Soulac : sur l'estran et dans les étiers\*.

La pêche sur l'estran se fait de deux façons. La première se fait en parcourant l'estran sableux, de la pointe de la Négade à la pointe de l'Aigron. Les habitants y ramassent des coquillages ou tendent des filets portés afin de capturer des poissons. On retrouve l'idée de « cueillette » : les pêcheurs sont occasionnels et vont à pied. François Le Masson du Parc dans son enquête du début du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionne l'existence de « divers sortes de pesches<sup>231</sup> » pour Soulac, mais constate une raréfaction et une difficulté des pratiques :

« Les pescheurs ne font plus que la traîne ou garolle à la grande mer, et ce qui est d'autant plus surprenant c'est que les pescheurs dépendent des officiers de la maîtrise des Eaux et Forests de Bordeaux, et qu'ils payent un certain droit pour avoir la faculté de pescher sur les grèves de la mer,

---

<sup>227</sup> PÉRET J., « Entre l'Océan et l'estuaire », art. cit., p. 121.

<sup>228</sup> LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain*, op. cit., p. 48.

<sup>229</sup> *Ibid.*

<sup>230</sup> La pêche en mer, dans les estuaires, sur l'estran, dans les viviers, etc. ; PÉRISSE S., *Les campagnes littorales*, op. cit., p. 249.

<sup>231</sup> LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain*, op. cit., p. 47.

où il est absolument impossible de pratiquer aucune tente de basse-eau, à cause de la profondeur des eaux à la côte, et des gros vents qui y règnent continuellement. »

La pêche à la traîne se fait au bord de la plage. La garolle ou la traîne est un filet porté de 30-40 brasses de longueur (48-64 m), dont « le haut étant aussi garni de flottés de liège, le bas ou le pied n'est point chargé de pierres ou de plombs, mais il est seulement garni d'un gros cordage qui roule sur le sable et la vase sans y entrer ; les mailles du fond des garolles sont ordinairement si serrées que rien ne peut échapper<sup>232</sup>. » Quatre ou cinq hommes suffisent pour l'utiliser :

« Deux se mettent à l'eau pour traîner le filet ; ce qui devient praticable, parce que la côte est plate : ils portent au large un des bouts du filet, pendant que les autres retiennent l'autre extrémité au bord de l'eau. Quand le filet est déployé, les uns et les autres traînent le filet de concert, et le poisson se rassemble au milieu, où les mailles sont fort petites. Ils terminent leur pêche par haler leur filet à terre<sup>233</sup>. »

François Le Masson du Parc mentionne une méconnaissance de la déclaration du Roi du 23 avril 1726 interdisant la traîne or si cette pêche « leur étoit déffendue jamais ils ni verroient aucun poisson de mer, n'ayant que ce seul filet dont ils puissent faire usage pour la pesche<sup>234</sup> ». Il poursuit ses propos en décrivant les mailles des traînes de Soulac, trop serrées et regrettent le laisser-faire des représentants locaux de l'amirauté, « n'y mettant aucune police » :

« Les mailles des garolles des pescheurs de la pointe ou cap du Verdon sont fort serrées, n'ayant au plus que sept lignes en quarré ; ce sont les seuls instruments et filets avec lesquels les pescheurs de toute cette côte du Médoc depuis Lège fassent la pesche à la mer et dans les eaux qui dépendent naturellement de l'Amirauté. »

Les pêcheurs « n'y font que la pesche de la traîne, seine ou garolle tant à la grande qu'à la petite mer<sup>235</sup> ». Une pêche sur les bancs de sable se découvrant à marée basse est aussi mentionnée, notamment sur la « saillide des Anes<sup>236</sup> », banc de sable situé dans l'embouchure de la Gironde qui devait être plus proche du rivage qu'actuellement. Ou par exemple sur le platin de Cordouan, qui se découvre à marée basse : « ce rocher est plein de trous où l'on attrape souvent du poisson à mer basse<sup>237</sup> ».

Un coquillage est naturellement présent sur les rivages de Soulac : l'huître. Bien avant les diverses concessions des années 1860<sup>238</sup>, on peut ramasser l'huître à la pointe du Médoc,

---

<sup>232</sup> LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain*, op. cit., p. 51.

<sup>233</sup> DUHAMEL DU MONCEAU H.-L., *Traité général des Pesches*, op. cit., p. 138.

<sup>234</sup> LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain*, op. cit., p. 48.

<sup>235</sup> *Ibid.*

<sup>236</sup> BERNARD J., *Navires et gens de mer*, op. cit., p. 96.

<sup>237</sup> SHDV, 1VD 60 (65), *Mémoire du sieur Masse contenant les observations qu'il a faites sur la ville de Bordeaux, le Médoc et le pays de Buch en levant les cartes de partie de la Basse Guyenne*, La Rochelle, mars 1723.

<sup>238</sup> Un crassat est un monticule couvert de végétation, se découvrant à marée basse, où croissent naturellement les huîtres. L'existence du crassat du Verdon est attestée durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et mesure en 1882 près de 70 hectares ; SHDV, Fonds Marine, CC-5-286, Rapport du Commissaire de l'Inscription Maritime au Chef du Service de la Marine, 19/04/1882.

notamment au niveau des crassats<sup>239</sup>. L'existence d'huîtres à Soulac est fort ancienne. Le poète Ausone dans une lettre du IV<sup>e</sup> siècle adressée à son ami Théon, habitant de Domnoton – lieu que l'on identifie au Verdon – mentionne que les « huîtres de Bordeaux » « faisoient l'admiration de la table des empereurs, et qui chez eux n'étoient pas en moindre estime que l'excellence des vins du Pays Bordelois<sup>240</sup> ». L'enquête sur la sirie de Lesparre de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle mentionne la présence d'huîtres sur l'estran vaseux de Soulac, pêchées par des Saintongeais<sup>241</sup>. Dans un écrit relevant les droits possédés par le prieur de Soulac, un droit de pêche est mentionné, étant même « considérable a raison de la pesche des huistres qui se fait à la pointe de Soulac et dans sa jurisdiction<sup>242</sup> ». Pourtant, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'y a plus aucune huître sur la côte du Médoc ; on en retrouve seulement au niveau du Bassin d'Arcachon<sup>243</sup>. Entre les écrits d'Ausone (IV<sup>e</sup> siècle) et le XVI<sup>e</sup> siècle, les huîtres semblent être pêchées sur la côte médocaine. Entre les XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>244</sup>, plus aucune mention de ce coquillage n'est effectuée ; les écrits de Le Masson du Parc ou de Duhamel du Monceau ne le rapportent pas. La disparition est-elle naturelle ou à la suite d'une surpêche ? Rien ne permet d'y répondre. Contrairement à la Saintonge voisine, où une production d'huîtres demeure durant l'Ancien Régime, notamment dans les réservoirs des salines reconverties en claires à huîtres durant l'hiver<sup>245</sup>, le coquillage n'est plus présent sur la rive gauche de la Gironde.

Le deuxième type de pêche sur l'estran utilise des appareils « sédentaires », alors que la traîne est un filet porté. Les appareils édifiés servent à pêcher aussi bien dans la Gironde que sur la grande côte comme le montre l'exemple de 1467. Cette affaire met en prise des pêcheurs de Soulac au seigneur de Lesparre. Les gens de Lesparre ont saisi les filets des habitants, qu'ils avaient tendus au lieu de « Lo Pinedar » (la Pinadar, nom d'une ancienne dune boisée au sud du bourg de Soulac). Les pêcheurs sont accusés de ne pas s'être acquittés de « l'agrière\* du poysson ». Ils opéraient à basse mer, sur la plage où ils « tendirent » un « rez ou fillé appellé megreau », qu'ils font sécher par la suite sur le haut de l'estran ou sur la dune. Selon Jacques Bernard, le nom de l'appareil fait penser qu'il était utilisé pour le maigre ou d'autres

---

<sup>239</sup> BARTHOU J., « Un siècle d'activités ostréicoles à l'embouchure et dans l'estuaire de la Gironde », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n° 1. Actes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> colloques*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1993, p. 116-138.

<sup>240</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises, op. cit.*, p. 62.

<sup>241</sup> BNF, Ms 5516 f°17, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>242</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle).

<sup>243</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises, op. cit.*, p. 63.

<sup>244</sup> L'huître est de nouveau pêchée à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, SHDV, Fonds Marine, CC-5-286, Rapport du Commissaire de l'Inscription Maritime au Chef du Service de la Marine, 19/04/1882.

<sup>245</sup> SAUZEAU T., *L'archipel saintongeais, op. cit.*, p. 48.



poissons (bars ou loubines, mules) qui longent la côte au « mois de may » et qui s'approchent du rivage. Le « megreau » n'est pas une traîne. En effet, c'est un filet sédentaire, tendu et non tiré ou tourné, une « folle » ou un « palis » établi sur des perches parallèlement à la plage (afin de retenir au jusant suivant le poisson monté avec le flot, dans les baines<sup>246</sup>) ou perpendiculairement à la plage pour capturer les bancs, qui longeant la plage, viennent buter dans la pêcherie<sup>247</sup>. Cette pêche ne peut pas se faire tous les jours de l'année, elle dépend du beau temps ; les coups de mer peuvent détruire les filets. Pour Jacques Bernard, la pêche est réduite à quelques jours par an, ou au maximum quelques semaines. François Le Masson du Parc ne mentionne plus l'existence de tel appareil, mais indique la présence de gords\* sur le bord de la Gironde, au nombre de 42, répartis entre les paroisses de Talais (10), de Saint-Vivien (8), de Jau (19), de Dignac (4) et de Goulée (1). Le gord\* le plus proche de Soulac est situé au niveau de Neyran et est exploité par Simon Canada, habitant de Talais<sup>248</sup>. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Henri Louis Duhamel du Monceau comptabilise plus de 150 pêcheries, depuis By jusqu'au Verdon, sans donner des chiffres plus précis pour la paroisse de Soulac. À partir des années 1830, ces gords\*, multipliés dans les vases, gênent la navigation et sont détruits<sup>249</sup>. Les « gorres ou bouchots [...] sont les pescheries de clayonnages établies sur les vases et les bourbes qui bordent la rivière d'ouest de l'embouchure de la Gironde ». Utilisant les marées de vives eaux\*, ils retiennent le poisson à marée basse ; lors de marées plus faibles, soit l'eau ne parvient pas au niveau des gords\*, soit elle arrive en trop petite quantité pour faire fonctionner convenablement la pêcherie.

« Les pescheries sont formées de deux palissades de bois mises en esquires la pointe exposée à la basse eau. Comme elles sont placées sur un terrain de terre franche et de rapport, ce n'est que de la bourbe ou fange très liquide quand la marée y a montée. La pointe du gorre est garnie d'une tonne ou gonne que les pescheurs nomment gourbeille au bout de laquelle ils mettent souvent encore deux nasses qu'ils nomment bouteilles et qui sont soutenues sur de petits piquets enfoncés dans le terrain. C'est dans ses bouteilles où se retire tout le poisson qui monté avec la marée dans le gorre. Les tiges des bouteilles sont au surplus si serrées que rien n'en peut échapper, le fray des aloses, des muges et des poissons s'y trouve quelquefois en si grande quantité qu'on ne pourroit sans infection l'y laisser plus de marée autre. Ces bouteilles se démontent et s'ôtent quand le pescheur ne veut point exploser son gorre<sup>250</sup>. »

Henri Louis Duhamel du Monceau dans son *Traité général des Pêches* délivre une planche représentant les gords\*, où on peut voir les « ailes », d'une longueur comprise entre

---

<sup>246</sup> Une baie est une mare résiduelle, une piscine naturelle, formée entre la côte et un banc de sable à marée basse.

<sup>247</sup> BERNARD J., *Navires et gens de mer*, op. cit., p. 209 ; AD 33, H 505 (1 et suivants, 59, 62, 68), 26 mai et 2 juin 1467.

<sup>248</sup> LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain*, op. cit., p. 49.

<sup>249</sup> BARTHOU J., « La suppression des gords sur la rive médocaine de l'estuaire de la Gironde au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de l'Estuaire de la Gironde*, n° 7, p. 101-122.

<sup>250</sup> LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain*, op. cit., p. 49.

« vingt-cinq, trente, quarante, cinquante jusqu'à soixante brasses de long » et « d'environ quatre pieds de hauteur ». Les appareils de pêche ne sont retrouvés que « du côté d'ouest de la Gironde, sur les côtes du Médoc où la côte est plate et bien différente de celle de Saintonge qui luy est opposée<sup>251</sup> ». Les clayonnages se terminent par le « gourbeille », sorte de bouteille retenant le poisson à marée basse (illustration 15).

L'autre grand type de pêche existant sur les côtes de la paroisse de Soulac est la pêche dans les bassins salicoles et dans les étiers\*. François Le Masson du Parc indique que « ceux qui y font la pesche sont les sauniers ou jarnalliers qui travaillent dans les salines<sup>252</sup> ». Les étiers\* peuvent accueillir des pêcheries construites, même si au contraire d'autres zones salicoles, aucune infrastructure de ce type ne semble avoir existé à Soulac. Les différents chenaux et fossés desservant les marais sont aussi des lieux de pêche. En 1837, le syndic des marais du pré doux et du pré salé de Soulac veut ainsi interdire la pêche dans les fossés des marais<sup>253</sup>. Les jas, premiers réservoirs extérieurs des salines, ont un taux de sel équivalent à l'Océan<sup>254</sup>, abritent des poissons, des anguilles et des crabes. Les sauniers peuvent ainsi pêcher dans leurs marais salants, pour compléter leurs ressources alimentaires.

Les produits de la pêche sont taxés sous l'Ancien Régime, à la fois par le prieur de Soulac, réclamant un « droict de pesche<sup>255</sup> » et par le seigneur de Lesparre. Ce dernier a un droit de prendre le poisson qui se pêche sur les côtes de la Gironde relevant de l'autorité de sa sirie<sup>256</sup>. Une afferme de ce droit existe, notamment au niveau de la courtine<sup>257</sup> de Soulac « lieu encien de pesche de ladicte juridiction de Lesparre, accoustumé par cy deuant d'estre tousjours affermé ainsi que se pourra ueoir et que lesdicts habitans de Talais et Soulac auoient accoustume y tendre leurs filletz<sup>258</sup> ». Elle est comprise entre « l'estey de Talais jusques a la dernière canau qu'est celle de Soulac distant d'une lieue sont les lieux sur le limon de ladicte riuere et ayme mer qu'ils appellent appellés (sic) le crassa de Talais, Le Crassac de Soulac, le Beaujan ou les huistres, cubassaux, chanres, couthoies se peschent<sup>259</sup> ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces droits seigneuriaux tendent à disparaître, remplacés par un contrôle de l'amirauté.

---

<sup>251</sup> *Ibid.*

<sup>252</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>253</sup> AD 33, SP 314, Délibération des propriétaires des Marais du pré doux et du pré salé de Soulac, 23/01/1837.

<sup>254</sup> 33 g par litre dans l'océan Atlantique et dans le premier bassin des salines.

<sup>255</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle).

<sup>256</sup> AD 33, 1Mi 606 (96), *État des titres de la sirie de Lesparre*, s.d.

<sup>257</sup> La courtine est une pêcherie formée par des filets tendus sur des piquets ou par des murets.

<sup>258</sup> BNF, Ms 5516, f<sup>o</sup>17, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>259</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup>18.

### *Des pêcheurs occasionnels*

Les sauniers, pêcheurs occasionnels, améliorent leur quotidien avec ces ressources issues de la mer. Leur pauvreté est ainsi compensée en partie par la pluriactivité littorale. Les pêches constituent des apports nourriciers pour les habitants de la pointe du Médoc plutôt que d'être la base de leur nourriture. L'inventaire après décès du saunier Helliott Beaucheyre nous renseigne sur cette pluriactivité. Il laisse derrière lui « un ret qu'on appelle treyne dont led. Beaucheyre en a qu'une moityé<sup>260</sup> ». Le fait qu'il partage la possession du filet de pêche sous-entend un coût élevé. Surtout, le nombre de pêcheurs est très faible. Les archives notariales de Michel Maurin ne font apparaître que six pêcheurs : François Reversé dit Bacatan, Daniel Reynaud dit Dugen, Jacques Mestayer, Jacques Tilleur dit Guillet, François Pinet et Jean Reversé dit le Rousseau. En réalité, ils sont indiqués comme sauniers-pêcheurs<sup>261</sup>. Les registres paroissiaux, pour une période comprise entre 1738 et 1758, ne mentionnent qu'un seul pêcheur : Nicolas Tréouit, décédé le 27 décembre 1743 à l'âge de cent ans. Ce pêcheur était originaire de La Teste<sup>262</sup>. Mais parallèlement, à côté de ces pêcheurs « officiels », la majorité des habitants pratiquent cette activité. En 1768, lors d'une visite à la pointe de Grave, des officiers militaires se plaignent de la nourriture regrettant de n'y trouver « que des poulets et quelques poissons parce que les habitans de cet endroit sont presque tous pecheurs<sup>263</sup> ».

L'étude des sources ne laisse pas de doute au sujet de la pêche à Soulac : celle-ci existe, mais est occasionnelle. Les pêcheurs viennent fortuitement pêcher à pied, afin d'améliorer leur quotidien. Très peu de pêcheries sont installées, la pêche reste une activité secondaire. Les autres ressources naturelles de l'estran, comme la récolte de goémon<sup>264</sup>, sont aussi inexistantes à Soulac. François Le Masson du Parc est encore plus explicite en indiquant que « tout le long de ces côtes, même jusqu'à la pointe du Verdon au-dessus de Soulac, on y voit presque aucun guesmon, saar ou varech, et même les riverains qui en ont voulu faire quelque usage pour la culture de leur terre et de leurs vignes ni ont pas réussi<sup>265</sup> ».

---

<sup>260</sup> AD 33, 4J 505 (24), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après-décès de Helliott Beaucheyre, 18/06/1689.

<sup>261</sup> AD 33, 4J 505 (230), Michel Morin notaire de La Pointe, Contestation entre les sauniers-pêcheurs et Martial Le Brun, 22/08/1699.

<sup>262</sup> AD 33, 4E 3933, Registres paroissiaux, Décès de Nicolas Tréouit, 27/12/1743.

<sup>263</sup> SHDV, 1VD 62 (9), *Mémoire sur le voyage que M. de Roquepique, Godefroi et moi avons fait dans le Médoc, au Verdon, à la pointe de Grave et sur la côte de Royan*, 1768.

<sup>264</sup> Cette récolte est présente sur d'autres zones littorales françaises : JACQUIN P., « La guerre des algues. Contestations et affrontements pour le partage de l'estran dans la France de l'Ouest (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », CHAPPÉ F. et LE BOUËDEC G. (dir.), *Pouvoirs & littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, actes du colloque international de Lorient 1998*, Rennes, PUR, 2000, p. 617-622. ; SAUZEAU T., *L'archipel saintongeais, op. cit.*, p. 38.

<sup>265</sup> LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain, op. cit.*, p. 43.

### II.3.2. Mouillages de la paroisse de Soulac

Même si la paroisse de Soulac s'ouvre sur l'Atlantique et la Gironde, les activités maritimes (cabotage, gens de mer) sont peu développées.

À l'exception des marins de la patache du Verdon, les gens de mer sont absents de Soulac. Les actes notariés de Michel Morin (fin XVII<sup>e</sup> siècle) mentionnent trois bateliers : Pierre Coudert, Pierre Eyraud et Jean Rupsan. Pierre Eyraud est explicitement mentionné comme batelier transportant du sel, notamment pour les marchands Chartreu et Rougeau<sup>266</sup>. Quant à Pierre Coudert et Jean Rupsan, on ne connaît pas les produits transportés, mais ils sont associés par moitié des gains : « ils seront tenus d'aller l'un avecq l'autre voyages qu'ils trouveront à faire, et donc chacun gouvernera à son tour<sup>267</sup>. » Les registres paroissiaux, d'une période allant de 1738 à 1758, mentionnent seulement quatre gens de mer décédés, soit 8 % des métiers exprimés (graphique 7). Bien que le nombre de gens de mer soit très faible à Soulac, plusieurs types de « ports » apparaissent.

Parler de port peut paraître paradoxal pour Soulac. D'un point de vue actuel, un port est une zone abritée du rivage, marqué par d'importants aménagements humains. Le port est aussi le lieu d'échanges entre la mer et la terre et un site urbanisé, avec une ville et des activités qui s'articulent autour de celui-ci. Hérité de l'Antiquité et du Moyen Âge, le port avait une autre signification durant l'Ancien Régime. Il était bien un lieu apportant une protection pour les navires, tout comme un espace de transition entre la mer et la terre. Mais le port n'était pas nécessairement une zone urbanisée ni marquée par des constructions humaines ; le port de Bordeaux n'a eu ses quais qu'au court du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour Soulac, bien que les contemporains nommaient port tout lieu d'embarcation, de débarquement ou de manutention des marchandises, les termes de mouillage ou zone d'embarquement et de débarquement correspondraient le mieux. Plus de huit noms de ports existent à Soulac. De manière similaire à la hiérarchie constatée par Jean-Luc Sarrazin pour les ports de la Baie à la fin du Moyen Âge<sup>268</sup>, trois niveaux sont présents à Soulac.

Le premier est la zone de mouillage dans une rade, en l'occurrence la rade du Verdon. Située à l'embouchure de la Gironde, la rade est la zone de transit pour les navires entre la Gironde et l'Atlantique<sup>269</sup>. Les navires doivent attendre les vents favorables pour quitter

---

<sup>266</sup> AD 33, 4J 504 (93), Michel Morin notaire au Verdon, Acte entre Pierre Gauteyron et Pierre Eyraud, 09/07/1687.

<sup>267</sup> AD 33, 4J 505 (188), Michel Morin notaire au Verdon, Contrat entre Pierre Coudert et Jean Rupsan, 05/05/1688.

<sup>268</sup> SARRAZIN J.-L., « Les ports de la Baie à la fin du Moyen Âge : évolution des rivages et problèmes d'accès », BOCHACA M. (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique. Transformations naturelles et aménagements humains (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2007, p. 41.

<sup>269</sup> CAILLOSSE P., « La rade du Verdon : construction d'un territoire de l'attente », art. cit.

l'estuaire, parfois pendant de longs jours. Abrisés par la pointe de Grave, ils sont protégés des vents d'ouest et de nord-ouest. Plus qu'un simple mouillage, on peut voir un embryon portuaire avec les différents échanges qui se font entre la terre ferme et les navires stationnés. Une chapelle royale est construite pour les marins de passage au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ; le chapelain la desservant peut « administrer les sacrements aux gens de mer dans les occasions pressantes<sup>270</sup> ». Des cabarets fréquentés par les marins sont aussi attestés, « où on fait des grandes débauches les jours des fêtes de même que durant la semaine les matelots étant dessendus<sup>271</sup> ». La rade du Verdon est considérée comme la « véritable rade du port de Bordeaux<sup>272</sup> ». Elle est à l'origine de la renommée du « port de Soulac » médiéval, où des rois et des reines auraient débarqué et embarqué. Cette existence d'un port important à Soulac reste tenace durant l'époque moderne. En 1709, pour vérifier des barriques repêchées à la suite d'un naufrage, François Gorsse bourgeois et courtier royal de Bordeaux, se rend « au port de Soulac distant de Bordeaux de dix-huit lieues<sup>273</sup> ». Le mouillage du Verdon fait partie intégrante de l'aire portuaire de Bordeaux, servant de porte d'entrée pour ce dernier. En s'appuyant sur les travaux de Bernard Michon<sup>274</sup>, on se retrouve dans une configuration différente de la place que joue Saint-Nazaire dans l'aire portuaire de Nantes. Le Verdon ne répond aucunement à des critères d'avant-port<sup>275</sup> ou de port<sup>276</sup>, mais sa situation septentrionale lui donne un rôle non négligeable. Selon Jacques Bernard, l'absence d'avant-port à l'embouchure de la Gironde s'explique par l'absence de production importante à Soulac. Les avant-ports des autres grandes zones portuaires (Le Havre, Saint-Nazaire) fournissent une main-d'œuvre qualifiée, des navires et des ressources importantes, ce qui n'est pas le cas de la pointe du Médoc. Ces zones avaient une histoire maritime. Malgré la création d'une antenne du port de Bordeaux au Verdon en 1933 avec un môle d'escale pour les passagers, la pointe du Médoc n'a jamais joué son rôle d'avant-port du complexe portuaire bordelais<sup>277</sup>. La rade du Verdon correspond plus à un

---

<sup>270</sup> AD 33, C 3328 (39), lettre à M. de Mornille, 21/05/1723.

<sup>271</sup> AD 33, H 1049 (1), Mémoire pour M. l'abbé de religieux de Ste-Croix et pour le prieur titulaire de Soulac, du curé de Soulac, entre 1711 et 1723.

<sup>272</sup> Bouquet de la Grye, *Pilote des côtes ouest de France*, 1869, en ligne sur Gallica.

<sup>273</sup> AD 33, 6B 1134, Acte de l'amirauté de Bordeaux, 10/08/1709.

<sup>274</sup> MICHON B., *Le port de Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Construction d'une aire portuaire*, Rennes, PUR, 2011, 397 p.

<sup>275</sup> « Rade ou bassin d'évolution ou de stationnement précédant l'entrée d'un port (...) Les avant-ports peuvent être intégrés à un système portuaire : (...) utilisé[s] pour un trafic spécialisé pour le départ ou l'arrivée des navires de très gros tonnage », GEORGE P. et VERGER F., *Dictionnaire de Géographie*, Paris, PUF, 1996, citée par MICHON B., *Le port de Nantes, op. cit.*, p. 18.

<sup>276</sup> « Ensemble fonctionnel et technique assurant le transit des marchandises transportées par navigation maritime ou fluviale », les ports comportent des installations spécifiques : bassins, entrepôts, appareils de levage, installation d'entretien et de réparation des navires et un réseau de relation assurant le transit des marchandises, « Port », GEORGE P. et VERGER F., *Dictionnaire de Géographie, op. cit.*, p. 339.

<sup>277</sup> BERNARD J., *Navires et gens de mer, op. cit.*, p. 42.

« territoire de l'attente<sup>278</sup> », à une rade de mouillage de l'aire portuaire bordelaise, plutôt que de premier port de cette aire.

Le deuxième niveau rencontré à Soulac est un lieu de débarquement et de chargement : ce sont les chenaux de Soulac, du Verdon et de Neyran et l'anse de la Chambrette. Malheureusement, peu d'autres informations émanent sur ces lieux d'embarquement, qui relient la paroisse au reste du Médoc, jouant le jeu de portes d'entrée de la pointe extrême du Médoc. Le chenal de Soulac, onzième chenal de la sirie de Lesparre, du sud au nord, permet d'accéder aux différentes salines de Soulac et du Verdon. La carte de Claude Masse indique même un port au milieu des bassins salicoles (illustration 16). Selon Claude Masse, « il n'y a q (*sic*) deux mauvais ports dans l'étendue de cette carte qui sont le chenal de Soulac et celui de Verdon ou remontent des barques et autres petits bastiments pour charger du sel, en quoy consiste le principal revenu de la paroisse de Soulac<sup>279</sup>. » En 1762, un bateau remonte le chenal de Soulac « pour charger sur [les] mares » le sel de M. de Basterot<sup>280</sup>. Le douzième chenal de la sirie de Lesparre, et celui le plus au nord, est le chenal du Verdon ou de Rambaud « qui n'a entrée dans le pais de la longueur de six cens pas l'on y decend à pied sec et porte bateau de poix de dix muys en laquelle canau y aborde une barque de trente tonneaux en laquelle tout le seel desdictes agrières\* et qui en prouint desdictes salines s'i charge pour estre apportée à Bourdeaux<sup>281</sup> ». Le chenal de Neyran, le plus méridional de la paroisse, est aussi utilisé en tant que port salicole, mais aussi comme lieu de déchargement. En 1762, afin de fournir du bois aux troupes stationnées à la pointe de Grave, le chenal est utilisé comme lieu de débarquement<sup>282</sup>. L'anse de la Chambrette, où se jetait l'ancien Chenal Neuf représenté sur la carte de Claude Masse (carte 3 ; 1707), mais disparu sur la carte de Belleyme<sup>283</sup> (carte 4 ; 1775), est aussi un lieu de débarquement. Elle est utilisée par les militaires pour le déchargement des matériaux nécessaires à la construction des batteries. « Toutes les pratiques conviennent qu'on peut aborder cette Chambrette et y décharger presque tous les jours sans risque et sans inconvénient

---

<sup>278</sup> Voir les travaux de Laurent Vidal notamment le colloque « Territoires de l'attente » tenu à La Rochelle en décembre 2014.

<sup>279</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

<sup>280</sup> AD 33, 2E 189-2 (346), Lettre du chapelain Meulh à M. de Basterot, 26/01/1762.

<sup>281</sup> *Ibid.*

<sup>282</sup> AD 33, C 369, Lettre du subdélégué de Lesparre Bontemps à l'intendant, Lesparre, 7/08/1762.

<sup>283</sup> L'anse de la Chambrette a été comblée durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui explique la disparition du chenal Neuf.

pendant les mois de juin, juillet, août tout entier, et pendant une bonne partie des mois de mai, et de septembre<sup>284</sup>. »

Le troisième niveau est constitué des ports d'embarquement du sel de Soulac. Ces lieux de chargement, certainement à la planche comme dans les marais salants saintongeais<sup>285</sup>, sont nombreux à la lecture des sources. Le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mentionne le port Layron et les marais salants du port Layron (illustration 17). Dès 1195 – et la transaction passée entre le prieur de Soulac et le seigneur de Lesparre – le port Layron est indiqué. Le seigneur de Lesparre fait acte de cession du port<sup>286</sup>. Des reconnaissances au prieur de Soulac mentionnent deux autres ports : le port de Labat et le port de la Carles. De nouveau, ces ports sont associés à des marais salants. Un chemin partant du bourg de Soulac rejoint le port de la Carles et un chemin public permet d'accéder au port Labat<sup>287</sup>. Une autre reconnaissance mentionne la présence du port de la Croix, à proximité du port Layron<sup>288</sup>. L'impression donnée est l'existence d'autant de ports, c'est-à-dire de lieu de chargement, que de salines. La septième carte du plan terrier de Soulac indique les noms de port Layron, la petite Carles et du marais de Labat. Le chenal, certainement celui de Soulac, se retrouve peu éloigné des différents marais salants. Les barques remontaient le chenal et embarquaient le sel à l'aide de planche. Le port de la Croix, ou du moins le marais du même nom se retrouvent plus au sud, au niveau du Jeune-Soulac. Malheureusement, l'utilisation de plusieurs échelles pour les différentes feuilles du plan terrier ne permet pas de cartographier plus précisément ces données.

La paroisse de Soulac a trois niveaux de lieux de chargement des navires sur son territoire. Le premier est constitué de la rade du Verdon à dimension internationale, qui appartient à l'aire portuaire bordelaise. L'utilisation des chenaux (Neyran, Soulac et Verdon) et de l'anse de la Chambrette comme lieu de chargement et de déchargement multiples constitue le deuxième type : ils relient la pointe du Médoc au reste du territoire. Enfin, nous retrouvons les nombreux ports d'embarquement du sel. Très sommaires, n'ayant certainement aucune marque dans le paysage, ces lieux servent à charger le sel dans les navires.

---

<sup>284</sup> SHDV, 1VD 62, M. Siere de Cinq Mars, *Mémoire et observations concernant la démolition du Château Trompette et l'établissement à faire pour remplacer ceux de ce château et fortifier l'entrée de la Gironde ainsi que le bassin d'Arcachon pour mettre la côte du Médoc en état de défense*, Bayonne, 15/07/1772.

<sup>285</sup> Notamment dans les marais de Brouage, travaux du PCR de Brouage, actes à paraître.

<sup>286</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 29.

<sup>287</sup> AD 33, H 1049 (44), *Paroisse de Soulac. Extrait des reconnaissances confrontés en faveur du sacristain de l'abbaye de Ste-Croix des fiefs situés en la paroisse de Soulac*, 26/06/1600.

<sup>288</sup> AD 33, H 1049 (46), *Paroisse de Soulac. Extrait des reconnaissances confrontés en faveur du sacristain de l'abbaye de Ste-Croix des fiefs situés en la paroisse de Soulac*, s.d. (XVII<sup>e</sup> siècle).

Les grandes activités maritimes (cabotage, pêche) sont globalement absentes à Soulac. Mais l'estran est parcouru par les populations locales. Les naufrages fréquents au niveau de l'embouchure de la Gironde sont aussi une raison « d'aller à la côte ».

### II.3.3. « L'économie des naufrages » : un apport ponctuel

Bordeaux est le premier port français au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui fait de la Gironde une voie de circulation maritime de première importance<sup>289</sup>. L'embouchure de la Gironde est une zone dangereuse, où de nombreux naufrages surviennent. Les procès-verbaux du garde-côte Baguenard entre les années 1770 et 1791<sup>290</sup> permettent de recenser 45 naufrages sur la côte de la juridiction de Soulac<sup>291</sup>. Huit de ces naufrages ont lieu sur la côte de la paroisse de Grayan ou de L'Hôpital, relevant de la juridiction du garde-côte de Soulac. La limite sud de cette juridiction s'opère au niveau de la limite paroissiale de Grayan, la paroisse située au sud (Vendays) relève de la juridiction d'Hourtin. Le garde-côte de Soulac couvre ainsi plus de 20 km de côte (carte 13). Pour les 37 autres naufrages, ils ont lieu soit sur la côte de la paroisse de Soulac, soit sur les bancs de l'embouchure de la Gironde. La connaissance des naufrages se fait exclusivement par les archives de l'amirauté. Elles ne donnent qu'un seul point de vue et ne concernent que la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les données de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sont trop éparpillées et ne constituent que des exemples comparatifs, sans permettre une étude détaillée. Si le naufrage est désastreux pour le capitaine et les armateurs, il est bénéfique sous trois aspects pour les populations du lieu, en apportant des revenus occasionnels.

#### *Pillage ou simple ramassage de denrées sur la plage ?*

Parmi les 37 naufrages, cinq ont été suivis de pillages ou de larcins selon le garde-côte Baguenard. La moyenne est donc d'un pillage pour sept naufrages sur les 22 années étudiées. Les exemples de pillages retrouvés ne sont que la pointe émergée de l'iceberg. On peut penser que de nombreux autres larcins ont été commis : soit les denrées volées ne sont pas retrouvées par les autorités lors de leurs visites, soit le pillage n'est pas connu lors de naufrages. Si l'on regarde de plus près aux dates des pillages, le constat est sans appel : l'ensemble des vols s'est déroulé avant 1780<sup>292</sup>. Le changement de mentalités est salué par le garde-côte en 1789 : « Les

---

<sup>289</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 37.

<sup>290</sup> Conservés aux AD 33, cotes 6B 313 à 6B 323 ; la cote 6B 318, correspondant à l'année 1774, est perdue.

<sup>291</sup> Dans le chapitre III, nous reviendrons plus précisément sur la géographie des naufrages et leurs causes.

<sup>292</sup> Trois pillages se sont ainsi déroulés en 1770, un en 1771 et le dernier en 1777. Un autre pillage a eu lieu en 1770 sur la côte de Grayan.



habitants de cette paroisse se sont bien comporté (*sic*), rien n'a été emporté par eux, au contraire ont donné le secours nécessaire au sauvetage des divers marchandises<sup>293</sup>. » Mais le risque de pillage reste présent. Lors du sauvetage de la *Bonne Esperance* en 1780, le garde-côte rend public un avis indiquant que les habitants ayant trouvé des barriques de vin doivent les rapporter. Cet ordre fût suivi d'effets, Guilhem Duprat, M. Reversé ainsi que Jacques Séguinard viennent en rapporter, se défendant de les avoir pillées : ils les ont tout simplement mises à l'abri des flots<sup>294</sup>. Jacques Péret constate lui aussi une diminution du nombre de pillages au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'amirauté de Marennes ; concernant l'amirauté de La Rochelle, le dernier pillage date de 1781<sup>295</sup>. Le trop faible nombre ne permet pas une analyse plus fine de la fréquence des pillages survenus sur la côte de Soulac. Tout au plus, on peut constater qu'ils sont pour la majorité d'entre eux commis en février – trois pillages, faisant les 2/3 de l'échantillon ; or seulement 11 % des naufrages ont lieu durant ce mois.

La nature des denrées dérobées est de trois grands types. En premier, ce sont les effets personnels de l'équipage. Lors du naufrage du *Père de Famille* de Bordeaux en 1770, des pillages importants ont eu lieu. Le garde-côte Baguenard et le brigadier de la maréchaussée de Lesparre Chamband, avec deux de ses cavaliers, ont mené une enquête. Ils ont retrouvé dans la maison de Martin Biboy un habit gris vert et une culotte de même étoffe, une veste, un habit de drap noir, deux chapeaux fins dont un galonné en or, une paire de souliers neuf, une paire de culottes bleues, une veste de toile grise, une chemise d'homme, etc. Martin Bivoy avance que ce sont ses frères qui ont trouvé ces effets à la côte en fendant un coffre<sup>296</sup>. Pour le même naufrage, d'autres coffres sont retrouvés. Chez Jean Bedague, le coffre contenait 28 piastres<sup>297</sup> ; chez Guilhem Meyes, laboureur de Vensac et oncle de Martin Bivoy, la malle pillée contenait 100 livres d'or et 400 écus<sup>298</sup>. Le deuxième effet volé est constitué des différentes pièces du navire – ferrures, bois, voiles. Lors du naufrage du *Mercur* de Dublin en 1770, les « gens enlèvent tous les fers », incitant le garde-côte à les enlever et à les conserver dans une maison fermée<sup>299</sup>. Lors du pillage du *Père de Famille*, des morceaux de fer ont été retrouvés chez des

---

<sup>293</sup> AD 33, 6B 322, Baguenard, *Verbal de sauvetage du navire Le Jeanne de Grennock*, 25/06/1789.

<sup>294</sup> AD 33, 6B 320, Procès-verbal du garde-côte Baguenard, 14/03/1780.

<sup>295</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 246.

<sup>296</sup> AD 33, 6B 313, *Copie du procès-verbal fait au sujet du naufrage du navire Le Père de Famille de Bordeaux Capitaine Jacquelin de La Rochelle*, 24/02/1770.

<sup>297</sup> AD 33, 6B 313, *Sergent de la compagnie de la marine de la Louisiane sauvé du naufrage du navire Le Père de Famille capitaine le s. Jaquelin*, 19/02/1770.

<sup>298</sup> AD 33, 6B 313, *Deux verbaux faits par le sieur Baguenard au sujet du navire Le Père de Famille de Bordeaux*, 24/03/1770.

<sup>299</sup> AD 33, 6B 313, Lettre du garde-côte Baguenard, s.d. (après le 13/02/1770).

habitants de Soulac<sup>300</sup>. En 1777, la chaloupe du pilote de Royan Bergey s'est perdue sur la côte médocaine. Le saunier Merteaux a trouvé la voile, la mit en pièce et la ramené chez lui « en disant qu'il en avoit besoin pour une voile de canot<sup>301</sup> ». Mais ce sont surtout les cargaisons répandues sur la plage qui concentrent l'attention des populations, ce qui constitue le troisième type d'effets volés. Quatre naufrages mentionnent ces larcins. Les denrées ramassées reflètent les produits commercialisés par le port de Bordeaux. Nous retrouvons naturellement des barriques de vin. Un traversier transportait des barriques de vin et lors de son naufrage sur la côte de Grayan en avril 1770, certaines de ces barriques se sont répandues sur la côte sur un quart de lieue et ont été récupérées par des habitants<sup>302</sup>. Des denrées coloniales sont aussi saisies par les populations locales. Lors du naufrage du *Solide* en février 1770, les habitants de Soulac ont ouvert des balles de coton et se sont « aprovisionnées [...] cette marchandise<sup>303</sup> ». Raymond Reversé a volé de l'*Aquitaine* une « quantité prodigieuse de café » ; la revente dans un marché secondaire d'une partie de cette denrée volée lui a déjà rapporté 116 £<sup>304</sup>. Le *Père de Famille* de Bordeaux, exemple probant regroupant les trois types de denrées pillées, a été visité par une « quantité prodigieuse de monde sur la côte qui entouroient de toute part les peaux et autres effets naufragés et que d'ailleurs nous venons d'être instruit que certains ont enlevés des effets considérables ». Ce sont 156 peaux retrouvées chez 35 habitants des paroisses de Vensac et de Grayan. À Soulac, 31 planches des îles, six morceaux de fer et sept livres de coton ont été retrouvés chez vingt paroissiens<sup>305</sup>. Les différentes denrées récupérées ont deux débouchés : une consommation et une utilisation personnelle ou bien elles sont vendues dans un marché secondaire.

« Dès qu'il a un gros temps, ils courent tous sur le rivage pour voir si quelque bâtiment ne sera point naufragé, il est arrivé souvent qu'après avoir égorgé tous les matelots ils les ont enterrés dans le sable, et qu'ils ont brûlé le bâtiment après l'avoir pillé<sup>306</sup>. » La description de l'intendant Lamoignon de Courson, émise au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'est pas confirmée par les archives de l'amirauté. Pour Alain Cabantous, ces propos ne sont que le reflet d'une société

---

<sup>300</sup> AD 33, 6B 313, *Verbal de saisie faite à Soulac par les commis des fermes, pour en donner connoissance a Messieurs les officiers de l'amirauté*, 24/02/1770.

<sup>301</sup> AD 33, 6B 319, Lettre du garde-côte Baguenard à Carrère, greffier en chef de l'Amirauté de Guyenne, 16/10/1777.

<sup>302</sup> AD 33, 6B 313, Lettre du garde-côte Meynieu (de Hourtin) à Lascombes, conseiller au Parlement de Bordeaux, 06/04/1770.

<sup>303</sup> AD 33, 6B 313, *Verbal de saisie faite à Soulac par les commis des fermes, pour en donner connoissance a Messieurs les officiers de l'amirauté*, 24/02/1770.

<sup>304</sup> AD 33, 6B 314, Lettre du garde-côte Baguenard, 09/03/1772.

<sup>305</sup> AD 33, 6B 313, *Copie du procès-verbal fait au sujet du naufrage du navire Le Père de Famille de Bordeaux Capitaine Jacquelin de La Rochelle*, 24/02/1770.

<sup>306</sup> AN, MM 989, Lamoignon de Courson, *Mémoire sur la généralité de Bordeaux. Tome 2*, 1715.

plus ancienne, et n'ont aucune réalité pour l'Ancien Régime<sup>307</sup>. Les pillages occasionnés à Soulac durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sont de simples larcins, voire même une simple « cueillette » effectuée sur la plage. Le pillage du *Mercur* de Dublin en 1770 paraît être le seul ayant connu un dépeçage du bateau où les gens « enlèvent tous les fers<sup>308</sup> », sans doute directement sur la carcasse du navire. Pour les autres pillages, les populations locales récupèrent les balles de coton sur la plage pour le naufrage du *Solide*, des peaux et des planches pour le *Père de Famille*. Les populations se déplacent sur la plage les jours de naufrages ou les lendemains, afin de récupérer les denrées avant qu'elles ne soient sauvées par les gens de l'amirauté et mises en magasin. La rencontre entre pilleurs et effets à voler n'est pas fortuite, les populations vont sur la plage afin de ramasser ces denrées. Par contre, lors d'enquêtes menées par l'amirauté afin de retrouver les effets volés, l'explication donnée par les pilleurs est autre. Lors de la perquisition menée chez Martin Biboy faite à la suite du pillage du *Père de Famille*, ce dernier rejette la faute sur « Mathelin et Jean Biboy ses frères [qui] luy avoit apportés il y a quelques jours quelques effets qu'il alloit nous remettre ». Martin Bivoy ne sait pas où ses frères ont trouvé ces effets. Jean Biboy, âgé de 13 ans, a avoué qu'il était à la côte avec Mathelin. Ce dernier, avec un homme que Jean ne connaît pas, a fendu un coffre et partagé les effets trouvés<sup>309</sup>. L'explication donnée comme défense est une rencontre imprévue sur la plage avec ces effets. Les « promeneurs » ramassent naturellement ces denrées délaissées.

Les pillages sont le fait de personnes isolées, de petits groupes voire d'une partie importante de la paroisse. Pour ce dernier cas, le naufrage du *Père de Famille* est révélateur : ce ne sont pas moins de 55 personnes incriminées (31 à Grayan, quatre à Vensac et vingt à Soulac). Les perquisitions réalisées à Talais et Saint-Vivien n'ont rien donné<sup>310</sup>. On comprend le garde-côte décrivant une « quantité prodigieuse de monde sur la côte qui entouroient de toute part les peaux et autres effets naufragés ». Des pillages isolés existent. Lors du naufrage de la chaloupe du pilote Bergey, le saunier Merteaux a récupéré la voile<sup>311</sup>. François Reversé a été le seul à récupérer des effets du bateau l'Aquitaine, du moins pour l'administration. Des groupes intermédiaires existent, ce sont les pilleurs des balles de coton du *Solide* ou des barriques de vin du traversier en avril 1770 ; les données ne sont pas plus précises sur le nombre de pilleurs.

---

<sup>307</sup> CABANTOUS A., *Les côtes barbares*, op. cit., p. 36-41.

<sup>308</sup> AD 33, 6B 313, Lettre du garde-côte Baguenard, s.d. (après 13/02/1770).

<sup>309</sup> AD 33, 6B 313, *Copie du procès-verbal fait au sujet du naufrage du navire Le Père de Famille de Bordeaux Capitaine Jacquelin de La Rochelle*, 24/02/1770.

<sup>310</sup> *Ibid.*

<sup>311</sup> AD 33, 6B 319, Lettre du garde-côte Baguenard à Carrere, greffier en chef de l'Amirauté de Guyenne, 16/10/1777.

Le cas du *Père de Famille* est intéressant : les jeunes Mathelin et Jean Biboy étaient tous les deux sur la plage, et avec l'aide d'une tierce personne, récupèrent un coffre. Étrangement, ils ne connaissent pas le nom de cette personne. Piller semble être une affaire de groupe ; les pillers isolés sont plus rares.

### *Le salaire des « sauvements »*

Organisée de manière légale et survenant aussitôt le naufrage constaté, une récupération de la cargaison ainsi que des agrès et apparaux<sup>312</sup> est effectuée sous la responsabilité du garde-côte. Les effets stockés et gardés échappent aux pillages. Les habitants sont employés pour récupérer ces effets naufragés et les transporter dans un lieu sécurisé. Moyennant quoi, ils touchent un salaire. Pour la très grande majorité des naufrages, les procès-verbaux de l'amirauté mentionnent la récupération des effets, avec plus ou moins de détails.

Le sauvetage des effets (cargaisons et agrès et apparaux) se fait dès le naufrage connu. Dans la plupart des cas, le garde-côte de Soulac Baguenard est informé du naufrage d'un navire soit le jour même, soit le lendemain. Dès l'information connue, il commence le « sauvement ». Toutefois, il peut attendre le lendemain si l'information arrive tardivement ou si la mer est trop houleuse pour sauver les effets. On retrouve ce retard lors du naufrage du *Saint-Antoine* de Quiberon en 1772 : la mer étant trop haute et avenante, le sauvetage débute le lendemain à 6 heures du matin<sup>313</sup>. On peut y travailler nuit et jour. Trois cercles d'acteurs ressortent des archives.

Le premier est composé de l'équipage du navire naufragé. Même si les archives ne mentionnent pas systématiquement le sauvetage des effets par l'équipage, nous pouvons penser que les marins tentent de récupérer ce qu'ils peuvent de leur navire naufragé. En 1770, lors du naufrage du *Mercure* de Dublin, le capitaine Power et six membres de son équipage tentent de sauver les agrès et apparaux<sup>314</sup>. Lors du naufrage du 10 janvier de la même année, le garde-côte arrive sur les lieux du naufrage et trouve les neuf membres de l'équipage affairés à sauver ce qu'ils pouvaient<sup>315</sup>.

Le deuxième cercle jouant un rôle dans le sauvetage des effets est constitué du garde-côte Baguenard, secondé par ses aides, souvent au nombre de deux. En 1771, Pierre Cardon « veille

---

<sup>312</sup> Les agrès et apparaux sont les pièces nécessaires pour un mettre un bâtiment en état de naviguer.

<sup>313</sup> AD 33, 6B 313, Procès-verbal du garde-côte, 30/03/1772.

<sup>314</sup> AD 33, 6B 313, *Verbal fait par le sr Baguenard garde cote à Soulac au sujet de la perte du navire anglois le Mercure de Dublin cap. Power*, 13/02/1770.

<sup>315</sup> AD 33, 6B 313, Procès-verbal du garde-côte Baguenard, 06/02/1770.

continuellement sur la cote de notre part pour y ramasser les effets qui peuvent se trouver le long de notre partierre<sup>316</sup> ». Pour dix naufrages, les aides du garde-côte sont mentionnées. En réalité, leur rôle est plus complet : les aides du garde-côte sont aussi chargées de la surveillance des biens ramassés et conservés. Pour chaque naufrage, ils sont certainement réquisitionnés, jouant soit le rôle de sauveteur, soit le rôle de gardien. Jacques Péret les qualifie de « petites équipes » entourant le garde-côte<sup>317</sup>.

Pour la majorité des naufrages, le « sauvement » est opéré par les populations, ce qui constitue le troisième cercle. Les groupes constitués pour sauver les effets varient en nombre. De trois personnes pour le *Trois Frères* de l'île de Ré<sup>318</sup>, on retrouve 30 personnes concernées par le sauvetage du *Père de Famille*<sup>319</sup>, 35 pour *Le Comte de Guinne*<sup>320</sup>. Les personnes consacrent plusieurs journées à sauver les effets. Ainsi, 172 journées sont comptabilisées pour le « sauvement » des effets du *Père de Famille*, contre 157 pour le *Comte de Guinne*. Aux participants au sauvetage des effets, il convient de rajouter les personnes chargées du transport des effets. Pour les sauvetages du *Père de Famille* et du *Comte de Guinne*, on comptabilise quatorze et seize personnes consacrées aux charrois (respectivement 66 et 92 voyages). Une certaine connivence entre le garde-côte et les populations semble exister. Dans un procès-verbal concernant le naufrage de la *Minerve*, le garde-côte incite le capitaine à congédier son équipage « par le peu de party qu'il en pouvoit tirer ainsi que pour éviter les grands froix qu'il auroit occasionné en restant sur l'endroit », mais surtout « nous primes des gens du lieux (*sic*) à la journée pour sauver tout ce qui seroit possible<sup>321</sup> ». Le renvoi de l'équipage sert surtout à employer des gens locaux, leur procurant un salaire pour le « sauvement ».

Les denrées sauvées sont similaires aux effets pillés. On y retrouve les agrès et apparaux et une partie de la cargaison. Parmi 39 naufrages où un « sauvement » est clairement exprimé, 21 mentionnent la récupération des agrès et apparaux, auxquels il convient d'ajouter le sauvetage d'une ancre, de grappins, d'une voile et d'un canot. Dans 23 naufrages, une partie de la cargaison est sauvée. Le vin est le premier produit retrouvé (neuf mentions) suivi des denrées coloniales (coton à cinq reprises, indigo deux fois et café une fois). Enfin, les denrées alimentaires (bœuf séché, harengs, farine, céréales) et les matières premières (fer, bois) sont

---

<sup>316</sup> AD 33, 6B 314, *Procès-verbal de Baguenard des agrès sauvés du naufrage des 3 frères de l'Isle de Ré*, 08/01/1771.

<sup>317</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 191.

<sup>318</sup> AD 33, 6B 314, *Procès-verbal du garde-côte*, 14/01/1770.

<sup>319</sup> AD 33, 6B 313, *Liste des journaliers et bouviers*, 31/03/1770.

<sup>320</sup> AD 33, 6B 315, *État général des journées employées pour le navire Le Comte de Guinne fait naufrage sur la cote du Verdon le 27 janvier*, 13/02/1772.

<sup>321</sup> AD 33, 6B 321, *Procès-verbal du garde-côte Baguenard*, 08/1/1782.

aussi sauvées. Une étude plus détaillée n'est pas possible ; le trop faible nombre de naufrages retrouvés ne permet pas de quantifier les effets sauvés plus précisément.

Une fois les effets récupérés, ils sont mis en sûreté. En premier lieu, ils sont mis hors des flots de l'océan, sur la plage. Ainsi, 117 barils de bœufs séchés sauvés du *Mercur* de Dublin sont mis « à l'abri des flots<sup>322</sup> », hissés sur le sable. Contrairement aux dossiers saintongeais<sup>323</sup>, on ne retrouve pas la mention systématique de tentes servant à la protection des effets et des hommes. Quelques exemples démontrent néanmoins leur existence. Pour le sauvetage de l'*Aquitaine*, une tente est dressée pour protéger les effets retrouvés<sup>324</sup>. Les inventaires des effets sauvés se font sur la plage<sup>325</sup>. Par la suite, les effets sont envoyés vers des magasins ou entrepôts, par des charretiers réquisitionnés à cette occasion. Les magasins peuvent être situés à la pointe du Médoc, au Verdon (le *Charles Frederick*) ou à Grayan (le *Saint-Antoine*, l'*Aquitaine*). Ils peuvent prendre la forme de chambre (à Grayan pour le *Saint-Antoine* ou pour des barriques stockées au Verdon) ou d'une maison qualifiée de « sûreté<sup>326</sup> ». Parfois, les effets sont directement envoyés à Bordeaux, où se trouvent les armateurs. De ce fait, des mentions de transport du lieu du naufrage à différents chenaux se retrouvent. Le cordage de l'*Aquitaine* est envoyé au chenal de Soulac<sup>327</sup>. Le bois de merrain<sup>328</sup> et de Brésil sont conservés au niveau du chenal du Verdon en 1782<sup>329</sup>. En transit, ils sont ensuite envoyés dans les magasins ou entrepôts de Bordeaux. Par la suite, ces effets sont vendus aux enchères.

Le sauvetage des différents effets est une source de revenus pour les habitants de la pointe du Médoc. Ce « service du travail obligatoire<sup>330</sup> » est suivi d'un salaire. Pour le *Père de Famille* de Bordeaux perdu sur les Olives en mars 1770, ce sont 30 journaliers qui ont consacré 172 journées au sauvetage des effets (peaux et coton) ; par exemple Jean Montenon fut présent 21 jours. Chaque journalier touche 20 s. la journée ; le coût total des salaires atteint 172 £ pour le sauvetage du *Père de Famille*. Le coût du « sauvement » est complété par les charrois, transportant les effets sauvés aux lieux de garde (de la plage aux magasins). Un charroi coûte

---

<sup>322</sup> AD 33, 6B 313, Procès-verbal du garde-côte Baguenard concernant le *Mercur* de Dublin, 16/02/1770.

<sup>323</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 193.

<sup>324</sup> AD 33, 6B 314, Procès-verbal du garde-côte Baguenard, 02/01/1772.

<sup>325</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 203.

<sup>326</sup> AD 33, 6B 313, Lettre du garde-côte Baguenard, s.d. (après le 13/02/1770).

<sup>327</sup> AD 33, 6B 314, Lettre du garde-côte Baguenard, 2/06/1772.

<sup>328</sup> Le bois de merrain est un « bois de chêne, refendu et non scié, utilisé, en Médoc, pour la fabrication des barriques ». Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il provenait essentiellement de la Baltique, PIASSOU R., *Un grand vignoble*, op. cit., p. 1193.

<sup>329</sup> AD 33, 6B 321, Procès-verbal du garde-côte Baguenard, 14/12/1782.

<sup>330</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 209.

45 sous ; 66 charrois ont été nécessaires<sup>331</sup>, regroupant neuf personnes (Chartrin fait 22 transports), coûtant la somme de 148 £ 10 s. Pour être exact, le prix d'un « sauvement » est supérieur. Il convient aussi de régler le salaire du garde-côte, des aides, le magasinage des effets voire la maréchaussée quand elle intervient. Pour le *Père de Famille*, le sauvetage a coûté au total 680 £<sup>332</sup>. L'étude du détail des frais de « sauvement » du *Charles Frederick* est plus complexe que l'exemple précédent. Le sauvetage de la coque et des effets en avril 1780 a coûté 790 £ : 60 £ pour les manouvriers ayant travaillé à la côte 60 jours cumulés, 96 £ pour les deux gardes-côtes employés à la garde des effets (dix-neuf jours à 4 £ la journée), 528 £ pour le transport au chenal par charrois des effets (22 charrettes à 24 £) et 30 £ pour le salaire d'un expert envoyé à Soulac de Bordeaux. À ces frais, il convient de rajouter les frais de transport des matelots et des effets sauvés à Bordeaux, le déchargement des denrées, les frais de bouche de l'équipage et du capitaine resté lors du « sauvement » et le salaire des Messieurs de l'Amirauté venus à Soulac<sup>333</sup>. Le coût total atteint 4 577 £ 12 s. 9 d.<sup>334</sup>.

La réquisition de bras pour le sauvetage des effets peut être une source légale de revenus pour les populations. La fréquence des naufrages leur permet une rentrée en argent durant les mois d'hiver, mois creux pour les activités agricoles et salicoles. Dans certains cas, le salaire peut être payé en nature. Pour le sauvetage de 174 saumons de fer, 58 sont délivrés aux habitants du Verdon et de la pointe de Grave ayant participé au « sauvement<sup>335</sup> ». Il convient néanmoins de nuancer nos propos : le travail est difficile, parfois dangereux même si aucune résistance ne nous est parvenue à la lecture des archives ; il est vrai que les populations sont moins réticentes à ces réquisitions durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>336</sup>.

---

<sup>331</sup> Les transports ont trois trajets différents : 44 voyages (occupant sept charretiers) effectuent le voyage de la côte à Soulac (soit une demi-lieue) ; quatre voyages (deux personnes) relient le Verdon à Soulac (une à deux lieues) ; tandis que les dix-huit derniers voyages (cinq personnes ayant déjà concouru au transport des effets entre la côte et le magasin de Soulac) relient le magasin de Soulac au chenal (une demi-lieue), où les effets sont embarqués pour Bordeaux. AD 33, 6B 313, *État de la dépense occasionnée par la naufrage du navire Le Père de Famille de Bordeaux sur les Olives ou passe de Cordouan pour les effets sauvés sur la côte de Soulac dans lequel états ont sont comprises les journées en général des manœuvres, charrois pour le sauvement des effets et ceux du rembarquement*, s.d. (mars 1770).

<sup>332</sup> AD 33, 6B 313, Liste de Baguenard, 31/03/1770 : 320 £ 10 s. pour le salaire des charrois et des journaliers, 64 £ pour la maréchaussée de Lesparre, 7 £ 10 s. pour les dépenses courantes (auberge et location d'un cheval), 120 £ pour les deux aides garde-côtes (30 journées chacun à 2 £ la journée), 136 £ pour le salaire du garde-côte (4 £ la journée, soit 39 journées) et 32 £ pour l'utilisation d'un grenier et d'une grange servant de magasin.

<sup>333</sup> 480 £ pour Doussin envoyé de Bordeaux à Soulac au lieu du naufrage pendant vingt jours, à 24 £ la journée prenant en compte ses peines, ses soins, sa nourriture, ses frais de voyage, le loyer de chevaux et 20 £ 2 s. pour le sieur Bonnet pour la main levée de vente.

<sup>334</sup> AD 33, 6B 320, Naufrage du *Carl Frederick* de Stetin, capitaine Joachim Smidt, 05/06/1780.

<sup>335</sup> AD 33, 6B 322, Procès-verbal du garde-côte Baguenard, 30/06/1768.

<sup>336</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 216.

### « Vente publique » : un marché local

Les naufrages de navires sont une catastrophe pour les propriétaires-armateurs. De ce fait, ils essayent de limiter leurs pertes en tentant de revendre ce qui est possible. Pour cette raison, les effets sauvés sont vendus aux enchères. Parmi les 45 naufrages recensés, 19 ont au minimum fait l'objet de ventes aux enchères à la suite d'un « sauvement »<sup>337</sup>.

Pour les cargaisons de quatre navires, la vente se fait à la fois à Soulac et à Bordeaux ou à Royan. De ce fait, 23 lieux de vente sont recensés. Dans neuf cas, soit plus de 39 %, la vente se fait hors de la paroisse de Soulac. Pour deux affaires, Royan est le siège de la vente aux enchères. Pour la vente des biens du *Comte de Guinne* en février 1772, un commis de l'amirauté de Guyenne est délégué sur place, en l'occurrence le greffier Jean Richon<sup>338</sup>. Le montant des effets vendus peut expliquer la délocalisation : 1 492 £ 15 s. vendus en 39 lots. Les agrès et apparaux de l'*Aquitaine* sont aussi vendus à Royan, alors que la coque du navire est vendue à Soulac<sup>339</sup>. Bordeaux représente 30,43 % (sept ventes) des lieux de vente aux enchères. Ainsi, 785 barils de bœufs séchés issus du *Bacchus* de Cork ont été vendus en 1773 moyennant 30 046 £ 10 s<sup>340</sup>. Les agrès et apparaux ont aussi été vendus à Bordeaux, contre 2 986 £<sup>341</sup>. Les ventes délocalisées se manifestent toutes par des sommes élevées, au contraire de la plupart des ventes réalisées dans les paroisses où s'est produit le naufrage.

La vente locale, quatorze cas, soit près de 61 %, se fait sur place pour plusieurs raisons. En premier lieu, les denrées périssables ne supportant pas un voyage vers Bordeaux sont vendues sur place. Pour le *Saint-Antoine* de Quiberon, « il est à craindre que la chaleur ne le fasse gâter, il est important d'en faire la vente » : les vingt barriques de vin sont vendues à Grayan<sup>342</sup>. En deuxième lieu, leur état délabré et leur faible valeur expliquent une vente locale. Les effets de la *Minerve* de Brême sont vendus sur place « car leur transport à Bordeaux constituerait en des frais au-delà de leur valeur<sup>343</sup> ». La coque du *Coureur* d'Ostende est

---

<sup>337</sup> Annexe XII : Vente aux enchères locales à la suite des naufrages survenus à la pointe du Médoc (1772-1789).

<sup>338</sup> AD 33, 6B 315, *Verbal de vente des agrès et apparaux sauvés du naufrage du Nre le Comte de Guinne de Calais*, 17/02/1772.

<sup>339</sup> Les ventes de Royan rapportent la modique somme de 2 232 £ 19 s. ; AD 33, 6B 315, *Procès-verbal des agrès et apparaux sauvés du naufrage du Nre L'Aquitaine*, 29/01/1772.

<sup>340</sup> AD 33, 6B 317, *Verbal de vente de 785 barils de bœufsalé provenants du naufrage du Nre le Bacchus de Corke en 3 lots*, 04/02/1773.

<sup>341</sup> AD 33, 6B 317, *Verbal de vente fait par Laurent Hussier des agrès et apparaux du navire le Bacchus de Cock pery a la cote de Soulac*, 20/02/1773.

<sup>342</sup> AD 33, 6B 314, *Verbal de vente agrès app. Sauvés du chasse-marée le st. Antoine de Quiberon capitaine Joseph Laurent fait par le sr. Baguegard garde cote juré a Soulac*, 03/04/1772.

<sup>343</sup> AD 33, 6B 321, *Requette de Johannes Hendrick en main levée des agrès de son navire pery a la cote de Soulac*, 14/11/1782.



toujours en partie dans le sable, ce qui explique une vente locale<sup>344</sup>. La troisième raison d'une vente locale est la facilitée : la chaloupe du pilote maître Sapin est abandonnée par son propriétaire à Grayan, « qu'il la lesse pour le compte de ceux à qui pourra appartenir », moyennant 1 000 £<sup>345</sup>. Localement, la vente se fait à trois endroits différents : au niveau de l'église de Soulac, du magasin du Verdon où peuvent être conservées les denrées sauvées et sur la côte au niveau de la zone du naufrage (Grayan, sur la plage).

La vente des denrées sauvées profite à la population de la pointe du Médoc<sup>346</sup>. Sur 38 lots<sup>347</sup>, le bois en représente 31,5 % (tableau 7). Le fer et les denrées comestibles (vin – à trois reprises –, harengs, et farine) sont recherchés par les populations locales. Cela s'explique par la pauvreté du pays ; ces effets viennent enrichir le quotidien. En outre, tout laisse à penser que les prix sont plus abordables que sur les marchés habituels. L'attractivité se ressent sur les origines des potentiels acheteurs. Sur 32 soumissions où l'origine de la personne est établie<sup>348</sup>, dix viennent d'une paroisse autre que Soulac : cinq de Royan, une de Saint-Vivien, une de Grayan, une de Lesparre et deux de Bassens, soit 32,25 % des soumissionnaires. Les « étrangers » viennent pour des affaires. Le pilote royannais Pierre Taudin est l'acquéreur d'une coque, d'une mâture, d'un morceau de voile, d'un cordage et d'une ancre provenant du *Mercur* d'Ostende. Parmi l'ensemble des ventes aux enchères, douze propositions sont supérieures à 500 £ : quatre seulement émanent d'habitants de Soulac ; une provient d'un habitant de Lesparre, cinq de Royannais, une d'une personne de Grayan et une de Saint-Vivien, soit les 2/3 des soumissions supérieures à 500 £. Près de 90 % des soumissions inférieures à 500 £ émanent d'habitants de Soulac ; les habitants de la paroisse profitent donc des ventes aux enchères pour acheter de petits lots, pour compléter leurs ressources.

La vente se fait selon un rituel précis. Elle se fait généralement à la sortie de la messe paroissiale, le dimanche, et est mise en avant par des affiches disposées dans la paroisse où se déroule la vente et dans les paroisses voisines. Pour la vente de la *Minerve* de Brême, l'affiche est postée le 10 novembre à l'issue de la messe aux églises de Talais, de Soulac et de Saint-Vivien, pour une vente tenue au Verdon le 16 novembre 1782<sup>349</sup>. L'affiche peut être apposée

---

<sup>344</sup> AD 33, 6B 321, *Deux verbeaux reçus de la main du sieur Baguenard garde cote a Soulac l'un au sujet de la vente de la coque du navire le Coureur d'Ostende capitaine Falaise et l'autre pour la vente des arrangs rouges le tout fait sur la ditte cote*, 15/01/1783.

<sup>345</sup> AD 33, 6B 315, *Verbal fait par Baguenard garde cote juré de Soulac au sujet des deux chaloupes de pilotes de Royan échouées à Grayan*, 06/04/1772.

<sup>346</sup> Annexe XII : Vente aux enchères locales à la suite des naufrages survenus à la pointe du Médoc (1772-1789).

<sup>347</sup> Dans ces lots, on comptabilise la vente aux enchères du navire le *Saint-Antoine*, naufragé à Grayan.

<sup>348</sup> Pour atteindre le chiffre de 32 soumissions, nous avons retranché les cinq propositions de la vente aux enchères du navire le *Saint-Antoine*, naufragé à Grayan, où on connaissait l'origine des potentiels acheteurs.

<sup>349</sup> AD 33, 6B 321, Procès-verbal du garde-côte Baguenard, 16/11/1782.

aux chapelles locales, comme celle du Verdon pour l'*Aquitaine*. Parfois, l'information d'une vente au Verdon est véhiculée jusqu'à Lesparre<sup>350</sup>, notamment au moment du marché<sup>351</sup>. La vente aux enchères se fait au plus offrant. Elle se termine, du moins à Bordeaux, quand les trois bougies sont consumées. Elle peut s'étaler sur plusieurs jours – sur cinq jours, les 8, 9, 11, 14 et 20 mars pour les effets du *Hiacinthe*<sup>352</sup> –, si on ne trouve pas d'acquéreur ou si le montant proposé est jugé trop faible par l'amirauté. À Soulac, le garde-côte la dirige et en dresse le procès-verbal de vente. Pour le *Saint-Antoine* de Quiberon, la vente concerne dix-huit barriques de vin ; la vente s'est tenue le 28 juin, les affiches ont été posées le 20. François du Congé de Fonbrune, habitant de Vensac et Guillaume Ancre maître chirurgien de Lesparre « après avoir examiné les dites barriques et goûté le vin en auroit offert de la totalité la somme de cinq cents cinquante livres ». Pierre Baguy Jeune, de Pauillac enchérit à 555 £. Un duel débute entre les deux protagonistes : François de Congé renchérit à 560 £, Baguy à 575 £, Congé à 580 £, Baguy à 595 £ ; enfin, Congé remporte l'enchère pour 600 £. Par contre, si les effets ne sont pas vendus, ils sont envoyés au siège de l'amirauté de Guyenne. Les agrès et apparaux, « lessé à la veu publique jusqau quatre heures de relevée sans que personne ne soit presantée pour les ancherir ny en offrir aucun prix, nous les auriont fait remetre en magasin pour être envoyés à l'amirauté de Guienne<sup>353</sup> ».

Les différentes ventes effectuées localement sont faites relativement rapidement après le naufrage<sup>354</sup>. Pour 14 ventes où les dates du naufrage et de la vente sont connues au jour même, la moyenne est de 57 jours. Trois ventes ont lieu moins de quinze jours après le naufrage (cinq jours pour la *Jeanne* de Greenock, sept jours pour le *Hiacinthe* et douze jours pour l'*Aquitaine*). Les marchandises vendues rapidement ne sont pas systématiquement des denrées avariées (sauf pour les farines de la *Jeanne* de Greenock) ; les autres ventes concernent des câbles (*Hiacinthe*) ou une coque. Concernant les deux ventes supérieures à un an, les deux navires naufragés ne sont pas connus. On se devait donc d'attendre la date légale de un an et un jour pour vendre les effets conservés.

La vente aux enchères a pour but de rembourser les frais de « sauvement ». Les bénéfices des ventes vont aux armateurs des navires naufragés. Pour onze naufrages, le prix du sauvetage

---

<sup>350</sup> AD 33, 6B 321, Procès-verbal du garde-côte Baguenard, 21/01/1783.

<sup>351</sup> AD 33, 6B 321, *Deux verbeaux remis par le sieur Baguenard de la cargaison du navire Le Fruit de la Mer d'Anden, capitaine Christoph Kemper, ainsi que des agrès dud. Navire péry a la cote de Soulac*, 17/01/1783.

<sup>352</sup> AD 33, 6B 321, *Verbal de vente fait par Laurent huissier des débris des agrès et appareaux du navire le Hiacinthe de Bordeaux péry a la cote de Soulac*, 20/03/1782.

<sup>353</sup> AD 33, 6B 314, Procès-verbal du garde-côte Baguenard, 28/06/1772.

<sup>354</sup> Annexe XII : Vente aux enchères locales à la suite des naufrages survenus à la pointe du Médoc (1772-1789).

est connu<sup>355</sup>. Le coût moyen est d'environ 1 310 £. Le « sauvement » le moins coûteux est celui de la barque le *Saint-Antoine* (382 £), tandis que le plus élevé est celui du *Charles-Frederick* (4 577 £). Quant aux montants des ventes, quatorze sont connus, la moyenne est d'environ 5 500 £. De 615 £ pour le sauvetage du *Saint-Antoine* aux 33 032 £ du *Bacchus*, la différence s'explique par la richesse de la cargaison, ainsi que le nombre de denrées retrouvées. La taille des navires explique aussi l'importante différence. Le *Saint-Antoine* est une barque de cabotage de Quiberon, tandis que le *Bacchus* provient de Cork, chargé de barils de bœufs. Pour dix cas sur onze, le bénéfice de la vente par rapport aux coûts du sauvetage est positif. Seul le *Coureur* d'Ostende a coûté plus cher à sauver que la vente des marchandises (perte de 188 £). La moyenne des bénéfices s'élève à 1 450 £ par navire.

La vente se fait avec l'accord des officiers du siège de l'amirauté et du propriétaire du navire. Parfois, ce dernier peut se réserver quelques effets. La Coste, armateur de l'*Aquitaine*, conserve des mâts et des cordages<sup>356</sup>. Pour le *Comte de Guinne*, le capitaine du navire et son second veulent faire la vente des agrès et appareils aux formes ordinaires<sup>357</sup>. On retrouve la même demande émise par le capitaine du *Charles Frederick*. Par la suite, l'amirauté, en la personne du premier huissier pour le *Charles Frederick*, délivre l'autorisation de vente des denrées sauvées<sup>358</sup>. Dans les autres cas, le lieutenant général de l'Amirauté, en l'occurrence M. Navarre, délivre une ordonnance autorisant la vente. Cette dernière s'effectue avec un représentant de l'amirauté, soit le greffier ou huissier à Bordeaux et à Royan, soit le garde-côte si la vente se fait à Soulac. Dans certains cas, on ne connaît pas l'origine des débris retrouvés. Dans ce cas-là, le fruit de la vente revient à l'amirauté. En 1789, 113 £ provenant de la vente de cordages, débris de mâts et un canot sont reversées à l'amirauté<sup>359</sup>. Une évolution semble se faire durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Lors d'un naufrage en 1709, l'amirauté envoie sur les lieux un courtier royal, chargé de dresser l'inventaire des effets sauvés. Pour estimer la coque, on envoie un personnel qualifié, notamment des charpentiers<sup>360</sup>. Durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, le garde-côte prend une place croissante, jouant, semble-t-il, les intermédiaires de l'amirauté sur le territoire reculé.

Le naufrage est une source de revenus pour les populations littorales, à travers le pillage, le salaire des « sauvements » et des affaires lors de la vente des effets. L'intégration de l'estran

---

<sup>355</sup> Annexe XIII : Coûts et bénéfices des « sauvements » (1772-1789).

<sup>356</sup> AD 33, 6B 314, Lettre de Baguenard à Carrere, 10/01/1772.

<sup>357</sup> AD 33, 6B 315, Lettre de Didace Faillant et Cie au Lieutenant général de l'Amirauté, 15/02/1772.

<sup>358</sup> AD 33, 6B 320, Procès-verbal de Jean-Baptiste Cantoureau, premier huissier de l'amirauté, 20/05/1780.

<sup>359</sup> AD 33, 6B 322, Procès-verbal du garde-côte Baguenard, 20/09/1789.

<sup>360</sup> AD 33, 6B 1134, Acte de l'amirauté, 10/08/1709.

dans les moyens de subsistance des populations montre une population exploitant son espace, parcourant son territoire, profitant des occasions pour améliorer son quotidien. On retrouve cette opportunité durant le Premier Empire. Les batteries de la pointe de Grave sont abandonnées par les militaires en 1814 ; aussitôt les populations « ont emportés les matériaux et outils qui se trouvaient en magasin<sup>361</sup> ».

## Conclusion

Malgré une position des différents lieux d'habitats derrière un cordon dunaire qui coupe tout lien direct avec l'Océan et des activités économiques qui tournent le dos au monde maritime, Soulac ne correspond pas aux « faux villages littoraux » du pays cauchois mentionnés par Alain Cabantous où la falaise constitue un obstacle naturel aux activités littorales<sup>362</sup>. Soulac est un territoire littoral. Les habitants de la pointe extrême du Médoc parcourent l'estran, utilisent les marées pour produire le sel et pêchent dans les eaux salées. Une ouverture maritime, minime, complémentaire, existe. Dans les faits, Soulac est tourné vers la Gironde et son régime d'estuaire plutôt que vers la « grande mer ». « La fixation d'une population au bord de l'océan n'implique pas automatiquement sa participation explicite à la vie maritime. Vivre dans un village côtier [...] ne provoque pas nécessairement une relation directe, réelle, profonde au monde maritime<sup>363</sup> », mais a le mérite d'exister.

Les ressources de Soulac diffèrent de celles de l'économie traditionnelle du Bas-Médoc. À la limite extrême des Landes de Bordeaux, la paroisse n'a pas une importante production viticole et « les habitants cueillent peu de bled et ne nourrissent pas beaucoup de bestiaux<sup>364</sup> ». Les cultures et les cheptels élevés ne constituent qu'une agriculture de subsistance, n'entrant pas ou peu dans des échanges commerciaux. Par contre, le sel est commercialisé. Surtout, l'économie locale est pluriactive. Les populations riveraines de l'Océan tirent leurs ressources de leur territoire, en cueillant sur la plage diverses denrées apportées par l'Atlantique. Une domestication des marges peut même être avancée. L'inventaire après décès d'Helliot Beaucheyre est révélateur de cette pluriactivité littorale. Désigné comme saunier dans l'acte notarié, il possède des outils utilisés pour la vendange, mais aussi des tonneaux servant à

---

<sup>361</sup> AD 33, 2R 90, Lettre adressée au maire de Soulac, 01/04/1814.

<sup>362</sup> CABANTOUS A., *Les citoyens du large : les identités en France (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Aubier, 1995, p. 25.

<sup>363</sup> *Ibid.*

<sup>364</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier carré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

contenir du blé, des outils de cultivateur (faucilles et serpes), deux poulains et la moitié d'un filet de pêche<sup>365</sup>.

---

<sup>365</sup> AD 33, 4J 505 (24), Michel Morin notaire au Verdon, Inventaire après décès de Helliott Beaucheyre, 18/06/1689.

## Conclusion de la première partie

La paroisse de Soulac au XVIII<sup>e</sup> siècle est un territoire composé de dunes (plus de 50 % de la superficie), de différents types de marais (plus 40 % de la surface) et bordé par l’océan Atlantique à l’ouest et par la Gironde à l’est. Les différents mémoires décrivent un « terrain montueux et nu, enfin un désert effrayant<sup>1</sup> ». En outre, les chemins pour accéder à la pointe extrême du Médoc passent au milieu de marais « inondés partie de l’année<sup>2</sup> ». Pourtant, et malgré l’éloignement des centres décisionnels de la généralité de Bordeaux, la paroisse est au cœur des préoccupations de l’État (notamment au sujet de la navigation). Ce dernier est présent sur les côtes de la paroisse avec les batteries, les balises et les employés des fermes. Cette double configuration, paroisse de la « fin des terres » et lieu sensible pour la monarchie, confère un caractère original à Soulac, important pour comprendre les futures interventions des autorités (chapitres V et VI).

Les activités économiques de la paroisse témoignent d’une mise en valeur de l’espace – aménagement de salines, terres consacrées au pâturage, etc. – à dominante vivrière. Principale ressource de la paroisse, le sel intègre Soulac dans des circuits commerciaux à l’échelle de la généralité. De grandes fortunes bordelaises et saintongeaises investissent dans les marais salants aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Ces propriétaires utilisent la main-d’œuvre locale pour faire fructifier leurs propriétés, mais celle-ci recueille peu les fruits de son travail. La population locale diversifie ses activités, notamment par la mise en culture de terres, en forte hausse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et la constitution de cheptels. Toutefois, ces activités économiques conservent un caractère de subsistance : les terres cultivées sont faibles (1,64 % de la surface totale de la paroisse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ; 9,17 % dans les années 1770). Pour répondre à leurs besoins, les habitants multiplient leurs activités. L’estran est ainsi approprié afin d’apporter des suppléments alimentaires. Deux formes ont été repérées : la pêche et l’économie des naufrages. Les habitants ont su intégrer les marges dans leur finage paroissial et s’adapter à leur environnement. La paroisse de Soulac reste néanmoins tournée vers l’estuaire plutôt que vers l’Océan, coupée de ce dernier par des dunes qui avancent. Cette étude rapide de l’économie de Soulac vient à l’appui des propos d’Emmanuelle Charpentier qui met en avant l’existence

---

<sup>1</sup> Description de Brémontier datant de 1786, citée par P. BUFFAULT, *Histoire des dunes maritimes*, op. cit., p. 15.

<sup>2</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

de sociétés du littoral et « bien que l'horizon terrestre soit valorisé, l'horizon maritime n'est jamais négligé en raison de ses ressources abondantes et gratuites<sup>3</sup> ».

Insister sur les permanences du milieu et des activités économiques les plus pérennes au cours de la période étudiée permet de définir précisément les enjeux et mieux comprendre les effets des transformations du territoire littoral sur les populations locales et sur l'économie de la paroisse.

---

<sup>3</sup> CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage*, *op. cit.*, p. 356.

## **Deuxième partie**

# **Les transformations d'un territoire littoral à l'embouchure de la Gironde**

Les principaux éléments du paysage de la paroisse de Soulac – dunes et marais – se maintiennent durant l'Ancien Régime. Pourtant, des changements ont été mentionnés. La surface des marais salants passe ainsi de 423 ha sur la carte de Claude Masse (carte 3 ; 1707) à 202 ha sur celle de Belleyme (carte 4 ; 1775). À l'inverse, les terres cultivées occupent 552 ha en 1775 contre seulement 85 ha en 1707. L'habitat a aussi évolué, avec un abandon du bourg de Soulac au profit de l'émergence de différents hameaux longeant le chemin de Soulac au Verdon et la création du Jeune-Soulac. Ces évolutions résultent de pressions environnementales et à une nécessaire réorganisation de l'espace par les populations.

En fait, ces mutations du milieu – envasement, érosion, ensablement – sont survenues dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur le littoral gascon à la lecture des plus anciennes sources écrites qui éclairent ces phénomènes et se poursuivent tout du long de l'Ancien Régime. Des études de géomorphologie ont toutefois démontré des évolutions importantes depuis l'Antiquité<sup>1</sup>, mais les lacunes et les insuffisances de la documentation occultent ces transformations. Pour d'autres zones littorales, des mentions de transformations naturelles émergent dès le XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

L'histoire peut être « au chevet de l'expertise littorale<sup>3</sup> ». L'approche historique contribue à la connaissance du milieu et des contraintes qu'il exerce sur les populations. Concernant la pointe extrême du Médoc, sa double exposition – océanique et estuarienne – explique d'importantes transformations, d'origine maritime et fluvio-maritime. Comment se manifestent ces transformations ? Comment recréer leurs histoires ? Quels effets ont-elles sur les habitants et leurs activités ?

Étudier ces évolutions nécessite le croisement d'un large panel documentaire. La méthodologie utilisée est la comparaison des données issues des cartes de Claude Masse (1707), de Belleyme (1775) et du cadastre (carte 5 ; 1833) avec les informations des différentes sources écrites présentées en introduction (mémoires, rapports, etc.). L'objectif est de reconstituer

---

<sup>1</sup> BURNOUF J., CARBONEL P., DIOT M.-F. et TASTET J.-P., « Morphologie, paysages et occupation du sol entre Atlantique et Gironde aux époques historiques », COLARDELLE M., *L'Homme et la nature au Moyen Âge. Actes du V<sup>e</sup> Congrès International d'archéologie médiévale (Grenoble) 6-9 octobre 1993*, Paris, Éditions Errance, 1996, p. 206-211.

<sup>2</sup> Notamment dans la Saintonge maritime, PÉRISSE S., *Les campagnes littorales*, op. cit., p. 31.

<sup>3</sup> PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, op. cit., p. 11.



l'évolution du territoire, en insistant sur les changements naturels passés et leurs conséquences sur les populations.

L'océan Atlantique et la Gironde sont directement à l'origine de transformations qui affectent la paroisse de Soulac (chapitre III). Trois changements conjuguent leurs effets au niveau de la pointe extrême du Médoc. Il convient au préalable de présenter les modifications des bancs de l'embouchure de la Gironde, qui provoquent des incidences sur le littoral de la pointe du Médoc. La reconstitution du trait de côte océanique et son évolution du début du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle permettent de mesurer les effets de l'érosion sur le milieu et les activités humaines. Le long de la Gironde, les alluvions déposées perturbent l'approvisionnement des salines en eau, entraînant le déclin progressif de la saliculture, malgré un léger gain d'espace côté estuaire dû à la conversion naturelle de vase en prés salés. Enfin, les tempêtes et les submersions marines constituent un troisième risque, bien qu'elles soient peu citées dans les archives de l'Ancien Régime.

Toutefois, la transformation majeure touchant la paroisse de Soulac, et même toute la côte gasconne, est un ensablement continu des terres situées à l'est des dunes (chapitre IV). La présence d'un long cordon dunaire non fixé, parallèle au rivage, est en lien direct avec le petit âge glaciaire. Les sources écrites mentionnent dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle l'ensablement d'une partie de la paroisse de Soulac qui se poursuit durant tout l'Ancien Régime, provoquant des dégâts importants sur les cultures et l'habitat.

## **Chapitre III. Aléas naturels et transformations de la pointe du Médoc**

La présence conjointe de l'Atlantique et de la Gironde multiplie les risques particuliers pour la paroisse de Soulac. Les différentes forces marines – sédimentaire, hydrodynamique – sont à l'origine de changements importants. Ces derniers se présentent sous plusieurs formes. Certains aléas peuvent être des événements imprévisibles, rapides et soudains tels des tempêtes ou des submersions marines : les conséquences sur le territoire sinistré sont brutales. Pour d'autres, l'action lente et continue de la sédimentation et de l'érosion selon les secteurs modifient considérablement le territoire de la pointe de Soulac sur un temps plus long.

Les informations de la cartographie ancienne, en plein essor au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, conjuguées avec les apports des archives écrites – mémoires, rapports –, permettent de reconstruire les évolutions importantes et marquantes du territoire. Grâce à une reconstitution cartographique précise, nous pouvons dégager une évolution du territoire, en insistant sur les transformations et leurs conséquences sur la société.

En premier lieu, il est pertinent de présenter l'embouchure de la Gironde et notamment la passe de Grave. Sa place grandissante dans la navigation de l'embouchure explique l'intérêt porté par les autorités à la paroisse de Soulac. Puis, il convient de restituer les effets des assauts de l'Océan sur le trait de côte de la pointe du Médoc entre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La troisième partie s'intéresse aux sédiments apportés par la Gironde, qui ont des conséquences néfastes pour l'activité salicole. Enfin, les vents violents ont aussi des incidences, notamment lors des tempêtes et des submersions marines, sur ce territoire dont l'altitude est faible (1-3 m NGF).

### **III.1. L'importance croissante de la passe de Grave**

Une digression sur l'évolution de la passe de Grave est nécessaire pour comprendre les transformations touchant la paroisse de Soulac. En effet, les changements survenus au niveau de l'embouchure ont des répercussions directes sur la terre ferme. L'évolution des bancs de l'estuaire est une des explications de l'érosion.

À la lecture des archives, la ligne symbolisant l'entrée de la Gironde relie la pointe de Grave à la ville de Royan. Toutefois, les navires entrent dans l'embouchure de la Gironde quand

---

<sup>1</sup> CHAPUIS O., *A la mer comme au ciel*, op. cit., p. 107.

ils franchissent le banc des Ânes, en aval de la tour de Cordouan et ils sont dans la Gironde quand ils atteignent la rade du Verdon.

Les nombreuses cartes qui représentent l'embouchure de la Gironde permettent une première approche des passes et des dangers. Ces derniers sont provoqués par une modification des bancs de sable ayant comme conséquence une évolution des passes navigables. La passe navigable est la voie contenant une hauteur d'eau suffisante permettant aux navires d'entrer ou de sortir de l'estuaire<sup>2</sup>.

L'histoire de la navigation dans l'embouchure de la Gironde durant l'époque moderne reste à faire. Quelques études mentionnent la présence de bancs ou de passes<sup>3</sup>, mais ne traitent pas leur évolution sur un temps long. Les paragraphes suivants ne font que présenter sommairement les différentes passes et bancs de l'embouchure de la Gironde. Une précision s'impose. La tour de Cordouan joue un rôle central pour la navigation au niveau de l'embouchure. En effet, les différents cartographes du XVIII<sup>e</sup> siècle distinguent les passes situées au nord de la tour aux passes établies au sud du phare.

### III.1.1. Le maintien des passes du nord de la tour de Cordouan

De la fin du Moyen Âge à aujourd'hui, les passes du nord dominant, notamment la passe du Matelier, puis du Demi-Banc et enfin la grande Passe de l'Ouest (creusée en 1931)<sup>4</sup>.

À la fin de l'époque médiévale, Pierre Garcie dit Ferrande<sup>5</sup>, dans *Le Grand routier, pilotage et encrage de mer*, conseille l'utilisation de la « Grande Passe ». Elle est située au nord de la tour de Cordouan (carte 9). Pour entrer dans la Gironde, les marins doivent contourner le banc des Asnes par le sud « si tu viens de la mer en force des partis d'Espagne, ou d'ailleurs ».

---

<sup>2</sup> En 1825, les douze pieds de la passe de Grave « au niveau des plus basses mers observées » sont suffisants pour les navires – près de 4 m de tirant d'eau. AD 33, 2Fi 2122, *Carte des côtes de France. Embouchure de la Gironde et ses environs*, par Beauteemps-Beaupré, 1825.

<sup>3</sup> FRANCISQUE-MICHEL, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux. Tome 4*, Bordeaux, Éditions Princi-Negue, (1867) 2007, p. 117-119 ; PÉRET J., « Sécuriser l'estuaire de la Gironde du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cit. ; PÉRISSE S., « Les premiers jalons d'une défense étatique de l'estuaire de la Gironde sur la côte saintongeaise à la fin du Moyen Âge », *Revue d'histoire maritime. N° 9. Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*, Paris, PUPS, 2008, p. 90-92.

<sup>4</sup> Dans l'estuaire, la navigation se fait sur deux chenaux : le chenal de la rive droite longe la Saintonge, tandis que le chenal de navigation suit la berge médocaine. Ils sont séparés par une ligne de bancs et de hauts-fonds ; ALLEN G., *Étude des processus sédimentaires dans l'estuaire de la Gironde*, Université de Bordeaux, Thèse en Sciences Naturelles, 1972, p. 307-308.

<sup>5</sup> BNF, département Arsenal, 4S 3428, *Le grand routier, pilotage, et encrage de mer : tant des parties de France, Bretagne, Angleterre, que hautes Alemaignes. Les dangers des Ports, Havres, Rivieres, et Chenals des régions susdictes. Compost, ou calendrier très nécessaire pour la Mer. Les iugemens d'Oleron, touchant le fait des Navires. Par Pierre Garcie, dit Ferrande. Reveu et corrigé de nouveau*, édition de 1560. *Le grand routier* a été publié pour la première fois en 1521 et réédité de nombreuses fois par la suite. Il montre la situation de l'embouchure de la Gironde à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, Pierre Garcie ayant rédigé son texte vers 1483-1484.

Par la suite, on se dirige vers l'anse de Bregerac, située sur la rive saintongeaise en longeant le banc de sable la Mauvaise. Quand la tour de Cordouan est « au suest, un quart de su de toy », on poursuit sa route en longeant la côte de Saintonge. *Le Grand routier* mentionne une deuxième passe nommée « chenal de la Coudre » ; le nom évolue en passe de la Coubre durant les siècles suivants. Les navires l'empruntant passent entre le banc des Asnes et la pointe de la Coubre (rive saintongeaise), d'où son nom est tiré<sup>6</sup>. Elle est utilisée essentiellement par les caboteurs saintongeais, ce qui explique la recommandation de la Grande Passe par Pierre Garcie pour les autres navires<sup>7</sup>. Toutefois, des routiers de la fin du Moyen Âge mentionnent une autre passe tue par Garcie de Ferrande : le pas de Grave<sup>8</sup>. Elle est aussi nommée entrée des Gascons. Traditionnellement, ce sont les navires venus du sud qu'ils l'utilisent. Louvoyant entre le Chevrier puis le platin de Grave d'une part et la côte médocaine d'autre part, la passe n'est utilisable que par les petits navires.

À partir du règne de Louis XIV, les cartes représentant l'embouchure de la Gironde se multiplient et sont de meilleure qualité<sup>9</sup>. L'étude des cartes de Claude Masse<sup>10</sup>, de Magin (1755<sup>11</sup>), de Bellin (1764<sup>12</sup>) et de Beautemps-Beaupré (1825<sup>13</sup>) permet de mettre en évidence l'évolution de bancs en dépit d'une certaine méconnaissance de leur emplacement précis et de leur consistance – roche ou sable – par les cartographes (cartes 10, 11 et 12). Selon Charles-François Beautemps-Beaupré, « on a trouvé des fautes si graves sur les cartes et plans de l'embouchure de la Gironde qui ont été publiées jusqu'à ce jour, qu'il a paru nécessaire de donner promptement connaissance aux navigateurs des principaux résultats de cette opération<sup>14</sup>. » En effet, accentuées par les changements réguliers des bancs de sable, des erreurs des cartographes sont recensées par l'ingénieur-hydrographe au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Par exemple, les cartographes de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Magin ou Teulère, ont représenté les bancs de la Cuivre (appelés aussi les Mateliers), le Grand Banc (ou le Banc des

---

<sup>6</sup> GARCIE dit FERRANDE, *Le grand routier, op. cit.*, p. 24-28.

<sup>7</sup> PÉRISSE S., *Les campagnes littorales, op. cit.*, p. 315.

<sup>8</sup> BERNARD J., *Navires et gens de mer, op. cit.*, p. 102.

<sup>9</sup> CHAPUIS O., *A la mer comme au ciel, op. cit.*, p. 107.

<sup>10</sup> Les relevées (sondes et position des bancs) sont « tirées de diverses cartes marines de celles du sieur la Favolière », SHDV, 1V 60 (15bis), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du 12<sup>e</sup> quarré de la Générale des costes d'Aunis et de Saintonge qui contient une partie de la coste de Saintonge au nord de l'Embouchure de la Garonne et une partie du Médoc au Sud de cette rivière que les uns appellent Gironde et les mariniers communément la rivière de Bourdeaux. Elle est représentée en basse mer de maline ordinaire, les chiffres marquent la quantité de pied d'eau qui reste en basse mer*, La Rochelle, 25/04/1706. Annexe III.1. Carte de Claude Masse (1707).

<sup>11</sup> Annexe III.7. Carte de Magin (1755).

<sup>12</sup> Annexe III.8. Carte de Bellin (1764)

<sup>13</sup> Annexe III.9. Carte de Beautemps-Baupré (1825).

<sup>14</sup> BEAUTEMPS-BEAUPRÉ C.-F., *Avis aux navigateurs sur l'état actuel des passes de l'embouchure de la Gironde*, Paris, Imprimerie Royale, 1826, p. 5.

Asnes) et la Mauvaise comme des bancs de roches alors que ce sont des bancs de sable. L'erreur est importante : les bancs de roches sont inamovibles, au contraire des bancs de sable qui se déplacent au gré des courants. « Nous trouvions la Cuivre précisément où la grande passe de la Gironde existait il y a soixante-quatorze ans, et la Mauvaise, à près d'une lieue dans l'ouest-nord-ouest de la position qui lui est assignée sur les plans des ingénieurs Magin et Teulère<sup>15</sup>. »

Surtout ces bancs sont extrêmement dangereux. « Les bancs qui paroissent à l'Ouest de la Pointe de la Coubre sont mouvans et changent souvent de place et de figure quoy qu'ils découvrent presque toutes les marées ils rendent les passes très dangereuses, la mer y brise quelque fois avec tant d'impétuosité que l'on entend le bruit de très loin, les vagues paroissent de loin comme des montagnes de neige sur tout sur le banc des Mateliers<sup>16</sup>. » Quant à ce dernier, il se « découvre presque toutes les marées qui est très dangereux et change de forme souvent<sup>17</sup> ».

La fluctuation des bancs de sable à l'embouchure de la Gironde et, malgré des erreurs, une meilleure connaissance des hauts-fonds expliquent le nombre croissant de passes navigables signalées par les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les passes du nord se maintiennent et restent les voies privilégiées. Par exemple, Claude Masse mentionne un minimum de sept passes (carte 10). Deux d'entre elles sont au sud de la tour de Cordouan : la passe des Graves et le « passage de la Porce ou la petite passe de Cordouan<sup>18</sup> ». La passe des Asnes ou « Grande passe de Cordouan<sup>19</sup> » est située entre la tour de Cordouan et le rocher des Cameaux. La passe du Matelier est entre le banc des Mateliers et le banc des Asnes<sup>20</sup>. Les trois dernières passes sont entre la pointe de la Coubre et le banc des Mateliers : passe de la Coubre, petite passe et passe de Charenton<sup>21</sup>. Jaques-Nicolas Bellin indique de nouveau sept passes au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (carte 11), avec quelques évolutions de noms : les passes situées au sud de la tour de Cordouan – les passes de Grave, de la Grenotière et des Portes – et celles situées au nord de la tour – les

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>16</sup> SHDV, 1VD 60 (15bis), Mémoire de Claude Masse, *Mémoire sur la carte du 12e quarré de la Générale des costes d'Aunis et de Saintonge qui contient une partie de la coste de Saintonge au nord de l'Embouchure de la Garonne et une partie du Médoc au Sud de cette rivière que les uns appellent Gironde et les mariniers communément la rivière de Bourdeaux. Elle est représentée en basse mer de maline ordinaire, les chiffres marquent la quantité de pied d'eau qui reste en basse mer*, La Rochelle, 25/04/1706.

<sup>17</sup> SHDV, 1VD 60 (63), Claude Masse, *Mémoire relatif à la carte générale du Bas Poitou, Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne cyjointe qui explique plus amplement ce qu'on n'a pu écrire sur la carte et dans la légende qui est au dessous*, 30/01/1719.

<sup>18</sup> IGN, CH\_258\_1, Claude Masse, *Carte du premier quarré de la Générale du Médoc et d'une partie de la Guienne et de la Saintonge*, 1707.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> SHDV, 1VD 60 (63), Claude Masse, *Mémoire relatif à la carte générale du Bas Poitou, Aunis, Saintonge et partie de la Basse Guienne cyjointe qui explique plus amplement ce qu'on n'a pu écrire sur la carte et dans la légende qui est au dessous*, 30/01/1719.

<sup>21</sup> SHDV, 6M\_J10C\_01293\_D00018, Claude Masse, *Carte Générale de partie des costes du Bas Poitou, Pays d'Aunis, Saintonge et partie de celle de Médoc avec les isles adjacentes et les plans, profils*, 1721.

passes du Matelier (ou de Saintonge), de la Coubre (ou des Charentais), de L'Escameau et du Petit Escameau<sup>22</sup>. Toutefois, parmi ces passes, seulement trois sont conseillées : celles de Grave, du Matelier et de la Coubre. Les quatre autres passes forment un réseau secondaire, accessibles aux embarcations à plus faible tirant d'eau. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre de passes se réduit à deux selon Charles-François Beauteemps-Beaupré (carte 12) : les passes du Nord (ou du Demi-Banc)<sup>23</sup> et de Grave. Le père de l'hydrographie moderne déconseille vivement la fréquentation des autres passes :

« Les prétendues passes des Portes et de la Grenotière qui ont été depuis quelques années le tombeau d'un grand nombre de marins français et étrangers, doivent surtout être évitées avec le plus grand soin, attendu qu'elles sont réellement impraticables. Quant aux passes du Grand-Escameau et du Petit-Escameau, il n'est pas possible de deviner où elles étaient situées, tant les changements ont été considérables à l'embouchure de la Gironde, partout où le fond n'est pas de roche<sup>24</sup>. »

La passe du Matelier n'est plus navigable en 1825. Elle a été comblée par l'avancée vers l'est des sables des Ânes et de la Mauvaise ; elle était déjà considérée comme secondaire par Teulère durant la Révolution<sup>25</sup>.

La variation des passes s'explique par l'évolution des bancs, modifiés par la circulation des sables. Hélène Howa a étudié les mouvements sédimentaires de la passe de Grave (passe sud actuelle) et de la côte du Médoc, ce qui permet d'expliquer la constitution des différents bancs de l'embouchure. Elle distingue trois actions. La première, l'action éolienne, est faible par rapport aux autres moyens de transport et permet seulement d'alimenter les dunes littorales (5 m<sup>3</sup> par mètre linéaire de côte chaque année)<sup>26</sup>. Le deuxième mouvement correspond à l'action des houles. La houle provoque l'érosion des dunes : entre 10 et 40 m<sup>3</sup> par mètre linéaire sont emportés annuellement du côté de l'océan. L'énergie de la houle dépend des tempêtes et des cycles saisonniers. Les échanges entre les plages et les passes de l'embouchure varient. En été, les échanges sont pour la plupart positifs pour la plage, avec la formation de dépôts sédimentaires tels des bermes et des barres<sup>27</sup>. Par contre, des pertes plus importantes sont

---

<sup>22</sup> Annexe II.8, Carte de Bellin, *Embouchure de la rivière de Gironde depuis la mer jusqu'au banc de Bey*, 1764, BNF CPL GE DD-2987 (1492).

<sup>23</sup> La passe du Nord coupe le Grand Banc. De 1825 à 1931, elle se décale vers le nord et longe dangereusement la pointe de la Coubre. Elle perd aussi en profondeur : en deux ans, elle a perdu deux mètres de niveau d'eau (9 à 2,5 m). Ces modifications expliquent le percement de la Grande Passe de l'Ouest en 1931, LÉVEQUE F., *Bordeaux et l'estuaire girondin : amélioration des accès maritimes du port de Bordeaux*, Bordeaux, Delmas, 1936, 167 p.

<sup>24</sup> BEAUTEEMPS-BEAUPRÉ C.-F., *Avis aux navigateurs*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>26</sup> HOWA H., *Le littoral du Nord-Médoc (Gironde). Évolution d'une côte sableuse en érosion*, thèse de Géologie, université de Bordeaux I, 1987, p. 235. Au début de l'Âge de Fer, vers 2 800 ans BP, les actions éoliennes avaient un impact beaucoup plus important, caractérisé par le développement de dunes de forme barkhanoïde qui envahissaient le Bas-Médoc.

<sup>27</sup> La berme est un banc de sable qui sépare une baie et l'océan ; la baie est une dépression entre la côte et un banc de sable (la berme) formant une piscine. La barre est un amas de sable fermant l'entrée d'un port ou d'un estuaire.

observées durant l'hiver. Le bilan annuel des plages est négatif, provoquant une érosion globale des rivages et une accumulation du sable dans les bancs de l'embouchure. Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les houles proviennent à 71 % de l'ouest et 24 % de l'ouest nord-ouest. Le troisième mouvement sédimentaire observé est le transit littoral, estimé à 470 000 m<sup>3</sup> par an en moyenne au niveau de Soulac. Le transit se dirige vers le nord-est à partir de la pointe de la Négade (limite sud de la paroisse de Soulac), longeant la côte. Au sud de la pointe de la Négade, et sur tout le reste du littoral gascon, le transit charrie près de 700 000 m<sup>3</sup> par an et s'inverse en prenant la direction du Sud. La pointe de la Négade est une zone de divergence de la côte aquitaine<sup>28</sup>. Aux trois mouvements observés au niveau de la passe sud, deux autres moyens de transport de sable existent dans l'embouchure : les marées et le débit du fleuve. Le débit du fleuve est de 900 m<sup>3</sup> par seconde, variant de 253 m<sup>3</sup>/s en août à 1 450 m<sup>3</sup>/s en janvier, avec des hausses durant les crues<sup>29</sup>. L'estuaire de la Gironde est de type mixte<sup>30</sup>, c'est-à-dire mésotidal<sup>31</sup> et macrotidal<sup>32</sup>. Le marnage\* varie de 1,55 m en morte-eau\* à 5,5 m en vive-eau\*. Ces mouvements expliquent la constitution des bancs de sable dans l'embouchure, ainsi que leur déplacement, provoquant leur création ou leur disparition. Par exemple, le banc de Saint-Georges se constitue parallèlement à la disparition de la Grande Barre (le long de la côte saintongeaise), qui lui sert de réserve sédimentaire<sup>33</sup>.

L'évolution des bancs de sable de l'embouchure de la Gironde n'est pas seulement expliquée par des changements de nom ou des erreurs de levées des cartographes. La circulation sédimentaire et la présence d'un complexe hydrodynamique sont à l'origine de profonds changements. Les bancs de sable de l'embouchure évoluent de profil et de position, créant ou détruisant les passes. Au sujet de ces dernières, une évolution nette est constatée entre la fin du Moyen Âge et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. De deux ou trois passes à la fin du Moyen Âge, les cartographes mentionnent sept passes au XVIII<sup>e</sup> siècle dont certaines sont peu recommandées. L'hydrographe Beautemps-Beaupré ne recommande plus que deux passes en 1825, estimant que les autres sont trop dangereuses pour entrer dans la Gironde.

---

<sup>28</sup> HOWA H., *Le littoral du Nord-Médoc*, op. cit., p. 235.

<sup>29</sup> MALLET C., *Étude de la dynamique des sédiments non-cohésifs de l'embouchure de la Gironde*, Thèse de Géologie marine, Université de Bordeaux I, 1998, p. 16.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>31</sup> Milieu subissant des amplitudes de marée moyennes.

<sup>32</sup> Milieu subissant des amplitudes de marée importantes (plus de quatre mètres).

<sup>33</sup> KAPSIMALIS V., MASSÉ L., VELEGRAKIS A. F., TASTET J.-P., LAGASQUIE M.-H. and PAIREAU O., "Formation and growth of an estuarine sandbank: Saint-Georges Bank, Gironde Estuary (France)", *Journal of Coastal Research*, SI 41, p. 27-42.

### III.1.2. Un basculement de la navigation vers la passe de Grave au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

La passe de Grave, longeant la côte du Médoc, peu fréquentée à la fin du Moyen Âge, prend une place de plus en plus grande par la suite. Sa création remonterait au IX<sup>e</sup> siècle, isolant le platin<sup>34</sup> rocheux de Cordouan du reste du Médoc<sup>35</sup>. Le platin de Cordouan est un résidu de l'extension du plateau calcaire de l'Éocène<sup>36</sup> vers l'ouest des millénaires passés<sup>37</sup>. L'existence du nouveau chenal s'associe aux mouvements du cordon dunaire qui ferment les chenaux du Gurg et de Soulac qui reliaient la Gironde à l'Océan. Dorénavant, l'estuaire de la Gironde perd son embouchure en forme de delta<sup>38</sup>.

La passe de Grave poursuit son évolution durant les siècles suivants et se stabilise aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Si l'on compare la distance entre la tour de Cordouan et la pointe du rocher de Saint-Nicolas – l'intervalle le plus court –, elle semble s'agrandir d'environ 1 000 mètres : 6 000 m séparent la pointe du Grand Terrier (rocher de Saint-Nicolas) de la carte de Masse (1707) à Cordouan, contre 6 500 mètres sur la carte de Belleyme (1775) et 7 000 mètres sur celle de Beautemps-Beaupré (1825). Claude Masse mentionne aussi cette extension dans un de ses mémoires, annonçant que « l'isle [de Cordouan] n'étoit autrefois séparée de la côte de Médoc que par un trajet d'une demie lieue. Cette tour en est à présent à une grande lieue. La grande côte de Médoc diminue insensiblement par les flots de la mer<sup>39</sup>. »

Or dans les faits, l'érosion de la côte de Soulac ne garantit pas un élargissement du chenal de la passe de Grave. La carte de Teulère indique au niveau de la zone érodée du Grand Terrier un « banc de gravier », qui limite la largeur de la passe de Grave (illustration 18). Malgré l'érosion de la côte, le chenal de navigation reste stable et ne s'élargit pas ; les fonds érodés restent peu profonds et impraticables à la navigation. Sa profondeur varie aussi très peu, contrairement ce qu'affirmait Hélène Howa. Cette dernière a remarqué un creusement de la passe de Grave entre les cartes de la Favolière (4 m de profondeur en 1677) et de Magin (8 m de profondeur en 1755)<sup>40</sup>. Or, les 8 m de profondeur se retrouvaient dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (la carte de Masse utilise les sondes de la carte de Favolière levée en 1677) et au début du

---

<sup>34</sup> Le platin est ici un banc de roches, effleurant la surface de la mer.

<sup>35</sup> MALLET C., *Étude de la dynamique*, op. cit., p. 15.

<sup>36</sup> Période stratigraphique du début du Tertiaire, s'étendant de – 55,8 MA à – 33,9 MA. Le Tertiaire est une ère géologique, s'étendant de – 65 MA à – 2,6 MA.

<sup>37</sup> HOWA H., *Le littoral du Nord-Médoc*, op. cit., p. 247.

<sup>38</sup> MALLET C., *Étude de la dynamique*, op. cit., p. 15.

<sup>39</sup> SHDV, 1VD 60 (65,) *Mémoire du sieur Masse contenant les observations qu'il a faites sur la ville de Bordeaux, le Médoc et le pays de Buch en levant les cartes de partie de la Basse Guyenne*, La Rochelle, mars 1723.

<sup>40</sup> HOWA H., *Le littoral du Nord-Médoc*, op. cit., p. 31-33.



XIX<sup>e</sup> siècle (carte de Beautemps-Beaupré). Sur la carte de Claude Masse, le nombre de pieds varie entre 12 et 22 pieds – soit entre 4 et 7 m – « veue de basse mer des maline\* ordinaire. Le chiffre marque la quantité de pied d'eau qu'il y reste<sup>41</sup> ». Sur la carte de Beautemps-Beaupré, la profondeur est comprise entre 12 et 25 pieds. Lors de la grande enquête menée par Colbert en 1665 sur les rades et rivières navigables de France, les pilotes interrogés avançaient que « depuis qu'ils naviguent, ils ont veu lad. passe [de Grave] au même estat quelle est à présent, et s'ils l'ont reconnue par le passé plus facile ou plus difficile à la navigation, tous lesquels pilotes ont demeuré d'accord que depuis qu'ils pilotent<sup>42</sup>, ils ont reconnu la passe de Grave d'un même fonds et d'une même profondeur, sans qu'il s'y soit fait aucun changement<sup>43</sup> ». Par contre, la passe de Grave n'a pas la même profondeur sur son ensemble (du simple au double en 1825). Pour Charles-François Beautemps-Beaupré, « la nature du fond [roche] que l'on trouve dans la Passe de Grave nous porte à croire que la profondeur de ce chenal varie peu<sup>44</sup> ».

Au XVII<sup>e</sup> siècle, *Le Petit Flambeau de la Mer* conseille d'utiliser la passe du Matelier, « le meilleur passage ou entrée de la rivière de Bordeaux [...] qui est entre les Asnes du Nord et celles du Sud<sup>45</sup> ». L'auteur ne fait que mentionner la passe de Grave « pour entrer dans la Rivière de Bordeaux par le sud des Asnes ». Une évolution se ressent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Selon plusieurs écrits du XVIII<sup>e</sup> siècle, la passe de Grave est une des passes les plus empruntées – avec celle du Matelier durant le XVIII<sup>e</sup> siècle puis avec celle du Nord au XIX<sup>e</sup> siècle –, car elle paraissait être la plus sûre pour les marins. Charles-François Beautemps-Beaupré mentionne que la passe de Grave est une « coupure qui existe le long de la côte du Médoc, dans les roches du plateau sur lequel est située la tour de Cordouan. Cette passe est invariable de position, et sans doute aussi de brassiage<sup>46</sup> ». Contrairement aux autres passes de l'embouchure, notamment celles au nord de la tour de Cordouan, la passe de Grave est au milieu d'un platin rocheux. La relative stabilité de la passe de Grave, ainsi que la présence de signaux fixes sur la terre – église de Soulac, dune de Saint-Nicolas, moulin puis balises durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

---

<sup>41</sup> IGN, CH 258\_1, Claude Masse, *Carte du premier quarré de la Généralle de Médoc et d'une partie de la Guienne et de la Saintonge*, 1707.

<sup>42</sup> Les pilotes interrogés ont entre 45 et 65 ans ; ils pilotent donc depuis au moins 40 ans pour les plus anciens.

<sup>43</sup> SHDV Marine, SH-48, f°146v°, *Procès-verbaux de visite des ports et havres – Bordeaux, 1665*. Je remercie Marie Cloutour, doctorante de l'université de Poitiers, pour l'aimable communication de ce document.

<sup>44</sup> AD 33, 2Fi 2122, *Carte des côtes de France. Embouchure de la Gironde et ses environs, par Beautemps-Beaupré*, 1825.

<sup>45</sup> BNF, Département littérature et art, V-9626, BOUCARD, *Le petit flambeau de la mer ou le véritable guide des pilotes côtiers*, (réédition) 1763 p. 177. En ligne sur Gallica. L'œuvre du normand Boucard est imprimée pour la première fois en 1684 et plusieurs fois rééditée durant le XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>46</sup> HOWA H., *Le littoral du Nord-Médoc, op. cit.*, p. 14.

– sont sans doute les explications qu'un grand nombre de navires l'empruntent<sup>47</sup>. Les mémoires du XVIII<sup>e</sup> siècle sous-entendent sa fréquentation élevée. En premier lieu, on a une continuité des navires venant du Sud. À la fin du Moyen Âge, ce sont les navires venus du sud du golfe de Gascogne qui entrent par cette passe : les navires espagnols ou gascons. Le mémoire de Joseph Lombard adressé en 1700 à l'intendance de Bordeaux indique que « lorsqu'ils veulent aller à Bayonne ou en Espagne, ou qu'ils en viennent, ils passent par Graves<sup>48</sup> ». Les pilotes constituent le deuxième acteur privilégiant la passe de Grave. Les pilotes, basés dans les ports de Pauillac, de Blaye, de Saint-Georges de Didonne et de Saint-Palais/Royan au XVIII<sup>e</sup> siècle, sont chargés de guider les capitaines de navires afin d'entrer dans la Gironde. L'auteur d'un rapport envoyé au ministère de la Marine dans les années 1770 avance que les pilotes préfèrent la passe de Grave aux passes du nord :

« Donnent pour raison la grosse mer qu'on trouve dans le Matelier desqu'il fait le moindre vent, mais cet avantage est bien compensé par la possibilité de mouiller sur un très bon fond, avantage qu'on ne trouve pas en Graves où presque tout le fond est de rochers recouvert de sable et où l'on court de très grands risques si les câbles se coupent. Mais l'habitude et la routine l'emporteront toujours chez les pilotes sur le raisonnement le mieux fondé<sup>49</sup>. »

L'auteur poursuit en disant que « les pilotes de Blaye, aussi ne connoissent-ils que la passe de Graves, ils ne se hazardent guère dans celles du Nord ». Enfin, les vaisseaux de guerre empruntent parfois la passe du sud. Dans certains cas « la passe de Grave [...] est une de celles par ou des vaisseaux de guerre pourroient entrer en rivière lorsqu'ils ne peuvent pas le faire par le Matelier, la Coursière et qu'ils y sont contraints par les circonstances tel qu'un vent de sud que ne permet pas même de passer par celle de L'Escameau<sup>50</sup>. » En plus d'être privilégiés par les pilotes fréquentant la zone, différents cartographes la recommandent. Claude Masse indique ainsi que la passe des Graves « est la moins dangereuse quand la mer est calme quoy q'elle soit étroite parce que les bastiments qui reingent vers la terre à la pointe du Grand Terrier trouvent beaucoup d'eau<sup>51</sup> ». Même Charles-François Beautemps-Beaupré la conseille : « La passe de

---

<sup>47</sup> « Le clocher de cette église et le moulin que l'on voit à peu de distance, servent de balise aux vaisseaux qui entrent en rivière et voicy de qu'elle façon. Quand on est obligé de passer par Graves, on observe de tenir le clocher et le moulin de Soulac séparés seulement de la largeur d'une petite voile, et lorsqu'on les a ammenés à cette distance on fait gouverner, et on laisse courir les vaisseaux sur le clocher et le moulin, jusqu'à ce qu'on aperçoive le clocher et les moulins de Royan et quand le dit clocher et les moulins restent à l'est et à l'est nord est on fait gouverner de Sud jusques a la pointe de Graves. », AD 33, C 3686 (10), *Mémoire sur la nécessité de laisser subsister l'Église et le clocher de Soulac pour la sûreté de la navigation de la rivière de Bordeaux*, s.d. (entre 1740 et 1744).

<sup>48</sup> AD 33, C 3716, Mémoire de Joseph Lombard, 11/07/1700.

<sup>49</sup> AN Paris Marine, D-2-57, f°667-697, Payen de Noyan, *Mémoire sur plusieurs objets relatifs à la sûreté et à la facilité du Commerce et de la Navigation depuis l'Entrée de la Gironde jusqu'à Bordeaux*, s.d. (années 1770).

<sup>50</sup> AN Paris Marine, D-2-37, f°177-96 *Mémoire sur la navigation des vaisseaux de guerre dans la Rivière de Bordeaux conformément au plan qui y est joint. Notes générales*, 1767.

<sup>51</sup> SHDV, 1VD 60 (15), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du 12<sup>e</sup> quarré de la Générale des costes d'Aunis et de Saintonge qui contient une partie de la coste de Saintonge au nord de l'Embouchure de la Garonne et une*

Grave est peu profonde ; cependant les navigateurs qui ne peuvent se procurer de pilotes la préfèrent avec raison à la Passe du Nord, parce que son entrée et sa direction intérieure sont bien indiquées par des objets terrestres fixes ; et que d'ailleurs elle a peu d'étendue et peut être franchie en quelques heures<sup>52</sup>. »

L'évolution des hauts-fonds renouvelle la navigation dans l'embouchure de la Gironde. La passe de Grave, peu fréquentée par les navires à la fin du Moyen Âge est, sinon la passe la plus fréquentée, une des voies d'accès privilégiées par les marins au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce glissement de la navigation vers la passe de Grave (plus stable, mieux balisé) explique en grande partie l'intérêt graduel des autorités pour Soulac qui construisent sur le littoral des batteries et des balises pour sécuriser la navigation.

### III.1.3. Les dangers de la navigation à l'embouchure : les naufrages

La présence d'écueils évoluant au fil des années dans l'embouchure de la Gironde et la fréquentation de la passe de Grave ont peu de conséquences directes pour les communautés d'habitants de la pointe du Médoc, à même de s'adapter à ces changements. Il en va différemment pour les navires qui longent la côte du Médoc pour lesquels le risque de naufrage sur le littoral s'accroît s'ils n'ont pas recours à des pilotes expérimentés. Indirectement, l'évolution des hauts-fonds procure des revenus occasionnels supplémentaires pour les habitants de Soulac.

Comme vu précédemment (chapitre II), les archives du garde-côte Baguenard comptabilisent 45 naufrages dans la juridiction de Soulac entre 1770 et 1791, dont 37 survenus sur les côtes de la paroisse de Soulac<sup>53</sup>. D'autres études livrent des chiffres un peu différents. Josette Pontet comptabilise dix-sept naufrages concernant la paroisse de Soulac entre 1772 et 1789<sup>54</sup>, tandis que nos données en dénombrent 29<sup>55</sup>. La différence peut doublement s'expliquer : les cotes consultées et les navires comptés. Parmi les 29 navires naufragés mentionnés par le garde-côte Baguenard, les navires sans nom et les chaloupes de pilotes

---

*partie du Médoc au Sud de cette rivière que les uns appellent Gironde et les marinières communément la rivière de Bourdeaux. Elle est représentée en basse mer de maline ordinaire, les chiffres marquent la quantité de pied d'eau qui reste en basse mer, La Rochelle, 25/04/1706. Claude Masse mentionne entre 16 et 20 pieds d'eau au niveau de la pointe du Grand Terrier.*

<sup>52</sup> AD 33, 2Fi 2122, Carte de l'embouchure de la Gironde par Beutemps-Beaupré, 1825.

<sup>53</sup> Conservés aux AD 33, cotes 6B 313 à 6B 323 ; la cote 6B 318, correspondant à l'année 1774, est perdue.

<sup>54</sup> PONTET J., « Naufrages et naufragés dans le golfe de Gascogne », BUCHET C. et THOMASSET C. (dir.), *Le Naufrage. Actes du colloque tenu à l'Institut Catholique de Paris (28-30 janvier 1998)*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 334.

<sup>55</sup> Aux 37 naufrages de la période 1762 et 1791, on se doit de retrancher cinq naufrages qui ont lieu en 1770, deux en 1771 et 1 en 1791.

saintongeais sont aussi pris en compte (faisant en totalité huit cas), ce que ne prend peut-être pas en compte Josette Pontet. Le commissaire de la Marine Chardon est chargé par Louis XVI de conduire une enquête sur les ports du royaume. Il effectue le tour des différentes amirautés du royaume de France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans son *Procès-verbal de visite faite par ordre du Roi dans l'Amirauté de Bordeaux, le 13 9bre 1783 et jours suivants*, il recense 24 naufrages dans l'amirauté de Bordeaux entre 1773 et 1785, treize dans la juridiction d'Arcachon et onze dans la juridiction de Soulac, tous survenus dans la paroisse de Soulac<sup>56</sup>. Or, selon les archives du garde-côte Baguenard, 21 naufrages ont eu lieu dans sa juridiction entre ces dates. Le nombre exact de naufrages est difficile à déterminer. En outre, les chiffres obtenus constituent une estimation basse. Des débris de navire peuvent être retrouvés sur la plage, sans mention de naufrage. Le 12 avril 1788, deux jeunes de la paroisse de Soulac, âgés de 12-13 ans, mettent au jour « quelque vieux morceaux de fer pourry et beaucoup de fer blanc également gâté, ce qui a donné lieu à penser qu'il y avoit en cet endroit une vieille souille de bâtiment périe depuis longtemps<sup>57</sup> ».

Aux naufrages de la rive gauche de l'embouchure, il convient d'ajouter les naufrages survenus sur la rive droite, côté saintongeais. Jacques Péret en a compté 123, qui relèvent de l'autorité de l'amirauté de Marennes entre 1681 et 1789, mais dont seulement 90 années sont exploitables<sup>58</sup>. Sur ce total, 59 naufrages ont lieu sur le banc de la Coubre, 15 sur les rochers de Cordouan, 21 sur la Barre à l'Anglais et 28 sur la côte de Saint-Palais. Tous les deux ans, selon les données accessibles, près de trois navires font naufrage sur la rive droite de l'embouchure de la Gironde (1,36 naufrage par an). Pour les données des naufrages survenus à Soulac, la moyenne est proche : 1,23 naufrage par an (37 naufrages sur 30 ans, entre 1762 et 1791). Le chiffre de 200 naufrages pour l'embouchure de la Gironde estimé par Jacques Péret<sup>59</sup> se vérifie et constitue certainement un minimum.

### *La géographie des naufrages sur la côte de Soulac*

Les 37 naufrages survenus à Soulac peuvent être cartographiés plus précisément (carte 13). Le garde-côte Baguenard donne pour plus des deux tiers des naufrages un lieu précis. Neuf sont ainsi mentionnés, regroupant 27 naufrages. Neuf autres naufrages ne sont pas

---

<sup>56</sup> AN Marine, C-4-175, Chardon, *Procès-Verbal de la visite faite par ordre du Roi dans l'Amirauté de Bordeaux, le 13 9bre 1783 et jours suivants*, 20/11/1783.

<sup>57</sup> AD 33, 6B 322, Procès-verbal de Baguenard, 10/05/1788.

<sup>58</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 38-39.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 39.

associés à un lieu précis ; la seule indication donnée est la mention d'effets retrouvés sur la côte de Soulac, ce qui pourrait laisser penser que le drame a pu survenir dans les bancs de l'embouchure, le courant ayant jeté les effets sur la côte. Le dernier navire naufragé s'est abîmé au « large de Soulac ».

Des neuf lieux définis, six concernent les bancs de l'embouchure. Le banc des Marguerites situé dans l'estuaire, au large du chenal de Soulac, est le lieu d'un naufrage en 1788. Les rochers de Cordouan sont particulièrement dangereux, en étant à l'origine de quatre naufrages ; les Olives trois ; la Barre à l'Anglais et Montrevel respectivement un naufrage. Pour les dix-sept autres naufrages, les effets retrouvés sont sur la côte, mais l'origine de cette tragédie est certainement due au heurt d'une coque sur un banc de sable ou de roches ; puis le vent et/ou les courants faisant dévier le navire en perdition sur la côte. La pointe de Grave est le lieu principal de naufrages avec treize navires perdus. Les bancs de l'embouchure constituent une forte menace pour les navires. Par contre, la rade du Verdon n'est pas à l'origine de naufrages selon le garde-côte Baguenard alors que plusieurs navires stationnés dans cette rade s'échouent sur la côte saintongeaise, déviés par de forts vents qui rompent les chaînes<sup>60</sup>. Toutefois, la rive gauche de l'estuaire est composé de vases : il est possible que les navires naufragés parviennent à s'en échapper sans trop de dommages, d'où une absence de mention dans les sources.

### *Les différents temps des naufrages*

Toutes les années ne connaissent pas le même nombre de naufrages (graphique 8). Les années 1775, 1781, 1783, 1784, 1785, 1787 et 1790 n'ont pas de naufrage déclaré. Par contre, 1770 et surtout 1782 avec respectivement cinq et huit naufrages sont les plus désastreuses. La nuit du 28 novembre 1782 est remarquable en nombre de naufrages : « Il était tombé sur la côte depuis la pointe de Grave jusqu'à demi lieue au-dessus de la vieille église de Soulac, quantité d'épaves en débris de plusieurs bâtiments péris sur les rochers de Cordouan dans la nuit du vingt-sept au vingt-huit dudit<sup>61</sup>. » Une tempête peut expliquer ce nombre important de naufrages durant cette nuit de septembre, mais les sources ne permettent pas d'éclaircir plus précisément ce point. Étrangement, 1779 et 1784 qui ont vu d'importants naufrages sur les côtes aunisiennes (respectivement 9 et 12) et saintongaises (9 naufrages en 1779, les données ne sont pas conservées pour 1784)<sup>62</sup> ont fait fort peu de dégâts à Soulac : seulement un naufrage en 1779 et

---

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 41-42.

<sup>61</sup> AD 33, 6B 321, Procès-verbal de Baguenard, 14/12/1782.

<sup>62</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves, op. cit.*, p. 26.

aucun cinq ans plus tard. « L'ouragan » du 28-29 novembre 1779 et la nuit « horrible » du 17 au 18 janvier 1784 n'auraient pas touché la côte médocaine.

Les naufrages analysés par Jacques Péret en Saintonge voisine ont lieu principalement durant les mois d'hiver, de décembre et de janvier (le tiers des naufrages). Les mois d'octobre à avril, mois de mauvaises saisons, rassemblent « 83 % des accidents maritimes sur les rivages charentais<sup>63</sup> ». Pour les naufrages survenus sur la côte médocaine, les mêmes proportions sont présentes : 81 % des naufrages ont lieu durant les sept mois d'automne et d'hiver (graphique 9). Les mois de décembre et de janvier représentent 46 % du total des naufrages. À l'inverse, les deux mois d'été, juillet et août ne comptabilisent aucun naufrage. Les chiffres recourent le mouvement annuel du commerce bordelais : le vin est une des premières denrées exportées. Les vendanges s'effectuent au début de l'automne ; les exportations se font durant les mois d'automne. Les mois de novembre et de décembre sont ainsi les plus importants par le volume des échanges : 55 % du trafic bordelais en 1765. En outre, les navires étrangers, notamment ceux venus du nord de l'Europe, veulent repartir au plus tard début décembre pour éviter d'être pris au piège des glaces dans la mer du Nord<sup>64</sup>. Cela explique le nombre important de naufrages durant ces mois.

De manière non surprenante, la majorité des naufrages ont lieu la nuit. Sur les 45 naufrages survenus dans la juridiction du garde-côte de Soulac (paroisses de Soulac et de Grayan), 21 mentionnent l'heure approximative du drame. Onze naufrages ont lieu durant la nuit, entre 20 heures et le petit matin. Trois autres naufrages sont survenus pour un à 19 h et pour les deux autres entre 6 et 7 h et peuvent être comptabilisés comme étant de nuit ; les naufrages se sont produits durant les mois de décembre et de janvier. Ainsi, près des deux tiers des naufrages (quatorze) ont lieu durant la nuit, l'obscurité constituant de toute évidence un facteur aggravant. Les sept autres naufrages se sont produits soit en fin d'après-midi (entre 16 et 20 h), soit au petit matin (entre 6 et 7 h).

Les navires qui entrent dans l'estuaire sont plus exposés aux naufrages que ceux qui en sortent. Sur 25 ports de destination connus pour les 45 navires naufragés, 21 faisaient route vers Bordeaux. Les quatre autres naufragés provenaient de Bordeaux (pour trois d'entre eux) et de Libourne et quittaient la Gironde. Les navires et les équipages sur le retour, fatigués par le voyage, sont plus exposés aux dangers de l'estuaire.

---

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>64</sup> BUTEL P., *Les négociants bordelais, l'Europe et les Iles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1974, p. 58-59.

## *Navires et hommes naufragés*

Les navires naufragés viennent de ports d'armement divers. Contrairement aux naufrages recensés par Jacques Péret en Saintonge et en Aunis, où 73 % des navires naufragés sont français<sup>65</sup>, les naufrages survenus dans la juridiction de Soulac concernent une part plus importante de navires étrangers (carte 14). Quatorze navires ne battent pas pavillon français, soit 50 % des navires naufragés dont le port d'armement est connu. Les navires étrangers constituent certainement la majorité des bâtiments qui fréquentent la passe de Grave. Les pilotes qui les dirigeaient préféraient emprunter ce chenal, longeant la côte de Soulac. Cela explique certainement la différence avec la côte saintongaise : la plupart des navires qui empruntent les passes du nord sont certainement français, d'où un plus grand nombre de navires français naufragés sur les côtes saintongaises. Le rapport s'inverse pour la passe de Grave et la côte médocaine. La provenance des navires naufragés reflète les navires fréquentant le port de Bordeaux. Nous retrouvons des navires prussiens, hollandais, mais aussi du nord de l'Europe ou provenant des Antilles<sup>66</sup>.

Le nombre de mentions du tonnage des navires naufragés est relativement faible (sept mentions seulement) et ne permet pas une réelle étude. Tout au plus peut-on remarquer que quatre navires ont entre 230 et 350 tonneaux, les trois autres ont moins de 100 tonneaux, la barque le *Saint-Antoine* ayant quant à elle une capacité de seulement 10 tonneaux.

Drame économique pour les armateurs et les propriétaires, opportunité pour les populations littorales<sup>67</sup>, le naufrage est d'abord une tragédie humaine. Dans au moins six cas, des marins décèdent. Lors du naufrage du *Mercur*e d'Ostende en 1782, un seul matelot s'échappe, le reste de l'équipage trouve la mort. La *Sainte-Marie* de Vannes, composée de six membres d'équipages, perd deux matelots lors de son naufrage survenu le 16 décembre 1773. Le cas le plus sinistre est le naufrage du *Père de Famille* le 18 février 1770 sur le rocher des Olives. Rentrant des Antilles, il transportait 65 militaires et un grand nombre de matelots : plus de cent personnes étaient à bord du navire au moment du naufrage. Le désastre humain est terrible : seuls trois sergents, un chirurgien et le capitaine se sont sauvés ; ce sont plus de

---

<sup>65</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 50.

<sup>66</sup> BUTEL P., *Les négociants bordelais*, op. cit.

<sup>67</sup> Depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et la Grande Ordonnance de la Marine de 1681, le droit d'épave détenu durant les siècles précédents par les seigneurs est de plus en plus contesté par le pouvoir royal. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir royal parvient à s'imposer face aux réticences seigneuriales, du moins pour l'Aunis et la Saintonge, PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 332. L'absence de revendications du seigneur de Lesparre ou du prieur de Soulac va aussi dans ce sens. Marcel Gouron estime que l'amirauté de Bordeaux est moins éprouvée par les survivances féodales que celle de Marennes ; GOURON M., *L'Amirauté de Guyenne* op. cit., p. 301.

90 personnes qui auraient péri lors de cette funeste nuit de février. Les registres paroissiaux, dépouillés entre 1738 et 1758, mentionnent un naufragé décédé : le 6 avril 1747, André Gravé est « trouvé à la côte ». Il « a été enseveli avec les cérémonies de l'église sur le temoigne que Jacques Guinard, François Doge, André Nauçau et Jean Pelician matelots du vaisseau naufragé appelé les *Deux Amis* du port de l'isle de Noirmoutier m'ont donné de la catholicité dud. Gravé<sup>68</sup> ».

### *Les causes des naufrages*

Définir la cause du naufrage n'est pas toujours simple. L'explication donnée ne reflète que la parole du capitaine et celui-ci cherche en général à se dédouaner pour ne pas endosser toute la responsabilité<sup>69</sup>. Malheureusement, seulement neuf déclarations de capitaines ont été conservées pour le cas de Soulac. Les données éparées ne permettent pas de quantifier les causes des naufrages, mais seulement de les mentionner.

Une première erreur est la confusion entre différents amers. Il se peut qu'un capitaine prenne l'église de Marennes pour la tour de Cordouan, provoquant des erreurs fatales pour le navire :

« L'atterage sur la rivière de Bordeaux est sujet aux plus grands dangers. Les côtes d'Alvert et d'Oléron au nord, celles d'Arca[ch]on au sud sont basses, d'un sable aride et semblable. Dès lors rien n'est plus aisé que de les confondre. Leur direction est à bien peu de chose près la même, ce qui ne présente aucune bordée avantageuse aux bâtiments que les vents violents de la partie du OSO ouest et ONO ont affalés à la côte. Des navigateurs expérimentés ont prix quelques fois le clocher de Marennes pour la Tour de Cordouan, et d'autres ont pris l'ouverture de Maumusson pour l'entrée de la Gironde<sup>70</sup>. »

Les erreurs se font surtout par temps de brume, ce qui entraîne une perte des repères visuels des capitaines et des pilotes. Lors du naufrage du *Carl Frederick* le 11 avril 1780, le « temps devin si couvert qu'ils ne pouvoient voir la terre ny les brisans<sup>71</sup> » ; moins d'une heure après, le navire touche certainement le banc des Olives et se remplit d'eau. L'équipage abandonne le navire avec la chaloupe. *Le Fruit de la Mer* s'est perdu à la côte le 16 décembre 1782. Un matelot, retrouvé le lendemain, ne sait pas exactement les causes du naufrage, mais mentionne que « le brouillard qui pourroit en avoir été contraire ne se croyant si

---

<sup>68</sup> AD 33, 4E 3933, Décès d'André Gravé, 4/04/1747.

<sup>69</sup> PÉRET J., *Naufrages et pilleurs d'épaves*, op. cit., p. 85.

<sup>70</sup> AN Paris Marine, D-2-57, f°667-697, Payen de Noyan, *Mémoire sur plusieurs objets relatifs à la sureté et à la facilité du Commerce et de la Navigation depuis l'Entrée de la Gironde jusqu'à Bordeaux*, s.d. (années 1770).

<sup>71</sup> AD 33, 6B 320, Procès-verbal du naufrage du *Carl Frederick* de Stettin, capitaine Joachim Smidt, 05/06/1780.



près des terres<sup>72</sup> ». Le capitaine ayant survécu confirme l'existence de ce brouillard<sup>73</sup>. Un mémoire de Pluvenard, capitaine de vaisseau, daté des années 1770, avance que les sept huitièmes des naufrages sont dus au brouillard, qui ne permet pas de distinguer les côtes et les dangers parsemés<sup>74</sup>.

Pourtant, à la lecture des archives, la principale cause des naufrages semble être les forts vents qui se lèvent, parfois de manière soudaine, jetant le navire sur les brisants de l'embouchure. Les exemples abondent dans ce sens. Certaines descriptions mentionnent de terribles coups de vent, tels des ouragans ou tempêtes. Pour le capitaine du *Coureur* d'Ostende, « une tempête affreuse a assailly son navire », la mer finissant par jeter à la côte le navire, qui se brise sur la pointe de Grave en décembre 1782<sup>75</sup>. Le 27 février 1789 au matin, des débris de navire ont été retrouvés sur la côte, « que l'ouragan viollant du jour précédant vingt si février, avoit occasionné<sup>76</sup> ». En 1771, *La Comtesse de la Marche* de Bordeaux a connu quelques déboires avec les vents de nord-est et le jusant, mais heureusement sans réelles gravités<sup>77</sup>.

Enfin, la dernière cause avancée est une erreur des pilotes-lamaneurs pris au large de Cordouan afin d'entrer dans la Gironde. Rejetant la faute sur ces auxiliaires, les capitaines cherchent un bouc émissaire au sort funeste de leur navire. Le capitaine du *Marquis de Caumont* de Bordeaux prend un pilote-lamaneur de Royan le 3 février à 18 heures à Royan. Le pilote Taudin annonce au capitaine qu'il peut aller en mer :

« L'ayant assuré qu'il ny avoit aucun danger à craindre. Il mit à la voile on doubla la pointe de Grave. Son navire talona une première fois sur des fonds et son navire talona une seconde fois sur d'autres fonds. [...] Son navire se coucha son devant brisé par les différentes secousses. Dans ce triste état son équipage chercha à se sauver, s'embarquèrent dans la chaloupe dudit Taudin<sup>78</sup>. »

Le rôle du pilote est clairement mentionné lors de ce naufrage. Toutefois, si on reprend les termes de Charles-François Beautemps-Beaupré, les pilotes, certes pas toujours exempts de tous reproches, ne sont pas considérés à leur juste valeur :

« Nous ne saurions donner trop d'éloges au zèle et au courage des pilotes lamaneurs de l'embouchure de la Gironde ; mais nous ne croyons pas devoir nous dispenser de dire que l'on s'occupe trop peu de perfectionner l'instruction de ces hommes estimables, qui sont appelés à rendre les services les plus importans aux navigateurs en général et au commerce de Bordeaux en

---

<sup>72</sup> AD 33, 6B 321, Procès-verbal de Baguenard, 16/12/1782.

<sup>73</sup> AD 33, 6B 321, *Verbal fait par le sieur Baguenard garde cotte juré de l'amirauté de Bordeaux a Soulac au sujet de la perte du navire Le Fruit de la Mer capitaine Cristophe Campe*, 24/12/1782.

<sup>74</sup> AN Marine, G 103, f°207-208, *Mémoire du capitaine de vaisseau Pluvenard*, s.d. (vers 1776).

<sup>75</sup> AD 33, 6B 321, *Requette de Jean Louis Falaise capitaine du navire le Coureur d'Ostende en main levée des agrès appareaux de son navire*, 24/12/1782.

<sup>76</sup> AD 33, 6B 322, Procès-verbal de Baguenard, 03/03/1789.

<sup>77</sup> AD 33, 6B 1635, Déclaration d'avarie du sieur Jean Albrespyr capitaine du navire *La Comtesse de la Marche*, 12/06/1771.

<sup>78</sup> AD 33, 6B 317, *Déclaration faite par le sieur R. Loche cy devant commandant le marquis de Caumont de Bx des effets par luy périmés dans la perte totale de son navire*, 25/02/1773.

particulier. Nous dirons aussi que les intérêts de ces braves marins ne sont pas toujours défendus avec tout le zèle que les dangers auxquels ils sont journellement exposés sont faits pour inspirer<sup>79</sup>. »

Les différentes causes des naufrages enregistrés dans le secteur de Soulac sont similaires aux résultats trouvés par Jacques Péret sur les côtes charentaises.

L'embouchure de la Gironde est un milieu en pleine mutation. Les forts courants (océaniques et fluviaux) sont à l'origine de profondes modifications des bancs de sable. Le profil et la position de ces bancs évoluent, provoquant le déplacement (passe du Demi-Banc), voire la suppression (passe du Matelier) de passes navigables, tandis que d'autres se maintiennent et prennent une place croissante (passe de Grave). Les conséquences de ces évolutions ont deux effets majeurs. La dangerosité de l'embouchure provoque des naufrages, malgré les moyens mis en place pour sécuriser la navigation (cartes, balises, pilotes). Les habitants de la pointe de Soulac sont impliqués lors du « sauvement » des navires naufragés. L'autre conséquence touche directement leur territoire : l'érosion. Le déplacement ou la destruction des bancs changent la direction des courants, qui attaquent de nouveaux secteurs.

### **III.2. Une érosion océanique marquée et ancienne**

L'érosion de la côte gasconne n'est pas un sujet novateur. De nombreux écrits du début du XX<sup>e</sup> siècle abordent la question. Même si quelques auteurs (Édouard Harlé<sup>80</sup>, Camille Julian<sup>81</sup> ou Bernard Saint-Jours<sup>82</sup>) remettent en cause l'évolution du rivage depuis l'Antiquité, la grande majorité des historiens s'accorde sur l'existence d'une variation de la ligne de rivage<sup>83</sup>. L'exemple de la pointe de Grave a souvent été pris pour illustrer une érosion importante de la côte, mais seulement entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et les grands travaux du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>84</sup>. Le choix a été fait de retravailler sur cette question en utilisant les outils informatiques contemporains tels que les SIG<sup>85</sup> en intégrant la carte de Claude Masse (1707) ce qui donne une

---

<sup>79</sup> BEAUTEMPS-BEAUPRÉ C.-F., *Avis aux navigateurs*, op. cit., p. 23.

<sup>80</sup> HARLÉ E. et J., « Les fixations des dunes de Gascogne », *Bulletin de la Section de Géographie*, 1920.

<sup>81</sup> JULLIAN C., *Revue des Études anciennes*, 1900 et 1921, citée par BUFFAULT P., *Les dunes maritimes*, op.cit., p. 51.

<sup>82</sup> Bernard Saint-Jours ne reconnaît pas une érosion importante, à l'exception de la pointe de Grave durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ; SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 39-40.

<sup>83</sup> BUFFAULT P., *Étude sur la côte et les dunes du Médoc, Littoral ancien, littoral actuel*, Souvigny, 1897. ; DUFFART C., « État actuel de la question des transformations anciennes et modernes du littoral gascon de la formation récente et de comblement des lacs landais », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, v. 20, 1905, p. 213-216. ; PAWLOWSKI A., *Les transformations du littoral français. Les villes disparues et la côte du pays de Médoc, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire*, Paris, Imprimerie Nationale, 1903. Réédition : *Géographie historique des côtes charentaises (ainsi que Médoc et Bas-Poitou)*, Paris, Le Croît Vif, 1998, 235 p.

<sup>84</sup> CLUS-AUBY C., *La gestion de l'érosion*, op. cit. ; LÉVEQUE F., *Bordeaux et l'estuaire girondin*, op. cit.

<sup>85</sup> Annexe II : Géolocalisation et extraction de données de cartes anciennes.

profondeur historique inédite à l'étude du trait de côte et en élargissant la recherche à l'ensemble de la paroisse.

### III.2.1. Les causes de l'érosion

#### *Les bancs de sable de l'embouchure : une barrière physique sous-marine*

« Le sable enlevé à la côte, par l'effet combiné de la mer et les courants, était entraîné dans les passes et allait accroître chaque jour la hauteur et l'étendue des bancs qui existent à l'embouchure et dans l'intérieur de la Gironde<sup>86</sup>. » Le lien étroit entre les passes et la côte médocaine semble être la première explication de l'érosion. « Si l'évolution du niveau marin et le transport des sédiments par le vent ont joué un rôle majeur dans l'évolution de notre littoral depuis la dernière glaciation, ce ne sont plus actuellement les facteurs majeurs<sup>87</sup>. » L'élévation du niveau de la mer de 2 mm par an n'expliquerait que 5 % de l'érosion sur la côte aquitaine. « Le budget sédimentaire de cet environnement est principalement contrôlé par l'hydrodynamique littorale et plus particulièrement par l'action des vagues et des courants qu'elles induisent, et la disponibilité de stocks sédimentaires. » Les courants de marée contribuent au transport sédimentaire au niveau des embouchures, mais c'est le courant allant du nord au sud, le transit littoral, qui transporte une grande quantité de sédiments sableux. Pour la partie nord de la côte aquitaine, de la pointe de la Négade à la pointe de Grave, un phénomène inverse se produit. Le transit littoral suit un trajet allant du sud au nord. Ce changement d'orientation provoque le recul important de la pointe de la Négade (5 m par an contre 0 à 2 m par an pour le reste de la région aquitaine)<sup>88</sup>. Les forts courants de l'embouchure sont les premières causes de l'érosion transportant les sédiments arrachés à la côte.

L'érosion est favorisée par la modification des passes de l'embouchure à la suite des déplacements des bancs de sable, ce qui entraîne un nouveau régime hydraulique, exposant la côte aux courants de marée<sup>89</sup>. « La destruction des bancs sableux permet une meilleure pénétration des houles qui peuvent alors atteindre la côte avec une énergie accrue. » La création de nouveaux chenaux et le surcreusement de la passe sud (passe de Grave) explique l'érosion

---

<sup>86</sup> AD 33, SP 2853, Rapport de l'ingénieur en chef Deschamps, *Avant-projet d'une digue à construire dans l'anse des Huttes*, Bordeaux, 4/11/1850.

<sup>87</sup> LE TREUT H. (dir.), *Les impacts du changement climatique en Aquitaine*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2013, p. 160.

<sup>88</sup> *Ibid.*

<sup>89</sup> Clus-Auby C., *La gestion de l'érosion*, *op. cit.*, p. 57-60. L'auteure invoque comme causes secondaires de l'érosion le stock sableux important de la côte médocaine, les dégradations humaines et les tempêtes.

importante entre 1775 et 1825. La pointe de Grave recule sur plus de 1 500 m et la côte au niveau de Soulac de 250-300 mètres entre 1775 et 1825. Le banc de Chevrier qui protégeait la côte au XVIII<sup>e</sup> siècle disparaît ; lors de sa destruction, l'érosion se fait ressentir sur la côte de Soulac<sup>90</sup>.

*Le rôle des tempêtes : une migration sédimentaire vers le large*

Les plages aquitaines sont aussi soumises à une géomorphologie composée d'un système dunaire et de deux systèmes de barres sableuses. Le premier est le système des barres (ou baïnes). Situé sur l'estran, sur environ 350 mètres, il subit une migration dans le sens du transit littoral (du sud vers le nord le long des côtes de Soulac). Le deuxième système, en zone subtidale, sur environ 750 mètres, a une migration dans le même sens, mais de manière plus lente. Les échanges sédimentaires perpendiculaires au littoral (transversaux) jouent aussi un rôle important. Pendant les périodes de tempêtes, les flux sédimentaires sont majoritairement conduits vers le large par le courant de retour. Ce dernier vient compenser l'apport de masse des vagues vers la plage. Lors de ces événements, une migration rapide des barres vers le large et une érosion de la plage sont constatées. Pendant les temps calmes, notamment l'été, il y a une prédominance des flux sédimentaires vers le bord, induits par les vagues en eau peu profonde. La migration est lente (1 m par jour, contre 10 m par jour lors des tempêtes) et permet une reconstitution de la plage, sous la forme d'une berme<sup>91</sup>. Les échanges sédimentaires perpendiculaires au littoral aquitain sont élevés : 400 000 m<sup>3</sup> par an et par kilomètre du rivage de la pointe de Grave à la pointe de la Négade, 500 000 m<sup>3</sup> en moyenne sur la côte aquitaine<sup>92</sup>.

Les courants transversaux sont portés par les houles. Ces dernières sont fortes dans le golfe de Gascogne. Les houles provoquent des périodes d'ondes comprises entre 125 et 225 mètres, s'échelonnant entre 8 et 16 secondes. En approchant de la côte, la hauteur d'eau diminue, « leur modification entraîne la formation de courants complexes, capables de mobiliser les sables jusqu'à une profondeur de 5 à 15 mètres et exceptionnellement lors des

---

<sup>90</sup> CASSOU-MOUNA M., *Les landes, op. cit.*, p. 56.

<sup>91</sup> LE TREUT H. (dir.), *Les impacts, op. cit.*, p. 161.

<sup>92</sup> CLUS-AUBY C., *La gestion de l'érosion, op. cit.*, p. 30.

tempêtes, de 25 à 40 mètres<sup>93</sup>. » Ces forts vents peuvent se transformer en tempête et accélérer le processus d'érosion.

Véritable accélérateur des effets, les tempêtes ne constituent pourtant pas la seule explication à l'érosion actuelle. En effet, leur nombre diminue lors des 50 dernières années<sup>94</sup>. L'érosion importante de la côte aquitaine contemporaine doit s'expliquer par une combinaison des différents paramètres mentionnés. En outre, la disparition de l'avant-dune littorale construite dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est certainement préjudiciable. L'avant-dune servait de zone tampon. C'est elle qui reculait durant les tempêtes ou les forts vents hivernaux et se rengraissait l'été. Sa disparition, à la suite du développement balnéaire et de constructions humaines, a pour conséquence une érosion du cordon dunaire supportant les habitations. La barrière sableuse protectrice du rivage n'existe plus.

### **III.2.2. Essai de représentation du trait de côte (XVIII<sup>e</sup> -milieu XIX<sup>e</sup> siècle) : une ligne de rivage mouvante**

La comparaison des cartes de Claude Masse (1707), de Pierre de Belleyne (1775) et de Beautemps-Beaupré (1825)<sup>95</sup> permet de restituer l'évolution historique du trait de côte entre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il est important de s'arrêter un instant sur la notion de trait de côte. En théorie, c'est la ligne qui sépare l'océan du continent. Christine Clus-Auby la qualifie de limite incertaine par rapport à quatre variables qui s'exercent dans le temps : à court terme (vagues et marées), à moyen terme (saisons, actions anthropiques), à long terme (passages des wagons sédimentaires) ou à très long terme (transgressions et régressions marines)<sup>96</sup>. En outre, le trait de côte sur un rivage sableux est généralement plus difficile à cerner que celui d'une côte rocheuse. « On peut donc s'interroger sur la nécessité de définir précisément le trait de côte. Cette notion constamment reprise ne correspond en effet à aucun repère physique indubitablement identifiable et comparable par différents observateurs<sup>97</sup>. » Le choix le plus pertinent serait donc de travailler sur une « zone côtière » soumise à l'érosion, en intégrant les échanges sédimentaires entre l'océan et la plage, ainsi que les dynamiques de la dune et de la frange

---

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>94</sup> GARNIER E, *Les dérangements du temps, op. cit.*, p. 80.

<sup>95</sup> Le cadastre ne représente pas les semis de l'État – l'ancien espace dunaire des cartes de l'Ancien Régime – et donc le trait de côte. Par chance, la carte de Beautemps-Beaupré, levée en 1825, soit moins de 10 ans avant le cadastre, permet de compléter les données.

<sup>96</sup> CLUS-AUBY C., *La gestion de l'érosion, op. cit.*, p. 51.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 53

forestière<sup>98</sup>. Mais pour notre étude, le choix s'est porté sur le concept de trait de côte et cela pour deux raisons. Tout d'abord, les cartes anciennes indiquent les limites des hautes et basses mers lors de marée\* ordinaire : l'espace intertidal, l'estran. Les données anciennes permettent de représenter le trait de côte (limite de la haute mer). Puis, différencier deux traits de côte permet de ressortir des évolutions passées. Plus que de recréer précisément les traits de côte passés, les comparer permet de quantifier les tendances du rivage, entre engraissement et érosion. L'étude permet de reconstituer le tracé hypothétique de l'ancien rivage et les dommages matériels occasionnés sur les sociétés y habitant.

### *Les grands traits de la ligne de rivage antique et médiéval*

Le trait de côte antique est fort différent du rivage contemporain ou même de celui de l'Ancien Régime. Les travaux des géomorphologues et des archéologues permettent une reconstitution des littoraux passés. Jean-Pierre Tastet dans une étude sur la morphologie et les paysages de la pointe du Médoc aux époques historiques a recréé les paysages depuis 6 000 ans BP jusqu'à l'époque médiévale (carte 15)<sup>99</sup>. Plusieurs îles existaient à l'extrémité de la pointe de Grave au début des temps historiques, rattachées par la suite au continent pendant la période médiévale (carte 16). Surtout, on constate une érosion sur toute la portion océanique de la pointe du Médoc entre le Moyen Âge et le trait de côte actuel.

L'érosion ainsi avérée explique les légendes de villes ou d'îles englouties situées à la pointe du Médoc. D'Élie Vinet<sup>100</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle à Pierre Buffault<sup>101</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, les auteurs ont longtemps associé la ville antique de Noviomagus à Soulac. Pour Claude Masse, « au sud de Soulac l'on trouve les vestiges du cimetière de Fagion ou le vulgaire assure qu'il y a eu autrefois une ville que la mer a détruite peut être étoit cela le Noviomagus<sup>102</sup>. » Aujourd'hui, le site de Noviomagus est identifié à celui de Brion<sup>103</sup>. La ville de Domnotonus où vit Théon, l'ami du poète bordelais Ausone (IV<sup>e</sup> siècle) correspondrait au lieu du Verdon<sup>104</sup>. Parallèlement

---

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> BURNOUF J., CARBONEL P., DIOT M.-F. et TASTET J.-P., « Morphologie, paysages et occupation du sol », art. cit., p. 206-211.

<sup>100</sup> VINET E., « L'antiquité de Bourdeaux et de Bourg », présenté au roi Charles IX le 13 avril 1565, cité par LACROIX J.-L., « Noviomagus et le site archéologique de Brion », Société Archéologique et Historique de Saint-Germain d'Esteuil, août 1996, en ligne sur <http://sge.archeohistoire.pagesperso-orange.fr/Autre/noviomagus.pdf>, consulté le 25 novembre 2014.

<sup>101</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 69.

<sup>102</sup> SHDV, 1VD 60 (65), *Mémoire du sieur Masse contenant les observations qu'il a faites sur la ville de Bordeaux, le Médoc et le pays de Buch en levant les cartes de partie de la Basse Guyenne*, La Rochelle, mars 1723.

<sup>103</sup> LACROIX J.-L., « Noviomagus et le site archéologique de Brion », art. cit.

<sup>104</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 69.

aux villes disparues de la pointe du Médoc, des îles anciennes auraient été englouties. La principale serait celle d'Antros mentionnée par Pomponius Mela<sup>105</sup>, longtemps associée à l'île où est bâtie la tour de Cordouan. De nos jours, les auteurs s'accordent à assimiler l'île d'Antros à l'île de Jau<sup>106</sup>. L'existence de ces villes ou îles disparues, non prouvée de manière certaine par l'archéologie, trouve un écho dans l'évolution géomorphologique du trait de côte antique et médiéval. Surtout, la disparition de ces lieux confirme deux choses. En premier lieu, l'embouchure de la Gironde est une zone extrêmement mouvante : la ligne du rivage fluctue, créant des îles puis rattache ces dernières au continent. En outre, la persistance de croyances populaires rappelant un environnement en constante mutation reste tenace parmi les habitants de la pointe du Médoc<sup>107</sup>.

*L'érosion de la côte océanique de la pointe de Soulac (début XVIII<sup>e</sup> siècle – milieu XIX<sup>e</sup> siècle)*

L'étude des cartes modernes précise les variations du rivage. Les cartes antérieures à celle de Claude Masse (1707) ne permettent pas d'effectuer des mesures de qualité suffisante pour étayer un phénomène d'érosion. La carte de Masse est la première carte fiable que l'on dispose. L'absence de place forte à Soulac empêche une restitution du trait de côte de la fin du Moyen Âge comme a pu le faire Sébastien Périsset pour les ports de Royan et de Talmont<sup>108</sup>. De nombreuses études historiques ont retracé l'évolution du trait de côte de la pointe de Grave depuis les importants travaux de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (construction d'épis, de jetées, etc.)<sup>109</sup>, la période contemporaine a donc été délaissée.

Le trait de côte comparé des trois cartes de Claude Masse (1707), de Pierre de Belleyme (1775) et de Beautemps-Beaupré (1825) est résumé dans les cartes 17, 18 et 19. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la pointe de Grave s'engraisse en direction du nord, alors qu'au sud de la paroisse, au niveau de la pointe de la Négade, la côte s'érode. Dans le secteur du rocher de Saint-Nicolas, l'érosion

---

<sup>105</sup> POMPONIUS MELA, *Chorographie*, traduction et critique de SILBERMAN A., Paris, Les Belles Lettres, 1988, p. 73-74.

<sup>106</sup> *Ibid.*

<sup>107</sup> « Une tradition néanmoins qui subsiste encore dans le Bas-Médoc, porte que le local sur lequel cette Tour [de Cordouan] est placée étoit anciennement si peu séparé du continent, que pour y arriver, il suffisoit d'enjamber un très-petit courant d'eau, en y plaçant au milieu quelque chose pour y appuyer le pied », BAUREIN, *Variétés bordelaises*, *op. cit.*, p. 69. Les mêmes légendes existent sur le reste du littoral, notamment pour franchir le pertuis de Maumusson : « traversé ce pertuis à l'aide d'une carcasse de cheval pour ne pas se mouiller les pieds dans un courant d'eau qui y restait en basse marée », cité par GUILLEMET D., *Les îles de l'Ouest*, *op. cit.*, p. 216.

<sup>108</sup> PÉRISSE S., « Les transformations de la côte saintongeaise et leurs répercussions sur les activités maritimes et portuaires aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », BOCHACA M. et SARRAZIN J.-L. (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique ; transformations naturelles et aménagements humains (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2007, p. 91-93.

<sup>109</sup> CLUS-AUBY C., *La gestion de l'érosion*, *op. cit.* ; LÉVÊQUE F., *Bordeaux et l'estuaire*, *op. cit.*

est importante. Surtout elle se poursuit entre le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle (carte 18). Entre 1775 et 1825, la côte de Soulac, de la pointe de Grave au bourg de Soulac, régresse, alors qu'au niveau de la pointe de la Négade le phénomène inverse se produit : la côte s'engraisse. Pour rappel, la pointe de la Négade est une zone de divergence de la côte aquitaine : au nord, les courants se dirigent vers le nord-est ; au sud de la pointe, les courants prennent la direction du sud. Le sable qui engraisse la pointe de Grave provoquerait un appauvrissement sédimentaire pour la zone sud. L'inverse existe aussi : le sable enlevé par l'Océan au niveau de la pointe de Grave engraisse la pointe de la Négade. De nos jours, un phénomène quasi identique se produit : la pointe de Grave est stable ; or la pointe de la Négade s'érode rapidement (environ 5 mètres par an)<sup>110</sup>. La carte 19 illustre l'érosion continue sur toute la côte de Soulac entre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Sur près de 120 ans, les pointes de Grave et de la Négade sont rongées par la mer. Le littoral de la paroisse de Soulac est soumis à une érosion sur le temps long, excepté l'anse de la Chambrette qui se comble.

Dans une étude plus détaillée, six secteurs se distinguent, avec cinq tendances (cartes 20 et 21). Le trait de côte de l'IGN 2007 est représenté à titre indicatif, il n'entre pas dans l'étude. Le secteur 1 (pointe de la Négade) constitue la première dynamique : une érosion au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle puis un engraissement entre 1775 et 1825. La côte qui longe le bourg de Soulac (secteur 2) est marquée par une stabilité dans un premier temps, puis une érosion. La même tendance se retrouve au niveau du secteur 3 (des Huttes à la pointe du Jean du Soau). Le secteur 4 (pointe de Jean du Soau au rocher de Saint-Nicolas) est la seule zone où l'érosion est constante sur toute la période étudiée. Le secteur 5 (pointe de Grave) a une dynamique atypique et méconnue : un engraissement puis une érosion importante. Le secteur 6 (anse de la Chambrette) est marqué par un comblement important au XVIII<sup>e</sup> siècle, puis par la stabilité de son trait de côte. Même si sur 120 ans le littoral s'érode, sur une étude plus détaillée, plusieurs dynamiques coexistent. L'érosion n'est pas une action régulière.

### *La pointe de la Négade (secteur 1)*

La pointe de la Négade, ou « pointe de Batsable » sur la carte de Claude Masse, correspond à la partie sud de la paroisse de Soulac, à la limite de Grayan-L'Hôpital (carte 22). On constate une érosion sur les 120 ans, en deux temps. La côte recule d'environ 1 000 m en moins de 80 ans, puis le phénomène s'inverse. En 50 ans, on constate un engraissement

---

<sup>110</sup> LE TREUT H. (dir.), *Les impacts*, op. cit, p. 160.



d'environ 600 mètres entre la situation figurée sur la carte de Belleyme et celle de Beautemps-Beaupré. En 120 ans, la pointe de la Négade a reculé de 400 mètres environ, mais a connu d'abord une phase régressive importante, avant de se reengraisser.

Cette tendance remarquable est difficilement confirmée par les sources écrites. Cela s'explique aisément : sur la carte de Claude Masse, la pointe de la Négade se trouve à plus de quatre kilomètres de la première maison représentée, la métairie de Lillan. En plus, l'espace est recouvert de dunes. Une érosion ou un engraissement important de la pointe de la Négade n'a pas eu d'effets directs sur la population ; dès lors, les écrits mentionnent peu cette partie de côte. Toutefois, quelques documents confirment une érosion de la côte dans ce secteur. Michel de Montaigne dans ses *Essais* publiés en 1580 écrit « que depuis quelque temps la mer se poulse si fort vers eulx, qu'ils ont perdu quatre lieues de terre<sup>111</sup> » au sujet de la seigneurie de Lillan, possédée par son frère le sieur d'Arsac. Même si les quatre lieues exprimées<sup>112</sup> sont certainement exagérées, le récit témoigne d'un phénomène bien réel. Plusieurs documents du XVII<sup>e</sup> siècle vont dans ce sens. Une rente au prieur de Soulac mentionne l'existence d'une ancienne baillette de la dame Dourousset pour une pièce de terre et de sable appelée « Auledon et Pignada [qui] a été gagné par la mer et submergé<sup>113</sup> ». Un autre document indique aussi cette érosion : « il y avoit une paroisse appelé Lillan qui a esté submergé et dont il y paroist encore quelque petit vestige [...] de sorte que leurs pacages sont gaignes par la mer<sup>114</sup> ». Claude Masse représente sur sa carte une « pointe et ance de ludon de pinadas », à environ 1 500 mètres au nord de la pointe de la Négade. Cette ancienne pinède\* a été rongée par l'Océan :

« Les limites du terrain de juridiction dud. prieuré se prennent du costé de la mer vers le couchant depuis les grandes montagnes de sable appellées la lendon ausquelles aboutissoit la grande pinada dud. prieuré que la mer a inondé et dont il ne paroisse plus que quelques souches jusques à la pointe de Soulac dans la mer douce tout le long de la coste de la mer l'étendue de deux grandes lieues et demye<sup>115</sup>. »

L'érosion sur cette portion de territoire se poursuit au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, autant à la pointe de la Négade, qu'au niveau de l'ancienne pinède\* (500 mètres sont érodés entre les cartes de Masse et de Belleyme). Claude Masse mentionne aussi que « l'on y découvre des vestiges de mazures en basse mer aux malines\* extraordinaires », rappelant un Noviomagus disparu<sup>116</sup>.

---

<sup>111</sup> *Essais*, I, livre XXXIII, cité par SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac, op. cit.*, p. 8.

<sup>112</sup> Une lieue bordelaise équivaut à 5 845 mètres.

<sup>113</sup> AD 33, H 1049 (1), Rentes pour le prieur de Soulac, XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, milieu XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>116</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

Par contre, aucun texte ne nous permet de mesurer l'engrondissement qui semble se produire entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

*Une stabilité du trait de côte avant son érosion : du bourg à la pointe de Jean du Soau (secteurs 2 et 3)*

Au niveau du bourg de Soulac, l'érosion n'est pas encore un risque majeur au début du XIX<sup>e</sup> siècle (carte 22). Les habitations sont protégées par un épais cordon dunaire de près de 800 mètres de large (carte 23). Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, ce secteur ne semble pas s'éroder. En revanche, entre la carte de Belleyme et celle de Beaupré, une érosion comprise entre 200 et 300 mètres est constatée. Un mémoire des années 1740 mentionne l'église de Soulac à 475 toises de l'océan<sup>117</sup>. Si une toise correspond à 1,96 m, l'église se trouve à plus de neuf cents mètres de l'Océan. L'estimation est à peu près similaire aux 800 mètres retrouvés avec l'étude des deux cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle. La mention de la destruction de la balise de Soulac en 1788 par la mer confirme l'érosion<sup>118</sup>. Une rapide comparaison avec aujourd'hui s'impose. Durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le bourg de Soulac se développe à l'est de l'église. Dorénavant, il se tourne vers l'Océan (carte 43). Parallèlement, le trait de côte recule par rapport à l'église au fil des décennies : 560 m en 1865, 490 m en 1875, 410 m en 1928<sup>119</sup>, malgré un sursaut au cours du XX<sup>e</sup> siècle (500 m en 2007). Les maisons construites en bordure de l'Atlantique, comme l'immeuble Le Signal, sont extrêmement vulnérables à l'érosion.

Le secteur 3 est compris entre la plage des Huttes (nord du bourg de Soulac) et la pointe de Jean du Soau (carte 24). La pointe de Jean du Soau est seulement représentée sur la carte de Masse et disparaît sur les cartes suivantes. Pierre de Belleyme mentionne les dunes de Saint-Nicolas à cet endroit, tandis que la carte IGN indique dunes de Touvent. La zone s'étire sur environ 3,5 km. De manière similaire à la côte du bourg de Soulac, ce secteur connaît une stabilité durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, ou bien un léger engrondissement. Au niveau de la pointe d'Esteorte, une légère excroissance de l'ordre de trois cents mètres est constatée. Par contre, durant le deuxième temps, entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et les années 1830, une érosion importante

---

<sup>117</sup> AD 33, H 1049 (4), *Mémoire instructif concernant l'église et clocher de Soulac, en Bas Médoc qui se trouve environ quatre cents soixante quinze toises du bord de la mer, et qui sert de balise pour l'entrée et la sortie des vaisseaux de la rivière de Bordeaux et les pillotes lamaneurs se servent de ladite église par le travers d'une voile et du moulin de Mr. le baron d'Arès, distant d'icelle d'environ cinquante toises pour être justes dans leur passe et par ce moyen éviter les écueils et rochers, et aprez se servent du clocher de Royan pour seconde balise*, s.d. (avant 1744).

<sup>118</sup> AD 33, C 4359, Lettre de Lacroix à la Chambre de Commerce de Bordeaux, 16/04/1788.

<sup>119</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 48.

est constatée, oscillant entre 300 mètres au nord du bourg de Soulac, à environ 600 mètres au niveau de la pointe d'Esteorte, culminant à plus de 750 mètres à la pointe de Jean du Soau.

Cette érosion importante préoccupe les autorités durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment au niveau de la plage des Huttes qui est violemment attaquée par l'Océan<sup>120</sup>. « Chaque hiver la chaîne de dunes qui forme une digue naturelle et protège le Bas-Médoc contre les invasions de la mer, diminuait d'épaisseur et on calculait qu'avant dix ans une partie du territoire des communes de Soulac et de Talais serait couverte par les eaux<sup>121</sup>. » En effet, le cordon dunaire, boisé et de faible relief, séparant l'Atlantique des marais de Soulac n'est plus que de 400 mètres au niveau du hameau des Huttes sur le cadastre. La crainte d'une coupure de la paroisse de Soulac en deux est présente. Ne voulant pas recréer l'île de Grave antique, les pouvoirs publics interviennent pour lutter face à l'érosion dans les années 1840 (chapitre VI).

*Le rocher de Saint-Nicolas, deux kilomètres sujets à une érosion continue (secteur 4)*

Le rocher de Saint-Nicolas est remarquable dans le paysage. Claude Masse le nomme « Pointe du Grand Terrier », tandis que Pierre de Belleyme l'appelle « Rocher d'Ubeau ». Claude Masse mentionne plus au sud une « pointe Jean du Soau » ; or vu sa géolocalisation, elle ne correspond pas au rocher mentionné par Pierre de Belleyme. Charles-François Beautemps-Beaupré puis les cartes suivantes mentionnent le nom de rocher Saint-Nicolas. Tout de suite, un constat s'impose. Sur la carte de Masse, la dénomination de pointe est utilisée ; sur les autres, le terme de rocher est mentionné. Le rocher de Saint-Nicolas est sous une dune sur la carte de Masse, l'érosion du XVIII<sup>e</sup> siècle l'ayant mis à nu.

L'érosion est plus marquée et constante entre la pointe Jean du Suau et le rocher de Saint-Nicolas. Pour les mesures, on se confronte à une difficulté du géoréférencement des cartes anciennes (illustration 19). Si on mesure en ligne droite, entre la pointe figurant sur la carte de Masse et le rocher représenté sur celle de Beautemps-Beaupré, on constate une érosion de près de 1 100 mètres (700 mètres entre les cartes de Masse et de Belleyme et 400 mètres entre celles de Belleyme et de Beautemps-Beaupré). Si l'on calcule point par point, l'érosion est de 1 300 m entre 1707 et 1825. Toutefois, plutôt que de donner des chiffres précis, il est important de dégager une tendance : ce secteur recule de manière importante. La présence du rocher de Saint-

---

<sup>120</sup> AD 33, SP 2849, Lettre de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées Silguy au préfet de la Gironde, Bordeaux, 23/05/1840.

<sup>121</sup> AD 33, 6J 68, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

Nicolas au niveau de l'estran reste le meilleur indicateur d'une érosion importante sur la zone étudiée.

Cette corrosion est mentionnée par les sources écrites. Claude Masse est le premier à l'indiquer : « quand la mer est basse on découvre quantité de vestiges de salines et des souches d'arbres le long de la grand coste<sup>122</sup>. » L'érosion a fait disparaître un secteur de salines, qui se trouvait au sud du rocher de Saint-Nicolas, où on peut voir indiqué sur la carte de Claude Masse « tout ce terrain estoit autrefois marais salans<sup>123</sup> ». La carte de Teulère de l'an VIII représente un banc de gravier au niveau de la zone érodée du rocher de Saint-Nicolas (illustration 18).

*La pointe de Grave, un recul spectaculaire ... après un engraissement méconnu (secteur 5)*

L'érosion de la pointe de Grave durant les dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a été démontrée par plusieurs études<sup>124</sup>. Il est néanmoins important d'y revenir avec de nouvelles informations. Trois caractères ressortent (carte 25).

Le premier point important est une information peu, voire pas du tout mentionnée dans les différentes études : un engraissement de la pointe de Grave durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que l'idée couramment admise était une érosion continue, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Entre la carte de Claude Masse et celle de Belleyme, la pointe de Grave progresse sur environ 1 200 mètres en direction du nord<sup>125</sup>. Claude Masse confirme ce constat : « Il ne paroît pas q (*sic*) la pointe des Graves la plus avancée vers le nord se mange comme le reste de la côte<sup>126</sup>. »

Ensuite, le profil de la pointe de Grave évolue. Il s'affine durant le XVIII<sup>e</sup> siècle : 1 100 - 1 300 mètres sont érodés au niveau du rocher de Saint-Nicolas entre les cartes de Claude Masse et de Beautemps-Beaupré. La pointe présente dorénavant une saillie plus étroite. En outre, elle effectue une légère translation vers l'est. Entre les cartes de Masse et de Beautemps-Beaupré,

---

<sup>122</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

<sup>123</sup> Annexe III.1. Carte de Claude Masse (1707).

<sup>124</sup> Notamment LÉVÊQUE F., *Bordeaux et l'estuaire girondin*, *op. cit.*

<sup>125</sup> Un phénomène identique se produit sur la côte sauvage de l'île d'Oléron, mais à des dates différentes. Entre 1706 et 1825, la côte ouest de Saint-Trojan est marquée par un important recul (600-800 m), tandis qu'entre 1825 et 1950, la côte connaît une importante progradation vers l'ouest, de 400 m à 2 km. Frédéric Pouget n'explique pas ce phénomène. Il soulève l'hypothèse d'une période de stabilité climatique. Or, étant donné que les dates ne correspondent pas à l'engraissement de la pointe de Grave, l'explication climatique ne semble pas être validée. POUGET F., « Mobilité du trait de côte et cartographie historique », CHAUMILLON É., GARNIER E. et SAUZEAU T. (dir.), *Les littoraux à l'heure du changement climatique*, Paris, Les Indes Savantes, 2014, p. 145-149.

<sup>126</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

l'extrémité de la pointe se déplace d'environ 600 mètres vers l'est, présentant un profil nord-nord-est qu'elle conserve actuellement.

Enfin, l'érosion massive de la pointe de Grave mentionnée dans les études du XIX<sup>e</sup> siècle est belle et bien représentée. La pointe de Grave s'érode sur environ 1 500 mètres entre les cartes de Belleyme et de Beautemps-Beaupré. L'érosion se poursuit durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (environ 500 mètres) et se stabilise après les importants travaux de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (épis et jetée)<sup>127</sup>. Le trait de côte de 2007 est sensiblement le même qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La carte 26 résume l'étude comparée de dix cartes de l'embouchure de la Gironde. Les distances entre la pointe de Grave et la pointe de Guette Lamy (rive gauche de la Gironde) permettent d'évaluer une érosion de près de 1 500 mètres en moins d'un siècle (tableau 8), chiffre proche de ce que nous avons relevé. Un mémoire de 1793 donne un chiffre à peu près similaire, mais pour une période plus courte. Les auteurs indiquent que la « pointe de Grave, sur le rapport des marins les plus consommés, s'est rongée de 900 toises dans la direction du nord-est, au sud-ouest », soit environ 1 600 mètres depuis les « changements survenus depuis 16 ans<sup>128</sup> ». Le témoignage de 1793 démontre que le phénomène d'érosion est bien connu des contemporains. Un rapport adressé au Comité central des Fortifications a calculé lui aussi 900 toises érodées entre la carte de Belleyme et ses propres relevées, en 1811, soit 36 ans<sup>129</sup>.

L'érosion n'est pas régulière dans le temps. Prévost de Lacroix, dans un rapport adressé au ministère de la Marine en 1789, mentionne que la pointe de Grave a « perdu environ 100 toises de terrain en quatre fortes marées » l'hiver dernier<sup>130</sup>. Le tableau 8 montre une érosion par à-coup de la pointe de Grave. Les différentes estimations entre la carte de Bellin (1751) jusqu'à celle de Teulère (1798) sont à peu près identiques (variation de 400 mètres) ; la tendance générale serait donc une légère érosion de la pointe de Gave. Par contre, par la suite, l'érosion s'accélère : près de 900 mètres en 50 ans, soit une perte moyenne de près de 20 mètres par an. On retrouve les tendances dégagées par la comparaison des cartes de Masse, de Belleyme et de

---

<sup>127</sup> Il est intéressant de noter que la pointe de la Coubre se développe qu'à partir la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (PÉRISSE S., *Les campagnes littorales*, op. cit., p. 44). La stabilité de la pointe de Grave change-t-elle les courants, qui charrient plus de sable en direction de la pointe ?

<sup>128</sup> SHDV, 1VD 63, *Mémoire résumé des observations des citoyens Daux lieutenant colonel sous directeur de l'artillerie à Bordeaux et Barzignan lieutenant colonel du Corps du Génie, employé en chef dans la même place, chargés conjointement par ordre du citoyen Duverger, lieutenant général commandant la 11e division, et de leurs directeurs respectifs de déterminer les moyens de défense propres à éloigner les vaisseaux ennemis qui voudroient pénétrer dans la Gironde ou dans le Bassin d'Arcachon, et de fixer la localité des signaux, pour de la pointe de Grave, et de celle du sud de la Baye d'Arcachon, pouvoir en même tems informer l'intérieur jusques à Bordeaux de ce qui se passe en mer*, 25/05/1793.

<sup>129</sup> SHDV, 1VH 399, Rapport au Comité central des Fortifications, 29/01/1812.

<sup>130</sup> AN Marine, 3JJ 100, Lettre de Prévost Lacroix, 13/05/1789.

Beautemps-Beaupré. Les mêmes distances calculées par nos soins (4 000 m sur la carte de Belleyme et 4 700 m pour celle de Beautemps-Beaupré) sont retrouvées entre la pointe de Grave et celle de Guette Lamy<sup>131</sup>.

La pointe de Grave est un espace extrêmement sensible à l'érosion. Après un engraissement conséquent (1 200 m) au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, la dynamique s'inverse au milieu du siècle et s'accélère provoquant entre 1775 et 1825 une érosion de 1 500 m, puis 500 m entre 1825 et 1845. En 70 ans, la pointe de Grave a reculé sur près de 2 km (près de 30 m/an).

### *Le comblement de l'anse de la Chambrette (secteur 6)*

L'anse de la Chambrette est tournée vers la Gironde : les dynamiques fluviomaritimes sont à l'œuvre. Toutefois, l'anse de la Chambrette est constituée de sables et bordée de dunes sur le cadastre, soit des éléments similaires à la côte océanique. Pour cette raison, nous avons choisi de l'étudier dans ce paragraphe. Par rapport aux autres côtes de la paroisse de Soulac, on constate soit une stabilité, soit un engraissement.

L'anse de la Chambrette se comble entre 1707 et 1775 : les eaux reculent d'environ 400 mètres, créant un nouveau cordon dunaire, nommé dunes de Grenouillon sur le cadastre. Le chenal Neuf signalé par Claude Masse disparaît sur la carte de Belleyme, les marais salants du Logit sont dorénavant approvisionnés par le chenal du Verdon (illustration 20). Par la suite, le trait de côte reste stable durant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Les changements représentés par la carte de l'IGN sont dus aux créations des ports de Port Médoc (numéro 1 sur la carte 27) en 2004 et de Port-Bloc (2) durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Une lettre de 1811 mentionne implicitement l'absence d'érosion dans l'anse : « Il n'existe qu'une seule batterie sur la rive gauche : c'est celle de la pointe de Grave, ou pour mieux dire, de la Chambrette. La crainte de voir enlever par la mer la pointe de Grave a empêché de placer la nouvelle batterie à cette pointe<sup>132</sup>. » Le choix de construire une batterie à la Chambrette implique l'absence d'érosion, permettant sa conservation. Le comblement de l'anse de la Chambrette au cours du XIX<sup>e</sup> siècle ne doit pas laisser sous-entendre une côte totalement stabilisée. En réalité, de légères variations ont lieu. En 1847, « la mer enlève en ce moment les sables qu'elle [...] avait déposés » au niveau de l'anse<sup>133</sup>. » Une carte reversée en 1881 aux archives du Service Historique de la

---

<sup>131</sup> La carte de Claude Masse ne représente pas la rive saintongeaise, ce qui ne permet pas d'effectuer le même calcul.

<sup>132</sup> SHDV, 1VH 399 (23-13), Lettre du Premier Inspecteur Général du Génie, Dejean au Ministre de la Guerre, 12/09/1811.

<sup>133</sup> AD 33, SP 2852, Lettre du préfet de la Gironde au Sous-Secrétaire d'État des Travaux Publics, Bordeaux, 03/06/1647.

Défense de Vincennes montre une érosion importante d'une dune proche de la Grande Sarretière, au sud de l'anse (illustration 21). La dune recule de 200 m entre 1823 et 1843 (10 m/an) ; 300 m entre 1843 et 1853 (30m/an). En 1853, la dune ne mesure plus que 250 m. Cet exemple illustre parfaitement une érosion irrégulière et discontinue dans le temps.

Les sables de la côte océanique viennent-ils combler l'anse de la Chambrette ? Le lien entre ces dynamiques ne semble pas exister : le comblement de l'anse se fait quand la pointe de Grave s'engraisse. Elle doit certainement être le fruit d'un changement de régime de la Gironde, qui transporte plus de sédiments qu'autrefois. C'est l'explication avancée par les ingénieurs des Ponts et Chaussées aux habitants du Verdon qui se plaignaient d'un changement de courant au cours du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>134</sup>. Plus au sud, la pointe de l'Aigron reste stable durant la période étudiée. Elle progresse vers le sud dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à la suite de travaux et d'apports sédimentaires déposés par la Gironde.

Les mentions d'une érosion dans les sources écrites sont inégales. Dans les secteurs 1 et 2, la vulnérabilité des populations face au risque érosif est quasiment nulle. Les habitations sont protégées de l'Océan par un large cordon dunaire. Le recul de ce dernier n'a pas d'incidences directes sur les populations. Dès lors, la mention d'une érosion dans les textes est beaucoup plus éparse. En progressant vers le nord, l'exposition est plus sensible ; les évocations d'érosion deviennent naturellement plus fréquentes.

Les études comparées du trait de côte représenté sur trois cartes anciennes reconstituent l'évolution ancienne de la ligne de rivage et mettent en évidence différentes séquences chronologiques. L'érosion n'est pas un phénomène régulier dans le temps ni dans l'espace, même si la tendance générale est à l'érosion de la côte de Soulac. Chaque secteur est exposé et répond à une dynamique particulière. Quand la partie sud de la paroisse (pointe de la Négade) s'érode, la partie nord (pointe de Grave) s'engraisse (première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle). À l'inverse, quand la pointe de la Négade s'engraisse, la pointe de Grave s'érode (à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle). Le reste de la côte est stable lors de l'engraissement de la pointe de Grave, mais s'érode avec elle. Parallèlement, l'anse de la Chambrette se comble durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, répondant en partie à une dynamique fluviale. En plus, le recul du rivage n'est pas sans incidence sur ce territoire, peu occupé il est vrai.

---

<sup>134</sup> AD 33, SP 2853 (62), Rapport de l'ingénieur ordinaire, 23/06/1873.

### III.2.3. Des effets limités pour les populations locales

De façon générale, le trait de côte de Soulac recule. Les batteries situées sur le rivage et les navires fréquentant la passe de Grave subissent les effets de l'érosion.

*L'exposition des batteries aux flots de la mer au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle*

Depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'État investit le littoral médocain, notamment la pointe de Grave, en construisant des batteries militaires destinées à défendre l'embouchure de la Gironde, et de fait, les navires fréquentant le port de Bordeaux.

Durant la guerre de Sept Ans (1756-1763), trois batteries sont construites. À chaque période de conflit, elles sont réarmées, voire reconstruites. Elles sont un témoin des progrès de l'érosion. Sur un plan de la pointe de Grave de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (illustration 11), les batteries de la Gérofle, de la pointe de Grave et de la Chambrette sont représentées. Durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit durant la période de recul de la pointe de Grave, les batteries sont détruites « par la mer<sup>135</sup> ». Plusieurs exemples viennent à l'appui. En 1768, une commission est chargée de vérifier l'état des batteries défendant l'embouchure de la Gironde. La description de la batterie de la Gérofle est sans appel : « Ce fort n'étoit qu'une batterie qui est entièrement ruinée et dont il ne reste aucuns vestiges. » La batterie de la pointe de Grave est aussi ruinée, « mais on en découvre encore quelques vestiges comme des fascinages palissades dont il ne paroît plus que les points ». Seule la batterie de la Chambrette semble opérationnelle<sup>136</sup>. En 1793, un rapport indique le recul de la pointe de Grave, faisant « totalement disparaître l'emplacement de ces batteries<sup>137</sup> ». Un mémoire de 1788 est encore plus explicite sur l'érosion : l'emplacement de la batterie de la pointe de Grave « se trouve aujourd'hui être emporté par la mer ; il a été remarqué depuis 8 ans qu'elle est entrée dans la partie de la Grave chaque année de 60 à 70 toises, ce qui fait environ 700 toises qu'elle

---

<sup>135</sup> SHDV 1VH 398 (43), Fabry, Sous-directeur des fortifications, *Mémoire sur les travaux ordonnés pendant la 6e année de la République, dans la place de Bordeaux et sur les côtes qui en dépendent*, Bordeaux, 12 brumaire an IX (3/11/1800).

<sup>136</sup> SHDV, 1VD 62, *Mémoire sur le voyage que M. de Roquepique, Godefroi et moi avons fait dans le Médoc, au Verdon, à la pointe de Grave et sur la côte de Royan*, 1768.

<sup>137</sup> SHDV, 1VD 63, *Mémoire résumé des observations des citoyens Daux lieutenant colonel sous directeur de l'artillerie à Bordeaux et Barzignan lieutenant colonel du Corps du Génie, employé en chef dans la même place, chargés conjointement par ordre du citoyen Duverger, lieutenant général commandant la 11e division, et de leurs directeurs respectifs de déterminer les moyens de défense propres à éloigner les vaisseaux ennemis qui voudroient pénétrer dans la Gironde ou dans le Bassin d'Arcachon, et de fixer la localité des signaux, pour de la pointe de Grave, et de celle du sud de la Baye d'Arcachon, pouvoir en même tems informer l'intérieur jusques à Bordeaux de ce qui se passe en mer*, 25/05/1793.



a gagné dans les dunes, conséquemment il n'est plus possible de penser de redifier à grand frais une batterie<sup>138</sup> ». En 1799, un projet d'une construction d'une nouvelle batterie à la pointe de Grave est émis, « en remplacement de celle de la pointe de Grave détruite par les flots de la mer » durant l'hiver dernier. La Commission chargée de ce projet s'est transportée sur les lieux et elle « a reconnu qu'il n'existe plus aucune trace de cette batterie, la dune sur laquelle elle était située, ayant été détruite sur une étendue d'environ 400 mètres, elle a jugé qu'une grande partie de ce qui restait de cette dune, seroit emportée par les flots aux premières malines\* de l'hiver prochain<sup>139</sup>. » Le plan des batteries de 1799 éclaire parfaitement le recul de la ligne de rivage (illustration 11). Trois choses sont à remarquer. La batterie de la Gérofle, construite en 1757, est représentée dans l'Atlantique, ce qui donne un aperçu de l'importante érosion. La deuxième information à retenir est la position de la batterie de la pointe de Grave : en équilibre sur l'estran, elle menace d'être emportée par les lames. Cela confirme les constats alarmants faits dans le rapport de la commission d'enquête de 1798 mentionnant la destruction imminente de la batterie ; c'est une réalité deux ans plus tard<sup>140</sup>. Enfin, le plan de 1799 indique le rocher Dusseau (rocher de Saint-Nicolas sur la carte de Beauteemps-Beaupré) dans l'Océan, tout comme le montrait la carte de Belleyme dès 1775.

### *L'érosion, un danger pour la navigation*

De manière identique aux batteries, les autres constructions situées sur les dunes de Soulac sont menacées par l'avancée des eaux marines. Certaines balises servant à la navigation sont détruites. Celle de Soulac, située au niveau du bourg, est détruite en 1788 par la mer, tout comme celle de la pointe de Grave<sup>141</sup>.

La carte intitulée *Entrée de la rivière de Bordeaux*, levée en 1776 et publiée en l'an VIII par Joseph Teulère est accompagnée de quelques vues des rives de l'embouchure. Parmi elles, une représente la balise de Soulac (illustration 13). Cette dernière, alignée avec le moulin, marque la direction à prendre pour entrer dans la passe de Grave. Son placement au plus près

---

<sup>138</sup> SHDV, 1VD 62, *Reconnaissance des côtes du commandement de la Guyenne d'après les ordres que Monsieur le Comte de Furuel a donnés au Comte de Rastignac, approuvés par la lettre que le Ministre lui a écrite le 27 aoust 1788 accompagné de M. les vicomtes d'Urbies directeurs de l'artillerie de M. de Beaumont capitaine en second au corps royal du génie, et M. Roudeau sous lieutenants de port, au département de Rochefort, Bordeaux, 20/10/1788.*

<sup>139</sup> SHDV, 1VH 398 (38-9), *Commission chargée de l'étude des batteries à établir pour la défense de la Gironde, Royan, 21 germinal an VII (10/04/1799).*

<sup>140</sup> SHDV, 1VH 398 (43), Fabry Directeur des Fortifications, *Mémoire sur les travaux ordonnés pendant la 6<sup>e</sup> année de la République, dans la place de Bordeaux et sur les côtes qui en dépendent, 12 Brumaire an IX (3/11/1800).*

<sup>141</sup> AN Marine, 3JJ 100, Lettre de Prévost Lacroix, 23/08/1788.

du rivage l'expose à une rapide destruction. Même si la gravure ne respecte pas les perspectives, la balise est à proximité du rivage (illustration 18). Sans ces repères, les pilotes et capitaines entrent difficilement dans la Gironde. La destruction des amers peut donc avoir une conséquence directe pour les navires, exposés aux naufrages.

L'érosion de la pointe de Grave entraîne aussi une évolution de la rade du Verdon. Cette dernière, préservée par l'avancée de la pointe de Grave, permet aux navires voulant sortir de la Gironde d'attendre les vents favorables. Protégée des vents d'ouest et de sud-ouest, elle est utilisée par un grand nombre de navires. Mais ce « mouillage [...] devient chaque jour plus mauvais depuis que la pointe de Grave n'offre plus le même abri, cette pointe tendant constamment à se ranger, ce qui rend le mouillage du Verdon extrêmement mauvais dans l'hiver<sup>142</sup>. » La qualité du mouillage du port de Royan souffre lui aussi de l'érosion de la pointe de Grave. Cette dernière « diminuant toujours, [...] le ressac et la grosse mer se sont dirigés directement dans le port de Royan<sup>143</sup>. » La coupure de la paroisse en deux au niveau des Huttes aurait aussi une conséquence négative sur la navigation. En effet, la création d'un nouveau bras aurait comme contrecoup un changement du régime de la Gironde et des incertitudes sur la navigation de l'embouchure, avec la formation de nouveaux bancs et passes<sup>144</sup>.

Pour les populations de la pointe du Médoc, l'érosion ne peut pas être considérée comme un risque important. Certes, l'érosion existe et est connue par les populations, mais cette force destructrice n'a aucune conséquence sur l'habitat ou les champs cultivés. En effet, l'épais cordon dunaire protège les activités humaines. Sur près de trois siècles, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les sources écrites n'indiquent pas de destructions venues de la mer touchant les habitations ou les espaces cultivés<sup>145</sup>. Seules les constructions situées en bordure de l'estran subissent la fureur des vagues. L'érosion devient un risque réel pour la paroisse de Soulac durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment avec le développement de la balnéarisation. En effet, de nouvelles constructions sont établies sur l'ancien cordon dunaire, directement face à l'Atlantique. Dès lors, l'érosion se fait ressentir : par exemple, en 1924, le casino de Soulac est détruit par la tempête du 24 janvier<sup>146</sup>.

---

<sup>142</sup> SHDV Marine, BB-4-367, f°25-26, Lettre du Capitaine de vaisseau Joseph Sauveau, commandant du *Régulus*, au ministre de la Marine, 21/10/1813.

<sup>143</sup> AN Marine, 3JJ 100, Lettre de Prévost Lacroix, 13/05/1789.

<sup>144</sup> MARNOT B., *Le refus du déclin. Le port de Bordeaux au XIX<sup>e</sup> siècle*, Pessac, PUB, 2012, p. 46.

<sup>145</sup> L'abbé Mezuret mentionne qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, des jetées pavées protégeaient le bourg de Soulac de l'érosion ; MEZURET, *Notre-Dame de Soulac, op. cit.*, p. 28. Cela nous semble totalement incohérent : le bourg de Soulac était éloigné de l'Atlantique de plus de 800 m.

<sup>146</sup> CLUS-AUBY C., *La gestion, op. cit.*, p. 36.

### **III.3. Les dépôts d'alluvions fluviales et le comblement des marais maritimes de Soulac**

Les différents marais maritimes du Bas-Médoc sont soumis aux apports sédimentaires transportés par la Gironde. Le dépôt des alluvions fluviales provoque un envasement progressif et constant des marais bordant les rivages de l'estuaire. Les retentissements sur les marais salés de Soulac sont doubles. Les marais salants de Soulac sont vulnérables aux vases, tandis que la ligne du rivage de la Gironde se décale vers l'est, à la suite d'une accumulation des sédiments.

#### **III.3.1. L'estuaire de la Gironde, zone d'accumulation de sédiments**

Le niveau marin était vers 13 000 ans BP inférieur de 80 mètres par rapport au niveau actuel. La ligne de rivage atteint sa configuration actuelle durant l'époque gallo-romaine<sup>147</sup>. La remontée progressive des eaux est accompagnée d'un comblement des zones basses. L'estuaire expulse à la fin du XX<sup>e</sup> siècle dans l'Atlantique 2,5 millions de tonnes de sédiments fins par an, donnant aux eaux une couleur turbide. Les sédiments expulsés ont comblé les vasières (marais) de l'estuaire et recouvert près de 600 km<sup>2</sup> du plateau continental, situé entre 30 et 70 m de profondeur au large de l'embouchure<sup>148</sup>. Le colmatage ne s'est pas fait en une fois, mais a été progressif : plusieurs générations de marais sont répertoriées (carte 2).

Les premiers marais, qualifiés de marais interne ou méridional, ont rempli le réseau des paléochenaux (notamment ceux du Gurd et de Soulac). L'obstruction débute vers - 18 000 ans BP, durant la période glaciaire nommée Würm, et s'est terminée avant la période romaine. Les marais anciens du Bas-Médoc sont ourlés à l'est par un cordon coquillier. Le cordon de Richard est daté entre l'âge de fer (- 1047 - 448 av. J.-C.) et le haut Moyen Âge (VIII<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.). Il est une « formation au départ discontinue et morcelée par des exutoires de chenaux issus des marais, elle s'est peu à peu consolidée et a coupé définitivement les marais de l'estuaire<sup>149</sup> ».

Parallèlement à la formation du cordon de Richard, une nouvelle génération de marais se forme près de l'estuaire, à l'est du cordon. Les vasières océaniques qui constituent ces marais sont produites par la décantation en mer des suspensions fluviales. Les premiers dépôts vaseux des marais sont datés entre 1 500 et 620 ans BP et viennent recouvrir un substrat sablo-graveleux daté entre 4 950 ans BP (+/- 750) et 1 940 ans BP (+/- 150). Les vasières commencent

---

<sup>147</sup> HOWA H., *Le littoral du Nord-Médoc*, op. cit., p. 23-25.

<sup>148</sup> BURNOUF J., GARMY P. et TASTET J.-P., « Paléo-paysages littoraux et occupation du sol », art. cit., p. 44.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 41-42.

à se développer au plus tôt à l'extrême fin de l'Antiquité ou durant la période médiévale ; les trois quarts de la vase datent néanmoins du dernier millénaire<sup>150</sup>. Joëlle Burnouf, Pierre Garmy et Jean-Pierre Tastet avancent trois explications concernant la formation de la deuxième génération de marais. En premier, ils envisagent une évolution de l'estuaire qui expulse la charge solide emmagasinée lors de l'Holocène (c'est-à-dire lors du comblement de l'estuaire). La deuxième explication résiderait dans la migration cyclique et dans la dispersion des passes et des cordons de l'estuaire. Les courants transformés déposent de manière différente les sédiments transportés. Enfin, la dernière interprétation est l'action anthropique sur le milieu (déboisements, mises en culture, drainages, etc.) favorisant l'érosion des sols en amont dans le bassin versant<sup>151</sup>.

La carte 2 montre l'existence de deux types de marais dans la paroisse de Soulac. À l'ouest du chemin de Lesparre à Soulac, coupé de la Gironde par l'extrémité du cordon de Richard, nous retrouvons les marais anciens, les marais doux. À l'est du cordon de Richard, nous retrouvons les marais récents, que nous avons nommés marais salés. Les marais salants de Soulac appartiennent à la deuxième génération de marais. Situés en bordure de l'estuaire, ils sont les premiers exposés au dépôt de sédiments.

Il est important de noter que les actions humaines peuvent accentuer l'envasement. Parallèlement au déboisement ou à l'assèchement de marais, la construction de gords\* sur les rives de l'estuaire, de moulins ou d'écluses dans les chenaux est autant de constructions qui retiennent les vases et empêchent la bonne évacuation des eaux.

### **III.3.2. Une évolution des zones salicoles : marais perdus et nouvelles salines**

Une charte du XI<sup>e</sup> siècle mentionne pour la première fois les salines de Soulac<sup>152</sup>. Elles sont exploitées de manière avérée du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, la superficie des salines n'est pas régulière : des phases de déprises et d'expansions se succèdent.

#### *La difficile estimation des superficies de marais salants*

Évaluer la surface occupée par les marais salants n'est pas aisée. Les seules superficies indiquées datent du XIX<sup>e</sup> siècle et sont exprimées en hectares. Les sources antérieures donnent soit des unités de mesure différentes (notamment en livres de marais salants), soit en nombre

---

<sup>150</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> *AHG*, tome 27, n° 1, Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux, AD 33, H 640 (1), 1027.

de salines, c'est-à-dire en nombre de sauniers. À l'aide de l'étude cartographique des cartes de Masse (carte 3 ; 1707), de Belleyme (carte 4 ; 1775) et du cadastre (carte 5 ; 1833), les surfaces des marais salants peuvent être mesurées en hectare. Il est difficile de distinguer dans le dessin de Claude Masse les marais salants des marais gâts\* (illustration 22). Ces derniers sont d'anciens marais salants, dorénavant gâtés, c'est-à-dire qu'ils ne produisent plus de sel, à la suite d'un abandon. Si l'on considère que, pour le secteur des salines de Soulac, l'ensemble correspond aux marais salants, nous trouvons près de 660 hectares sur la carte de Masse. À l'inverse, si l'on décompte les marais gâts\* des salines, on obtient 423 hectares de salines en activité, chiffre retenu pour la suite de l'étude. Le dernier point qui pose une difficulté d'interprétation est la conversion des livres de marais salants en hectares. En moyenne, dans les salines de l'Ouest, une livre de marais mesure 0,50 ha<sup>153</sup>. Les données en livres correspondent-elles à la totalité de l'appareil productif (bassins extérieurs et intérieurs) ou seulement aux bassins intérieurs ? Le plan terrier<sup>154</sup> donne une double indication, en incluant parfois dans les livres saunantes les bassins extérieurs : des livres de marais salants sont exprimées « avec leurs jas, conches et bosses<sup>155</sup> ». Parallèlement, d'autres pièces de terre sont nommées « jas pour les susdits marais », excluant les bassins intérieurs (aires saunantes). L'étude du plan terrier ne permet pas de savoir si une livre de marais salants inclut les jas et les conches (les bassins extérieurs) et les bassins intérieurs. Selon les données présentes, la livre constitue l'ensemble des bassins intérieurs, soit un tiers de la saline<sup>156</sup>. La conversion livre en hectare n'est pas aisée, les données du tableau 9 ne sont que des estimations d'ordre de grandeur.

*Entre expansion et déprise salicole : quatre phases évolutives de la superficie des marais salants*

Les documents les plus anciens permettant de mesurer l'évolution des salines datent de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Pourtant une phase antérieure a existé, durant laquelle les marais salants occupaient des espaces plus importants. Entre l'océan Atlantique et le marais du

<sup>153</sup> GUILLEMET D., « Les marais salants de l'Ouest français du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : recherches récentes », BATA P., GUILLEMET D., PÉRET J. et SOUBIRAN J.-R. (dir.), *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Somogy, 2002, p. 193.

<sup>154</sup> Annexe III.4. Le plan terrier de la paroisse de Soulac (fin XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>155</sup> *Ibid.* Les jas et les conches sont les bassins extérieurs des salines.

<sup>156</sup> Si on suit le ratio (0,5 ha par livre), les 229 livres de marais salants de 1810 couvrent environ 114 hectares. Cela reste un chiffre inférieur à ce que l'on trouve pour 1775 et 1833 (environ 200 ha). Si la livre de marais salant correspond seulement aux aires saunantes, soit un neuvième de la surface du marais total, les 229 livres de marais salants de 1810 couvrent 1 030 hectares (en gardant le ratio de 0,5 ha par livre), chiffre bien supérieur aux autres données. Si la livre constitue l'ensemble des bassins intérieurs, soit un tiers de la saline, le chiffre demeure trop élevé : 340 hectares en 1810.

Logit, Claude Masse mentionne que « tout ce terrain estoit autre fois marais salant<sup>157</sup> ». Il ajoute qu'au niveau de la dune de Saint-Nicolas, « il y avoit quantité de marais salants<sup>158</sup> ». À côté des marais salants disparus, il convient de mentionner les différents lieux nommés marais gâts\*, près de 299 hectares sur la carte de Masse, soit d'anciennes salines. On parle aussi de construction de salines « de nouveau » au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>159</sup>. La seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle succède à une phase de déprise, que l'on retrouve dans les autres zones salicoles, notamment saintongeaises :

« Trois phases de croissance : du “beau XIII<sup>e</sup> siècle” à la guerre de Cent Ans ; du “beau XVI<sup>e</sup> siècle” aux Guerres de Religion ; du règne d'Henri IV à la Fronde (1648). Chacune de ces époques a connu d'intenses conversions de vasières en salines, pour répondre à une demande croissante de sel. Chaque époque s'est aussi achevée par une crise politique, ruineuse pour le commerce et qui a entraîné la sclérose du paysage productif par l'envasement, la dégradation des salines en marais gâts et finalement leur reconversion en pâturages extensifs<sup>160</sup>. »

Cartographier avec précision la surface occupée par les anciens marais salants n'est pas possible, les données sont trop éparses. Par contre, quatre phases se distinguent entre le XVII<sup>e</sup> et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'évolution de la superficie salicole de Soulac et peuvent être spatialement illustrés.

La première phase débute au XVII<sup>e</sup> siècle et se termine au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est une période d'expansion des salines, avec de nouvelles conquêtes sur le schorre\*. En 1707, sur la carte de Claude Masse, la paroisse de Soulac possède près de 420 hectares de marais salants. Plusieurs informations nous permettent d'affirmer que durant cette période de nouvelles salines sont créées. À la suite d'une fraude sur les fermes des sels, le pouvoir royal se charge de faire « un inventaire et estimation des sels réels qui se faient par chacun sur les dicts marays de Soulac » à partir du premier septembre 1646<sup>161</sup>. Un arrêt dans ce sens semble avoir été pris, car des estimations de sels ont été effectuées et conservées. Pour les années 1645<sup>162</sup>, 1658, 1660 et 1698, la production de sel est connue, tout comme le nombre de sauniers ; respectivement 62, 64, 64 et 89 noms sont mentionnés<sup>163</sup>. Une hausse de 30 % des sauniers est relevée sur les

---

<sup>157</sup> SHDV, CH\_299\_1, Claude Masse, *Carte d'une partie du pais de Médoc*, 1700.

<sup>158</sup> SHDV, 1VD 60, (37), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale du cours de la Garonne et de partie de la Province de Guienne et autres adjacentes*, La Rochelle, 25/12/1706.

<sup>159</sup> AD 33, H 1049 (3), *Esat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle).

<sup>160</sup> SAUZEAU T., *L'archipel saintongeais*, op. cit., p. 10.

<sup>161</sup> AD 33, H 501 (11), Extrait du registre du Conseil d'État, 23/06/1646.

<sup>162</sup> Il semblerait que l'estimation des sels se faisait avant l'arrêt de 1646.

<sup>163</sup> AD 33, H 501 (10), *Estimation du sel trouvé sur les marais de Soulac*, 13/10/1645 ; AD 33, H 501 (12), *Estimation du sel de Soulac de l'année 1658 estimé par Pierre Dutig et Bernard Bousset*, 16/09/1658 ; AD 33, H 501 (13), *Estimation des sels faits sur les marais de Soulac et de la Pointe de Grave l'année mil six cent soixante*, 18/10/1660 et AD 33, H 501 (14), *Estimation des sels qui se sont fait en la paroisse de Soullac l'année 1698*, par Daniel Tart et Jean Mesuret sauniers et expert nommés par M. le duc de Gramond et le prieur de Soulac, 1698.

marais salants de Soulac. Cette hausse peut s'expliquer par au moins deux aspects : une division des salines en surface plus petite ou une création de nouvelles salines. D'autres sources confirment la création de nouvelles salines. Le texte dénonçant les fraudes avance que « les habitants des lieux attirés à des gains illicites font continuellement de nouveaux marays<sup>164</sup> ». Un autre texte du XVII<sup>e</sup> siècle indique que le revenu du prieur de Soulac va augmenter grâce à la dîme du sel « notablement a raison qui lay fait des salines nouvelles tous les jours au-dessus de les marais et paccages ». Des étrangers de la paroisse « ont fait et font des salines de nouveau. Le sieur Barri fait et ayant fait des salines depuis peu pour ramasser près de deux cens muids de sel<sup>165</sup>. » Parallèlement, des baux à cens encouragent à construire de nouveaux marais salants sur des terres anciennement consacrées aux pâturages. En 1638, Pierre Descairat, procureur d'office de Lesparre doit transformer 100 sadons de pâturages au lieu de la Rouilhe du Prieuré en « autant de marais salans qu'il pourra et le restant en pâturages », moyennant une agrière\* au huitième des fruits et 120 £ de cens. Les salines doivent être construites dans les deux ans ; si cela n'est pas fait, l'agrière\* sera traduite en rente numéraire<sup>166</sup>. La même année, un autre bail à fief concerne deux habitants des Grandes Maisons, Pierre Girault père et fils. Ils doivent transformer une partie de 100 sadons de pâturage en saline, moyennant un sou d'exporle\* et 5 £ de rente et le huitième des sels<sup>167</sup>. Selon Sarah Réault-Mille, la morpho-chronologie des salines peut être associée à une morpho-technique : au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, la taille des salines croît<sup>168</sup>. Claude Masse représente différentes formes de salines sur sa carte<sup>169</sup>. Celles du Logit et du Verdon ont une forme plus grande et leur géométrie est régulière. Ce sont certainement les salines les plus récentes, construites durant le XVII<sup>e</sup> siècle. Elles sont situées à proximité des embouchures des différents chenaux. À l'inverse, les salines de Soulac ont des formes irrégulières et sont du moins pour une partie de taille plus petite. Ce sont sans doute les salines les plus anciennes.

La deuxième phase est une période de déprise (première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle). La superficie des marais diminue considérablement, divisée par deux. Entre la situation représentée sur la carte de Masse et celle de Belleyme, la superficie des salines couvrait 423 hectares en

---

<sup>164</sup> AD 33, H 501 (11), Extrait du registre du Conseil d'État, 23/06/1646.

<sup>165</sup> AD 33, H 1049 (3), *État des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, s.d. (milieu XVII<sup>e</sup> siècle).

<sup>166</sup> AD 33, 1Mi 605 (130), Dast notaire, Bail à fief nouveau, 1638.

<sup>167</sup> *Ibid.*

<sup>168</sup> RÉAULT-MILLE S., « Paysages et techniques salicoles : essai de lecture géo-ethno-historique de paysages de marais salants (littoral de la Charente-Maritime, France) », HOCQUET J.-C. et SARRAZIN J.-L. (dir.), *Le sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, PUR, 2006, p. 167.

<sup>169</sup> Annexe III.1. Carte de Claude Masse (1707).

1707 contre seulement 202 hectares en 1775 (carte 28). Les autres chiffres corroborent cette réduction. Des 294 livres de marais salants approvisionnées par le chenal de Soulac en 1719, on n'obtient plus que 196 livres un demi-siècle plus tard pour l'ensemble de la paroisse (tableau 9). L'explication de la déprise réside certainement dans l'envasement des surfaces saunantes. Les campagnes de curage du chenal de Soulac appuient cette hypothèse. En 1719, le curage du chenal de Soulac permet à 294 livres de mieux saler<sup>170</sup>. En 1739, un devis pour les « travaux qu'il faut faire pour le recurement ou recalement dudis canal de Soulac<sup>171</sup> » est publié. En 1769, une plainte est déposée contre le « mauvais état du chenal de Soulac, qui conduit les eaux salées dans les marais salants pour faire le sel, et qui étant comblé aujourd'huy empesche les eaux d'aller jusqu'auxd. marais qui ne peuvent plus saler<sup>172</sup>. » Le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle indique quinze pièces de marais salants « perdus » et trois qui « se perdent ». Pour trois d'entre eux, la cause de cet abandon est un ensablement ; pour les autres pièces, l'envasement est sans doute à l'origine du recul des salines. Dans l'étendue du plan terrier, 42 pièces sont considérées comme des marais salants producteurs, dix-huit ne salent plus ou très peu, soit 30 % de marais perdus.

La carte de Belleyme montre une reconversion des marais salants représentés par Claude Masse en culture, en pâturage extensif ou en marais gâts (carte 4). Concernant l'espace appelé salines de Soulac sur la carte de Claude Masse (marais approvisionnés par le chenal de Soulac), les marais salants et marais gâts occupent 394 ha (respectivement 283 ha et 111 ha). La carte de Belleyme montre une évolution importante pour la même zone. Les marais gâts restent stables (112 ha). Par contre, on a une apparition de pâturages (près de 100 ha) et de cultures (140 ha) sur cette zone anciennement consacrée à la culture du sel. Les salines n'occupent plus que 34 ha sur la carte de Belleyme, soit un recul de près de 250 ha. Les textes appuient l'idée de reconversion. Pierre Raymond habitant de Bordeaux a défriché depuis mars 1768 102 « eyres de marais sallan situé dans la paroisse de Soulac<sup>173</sup> ». Deux reconnaissances de 1776 indiquent deux salines transformées en pacage. La première est nommée anciennement le Cent et à présent les Enjoins. La deuxième saline, transformée en 1772, est au lieu de la Salargue<sup>174</sup>. Le plan terrier mentionne aussi sept marais salants « perdus » qui sont dorénavant des pacages.

---

<sup>170</sup> AD 33, C 4247 (42), *Devis des réparations et recallements à faire à la chenal de Soulac*, 03/09/1719.

<sup>171</sup> AD 33, 1Mi 606 (235), *Devis d'Antoine Martin, Conseiller du Roi, maître particulier des Eaux et Forêts de Guienne pour le recurement du chenal de Soulac*, 11/03/1739.

<sup>172</sup> AD 33, 1Mi 604 (150), *Lettre Pouard régisseur de la sirie de Lesparre au duc de Gramont*, 16/05/1769.

<sup>173</sup> AD 33, C 4906, f°90v°, *Déclaration de défrichement*, 19/04/1768.

<sup>174</sup> AD 33, H 808, f°189, *Reconnaissance à Christophe Barthelemy de Barbeau*, 7/02/1776.



Les salines abandonnées sont situées, naturellement, en amont du chenal de Soulac. La diminution du niveau d'eau du chenal induite par un envasement empêche leur bon approvisionnement en eau salée. En outre, les salines sont aussi comblées par les vases. Ce sont les plus vieilles salines qui sont abandonnées à la suite de l'élévation du sol, par l'accumulation de vases (salines de Soulac). Ce sont certainement des salines aménagées durant l'époque médiévale. En moyenne, une saline produit du sel pendant cinq siècles. Les nouvelles salines construites se trouvent en aval des chenaux. Sur la carte 28, les salines du Verdon et de Neyran, figurant sur la carte de Belleyme (1775), sont situées plus à l'est que celles représentées par Claude Masse (1707). Concernant le déplacement des salines du Logit, elles répondent à la même logique : les salines les plus en amont sont abandonnées, au profit de nouvelles construites sur le schorre\*. Les lieux de chargement du sel sont aussi envasés ; les bateaux ont du mal à remonter au niveau des ports Layron, Lacroix ou Labat. En 1699, l'état du chenal de Soulac ne permet pas aux navires « qui venaient charger le sel jusques audit lieu du port de Soulac ne montent plus que jusques au lieu du Sableau avec grand peine<sup>175</sup>. » Cela explique certainement la raison de la disparition des noms des différents ports dans les textes du XVIII<sup>e</sup> siècle : envasés, les salines et leur lieu de déchargement sont abandonnés.

Parallèlement à la déprise salicole du côté de Soulac, de nouvelles salines sont construites dans les paroisses de Talais, de Jau et de Saint-Vivien (74 ha représentés sur la carte de Belleyme). La construction de salines n'est possible qu'avec l'accord du duc de Gramont, seigneur de Lesparre. Jean Cabou de Soulac, Pierre Cassagne, Pierre Brun et Pierre Giron, tous trois de Talais, ont l'autorisation de convertir des marais salés de Talais et un marais doux de Soulac en marais salants. Pour cela, ils devront 2 d. d'exporte\*, 20 £ de cens et rentes au seigneur et 1/7 des fruits ou des sels comme droits d'arrière\*<sup>176</sup>. Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les marais salants du Médoc ne se sont pas développés de manière similaire. La surface des marais salants de Soulac diminue, tandis que de nouvelles constructions voient le jour dans d'autres paroisses de la sirie de Lesparre.

La troisième phase est une période de stabilité de la surface productive, des années 1770 au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (carte 29). Des 202 hectares de Belleyme (1775) aux 198 ha de 1846<sup>177</sup>, en passant par les 191 ha du cadastre (1833), peu de changements importants sont à mentionner. Toutefois, la surface salicole évolue, alternant entre abandon de saline (un acte notarié de 1808

---

<sup>175</sup> AD 33, H 1048 (49), cité par Saint-Jours B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 50.

<sup>176</sup> AD 33, 1Mi 603 (77), *Bail à fief nouveau*, 15/04/1717.

<sup>177</sup> *Enquête sur les sels*, op. cit., p. 489.

mentionne des marais perdus<sup>178</sup>) et création de nouvelles ; les pertes et les gains restent égaux. Sur le plan terrier de la fin du Siècle des Lumières, de nouvelles salines avaient été construites. Les mineurs de Raymond ont construit cinq livres de marais salants au Petit Gourbeillon trois-quatre ans avant la levée du plan. Les salines de Soulac en fond d'estuaire sont abandonnées au début du XIX<sup>e</sup> siècle ; par contre les autres secteurs se maintiennent dans leur ensemble et évoluent peu.

Enfin, la quatrième phase est de nouveau une déprise salicole, brutale. Les marais salants de Soulac diminuent quasiment de moitié entre 1846 et 1866, ne couvrant plus que 106 hectares. Ils « représentent tout au plus le quart des marais jadis exploités<sup>179</sup> », les 420 hectares de Claude Masse. Pour Pierre Lemonnier, les salines de la Gironde (ensemble du Bas-Médoc et du Bassin d'Arcachon) couvrent 174 hectares, faisant entre 6 et 8 000 œillets<sup>180</sup>. Une partie des marais du Verdon ne produit plus de sel depuis plus de vingt ans. Les marais du maire Reversé sont « tous en chômage depuis quelques années. La dernière exploitation remonte à quatre ans<sup>181</sup>. » Les marais du Logit, de Parlaporte ou du Gourbillon ont été transformés en prairies<sup>182</sup>. L'envasement du chenal du Verdon est plusieurs fois mentionné. En 1843, Manizan, propriétaire au Verdon, se plaint de l'état du chenal du Verdon dont « il résulte encore des détériorations du dit chenal qui produisent un préjudice très grave aux propriétaires des marais salants dont je fais partie<sup>183</sup> ». En 1871, de nouveau on mentionne l'envasement du chenal, ne « permettant plus l'accès aux bateaux<sup>184</sup> ».

Les explications de la déprise des salines de l'Ouest sont multiples. Une concurrence féroce est menée et remportée par les sels du Midi, surtout depuis 1839, date à laquelle ils sont reliés par une connexion ferroviaire au reste du territoire français<sup>185</sup>. La rivalité est accentuée par la fin du monopole des sels français pour la salaison de la morue avec les lois de 1848 et de 1849 fermant des débouchés autrefois importants<sup>186</sup>. En plus, de fortes pluies survenues durant la décennie 1860 ont profondément affecté les salines de l'ouest de la France<sup>187</sup>. Ces différentes raisons expliquent de manière générale la déprise salicole qui touche l'ensemble des salines de

---

<sup>178</sup> AD 33, 3E 58566, Alexandre Sulpice Leguay notaire à Saint-Vivien, Compte de tutelle entre Paul Reversé et Jean Latour, 30/09/180

<sup>179</sup> *Enquête sur les sels*, op. cit., p. 487.

<sup>180</sup> LEMONNIER P., *Les salines de l'Ouest*, op. cit., p. 29.

<sup>181</sup> *Enquête sur les sels*, op. cit., p. 489.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 500.

<sup>183</sup> AD 33, SP 2850, Lettre de Pierre Manizan au préfet de la Gironde, Verdon, 27/11/1843.

<sup>184</sup> AD 33, SP 2855, Rapport de l'ingénieur ordinaire, *Travaux de défense de la Pointe de Grave. Annulation de Bail. Demande de M. de Ste-Colombe*, Bordeaux, 17/10/1871.

<sup>185</sup> SAUZEAU T., *L'archipel saintongeais*, op. cit., p. 25.

<sup>186</sup> RÉAULT-MILLE S., *Les marais charentais*, op. cit., p. 56.

<sup>187</sup> *Enquête sur les sels*, op. cit., p. 492.

l'Ouest français. Une reconversion s'opère, transformant les anciens marais salants, soit en prairies, soit « à rendre cette terre nulle à un autre genre d'industrie<sup>188</sup> », c'est-à-dire en réservoirs et viviers à poissons. À Soulac, les derniers marais salants sont abandonnés dans les années 1970<sup>189</sup>.

Quatre temps d'évolution des salines se succèdent. Après une période d'expansion (XVII<sup>e</sup> siècle), de déprise (première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle) et de stagnation (milieu XVIII<sup>e</sup> siècle – milieu XIX<sup>e</sup> siècle), la surface des salines de Soulac s'effondre brutalement en moins de vingt ans. Une comparaison avec les salines saintongeaises de l'époque moderne démontre des schémas légèrement différents. Pour l'ensemble, la chronologie se suit. Le XVII<sup>e</sup> siècle, pour Soulac comme pour les salines de l'île d'Oléron et de la Seudre, est une phase d'expansion et de création de nouvelles aires saunantes<sup>190</sup>. La phase d'accroissement se poursuit du côté saintongeais durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que les salines de Soulac régressent. La surface d'exploitation salicole oléronaise reste constante jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (les salines de Saint-Georges d'Oléron connaissent même une nouvelle phase d'expansion durant cette période). Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les salines de la Seudre situées en fond d'estuaire régressent, tandis que les salines de l'embouchure se maintiennent<sup>191</sup>. La crise salicole des décennies 1850-1860 est quant à elle commune à toutes les salines de l'Ouest. La déprise des marais salants entraîne de profondes mutations socio-économiques, qui marquent la forte reconversion du finage de la commune de Soulac (chapitre V).

### III.3.3. Le recul de la ligne de rivage de l'estuaire

Malgré un recul des salines, l'envasement n'a pas nécessairement un aspect négatif. Le recul de la ligne de rivage vers l'est permet un gain de nouveaux espaces sur l'estuaire, avec des terres mises en valeur.

La « vase molle du Verdon et de Soulac qui se couvre toutes les marées<sup>192</sup> », mentionnée par Claude Masse, correspond à la zone intertidale, découverte à chaque marée. Moins de cent ans plus tard, ces vases sont sorties des jeux de marées et sont intégrées pleinement à l'espace approprié et mis en valeur par les populations. Les cartes 30 et 31 mettent en évidence deux phénomènes.

---

<sup>188</sup> SHDV Marine, CC-5-474 (49), Lettre de Laporte et Hornez au Ministre, 16/08/1687.

<sup>189</sup> CPIE Médoc, *Le Marais du Logit. Livret d'interprétation*, 2014.

<sup>190</sup> SAUZEAU T., *L'archipel saintongeais*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>191</sup> RÉAULT-MILLE S., *Les marais charentais*, *op. cit.*, p. 58.

<sup>192</sup> IGN CH 258\_1, Claude Masse, *Carte du premier quarré de la Généralle de Médoc et d'une partie de la Guienne et de la Saintonge*, 1707.

Le premier concerne un gain de terres sur l'estuaire : près de 700 ha entre 1707 et 1775 (carte 30). L'envasement du chenal de Soulac et des marais salants confirment le dépôt important d'alluvions fluviales. L'accumulation des vases a comme conséquence un abandon des salines, mais aussi une exondation des vases des espaces soumis à chaque marée. Ces vasières sont reconverties en cultures, en marais asséchés et en terres de pâturages (prés salés) sur la carte de Belleyme (carte 30). Près de 240 ha de vase sont transformés en marais asséché et plus de 400 ha en pâturages, certainement pour les ovins. Près de 34 hectares sont convertis en cultures et 20 ha en marais salants. Nous retrouvons les mêmes reconversions d'après l'étude du cadastre de 1833 (carte 31). En effet, 22 hectares sont représentés en marais salants, 58 hectares en pré, 234 hectares en pâturage et 164 hectares en cultures. Sur les deux cartes (Belleyme et cadastre), les vases au nord du chenal de Neyran sont transformés en pâturages. Au sud du chenal de Neyran, une digue protège les terres mises en valeur – marais desséchés sur la carte de Belleyme, cultures sur le cadastre.

Le deuxième phénomène est un recul d'une partie de ces terres nouvellement gagnées entre 1775 et 1825, de l'ordre de 190 hectares (carte 31). Ce recul peut être expliqué par deux grandes causes. En premier lieu, la période est marquée par une stagnation des surfaces salicoles. Peut-on envisager un changement du régime de l'estuaire, apportant une quantité inférieure de sédiments, voire provoquant une érosion des rives ? Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, l'érosion des rives de l'estuaire, de la pointe de l'Aigron à Goulée est constatée par les ingénieurs des Ponts et Chaussées. Plusieurs explications sont avancées. D'une part, la Gironde change de régime, expulsant moins de sédiments, modifie les courants dans l'estuaire et entraîne une érosion des rives. D'autre part, les travaux de la pointe de Grave débutés dans les années 1840 auraient comme conséquence de déplacer le phénomène érosif dans l'estuaire, la pointe de Grave étant stabilisée, même si les ingénieurs des Ponts et Chaussées réfutent cette thèse<sup>193</sup>. Ensuite, la suppression des gords\*, appareils de pêcheries situés le long de la Gironde, à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle aurait aussi comme conséquence une érosion. « Ces clayonnages provoquaient un certain colmatage, et, lorsque celui-ci était trop important, ils étaient reportés sur d'autres points situés plus au large. Les gords\* constituaient donc, avant tout, des pêcheries fixes, et ce n'était qu'indirectement qu'ils protégeaient la rive<sup>194</sup> ». En deuxième lieu, la carte de Beautemps-Beaupré, datée de 1825, est postérieure à la Révolution française et au Premier Empire. Ce quart de siècle agité politiquement est marqué par un certain délaissement et une

---

<sup>193</sup> AD 33, SP 2853, Rapport de l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, Bordeaux, 23/06/1873.

<sup>194</sup> AD 33, SP 2857, Mémoire de l'ingénieur en Chef, *Note relative aux travaux de défense de la rive gauche de la Gironde entre la Pointe de Grave et Goulée*, Bordeaux, 25/06/1895.

dégradation des moyens de défense face aux inondations. En 1810, « la digue qui défendait la matte Neuve fut détruite dans son entier. Aucune réparation n’y ayant été faite<sup>195</sup>. » Nous pouvons nous demander si les années 1789-1815 n’ont pas été le temps d’un abandon des terres récemment gagnées et d’un retour des eaux fluviales. Le trait de côte de Beautemps semble longer la digue au sud du chenal de Neyran. Cela appuie l’hypothèse que le recul des terres se fait à la suite d’un manque d’entretien des ouvrages de défense.

Le colmatage des marais maritimes de Soulac s’opère durant le XVIII<sup>e</sup> siècle puis connaît un répit ou un léger recul au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Un parallèle peut être fait avec l’anse de la Chambrette (carte 27). Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, l’anse se comble, accumulant vase et sable, puis demeure stable durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, le gain d’espace est concomitant sur toutes les rives de l’estuaire. Pour le XIX<sup>e</sup> siècle, la dynamique ne s’exprime pas de manière identique (stabilité à la Chambrette, érosion le long des marais), mais l’envasement cesse, qui peut s’expliquer par un changement de régime la Gironde qui transporte moins de sédiments.

Ce phénomène ne concerne pas uniquement la paroisse de Soulac. Un « conflit des alluvions » oppose les parlementaires de Bordeaux<sup>196</sup> au pouvoir royal à partir de 1781. « La règle de l’imprescriptibilité, corollaire de l’inaliénabilité du domaine de la couronne, autorisait le pouvoir royal à rechercher, sans limite de temps, les usurpations [...] aboutit à la réintégration au domaine des alluvions formées sur les rives de la Garonne près de son embouchure<sup>197</sup> ». En mai 1782, le Parlement adresse au roi des remontrances pour suspendre l’arrêt du 5 juillet 1781. Mais celles-ci sont rejetées. Le conflit « devint plus aigu en 1786 avec la décision de Calonne d’obliger les détenteurs d’atterrissements ou d’alluvions à produire leurs titres de propriétés<sup>198</sup> ». Les parlementaires eurent gain de cause : le roi les reçut à Versailles et par ses lettres patentes du 28 juillet renonce à l’intégration de ces alluvions dans son domaine. Concernant Soulac, les sources n’abordent pas la propriété de ces alluvions. Mais cette affaire

---

<sup>195</sup> AD 33, SP 314, Rapport sur les réparations à faire au Domaine de la Garre du maire de Soulac, Bagueuonard, au sous-préfet de Lesparre, Soulac, août 1816.

<sup>196</sup> Le duc de Gramond soutient la fronde des parlementaires bordelais. Cela s’explique aisément par l’étendue des alluvions qui longe ses terres dans le Bas-Médoc.

<sup>197</sup> FIGEAC M., *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 1996, p. 301. L’arrêt du conseil du 5 juillet 1781 déclare que « tous les atterrissements, alluvions et relais dans les rivières de Gironde et de Dordogne, et sur la côte du Médoc depuis la pointe de la Grange jusqu’à Soulac paraissent être usurpés ; il est d’une nécessité absolue pour les intérêts de Sa Majesté de connaître d’une manière irrévocable la véritable consistance de ces objets, et le nombre d’usurpations, afin de réunir au domaine tout ce qui pourrait en dépendre ou de confirmer, s’il y a lieu, les possesseurs actuels qui feraient leur soumission à cet effet ».

<sup>198</sup> *Ibid.*

révèle un processus d'alluvionnement important sur le bord de la Gironde et la création de terres à fort potentiel.

### **III.3.4. La stagnation des eaux dans les marais doux**

Les marais doux, coupés des eaux de l'estuaire par le Cordon de Richard, connaissent d'autres problèmes : la stagnation et un mauvais écoulement des eaux.

#### *Un espace mal drainé au XVIII<sup>e</sup> siècle*

Claude Masse distingue deux types de marais doux : les marais inondés et les pacages. La carte 32 représente 516 hectares de marais inondés chaque hiver et environ 180 hectares de pacages en 1707, contre 435 hectares de marais inondés en 1775<sup>199</sup>. La présence d'eau peut avoir des conséquences négatives. Au milieu du Siècle des Lumières, les marais de Soulac, de Talais, de Loirac, de Dignac et de Jau ont été inondés, privant les fermiers de leurs récoltes ; « quelques-uns d'entre eux qui n'ont pas d'autres biens, se trouveroient hors d'état de paier leurs rentes<sup>200</sup> ». L'inondation mentionnée a surtout eu des impacts négatifs sur les marais asséchés et mis en culture de Jau-Dignac-Loirac ; concernant les marais de Soulac, consacrés à la grande majorité aux pâturages, les effets des inondations sont moins problématiques.

Les eaux présentes dans ces zones basses ont trois origines possibles, que les sources ne permettent pas de définir. L'eau peut venir de l'écoulement des dunes voisines. Elle peut aussi avoir une origine pluviale ; les eaux tombées stagnent dans cette dépression du relief. Les marais doux jouent ainsi le rôle de réceptacle des eaux de pluie. La troisième origine de l'inondation des marais doux est la remontée des nappes phréatiques par l'effet de la capillarité durant les saisons automnales et hivernales. La conséquence est l'utilisation exclusive des marais inondables en pâturage extensif. L'assèchement des marais permettra par la suite une mise en culture (chapitre V).

#### *La fièvre « médoquine »*

La stagnation des eaux dans les marais doux, mais aussi dans les marais salés, véhicule des maladies, qui concernent les hommes et le bétail. Pour ce dernier, il est touché par des

---

<sup>199</sup> Les 261 ha restants ont été gagnés par les sables.

<sup>200</sup> AD 33, 1Mi 608 (49), *Observations sur le plan de régie et l'exécution du projet*, s.d.

épizooties. À Grayan, en août 1774, le menu bétail est touché par la picole<sup>201</sup> ; l'origine semble être « les pluies continuelles et le froid<sup>202</sup> ». Les populations humaines n'échappent pas non plus aux différentes maladies qui se développent.

Le croupissement de l'eau est la principale cause avancée pour expliquer le développement des maladies, notamment une forte fièvre. Le phénomène ne touche pas seulement Soulac et les marais du Bas-Médoc, mais aussi les Landes du Médoc. « Du défaut d'écoulement nature, il résulte que les eaux pluviales s'y réunissent et y croupissent pendant une grande partie de l'année, de là des exhalaisons nuisibles aux bestiaux et aux hommes ; l'herbe qui y croît est souvent infectée, et ces deux causes y occasionnent des maladies contagieuses dans certaines saisons de l'année<sup>203</sup>. » Les miasmes des marais « exhalent pendant l'été et l'automne [...] dans la décomposition de substances végétales et de la population de beaucoup de poissons. Le dessèchement incomplet de ces marais produit une insalubrité générale, car, outre les fièvres intermittentes qui atteignent presque tous les habitants voisins de ces localités, on voit souvent des épizooties bien meurtrières<sup>204</sup>. » Les vases sont aussi incriminées dans le développement des maladies. « Les marais du côté de l'est sont bornés par la Gironde, ce beau et vaste fleuve, à chaque marée, couvre et laisse à découvert une grande étendue de vases. De ces vases, pendant les chaleurs, s'élève une évaporation continue qui produit une intoxication invariable<sup>205</sup>. » « Naguère un cinquième des habitants du Médoc étaient alités pendant les mois d'août et de septembre ; les fièvres dites médoquines donnaient à presque tous les habitants du pays un teint blafard, des yeux caves, des membres grêles<sup>206</sup> ».

Les effets des conditions difficiles sur les hommes peuvent être meurtriers. En 1772, le constat du secrétaire de la subdélégation de Lesparre est sans appel :

« Depuis le mois d'août dernié, il raigne dans la patrie de Soulac et Talais des maladies terribles, on m'a assuré aujourd'hui Monseigneur qui étoit mort dans ses deux paroisses depuis le commencement de septembre près de soixante personnes de tous sexe, beaucoup plus de grands corps que de petits, cette mortalité fait un grand vide dans les deux paroisses qui n'étoient pas avant,

---

<sup>201</sup> AD 33, C 372 (61), Lettre du syndic de Grayan à l'intendant, Grayan, 19/08/1774.

<sup>202</sup> AD 33, C 1324, *Extrait des éclaircissements des subdélégués*, 1774.

<sup>203</sup> AD 33, 7M 640, *Copie du Mémoire présenté par Paul Courbier, le 14 septembre 1809 à son Excellence le Ministre des Finances sur le projet des Landes*, 14/09/1809.

<sup>204</sup> AD 33, SP 2854, Mémoire du docteur Cruchet chirurgien des paquebots du poste de la Méditerranée au préfet de la Gironde, *Notice sur la pointe de Grave*, s.d. (XIX<sup>e</sup> siècle).

<sup>205</sup> *Ibid.*

<sup>206</sup> RECLUS É., *Nouvelle Géographie Universelle. La Terre et les hommes. Tome 2 : la France*, Paris, Librairie Hachette, 1883, p. 100.

bien peuplées, néanmoins depuis quelques jours cette maladie s'est ralantie et la mortalité n'est pas si considérable<sup>207</sup>. »

La cause avancée par le secrétaire de la subdélégation serait une erreur humaine : « Certains negossians de Bordeaux avoit fait passer du seigle absolument défectueux dans différents ports du Médoc et particulièrement à Pauillac. » L'étude du graphique 4 permet de montrer la présence de quatre pics de mortalités : juillet à octobre 1771, mai 1772, septembre à décembre 1772 et février-mars 1773. Mais en lissant les années 1771 à 1773, le nombre de décès est seulement légèrement supérieur à celui des conceptions (78 contre 73). La maladie exprimée par le subdélégué de Lesparre de l'automne 1772 a bien eu quelques effets sur les habitants de la paroisse de Soulac, mais ne constitue pas non plus une crise démographique. De mauvaises conditions climatiques éclairent certainement le pic de mortalité mentionné. L'année 1772 clôture une période 1763-1772 qui « peut être considérée comme une phase de péjoration des conditions météorologiques, caractérisée par une chute des températures<sup>208</sup> » pour l'ouest de la France.

L'étude des différents chapelains du Verdon au XVIII<sup>e</sup> siècle est assez révélatrice des maladies qui règnent dans le Médoc. Le premier chapelain, Germain Mahony, démissionne le 16 juin 1724 pour raison de santé, dix mois après sa prise de fonction : « La santé de sieur Mahony [...] étant entièrement derrangée, il a été obligé de venir en cette ville pour tâcher de la rétablir, les médecins l'ont assuré qu'il n'y avoit d'autres remèdes que d'aller reprendre l'air natal, de sorte qu'étant à la veille de s'embarquer pour repasser en Irlande, il m'a remis la démission<sup>209</sup>. » En juin 1727, Jacques Mitchell obtient son brevet de chapelain du Verdon, mais démissionne dès l'année suivante. Sa renonciation est due au « mauvais état de sa santé » : « Il m'a dit qu'il y avoit neuf mois qu'il y avoit la fièvre sans pouvoir en guérir<sup>210</sup>. » Jean-François Martin est nommé chapelain le 5 juin 1744<sup>211</sup>. Mais le 2 février 1751, « le père Martin cordelier aumônier du Verdon, qui s'étoit fait séculariser en vertu d'un bref du pape, n'a pas jouy longtemps de son nouvel état. Une maladie violente dont il a été attaqué, l'a mis au tombeau. Il mourut mardy dernier 2 de ce mois<sup>212</sup>. » Le père Tobi Lavignasse lui succède en 1751<sup>213</sup>. De nouveau, le chapelain doit démissionner en 1758, car il était « actuellement hors d'état par les infirmité » de tenir son poste<sup>214</sup>. Onze chapelains se succèdent entre 1723 et 1769.

---

<sup>207</sup> AD 33, C 372, Lettre du secrétaire de la subdélégation de Lesparre à l'intendant, Lesparre, 19/12/1772.

<sup>208</sup> DESARTHE J., *Le temps des saisons*, op. cit., p. 47.

<sup>209</sup> AD 33, C 3328 (88), Lettre au Secrétaire d'État de la Marine Maurepas, 16/06/1724.

<sup>210</sup> AD 33, C 3328 (36), Lettre au Secrétaire d'État de la Marine Maurepas, octobre 1728.

<sup>211</sup> AD 33, C 3329 (111), s.d. (1744).

<sup>212</sup> AD 33, C 3329 (74), Lettre du secrétaire de l'intendance Dupin, 06/02/1751.

<sup>213</sup> AD 33, C 3328 (142), Lettre du 15/08/1751.

<sup>214</sup> AD 33, C 3329 (25), Lettre du 30/06/1758.



Parmi eux, trois meurent en fonction (dont un explicitement de maladie) et trois autres démissionnent pour raison de santé. Plus de la moitié des chapelains ont souffert de leurs expositions au climat hostile du Bas-Médoc.

À partir des années 1840, d'importants travaux sont entrepris par le gouvernement à la pointe de Grave afin de lutter contre l'érosion de la côte. « Les maladies endémiques qui, chaque année, sévi (*sic*) dans ces contrées, occasionnent à M. le curé de nombreux déplacements pour aller porter aux ouvriers malades les secours de la religion<sup>215</sup>. » Toutefois, ce sont les mois de juillet, août et septembre qui « sont à peu près les seuls mauvais de l'année<sup>216</sup> ». « Les ouvriers qui arrivent aux travaux postérieurement au mois de septembre, sont à l'abri de la fièvre, à moins que déjà il n'en ayant été atteints ou qu'ils n'arrivent d'une localité sujette à l'épidémie. » L'auteur mentionne néanmoins que les « fréquentes récurrences qui ont lieu pendant les mois suivants chez les sujets déjà atteints, il n'est pas très rare de voir la fièvre sévir avec intensité sur ceux qui ont échappé à la fatale saison ». Les fièvres répandues parmi les ouvriers, même si elles ne sont pas forcément meurtrières, ont des effets sur le bon déroulement des travaux. En 1812, un entrepreneur chargé de l'ensemencement des dunes, à cause de « l'avancement de la saison et les maladies régnantes à la pointe de Grave », ne peut pas tenir ses engagements pour 1812 ; « en conséquence, il faut remettre les dits établissements à 1813<sup>217</sup> ». Les mêmes problèmes étaient rencontrés au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les soldats chargés de la surveillance de l'embouchure de la Gironde étaient logés dans les batteries malgré la « quantité de maladies que le séjour dans ces deux postes occasionnait, soit par le mauvais air qu'on y respirait, soit par la mauvaise eau qu'on y buvait. Ces inconvénients sont considérables<sup>218</sup>. »

### *Des points d'eau potable réduits*

Les eaux croupissantes des différents marais et le sol sableux des landes, composées d'ailleurs, posent la question de l'approvisionnement en eau potable pour les habitants, les soldats et les ouvriers présents.

La légende de la fontaine de Véronique illustre la recherche de l'eau de source, telle une émanation divine. L'oratoire du V<sup>e</sup> siècle, sur lequel serait édifiée l'église de Soulac<sup>219</sup>, est construit à proximité d'une fontaine. « Tout près de l'autel de la sainte [l'autel de Véronique

---

<sup>215</sup> *Ibid.*

<sup>216</sup> AD 33, SP 2852, Lettre de Raymond Maune à l'ingénieur ordinaire Pairier, L'Infirmierie, 1/10/1847.

<sup>217</sup> SHDV, 1VH 399 (24-38), Lettre de Lenoir de Lanchal, Directeur des Fortifications au Ministre de la Guerre, Bayonne, 14/09/1812.

<sup>218</sup> SHDV, 1VD 62, Foulhiac, *Mémoire sur la défense du Médoc*, Bordeaux, 24/09/1778.

<sup>219</sup> MEZURET, *Notre-Dame de Soulac, op. cit.*, p. 192.

est mentionné dans un texte de 1302] on voyait sourdre une fontaine qui, suivant la tradition, avait jailli à sa prière, comme pour fournir aux habitants de l'eau douce et potable ; les pèlerins prenaient de cette eau en grande vénération, ils en buvaient et s'en frottaient les yeux<sup>220</sup>. » L'abbé Maréchaux mentionne que la fontaine a été transformée en puits et intégrée à l'église de Soulac. La présence de la source peut expliquer les travaux effectués au début de l'époque gothique au sein de l'église. Une porte a été ouverte sur la façade ouest de l'église à 3,60 m au-dessus de l'ancien sol roman. L'hypothèse avancée est la conception d'un nouveau sol à la hauteur de la nouvelle porte, afin de répondre à une inondation de l'église<sup>221</sup>. Bernard Saint-Jours explique cette inondation par l'allongement de l'église de Soulac vers l'ouest de 18 m au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, qui a eu comme conséquence d'emprisonner l'eau de la fontaine, alors qu'avec « l'église primitive qui devait être limitée à la fontaine, l'eau pouvait suffisamment s'écouler sans nuire<sup>222</sup> ».

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un mémoire détaillant la vie dans les Landes de Guyenne mentionne l'absence de points d'eaux potables, notamment pour irriguer les cultures. Le pays n'a « point de sources cet à dire des fontaines comme en rivière et païs montaigneux, les eaux desquelles font le même effet dans leurs prairies que le fumier dans celles des landes<sup>223</sup> ». Le ruissellement des eaux à travers le sable lessive les sols, en emportant immédiatement les éléments nutritifs, sans aucun bénéfice pour les cultures. Cet état se retrouve à Soulac. Pour les militaires de la pointe de Grave, la présence d'une « fontaine peu abondante<sup>224</sup> » au milieu des dunes sert de point d'approvisionnement en eau potable (illustration 23). D'autres plans ou cartes de l'embouchure de la Gironde ou de la pointe de Grave représentent ces fontaines<sup>225</sup>. Elles sont situées dans une lède\*. L'eau provient certainement du ruissellement des eaux pluviales absorbées par le sol sableux. La présence d'une couche d'aliôs à faible profondeur pourrait expliquer la formation du point d'eau. Les fontaines sont des constructions humaines, pour répondre aux besoins des militaires.

Les marais de l'estuaire connaissent un comblement important au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela entraîne un double processus : la réduction de la surface salicole et le gain de terres sur

---

<sup>220</sup> MARÉCHAUX, *Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres de Soulac*, LBP Éditions (1893) 2006, p. 83.

<sup>221</sup> PICOT-SUBES M.-P., « L'église Notre-Dame », art. cit., p. 255.

<sup>222</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 94-95.

<sup>223</sup> AD 33, C 3672, Requête des habitants et propriétaires des Landes de Guyenne à M. de Laverdy, Contrôleur Général des Finances, vers 1768.

<sup>224</sup> SHDV, 1VD 62, Lafitte Clavé, *Carte de l'embouchure de la Gironde relative au projet de deux grandes batteries retranchées. L'une près de Royan rive droite en Saintonge, l'autre en Bas Médoc près la pointe de Grave*, 25/09/1772.

<sup>225</sup> *Ibid.*

l'estuaire, avec la mise en pâtures d'anciennes vasières consolidées. À la fois positif et négatif, l'envasement d'une partie de Soulac n'est pas un phénomène isolé, mais est commun aux autres zones basses du littoral français (Pertuis saintongeais, marais poitevin<sup>226</sup>).

### **III.4. Les tempêtes, un accélérateur des changements**

L'érosion et l'envasement sont des transformations étudiées sur un temps long. Lors de tempêtes, ces deux phénomènes peuvent être brutalement accélérés<sup>227</sup>. Les mois hivernaux, notamment décembre, sont propices aux tempêtes. En effet, l'air chaud de basse altitude rencontre l'air froid descendant des pôles, ce qui provoque une dépression.

Concernant leur étude, le choix a été fait de traiter aussi les épisodes venteux du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, les archives de l'Ancien Régime mentionnent peu de tempêtes ; or leur réalité est presque certaine. Les dommages causés par les tempêtes du XIX<sup>e</sup> siècle, certes postérieures aux dates de notre étude, indiquent les zones sensibles des époques précédentes (carte 332).

#### **III.4.1. Les populations locales face aux tempêtes**

Un fort vent est considéré comme une tempête quand il dépasse les 90 km/h. Dans le cadre de notre étude, nous ne pouvons pas définir la vitesse des vents. Dès lors, un épisode venteux est défini comme tempête lorsque les vents violents provoquent des dégâts mentionnés dans les sources.

##### *Des exemples plus nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle*

Les événements ne provoquant pas de dommages notables sont tus par les différentes archives. Ils sont sans aucun doute nombreux. Le caractère aléatoire des informations et la conservation partielle des archives (perte des archives municipales par exemple) sont deux autres explications à un nombre de tempêtes estimé inférieur à la réalité. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les sources mentionnent quinze tempêtes (tableau 10). Le terme le plus usité dans les documents est celui de tempête, à au moins huit reprises. En 1888, on mentionne une « tempête

---

<sup>226</sup> SAUZEAU T., *L'archipel saintongeais, op. cit.* ; SUIRE Y., *Le marais poitevin, op. cit.*

<sup>227</sup> Une tempête peut provoquer une submersion marine, qui accélère le dépôt de sédiments.

exceptionnelle » touchant les côtes de Soulac. Parfois, le qualificatif de « mer forte » remplace le terme tempête, mais sous-entend des vents forts.

Le nombre de tempêtes au XIX<sup>e</sup> siècle (15) est similaire aux chiffres retrouvés pour d'autres zones littorales durant le même siècle. L'île d'Oléron voisine a connu seize événements tempétueux<sup>228</sup> ; Jérémy Desarthe recense plus de 35 tempêtes supérieures à 8 sur l'échelle de Beaufort pour tout l'Ouest français<sup>229</sup>. Les tempêtes survenues à la pointe extrême du Médoc ne s'y limitent pas seulement, mais touchent parfois d'autres zones de la façade atlantique. Par exemple, le 27 mars 1888, une « forte tempête », couplée à une marée d'équinoxe, touche la côte est de l'île d'Oléron, entraînant des dommages « considérables » sur la jetée du port du Douhet<sup>230</sup>.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les mentions de tempête survenues sur le littoral du Bas-Médoc sont rares. Les deux seules évocations retrouvées pour la paroisse de Soulac sont une tempête de 1773 qui touche les marais de la Garre<sup>231</sup> et une tempête hivernale en 1788, détruisant des balises guidant les navires<sup>232</sup>. Toutefois, il convient de rajouter les nombreux coups de vent provoquant des naufrages. Dans la nuit du 26 au 27 février 1789 un « ouragan violant » occasionne un naufrage<sup>233</sup> ; en décembre 1782, « une tempête affreuse a assailly » le *Coureur* d'Ostende<sup>234</sup>.

Le rapport des habitants aux événements naturels extrêmes explique en partie le très faible nombre de tempêtes recensées pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'absence de mention est similaire à l'explication avancée pour l'érosion. Les maisons de la paroisse de Soulac sont toutes situées derrière un épais cordon dunaire, entre 400 et 4 000 mètres au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les tempêtes hivernales occasionnent donc fort peu de dommages aux populations y vivant. Dès lors, il n'y a aucune raison de les consigner par écrit. Le fait que Jérémy Desarthe recense 33 tempêtes durant le XVII<sup>e</sup> siècle et 28 durant le siècle suivant pour l'ouest de la France, confirme l'existence de tempêtes, mais avec un faible impact pour Soulac<sup>235</sup>.

---

<sup>228</sup> CAILLOSSE P., *L'évolution du trait de côte oléronais. Entre actions et délaissements humains, de Louis XIV à l'après-Xynthia*, Mémoire de Master 1, université de Poitiers, 2011, 290 p. 120-126.

<sup>229</sup> DESARTHE J., *Le temps des saisons*, op. cit., p. 98.

<sup>230</sup> CAILLOSSE P., *L'évolution du trait de côte oléronais*, op. cit., p. 125.

<sup>231</sup> AD 33, C 4908, f°77r°, Registre des déclarations de défrichement (déclaration royale du 13 août 1766) : Gabriel Fauchey, 10/08/1773.

<sup>232</sup> AD 33, C 4359, Lettre de Lacroix aux Directeurs de la Chambre de Commerce, Bordeaux, 16/04/1788.

<sup>233</sup> AD 33, 6B 322, Procès-verbal de Baguenard, 03/03/1789.

<sup>234</sup> AD 33, 6B 321, *Requette de Jean Louis Falaise capitaine du navire le Coureur d'Ostende en main levée des agrès appareaux de son navire*, 24/12/1782.

<sup>235</sup> DESARTHE J., *Le temps des saisons*, op. cit., p. 97.

### *Des dommages réduits et limités aux ouvrages bordant le littoral*

Les dégâts provoqués par les tempêtes peuvent être regroupés sous quatre aspects. Le premier, déjà mentionné, concerne les naufrages : 37 naufrages sont survenus entre 1770 et 1791 sur la côte de Soulac. Même si le nombre exact de naufrages survenus à cause d'une tempête est inconnu, nous avons vu que les forts vents entraînant un mauvais temps sont à l'origine de la majorité des avaries. Les pertes sont importantes, autant au point de vue économique (cargaison, navire) qu'humains (six naufrages au minimum ont eu des pertes humaines). Le témoignage de Gabriel Vrigneau et Jean Reignac en octobre 1687 illustre les dégâts causés par les vents : « par la continuation du mauvais temps, ils avoient veu venir led bateau a la coôte [...] et se seroit crevé et resté à la coste<sup>236</sup> », entraînant la destruction du bateau.

Les tempêtes hivernales accélèrent l'érosion. Pendant les périodes venteuses, les courants maritimes vont majoritairement en direction du large en emportant un grand nombre de sédiments. En 1898, la crainte est que « les lames, en déferlant par-dessus l'ouvrage, ne viennent encore attaquer la dune littorale<sup>237</sup> ». La tempête qui dure du 30 janvier au 2 février 1885 a attaqué la dune littorale qui longe l'anse de la Chambrette<sup>238</sup>. La dune de Touvent est attaquée en 1850<sup>239</sup>.

Les tempêtes touchent les constructions humaines installées sur le littoral. En février 1788, les balises de Soulac et de la pointe de Grave sont « emportées par la mer et le vent au mois de février<sup>240</sup> ». De nouveau, durant l'hiver 1792-1793, la « balise de la pointe de Grave a été renversé (*sic*) l'hiver<sup>241</sup> ». La même tempête a détruit « la clôture de la cour de l'aumônerie<sup>242</sup> » de la chapelle du Verdon. Des balises et des batteries militaires sont installées progressivement durant le XVIII<sup>e</sup> siècle sur la côte du Médoc. Ce sont les seules constructions humaines établies sur le littoral avant le XIX<sup>e</sup> siècle. Cela explique le peu de destructions recensées sur le littoral au XVIII<sup>e</sup> siècle et le relatif désintérêt des populations pour les événements venteux.

---

<sup>236</sup> AD 33, 4J 504, Michel Morin notaire au Verdon, Attestation de Pierre Charrot batelier, 08/10/1687.

<sup>237</sup> AD 33, SP 2858, Notice descriptive de l'ingénieur ordinaire, Bordeaux, 09/02/1898.

<sup>238</sup> AD 33, SP 2857, Mémoire de l'ingénieur en Chef, *Note relative aux travaux de défense de la rive gauche de la Gironde entre la pointe de Grave et Goulée*, Bordeaux, 25/06/1895

<sup>239</sup> AD 33, SP 2853, Lettre du sous-préfet de Lesparre au préfet de la Gironde, Lesparre, 27/12/1850.

<sup>240</sup> AD 33, C 4359, Lettre de Lacroix aux Directeurs de la Chambre de Commerce, Bordeaux, 16/04/1788.

<sup>241</sup> AN Marine, Procès-verbal de Teulère, *Procès-verbal de la visite de la tour de Cordouan des balises de l'embouchure de la rivière de Gironde, des magasins de la tour de Cordouan situés à Royan et de l'aumônerie du Verdon*, Bordeaux, 25/28/1793.

<sup>242</sup> Le chapelain du Verdon est régulièrement un ancien aumônier de la Marine.

Les dégâts les plus importants émanent du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les dégradations concernent quasi exclusivement les ouvrages de défense du littoral (épis, digues et jetée) au fur et à mesure de leur mise en place. À partir des années 1840, l'État intervient sur le littoral de Soulac pour lutter contre l'érosion. Dix épis sont construits sur la plage des Huttes et quatorze au niveau de la pointe de Grave plus une jetée. Les épis de la pointe de Grave sont appelés par la suite épis de La Claire. Dans l'estuaire, la digue de la Chambrette est construite entre 1883 et 1890<sup>243</sup>. Plus au sud, au niveau de la pointe de l'Aigron, une digue et un épi de Barbe-Grise sont construits après 1884<sup>244</sup> (carte 33). Ces différents secteurs mentionnés subissent régulièrement les assauts de l'Océan portés par des vents tempétueux. Les épis de la plage des Huttes ont ainsi subi des dommages en novembre 1844<sup>245</sup> ou en 1850. « L'extrémité nord de la digue a été attaquée et le premier des 9 épis qui existent encore est sur le point d'être contourné. La risberme du pied de cette digue a été entièrement enlevée jusqu'à son extrémité sud. La mer a fait au revêtement de l'épi suivant, une brèche de 52 mètres de longueur, la tête en fascinage du 3<sup>e</sup> épi est en outre attaquée<sup>246</sup>. » Les ouvrages de la pointe de Grave subissent le même type de dégradations. Dans la nuit du 9 au 10 janvier 1844, le deuxième épi « a été emporté<sup>247</sup> ». Par contre, durant la tempête de 1850, « les travaux de la pointe de Grave n'ont point éprouvé d'avaries<sup>248</sup> ». Les dommages de la tempête de l'hiver 1892-1893<sup>249</sup> consistent en l'arrachement d'un bloc de maçonnerie de 27 m<sup>3</sup>. La digue de la Chambrette subit des dégradations lors des tempêtes de mars 1888, de janvier 1890<sup>250</sup> et de novembre 1894, quand une « grande partie de la digue provisoire en fascinages<sup>251</sup> » a été emportée. Le 11 février 1895, des dégâts importants sont constatés de nouveau sur la digue de la Chambrette, ainsi qu'au niveau de la digue de Barbe-Grise<sup>252</sup>. La tempête des 4 au 7 décembre 1896 provoque d'importants dommages. « La digue de la Chambrette a été coupée sur une dizaine de mètres en deux ou trois points et la crête du talus de terre a été enlevée sur une notable partie de la longueur<sup>253</sup>. » Au niveau de la plage de la Claire, la « dune a été fortement attaquée entre la jetée et l'épi N° 2, et entre les épis 6 et 9<sup>254</sup> ». L'épi-digue construit au rocher de Saint Nicolas en 1863-1865 ne semble pas subir de

---

<sup>243</sup> AD 33, SP 2857, *Carte de la pointe de Grave*, s.d. (vers 1895).

<sup>244</sup> AD 33, SP 2857, *Digue de Barbe-Grise. Achèvement des travaux*, Bordeaux, 1/05/1895.

<sup>245</sup> AD 33, SP 2851, Lettre de l'ingénieur en Chef Deschamps au préfet, Bordeaux, 9/12/1844.

<sup>246</sup> AD 33, SP 2853, Lettre de l'ingénieur en Chef Deschamps au préfet, Bordeaux, 24/12/1850.

<sup>247</sup> AD 33, SP 2851, Lettre de l'ingénieur en Chef Deschamps au préfet, Bordeaux, 12/01/1844.

<sup>248</sup> AD 33, SP 2853, Lettre de l'ingénieur en Chef Deschamps au préfet, Bordeaux, 24/12/1850.

<sup>249</sup> AD 33, SP 2857, Lettre du Ministre des Travaux Publics au préfet de la Gironde, Paris, 11/09/1893.

<sup>250</sup> AD 33, SP 2857, *Carte de la pointe de Grave*, s.d. (vers 1895).

<sup>251</sup> AD 33, SP 2857, *Digue de Barbe-Grise. Achèvement des travaux*, Bordeaux, 1/05/1895.

<sup>252</sup> *Ibid.*

<sup>253</sup> AD 33, SP 2857, Lettre du Ministre des Travaux Publics au préfet de la Gironde, Paris, 22/02/1897.

<sup>254</sup> AD 33, SP 2857, Lettre de l'ingénieur en Chef au préfet, Bordeaux, 11/12/1896.

dommages par des tempêtes. Jusqu'en 1913, aucun autre ouvrage n'est nécessaire dans ce secteur. On peut donc supposer que l'épi de 1865 a permis un engraissement de la plage et est protégé des vents. Un parallèle peut être fait avec les ouvrages de la plage des Huttes. À partir de 1853, les Ponts et Chaussées construisent un brise-mer submersible (« ancien brise-mer des Huttes »). C'est une réussite : la plage cesse de reculer ; le sable recouvrant l'ouvrage<sup>255</sup>. Cela peut expliquer l'absence de dégâts lors des tempêtes de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sur ce secteur.

À l'exception des ouvrages de défense du littoral construit durant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les tempêtes ont peu d'impacts à Soulac.

### III.4.2. Les deux types de submersions marines

La paroisse de Soulac a une altitude relativement basse, étant composée de marais sur plus de 33 % de sa surface au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les zones situées à proximité de la Gironde sont vulnérables aux submersions marines, qui sont de deux types.

#### *Tempêtes et submersion marine*

Les tempêtes peuvent parfois coïncider aux heures de marées hautes, avec un coefficient plus ou moins élevé. Le système dépressionnaire provoque un accroissement du niveau marin selon trois processus. Le premier concerne la chute de pression atmosphérique, qui entraîne une surélévation du niveau de l'eau : une diminution d'un hectopascal provoque l'élévation du niveau de la mer d'un centimètre. Le deuxième processus est le vent, qui exerce une contrainte à la surface de l'eau, générant une modification du plan (surcote ou décote). On parle d'onde de tempête ou de surcote atmosphérique. Le troisième est l'énergie de la houle, provoquant une surélévation du niveau de la mer (*wave setup* ou surcote liée aux vagues). Lors de la tempête Xynthia de 2010, la hauteur d'eau attendue à La Rochelle était de 6,48 m (coefficient 102). Le marégraphe de La Pallice a mesuré 8,01 m ; une surcote de 1,53 m (+ 4,51 m NGF) provoquée par la tempête<sup>256</sup>.

À Soulac, quelques exemples de submersions existent dans les archives. Gabriel Fauchey défriche en 1773 au niveau de la Garre une pièce de terre transformée en terres labourables, « qui n'a jamais été cultivé d'aucune manière ayant été il y a peu d'années couvert par la

---

<sup>255</sup> HOWA H., *Le littoral du Nord-Médoc*, op. cit., p. 36-38.

<sup>256</sup> PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, op. cit., p. 25.

mer<sup>257</sup> ». La description sous-entend une submersion exceptionnelle et non pas annuelle. Dès lors, on peut supposer que la submersion a été provoquée par la combinaison d'une marée haute à fort coefficient et d'une tempête. Le lieu de la Garre a été deux autres fois submergé au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Selon un rapport du maire Baguenard, le domaine de la Garre se composait en 1816 de 600 journaux de terres labourables (204 hectares) et de 24 livres de marais salants. Une digue (sans doute la digue du Conseiller construite durant le XVIII<sup>e</sup> siècle) sépare cette étendue en deux mattes : la Matte Vieille composée de 200 journaux et 24 livres de marais salants et la Matte Neuve. Cette dernière a été asséchée plus récemment et est soustraite des eaux de la Gironde par une nouvelle taillée. « En 1810, la digue qui défendait la matte Neuve fut détruite dans son entier. Aucune réparation n'y ayant été faite, les eaux de la mer ont successivement détruit, en grande partie, l'ancienne digue. Depuis cette époque, ce domaine n'a rapporté aucune espèce de revenu<sup>258</sup>. » La date de 1810 est contredite par deux autres sources qui indiquent la destruction de la digue de la Matte Neuve durant l'hiver 1811-1812. M<sup>me</sup> Dast, propriétaire de terres situées à la Garre indique que « ce terrain était défendu des eaux de la Garonne par une digue qui a été emportée dans l'hiver de 1811 à 1812. [...] Depuis deux ans je suis privée de récolter. L'eau salée a détruit toute espèce de végétation dans le sol le plus productif. Le mal va toujours croissant<sup>259</sup>. » Le sous-préfet de Lesparre indique lui aussi 1811 dans une lettre adressée au préfet en 1826. En outre, dans cette missive, il écrit que « les flots ne restant plus incertains se portent avec furie vers les anses, brisant les défenses, et dans quelques moments les terres cultivées sont couvertes de dix pieds d'eau, ainsi il arriva particulièrement en 1811 et en 1820<sup>260</sup> ». Nous avons toutefois conservé la date de 1810. Même s'il n'est pas écrit clairement que les submersions de 1810 et de 1820 sont provoquées par une tempête, la hauteur d'eau mentionnée (10 pieds soit environ 3 mètres) laisse supposer une surcote liée à des conditions atmosphériques dépressionnaires, c'est-à-dire à une marée haute conjuguée à une tempête.

Le marais du Logit est une autre zone sensible : « le banc de la Chambrette a un mouvement très prononcé de translation, du Nord vers le Sud. À mesure que ce déplacement s'effectue, le banc se détache des digues qui avaient été prolongées jusqu'à lui et il se forme, lors des grandes tempêtes, à l'extrémité de celles-ci, une anse pouvant devenir menaçante pour

---

<sup>257</sup> AD 33, C 4908, f°77r°, Registre des déclarations de défrichement (déclaration royale du 13 août 1766) : Gabriel Fauchey, 10/08/1773.

<sup>258</sup> AD 33, SP 314, Rapport du maire de Soulac au sous-préfet de Lesparre, *Rapport sur les réparations à faire au Domaine de la Garre*, Soulac, août 1816.

<sup>259</sup> AD 33, SP 314, Lettre de Mme Dast au préfet de la Gironde, Bordeaux, 28/08/1813.

<sup>260</sup> AD 33, SP 314, Lettre du sous-préfet de Lesparre Cavaignac au préfet de la Gironde, Lesparre, 8/08/1826.



les dunes situées en arrière<sup>261</sup> ». Dans les faits, plusieurs submersions ont eu lieu. Lors de la tempête des 4, 5 et 6 décembre 1896, « il est affirmé que le marais du Logis a été recouvert d'au moins deux mètres d'eau, et que la pointe de Grave a été submergée. Nous donnons, dans le plan joint au présent rapport, la limite du champ d'inondation ; cette limite n'a pas dépassé les dunes séparant le marais du Logis de la mer [...] Il est possible que l'eau de la mer ait pénétré dans le marais du Logis par le chenal de ce nom<sup>262</sup> » (illustration 24). Les ouvrages les plus endommagés durant la tempête de 1896 sont la nouvelle digue de la Chambrette, les anciennes digues intérieures, la jetée et la plage de la Claire. Les origines de cet événement extrême sont claires : « Vous voudrez bien remarquer de plus, que les inondations qui ont été signalées ont eu pour origine la cote relativement élevée atteinte par la marée (6 m). L'envahissement par la mer, des terrains bas de la pointe de Grave, que ne défendent pas des digues insubmersibles, doit toujours se produire dans le cas où, comme ces jours derniers, une tempête coïncide avec une vive eau<sup>\*263</sup> ». Le 11 février 1895, une autre submersion marine a entraîné des dégâts importants « sur toute la partie du littoral comprise entre la Gironde et la Loire, et notamment à la Chambrette [...] et a] emporté une partie de la digue de Barbe-Grise ». La tempête exceptionnelle a été suivie « d'une marée (celle du 11 février), dont la hauteur a dépassé de 0m85 celle des marées équinoxiale (sic) » provoquant une inondation d'une partie du Verdon, de la Sarretière et du marais du Logit. Concernant l'inondation du marais, les eaux ont remonté le chenal du Verdon, les rives « étant à un niveau inférieur à celui des brèches qui se sont formées dans la digue de Barbe-Grise<sup>264</sup> ». La chronologie de la tempête de janvier et février 1895 est classique. Une première tempête provoque quelques dégâts, parfois minimes, mais qui fragilisent l'ouvrage de défense. Par la suite, des vents forts, coïncidant à une grosse marée, augmentent les dommages initiaux, suscitant des avaries plus considérables. Le 1<sup>er</sup> novembre 1894, une brèche de 25 mètres se forme dans la digue de la Chambrette ; les 11 et 12 novembre suivant, quatre nouvelles brèches se créent dans la digue fragilisée, dont une de 60 mètres de long<sup>265</sup>.

---

<sup>261</sup> AD 33, SP 2857, Mémoire de l'ingénieur en Chef, *Note relative aux travaux de défense de la rive gauche de la Gironde entre la Pointe de Grave et Goulée*, Bordeaux, 25/06/1895.

<sup>262</sup> AD 33, SP 2857, Rapport de l'ingénieur ordinaire Kauffmann, Bordeaux, 20/01/1897.

<sup>263</sup> AD 33, SP 2857, Lettre de l'ingénieur en Chef au Préfet de la Gironde, Bordeaux, 11/12/1896.

<sup>264</sup> AD 33, SP 2857, Séance de la préfecture, Digue de Barbe-Grise. Achèvement des travaux, Bordeaux, 01/05/1895.

<sup>265</sup> AD 33, SP 2857, Mémoire de l'ingénieur en Chef, *Note relative aux travaux de défense de la rive gauche de la Gironde entre la Pointe de Grave et Goulée*, Bordeaux, 25/06/1895.

Le village du Verdon et la Sarretière (rive gauche du chenal du Verdon) sont eux aussi exposés aux submersions. La Sarretière subit les tempêtes de 1895<sup>266</sup> et de 1896<sup>267</sup>. En janvier 1884, une « inondation générale » avait déjà touché la Sarretière<sup>268</sup>. Les submersions sont dues à l'érosion et l'aplanissement des dunes bordant la Sarretière : « en certains points, on trouve aujourd'hui sur leur emplacement des cotes de 4m50 et même de 4m20 au-dessus de l'étiage ; la mer pouvait donc envahir la Sarretière de ce côté, sans la moindre difficulté ». En 1879, soit une quinzaine d'années auparavant, les dunes mesuraient 5,70 m et protégeaient plus efficacement la Sarretière<sup>269</sup>.

Les différents sites (La Garre, La Sarretière, le marais du Logit) ne doivent pas faire oublier la vulnérabilité de toutes les zones basses. En 1703, deux maisons de sauniers situées à la Pointe, soit vers le hameau des Grandes Maisons<sup>270</sup>, ont été inondées. Le notaire Michel Morin s'est déplacé sur place où « nous avons trouvé qu'il est d'une nécessité indispensable de faire ruiner les logemans des deux sauniers ne pouvant être habités à cause des aux (*sic*) qui surviennent, et de les transporter en un endroit plus élevé<sup>271</sup>. » L'exemple cité démontre l'exposition des marais par rapport aux submersions. L'absence de mention de submersion dans les sources ne signifie pas leur absence réelle. L'inverse peut même être envisagé. Les inondations des marais salés peuvent être fréquentes ; dès lors, les sources ne mentionnent pas un risque accepté. En outre, les tempêtes sont majoritairement hivernales. Les mois d'hiver sont un temps de réfection des marais salants ; les tempêtes et les submersions marines ne provoquent pas une perte des récoltes.

Les exemples de submersion qui concernent la façade océanique sont peu nombreux. En 1827, « la mer a fait de nouveaux voyages dans les travaux des dunes à la pointe de Grave<sup>272</sup>. » Par « de nouveaux », on peut supposer que ce n'est pas la première fois qu'une submersion marine se produit. Durant l'hiver 1824-1825, les semis du Verdon ont subi des dommages<sup>273</sup>.

---

<sup>266</sup> AD 33, SP 2857, Séance de la préfecture, Digue de Barbe-Grise. Achèvement des travaux, Bordeaux, 01/05/1895.

<sup>267</sup> AD 33, SP 2857, Rapport de l'ingénieur ordinaire Kauffmann, Bordeaux, 20/01/1897.

<sup>268</sup> AD 33, SP 2857, Séance de la préfecture, Digue de Barbe-Grise. Achèvement des travaux, Bordeaux, 01/05/1895.

<sup>269</sup> AD 33, SP 2857, Mémoire de l'ingénieur en Chef, *Note relative aux travaux de défense de la rive gauche de la Gironde entre la Pointe de Grave et Goulée*, Bordeaux, 25/06/1895.

<sup>270</sup> La Pointe indique en réalité le Verdon. Toutefois, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Claude Masse nomme village du Verdon toutes les habitations de La Pointe alors que Belleyme mentionne par la suite différents noms de hameaux : les Grandes Maisons, Vissoles, Le Royannais, etc. Par rapport à la situation des maisons d'après Masse et la localisation des marais salants, les maisons des sauniers semblent plutôt correspondre au hameau des Grandes Maisons qu'à celui du Verdon.

<sup>271</sup> AD 33, 4J 505, (251), Michel Morin notaire au Verdon, Procès-verbal du sieur de Plessac, 29/05/1703.

<sup>272</sup> AD 33, SP 909, Lettre de l'ingénieur des Ponts et Chaussées, 5/03/1827.

<sup>273</sup> AD 33, SP 909 (37), Lettre de l'ingénieur ordinaire à l'ingénieur en chef, Bordeaux, 3/02/1825.

Le document ne mentionne pas l'origine des dégâts ; on peut supposer qu'une submersion en est la cause. Les mêmes causes sont sans doute à l'origine « des dégâts considérables aux travaux du Verdon, aux épis, à la digue et à la dune de Tous-Vents<sup>274</sup> » en 1850. Même si les exemples sont rares, la principale crainte de submersion de la paroisse de Soulac provient de l'océan Atlantique. Le risque majeur concerne la coupure de la commune en deux avec la création de l'îlot du Verdon. La peur exposée dans les années 1830 légitime l'intervention de l'État au niveau de la pointe de Grave et de l'anse des Huttes afin de consolider le rivage. En effet, « le même danger [érosion de la pointe de Grave], moins imminent sans doute, mais plus terrible encore dans ses effets ultérieurs, se montre en regard de la dune de St-Nicolas et du Sémaphore, vis-à-vis le village des Huttes situé à plus de deux lieues sud du lieu envahi en février dernier ». Le Conseil Général de la Gironde s'alarme d'une possible séparation en deux de la commune de Soulac :

« Là, il ne s'agit plus seulement pour l'océan, de confondre ses eaux avec le fleuve, à travers des sables mouvans et d'ôter tout abri aux navires de la rade, ses efforts auront un résultat plus désastreux, si le Gouvernement n'accourt armé de toutes ses ressources, s'opposer à son passage. En effet, Messieurs, deux cent mètres au plus, en largeur, séparent le Médoc de la mer. Ce fragile rempart de sable que nous voyons saper chaque hiver, ne peut tarder à crouler sous les coups réitérés des vagues ; alors plus d'espoir, un autre fleuve sera formé à côté de celui existant ou bien le premier grossi démesurément et recouvrant les dunes amoncelées dans son lit, en fera des écueils inconnus. Le Bas-Médoc n'existera plus le jour même où le point des Huttes sera emporté. Et comment en douter lorsque n'a guère par le seul effet de la rupture de la pointe de Grave, cinq communes ont été envahies et que les propriétaires voient avec douleur un immense lac de sable et de sel couvrir encore aujourd'hui leurs champs autrefois si fertiles<sup>275</sup>. »

Le risque exprimé et amplifié ne se réalisera pas grâce aux importants moyens déployés par le gouvernement avec la loi de 1839 qui alloue une enveloppe de 2,5 millions de francs à la construction de digue, de jetée et d'épis de protection<sup>276</sup>.

Les submersions ont peu d'impact sur les habitants de Soulac au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les seuls terrains touchés (excepté les deux maisons de sauniers) sont des pâturages. Les habitations et la vie des habitants ne semblent pas être mises en danger. Par contre, une évolution s'opère au XIX<sup>e</sup> siècle où des plaintes sont faites contre les incursions d'eau. Deux explications sont possibles. Les archives qui mentionnent ces inondations sont des documents des membres des Ponts et Chaussées, qui n'étaient pas présents à Soulac au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils sont certainement plus sensibles à ces phénomènes que les habitants de la commune, habitués à voir leur marais recouvert d'eau. En outre, les propriétés menacées peuvent être nouvellement aménagées et exposées récemment aux inondations.

---

<sup>274</sup> AD 33, SP 2853, Lettre du sous-préfet de Lesparre au préfet de la Gironde, Lesparre, 27/12/1850.

<sup>275</sup> AD 33, SP 2852, Extrait des délibérations du Conseil Général, 29/08/1838.

<sup>276</sup> MARNOT B., *Le refus du déclin. Le port de Bordeaux au XIX<sup>e</sup> siècle*, Pessac, PUB, 2012, p. 46-47.

« *Grandes malines qui en inonderoit presque tout le païs*<sup>277</sup> »

La topographie du territoire est « peu élevé (*sic*) au-dessus de la haute mer des grandes malines\* qui en inonderoit presque tout le païs de l'est de Soulac s'il n'étoit garenty par des digues qui enferment nombre de marais salants<sup>278</sup> ».

Plusieurs exemples indiquent des inondations régulières des terres lors des marées. Les marais concernés sont les marais salés, situés en bordure de la Gironde. Ce sont à peu près les mêmes zones qui sont exposées aux submersions marines provoquées par les tempêtes (carte 33). Lors de la campagne d'assèchements à la suite de la déclaration de 1766, deux pièces de terre sont mentionnées comme étant régulièrement inondées par les marées. François et Raymond Baguenard ont fait défricher 20 journaux de terres rendues incultes « par l'effet des inondations continuelles et de tems immémorial<sup>279</sup> ». La pièce est située dans les marais de Soulac. Guillaume Brassaud met en valeur 140 journaux à Soulac, au lieu de la Preyreau. La pièce était baignée par l'eau de mer à chaque marée de pleine lune pendant trois-quatre jours de suite « sans qu'aucune espèce de bétail ni puissent (*sic*) pacager<sup>280</sup> ». Au niveau de la pointe de Grave, le terrain où la batterie doit être construite en 1768 est « plat et fort bas, je trouve exposé à être submergé par les inondations de la grosse mer<sup>281</sup> ». L'auteur préconise de la construire un peu plus en retrait, à l'abri des grandes marées.

Une autre zone est touchée par les grandes marées : la plaine de la Sarretière, au niveau du village du Verdon. La Sarretière est « limitée à l'ouest par le chenal du Logis, bordé sur une partie de ses rives de petites digues en terre construites par les riverains<sup>282</sup> ». « Presque tous les ans à l'époque des grandes malines\*, le village du Verdon se trouve inondé en partie par les eaux de la Gironde et ce par suite de l'insuffisance de hauteur des digues qui l'entourent du côté du fleuve<sup>283</sup> », ce qui s'est produit en 1842, 1873 ou 1877. Le profil de la dune du Verdon montre la « plaine du Verdon », soit la plaine de la Sarretière à un niveau inférieur aux hautes eaux (illustration 21). En 1842, à la suite d'une inondation, certains habitants du Verdon

---

<sup>277</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Mémoire de Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Generale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

<sup>278</sup> *Ibid.*

<sup>279</sup> AD 33, C 4907 f°129r°-v°, Registre des déclarations de défrichement (déclaration royale du 13 août 1766) : François Baguenard, 23/09/1771.

<sup>280</sup> AD 33, C 4907, f°132v°, Registre des déclarations de défrichement (déclaration royale du 13 août 1766) : Guillaume Brassaud, 23/09/1771.

<sup>281</sup> SHDV, 1VD 62 (29), M. de Roquepique, *Mémoire relatif à une batterie retranchée proposée à faire à la pointe de Grave au bas de la Gironde en Bas Médoc en l'année 1768*, 23/09/1768.

<sup>282</sup> AD 33, SP 2857, Mémoire de l'ingénieur en Chef, *Note relative aux travaux de défense de la rive gauche de la Gironde entre la Pointe de Grave et Goulée*, Bordeaux, 25/06/1895.

<sup>283</sup> AD 33, SP 326, Rapport de l'ingénieur ordinaire Perrin, Bordeaux, 7/11/1883.

demandent une indemnité<sup>284</sup>. Seulement cinq propriétaires sont indemnisés. Les autres pétitionnaires n'ont pas de terrain délimité : ils ne peuvent pas toucher une compensation. En outre, « leurs terrains qui sont situés dans une lède\* recouverte par les hautes marées, ou sur une dune à peine fixée par quelques brins de goubets ne valent vraiment pas les frais de l'expertise ». La zone de la Sarretière est relativement exposée aux inondations survenues lors de grandes marées. En 1863, une pétition d'habitants du Verdon demande une intervention de l'État « pour défendre leurs propriétés contre les submersions de la Gironde<sup>285</sup> ». La même année, M. Faure demande l'autorisation de défendre sa propriété contre les envahissements de la Gironde. « MM. les Ingénieurs exposent que cette partie de la vallée de la Gironde n'étant pas sujette aux inondations et n'étant submergée que par les marées, le pétitionnaire peut faire tout ce qu'il jugera convenable<sup>286</sup>. » En 1877, une nouvelle inondation de la Sarretière est suivie d'une nouvelle pétition des habitants demandant une intervention de l'État<sup>287</sup>.

Les marais de Soulac sont une zone sensible aux submersions marines, produites par les tempêtes et lors de grandes marées. Toutefois, ces terres sont consacrées aux pâturages et commencent à être mises en culture seulement au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'intrusion des eaux a donc peu de conséquences sur ces espaces peu aménagés. Une submersion préjudiciable est possible (domaine de la Garre en 1810 par exemple), mais demeure un risque bien souvent sans réelle application (séparation de la commune en deux).

## Conclusion

L'étude du cas de Soulac permet de saisir toutes les transformations d'un territoire littoral sur un territoire réduit, mais documenté. L'érosion est la transformation la plus spectaculaire, avec le net recul de la pointe de Grave (plus de 2 500 mètres entre le milieu du XVIII<sup>e</sup> et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle). Pourtant, la population ne subit pas directement les conséquences de l'érosion. De même, les tempêtes touchant la côte de la pointe du Médoc ont peu d'effets. Cela s'explique aisément : l'habitat est protégé de l'Océan par un épais cordon dunaire ; le littoral est relativement désert jusqu'à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. À l'inverse, l'envasement et les submersions marines constituent de véritables risques pour les populations. La déprise salicole importante (diminution de moitié des surfaces saunantes entre 1707 et 1775) et les inondations

---

<sup>284</sup> AD 33, SP 2850, Lettre de l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées à l'ingénieur en Chef, Verdon, 24/12/1842.

<sup>285</sup> AD 33, SP 2860, Lettre de l'ingénieur ordinaire à l'ingénieur en Chef, Bordeaux, 16/10/1863.

<sup>286</sup> AD 33, SP 2903, Lettre du Ministre des Travaux Publics au préfet de la Gironde, Paris, 23/03/1863.

<sup>287</sup> AD 33, SP 2857, Mémoire de l'ingénieur en Chef, *Note relative aux travaux de défense de la rive gauche de la Gironde entre la Pointe de Grave et Goulée*, Bordeaux, 25/06/1859.

des terres consacrées en pâturage constituent deux exemples de vulnérabilité. À l'embouchure, les profondes transformations des bancs de l'estuaire n'ont pas de conséquences directes sur la paroisse de Soulac. En réalité, les liens sont indirects. La présence d'une barrière sous-marine limitait l'érosion ; sa destruction augmente le recul du trait de côte. En outre, l'ouverture de la passe de Grave et sa fréquentation par les navires voulant entrer et sortir de la Gironde explique l'intérêt croissant des autorités pour cet espace isolé. Par contre, les mentions de décès sont quasiment inexistantes, à l'exception des naufrages ou des submersions qui peuvent l'être<sup>288</sup>, même si aucune source n'aborde cet aspect.

Pourtant, la principale mutation du milieu de Soulac ne provient pas directement de l'Océan. En effet, l'ensablement des cultures et des maisons d'habitat résulte de la proximité des dunes littorales. Véritable « fléau de tout temps<sup>289</sup> », le « volage des sables » est à l'origine de l'abandon de l'église et du bourg primitif de Soulac.

---

<sup>288</sup> Sur l'île de Ré, les mentions de décès lors de vimers\* sont rares, mais existent, BOUCARD J., « Ré, une île face à la mer », PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, op. cit. p. 167.

<sup>289</sup> Archives départementales de la Charente-Maritime, 4S 8116, Rapport de l'Ingénieur sur l'avant-projet du port de Saint-Denis d'Oléron, 25/04/1900.

## Chapitre IV. L'avancée des sables à l'intérieur des terres

« Soulac est un bourg que les dunes couvrent insensiblement, tant les terres cultivées que les marais salants<sup>1</sup>. » Cet extrait d'un mémoire de Claude Masse (1707) résume les dommages provoqués par le sable qui envahit la paroisse de Soulac de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les dunes, parallèles au rivage, sont nues, c'est-à-dire non fixées par une couverture végétale. Le vent d'ouest entraîne avec lui le sable et le dépose plus à l'est, ce qui donne l'impression que les dunes avancent en direction des lieux d'habitation et des terres cultivées.

Les sables proviennent de la mer, mais avant d'envahir les terres, ils s'accumulent le long du littoral formant un long massif dunaire. Dans un second temps seulement, le vent transporte ces particules à l'est sur les terres cultivées et construites. L'ensablement découle de l'accumulation de sables le long des côtes. Pour cette raison, le choix a été de traiter l'ensablement dans un chapitre à part entière. En outre, la marche des sables demeure le principal risque pour les communautés vivant à proximité des rivages maritimes sableux.

Comment se manifeste l'avancée des sables ? Nicolas Brémontier décrit une « immense surface, comparable à celle d'une mer en fureur, dont les flots élevés<sup>2</sup> » se déverseraient sur les terres situées à l'est. Cette image est-elle fondée ou exagérée ? L'étude du cas particulier de Soulac permet d'éclaircir ces propos.

Dans un premier point, nous expliquerons que la présence d'un cordon dunaire longeant le littoral gascon sur 225 kilomètres est la résultante d'un long processus géologique. Dans un deuxième temps, nous présenterons les exemples de destruction antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle, connus grâce aux traces archéologiques. Enfin, nous nous arrêtons sur les traces écrites mentionnant un ensablement, ce qui permet de mieux saisir l'ensablement et ses conséquences sur une société vivant au bord d'un littoral sableux.

---

<sup>1</sup> SHDV, 1VD 60, (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

<sup>2</sup> Description de Brémontier de 1786, citée par P. BUFFAULT, *Histoire des dunes maritimes*, op. cit., p. 15.

## IV.1. Les mécanismes de l'ensablement

### IV.1.1. Une formation longue et continue d'un paysage dunaire

Le paragraphe concernant la formation géologique des dunes littorales reprend l'étude de Jean-Pierre Tastet parue dans la revue *Quaternaire* en 1998<sup>3</sup>. La couverture sédimentaire supérieure du Bassin aquitain est composée de dépôts sableux datant du Quaternaire<sup>4</sup> et constitue les sols des Landes de Gascogne. « Cet épandage sableux est composé d'une part, du Sable des Landes, mis en place à la fin du dernier épisode glaciaire (Würm IV<sup>5</sup>) et formant une large surface triangulaire accidentée de dunes continentales et, d'autre part, d'un complexe dunaire côtier holocène<sup>6</sup>. » Les dunes se sont formées sur une surface sableuse, appelée lèdes\* ou lettes\*. L'altitude de la lède\* varie entre 5-6 m au nord du Médoc, du lac d'Hourtin à la pointe de Grave, contre 18-19 m au sud, du lac d'Hourtin au Bassin d'Arcachon. Au nord du Médoc, la lède\* est continue et entrecoupée de dunes isolées, tandis qu'au sud elles sont limitées et enserrées par le relief dunaire.

#### *La morphologie des dunes*

Les dunes se présentent sous la forme de croissants soit isolés, soit associés en chaînes ou en massifs. Deux types de dunes émergent : les dunes barkhanoïdes et les dunes paraboliques, selon « que leur convexité fait face ou non au vent dominant, c'est-à-dire selon que leurs cornes avancent plus vite ou moins vite que leur corps<sup>7</sup> ». Si on exclut la dune littorale<sup>8</sup>, il existe six formes de dunes : les dunes paraboliques simples, isolées ou non, les dunes paraboliques digitées, les dunes paraboliques chevauchantes, les dunes barkhanoïdes simples, les dunes barkhanoïdes isolées et les dunes barkhanoïdes coalescentes (illustration 25).

Les dunes paraboliques simples et digitées sont associées et prolongent la dune littorale ; elles peuvent atteindre 20 à 30 m d'altitude. Les dunes paraboliques chevauchantes sont situées au nord du lac d'Hourtin et au sud du Bassin d'Arcachon. Dans le nord Médoc, il existe une

---

<sup>3</sup> TASTET J.-P., « Chronologie et cartographie d'un complexe unique côtier holocène : l'exemple aquitain du Nord-Médoc (France) », *Quaternaire*, 9 (3), 1998, p. 157-167.

<sup>4</sup> Le Quaternaire est une période géologique débutée il y a près de 2,58 millions d'années et qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui.

<sup>5</sup> La période glaciaire Würm IV débute vers - 30 000 ans BP et se termine vers - 10 000 ans BP.

<sup>6</sup> TASTET J.-P., « Chronologie et cartographie », art. cit., p. 158. L'Holocène, période chaude, débute vers - 10 000 ans BP.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Les dunes littorales ou bordières se forment le long du rivage : les apports sédiments marins, transportés par les vents s'accumulent et forment ainsi le premier cordon dunaire.



douzaine de barkhanes simples, ayant une hauteur de 20-40 m, une largeur de 300 à 500 m et une longueur de 300 à 750 m. Les rides barkhanoïdes mesurent près de 55 m et fonctionnent en paire. Les rides se font face et sont séparées par une lède\* de 500 m de large et de 9-13 m d'altitude. Les rides barkhanoïdes coalescentes culminent à plus de 60 m et peuvent s'étirer sur deux kilomètres de large.

### *Chronologie des dunes primaires et modernes*

Les travaux de Pierre Buffault<sup>9</sup> ont permis de séparer les dunes en deux systèmes : les dunes primaires et modernes. Cette division fut reprise et acceptée par tous par la suite. Les dunes primaires sont les plus vieilles, tandis que les dunes modernes se sont constituées au cours d'une période plus récente. La classification de Pierre Buffault s'appuie sur la morphologie des dunes. La technique de datation ainsi employée fut remise en question par Jean-Pierre Tastet dans les années 1990. En effet, celui-ci a étudié la datation au <sup>14</sup>C de paléosols<sup>10</sup> interstratifiés de sable dunaire du nord Médoc et de la dune du Pyla (Bassin d'Arcachon). Les résultats obtenus permettent d'affiner la chronologie des dunes et de montrer la limite de la datation avec la seule forme dunaire. En effet, certaines dunes, par leur forme, étaient assimilées à des dunes primaires ; or la datation au <sup>14</sup>C démontre leur appartenance au système moderne. Le développement de paléosol est un temps de stabilisation des dunes : les périodes de formation des paléosols encadrent les époques de mobilité dunaire. Pour Jean-Pierre Tastet, la datation au <sup>14</sup>C distingue deux ou trois créneaux de mobilité des systèmes dunaires selon deux schémas. Le premier comprend deux temps : 5 000 – 3 400 ans BP et 1 500 – 300 ans BP, si « l'on formule l'hypothèse que l'absence de paléosol daté entre 3 000 et 2 300 BP est le fait d'un échantillonnage incomplet et que ces dates limitent une période unique de développement de la végétation<sup>11</sup> ». Le deuxième modèle propose trois périodes de mobilité dunaire : 5 000 – 3 400 ans BP, 3 000 – 2 300 ans BP et 1 500 – 300 ans BP « dans l'hypothèse où l'absence de paléosols datés de la seconde de ces périodes est prise en considération<sup>12</sup> ».

L'âge de formation des dunes primaires n'est pas clairement défini. Jean-Pierre Tastet propose soit la période 5 000 – 3 400 ans BP, soit 3 000 – 2 300 ans BP, soit une formation progressive durant ces deux temps. Les dunes primaires sont exclusivement de forme parabolique chevauchante. Elles se sont formées durant une période humide à fort couvert

---

<sup>9</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes, op. cit.*

<sup>10</sup> Un paléosol est un sol résultant d'une évolution ancienne, formé dans des conditions disparues.

<sup>11</sup> TASTET J.-P., « Chronologie et cartographie », art. cit., p. 162.

<sup>12</sup> *Ibid.*

végétal et avec de forts vents pouvant « les déplacer sur une surface végétalisée ». « Il est possible que les dunes primaires soient le fait d'un remaniement continental du Sable des Landes<sup>13</sup>. » Au Moyen Âge, les dunes primaires sont consacrées au pâturage et sont naturellement boisées, notamment de pins. La couverture végétale s'est développée après 2 300 ans BP. Ces dunes sont dénommées « montagnes\* » dans les textes médiévaux gascons<sup>14</sup>. À Soulac, « la grande pi[g]nada dud. prieuré<sup>15</sup> » correspond certainement à une ancienne dune primaire boisée disparue sous les assauts de l'Océan et des sables.

Les connaissances sont plus précises au sujet des dunes modernes. Ces dernières sont situées à l'ouest des dunes primaires et sont nommées « dune de sable » sur les cartes de Masse (1707) et de Belleyme (1775). Elles sont des deux types : barkhanoïdes (isolées ou en rides isolées ou coalescentes) et paraboliques (simples ou digitées). Les dunes modernes ont été actives de 1 500 ans BP à 300 ans BP, en réalité jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle et les travaux de fixation des dunes par les hommes. Durant cette période, les dunes modernes paraboliques et barkhanoïdes sont mobiles simultanément. Elles se déplacent progressivement vers l'est et leur forme évolue au fil des ans. Les dunes paraboliques digitées se sont formées à partir de cuvettes de déflation, nommées caoudeyres\* et affectent la dune littorale.

« En migrant vers l'intérieur, ces édifices sont pris la forme de dunes paraboliques isolées. Le déplacement de ces dunes, retardé par la végétation des lettes\* ou la présence de lacs, a provoqué une accumulation de sable favorable à la formation de dunes de type barkhanoïdes. Ces dernières, suralimentées en sable, se sont organisées en rides balthanoïdes. [...] Le fait que, du Nord au Sud de la région étudiée, on passe de dunes barkhanoïdes isolées puis coalescentes est à relier à une augmentation du stock sableux dans la zone côtière, littoral et plateau continental<sup>16</sup>. »

Concernant la paroisse de Soulac, nous constatons la présence de dunes modernes barkhanoïdes et de dune littorale. Les dunes modernes paraboliques et les dunes primaires ne sont plus présentes (carte 34).

#### IV.1.2. Le « volage des sables<sup>17</sup> » et le petit âge glaciaire

Le petit âge glaciaire est une période climatique fraîche, qui commence au début du XIV<sup>e</sup> siècle et se termine au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. L'avancée dunaire est traduite par les sources

---

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>14</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, *op. cit.*, p. 28.

<sup>15</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, milieu XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>16</sup> TASTET J.-P., « Chronologie et cartographie », *art. cit.*, p. 164-165.

<sup>17</sup> AN Marine, 3JJ 165, *Mémoire de M. Masson d'une part contenant les observations faites par lui sur les côtes de Guyenne qu'il a parcourues pour la visite des pêches en 1735*.

<sup>18</sup> LE ROY LADURIE E., *Histoire humaine et comparée du climat*, *op. cit.*

comme le « volage des sables » ou « sables volants<sup>19</sup> », « vimaire de sable » dans d'autres secteurs<sup>20</sup>. Les deux semblent liés : la chronologie de l'ensablement suit celle du petit âge glaciaire.

### *Des dunes mobiles sous l'action des vents*

« Si l'on en croyait quelques exagérations, on se persuaderait que les dunes de la pointe du Médoc changent aussi souvent de place que les vents changent de direction, et que le souffle d'un seul ouragan suffit pour couvrir les plus hauts édifices<sup>21</sup>. » Les vents sont pourtant bel et bien à l'origine de la formation des dunes. « La mer dépose journallement des sables sur la côte au sud de la pointe [de Grave] ; que ces sables très fins sont poussés dans les terres par les vents d'ouest et de ouest sud-ouest ; que le moindre obstacle qu'ils rencontrent les arrête, qu'alors ils s'accumulent, ce qui forme des dunes<sup>22</sup>. »

La création de dunes sous-entend un stock sableux important qui provient de l'Océan. Pour Henri Enjalbert, la couverture sableuse de la pointe de Soulac – mais aussi de la presqu'île d'Arvert et d'Oléron – est « en rapport, semble-t-il, avec la Garonne-Gironde préflandrienne. De grandes quantités de sables poussés sur le plateau landais par les vents d'Ouest ont été ramenées au large de la Gironde par les eaux de la Gélise-Baïse et de la Garonne-Gironde ; au cours de la remontée flandrienne ces sables furent ramenés sur les plages situées à proximité de l'estuaire mais en plus grande quantité au Nord qu'au Sud. De là les vents d'Ouest les ont repris pour édifier les dunes côtières<sup>23</sup>. » Pierre Buffault suppose que les sables éoliens sont le produit de l'érosion marine des sédiments du plateau continental immergé<sup>24</sup>. Ces « apports de sable de la mer ne sont ni réguliers ni constants<sup>25</sup>. » Nicolas Brémontier a estimé à 19 m<sup>3</sup> de sable par an et par mètre linéaire de côte à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; 25 m<sup>3</sup> sur la côte de Biscarosse entre 1851 à 1912 ; 16 m<sup>3</sup> sur la dune littorale du Flamand et de Hourtin entre 1894-1896 selon Pierre Buffault<sup>26</sup>. « Les apports de sable varient sur un même point, suivant les époques et au même moment, sur divers points de la côte<sup>27</sup>. » De nos jours, il est estimé à 20 m<sup>3</sup> au mètre

---

<sup>19</sup> LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain*, op. cit., p. 47.

<sup>20</sup> Périsset S., *Les campagnes littorales*, op. cit., p. 416.

<sup>21</sup> SHDV, 1VD 62, M. Sière de Cinq Mars, *Mémoire et observations concernant la démolition du Château Trompette et l'établissement à faire pour remplacer ceux de ce château et fortifier l'entrée de la Gironde ainsi que le bassin d'Arcachon pour mettre la côte du Médoc en état de défense*, Bayonne, 15/07/1772.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> ENJALBERT H., *Le modelé et les sols des pays aquitains*, Bordeaux, Imprimerie Bière, t. 1, 1960, p. 284.

<sup>24</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 18.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> *Ibid.*

linéaire<sup>28</sup>. L'apport sableux total a été estimé. Par mètre courant de littoral, le volume des sables déplacés est estimé à 73 000 m<sup>3</sup> ; 18 milliards m<sup>3</sup> au total en 5 000 ans d'activités éoliennes<sup>29</sup>.

Une activité éolienne importante, couplée avec une végétation réduite, joue un rôle essentiel dans la progression des sables. La dune connaît ainsi une « déstabilisation, une mise en mouvement puis un accroissement de leur vitesse de déplacement<sup>30</sup> ». Un mémoire de 1772 atteste le « volage des sables » :

« Une dune déjà formée lorsqu'il survient un vent violent après des tems secs, donne prise par son sommet, surtout s'il est droit et en laisse échapper des sables qui ont peu d'adhérence et qui fluent alors dans la plaine, selon la direction des vents, qu'on la voit quelque fois par cette raison diminuer de hauteur, jusqu'à ce que d'autres sables viennent remplacer ceux qu'elle a perdus, et même au-delà, et qu'ainsi elle reprenne son ancienne hauteur, on la surpasse que le sable du sommet des dunes vient donc de tems en tems couvrir des terrains bas<sup>31</sup>. »

Les grains de sable sec du haut de la plage et de la dune sont les premiers à être emportés par le vent. Celui-ci est un agent actif de transport quand il est supérieur à 10 m/s. Les trois quarts des transports ont lieu de novembre à mars<sup>32</sup>. Le versant ouest de la dune – face au rivage et au vent – a une pente plus faible que le versant est. Côté vent, Pierre Buffault estime une pente douce de 7°-15°, soit 20-30 %. Concernant l'autre versant, le sable n'est plus sous l'action du vent et la dune se présente sous sa pente naturelle d'éboulement, pouvant atteindre 32°-45° (60 %) <sup>33</sup>. La dune roule sur elle-même vers l'intérieur du pays sous l'action éolienne. La présence de dépressions dans la chaîne dunaire (caoudeyres\* ou siffle-vent\*) peut accroître l'accélération du vent, favoriser le mouvement des sables et le déplacement de la dune.

### *Le petit âge glaciaire favorise l'avancée dunaire*

La mobilité des dunes est accentuée lors de périodes froides. En effet, lors d'une époque chaude, une végétation spontanée et sauvage croît et stabilise la dune<sup>34</sup>. À l'inverse, durant une

---

<sup>28</sup> BURNOUF J., GARMY P. et TASTET J.-P., « Paléo-paysages littoraux et occupation du sol », art. cit., p. 40.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, *Plans de prévention des risques littoraux*, op. cit., p. 16.

<sup>31</sup> SHDV, 1VD 62, M. Sière de Cinq Mars, *Mémoire et observations concernant la démolition du Château Trompette et l'établissement à faire pour remplacer ceux de ce château et fortifier l'entrée de la Gironde ainsi que le bassin d'Arcachon pour mettre la côte du Médoc en état de défense*, Bayonne, 15/07/1772.

<sup>32</sup> CLUS-AUBY C., *La gestion de l'érosion*, op. cit., p. 37.

<sup>33</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 9.

<sup>34</sup> Par contre, un excédent de chaleur, comme une sécheresse, peut provoquer la mort de la végétation, et enclenché le processus de « volage des sables », CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage*, op. cit., p. 138.

période froide, la couverture végétale se réduit et les sables sont déplacés plus facilement par la force éolienne.

Notre étude débute à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et se termine au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La chronologie étudiée correspond à la période de froid nommée petit âge glaciaire, qui débute au début du XIV<sup>e</sup> siècle et se termine vers 1860<sup>35</sup>. La tendance globale qui se dégage durant les trois siècles de notre étude est une période de relative fraîcheur, avec une succession d'hivers froids et d'étés pluvieux, température estivale seulement inférieure d'un degré centigrade par rapport au XX<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>. Toutefois, des périodes de détente climatique, matérialisées par des étés chauds, entrecoupent le PAG. À l'inverse, le PAG peut être marqué par des hivers de grands froids et des étés pluvieux et humides (étés pourris).

Jérémy Desarthe a étudié les variations climatiques pour l'ouest de la France. Nous reprenons son découpage<sup>37</sup>. Le « beau XVI<sup>e</sup> siècle » est marqué par des étés chauds, parfois caniculaires, jusqu'aux années 1580-1590. Par contre, de nombreux embâcles<sup>38</sup> ont lieu durant les hivers, qui peuvent parfois être froids et se manifester par une avancée des glaciers en région montagneuse. Les hivers rigoureux sont plus fréquents dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. La dernière décennie du XVI<sup>e</sup> siècle est ponctuée par des étés pourris et des hivers froids typiques du PAG. Les historiens parlent même de deuxième « hyper PAG », c'est-à-dire une phase d'expansion du froid<sup>39</sup>. La première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle est marquée par des étés plus chauds. Dix-sept sécheresses ont été comptabilisées entre 1601 et 1619 pour l'ouest de la France. Des périodes plus mauvaises assombrissent toutefois ces années, comme la période pluvieuse de 1626-1632. Les hivers restent rigoureux, à l'exception des hivers 1624-1625 et de 1636 à 1642. De manière générale, les glaciers alpins se consolident durant ces décennies. À partir de 1645, le soleil entre dans une phase de faible activité, observable par l'absence de tâches à sa surface. Cette période, 1645-1715, est appelée minimum de Maunder. Elle se distingue par une baisse des températures et des dégradations saisonnières, surtout à partir de 1675. La tendance globale ne signifie pas l'absence d'années plus douces à l'instar du cycle 1679-1684. La première décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle s'ouvre sur une accalmie météorologique avec des étés chauds ; les hivers restent rigoureux, le terrible hiver de 1709 en est le plus bel exemple. À la suite du minimum de Maunder et jusqu'à l'hiver 1740, les saisons

---

<sup>35</sup> GARNIER E., *Les dérangements du temps, op. cit.*, p. 61.

<sup>36</sup> LE ROY LADURIE E., *Histoire humaine et comparée du climat. Tome 1, op. cit.*, p. 12.

<sup>37</sup> DESARTHE J., *Le temps des saisons, op. cit.*, p. 30-67.

<sup>38</sup> Un embâcle est une obstruction d'un cours d'eau par les glaces.

<sup>39</sup> GARNIER E., *Les dérangements du temps, op. cit.*, p. 61. Le premier hyper PAG a eu lieu durant le XIV<sup>e</sup> siècle.

printanières et estivales sont globalement clémentes, malgré quelques détériorations. L'hiver 1740 marque une rupture par sa dureté. Après 1740 et jusqu'à la Révolution française, les étés sont dans leur globalité bons malgré quelques épisodes pourris et des hivers rigoureux. L'année 1769 constitue un bel exemple : un état des récoltes de la généralité de Bordeaux a été envoyé à l'intendant. Les données exprimées permettent de recréer le climat de cette année. « Les pluies presque continuelles de l'automne de l'hiver et du printemps suivies du débordement des rivières ont empêché d'ensemencer » les terres et quelques paroisses ont été touchées par la grêle. En revanche, l'été a été marqué par des « chaleurs excessives pendant quelques jours de l'été [qui] ont brûlé une grande partie des menus grains des légumes et des fruits<sup>40</sup> ». La conséquence de ces variations climatiques est des récoltes insuffisantes et des difficultés frumentaires. De la Révolution à 1860, le climat subit de fortes variations et il est difficile de définir un schéma global. Les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle sont toutefois marquées par de faibles précipitations et des températures plutôt chaudes. À partir de l'éruption du volcan indonésien Tambora en 1815, la tendance s'inverse avec une baisse générale des températures. Les décennies suivantes se manifestent par des étés pluvieux et des hivers rigoureux et humides. L'année 1860 marque le recul des glaciers alpins et est traditionnellement retenue comme la date clôturant le petit âge glaciaire.

Parallèlement, la mobilité des dunes du littoral gascon est réelle et avérée, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup> à la fixation des dunes au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Jean-Pierre Tastet, dans son étude préalablement citée, a démontré une mobilité des dunes modernes de 1 500 ans BP à 300 ans BP. Le lien semble évident entre une avancée dunaire et le PAG. La longue période de froid a limité la croissance de végétaux sur les dunes, empêchant ainsi toute fixation naturelle des sables. Dès lors, le vent poursuit son œuvre et les « montagnes marchent<sup>42</sup> ». En outre, pour l'ensemble des côtes européennes, les dunes côtières étaient mobiles durant le petit âge glaciaire<sup>43</sup>.

### *Une mobilité dunaire accentuée par les actions humaines*

Le fait que la couverture végétale n'arrive pas à se fixer sur les dunes n'est pas dû aux seuls effets du petit âge glaciaire. D'autres causes existent.

---

<sup>40</sup> AD 33, C 1323, *État des récoltes*, 1769.

<sup>41</sup> BNF, Ms 5516, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589) : le mémoire mentionne l'ensablement de Lillan.

<sup>42</sup> « Les montagnes marchent en Arvert » est une expression des chroniqueurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, BERTALI Y., « De la dune à la forêt. Trois siècles de lutte dans l'île d'Oléron, tome 1 : la dune », *Les cahiers d'Oléron*, n° 9, 1988, p. 6.

<sup>43</sup> Jean-Pierre Tastet donne les références bibliographiques ; TASTET J.-P., « Chronologie et cartographie », art. cit., p. 165.

Les usages des dunes par les populations favorisent leur aspect de nudité. Les différents cheptels élevés dans les Landes du Médoc allaient paître dans les lèdes\*. Ils dégradèrent la végétation qui s'y développait. Des exemples existent pour Soulac<sup>44</sup>. Vers 1740, des troupeaux de vaches « qui couroient la nuit et le jour sur les sables qui bordent [les] possessions [de M. Durousset], que ce bétail par son mouvement, soulevoit les sables, mangeoient ce jonc nécessaire [...] de manière que leurs marais seroit bientôt submergés si ce bétail continuoit d'aller sur ces sables<sup>45</sup> ». Un autre usage incriminé est le ramassage du bois. Ressource rare dans ces zones côtières, le bois est ardemment recherché<sup>46</sup>. Un mémoire du début du XIX<sup>e</sup> siècle mentionne que les habitants de Soulac « très avides de bois de chauffage dont ils sont entièrement dépourvus, se portent en foule sur les bords de la mer après des mauvais tems, et enlèvent les pieds de vigne qu'ils peuvent découvrir. Un habitant de cette contrée qui n'a pas encore 40 ans, m'a assuré en avoir enlevé lui-même plus de 30 charges de cheval, et en avoir vu emporter plus de 300<sup>47</sup>. » Le piétinement des plantations n'est pas le seul fait du bétail. Les hommes et femmes parcourant cet espace abîment également la maigre végétation. La traversée des dunes se fait pour plusieurs raisons : ramasser le bois, aller à la côte afin de sauver les effets d'un navire naufragé, chercher le bétail ou aller pêcher à la grande côte<sup>48</sup>.

Les défrichements des X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle seraient aussi à l'origine de la mobilité dunaire<sup>49</sup>. Les dunes primaires étaient boisées naturellement. Le Bas-Médoc était recouvert en partie par la forêt de Lesparre durant le Moyen Âge, voire dès l'Antiquité<sup>50</sup>. Pierre Buffault pense qu'elle se trouvait au niveau de l'ancienne forêt du Mont, située à proximité de l'étang de Lacanau<sup>51</sup>. Parmi les anciens vassaux de la seigneurie de Lesparre, certains étaient chargés de « la garde de certaines portions de cette forêt, et qui y exerçoient une espèce de Jurisdiction, connue, dans ce temps-là, sous la dénomination de Prévôté<sup>52</sup> ». Un titre de 1286 condamne chaque dégradation réalisée dans ladite forêt à 65 sols d'amende. Une amende supérieure à 60 sols relève de la haute justice : la somme de 65 sols révèle l'importance accordée à ce délit. Par

---

<sup>44</sup> Les usages des riverains sont aussi mis en cause sur le littoral de la Bretagne nord où les mêmes dégradations sont retrouvées, CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage, op. cit.*, p. 138.

<sup>45</sup> AD 33, 1Mi 604 (63), Lettre de Pouard au duc de Gramond, Bordeaux, 1741.

<sup>46</sup> Comme le sous-entendent les nombreux arrêts interdisant la coupe de bois en Arvert au XVIII<sup>e</sup> siècle, GUILLEMET D., *Les îles de l'ouest, op. cit.*, p. 104.

<sup>47</sup> AD 33, 6J 68 (32), Mémoire de M. Bergeron, s.d. (début XIX<sup>e</sup> siècle).

<sup>48</sup> La détérioration des dunes par les riverains se poursuit de nos jours avec le nombre massif de touristes détruisant la couverture végétale des dunes.

<sup>49</sup> GUILLEMET D., *Les îles de l'Ouest, op. cit.*, p. 103.

<sup>50</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises, op. cit.*, p. 96.

<sup>51</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes, op. cit.*, p. 77.

<sup>52</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises, op. cit.*, p. 96-97.

contre, la chasse et le pâturage étaient autorisés moyennant une redevance<sup>53</sup>. L'abbé Baurein avance que les « progrès continuels que celle-ci [la mer] fait sur nos côtes, ne laissent aucun doute, qu'une grande partie du terrain qu'occupait cette forêt, ne soit ou couverte par les dunes, ou englouties par les flots<sup>54</sup> ». Parallèlement aux destructions naturelles, le défrichement peut être une des causes de la disparition de la forêt de Lesparre<sup>55</sup>.

Les causes exposées – vents d'ouest, période de froids limitant la pousse d'une végétation stabilisant les dunes et les dégradations d'origine humaine et animale – expliquent en partie la mobilité des dunes sur les littoraux. Pour ces raisons, l'ensablement se manifeste essentiellement durant l'Ancien Régime, voire dès la fin du Moyen Âge, durant la période du petit âge glaciaire.

#### **IV.1.3. Bernard Saint-Jours et les « climato-sceptiques »**

Certains auteurs contestent l'existence d'un ensablement et même remettent en cause des changements touchant les littoraux. Bernard Saint-Jours fait partie de ces sceptiques. Il n'est pas convaincu de changements importants touchant le littoral gascon en général, et celui de Soulac en particulier.

« Le travail de la légende n'a été nulle part, dans la région, aussi actif qu'aux environs de la vieille basilique de Soulac : la presqu'île du Médoc se serait trouvée prolongée jusqu'à Cordouan il y a deux ou trois siècles à peine ; Soulac aurait eu sur un bras de la Gironde un port très prospère que l'hostilité de la mer aurait fait disparaître depuis le Moyen Âge ; Soulac ne serait que le successeur d'une ville importante nommée Noviomagus qui fut engloutie par l'océan ; d'autres villes, d'autres terres en masse auraient également été la proie des flots ; dans le fait de traces de roues ainsi que de pas d'hommes vus de loin en loin sur l'argile de la plage et laissés probablement par des releveurs d'épaves, on voudrait trouver, grâce aussi à des restes de fossés, une preuve que les marais salants du Verdon s'étendaient jusqu'au rivage maritime actuel avant l'existence des dunes que nous voyons. [...] Vous trouverez de tout cela dans cent écrits divers et, malheureusement, jusque dans Élisée Reclus<sup>56</sup>. »

Bernard Saint-Jours défend l'idée d'un littoral fixé dans son ensemble, avec quelques évolutions ponctuelles, très localisées dans le temps et dans l'espace.

#### *Un ensablement limité*

La thèse défendue par Bernard Saint-Jours est une stabilité des dunes. Selon lui, la première mention d'un ensablement touchant le territoire de Soulac date de 1648 (censier du

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>55</sup> Un phénomène analogue se produit dans les îles du Ponant, marquées par « le déboisement progressif des forêts littorales pratiqué, malgré les interdictions seigneuriales répétées, d'une part par les populations à la recherche de bois et de l'autre part les animaux en quête de jeunes pousses », GUILLEMET D., *Les îles de l'Ouest, op. cit.*, p. 103.

<sup>56</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac, op. cit.*, p. 7.



prieuré). Surtout, « il faut bien remarquer que cette double mention est, consignée, à [la] fin du dégrèvement [...], et que, à défaut de toute indication analogue dans le corps de ce document, les sables ne devaient avoir causé jusque-là (1648) que des dégâts insignifiants à la lisière des dunes anciennes<sup>57</sup> ». En outre, les dégradations engendrées par les sables sont sur « des emplacements d'un bâtiment détruit en 1622 et d'autres masures de maisons qu'il s'agissait d'imposer légèrement<sup>58</sup> ». En plus, les deux visites pastorales de 1659 et 1692 ne mentionnent pas d'ensablement. D'après Bernard Saint-Jours, les principaux préjudices provoqués par les sables se manifestent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et restent limités au seul bourg de Soulac. « On vient de voir combien tardivement les sables vinrent, au XVIII<sup>e</sup> siècle, envahir la basilique et le petit bourg de Soulac, sans dépasser celui-ci<sup>59</sup>. »

Bernard Saint-Jours poursuit sa démonstration avec le monastère de Saint-Nicolas-de-Grave. Mentionné dans une charte de 1088, il aurait disparu au cours des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Claude Masse indique sur sa carte « chapelle de St-Nicolas à presnt ruinée, ancienne paroisse ». Le journal *La Petite Gironde* du 24 septembre 1909 mentionne que M. Guy, ingénieur en chef de la Compagnie du Médoc, est autorisé à faire des fouilles dans la dune de Saint-Nicolas, où Claude Masse indiquait la présence du monastère : « Les premiers coups de pioche ont mis à jour un certain nombre de squelettes paraissant remonter à plusieurs siècles<sup>60</sup>. » Pour Bernard Saint-Jours, le fait de retrouver précisément les ruines de cet ancien monastère est « une preuve remarquable de l'ancienneté de l'état des lieux<sup>61</sup> ».

Il avance une autre preuve de la stabilité dunaire : la présence de dunes primaires au niveau de la pointe de Grave. Leur relative continuité confirme pour Bernard Saint-Jours l'absence d'invasion de sables. Or, les études récentes démontrent la seule présence de dunes modernes à Soulac, et non pas primaires<sup>62</sup> ; éléments que Bernard Saint-Jours ne possédait pas.

#### *Les noms donnés aux dunes, faux témoin de la stabilité dunaire*

Jean-Auguste Brutails appuie les propos de Bernard Saint-Jours en estimant que les dunes ne sont pas aussi mouvantes que les textes anciens les laissaient paraître. Pour cela, il se fonde sur le fait que les dunes portent des noms<sup>63</sup>. Si les dunes sont nommées, cela signifie qu'elles

---

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 86. Il exclut volontairement Lillan de la paroisse de Soulac : il reconnaît que celle-ci a disparu à la suite d'un ensablement.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>62</sup> TASTET J.-P., « Chronologie et cartographie », art. cit., p. 161.

<sup>63</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 123.

ne se déplacent pas. Pierre Buffault réfute cette thèse. Pour lui, le vent transporte les dunes et les « sommets qui, tout en se déplaçant, continuaient à dominer les masses avoisinantes<sup>64</sup> ». De ce fait, les noms persistent même si les ensembles dunaires ont connu des modifications.

L'étude des dunes de Lillan confirme la position de Pierre Buffault (illustration 26). Sur la carte de Masse (1707), les dunes de Lillan sont situées au sud-ouest des habitations. Soixante-dix ans plus tard, elles ont progressé vers l'est d'environ 700 m. Le déplacement de la dune se poursuit par la suite. Un mémoire du début du XIX<sup>e</sup> siècle mentionne que « cette dune s'avance tous les jours plus avant dans les terres, et a envahi des terrains que j'ai vu il y a 15 ans en excellent pacages<sup>65</sup> ». Sur le cadastre<sup>66</sup>, la dune de Lillan (« piquey\* de Lillan ») est située à l'est du hameau de Lillan, 200-300 m plus à l'est que sur la carte de Belleyme. En réalité, elle est même située dans la commune de Talais. Cet exemple illustre les propos de Pierre Buffault : une dune, même mouvante, se dégage dans le paysage et conserve son nom, d'autant que son déplacement est lent et que les noms ont le temps de se transmettre de génération en génération.

Quelques autres toponymes apparaissent pour les dunes de Soulac. Les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle (celles de Masse et de Belleyme) nomment seulement trois ensembles dunaires : le Grand Terrier – seulement sur la carte de Masse –, le terrier ou dune de Saint-Nicolas et les dunes de Lillan. La dune de Saint-Nicolas est nommée aujourd'hui dune de Touvent. Le cadastre de 1833 est plus précis. La grande majorité de l'espace dunaire est confiée aux administrations de l'État et n'apparaît pas représentée sur le cadastre, mais deux ensembles se distinguent : la lède\* de Lillan et les dunes échelonnées entre l'anse de la Chambrette et la pointe de l'Aigron. Sept noms de dunes sont indiqués : les dunes de Grenouillon proche du Logit et six terriers au niveau de Lillan – Terrier des Semis, Terrier Blanc, Terrier du Picq, Terrier de la Montre, Terrier de la Croix et Terrier des Gartieux. Pour être complet, il convient d'ajouter les différents « puy\* » (monticules en gascon) mentionnés dans les censiers du XVII<sup>e</sup> siècle : les puys du Bois (ou de Soulac) et du Guet mentionnés en 1615 ; les puys Galinay, du Guet et de Lapilanne en 1648. D'autres cartes représentant la paroisse de Soulac donnent quelques autres noms. Le *Plan et figure de la paroisse de Soulac avecq ses limites et confrontations* établi vers 1760 indique « le puy ou terre Fort », à proximité du hameau de Lillan, près de Gartieu<sup>67</sup>.

---

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>65</sup> AD 33, 6J 68, (32), Mémoire de M Bergeron, s.d. (début XIX<sup>e</sup> siècle).

<sup>66</sup> AD 33, 3P 514, 2<sup>ème</sup> feuille, Cadastre de Soulac-sur-Mer, section D, Lillan, 1833.

<sup>67</sup> Annexe III.5. Plan de la paroisse de Soulac (vers 1760).

Nommer individuellement les dunes traduit une appropriation de ces ensembles dans l'espace connu et reconnu par les populations. Une question peut être posée : le fait que les cartes de Masse et de Belleyme ne mentionnent que de grands ensembles sous-entend-il une nomination des dunes essentiellement par les locaux ? La réponse semble négative. La carte de Belleyme nomme de manière plus significative les dunes au sud de Soulac : les dunes de Bareyre situées à Grayan-l'Hôpital, les dunes de la Moulineyre, de Lestremer à Vensac, les dunes de Coustey, de Pâtins, de Binée, du Pt. Mont à Vendays, etc. Surtout, les cartes de Masse et de Belleyme mentionnent les toponymes des dunes et non les microtoponymes. L'échelle utilisée explique certainement l'absence de noms sur les cartes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### *Une érosion historique remise en cause*

S'appuyant sur des sources et des études de géologie, Bernard Saint-Jours remet en cause l'érosion de la côte de Soulac et de la pointe de Grave.

Au niveau du bourg de Soulac, il parle de « stabilité du rivage » : la mer a toujours baigné le bourg de Soulac. Il s'appuie pour cela sur une inscription située dans l'église de Soulac, indiquant que « la mer salée estoit proche ». En outre, le fait qu'en 1418, le prieuré de Soulac voit ses revenus diminuer à la suite d'attaques de pirates et de la peste est interprété par la présence de rivages maritimes proches<sup>68</sup>. Dès lors, l'érosion le long de la côte du bourg de Soulac n'existe pas selon Bernard Saint-Jours.

La pointe de Grave resterait elle aussi stable. Bernard Saint-Jours s'appuie sur les travaux de géologues pour contester la description donnée par le géographe Mela au I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. Pour ce dernier, l'embouchure de la Gironde se présentait sous la forme d'un delta. Bernard Saint-Jours remet en cause ces conclusions, car les travaux de géologues « sont d'accord sur le fait que les vallées étaient formées avant la fin du Tertiaire<sup>69</sup> ». Selon lui, la description de Mela renvoie à la partie inférieure de l'estuaire et non pas l'embouchure<sup>70</sup>. En outre, elle « nous laisse voir ainsi notre côte de 236 kilomètres de dunes encadrée entre ces deux lignes latérales qui avançaient et avancent en mer. Donc, là encore, pas de changement appréciable<sup>71</sup>. » Un autre élément vient appuyer la fixation du littoral de la pointe du Médoc : la rade du Verdon. Sa configuration n'a pas évolué : elle pénétrait déjà dans l'embouchure de la Gironde durant le néolithique. Pour Bernard Saint-Jours, le port de Soulac du Moyen Âge

---

<sup>68</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 39-40.

<sup>69</sup> Le Tertiaire est une ère géologique s'étendant de – 65 millions à 2,6 millions d'années.

<sup>70</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 31.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 32.

n'est autre que cette rade<sup>72</sup>. Dans les années 1480, Pierre Garcie écrit dans son *Routier* que « si veulx traverser et aller au Verdon quérir l'abry, tu pourras traverser dès le travers de Ryan à Meschers<sup>73</sup> ». Une telle situation perdure, ce qui confirme la stabilité du rivage pour le capitaine des douanes.

Même si « le rivage de la mer se trouve sur la ligne actuelle depuis les dix mille ans<sup>74</sup> », Bernard Saint-Jours reconnaît quelques évolutions limitées dans le temps et dans l'espace. Ainsi, l'ensablement se fait essentiellement au niveau du bourg de Soulac, et durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Certes, la pointe de Grave a été érodée durant le XIX<sup>e</sup> siècle, mais seulement entre 1783 – carte de Teulère – et 1845 – date des travaux de défense du littoral<sup>75</sup>.

Pierre Buffault conteste fortement les propos de Bernard Saint-Jours. Il regrette que d'autres auteurs, savants ou géographes qui connaissent mal la région, aient seulement lu ces travaux. Surtout, il déplore que ces auteurs aient parlé de l'invasion des sables comme étant une chose exagérée « dans des proportions invraisemblables » et que cela appartienne plus à des légendes<sup>76</sup>. L'étude cartographique de Soulac montre un ensablement plus important que Bernard Saint-Jours le mentionnait, mais moins destructeur que ce qu'avancait Pierre Buffault.

## **IV.2. Une avancée ancienne et constante**

L'examen méticuleux des archives des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles indique de nombreux exemples de destructions provoqués par le « volage des sables ». Les propos tenus par Bernard Saint-Jours – ensablement inexistant ou seulement limité à des zones précises – sont ainsi contredits.

### **IV.2.1. Des marques anciennes d'avancées des sables**

*Les premières traces écrites datent de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle sur le littoral gascon*

Selon Pierre Buffault, « ni les historiens et géographes de l'antiquité et du Moyen Âge, ni les documents de ces époques relatifs au Sud-Ouest, ne font mention des sables envahisseurs. Ceux-ci, qui constituent un phénomène de nature à frapper les esprits, ne se manifestèrent donc

---

<sup>72</sup> Ce qui nous semble tout à fait exact. Par contre, ses conclusions concernant l'absence d'érosion ne nous semblent pas fondées.

<sup>73</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 34.

<sup>74</sup> SAINT-JOURS B., *La propriété des dunes*, op. cit., p. 31.

<sup>75</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 39.

<sup>76</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 116.

pas encore de façon marquante<sup>77</sup> » durant les périodes antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle. Certes, les dunes modernes sont mouvantes de leur formation à 300 ans BP, mais jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, le « volage des sables » ne touche que des espaces déserts et n'atteint pas l'espace occupé par les populations (habitations ou terres cultivées). Dès lors, il n'y avait pas de raison particulière de mentionner l'avancée des sables dans les textes anciens.

L'ensablement devient un enjeu, un danger direct pour les populations, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les deux plus anciennes mentions écrites de dommages engendrés par le « sable volant » sur le littoral gascon concernent la paroisse de Soulac, notamment sa partie sud, au niveau de Lillan. Le premier texte est un extrait des *Essais* de Michel de Montaigne, tome 1, livre XXX, édité en 1580 :

« En Médoc, le long de la mer, mon frère, sieur d'Arsac, veoid une sienne terre ensepvelie soubz les sables que la mer vomit devant elle ; le faiste d'aucuns bastiments paroist encore. [...] Les habitants disent que depuis quelque temps la mer se poulse si fort vers eux qu'ils ont perdu quatre lieues de terre. Ces sables sont ses fourriers et veoyans de grandes montéoiés d'arène mouvant qui marchent d'une demi-lieue devant elle et gagnent païs<sup>78</sup>. »

Le deuxième texte est contemporain du précédent et émane du *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*. « Au lieu de Lilhan en ladite terre, près de la grande coste que les sables toutefois ont couvert et n'y a plus de maisons. [...] La Paderie de Lilhan [...] n'y à présent que deux feux. Les sables ont tellement couvert tout ledit lieu qu'il n'y a plus d'habitants<sup>79</sup>. » Les sables ont provoqué la destruction de l'ancienne paroisse de Lillan durant le XVI<sup>e</sup> siècle. Un texte de 1667 mentionne qu'il « y a environ cent cinquante ans que proche [de] la paroisse de Soullac il y avoit une autre paroisse appelée du Lillan qui fut tout couverts par les eaux de la mer et par les sables<sup>80</sup>. » Un acte notarial de 1664 mentionne l'ancienne église de Lillan, perdue sous les sables. François Daunefort est investi de la cure de Lillan. « Au lieu où estoict l'esglise dud. Lillan, maintenant et depuis quelques années couverte par les sables ou estant ledict sieur Daunefort s'est mis à genoux et a fait prière à Dieu en signe du réel actuelle et corporelle possession de lad. cour dud. Lillan fructs profits revenus et esmollements<sup>81</sup>. » François Daunefort abandonne toute prétention sur cette cure le 19 janvier 1666<sup>82</sup> ; Jean Delpech, prêtre et vicaire de Saint-

---

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>78</sup> Cité par BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 84.

<sup>79</sup> BNF, Ms 5516, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589), cité par BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 92.

<sup>80</sup> AD 33, H 502 (22), *Inventaire au Con. En règlement des Juges être M. Daunefort vicaire p. de Soulac le prieur dud. Lieu et le s. du Mon. Terminé par appt. Signés des parties et par transaction*, 7/03/1667.

<sup>81</sup> AD 33, H 502 (25), Acte notarié de Fatin, à Lillan, 10/03/1664.

<sup>82</sup> AD 33, H 502 (26), Acte notarié de Berouger, à Bordeaux, 19/01/1666.

Vivien, prend possession de la cure<sup>83</sup>. Aucune autre mention de la cure n'a été retrouvée par la suite. La description donnée par le pouillé général de la France de 1648 – « *Sancti Petri de Lignâ est deserta et cooperta aquis* » – sous-entend déjà une cure relativement pauvre. Les revenus de la cure de Lillan du xv<sup>e</sup> siècle étaient déjà faibles (10 s. pour ses quartiers en 1420)<sup>84</sup>. Durant les xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles, Lillan ne se présente plus que sous la forme d'une métairie, avec une seule maison représentée sur les cartes de Masse et de Belleyme. La paroisse semble disparaître au cours des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles à la suite d'un ensablement. Claude Masse mentionne ainsi sur sa carte « paroisse de Lillan qui a esté couverte des sables ».

*Le Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre* indique aussi l'ensablement d'une forêt proche de l'étang de Cartignac, au nord de l'étang de Hourtin (carte 35). « Ladicte grande forestz est garnye et presque toute ameublee, mais les sables la gagnent grandement de jour à autre de sorte que la plupart des grandz arbres sont assablés, qui a fait dire à Uynet, historiograffe<sup>85</sup>, que les liebures<sup>86</sup> en Médoc gissoient sur les arbres, car souuant a la chasse on les leue du gitte sur lesdicts arbres et les renartz y font leurs tanières<sup>87</sup>. »

Le fait que les premières mentions de sables destructeurs concernent Soulac n'est pas surprenant. Le littoral gascon est peu peuplé, les villages sont situés à l'est des étangs médocains ou landais, relativement éloignés des rivages maritimes. Lillan était certainement un des villages les plus proches des dunes.

#### *L'archéologie témoigne d'un ensablement dès l'époque médiévale à Soulac*

Les traces écrites mettent en lumière un phénomène certainement plus ancien. L'existence de localités disparues au cours du Moyen Âge et la conclusion de fouilles archéologiques font remonter l'ensablement à une période antérieure au xvi<sup>e</sup> siècle. En plus de la disparition de la cure de Lillan au xvi<sup>e</sup> siècle, trois autres exemples viennent appuyer l'idée d'un ensablement touchant la paroisse de Soulac dès l'époque médiévale.

Le monastère de Saint-Nicolas-de-Grave en fait partie. En 1092, Étienne, abbé et ermite de Cordouan et Ermenald prieur du même lieu « fuyant les menaces des tempêtes, vinrent

---

<sup>83</sup> AD 33, H 502 (30), Acte notarié de Romanet, à Lillan, 23/01/1666.

<sup>84</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises*, op. cit., p. 92.

<sup>85</sup> Élie Vinet (1509-1587) est un humaniste français, auteur de plusieurs ouvrages historiques, dont *L'Antiquité de Bordeaux et celle d'Angoulême* publié en 1567.

<sup>86</sup> Lièvres.

<sup>87</sup> BNF, Ms 5516, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin xvi<sup>e</sup> siècle (après 1589).

s'établir au lieu » de Grave et fondent l'abbaye, avec l'aval d'Hugues, abbé de Cluny dont dépendait le territoire. En 1131, l'abbaye passerait sous la direction des religieux de Soulac<sup>88</sup>. Selon Pierre Buffault, le prieuré « dut se déplacer plusieurs fois : son dernier emplacement est marqué, dans la forêt domaniale actuelle, par une élévation isolée, arrondie, de profil tronconique. Cette dune se trouve à 400 mètres au nord de la voie ferrée<sup>89</sup> ». Didier Coquillas mentionne une destruction du monastère peu avant 1259 et de nouveau entre 1293 et 1300<sup>90</sup>. Les fouilles de la chapelle de Saint-Nicolas (à l'endroit où elle était représentée sur la carte de Masse) en 1909 ont permis de mettre en évidence des squelettes – cinq corps à moins de deux mètres de profondeur – des débris de pierres et de briques ainsi qu'une cour « ou place au sol consolidé en une espèce de béton<sup>91</sup> ». Les deux chapiteaux retrouvés datent l'un du XII<sup>e</sup> ou du début du XIII<sup>e</sup> siècle et l'autre du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>92</sup>. La disparition du monastère remonterait au XV<sup>e</sup> siècle ou au XVI<sup>e</sup> siècle selon Didier Coquillas<sup>93</sup>. Le sable est certainement à l'origine des différentes reconstructions du monastère et de sa disparition finale. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Claude Masse mentionne la disparition de l'ancienne église de Saint-Nicolas. « Les dunes changent de situation qui s'élèvent insensiblement et avancent actuellement dans l'intérieur des terres qui ont couvert tout le territoire<sup>94</sup> » où « il y avoit une paroisse considérable et le bourg étoit proche ou sont les vestiges de la chapelle St Nicolas, et le vulgaire assure que où est la plus montagne au Nord West de cette chapelle, il y avoit nombre de bonnes maisons<sup>95</sup> ». La dénomination de paroisse de Saint-Nicolas n'apparaît que dans des textes du XVIII<sup>e</sup> siècle (Claude Masse, l'abbé Baurein) : a-t-elle une existence réelle ? Sur les cartes de Masse (1707)

---

<sup>88</sup> MEZURET, *Notre-Dame de Soulac*, *op. cit.*, p. 270. Toutefois, Didier Coquillas contredit cette version : « Contrairement aux affirmations d'une charte, reprises par de nombreuses publications, les biens du prieuré ne furent pas cédés à l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux entre 1122 et 1131, malgré les prétentions de cette dernière. » Selon lui, le prieuré et ses terres restent entre les mains de l'abbaye de Cluny jusqu'à l'époque moderne. Après la ruine du monastère en 1300 et devant les difficultés de l'abbaye de Cluny à le reconstruire, le pape Clément V nomme avant 1314 un clerc séculier au poste de prieur. À partir de 1322, le monastère de Saint-Nicolas de Grave n'apparaît plus dans la liste des biens de l'abbaye de Cluny, sauf lors de rares mentions ; COQUILLAS D., *Les rivages de l'estuaire de la Gironde du néolithique au Moyen Âge. Tome 2. Inventaire archéologique, volume I*, thèse d'histoire, Bordeaux 3, 2001, p. 535.

<sup>89</sup> BUFFAULT P., *Étude sur la côte et les dunes du Médoc*, cité par CHAULIAC A., *Histoire de l'abbaye*, *op. cit.*, p. 75.

<sup>90</sup> COQUILLAS D., *Les rivages de l'estuaire de la Gironde du néolithique au Moyen Âge. Tome 2, op. cit.*, p. 535.

<sup>91</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>92</sup> COQUILLAS D., *Les rivages de l'estuaire de la Gironde du néolithique au Moyen Âge. Tome 2, op. cit.*, p. 535.

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> SHDV, 1VD 60 (15bis), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du 12<sup>e</sup> carré de la Générale des costes d'Aunis et de Saintonge qui contient une partie de la coste de Saintonge au nord de l'Embouchure de la Garonne et une partie du Médoc au Sud de cette rivière que les uns appellent Gironde et les mariniers communément la rivière de Bourdeaux. Elle est représentée en basse mer de maline ordinaire, les chiffres marquent la quantité de pied d'eau qui reste en basse mer*, La Rochelle, 25/04/1706.

<sup>95</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier carré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

et de Belleyme (1775), l'ancienne église de Saint-Nicolas est recouverte par une dune, qui est « la plus haute de celles contenues en l'étendue de cette carte<sup>96</sup> » (illustration 27). La dune de Saint-Nicolas se dégage nettement dans le paysage et sert d'amer pour les marins voulant entrer dans la Gironde<sup>97</sup>.

Le deuxième exemple d'un ensablement antérieur au XVI<sup>e</sup> siècle est l'étude archéologique de l'église de Soulac. Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, une nouvelle porte est percée à 3,60 m au-dessus de l'ancien sol roman<sup>98</sup>, nécessitant la descente de dix marches pour entrer dans l'église<sup>99</sup>. Deux hypothèses expliquent le percement de la porte. La première est un ensablement de l'église : l'ancienne voie d'accès condamnée, on a été obligé d'en ouvrir une nouvelle à la hauteur du sol extérieur. La deuxième hypothèse, défendue par Bernard Saint-Jours, est due à une montée des eaux. L'allongement de l'église de Soulac vers l'ouest de 18 m au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles a eu comme conséquence d'emprisonner l'eau de la fontaine, alors qu'avec « l'église primitive qui devait être limitée à la fontaine, l'eau pouvait suffisamment s'écouler sans nuire<sup>100</sup> ». Bernard Saint-Jours appuie ses propos par le fait que lors du déblaiement de l'église de Soulac dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on a élevé « de nouveau le plancher, qui reste où il fut forcément porté au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>101</sup> ». Un lien peut être fait avec le PAG : il commence au début du XIV<sup>e</sup> siècle. La végétation croît moins, les sables portés par le vent ont moins d'obstacles et se mettent en mouvement. Un ensablement de l'église de Soulac durant cette période peut être une des conséquences du PAG.

Enfin, au niveau de la pointe de Ludon se trouvait une pinède\*. Claude Masse indique « pointe et ance de Ludon de Pinadas ». Dans l'*Estat des droits et appartenances du prieuré de Notre-Dame de Soulac et de son revenu*, texte du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la pointe de la Ludon est une des limites du territoire du prieur, où il débute vers l'ouest « depuis les grandes montagnes de sable appelées la lendon [ou Ludon] ausquelles aboutissoit la grande pinada dud. prieuré que la mer a inondé et dont il ne parroisse plus que quelques souches<sup>102</sup> ». Lors de la rédaction du document, le bois avait disparu. Par contre, le souvenir du bois des Bénédictins reste présent dans la mémoire collective. Le plan de Soulac levé vers 1760 mentionne le « lieu

---

<sup>96</sup> SHDV, 1VD 60 (36), Claude Masse, *Mémoire sur l'idée de la carte générale de Médoc et de partie de la Basse Guyenne*, La Rochelle, 7/10/1707.

<sup>97</sup> La carte de Magin la représente ; Annexe III.7. Carte de Magin (1755).

<sup>98</sup> PICOT-SUBES M.-P., « L'église Notre-Dame », art. cit., p. 256.

<sup>99</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 95.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 94-95.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>102</sup> AD 33, H 1049 (3), *Estat des droits et appartenances du prieur de Nostre Dame de Soulac et de son revenu*, milieu XVII<sup>e</sup> siècle.



ou estoit un[e] pignada » dans les dunes<sup>103</sup>. En outre, la carte de Claude Masse indique au niveau du bourg de Soulac la « pointe et passe du bots de Grigon ou l'église<sup>104</sup> ». Le « bots » est-il un bois ? En gascon, le terme « bos » signifie bois<sup>105</sup>. Une autre carte de Claude Masse mentionne la « passe du bols de Grignon<sup>106</sup> ». Retrouvons-nous de nouveau une erreur de transcription ? Existait-il au niveau du bourg de Soulac un ancien bois nommé Grignon tu par les autres sources ? Le fait que le bois soit au milieu des dunes sur les cartes de Claude Masse signifie certainement que l'ensablement est l'explication de sa disparition. Toutefois, l'érosion et les défrichements médiévaux ont pu aussi jouer un rôle.

Les trois exemples, les églises de Soulac et de Saint-Nicolas et la pinède du prieuré témoignent de transformations antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle qui n'ont pas laissé de traces dans les sources écrites. L'ensablement mentionné à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ne fait que mettre en lumière un « volage des sables » commencé à la fin du Moyen Âge.

*Les côtes sableuses du Ponant sont touchées par les « sables volants » durant l'époque moderne*

Pour d'autres littoraux français, les manifestations des sables se révèlent dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, voire dès le XV<sup>e</sup> siècle. Sébastien Périssette a mis en avant une avancée des sables durant les derniers siècles du Moyen Âge pour la Saintonge maritime<sup>107</sup>. Les sables sont à l'origine de comblement d'étangs, d'ensablement de bâtiments et de cultures<sup>108</sup>.

Les exemples d'ensablement deviennent plus nombreux au cours du XVI<sup>e</sup> siècle. Au niveau des côtes des départements actuels de la Loire-Atlantique et de la Vendée, les premières mentions d'ensablement, les « ouragans de sable », remonteraient à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>109</sup>. De nouveau, un lien étroit avec le PAG peut être fait. La dernière décennie du XVI<sup>e</sup> siècle, voire le dernier tiers<sup>110</sup>, est marquée par une recrudescence d'étés pourris et d'hivers froids. Durant cette période, les exemples de « volage des sables » se multiplient (Lillan, côtes vendéennes et saintongeaises). Les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle sont qualifiées de « beau XVI<sup>e</sup> siècle »

---

<sup>103</sup> Annexe III.5. Plan de la paroisse de Soulac (vers 1760).

<sup>104</sup> IGN, CH\_258\_1, Claude Masse, *Carte du premier quarré de la Généralle du Médoc et d'une partie de la Guienne et de la Saintonge*, 1707.

<sup>105</sup> FOIX V., *Dictionnaire Gascon-Français*, Pessac, PUB, 2003.

<sup>106</sup> SHDV, CH 259\_1 (2), Carte de Claude Masse, feuille 3, 1688.

<sup>107</sup> PÉRISSE S., *Les campagnes littorales*, op. cit., p. 37-40.

<sup>108</sup> Les mêmes mentions ont été relevées pour le XV<sup>e</sup> siècle dans le pays de Guérande, GALLICÉ A., *Guérande au Moyen Âge. Guérande, Le Croisic, le pays guérandais du milieu du XIV<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2003, p. 17.

<sup>109</sup> CAILLE S., *Les côtes sableuses du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours. Loire-Atlantique et Vendée*, Nantes, SILOË, 2003, p. 18.

<sup>110</sup> LE ROY LADURIE E., *Histoire humaine et comparée du climat. Tome 1*, op. cit., p. 187.

et les témoignages de sables envahisseurs sont moins abondants. Le climat du XV<sup>e</sup> siècle est mal connu et donc difficile à caractériser selon Emmanuel Le Roy Ladurie. Il est toutefois marqué par des moyennes annuelles fraîches, avec une série d'hivers froids malgré de beaux étés entre 1415 et 1435<sup>111</sup>.

L'ensablement devient un enjeu pour les populations riveraines du littoral à partir du XVI<sup>e</sup> siècle et durant les siècles suivants. Une meilleure conservation des archives et une inflation de leur nombre peuvent expliquer en partie les mentions d'ensablement. Une autre explication réside dans la mobilité des dunes : à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les dunes sont situées à proximité des lieux d'habitation et des cultures et dès lors, les mentions de dommages se multiplient. Enfin, une dernière interprétation de l'inflation des mentions d'ensablement peut se manifester par une mobilité des dunes qui s'accélère durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

L'ensemble des côtes sableuses du Ponant est touché par l'envahissement des sables du XVI<sup>e</sup> au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pierre Buffault a recensé les nombreux préjudices engendrés par les sables volants sur le littoral des départements actuels de la Gironde et des Landes<sup>112</sup>. Les dommages peuvent être divisés en trois ensembles : les bois, les cultures et l'habitat (carte 35). Les côtes saintongeaises, poitevines et bretonnes sont aussi exposées au « volage » des sables durant l'époque moderne<sup>113</sup>.

Une chronologie commune se dégage. Les premières manifestations des « sables volants » semblent apparaître au XVI<sup>e</sup> siècle sur l'ensemble des côtes, excepté sur les côtes saintongeaises et de Guérande où dès le XV<sup>e</sup> siècle des sources écrites indiquent la présence de destructions par les sables. Par la suite, les dommages provoqués par les sables se multiplient au XVII<sup>e</sup> siècle et s'accroissent durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. La mobilité des dunes des siècles antérieures a comme conséquence la rencontre des sables et des habitations durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ce qui expliquerait une inflation des exemples durant l'Ancien Régime. Dans les faits, l'ensablement a certainement débuté dès le XV<sup>e</sup> siècle, voire le XIV<sup>e</sup> siècle (début du petit âge glaciaire) sur l'ensemble des littoraux.

Concernant la paroisse de Soulac, les sources écrites ne mentionnent pas un ensablement avant la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Pourtant, les sables destructeurs sont présents sur d'autres zones littorales dès le XV<sup>e</sup> siècle et l'apport de l'archéologie sous-entend un ensablement antérieur au

---

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>112</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 93-115.

<sup>113</sup> GUILLEMET D., *Les îles de l'Ouest*, op. cit., p. 101-103 ; CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage*, op. cit., p. 136-137 ; PÉRET J., « Les "montagnes de sable" du pays d'Arvert (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Paysages, usages et représentations », CABANTOUS A. (dir.), *Mer et montagne dans la culture européenne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2011, p. 205-219.

XVI<sup>e</sup> siècle. L'ensablement a certainement débuté dès le Moyen Âge à Soulac ; les lacunes documentaires peuvent expliquer cette absence dans les sources écrites.

#### IV.2.2. La dramaturgie de l'envahissement des sables

Les descriptions des dunes par les auteurs des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles donnent l'impression d'un territoire effrayant, destructeur. Nicolas Brémontier avance même « que Bordeaux pourrait être ensevelie au bout de 300 ou 400 ans sous les dunes<sup>114</sup> ».

« Une perspective monotone, un terrain montueux et nu, enfin un désert effrayant<sup>115</sup> »

Pour inciter les pouvoirs publics à entreprendre d'importants travaux de fixation des dunes, Nicolas Brémontier donne une vision alarmante des sables envahisseurs.

« La hauteur des dunes, réduite quelquefois à 12 pieds, est, le plus souvent, de 60 à 150 pieds et même davantage... Tantôt isolées ou contiguës, tantôt les unes sur les autres, elles sont encore divisées par chaînes, entre lesquelles se trouvent des vallons peu larges, d'une longueur souvent de plusieurs milles sans interruption. Les dunes restent assez rarement dans le même état : leur sommet s'élève ou s'abaisse, elles se réunissent ou se séparent ; de nouveaux vallons se forment et d'autres se remplissent, et tous ces changements ou ce désordre sont l'effet des vents dont elles semblent le jouet... Les vallons qui se forment entre les dunes changent de place comme les montagnes... Cette immense surface, comparable à celle d'une mer en fureur, dont les flots élevés seraient subitement fixés dans le port d'une tempête, n'offre aux yeux qu'une blancheur qui les blesse, une perspective monotone, un terrain montueux et nu, enfin un désert effrayant<sup>116</sup>. »

Trois éléments principaux ressortent de l'image dépeinte par Nicolas Brémontier, que l'on retrouve dans les autres descriptions du XVIII<sup>e</sup> siècle : la hauteur des dunes, leur blancheur aveuglante et leur mouvement.

La hauteur des dunes impressionne les différents auteurs. Claude Masse décrit la côte médocaine comme étant « occupées par de grandes montagnes de sable dont quelques-un[e]s sont fort hautes, qu'ils appellent Den, et que l'on nomme en français Dunes : ces dunes sont élevées de 60, 80 à 90 pieds, mesurés à plomb du rez-de-chaussée<sup>117</sup> ». La différence entre les estimations de Claude Masse – 90 pieds soit près de 27 m au début du XVIII<sup>e</sup> siècle – et celle de Nicolas Brémontier – 150 pieds (45 m) à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle – peut avoir deux explications : soit une augmentation liée à un ensablement renforcé durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, soit une exagération de Nicolas Brémontier. L'étude des paléosols la dune du Pyla démontre l'accumulation de sable au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la dune mesurait entre 20 et 40 m. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la

---

<sup>114</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 116.

<sup>115</sup> Description de Brémontier datant de 1786, citée par P. BUFFAULT, *Histoire des dunes maritimes*, op. cit., p. 15.

<sup>116</sup> *Ibid.*

<sup>117</sup> Extrait d'un mémoire de Claude Masse ; *ibid.*, p. 14.

dune du Pyla mesure entre 70 et 80 m<sup>118</sup>. L'accumulation du sable durant le XVIII<sup>e</sup> siècle semble être l'explication principale de sa progression.

La blancheur éclatante des dunes avait déjà frappé Claude Masse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : « C'est une chose affreuse que de se trouver au milieu de ces dunes, dont la blancheur éblouit quand il fait soleil, et, quoiqu'elles soient presque toutes dissemblables de figure, cela n'empêche pas que l'on ne s'y égare et que l'on ne s'y perde facilement, ne pouvant distinguer aucun point fixe<sup>119</sup>. » L'absence de végétation explique le reflet du soleil sur les grains de silice et la brillance qui se dégage.

Le mouvement des dunes est commun à toutes les descriptions données. François Le Masson du Parc constate l'absence de village, du bassin d'Arcachon à Soulac ; vide salulaire, car la côte « est toute bordée de dunes de sable et de forests que les sables volages enterrent tous les jours, en comblant le bord d'ouest des étangs dont ils reculent les lits dans les terres<sup>120</sup> ». Claude Masse livre aussi une vision de dunes mouvantes : « J'ai vu plusieurs paysans qui m'ont assuré avoir vu changer de place deux ou trois fois un même village. J'ai aussi vu plusieurs forêts et grands bois de haute futaie engloutis sous le sable, et passer un cheval sur le sommet des arbres, qui ne paroissent plus que par quelques bouts de branchages. J'ai aussi vu en divers endroits nombre de ces bois et forêts autrefois engloutis sous les sables<sup>121</sup>. » Le *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre* mentionne « que les liebures<sup>122</sup> en Médoc gissoient sur les arbres, car souvant a la chasse on les leue du gitte sur lesdicts arbres et les renartz y font leurs tanières<sup>123</sup>. » Le même constat est dressé au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le docteur Lalesque de La Teste décrit les dunes comme une « longue suite de dunes de sables mobiles de 300 kilomètres carrés : [le voyageur] voyait, au moindre souffle des vents, cette surface, changée pour ainsi dire en poussière légère, voler sous leur impulsion et détruire aveuglément ce qu'elle rencontrait sur son passage<sup>124</sup>. ». Le témoignage de Jean Thore est encore plus envoûtant :

« Toute cette masse énorme marche tout à la fois pendant un ouragan et elle enterre insensiblement des champs cultivés, des établissements précieux, des villages, des forêts, enfin tout ce qu'elle trouve à sa rencontre, mais sans rien détruire, et pour ainsi dire, sans rien offenser. [...]

---

<sup>118</sup> BRGM, *Mise en place du suivi de l'évolution récente de la Grande Dune du Pilat. Rapport final*, décembre 2010, p. 10, en ligne sur [http://littoral.aquitaine.fr/IMG/pdf/brgm-rp\\_59228\\_fr\\_suivi\\_dune\\_pilat.pdf](http://littoral.aquitaine.fr/IMG/pdf/brgm-rp_59228_fr_suivi_dune_pilat.pdf). Actuellement, la dune du Pyla atteint une hauteur de 110 m. Elle est la plus haute d'Europe.

<sup>119</sup> Extrait d'un mémoire de Claude Masse, cité par BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 96.

<sup>120</sup> LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain*, op. cit., p. 46.

<sup>121</sup> Extrait d'un mémoire de Claude Masse, cité par BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 96.

<sup>122</sup> Lièvres.

<sup>123</sup> BNF, Ms 5516, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>124</sup> Extrait cité par BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 14.

Pendant un de ces ouragans, il est prudent pour les gens de tourner le dos au vent, car le sable est lancé avec une force telle que les paysans qui s'y trouvent nu-jambes s'en retournent chez eux les ayant quelques fois ensanglantées<sup>125</sup>. »

Une description relativement morne des dunes est donnée. Deux remarques sont néanmoins à faire. Les auteurs sont souvent étrangers à la région. En plus, notamment pour Nicolas Brémontier, décrire des dunes affreuses permet de faire pression sur le pouvoir central et ainsi obtenir des fonds pour les fixer. Les descriptions relèvent donc un discours intentionné, avec une portée politique. Elles ne sont pas neutres.

### *La difficile estimation de l'avancée des sables*

Le calcul de l'avancée des sables est aussi délicat à faire que celui de l'érosion. En effet, le phénomène n'est pas régulier dans le temps et n'est pas identique pour toutes les zones du littoral. Les auteurs anciens ont toutefois essayé de donner des chiffres, qui ne sont que des estimations. Claude Masse évalue qu'à la suite de « divers voyages que j'ai faits le long de la Grande Côte de Médoc [...] les dunes avancent communément de 10 à 12 toises par ans (*sic*) dans les terres<sup>126</sup> ». Sachant qu'une toise mesure 1,96 m, les sables se déplacent entre 19 et 23 m par an. Les autres chiffres donnés sont globalement similaires à ceux exposés par Claude Masse. Après huit années d'observations, Nicolas Brémontier estime une avancée des dunes de La Teste vers l'est de 20-25 mètres à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>127</sup>. L'avancée des dunes au XVIII<sup>e</sup> siècle semble plus rapide que durant les siècles suivants : en 1872, dans le département des Landes, la progression annuelle est de 4,30 m en moyenne<sup>128</sup> ; de nos jours, la dune du Pyla migre vers l'est à une vitesse de 1 à 5,5 m par an<sup>129</sup>. Mais ces estimations varient selon les zones : les dunes envahissent la forêt de Biscarosse de 15-18 m par an en 1851-1852<sup>130</sup>. Comparant la position de la limite orientale des dunes sur la carte de Masse, Charles Duffart a tenté d'estimer le gain des dunes : « Pour le Médoc, il a trouvé que “les limites orientales des sables mouvants étaient situées à 800 mètres environ plus à l'ouest qu'en 1800”. Il n'indique pas sur quels repères il s'est basé. Le résultat qu'il a obtenu paraît suspect<sup>131</sup> » selon Pierre Buffault. En cent ans, les sables auraient avancé de 8 m par an, chiffre bien inférieur aux autres

---

<sup>125</sup> THORE J., *Promenade sur les côtes*, *op. cit.*, cité par BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>126</sup> Extrait d'un mémoire de Claude Masse ; *ibid.*, p. 96.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>128</sup> *Ibid.*

<sup>129</sup> Observatoire Côte Aquitaine, Actualités 2011, « Suivi de l'évolution de la dune du Pilat », en ligne sur <http://littoral.aquitaine.fr/Suivi-de-l-evolution-de-la-dune-du.html>, consulté le 16 février 2015.

<sup>130</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 95.

estimations. Comme nous le verrons, les 800 m semblent tout à fait crédibles pour la paroisse de Soulac.

Les avancées dunaires peuvent être distinguées en deux temps : rapide et lent. Elles peuvent être accélérées par les tempêtes. Nicolas Brémontier a été le témoin de dunes qui, à la suite de fortes tempêtes, ont avancé vers l'est de trois pieds en six jours (un mètre) et de deux pieds en trois heures<sup>132</sup> ! Durant l'hiver 1750, « d'après les archives de certaines familles du pays » de Buch, il y a eu une « accentuation de la progression des dunes<sup>133</sup> ». Un autre exemple concerne la dune de Lillan : « La montagne de sable connue sous le nom de Piquey de Lillan a couvert depuis six mois cent mètre à peu près des pâturages qui se trouvent dans toute la partie du nord, nord-est de cette montagne<sup>134</sup>. » Le mouvement peut s'étendre sur le long terme : « Ces effets destructeurs sont lents, et n'ont lieu que successivement et par une assez longue suite de tems<sup>135</sup>. » Les deux phénomènes se conjuguent régulièrement. La déclaration des habitants de Mimizan au sujet de leur église est un parfait exemple :

« Il y a bien longtemps que lesd. habitans s'aperçoivent de l'avancement desd. sables, mais ils n'auroient pas creu que cella se fust avecq. autant de promptitude, cependant ils se voyent douloureusement trompés dans leur croyance, en ce qu'il a semblé que depuis deux ou trois ans les sables ont été portez par le vent en plus grande quantité qu'ils n'avaient fait pendant nombre d'années ; les orages derniers ont pour ainsy dire finy la ruine de lad. église et ont jetté une sy grande quantité de sable contre le meur du cimetièr<sup>136</sup>. »

Le double rythme de progression dunaire – brusques avancées lors de tempêtes et phénomène lent – est connu des contemporains dès le Moyen Âge<sup>137</sup>.

Le phénomène des dunes mobiles touche l'ensemble des côtes sableuses françaises et européennes. L'impression donnée est de sables destructeurs, se déplaçant sur un territoire désert. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les descriptions données sont issues d'auteurs extérieurs aux littoraux médocain et landais. Surtout, leur récit sert à légitimer une intervention du pouvoir central pour arrêter les sables. Ce dessein explique le discours alarmiste et peu flatteur sur les sables. Pourtant, les populations habitant sur le littoral ne vivent pas le dos tourné au cordon dunaire. Mieux, elles l'intègrent dans leurs usages, avec les pâturages ou la recherche de bois, ce qui a aussi aggravé les problèmes de « volage des sables ».

---

<sup>132</sup> *Ibid.*

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>134</sup> AD 33, SP 910, Lettre du sous-préfet de Lesparre au préfet de la Gironde, Lesparre, 19 floréal an X (9/05/1802).

<sup>135</sup> SHDV, 1VD 62, M. Siere de Cinq Mars, *Mémoire et observations concernant la démolition du Château Trompette et l'établissement à faire pour remplacer ceux de ce château et fortifier l'entrée de la Gironde ainsi que le bassin d'Arcachon pour mettre la côte du Médoc en état de défense*, Bayonne, 15/07/1772.

<sup>136</sup> Acte d'abandon de l'église de Mimizan par les habitants de la paroisse, reçu par M<sup>e</sup> Deville, acte du 1<sup>er</sup> janvier 1743, cité par BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 112.

<sup>137</sup> PÉRET J., « Les "montagnes de sable" », art. cit., p. 208.

### **IV.3. Des dégâts des sables marqués dans la paroisse de Soulac**

L'étude détaillée de l'ensablement de la paroisse de Soulac permet de mieux saisir les effets des « sables volants ». La vision défendue par Bernard Saint-Jours – un ensablement presque inexistant – nous semble difficilement acceptable, de même que la présence de dunes qui roulent sur elles-mêmes et qui détruisent tout ce qu'elles rencontrent (Nicolas Brémontier). Les archives montrent une autre réalité, intermédiaire.

Les mentions écrites d'avancées dunaires débutent au XVI<sup>e</sup> siècle pour la paroisse de Soulac, mais s'accroissent au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### **IV.3.1. Une mobilité des sables plus importante au sud de la paroisse qu'au nord**

Les comparaisons des espaces dunaires sur les cartes de Claude Masse (1707), de Belleyme (1775) et du cadastre (1833) permettent de mesurer l'avancée des sables. L'espace dunaire représenté sur le cadastre n'est plus en réalité des sables dénudés : depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, les dunes sont plantées de pins. Toutefois, ces bois de pins, les « semis de l'État », correspondent aux anciennes dunes, ce qui permet des comparaisons avec des cartes antérieures. Nous avons conservé le terme d'espace dunaire<sup>138</sup>, en y intégrant les terres communales de Lillan et les dunes de Gourbillon représentées sur le cadastre.

*Plus de 650 hectares sont envahis par les sables durant le XVIII<sup>e</sup> siècle (carte 36)*

Mesuré à l'aide des moyens cartographiques modernes, l'espace dunaire figuré sur la carte de Claude Masse occupe 2 603 ha – 50,38 % de la surface totale de la paroisse. Il représente 3 335 ha sur 6 015 ha, soit 55,44 % de la surface totale de la paroisse sur la carte de Belleyme. En moins de 70 ans, l'espace dunaire a ainsi progressé de 732 ha. La démonstration suivante s'appuie sur la carte 36.

Deux remarques sont à faire pour une meilleure compréhension de l'analyse suivante. En premier lieu, la progression dunaire de 732 ha a deux volets : un ensablement des terres (ce que l'on nomme l'avancée dunaire) et un engraissement côté océan (constaté dans le chapitre III). Les 732 ha ne correspondent donc pas seulement à une avancée dunaire vers les terres occupées de l'est. Le deuxième point technique à éclaircir est l'étude en détail des zones où les sables

---

<sup>138</sup> L'expression « espace dunaire boisé » refléterait la plus proche réalité.

progressent. Ces derniers n'avancent pas partout à la même vitesse : les sables sont plus mobiles au niveau de Lillan que le long du chemin de Soulac au Verdon. La somme des calculs des aires gagnées par les sables zone par zone diffère des 732 ha mentionnés précédemment (tableau 11). Quand on étudie en détail l'avancée des sables – zone par zone (partie sud de Lillan, secteur au nord de Lillan, au niveau du bourg, etc.) –, 717 ha sont gagnés par les sables. Les quinze hectares d'écart sont à relier à l'approximation des calculs d'aire<sup>139</sup>. Les deux chiffres restent néanmoins relativement proches et permettent d'effectuer une étude zone par zone.

Parmi les 717 hectares, 64 ha sont gagnés sur l'Océan<sup>140</sup>. Du côté des terres, les dunes ont progressé de 697 ha à l'est. Le sud de la paroisse est la zone la plus exposée : 120 ha sont recouverts par les sables au sud de Lillan ; 290 ha du nord de Lillan au bourg de Soulac. Du bourg de Soulac à la pointe de Grave, le gain des sables est plus limité. Autour du bourg de Soulac, 50 ha sont envahis par les sables ; 17 ha au hameau du Royannais. La zone du marais du Logit est aussi une zone sensible face à l'avancée dunaire : 220 ha sont gagnés par les dunes. Parallèlement à ces avancées dunaires, deux petites zones ont connu un léger recul des sables : le hameau des Grandes Maisons (32 ha) et celui des Huttes (9 ha). Au total, le bilan est d'un ensablement de 656 ha de terres (697 ha moins les 41 ha où un recul des dunes a été remarqué).

L'avancée dunaire est plus marquée au sud de la paroisse de Soulac qu'au nord : 62 % de l'espace gagné par les sables se trouve au sud du bourg de Soulac (410 ha), alors que cette portion de côte ne mesure que 5 km, 36 % de la côte de la paroisse. Deux autres zones se distinguent : autour du bourg de Soulac et les marais du Logit. Le constat énoncé par Bernard Saint-Jours se vérifie en partie : les dunes, à l'exception du marais du Logit et du bourg de Soulac à Lillan, sont relativement stables. Au niveau du bourg de Soulac, le gain est de 480 m vers l'est, soit une avancée des sables d'environ 7 m/an<sup>141</sup>. Juste au nord du bourg, l'avancée descend à seulement 3 m/an ; 2,5 m/an au niveau du Royannais. À la hauteur du marais du Logit, les sables se sont déplacés sur environ 500 m, soit 7 m/an. Les mètres gagnés sont plus importants au sud du bourg de Soulac : 15 m/an entre Soulac et Lillan et 10 m/an au sud de ce dernier. Les moyennes calculées sont plus faibles que celles relevées par Claude Masse – une vingtaine de mètres par an : soit une des deux estimations est fautive, soit les dunes étaient plus

---

<sup>139</sup> Annexe II. Géolocalisation et extraction de données de cartes anciennes.

<sup>140</sup> Les gains liés à l'engraissement sont donnés pour titre indicatif, nous ne reviendrons plus dessus. Au niveau de la pointe de Grave, l'engraissement fait gagner 280 ha de terres sur la mer. Le long de la pointe d'Esteorte – au nord du bourg de Soulac –, le gain est de 50 ha. En revanche, à la hauteur de la pointe de la Négade, le recul de celle-ci entraîne la perte de 170 ha et 96 ha au rocher de Saint-Nicolas.

<sup>141</sup> Pour calculer cette moyenne, trois mesures ont été prises donnant une moyenne d'un gain des dunes de 480 m sur 70 ans (espace-temps entre les levées des deux cartes).



mobiles au début du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par contre, nous retrouvons l'avancée de 800 m énoncée par Charles Duffart : vers Lillan, les dunes se déplacent de plus de 1 000 m vers l'est en 70 ans.

L'étude comparative des chemins qui longent les dunes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans la seconde moitié permet d'affiner nos résultats (carte 36). Sur la carte de Claude Masse, les chemins de Grayan à Soulac et du bourg de Soulac au Verdon constituent la limite orientale des dunes. Entre 1707 et 1775, les chemins évoluent. Au nord du bourg de Soulac et jusqu'au village du Verdon, le chemin levé par Belleyme (1775) longe les dunes et suit sensiblement la même trajectoire que le chemin représenté sur la carte de Claude Masse (1707). Il constitue toujours la limite orientale des dunes, à l'exception de la zone du Royannais, où il coupe l'espace dunaire. Les dunes sont globalement stables dans ce secteur. Du Verdon au marais de Logit, les chemins de Masse et de Belleyme longent le chenal du Verdon et sont au milieu de dunes. Au sud du bourg de Soulac, le chemin représenté sur la carte de Belleyme diffère sensiblement du chemin présent sur la carte de Masse – un kilomètre à son maximum. Deux explications peuvent être avancées : les levées des cartographes contiennent des erreurs ou le chemin a été déplacé à la suite de l'avancée dunaire. La forte mobilité des dunes au niveau de Lillan incite à penser que le chemin a dû être décalé pour subvenir aux avancées dunaires. Le fait que le chemin au sud du bourg de Soulac varie durant le XVIII<sup>e</sup> siècle alors que le chemin de Soulac au Verdon reste globalement stable, confirme une mobilité des sables plus importante au sud qu'au nord de la paroisse.

*Un recul des sables entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIX<sup>e</sup> siècle (carte 37)*

Les dunes (boisées) représentées sur le plan cadastral de 1833 occupent 2 377 ha (41,20 % de la surface de la paroisse). Celles figurées sur la carte de Belleyme couvraient 3 335 ha. Un net recul est donc constaté par rapport à la carte de Belleyme : 958 ha (carte 37). L'étude zone par zone indique un recul de 839 ha, soit une différence de 119 ha. Nous retenons le chiffre de 839 ha pour la suite de la démonstration.

De nouveau, l'origine du recul des sables est double. Près de 62 % du recul de l'espace dunaire provient de l'érosion océanique (520 ha)<sup>142</sup>. Du côté des terres, le repli global des sables est de 319 ha. De manière similaire à la période antérieure, plusieurs zones émergent. Quatre

---

<sup>142</sup> 800 ha de terres sont ainsi grignotés par l'Océan entre la pointe de Grave et le bourg de Soulac. L'engraissement de la pointe de la Négade (200 ha) et de l'anse de la Chambrette (80 ha) stabilise le recul dunaire lié à l'érosion de l'ordre de 520 ha.

secteurs sont marqués par un recul dunaire, faisant au total 416 ha. La zone de Lillan est de nouveau la plus touchée avec un recul de 75 ha au sud du hameau et de 177 ha au nord. La zone du Royannais cède 37 ha, tandis que celle du Verdon se replie de 27 ha. Les sables confrontant le marais du Logit abandonnent 100 ha. Ils reculent dans les zones où ils avaient progressé durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, trois zones se caractérisent par une avancée dunaire (97 ha au total) : 12 ha aux Vissoules, 80 ha au niveau du bourg de Soulac et 5 ha au niveau de la métairie de Lillan. Dans l'ensemble, les dunes reculent de 319 ha : retrait de 416 ha cumulés et un gain de sable de 97 ha (tableau 12).

Les sables de la partie sud de la paroisse de Soulac sont les plus mobiles avec un recul cumulé de 252 ha, soit 61 % du recul des dunes côté terre (416 ha). Le bourg de Soulac reste aussi instable avec une forte avancée dunaire – 82 % de la progression des sables. Ces mouvements peuvent être quantifiés annuellement. Au sud de Lillan, les données permettent d'estimer un repli de 11 m/an<sup>143</sup>. Entre le hameau de Lillan et le bourg de Soulac, le recul des sables est de 14 m/an<sup>144</sup>. Au niveau du Royannais, le retrait annuel est de 5 m<sup>145</sup> ; au Verdon 7 m/an<sup>146</sup>. Enfin au Logit, la régression annuelle est de 6 m<sup>147</sup>. Au niveau de la métairie de Lillan, les sables avancent de 230 m soit 4 m/an<sup>148</sup>. À la hauteur du bourg de Soulac, les sables se déplacent de 5 m/an vers l'est<sup>149</sup>. Enfin, au niveau du hameau des Vissoules, les sables gagnent 3 m/an<sup>150</sup>.

Deux informations ressortent. En premier lieu, le recul des sables estimé entre 1775 et 1833 est important (319 ha). Le constat est particulièrement visible au niveau de Lillan. Au sud de Lillan, les dunes avancent de 10 m/an durant le XVIII<sup>e</sup> siècle puis reculent de 11 m/an entre 1775 et 1833. Au nord du hameau, la progression était de 15 m/an pour un repli à peine inférieur de 14 m/an. Nous retrouvons la même situation autour du marais du Logit : une avancée de 7 m/an puis un retrait des sables de 6 m/an. Le deuxième point est la constante marche des sables au niveau du bourg de Soulac : 3-7 m/an durant les sept premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle et 5 m/an entre 1775 et 1833. Les propos de Bernard Saint-Jours avançant une mobilité des sables réduite au seul bourg de Soulac trouvent une résonance. Les dunes autour

---

<sup>143</sup> Les trois mesures utilisées sont 530 m, 900 m et 440 m soit une moyenne de 623 m pour une période de 58 ans (1775-1833).

<sup>144</sup> Quatre mesures ont été utilisées (380, 1060, 1080 et 700 m) donnant une moyenne de 805 m.

<sup>145</sup> Les trois mesures (330, 280 et 360 m) donnent une moyenne de 323 m.

<sup>146</sup> Les mesures (540, 480 et 170 m) donnent une moyenne de 396 m.

<sup>147</sup> Les trois mesures (350, 500 et 250 m) donnent une moyenne de 366 m.

<sup>148</sup> Les mesures utilisées sont 320 et 140 m.

<sup>149</sup> Cinq mesures sont utilisées : 130, 200, 330, 600 et 350 mètres.

<sup>150</sup> Les deux mesures sont identiques, 170 m.

du bourg de Soulac sont les seules qui aient systématiquement progressé entre 1707 et 1833. Concernant les autres zones, les sables ont progressé puis, semble-t-il, soit reculé, soit été stables.

Aucune autre source ne mentionne le recul du front ouest des dunes entre 1775 et 1833. Des exemples font même état d'un ensablement durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Nous pouvons nous interroger sur la véracité des données de la carte de Belleyme : les dunes sont-elles mal représentées ? L'étude du trait de côte a démontré la rigueur des relevés de Pierre de Belleyme. L'étude des chemins des cartes de Belleyme et du cadastre permet de nouveau d'affiner les résultats précédents. Au nord du bourg de Soulac, la mobilité des sables (avancée et recul) est limitée ; les chemins suivent dans leur ensemble les mêmes trajectoires. La principale exception est la partie située directement au nord du bourg, marquée par une forte avancée des sables (320 m entre 1775 et 1833). Le fait qu'aucune habitation n'est située le long de ce tronçon corrobore l'idée d'une forte mobilité dunaire : les habitants de Soulac ne construisent pas dans cette zone exposée aux sables. Au sud de Lillan, le même constat peut être tenu. Les deux chemins sont parallèles : les sables sont très mobiles. En outre, la présence de maisons au sud de Lillan seulement sur le cadastre appuie l'idée d'une forte mobilité des sables durant les décennies précédentes. Les sables progressaient vers l'est au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la tendance doit certainement s'inverser et est marquée par le net recul des dunes. Dès lors, on peut construire sur cet espace nouvellement reconquis. La présence de maisons traduit la réduction du risque d'un ensablement à partir des premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Les actions humaines expliquent certainement ce recul des sables, notamment l'enrésinement des dunes au début du XIX<sup>e</sup> siècle (chapitre VI).

*Un ensablement limité, mais bien présent (1707-1833 ; carte 38)*

La carte de l'ensablement de la paroisse de Soulac entre 1707 et 1833 (carte 38) permet de nuancer les résultats, en présentant l'évolution de l'espace dunaire sur plus d'un siècle. L'ensablement des terres reste limité au sein de la paroisse de Soulac entre 1707 et 1833. L'avancée des sables vers l'est n'a été que de 433 ha et ne touche pas l'ensemble de la paroisse de Soulac de la même façon. En réalité, plusieurs zones émergent. La partie sud de la paroisse – sud et nord de Lillan –, le bourg de Soulac et le marais du Logit sont les espaces où les sables progressent vers l'est. À l'inverse, les sables reculent au niveau du Verdon et du Royannais.

Les sables reculent de 226 ha entre les deux périodes – 2 603 ha d'espace dunaire en 1707 et 2 377 ha en 1833. Le recul calculé zone par zone est de 299 ha. L'Océan a érodé 732 ha de

dunes entre 1707 et 1775. Côté terre, les sables progressent sur 548 ha : 172 ha à la Chambrette, 93 ha dans les marais du Logit, 110 ha au nord du bourg de Soulac, 106 ha au sud du bourg de Soulac, 44 ha au nord de Lillan et 23 ha au sud de Lillan. Auquel il convient de mentionner un recul de 115 ha<sup>151</sup>. L'avancée dunaire réelle est 433 ha (tableau 13).

Le territoire de Soulac est touché par la progression des sables, mais cette avancée n'est pas aussi spectaculaire que certains auteurs la décrivaient. Elle n'est ni régulière dans le temps ni présente sur tous les secteurs. Dans l'ensemble, entre 1707 et 1775, les sables progressent vers l'est de 656 ha, tandis qu'entre 1775 et 1833, ils régressent de 319 ha. L'étude au cas par cas montre des secteurs où les sables progressent entre 1775 et 1833. Mentionner que toute la paroisse est exposée à l'avancée des sables ne correspond pas à la réalité qu'enseignent les cartes. Les dunes sont fortement mobiles dans quatre secteurs : au sud et au nord de Lillan, au niveau du bourg de Soulac, au nord du bourg et autour des marais du Logit. Pour les autres espaces, les dunes sont, dans leur ensemble, stables, voire elles régressent. Même si l'ensablement est limité, les sables demeurent destructeurs. Les sources écrites mentionnent les nombreux effets négatifs des sables sur les cultures et l'habitat.

#### **IV.3.2. Un ensablement des terres mises en valeur**

Dans un mémoire adressé certainement par les marins de Bordeaux à l'intendant pour la conservation de l'église de Soulac au début des années 1740, les dommages provoqués par les sables sont décrits.

« Les anciens habitans de cette paroisse prétendent que les terres situées au midy, au couchant et au septentrion de cette église [de Soulac], formoient autre fois une vaste et fertile plaine d'un terrain inégal, mellé de montagnes, de puys et de quelques marais, on ne voit aujourd'huy dans ces parties là, qu'un pays aride et désert, un pays couvert et coups de plusieurs chaînes de monts de sable de différentes élévations et de différente consistance, que les mêmes habitans prétendent avoir été formés des sables que la mer a jettés sur ses bords, et qui ont été ensuite transportés par les vents dans toute cette plaine<sup>152</sup>. »

L'ensablement mentionné dans la citation précédente se retrouve dans l'étude des trois cartes précédentes (cartes 36, 37 et 38) où quatre types de terres sont ensablés. Les pâturages constituent le premier. Entre 1707 et 1775, quatre zones de pâturages sont ensablées : autour des marais salants du Logit, aux Royannais et au sud et au nord de Lillan faisant 410 ha<sup>153</sup> ; soit

---

<sup>151</sup> 47 ha au niveau du Royannais, 60 ha au Verdon et 8 ha aux Huttes.

<sup>152</sup> AD 33, C 3686, *Mémoire sur la nécessité de laisser subsister l'Église et le clocher de Soulac pour la sûreté de la navigation de la rivière de Bordeaux*, s.d. (entre 1741 et 1744).

<sup>153</sup> 73 ha au Logit, 17 ha au Royannais, 220 ha au nord de Lillan et 100 ha au sud de Lillan.

59 % de l'avancée dunaire (697 ha<sup>154</sup>). Le deuxième type ensablé est constitué des salines du Logit, réduites à la hauteur de 83 %<sup>155</sup>. Les bois du Logit (8 ha), ceux situés au nord du bourg de Soulac (6 ha) et autour de Lillan (17 ha) – soit un total de 31 ha – constituent le troisième type. Enfin, certaines terres consacrées aux cultures se retrouvent sous les sables : 7 ha à Lillan. Les 182 hectares restants se répartissent en lieux d'habitation, en chemins ou en terres qui ne sont pas définies précisément sur la carte de Claude Masse. Entre 1775 et 1833, les quatre mêmes catégories de terres ensablées se distinguent. Près de 54 ha de pâturages sont ensablés directement au nord du bourg de Soulac, soit 56 % des terres ensablées (97 ha au total). Deux hectares de salines sont ensablés au Logit ; 15 ha de cultures (10 ha à Soulac et 5 ha à Lillan) et 16 ha de bois<sup>156</sup>. Entre 1707 et 1833, l'avancée des sables est de 548 ha. Les pâturages sont toujours les plus touchés : 131 ha<sup>157</sup> (23,90 %). Des salines se retrouvent sous les sables (51 ha au niveau des salines de Soulac et 24 ha au Logit ; total de 75 ha). Une partie des cultures (7 ha à Lillan) et des bois (25 ha<sup>158</sup>) est aussi ensablée. Les sources écrites étudiées recensent les mêmes types d'espaces ensablés.

*Les marais salants « sous le sable<sup>159</sup> »*

L'ensablement des marais salants a commencé avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Claude Masse mentionne que « le terrain qui est au nord de Soulac<sup>160</sup> et qui est aujourd'hui presq tout occupé par des dunes dont il y en a d'assés hautes étoit autrefois culture et remply de marais salants<sup>161</sup> ». Les documents de l'ingénieur cartographe sont les seules sources qui font état d'un ensablement des marais salants durant le XVII<sup>e</sup> siècle. Les censiers de 1615<sup>162</sup> et de 1648<sup>163</sup> n'indiquent aucune saline « sous le sable ». Toutefois, deux actes notariés de Michel Morin attestent la présence de sables dans les marais salants dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le premier, daté de

---

<sup>154</sup> Les 697 ha correspondent à l'avancée cumulée des sables. Nous n'avons pas retranché les 41 ha de recul des sables.

<sup>155</sup> 67 hectares sur les 80 sont recouverts de sable ; toutefois, la translation vers l'est de ce marais réduit la portée de son ensablement. En effet, sur la carte de Belleyme, le marais du Logit mesure 37 ha. Nous pouvons plutôt envisager une réduction de moitié du marais salant du Logit par envasement, accentuée par un léger ensablement.

<sup>156</sup> 3 ha de bois sont ensablés au Logit, 7 ha au bois de Vissoles et 6 ha au sud de Soulac.

<sup>157</sup> 32 ha au sud de Lillan, 53 ha au sud du bourg de Soulac et 46 ha au niveau des marais du Logit.

<sup>158</sup> 6 ha pour les bois situés au nord du bourg de Soulac, 9 ha pour ceux situés à l'est du bourg et 10 ha de bois sont ensablés à Lillan.

<sup>159</sup> AD 33, 2Fi 1381, Plan terrier de Soulac, fin XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>160</sup> À l'ouest des marais salants du Logit.

<sup>161</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

<sup>162</sup> AD 33, H 506 (13), *Exporle des biens à Soulac faictes en ferme de M. le prieur par feu Pasquier Bourgeois*, 02/06/1615.

<sup>163</sup> AD 33, H 503, *Liève des rentes de Soulac, tirée sur les reconnoissances faictes en l'année 1648 par Monsieur Ladie*.

1703, mentionne la perte de 30 aires saunantes au hameau des Grandes Maisons. Lors de sa visite, Michel Morin indique avoir « trouvé une grande quantité de marais perdu par le sable ennoyé dans iceux par la petuosesse des vans<sup>164</sup> ». Le deuxième acte indique qu'en 1702, le baradé<sup>165</sup> Pierre Fort a travaillé 14 jours à ôter le sable des marais de Grannes<sup>166</sup>.

Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, de nouveaux exemples émergent. En 1741, les marais salants de M. Durousset « sont bordés par une chaîne formée par les sables de la mer, qui les endommagent considérablement<sup>167</sup> ». Le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle indique trois pièces de marais salants perdus à cause des sables. La tenure de Guilhem Tria est ainsi un « marais sallan perdu depuis 2 à 3 ans par les sables ». Les marais de la Torte et de la Gouyon, situés à proximité des Arros, sont « sous le sable ». Deux autres marais sont menacés par les sables. Le marais salant de Melle Dorniac est confronté au nord par les sables, tout comme le marais de Pierre Bordonneau. Tous deux sont situés dans les marais du Logit. Au XIX<sup>e</sup> siècle, le danger est toujours présent : « Déjà ce fléau dévastateur est parvenu jusque sur le bord des marais salans qui bientôt sans doute disparaîtront à leur tour<sup>168</sup>. » L'envasement est certainement la première cause du recul des marais salants, mais ces zones restent sensibles au « volage des sables ».

### *Un ensablement des cultures*

Contrairement à ce qu'avancé Bernard Saint-Jours au sujet du rôle d'impôts de 1648, les mentions d'ensablement ne sont pas seulement limitées à deux parcelles de bois<sup>169</sup>. Cinq tenures cultivées sont ensablées<sup>170</sup> : une terre labourable et quatre jardins. À notre sens, un jardin est une terre mise en culture pour une production de subsistance intensive de proximité. Pour deux tenures, la mention « sous les sables » est de la même main que celle qui a rédigé le document original (couleur et écriture). Pour les trois autres mentions, la couleur de l'encre

---

<sup>164</sup> AD 33, 4J 505 (251), Michel Morin notaire au Verdon, Procès-verbal entre sieur de Plessac, 29/05/1703.

<sup>165</sup> Terrassier qui fait les clôtures et creuse les fossés.

<sup>166</sup> AD 33, 4J 505 (261), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance de Pierre Fort au profit de Jacques Villain, 27/01/1704.

<sup>167</sup> AD 33, 1Mi 604 (63), Lettre de Pouard au duc de Gramont, Bordeaux, 1741.

<sup>168</sup> AD 33, SP 909, Lettre de M. Legris Lassalle membre du corps législatif au préfet de la Gironde, 9/07/1809.

<sup>169</sup> SAINT-JOURS B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 86.

<sup>170</sup> Une précision de vocabulaire s'impose : pour désigner la tenure, c'est-à-dire l'ensemble baillé au tenancier, nous utilisons aussi le terme « parcelle ». Une tenure peut être composée de plusieurs pièces (un bois, une maison, un jardin, etc.). La pièce correspond donc à une sous-division de la tenure. Le terme « unité » est utilisé comme synonyme de la pièce.

diffère<sup>171</sup>, ce qui laisse supposer à un ajout postérieur, signe d'un ensablement sans doute ultérieur à 1648 et pris en compte lors de la mise à jour du terrier à une date inconnue. Les deux parcelles ensablées avant 1648 sont deux jardins situés dans le bourg de Soulac, pour l'un près du four banal et pour l'autre, dans la rue de Castillon. Pour les autres tenures ensablées durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la terre labourable n'est pas située dans le bourg de Soulac, mais dans le reste de la sauveté, au lieu de Lerreye. Les deux autres jardins ensablés sont situés dans le bourg de Soulac, au puy du Guet et dans la rue d'Espagne. En outre entre 1615 et 1648, le nombre de vignes diminue (37 à 23) : nous pouvons penser que l'ensablement est la cause de cette diminution.

Deux éléments ressortent de l'étude du censier de 1648. Tout d'abord, ce document est le plus ancien conservé qui mentionne un ensablement de terres cultivées. À l'exception de la zone de Lillan, il est même le premier à indiquer une avancée des sables dans la paroisse de Soulac. Par exemple, le censier de 1615 ne relève aucune zone ensablée dans la sauveté de Soulac. La progression des sables vers l'est semble donc devenir un enjeu pour les populations au cours de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. L'autre information que l'on peut tirer du document est l'exposition du bourg de Soulac aux sables. Des cinq tenures ensablées, quatre sont dans le bourg. Les premières zones touchées semblent être le four banal, les rues de Castillon et d'Espagne ainsi que le puy du Guet ; certainement les rues les plus à l'ouest du bourg, à la lisière orientale des dunes. Malheureusement, nous ne pouvons pas cartographier plus précisément ces données.

Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ensablement des terres cultivées se poursuit. L'étude du plan terrier appuie notre propos. Comme nous le verrons, l'ancien bourg de Soulac a disparu à la suite de l'avancée des sables au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ne le représente donc pas. Pour le reste de la paroisse, deux terres cultivées sont ensablées : deux jardins, dont un est planté de quelques « pieds de vigne en partie perdus par les sables ». Le jardin de M. Dourousset est situé aux Pigneaux, (proche de Lillan) et est « gagné par le sable ». Le jardin planté de vignes est au niveau du Royannais, le long de la route de Soulac au Verdon.

---

<sup>171</sup> Le document est « paraphé par nous Commissaire du grand conseil à Bourd. Le 16 xbre 1755 ». Toutefois, les rajouts dans la marge sont de la même écriture que le document original. Ce qui nous fait penser à des rajouts effectués durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, peu de temps après 1648.

### *Les pâturages et les bois couverts par les sables*

Les marais salés, consacrés aux pâturages, sont comptabilisés comme des espaces incultes. Le censier de 1648 mentionne plusieurs noms : jauga\*, lesque\* et broustère\*. Le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle donne d'autres noms de terres incultes ensablées : des combes\*, des fossés et des parcelles qualifiées de « sables ». Les deux documents mentionnent aussi des bois ensablés.

Le censier de 1648 mentionne 22 tenures incultes ensablées. Pour cinq d'entre elles, la tenure décrite contient plusieurs pièces. Par exemple, la parcelle tenue par Bouger située dans la rue d'Espagne a une maison, un jardin, une jauga\* et un bois<sup>172</sup>. En tout, 29 pièces sont ensablées<sup>173</sup>. Parmi celles-ci, 24 % sont ensablées avant 1648. Dix-sept pièces de bois sont ensablées dont cinq avant 1648 – 70 % sont « sous le sable » durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Les lesques\* sont au nombre de cinq, une seule est ensablée avant 1648. Les jaugas\* ensablées sont au nombre de six, dont deux antérieures à 1648. La broustère\* est ensablée après 1648. La grande majorité des pièces ensablée est située hors du bourg de Soulac – 82 %. Parmi les quatre pièces situées dans le bourg, seulement une est ensablée avant 1648. L'avancée des sables dans la sauterie commence au début du XVII<sup>e</sup> siècle, mais s'accélère durant la seconde moitié du siècle.

Un autre censier mentionne la présence de terres ensablées. Malheureusement, le document n'est pas daté ; il semble être rédigé durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>174</sup>. Quatre parcelles tenues par le tenancier Pasquier sont décrites et complétées par une écriture plus récente qui indique un ensablement. Trois bois, une lesque\* et une jauga\*<sup>175</sup> sont en train de se perdre par les sables. Par rapport à la lesque\* située à la Fenestre, « il y en a les trois cars de cette pièce de perdus tant du costé du sable que du bout du nord que pâturage de Jean Gombaud ». La tenure en bois et en jauga\* du lieu des Martinets est « perdus (sic) il y a plus de quarante ans ». Par rapport aux deux autres pièces de bois, situées à la Rodeyre et à Chastelleraud, « il y en a le tiers de perdu du costé du sable ».

---

<sup>172</sup> La tenure de Cambeilh contains un bois et une terre en jauga\* ; idem pour celle détenue par Pasquier, tandis que celle de Bourgoing à Lerreye contains bois, lesque\* et jauga\*. Enfin, la tenure de Satin, située au Biganneau, comprend une terre en lesque\* et en jauga\*. Les dix-sept autres tenures ne contiennent qu'une seule pièce.

<sup>173</sup> Nous préférons utiliser le nombre de pièces que celui de tenures. Par exemple, pour une tenure qui contains un bois ou une terre labourable, quelle unité domine ? Le choix de comptabiliser les pièces permet de répondre en partie à ce problème.

<sup>174</sup> AD 33, H 1049 (5), *Reconnaissance du sr. Pasquier à Soulac*, s. d. (sans doute seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle)

<sup>175</sup> une tenure contains des pièces de bois et de jauga\*.



À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, quelques rentes du censier de 1648 ont été actualisées<sup>176</sup>. Aucune nouvelle tenure ne semble ensablée, mais les confrontations sont données. Deux pièces de bois sont ainsi voisines des sables. La première pièce est située à La Salle (sud-est du bourg de Soulac ; illustration 9) et est accolée aux sables au sud. Une autre pièce de bois et une jauga\* sont jointes à l'ouest par les sables au lieu de Martinet. Malheureusement, le censier de 1648 ne donne pas les confrontations ; on ne peut pas savoir le nombre de pièces vulnérables aux sables. Le censier de 1615 quant à lui mentionne les confrontations. Dix tenures sont ainsi confrontées aux « sables de la Grande Mer<sup>177</sup> ». Six lieux ressortent : aux Martins (quatre pièces confrontées), Lausoin (deux pièces), La Salle, Au Brun, Au Coudibi et Biganneau. Les différentes pièces sont situées dans les quartiers du bourg de Soulac. Deux noms ne sont plus utilisés dans le censier de 1648 : les lieux de Lausoin et au Coudibi. Par la suite, seulement La Salle se retrouve sur le cadastre. La disparition des noms résulterait d'un ensablement survenu durant la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Par la suite les sables commencent à devenir un véritable danger pour les habitants du bourg.

Le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle donne douze pièces incultes ensablées. Les zones touchées sont similaires aux espaces de cultures ensablées : la zone autour de Lillan, le bourg de Soulac et le long du chemin entre Soulac et le Verdon. Un fossé est « comblé par le sable » le long du jardin de M. Durousset situé aux Pigneaux, Le bois de La Salle – situé au sud du bourg de Soulac, proche de la croix de Pierre – est « actuellement gagné par les sables » et est dorénavant nommé « communal coustau\* ». Un peu plus au nord, le long du chemin de Soulac au Verdon un fossé est « comblé par le sable » au niveau des Arros. Quatre prés sont soit « perdu[s] par le sable » soit « presque perdus ». Les prés sont certainement des prairies de fauche. Ils sont situés le long de la route de Soulac au Verdon<sup>178</sup> et au niveau de Lillan<sup>179</sup>. En outre, cinq parcelles sont nommées combes\*. M. de Morin de Saint-Vivien possède des « combes\* ou il y a quelque peu de bois broutey et des montaignes de sable ». Surtout le plan terrier indique la présence de sables – souvent sous la dénomination coustau\* – de l'ancien bourg de Soulac aux marais du Logit. Au nord du Logit, vers la pointe de Grave, le plan indique la présence de piqueys\* de sable, c'est-à-dire des dunes. Les sables sont parfois qualifiés

---

<sup>176</sup> AD 33, H 1049 (17), *Extrait de l'exporle du S. Gontier et de M. Laville en a reconnu le 9e mars 1648 par Ladie*, s.d. (seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle).

<sup>177</sup> AD 33, H 763, *Terrier des exporles et recongnossances du prieuré et seigneurie de Soulac, faictes en faveur de messire Pierre de Mauriac, advocat en la Cour de Parlement de Bourdeaux, prieur et seigneur justicier dudict Soulac, receues et passées par moy, Guillaume Ychon, notaire royal en Guyenne, soubzsigné, en l'année mil six cens quinze.*

<sup>178</sup> Au niveau du Royannais, nommé dans le document Saint-Nicolas.

<sup>179</sup> Au lieu de la Grueyerie et aux Pigneaux, couvert « par les sables de la mer ».

d'« élévation de sables vaccants ». En outre, quelques tenures du plan terrier ne sont pas indiquées comme ensablées, mais sont confrontées par les sables. Le pacage tenu par M. Lafon, proche du marais du Logit, est ainsi bordé de sables à l'ouest.

Pierre Buffault mentionne l'ensablement de diverses pièces de la paroisse, mais sans citer précisément les sources utilisées. Au niveau de la pointe d'Esteorte, ou de Lestor, représentée sur la carte de Claude Masse, il indique l'existence d'un taillis de chênes ensablé « dans lequel les gens du pays prenaient des harts (en patois *hart*, ramille qu'on tord pour en faire un lien, se dit *estor* ou *lestor*) ». Le sable serait aussi à l'origine de la destruction des « bois de haulte fuste » de Saint-Nicolas au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>180</sup>.

Différentes voies de communication peuvent aussi être coupées par les sables. L'étude des cartes de Masse (carte 3 ; 1707), de Belleyme (carte 4 ; 1775) et du cadastre (carte 5 ; 1833) montrent que dans la majorité des cas, les chemins épousent le contour des dunes. Dans le censier de 1615, un certain nombre de chemins se termine dans les sables. Six tenures sont aussi confrontées à un chemin qui se dirige vers les sables. Un de ces chemins est dénommé « chemin public qui va de Montauban au sable » et confronte une maison du bourg de Soulac. Une tenure du lieu d'Au Brun est confrontée par un chemin « qui va à la côte de la mer » ; « aux sables de la mer » pour deux pièces situées au Puy Galinay dans le bourg de Soulac. Enfin, les deux parcelles situées à Lausoin sont confrontées au « chemin qui va de Soulac à la Grande Mer ». La carte de Claude Masse montre aussi un certain nombre de chemins se terminant dans les sables au niveau du bourg de Soulac et au sud de Lillan. Les différentes voies de communication, longeant les espaces sableux, sont donc exposées au volage des sables. Dans une lettre du maire de Soulac à Didiet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du début du XIX<sup>e</sup> siècle, « le progrès des dunes et tel depuis six ans que les communications se trouvent interrompues, et la sûreté du Verdon compromise<sup>181</sup> ».

Trois remarques peuvent être faites sur l'ensablement des terres de la paroisse de Soulac à la suite de l'étude des cartes et des sources. La première est la concordance des zones touchées. Les sables progressent dans quatre zones : sud et nord de Lillan, au niveau du bourg de Soulac et aux marais du Logit. Le chemin de Soulac au Verdon n'est que partiellement touché. Le deuxième point démontre un ensablement assez limité dans l'espace. Le censier de 1648 contient 24 parcelles ensablées, soit environ 10 % du nombre total des tenures. Le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle indique un chiffre à peu près similaire : 7 % – 26 parcelles sont

---

<sup>180</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes, op. cit.*, p. 86..

<sup>181</sup> AD 33, SP 910, Lettre du maire de Soulac à Didiet, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Soulac, s.d. (après 1806).

mentionnées comme contenant du sable ou sont ensablées. Les sables ne déferlent donc pas sur la paroisse de Soulac comme certains auteurs pouvaient le mentionner. Enfin, la chronologie de l'ensablement de la paroisse de Soulac semble se faire en deux temps. La première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle est marquée par un ensablement progressif de la sauveté. Par contre, l'ensablement s'accélère durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et se poursuit durant tout le Siècle des Lumières. La stagnation des affermes du prieuré de Soulac (tableau 1) durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle résulte certainement de l'ensablement des fonds. En outre, le prieur a des difficultés à louer les revenus de la paroisse. « Depuis 35 ans on n'a pu jamais affermer tous les vacans de Soulac dîme droits seigneuriaux et four banal au-delà de onze cent livres. Depuis dix ans personne n'en offre au-delà de cent pistoles<sup>182</sup>. » En 1729, les cens, rentes, dîmes et droits du four banal de Soulac sont affermés pour 1 100 £, mais ne rapportent que 1 000 £ au fermier à la suite d'un « rabais fait au fermier à cause des sables de la mer<sup>183</sup> ». Pour les habitants, l'ensablement est certainement la raison de la présence de 96 familles dans le besoin en 1789 et un grand nombre de mendiants<sup>184</sup> alors qu'en 1737, « il n'y a aucun pauvre qui ne puisse gagner sa vie<sup>185</sup> ».

Ce long développement sur l'ensablement de Soulac valide l'analyse cartographique. Les terres représentées ensablées sur les cartes 36, 37 et 38 sont les mêmes que celles mentionnées dans les sources écrites. En outre, l'étude cartographique permet de définir spatialement l'avancée des sables. L'utilisation de la cartographie ancienne, conjuguée avec les sources écrites et les outils cartographiques modernes, permet de reconstituer les transformations d'un territoire littoral.

#### **IV.3.3. Du risque de destructions à des destructions effectives**

Parallèlement aux ensablements des terres, différentes constructions humaines sont aussi recouvertes par les sables et parfois abandonnées.

---

<sup>182</sup> AD 33, H 1049 (1), *Mémoire pour M. l'abbé de religieux de Ste-Croix et pour le prieur titulaire de Soulac*, s.d. (après 1711).

<sup>183</sup> AD 33, G 833 (1), Déclaration de l'archiprêtre de Lesparre, 11/02/1729.

<sup>184</sup> AD 33, C 4437 (112), Lettre du curé de Soulac Eyriaud à M. Maigné, secrétaire de la Chambre de Commerce de Bordeaux, 29/05/1789.

<sup>185</sup> AD 33, G 649, Visite des archevêques, 1737.

### *La destruction de maisons d'habitation*

Claude Masse est persuadé de l'ensablement du bourg de Soulac dès le XVII<sup>e</sup> siècle : « Soulac est un bourg que les dunes couvrent insensiblement [...] : cet endroit étoit autrefois bien plus considérable comme l'on en peut juger par la grandeur de son Église<sup>186</sup>. » Le bourg de Soulac devait s'étendre plus à l'ouest. La gravure de Claude Masse représente l'église qui s'ouvre vers l'ouest, faisant face aux dunes (illustration 5). À l'origine, l'église devait être dans une position plus centrale et le bourg s'articulait autour. Le censier de 1648 mentionne l'existence d'un jardin situé rue des Gahets, au couchant de la porte de l'église, soit à l'ouest. Auparavant, ce jardin était l'hôpital détruit par les huguenots durant leur attaque en 1622. Dans le censier de 1615, la maison détenue par Guillaume Pasquier, nommée maison de Tubery, est située au-devant de l'église. Elle existe toujours en 1648. Lors de travaux en 1929, des débris de brique et de tuiles ont été trouvés à l'ouest de l'église<sup>187</sup>. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, le bourg de Soulac se développait donc plus à l'ouest qu'il ne l'était au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En un demi-siècle, un certain nombre de maisons et de rues sont abandonnées face à la mobilité des sables.

Le censier de 1648 mentionne seulement deux maisons ensablées. La première est située dans la rue d'Espagne, tenue par François Bouger. La deuxième maison ensablée est tenue par Famé et est située dans la rue de Castillon. Cette dernière maison a été ensablée avant 1648 ; celle de François Bouger après 1648. Dans le censier de 1615, la rue des Peyres est aussi appelée Aux Sables, puis devient la rue du Sable en 1648. L'existence de ces noms sous-entend une présence toute proche des sables, aux abords du bourg. Ces quelques exemples démontrent la présence de sable aux pieds des maisons du bourg de Soulac dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, mais sans destruction notable. Une tenure de M. Gontier est confrontée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à la maison « où le vicaire perpétuel fait à présent sa résidence », au niveau du puy du Guet<sup>188</sup>. L'ancien presbytère a-t-il été abandonné à la suite d'un ensablement au cours du XVII<sup>e</sup> siècle ? Malheureusement, aucune autre source ne permet d'appuyer cette hypothèse. Les archives du notaire Michel Morin laissent apparaître encore quelques rues dans le bourg de Soulac à la fin

---

<sup>186</sup> SHDV, 1VD 60, (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier carré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

<sup>187</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 86.

<sup>188</sup> AD 33, H 1049 (18), *Estat des biens que possède M. Gontier et M. le Baron d'Arès en la parr. de Soulac monnant du fief des reverand frères bénédictins de Ste-Croix*, s.d. (fin XVII<sup>e</sup> siècle).

du XVII<sup>e</sup> siècle. Les rues de Duprat<sup>189</sup>, du Sable<sup>190</sup> et de Castillon<sup>191</sup> existent toujours respectivement en 1687, 1687 et 1703. L'ensablement de la rue de Castillon, bien que débuté durant le XVII<sup>e</sup> siècle, n'est pas encore terminé au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les cartes 36, 37 et 38 confirment l'ensablement du bourg de Soulac et de différentes maisons durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur la carte 36, 83 maisons représentées par Claude Masse (1707) sont ensablées sur la carte de Belleyme (1775) – sur un total de 107 maisons, soit 78 %. Quatre zones émergent. La zone la plus touchée est le bourg de Soulac. Composé de 65 maisons, il est complètement ensablé en 1775 et est abandonné par les habitants. Au sud du bourg, deux maisons longeant le chemin de Grayan à Soulac sont ensablées. Ces deux espaces – bourg de Soulac et sud du bourg – sont les zones où les sables sont les plus mobiles de la paroisse. Au nord du bourg, les deux dernières zones concernées sont le hameau du Royannais (deux maisons ensablées) et les différentes habitations situées autour du marais du Logit où quatorze maisons sont « sous le sable ». Sur la carte 37, dix-huit maisons représentées sur la carte de Belleyme (1775) sont ensablées sur le cadastre de 1833. Les zones diffèrent légèrement par rapport à la carte précédente, mais nous retrouvons les secteurs où les sables sont les plus mobiles : Lillan (une maison), la Vidau (cinq maisons), Vissoules (cinq maisons) et le Verdon (sept maisons). Les dix-huit maisons ensablées ne correspondent qu'à 12 % de l'ensemble des maisons (153 au total). Cela confirme une avancée des sables plus modérée et plus restreinte au début du XIX<sup>e</sup> siècle que durant les décennies précédentes ; due certainement à la réussite de l'enrésinement des dunes (chapitre VI). Enfin, la carte 38 confirme un ensablement important de l'habitat de la paroisse de Soulac : 77 maisons sont sous les dunes, soit 72 % des habitations représentées par Claude Masse. Les zones touchées sont Lillan (deux maisons), une maison au sud du bourg de Soulac, les 65 maisons du bourg de Soulac, une maison à La Salle et sept maisons au Logit.

Le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle confirme un ensablement partiel de la paroisse. En premier lieu, il ne représente pas l'ancien bourg de Soulac, déjà ensablé et vidé de ses habitants. La zone située à l'ouest de l'ancien bois de La Salle – sud-est du bourg de Soulac – est indiquée comme ensablée. En deuxième lieu, il indique un certain nombre de maisons détruites par les sables. Deux maisons sont abandonnées aux Vissoules. Les maisons sont

---

<sup>189</sup> AD 33, 4J 504 (57), Michel Morin notaire au Verdon, Achat d'une maison par Pierre Hourcan auprès de Marie Merlet, 08/09/1687.

<sup>190</sup> AD 33, 4J 504 (65), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance de Pierre Labbé au profit de François Deschams, 18/11/1687.

<sup>191</sup> AD 33, 4J 505 (249), Michel Morin notaire au Verdon, Vente d'une maison par Pierre Roi à Pierre Lambert, 25/05/1703.

respectivement « démolie et couverte de sable » et « rompue et couverte par le sable ». Elles sont toutes les deux situées au nord du chemin de Soulac au Verdon. Une maison située à l'ouest de la chapelle du Verdon est indiquée comme « presque démolie ». On peut penser que le sable en est la cause. Deux autres maisons sont indiquées soit avec des combes\*, soit avec du sable autour. La maison de M. Lafaye située au Verdon comprend un four, un jardin et des combes\* ; la maison de M. de Morin de Saint-Vivien située dans la partie nord du Verdon est constituée d'un pigeonnier, d'un jardin, d'une place et des sables. Surtout, cette dernière maison est entourée de sables au nord et à l'ouest. La mention de sables ou de combes\* dans le descriptif de la tenure laisse supposer un risque accru d'ensablement. Au nord de Lillan, au lieu de la Craberie, un ancien pargau est « presque démolie [...] ou autrefois on marquoit tout le bétail »<sup>192</sup>. Le sable est à l'origine de sa destruction. Parmi les 116 bâtiments représentés sur le plan terrier, seulement cinq bâtiments sont mentionnés soit détruits par les sables (deux maisons), soit leur destruction résulte certainement des sables (deux maisons et le parc à bétail). Ils ne concernent donc que 4 % de l'ensemble du bâti. De nouveau, une tendance se dégage : l'ensablement n'est pas si destructeur que cela, à l'exception du bourg de Soulac totalement détruit avant la levée du plan terrier.

En 1778, dans un procès tenu au Parlement entre Bertrand Lade, prieur de Soulac, et Dominique Eyrcaud, curé de Soulac, au sujet des noales\*, une description erronée de la paroisse est donnée. « La paroisse ancienne est réduite à une douzaine de tenanciers qui payaient chacun une paire de canards sauvages de rente au seigneur curé primitif, jusqu'à ce que les sables qui sont déjà tout près de ces tenanciers les aient engloutis comme le reste de l'ancien terrain<sup>193</sup>. » Le curé grossit les traits pour obtenir le droit de percevoir les noales\*. La réponse du prieur de Soulac est sans appel : « Les sables de la mer ne s'avancèrent point de beaucoup autant que le sieur partie adverse le dit ; loin de couvrir alors toutes les terres cultivées et qui s'étendaient à bien plus d'une lieue de la mer, ils couvrirent seulement le bourg et quelques terrains voisins, qui formaient le rivage<sup>194</sup>. » L'ensablement de la paroisse de Soulac a surtout détruit des maisons au niveau du bourg, touchant de manière plus restreinte les autres hameaux.

D'autres documents mentionnent de manière fortuite l'ensablement de bâtiments durant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. En 1710, un mémoire des bénédictins de Sainte-Croix signale que « les

---

<sup>192</sup> Sans doute des chèvres, une « crabe » est une chèvre en gascon.

<sup>193</sup> AD 33, H 499 (4), *Copie de requête du sieur Eyriaud rendante à l'obstention de ses predecesseurs conclus et a ce qu'il lui soit permis de percevoir les dimes menues et vertes et de charnelages*, 29/07/1779.

<sup>194</sup> AD 33, H 726 (58), *Requête de dom Bernard Lade, prieur de Soulac, contre le curé dud. Soulac au sujet des dîmes*, 14/01/1779.

deux tiers des maisons et terres du bourg de Soulac sont déjà dans le sable<sup>195</sup> ». En 1737, lors l'enquête pastorale, « la maison presbiterale est environnée et comblée de sable et preste à tomber<sup>196</sup> ». En 1753, le baron d'Arès, riche propriétaire de Soulac, demande l'autorisation de placer une girouette sur une maison qu'il vient de bâtir « quoyque [...] les sables voisins ne me permèteront point de la lesser subsister longtemps dans le même lieu<sup>197</sup> ». En 1755, le gendre et héritier d'Arès – décédé en 1754 – M. de Barbeau se plaint de l'ensablement de son moulin à vent situé à Soulac, qui est « totalement perdue par les sables, et qui depuis plus d'un mois ne tourne plus<sup>198</sup> ». En réalité, le moulin est ensablé depuis le début des années 1740. Le moulin est vendu à la monarchie le 24 novembre 1758 afin de le conserver comme amer<sup>199</sup>. La gravure de Teulère (illustration 18) le représente toujours en ruine, à proximité de l'église. En 1792, « le commissaire ordonnateur des classes se plaint que l'on dégrade soit l'église soit le moulin de Soulac, bâtiments qui servent de balise<sup>200</sup> ». Pierre Buffault mentionne encore l'existence de ruines en 1855<sup>201</sup>. Ce moulin est très certainement le moulin de Lapilanne, installé sur le puy du même nom dans le bourg de Soulac mentionné dans le censier de 1648. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le risque d'ensablement de la paroisse demeure, même si peu d'archives le mentionnent. En 1809, le maire de Soulac, Baguenard, s'inquiète toujours de l'ensablement du Vieux-Soulac, soit le hameau de la Vidau sur la carte de Belleyme<sup>202</sup>.

Des bâtiments, et particulièrement des maisons, sont détruits par l'avancée des sables. Toutefois, ces destructions se produisent dans des zones localisées : le bourg de Soulac (abandonné au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle), les hameaux situés en bordure du bourg et ceux situés au nord du chemin de Soulac au Verdon. Dans le reste de la paroisse, les maisons ne sont pas réellement exposées aux sables.

### *L'exposition des batteries au « volage des sables »*

Les batteries de la pointe de Grave sont construites sur le front de mer pour défendre les navires stationnés dans la rade du Verdon ou ceux qui naviguent dans les passes situées au sud

---

<sup>195</sup> Cité par Buffault P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 88. Malheureusement, l'auteur ne donne pas la référence exacte de l'archive. Le document n'a pas été retrouvé dans le fonds du prieuré de Soulac.

<sup>196</sup> AD 33, G 649, Visite des archevêques, 1737.

<sup>197</sup> AD 33, H 498 (14), Lettre du baron d'Arès au prieur de Soulac, Bordeaux, 02/06/1753.

<sup>198</sup> AD 33, C 3717 (10), Lettre de M. de Barbeau à l'intendant Tourny, Soulac, 12/10/1755.

<sup>199</sup> AD 33, C 1691 (161), *Vente de moulin pour servir avec l'ancienne église de balise aux vaisseaux qui entrent et qui sortent de la rivière*, 31/07/1770.

<sup>200</sup> AD 33, 9L 39, Lettre de l'administrateur du Directoire de la Gironde, Bordeaux, 23/07/1792.

<sup>201</sup> Buffault P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 89.

<sup>202</sup> AD 33, SP 913, Lettre de Baguenard au préfet de la Gironde, Soulac, 6/11/1809.

de la tour de Cordouan. Elles sont vulnérables à l'érosion : les dunes où les batteries sont construites sont peu à peu rongées par l'Océan et les batteries s'écroulent. Construites au bord des dunes, elles sont aussi exposées aux sables.

Pourtant, M. Siere de Cinq Mars avance dans un mémoire de 1772 au sujet de la construction d'une batterie à la pointe de Grave que « l'invasion des sables n'est donc point à craindre pour le fort proposé dans la position qu'on lui donne au projet, à la distance de 360 toises seulement de l'extrémité de la pointe ». En effet, « vers la pointe de Grave, les sables qui rencontrent moins d'obstacle dans leur marche courte, s'y accumulent peu, glissent et vont se perdre dans la rivière<sup>203</sup> ». Selon cet auteur, les sables ne s'entassent pas au niveau des batteries et ne constituent donc pas une menace pour d'éventuelles constructions.

Dans les faits, les exemples d'ensablement des édifices militaires sont nombreux pour le XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Dès les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec les premiers projets de batteries à la pointe de Grave, le problème des sables était connu : « Les vents y sont quelque fois si violens et le sable y est si fin que ce que l'on y feroit un jour pourroit estre détruit le lendemain<sup>204</sup> ». Lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763), trois batteries sont néanmoins construites. En 1762, un état des batteries de la pointe de Grave est réalisé. Parmi les trois batteries, seule celle de la Chambrette existe encore. La batterie de la Gérofle est détruite par les eaux et celle de la pointe de Grave est « totalement rasée par le sable<sup>205</sup> ». La batterie de la Gérofle, avant d'être détruite par les flots de la mer, « n'a pas tardé peu après sa construction a été totalement ensablée, et [est] hors de service<sup>206</sup> ». En 1768, la batterie de la pointe de Grave n'apparaît plus que sous la forme de ruines : « La batterie de la pointe de Grave est aussi ruinée, mais on en découvre encore quelques vestiges comme des fascinaiges palissades dont il ne paroît plus que les points. Le fossé qu'on dit y avoir été fait est entièrement comblé<sup>207</sup> » ; « Les moindres vents l'ensabloient tant extérieurement qu'intérieurement, ses fossés comblés de palissades ouvertes, il est toujours beaucoup coûté pour la tenir en état. Tout a été détruit, la dune sur laquelle elle étoit a été emportée par le vent et son fond rongé par la

---

<sup>203</sup> SHDV, 1VD 62, M. Siere de Cinq Mars, *Mémoire et observations concernant la démolition du Château Trompette et l'établissement à faire pour remplacer ceux de ce château et fortifier l'entrée de la Gironde ainsi que le bassin d'Arcachon pour mettre la côte du Médoc en état de défense*, Bayonne, 15/07/1772.

<sup>204</sup> SHDV, 1VD 60 (9), Mémoire de Girual, *Mémoire sur les précautions à prendre contre les descentes des ennemis le long de la Garonne depuis son embouchure jusques à Bourdeaux*, Blaye, 24/02/1707.

<sup>205</sup> AD 33, C 369, Lettre du subdélégué de Lesparre à l'intendant, Lesparre, 23/04/1762.

<sup>206</sup> SHDV, 1VD 48 (1), Commandant Larregure, *Rapport de la 5<sup>ème</sup> commission temporaire sur la situation des côtes depuis Bordeaux jusqu'à Guettaria*, 02/05/1795.

<sup>207</sup> SHDV, 1VD 62 (9), *Mémoire sur le voyage que M. de Roquepique, Godefroi et moi avons fait dans le Médoc, au Verdon, à la pointe de Grave et sur la côte de Royan*, 1768.



mer<sup>208</sup>. » Par la suite, la batterie de la Chambrette est aussi détruite : « les sables la tourmentoient de même et l'on également détruite<sup>209</sup> ». Sur la carte de Belleyme, la « batterie du fort de la Chambrette » est présentée comme en « ruines ». Durant la période révolutionnaire, une nouvelle batterie est construite à la pointe de Grave, mais est régulièrement ensablée. Le rapport de la 5<sup>ème</sup> Commission de 1795 mentionne des « dépenses journalières pour son entretien », notamment le déblaiement des sables<sup>210</sup>. En 1811, la situation ne s'est pas améliorée : « Cette batterie est comblée par le sables et dont les bâtiments sont hors de service<sup>211</sup>. » À la suite des guerres napoléoniennes, les batteries ne sont pas reconstruites.

Parallèlement, d'autres édifices construits pour le logement des soldats et des canonniers sont aussi ensablés. En 1795, « le corps de garde d'observation construit en bois n'a pas encore servi et est inutile. Il est enseveli de plus de la moitié dans les sables<sup>212</sup>. » En 1811, les bâtiments « hors de service » sont composés d'un magasin à poudre, d'un magasin pour les effets d'artillerie, d'un corps de garde pour officiers et soldats et d'un logement pour les gardiens<sup>213</sup>. Tous les édifices construits sur le rivage sont vulnérables aux sables envahisseurs. En réalité, tout ce qui est sur le littoral est sujet aux sables. François Le Masson du Parc décrit ainsi la disparition des herbes marines qui sont recouvertes par « les sables volages qui bordent ces côtes les en dépouillent tout à fait<sup>214</sup> ».

La situation des batteries les exposait à un risque élevé. Placées au bord des dunes, elles ne pouvaient pas tenir longtemps face à la mobilité des sables. Les moyens mis en œuvre (chapitre VI) n'ont pas permis leur maintien à la sortie des guerres napoléoniennes.

### *La chapelle du Verdon et la menace des sables*

La chapelle du Verdon constitue un bel exemple d'ensablement continu durant le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>215</sup>. La volonté d'édifier une chapelle au Verdon date de 1711 et est émise par le

---

<sup>208</sup> SHDV, 1VD 48 (1), Commandant Larregure, *Rapport de la 5<sup>ème</sup> commission temporaire sur la situation des côtes depuis Bordeaux jusqu'à Guettaria*, 02/05/1795.

<sup>209</sup> *Ibid.*

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> SHDV, 1VR 77, *État des batteries établies sur les côtes de la direction de Rochefort, indiquant leur armement*, Rochefort, 30/07/1811.

<sup>212</sup> SHDV, 1VD 48 (30), *Projets relatifs aux nouvelles constructions, changemens et des batteries. Rapport sur le matériel*, 1795.

<sup>213</sup> SHDV, 1VR 77, *État des batteries établies sur les côtes de la direction de Rochefort, indiquant leur armement*, Rochefort, 30/07/1811.

<sup>214</sup> LE MASSON DU PARC F., *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain*, *op. cit.*, p. 43.

<sup>215</sup> CAILLOSSE P., « La chapelle du Verdon en Médoc face à la menace des sables dans les années 1730-1750 : sources écrites et mobilité des sables », BARDOT-CAMBOT A. et TRANOY L. (dir.), *L'Environnement en mémoire. Marqueurs, outils et perspectives*, Rennes, PUR, 2015, p. 97-103.

Secrétaire d'État de la Marine, le comte de Pontchartrain. Le 12 mars 1712, par un arrêt du Conseil du Roi<sup>216</sup>, la monarchie décide de faire construire la chapelle. Cette dernière et le logement du chapelain ne sont achevés que fin 1722. La chapelle du Verdon est située à l'embouchure du chenal du Verdon, sur sa rive droite. Elle est placée à proximité des dunes de la pointe de l'Aigron (illustration 28). Son exposition à l'envahissement des sables se manifeste durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle : de nombreuses réparations sont nécessaires (six campagnes).

Dès 1734, soit onze ans après l'investiture du premier chapelain (1723), de premiers dommages sont constatés. « Le couvert de la chapelle a besoin d'un ciment bien fait pour empêcher la pluie de pénétrer et de mouiller la sable qui est entre la voûte et le couvert pour éviter que le poids de ce sable mouillé ne fasse crouler la voûte<sup>217</sup>. » Le sable, porté par le vent, s'immisce sous la toiture, s'accumule sur les voûtes et menace par son poids le plafond de la chapelle. Des travaux sont entrepris pour l'enlever. En 1742, le sable menace de nouveau l'édifice dû à la coupe d'arbres qui retenaient les sables. « Bientôt le sable occupera et la maison et la chapelle du roi » et « le puits que vous avez eu la bonté de faire bâtir va se remplir ». L'avancée des sables est rapide : avant la coupe des arbres, la chapelle était « éloignée de cette montagne [et] ne paroisset pas en bas même de la montagne<sup>218</sup> ». En 1744, « le puy [de la chapelle du Verdon] a besoin d'être élevé et voûté et est couvert de sable ce qui fait qu'on ne peut s'en servir<sup>219</sup>. » En mars 1748, le chapelain se plaint du « grand progrès que le sable a fait à la chapelle depuis environ un mois [...]. En vérité elle est presque inhabitable<sup>220</sup> ». Le 3 avril 1748, l'intendant de Bordeaux fait parvenir un mémoire au Secrétaire d'État de la Marine Maurepas – la chapelle du Verdon dépend du département de la Marine. Le mémoire aborde en six points les réparations nécessaires à la chapelle pour éviter de la rendre insalubre. Les trois premiers mentionnent le « volage des sables » :

« 1 : Nettoyer et décombrer le puits qui a plus de six pieds de sable au-dessus de la marque. 2 : pour empêcher que led. puits et le logement du chapelain ne soient encore couverts de sable, il est nécessaire de faire sur la hauteur [...] un mur [...]. 3 : Comme il pleut dans la chapelle et dans le

---

<sup>216</sup> AD 33, C 3328 (85), Lettre du Secrétaire d'État des Finances, août 1723.

<sup>217</sup> AD 33, C 3328, Chapelain du Verdon, *État des choses qui manquent à la chapelle du Verdon et au logement du chapelain*, s.d. (vers 1734).

<sup>218</sup> AD 33, C 3328, Lettre du chapelain François Gaye, 11/04/1742.

<sup>219</sup> AD 33, C 3329, Mémoire du chapelain du Verdon sur « ce qui manque dans la maison du chapelain du Verdon et qui est utile et nécessaire », 07/08/1744.

<sup>220</sup> AD 33, C 3329 (124), Lettre de Martin, aumônier du Verdon, 30/03/1748.

logement du chapelain, il est nécessaire de faire enlever le sable et les herbes qui sont sur la couverture, d'y faire une recherche et de garnir de tuile où il en sera besoin<sup>221</sup>. »

Les travaux semblent avoir été accomplis, mais ne sont pas suffisants. Dans un mémoire de juin 1753, sur les *Réparations au logement à la chapelle du Verdon*, l'auteur mentionne de nouveau un ensablement en prônant un éloignement des sables des murs de la chapelle<sup>222</sup>.

Par la suite, l'ensablement se poursuit, même si les archives ne sont plus aussi précises. Sur le plan terrier, la chapelle est confrontée aux sables au nord et à l'ouest (illustration 29). À partir de 1793, elle n'est plus desservie par un chapelain ; elle est abandonnée et reconvertie comme logement pour les militaires présents à la pointe de Grave. En 1795, « on a aussi entassé 100 hommes dans la chapelle qui peut au plus en contenir 50<sup>223</sup>. » La dégradation du bâtiment se poursuit. En 1837, et « depuis trente ans au moins il existe au nord de la chapelle un banc de sable qui touche sa toiture, lequel occasionne une humidité telle que la voûte menace de se séparer de ses murs. Les deux chambres adjacentes à la chapelle avec leur vestibule sont dans le même état. Il n'y a pas une seule porte ni contrevent de bons<sup>224</sup>. » Des travaux sont réalisés, mais la petitesse du bâtiment – 50 places – et les dégradations provoquées par les sables sont les explications au remplacement de la chapelle du Verdon en 1872 par une nouvelle église, qui subsiste de nos jours<sup>225</sup>.

Les bâtiments de la paroisse de Soulac sont en partie exposés aux sables, surtout durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Le bourg est la principale zone vulnérable : à partir de la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, certaines maisons sont délaissées face à la progression des sables et dans les années 1740 il est complètement abandonné. Pourtant cette lecture prête à confusion : les sables détruisent des maisons ; or le bourg est le seul secteur où les sables ont réellement un effet destructeur. Certes, les batteries sont régulièrement détruites, mais elles sont situées au bord des dunes, dans une zone très exposée. Les autres bâtiments détruits sont répartis sur toute l'étendue de la paroisse et ne sont que des destructions localisées. L'image d'une paroisse perdue par les sables est à relativiser, même si les sables provoquent des destructions spectaculaires. Dans la réalité, l'ensablement est limité dans l'espace et dans le temps, ce qui confirmerait en partie le propos de Bernard Saint-Jours.

---

<sup>221</sup> AD 33, C 3328 (125), Mémoire au Secrétaire d'État Maurepas, *État des réparations indispensables et à faire au plus tôt à la chapelle du Verdon et du logement du chapelain pour éviter qu'ils ne soient couverts du sable et hors d'état d'être habitez*, 03/04/1748.

<sup>222</sup> AD 33, C 3329 (11), *Réparations au logement à la chapelle du Verdon*, 28/06/1753.

<sup>223</sup> SHDV, 1VD 48 (34), *Projets de nouvelles constructions, réparations ou suppressions, relatifs aux divers bâtiments*, 1795.

<sup>224</sup> AD 33, 2V 205, Délibération du Conseil de la Fabrique de Soulac, 3/12/1837.

<sup>225</sup> CAILLOSSE P., « La rade du Verdon », art. cit.

#### IV.3.4. L'église de Soulac est ensablée puis abandonnée

L'église de Soulac est un des exemples régulièrement mis en avant pour illustrer l'ensablement du littoral gascon et les dommages provoqués par les sables<sup>226</sup>.

##### *Un édifice menacé*

Comme nous l'avons vu précédemment, l'église a été soumise à un ensablement – ou à une inondation – au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Son exposition aux transformations naturelles ne se résume pas à son abandon de 1744.

Une gravure jouxtant la carte de Masse (1707) indique les sables à la porte de l'église (illustration 5). La façade ouest, où se situe la porte, est confrontée aux dunes. Nous avons vu que les sables sont mobiles au sud de la paroisse et au niveau du bourg de Soulac durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'ensablement de l'église pouvait difficilement être évité. Dès 1710, dans un mémoire, les bénédictins de Sainte-Croix indiquent que « la grande église en est déjà entourée [de sable] et humide<sup>227</sup> ». En 1716, le « clocher de Soullac qui est presque entièrement couvert par les dunes de sable qui touchent lad. église<sup>228</sup> ». Lors de la visite pastorale de 1737, la description de l'église montre un bâtiment en mauvais état : « L'église est bâtie de pierre et voûtée [...] et quasi point recouverte, point vitré, que dans le sanctuaire, les portes sont en assez bon estat, garnies de bon verous, et serrures, l'église est souvent bien assez grande et confronté de toute part au sable qui l'entourne<sup>229</sup>. » Le même document mentionne que « le sable laisse encore voir un morceau de cimetière en très mauvais estat<sup>230</sup> ». Le curé de Soulac ne cite pas la volonté de construire une nouvelle église durant l'enquête de 1737. Pourtant, en 1741, les habitants de Soulac sont résolus à bâtir une nouvelle église, car « on ne peut pas servir le service divin dans l'ancienne église, parce que les sables qui en sont trop près en ont fermé l'entrée<sup>231</sup> ». « Cette église se trouve aujourd'hui entre quatre grosses montagnes de sable, et y paroît envahi comme dans un précipice, elle est tellement

---

<sup>226</sup> ALLARD A., *Le pays du Médoc, Soulac et Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres*, Toulouse, Privat, 1957 ; BRUTAILS J.-A., *Les vieilles églises de Gironde*, Bordeaux, Féret et Fils, 1912, p. 92-93 ; BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit. ; DROUYN L., « L'église de Soulac le 6 juin 1858 », *Notes archéologiques*, n° 47, p. 212-217 ; LAROZA O., « L'ensablement, le désensablement et la reconstruction au XIX<sup>e</sup> siècle de l'église de Soulac », *Société archéologique de Bordeaux*, LXXV, 1984, p. 39-44.

<sup>227</sup> Cité par Buffault P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 88.

<sup>228</sup> AD 33, C 4268 f°88-90, *Mémoire pour la conservation d'une pyramide de bois de chaisne qui fut enlevée au lieu de la Coubre à l'entrée de la rivière de Bordeaux pour la seureté de la navigation en l'année 1699*, 17/12/1716.

<sup>229</sup> AD 33, G 649, Procès-verbal du curé de Soulac adressé à l'archevêque de Bordeaux, avril 1737.

<sup>230</sup> *Ibid.*

<sup>231</sup> AD 33, C 4393 (35), Lettre des pilotes lamaneurs et capitaines de navigation à la Chambre de Commerce de Bordeaux, 31/08/1741.

ressérée au couchant par une de ces montagnes, qui porte déjà sur la voûte, qu'elle coïncide risque de couler sous son poids<sup>232</sup>. » Le 16 février 1744, les habitants de Soulac font acte de cession et d'abandon de leur église<sup>233</sup>.

Entre la levée de la carte de Claude Masse (1707) et l'abandon de l'église (1744), près de quarante ans se sont écoulés sans que l'église fût couverte par les sables. Peut-on parler d'une relative stabilité des dunes durant cette période ? Du minimum de Maunder (vers 1715) à l'hiver de 1740, les saisons sont plus clémentes, la végétation peut donc se développer et fixer naturellement les sables, du moins ralentir leur progression. L'hiver 1740 marque une rupture<sup>234</sup>. Le lien avec l'ensablement de l'église de Soulac est frappant. La situation de l'église en 1737 ne doit pas différer énormément de 1707, excepté l'état du bâtiment : les sables l'environnent. En 1741, les habitants de Soulac veulent construire une nouvelle église, car les sables bloquent l'entrée. En quatre ans, la situation semble s'être aggravée de manière brutale. Existe-t-il un lien avec l'hiver rigoureux de 1740 ? La végétation souffre du froid et les sables redeviennent mobiles, entraînant une condamnation de l'église de Soulac ? Le lien entre climat et ensablement n'est pas si limpide : le village de Cazaux (au sud du bassin d'Arcachon) est abandonné en 1728<sup>235</sup>. Il est donc difficile de définir pourquoi l'église de Soulac n'est plus fréquentable en 1741, alors qu'en 1737 rien n'indique l'impossibilité d'y célébrer la messe. L'abandon de l'église résulte plutôt d'un ensablement sur le long terme :

« Il semblerait à entendre les amateurs du merveilleux, qu'un même coup de vent a produit ces grands effets, mais les habitants du pays qu'en ont été témoins, assurent qu'ils n'ont eu lieu que par le travail lent et presque insensible d'une longue suite d'années. Les paroissiens âgés attestent tous qu'ils ont été plus de trente ans de suite aux offices dans cette église, depuis le moment où le sable commençait à la gagner, jusqu'à celui où l'on a été forcé de l'abandonner<sup>236</sup>. »

L'ensablement ne se serait pas produit brutalement, mais s'étalerait sur plusieurs décennies ; depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle certainement.

### *Cession et abandon de l'église de Soulac*

L'abandon de l'église de Soulac est donc voulu par les habitants de Soulac avant 1741. Leur objectif est de « faire construire une nouvelle église dans un lieu convenable [...] et de

---

<sup>232</sup> AD 33, C 3686, *Mémoire sur la nécessité de laisser subsister l'Église et le clocher de Soulac pour la sûreté de la navigation de la rivière de Bordeaux*, s.d. (entre 1741 et 1744).

<sup>233</sup> Annexe XV : Acte de cession et d'abandon de l'église de Soulac en 1744.

<sup>234</sup> DESARTHE J. *Le temps des saisons*, op. cit., p. 43.

<sup>235</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 109.

<sup>236</sup> SHDV, 1VD 62, M. Siere de Cinq Mars, *Mémoire et observations concernant la démolition du Château Trompette et l'établissement à faire pour remplacer ceux de ce château et fortifier l'entrée de la Gironde ainsi que le bassin d'Arcachon pour mettre la côte du Médoc en état de défense*, Bayonne, 15/07/1772.

démolir l'ancienne église avec le clocher, pour employer les matériaux qui proviendront de lad. démolition à la construction de la nouvelle église<sup>237</sup> ». Le lieu de culte est fortement détérioré par les sables qui « engloutissent journellement laditte église, et ont ecroulé une partie de la charpente du collatereau du coté du midy et leurs poids ont fait souffler les murs<sup>238</sup> ».

Toutefois, de nombreuses voix s'élèvent contre sa destruction. Les pilotes lamaneurs et les capitaines de navigation écrivent dès 1741 à la Chambre de Commerce de Bordeaux pour conserver le bâtiment :

« Il est absolument nécessaire de laisser subsister cette ancienne église et clocher parce que l'un et l'autre [...] servent depuis un temps immémorial de balise et visée pour l'entrée et sortie des bâtiments dans la rivière de Bordeaux, et que si l'un et l'autre étoient détruits suivant le dessein des habitants, il est certain que cela occasionneroit beaucoup de naufrages, et que plusieurs bâtiments y perriroient par la destruction et démolition de laditte église et clocher, qui sert de balise et visée pour éviter les écueils fâcheux<sup>239</sup>. »

Trois jours après la remise de la lettre, la Chambre de Commerce contacte le secrétaire d'État de la Marine, le comte de Maurepas, pour la sauvegarde de l'église<sup>240</sup>. En juillet 1743, le baron d'Arès écrit au président de la Chambre de Commerce afin de l'avertir de la destruction imminente de l'église par les habitants. En effet, ils « n'ont d'autre recource pour rebâtir une église nouvelle que les matériaux de l'ancienne dont ils sont sans conteste les maîtres<sup>241</sup> ». « Nous sommes dans la triste situation de ne pouvoir plus entrer dans cette église, nous serons forcés avant un mois d'iccy de commencer à la démanteler, c'est-à-dire la couverture pour en vendre une partie et pour nous metre en estat de commencer le fondement d'une nouvelle et que nous en continuerons tout de suite la démolition pour en retirer la pierre qu'il ce pourra en commençant par le clocher après quoy il ne sera plus question de balise<sup>242</sup> ». Pour conserver l'église, le baron d'Arès propose son rachat par la Marine.

Le paiement « de ces mêmes matériaux tels qu'ils seroient estimés par des experts nommés par un de vous messieurs ou par quelqu'un des officiers de l'amirauté [...] On vous répondra sans doute monsieur comme à moy que comme cette balise ne produit aucun droit à son altesse elle fera des façons à consentir à une indemnité. À cela il y a à répliquer que monsieur l'amiral est payé pour

---

<sup>237</sup> AD 33, C 4393 (35), Lettre des pilotes lamaneurs et capitaines de navigation à la Chambre de commerce de Bordeaux, 31/08/1741.

<sup>238</sup> AD 33, H 1049, *Mémoire instructif consernant l'Église et clocher de Soulac, en Bas Médoc qui se trouve environ quatre cents soixante quinze toises du bord de la mer, et qui sert de balise pour l'entrée et la sortie des vaisseaux de la rivière de Bordeaux et les pillotes lamaneurs se servent de laditte église par le travers d'une voile et du moulin de Mr. le Baron d'Arès, distant d'icelle d'environ cinquante toises pour être justes dans leur passe et par ce moyen éviter les écueils et rochers, et aprez se servent du clocher de Royan pour seconde balise*, s.d. (entre 1741-1744).

<sup>239</sup> *Ibid.*

<sup>240</sup> AD 33, C 4262, f°456-457, Correspondance de la Chambre de Commerce au Comte de Maurepas, 02/09/1741.

<sup>241</sup> AD 33, C 4311 (34), Exposé d'Arès adressé au président de la Chambre de Commerce de Bordeaux, *Clocher de Soulac*, 28/07/1743.

<sup>242</sup> *Ibid.*

l'entretien de tout ce que l'on peu et que l'on doit regarder comme tonnes et balises des ports du royaume, et assurément nous nous contenterions bien d'une resonable indemnité<sup>243</sup>. »

Le 24 août 1743, la Chambre de Commerce contacte de nouveau le ministère de la Marine. Elle l'informe de la démolition imminente de l'église par les habitants. Elle indique aussi la requête adressée à l'intendant pour qu'il arrête « l'effet de l'entreprise de ses habitants en luy demandant qu'il fit une deffenses provisionelle jusques à ce que nous en eussions informé votre Grandeur<sup>244</sup> ». Le 2 novembre 1743, le comte de Maurepas informe l'intendant Tourny qu'il a fait faire un devis pour évaluer la valeur de l'ancienne église. La volonté est de racheter les matériaux aux paroissiens. La somme s'élève à 30 582 £. Ne voulant pas dépasser 20-25 000 £ et « n'y ayant lieu de leur accorder une somme aussi forte pour la seule conservation de ce clocher qui exigeroit d'ailleurs de l'entretien, j'estime qu'il convient mieux d'abandonner aux habitants de Soulac leur ancienne église et clocher pouvant tirer les matériaux comme ils l'entendront, et construire en plus du clocher une balise suffisamment élevée pour servir à guider les pilotes dans l'entrée de la Gironde de la même manière que le clocher de Soulac<sup>245</sup> ». La balise projetée serait constituée d'une « base de maçonnerie pour soutenir un mâât qui y sera establît » et le paiement s'effectuera soit sur le fond de la tour de Cordouan<sup>246</sup>, soit par une autre taxe non détaillée. Dans sa réponse du 18 novembre 1743, l'intendant Tourny s'appuie sur les recommandations de M. de Rostan commissaire de la Marine et de M. de Navarre lieutenant général de l'amirauté et ne préconise pas la construction d'une balise :

« À l'égard de la dépense, que d'une part l'éloignement de la pierre et la difficulté du transport, d'autre par le déblai immense de sable qu'il faudrait faire et le pilotage qui seroit, suivant les apparences nécessaire la rendroient d'un objet beaucoup plus considérable qu'elle ne paroisoit au premier coup d'œil. Quant aux inconveniens pour la navigation qu'il y en avoit beaucoup, en ce que le mâât qu'on se proposoit de faire servir de balise ne s'apercevrait que d'une demie lieue ou 3 quart de lieue, au lieu que le clocher qui formoit une balise considérable servoit à conduire les pilotes de plus de trois lieues d'éloignement dans des endroits infiniment difficiles. Sur ce raisonnement, ayant pensé qu'il étoit à propos d'assembler une douzaine de capitaines de navires les plus expérimentés pour les entendre et profiter de leurs lumières, tous ont été de même avis pour conserver le clocher<sup>247</sup>. »

Un document des années 1740 confirme le coût élevé d'une balise à construire, notamment le coût des matériaux à faire venir. Pour l'auteur, le rachat de l'ancienne église à

---

<sup>243</sup> *Ibid.*

<sup>244</sup> AD 33, C 4262, f°514-515, Correspondance de la Chambre de Commerce au Comte de Maurepas, 24/08/1743.

<sup>245</sup> AD 33, C 3686, Lettre du secrétaire d'État de la Marine Maurepas à l'intendant Tourny, Fontainebleau, 02/11/1743.

<sup>246</sup> Les droits de Cordouan servent à financer l'entretien de la tour, ainsi que les différentes balises servant à la navigation dans l'embouchure de la Gironde. En 1725, ils se montaient à 5 sous par tonneau (jusqu'en 1736). De 1737 à 1787, ils s'élevaient à 4 s. par tonneau, excepté pour les années 1768-1775 (6 s.). Les produits de la tour de Cordouan s'élèvent à environ 45-55 000 £ par an ; AN Marine, 3JJ 100 (3), Lettre des directeurs de la Chambre de Commerce de Bordeaux, 24/12/1787.

<sup>247</sup> AD 33, C 3686, Lettre de l'intendant Tourny à Maurepas, 18/11/1743.

hauteur de 30 852 £ 8 s. serait même opportun : « Si on vouloit les acheter dans les carrières les plus voisines, on ne pourroient les avoir au même prix rendus sur les lieux, attendu le transport par eux et la difficulté des charrois par les marais et par les sables<sup>248</sup>. » Pour une économie des coûts, l'auteur du mémoire préconise la construction d'une « petite église, à l'endroit où [les habitants de Soulac] ont intention d'en construire une nouvelle pour contenir seulement le nombre d'environ cent et quelques communians, puisque le pays est presque devenu désert par l'incommodité des sables et ne contient présentement que quelques sauniers pour habitans. [...] Il faut remarquer aussy que si l'on bâtit auxdits habitans de la petite église énoncée cy-dessus, elle sera moins coûteuse que de construire une nouvelle balise. » En outre, « les habitans voudroient démolir laditte église pour la transporter plus loin hors des sables, ce qui seroit impossible, d'en enlever tous les matériaux, attendu la grande quantité des sables qui s'éboulleroit à proportion qu'on en feroit la démolition<sup>249</sup>. »

En janvier 1744, l'intendant a négocié avec la communauté de Soulac une « somme qui étant bien différente de l'estimation qui vous a été envoyée par les officiers de l'amirauté ». Cette somme s'élève à 12 000 £ même si pour l'intendant, les habitants de la paroisse « se contenteront de 11 000, mais ils insistent à 12 000 parce que suivant le devis estimatif qu'ils ont fait faire, et qu'ils m'ont communiqué d'une petite église à reconstruire ailleurs, elle leur reviendra au moins à cette somme en y mettant même de leur part bien des corvées<sup>250</sup> ».

Un compromis est trouvé entre les habitants de Soulac et le prieur d'un côté et le Ministre de la Marine de l'autre. La Marine rachète les matériaux de l'ancienne église à la hauteur de 10 000 £ et conserve le bâtiment. Moyennant cette somme, les habitants de la paroisse font acte de cession et d'abandon de l'église le 16 février 1744<sup>251</sup>. Le 3 juin 1744, l'abbé de Sainte-Croix, représentant le prieur de Soulac, fait « cession et abandon de l'église dud. Soulac<sup>252</sup> ». L'adjudication des travaux de la nouvelle église s'est élevée à 10 500 £, prélevées sur les droits de la tour de Cordouan. Le Secrétaire d'État de la Marine accepte une augmentation de 500 £ ; le coût de construction de la nouvelle église de Soulac<sup>253</sup>. La nouvelle église est située « à un

---

<sup>248</sup> AD 33, H 1049, *Mémoire instructif concernant l'Église et clocher de Soulac, en Bas Médoc qui se trouve environ quatre cents soixante quinze toises du bord de la mer, et qui sert de balise pour l'entrée et la sortie des vaisseaux de la rivière de Bordeaux et les pillotes lamaneurs se servent de laditte église par le travers d'une voile et du moulin de Mr. le Baron d'Arès, distant d'icelle d'environ cinquante toises pour être justes dans leur passe et par ce moyen éviter les écueils et rochers, et aprez se servent du clocher de Royan pour seconde balise, s.d. (entre 1741-1744).*

<sup>249</sup> *Ibid.*

<sup>250</sup> AD 33, C 3686, Lettre de l'intendant Tourny au comte de Maurepas, Bordeaux, 06/01/1744.

<sup>251</sup> Annexe XV : Acte de cession et d'abandon de l'église de Soulac en 1744.

<sup>252</sup> AD 33, C 3330 (6), Acte notarial, Cession et abandon de l'église de Soulac par l'abbaye de Sainte-Croix au profit de l'intendant de Guyenne, Bordeaux, 03/06/1744.

<sup>253</sup> AD 33, C 3686, Lettre de l'intendant Tourny au comte de Maurepas, 20/07/1744.



quart de lieue de l'ancienne<sup>254</sup> », au Jeune-Soulac. En plus, les habitants peuvent récupérer de leur ancienne église tout ce qui n'est pas nécessaire à la conservation du clocher : « ornements, calices, lampes, et tout ce qui pourra se transporter<sup>255</sup> ».

### *Des ruines ensablées conservées servant d'amer et de curiosité*

Le choix a été fait de conserver l'ancienne église de Soulac, afin de transformer le clocher en balise. Pour naviguer dans la passe de Grave et entrer dans la Gironde, l'alignement de l'église de Soulac et du moulin est important :

« Le clocher de cette église et le moulin que l'on voit à peu de distance, servent de balise aux vaisseaux qui entrent en rivière et voicy de qu'elle façon. Quand on est obligé de passer par Graves, on observe de tenir le clocher et le moulin de Soulac séparés seulement de la largeur d'une petite voile, et lorsqu'on les a ammenés à cette distance on fait gouverner, et on laisse courir les vaisseaux sur le clocher et le moulin, jusqu'à ce qu'on aperçoive le clocher et les moulins de Royan et quand le dit clocher et les moulins restent à l'est et à l'est nord-est on fait gouverner de Sud jusques à la pointe de Graves. Les vaisseaux qui veulent sortir par Graves sont la route opposée, c'est à dire qu'on a attention de tenir le clocher et les moulins de Royan à l'est et à l'est nord-est, et de faire l'ouest et l'ouest sud-ouest jusqu'au point où l'on ramené le clocher et le moulin de Soulac séparés seulement de la largeur d'une petite voile, pour lors on fait le nord-ouest pendant demy heure après quoy un chacun fait la route convenable pour aller à sa destination<sup>256</sup>. »

Toutefois, pour optimiser son rôle de balise, plusieurs projets ont été proposés. L'idée retenue est l'édification d'une balise en bois installée sur le clocher, permettant d'être vue dans un plus large rayon. Pour cela, on décide un ensablement complet de l'église, afin de consolider le bâtiment :

« Démolir la charpente de la nef des collatéraux et des bois d'icelle en etrezillonne<sup>257</sup>, les murs en dedans de laditte église pour en empêcher les ecroulements par le poids des sables, et ensuite ouvrir les vitreaux du côté du midy, et la porte du côté de l'ouest qui sont murrez et en enlever les vitres et chassiss de fer des vitreaux, tant du côté du nord que de celui du levant, et faire quelques ouvertures aux voûtes de la mer et collatéraux pour donner passage aux sables quy rempliront

---

<sup>254</sup> AD 33, C 3330 (29), Vimar ingénieur des Ponts et Chaussées, *Devis des ouvrages de maçonnerie, charpente, menuiserie, couverture, ferrurerie, vitrerie et peinture d'impression, qui convient de faire pour la construction d'une nouvelle église à Soulac en Bas-Médoc, à un quart de lieue de l'ancienne, qui est en partie couverte de sable*, Bordeaux, 16/06/1744.

<sup>255</sup> AD 33, C 3328 (76), Lettre de l'intendant au baron d'Arès, 27/02/1744.

<sup>256</sup> AD 33, C 3686, *Mémoire sur la nécessité de laisser subsister l'Église et le clocher de Soulac pour la sûreté de la navigation de la rivière de Bordeaux*, s.d. (entre 1741 et 1744).

<sup>257</sup> Un étrésillon est une pièce de bois qui soutient les parois d'une tranchée ou d'une galerie de mine.

l'église, lesquels retiendront le poids de ceux de dehors et tiendront les murs en respect pour conserver lad. église dans l'état qu'elle se trouve<sup>258</sup>. »

Le coût de la balise, en forme de pyramide de bois, s'élève à 10 105 £ 4 s.<sup>259</sup> (illustration 12). Nous ne savons pas pendant combien de temps la balise s'est maintenue sur le clocher de Soulac. La gravure jouxtant la carte de Teulère (illustration 13) ne représente plus la balise sur le toit de l'église. Toutefois, l'église de Soulac constitue toujours un visuel pour les navigateurs. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, une balise est de nouveau installée sur le clocher de l'église<sup>260</sup>.

L'ensablement de l'église de Soulac ne se termine pas avec la cession et l'abandon de l'église en 1744. La mobilité des dunes provoque une alternance entre un édifice recouvert par les sables et une église naturellement partiellement dégagée. Dès 1772, « cette église de Soulac [est] fameuse pour l'avoir été totalement pendant quelque tems, et pour avoir depuis fait revoir le haut de sa voûte<sup>261</sup>. » Les mêmes exemples se retrouvent pour le XIX<sup>e</sup> siècle. En 1801, le préfet de la Gironde Dubois mentionne des « progrès rapides des dunes dans les terres [qui] étaient effrayants. L'église de Soulac en est une preuve incontestable. Le clocher, qui, il n'y a pas vingt ans, était enseveli sous une épaisseur de vingt mètres de sables, en est aujourd'hui entièrement débarrassé et sert de balise. La montagne a passé<sup>262</sup>. » Surtout, « ces remarquables débris attirèrent l'attention des rares visiteurs qui exploraient cette fin des terres<sup>263</sup>. » En 1842 et 1846, la Commission des monuments historiques de la Gironde vient visiter l'ancienne église de Soulac et publie quelques gravures du bâtiment dans leur rapport (illustration 30). « Malgré son état de ruine, malgré les sables des dunes sous lesquels elle avait autrefois totalement disparu, et dont les mouvements en ont rendu au jour seulement quelques parties, cette église est encore, non-seulement par son effet pittoresque, mais aussi par l'ampleur de son style, une

---

<sup>258</sup> AD 33, H 1049, *Mémoire instructif concernant l'Église et clocher de Soulac, en Bas Médoc qui se trouve environ quatre cents soixante quinze toises du bord de la mer, et qui sert de balise pour l'entrée et la sortie des vaisseaux de la rivière de Bordeaux et les pillotes lamaneurs se servent de laditte église par le travers d'une voile et du moulin de Mr. le Baron d'Arès, distant d'icelle d'environ cinquante toises pour être justes dans leur passe et par ce moyen éviter les écueils et rochers, et aprez se servent du clocher de Royan pour seconde balise*, s.d. (entre 1741-1744).

<sup>259</sup> AD 33, C 3330 (1), *État estimatif d'une balise à construire en bois de chêne, liens, boulons et lardoises de fer au lieu et place de l'église et clocher de Soulac, si on vient par cas en faire la démolition, ou placer la ditte balise à un endroit indiqué par les pillotes lamaneurs*, s.d. (années 1740).

<sup>260</sup> Une photographie du début du XX<sup>e</sup> siècle montre une balise installée sur le clocher, MARÉCHAUX B., *Notre Dame*, op. cit.

<sup>261</sup> SHDV, 1VD 62, M. Siere de Cinq Mars, *Mémoire et observations concernant la démolition du Château Trompette et l'établissement à faire pour remplacer ceux de ce château et fortifier l'entrée de la Gironde ainsi que le bassin d'Arcachon pour mettre la côte du Médoc en état de défense*, Bayonne, 15/07/1772.

<sup>262</sup> Annexe XIX : Procès-verbal de visite de l'embouchure de la Gironde, relativement à la fixation et à la fertilisation des dunes (24 septembre 1801).

<sup>263</sup> MARÉCHAUX B., *Notre Dame*, op. cit., p. 130.

des plus remarquables de la fin de la période romane<sup>264</sup> ». Léo Drouyn<sup>265</sup> a aussi laissé une gravure représentant l'église de Soulac au milieu de dunes boisées, abandonnée et isolée de toutes habitations (illustration 31).

L'ancienne église n'est pas non plus totalement délaissée par les habitants de Soulac. Le 2 décembre 1745, Peyronne Bergey épouse de François Bosq est inhumée dans l'ancienne église de Soulac<sup>266</sup>. L'église occupe toujours une place particulière pour le culte des morts après son abandon. Bernard Maréchaux, moine bénédictin de Soulac à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mentionne deux reconversions possibles pour l'église, dont une est « un danger pour la basilique<sup>267</sup> ». La première est l'utilisation de l'église comme logement pour un garde forestier au début du XIX<sup>e</sup> siècle. La tour du clocher est reconvertie en chambres, un four est édifié « dans l'épaisseur du mur latéral du chœur ». La deuxième reconversion, plus préjudiciable à la survie de l'église, est la transformation de la bâtisse en carrière publique. Les habitants récupèrent les pierres pour construire de nouveaux bâtiments. L'ancienne église de Soulac était susceptible de disparaître sans une action salvatrice conduite par l'archevêque de Bordeaux, le cardinal Donnet.

Bâtiment emblématique de la marche des sables, l'église de Soulac n'a pas disparu soudainement. Le processus s'est étendu sur plus d'un demi-siècle. Et encore, après 1744, les sables dépassent et recouvrent en partie le bâtiment.

## Conclusion

La marche des sables vers l'intérieur des terres touche l'ensemble des côtes sableuses françaises du Ponant<sup>268</sup>. Les exemples de destructions sont sensiblement identiques. Les sables détruisent des cultures – marais salants, champs cultivés, pâturages – et des constructions humaines – habitations, lieux de culte, de production. Les doléances de 1789 des populations du littoral nord-breton<sup>269</sup> pourraient très bien convenir aux plaintes des habitants de Soulac.

La chronologie est aussi similaire à l'ensemble du littoral. Les premières mentions d'ensablement dans les sources écrites apparaissent essentiellement à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, avec quelques exceptions notamment pour la Saintonge maritime où des dégâts provoqués par les

---

<sup>264</sup> RABANIS F.-J. (dir.), *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques du département de la Gironde pendant l'année 1846-1847*, p. 8. En ligne sur Gallica.

<sup>265</sup> Léo Drouyn (1816-1896) est un artiste et savant girondin qui a laissé un important fonds iconographique sur le patrimoine aquitain.

<sup>266</sup> AD 33, 4E 3933, Registres paroissiaux, Décès de Peyronne Bergey, 2/12/1745.

<sup>267</sup> MARÉCHAUX B., *Notre Dame*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>268</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, *op. cit.*, p. 93-115 ; GUILLEMET D., *Les îles de l'Ouest*, *op. cit.*, p. 101-103 ; CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage*, *op. cit.*, p. 136-137 ; PÉRET J., « Les "montagnes de sable" », art. cit.

<sup>269</sup> CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage*, *op. cit.*, p. 136-137.

sables sont connus dès le XV<sup>e</sup> siècle. Toutefois, à Soulac, la disparition de bois et de villages mentionnés par les auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, les résultats de l'archéologie et les études de géomorphologie permettent de faire remonter une avancée dunaire à la fin du Moyen Âge. La rencontre entre les sables et les terres occupées par les hommes semblent se faire à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, d'où les premières mentions écrites. Par la suite, les mentions de la marche des sables dans les sources écrites se multiplient pour le XVII<sup>e</sup> siècle et surtout durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'ensablement n'est plus un risque, mais bien une réalité pour les populations.

La méthode utilisée (cartographie confrontée aux sources écrites) prend ici tout son sens. L'étude des cartes représentant la paroisse de Soulac permet de définir les grandes lignes de l'ensablement ; les documents anciens précisent la chronologie et les espaces touchés. L'examen détaillé de l'ensablement de Soulac permet ainsi d'apporter des nuances sur l'envahissement des sables. Certes, les dommages sont importants – recul de terres cultivées et salicoles, destruction de maisons d'habitations et de lieux importants (moulin, église) –, mais l'ensablement n'est pas aussi dramatique que les sources le mentionnent, et cela pour trois raisons. En premier, la progression des sables est localisée dans l'espace. La partie sud de la paroisse de Soulac est une zone qui connaît une forte mobilité des sables : ils avancent de 15 m par an entre 1707 et 1775. Au niveau du bourg, l'avancée dunaire s'élève à 5 m/an durant la même période, à peine de 3 m/an entre le bourg de Soulac et le village du Verdon. Les sables ne progressent pas partout à la même vitesse. En deuxième lieu, l'avancée des sables n'est pas régulière dans le temps. Entre 1775 et 1833, les sables reculent même dans certains secteurs : les dunes situées au nord de Lillan reculent de 14 m par an. L'idée d'une marche continue et sans limites des sables est contestée. En réalité, les zones les plus touchées par une forte mobilité des sables ne constituent que des secteurs de la paroisse de Soulac. Le sud de la paroisse, le bourg de Soulac et la zone du marais du Logit sont les points où l'ensablement est effectif et où le risque est le plus grand. La carte 39 synthétise l'ensablement de la paroisse et représente les destructions provoquées par les sables et corrobore l'existence de zones plus sensibles que d'autres. La dernière raison consiste en la capacité de réaction des populations. Les habitants vivant sur ce territoire ne sont pas totalement inactifs.

## Conclusion de la deuxième partie

L'utilisation de cartes anciennes de qualité (celles de Claude Masse, de Pierre de Belleyme et du cadastre) et d'outils cartographiques SIG (géolocalisation et extraction des données) permet d'étudier en détail les évolutions et les différentes transformations existantes pour un territoire littoral. Conjugées avec les sources écrites, plusieurs tendances sont ainsi mises en lumière, et bien souvent confortent l'analyse spatiale. La méthodologie paraît efficace et probante. La paroisse de Soulac, par sa situation à l'embouchure de la Gironde, offre un large panel de transformations, d'origine océanique et estuarienne. Elles ont des effets différents sur les communautés de la pointe du Médoc.

L'érosion n'a pas beaucoup de répercussions sur les habitants et est donc largement tue par les sources écrites. Les cartes anciennes montrent pourtant que le littoral de Soulac est profondément affecté : la pointe de Grave recule de 1 500 m entre 1775 et 1825. Du bourg de Soulac à la pointe de Grave, l'ensemble de la côte est rongé sur la même période. Par contre, l'érosion, contrairement à ce qu'on pouvait le penser, n'est pas active depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Durant la première moitié du Siècle des Lumières, la pointe de Grave s'engraisse (1 200 m), tandis que la pointe de la Négade s'érode. Inversement, quand la pointe de Grave recule, la pointe de la Négade progresse. Le transit littoral (Sud-Nord) explique certainement ce phénomène. L'érosion n'est pas un phénomène régulier, ni dans le temps ni dans l'espace. Si en général, la côte de Soulac s'érode, tous les secteurs ne connaissent pas exactement la même dynamique.

Les tempêtes et les submersions ont des impacts plus importants sur les habitants, même si cela reste limité. Les exemples sont plus nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle que durant l'Ancien Régime. L'explication est simple : les zones exposées sont peu aménagées (littoral, prés salés) ou au contraire bien protégées (salines). Cela réduit les effets des événements venteux et donc les mentions dans les sources. Au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la construction d'ouvrages de défense sur le littoral, les tempêtes font plus de dégâts, d'où des mentions plus fréquentes dans les sources, mais le nombre de tempêtes ne doit pas être supérieur que durant les siècles antérieurs<sup>270</sup>.

L'envasement, d'origine naturelle, mais aussi accentuée par des actions humaines, a deux conséquences : la réduction des salines et un gain d'espace côté estuaire avec la transformation de vasières en prés salés. La division par deux de la surface des salines engendre des problèmes

---

<sup>270</sup> DESARTHE J., *Le temps des saisons, op. cit.*, p. 97.

pour les activités et la productivité des marais. Toutefois, cela n'empêche pas un investissement des parlementaires bordelais et saintongeais.

Enfin, l'ensablement est présent, mais ne touche pas l'ensemble de la paroisse à la même vitesse. Quatre secteurs où les sables sont plus mobiles se distinguent : au sud et au nord de Lillan, au niveau du bourg de Soulac et aux marais du Logit. Le long du chemin de Soulac au Verdon, l'ensablement est limité au nord de celui-ci et fait peu de dégâts. Par exemple, la chapelle du Verdon est constamment menacée par les sables, mais demeure debout à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, au contraire de l'église de Soulac abandonnée en 1744. Les dunes « marchent » seulement sur une partie du territoire (les quatre secteurs cités) tandis que sur le reste de la paroisse, l'ensablement est plus limité et moins spectaculaire. L'ensablement n'est pas aussi dévastateur que Nicolas Brémontier l'annonçait, mais contrairement ce qu'avancait Bernard Saint-Jours, est bien une réalité. Les sables sont destructeurs (cultures, église et bourg de Soulac), mais limités dans l'espace et dans le temps, avec de fortes fluctuations.

Le territoire littoral de Soulac est affecté par les importantes transformations ayant d'importantes conséquences sur les activités économiques (baisse de la surface des terres cultivées et des salines) et sur l'habitat (abandon du bourg et de l'église primitifs). Mais ce ne sont pas des fatalités : des réponses sont apportées.

## **Troisième partie**

# **Les réponses face aux transformations**

Les transformations du territoire littoral de Soulac sont à l'origine de profonds bouleversements. Pourtant, la résignation n'accompagne pas les habitants. Le contraire peut même être avancé : des réponses systématiques sont mises en place.

Les phénomènes peuvent être divisés en deux échelles de temps : à court et à long terme. L'ensablement, l'envasement et l'érosion s'étalent sur plusieurs décennies. Il est vrai que dans certains cas ces manifestations peuvent être accélérées lors de tempêtes et provoquer des changements rapides. Mais les tempêtes ne font que précipiter une tendance structurelle. Concernant les événements à court terme – extrêmes : submersions, tempêtes –, la paroisse de Soulac est peu exposée durant l'Ancien Régime. De ce fait, les archives ne mentionnent aucune réaction d'urgence<sup>1</sup>, mais seulement des actions sur les phénomènes structurels.

L'étude des transformations historiques de la paroisse de Soulac permet de définir les risques. Surtout, cela permet de s'arrêter sur la question de la vulnérabilité des sociétés anciennes. L'étude des enjeux du territoire, des risques existants et des effets de ces événements indésirables sur les sociétés est une des facettes de la vulnérabilité des sociétés. Une autre composante est la capacité de réaction des populations. Comme le résume François Levêque, « un milieu géographique [...] peut devenir rapidement un ennemi, et que, pour s'en faire un ami [...] il fallait composer avec lui<sup>2</sup>. »

Quelles sont les réponses apportées face aux transformations de ce territoire littoral, et par qui ? Peut-on parler d'une adaptation des populations, ou d'une simple atténuation des effets ?

Concernant la façade est de la paroisse, les populations sont très réactives et parviennent à se protéger des caprices de la Gironde et même mieux, à mettre en valeur les marais (chapitre V). Ce processus est le résultat de plusieurs étapes. En premier lieu, il convient de se protéger des incursions des eaux et de limiter l'envasement des bassins producteurs de sel. Dans un deuxième temps, les marais doux puis les marais salés sont asséchés. Enfin, ces terres à fort potentiel sont mises en culture au début du XIX<sup>e</sup> siècle, favorise la reconversion économique des habitants de la paroisse.

---

<sup>1</sup> Pour les différentes réponses menées face à des événements extrêmes, voir les travaux de Jérémy Desarthe, *Le temps des saisons, op. cit.*, notamment les pages 151-187.

<sup>2</sup> LÉVEQUE F., *Bordeaux et l'estuaire girondin, op. cit.*, p. 16.

Parallèlement, et de manière indépendante aux tentatives de mise en valeur des marais, le rivage océanique est aménagé, pour répondre aux problèmes de l'ensablement (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) et de l'érosion (milieu XIX<sup>e</sup> siècle) (chapitre VI). Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les habitants locaux sont globalement isolés dans leur lutte contre les « sables volants », même si quelques aides ponctuelles sont à relever. Grâce à l'action énergique de Nicolas Brémontier à la fin de l'Ancien Régime, l'État intervient pour enrayer la marche des sables avec une politique globale. Par la suite, l'État reste actif sur la pointe extrême du Médoc et s'attaque au problème de l'érosion (milieu XIX<sup>e</sup> siècle).



## **Chapitre V. La mise en valeur des marais de l'estuaire (XVII<sup>e</sup> – première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle)**

Deux dynamiques différentes concernent les marais de Soulac. Une est d'origine naturelle<sup>1</sup> et peut être qualifiée de négative : le dépôt d'alluvions (envasement). L'autre est anthropique et est positive : l'assèchement des zones humides. Les vases, en bordure du trait de côte de Masse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, ne sont plus recouvertes que par les grandes marées, se dessèchent naturellement et sont gagnées par la végétation. Elles deviennent des prés salés. Par la suite, les hommes interviennent en conquérant ces marais salés, en les asséchant et en les transformant en pâturage (cartes 30 et 31). Face à la perte de surface des salines (diminution de moitié durant le XVIII<sup>e</sup> siècle) et donc au recul de la première activité de la paroisse, les autres terres sont mises en valeur. Toutefois, le lien entre les deux n'est pas si évident. S'il peut entrer en compte, l'assèchement des marais répond aussi à d'autres motivations.

Sous quelles organisations l'assèchement et la mise en valeur des terres humides de Soulac se font-ils ? Quels rôles tiennent les populations locales, les propriétaires et l'État ?

Face à l'exposition des marais aux éléments naturels (envasement, submersions), des réponses sont apportées pour atténuer leurs effets. S'inscrivant dans le mouvement physiocrate, les terres de Soulac sont asséchées au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (deuxième point), puis entretenues au début du XIX<sup>e</sup> siècle (troisième point). Ces travaux constants dans les marais permettent la mise en culture de ces terres (première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle).

### **V.1. Se protéger de l'estuaire**

La topographie de la paroisse de Soulac expose les terres à deux risques particuliers : l'envasement des chenaux et des bassins producteurs de sel et les submersions des terres basses. Pour réduire ces effets, les habitants ne sont pas résignés. Soutenus par les propriétaires des salines, ils mettent en place plusieurs stratégies.

#### **V.1.1. La lutte contre l'envasement**

Le dépôt d'alluvions dans les marais de Soulac provoque un comblement des fonds, ce qu'on appelle envasement. Entre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et les années 1770, la surface des marais salants a diminué de moitié, passant de 423 ha sur la carte de Masse à 202 ha sur la carte

---

<sup>1</sup> L'envasement peut être aussi provoqué par des actions humaines (moulins, gords\*, écluses).

de Belleyme (carte 28). Les moyens pour limiter l'envasement peuvent être divisés en trois catégories. L'objectif est de relancer la production de sel, en maintenant la productivité des salines.

### *Le curage des chenaux, politique locale et épisodique*

Les travaux les plus importants pour combattre l'envasement des marais salants consistent en l'entretien des chenaux. Au nombre de trois (Neyran, Conseiller ou Soulac et Verdon), les chenaux sont un élément important du processus de fabrication et de commercialisation du sel. En effet, les navires les remontent pour charger le sel directement au niveau des marais producteurs (port Layron, port La Croix, etc.). Une accumulation de sédiments réduit le niveau d'eau et empêche leur venue. En outre, les sédiments se déposent dans les bassins salicoles, diminuent la capacité de production des bassins et, à terme, entraînent un abandon des salines par une baisse de l'approvisionnement en eau salée. Trois techniques semblent être utilisées pour entretenir les chenaux.

La première stratégie adoptée par les populations est le curage des chenaux et des fossés, c'est-à-dire l'extraction des sédiments déposés au fond du lit. Plusieurs campagnes de curage ont lieu durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Le chenal de Soulac est semble-t-il le plus entretenu (il est curé à trois reprises) ; il est aussi celui qui approvisionne le plus grand nombre de salines. Aucune mention de travaux faits dans les différents fossés qui alimentent les prises n'a été retrouvée ; toutefois, il est certain que ces voies d'approvisionnement sont constamment entretenues.

En 1699, le chenal de Soulac étant comblé, « il était absolument nécessaire de faire ôter lesdites vases avec un bac, pour que les eaux salées puissent monter assez haut pour donner dans les viviers desdits marais [...]. Les bateaux qui venaient charger le sel jusques audit lieu du port de Soulac ne montent plus que jusques au lieu du Sableau avec grand peine<sup>2</sup>. » Nous n'avons pas plus de renseignements sur ce curage, mais il semble être financé par le prieuré de Soulac.

En 1719, un devis est fait pour récurer le chenal de Soulac<sup>3</sup>. La partie aval du chenal est creusée sur 5 070 brasses (environ 8 213 m), du lieu nommé Legraney aux marais de Parlaporte. Deux informations sont à retenir du document. En premier, les 8 213 m semblent être une grande longueur. Le lieu de Legraney n'est pas cartographié précisément, mais il est en amont du pont de Soulac, à 1 500 brasses (2 430 m) de ce dernier. Les marais de Parlaporte sont

---

<sup>2</sup> AD 33, H 1048 (49), cité par Saint-Jours B., *Petite histoire de Soulac*, op. cit., p. 50.

<sup>3</sup> AD 33, C 4247 (42), *Devis des réparations et recallements à faire à la chenal de Soulac*, 03/09/1719.

indiqués sur les cartes de Belleyme (1775) et sur le cadastre (1833). Ils ne figurent pas sur la carte de Claude Masse (1707) : ils apparaîtraient donc avec la sédimentation des rives de l'estuaire au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sur les cartes de Belleyme et du cadastre, le chenal de Soulac mesure de sa source au Parlaporte respectivement 6 460 m et 7 460 m, soit des chiffres largement inférieurs à celui du devis<sup>4</sup>. Il est difficile de cartographier précisément la partie du chenal entretenue. La deuxième information est le curage du chenal pour qu'il atteigne une profondeur moyenne de 5,5 pieds et 14 pieds de largeur<sup>5</sup>. En réalité, deux tronçons se détachent : sur sa partie amont, de Legraney aux marais de Laneu (2 520 brasses), le chenal doit avoir une profondeur de 2,70 pieds et 11,25 pieds de largeur en moyenne. Sur sa partie aval, de Laneu au Parlaporte (2 550 brasses), le chenal est creusé sur 8,35 pieds de profondeur et 16,70 pieds de large en moyenne. Cette division en deux gros tronçons s'explique aisément. En amont du pont de Soulac et jusqu'au marais de Laneu, le chenal n'approvisionne pas des marais salants, mais évacue le surplus des eaux des marais doux et salés. À l'inverse, dans sa partie aval, il doit pourvoir en eau salée les salines présentes et permettre aux barques de remonter le chenal pour charger le sel, d'où des profondeurs et largeurs supérieures. L'auteur du devis pense que ce sont près de 294 livres de marais salants qui profiteront du curage du chenal. Pour curer le chenal, on utilise un « bac en forme de petit bateau avec son assortiment pour servir au recollement et entretien dud. chenal ».

En 1739, le chenal a de nouveau besoin de « travaux qu'il faut faire pour le récurément ou recalement dudit canal de Soulac<sup>6</sup> ». En 1740, les travaux sont terminés moyennant 16 000 £ payées par les propriétaires de salines de Soulac<sup>7</sup>. Nous pensons que le conseiller de Basterot a financé en partie ces travaux. Il aurait donné son nom au chenal de Soulac (dorénavant chenal du Conseiller). Le chenal est récuré du pont de Soulac à son embouchure, sur 3 495 toises et 5 pieds, soit environ 6 293 m. De nouveau, le même constat est à faire. De l'amont vers l'aval, le chenal s'élargit et est de plus en plus profond<sup>8</sup>. Les salines les plus récentes sont en aval (les salines du marais neuf de Parlaporte et du Verdon ; chapitre III).

---

<sup>4</sup> Le chenal de Soulac mesure dans sa globalité 9 060 m en 1775 et 9 159 m en 1833.

<sup>5</sup> La partie amont, de Legraney au pont de Soulac – où passe la route de Soulac à Lesparre – est curée sur 1 500 brasses, 10 pieds de large et 2,5 pieds de profondeur. Ensuite, du pont de Soulac au pont de Recussard, le chenal est aménagé sur 12 pieds de large et 3 pieds de profondeur sur 470 brasses de long ; puis sur 14 pieds de large et 3 pieds de profondeur sur 550 brasses du pont au marais de Laneu. De ce dernier aux marais de Langlade, le chenal est creusé sur 14 pieds de large, 7 pieds de profondeur et sur 1 400 brasses. Enfin, sur les 1 150 brasses restantes (entre Langlade et Parlaporte), le chenal est creusé sur 20 pieds de large et 10 pieds de profondeur.

<sup>6</sup> AD 33, 1Mi 606 (235), Devis d'Antoine Martin, Conseiller du Roi, maître particulier des Eaux et Forêts de Guyenne pour le récurage du chenal de Soulac, 11/03/1739.

<sup>7</sup> AD 33, 1Mi 604 (67), Lettre de Joseph Pouard, 12/09/1740.

<sup>8</sup> Entre l'embouchure et les marais neufs de Parlaporte, il doit être récuré sur une largeur comprise entre 10 et 13 toises (20-25 m) pour une profondeur de 8 pieds (près de 2,5 m) et une longueur de 439 toises et 16 pieds

Une comparaison entre les deux curages est possible. Lors de la campagne de 1739, la section comprise entre le marais neuf de Parlaporte et les marais de Lacroix correspond à peu près au curage du chenal de 1719, de Parlaporte aux marais de Laneu<sup>9</sup> (2 391 brasses en 1739, 2 550 brasses en 1719). En 1719, la portion de chenal qui nous intéresse est creusée sur 8,35 pieds de profondeur (plus de 2,5 m) et 16,70 pieds de large (près de 5,5 m) en moyenne. En 1739, le chenal est creusé sur un peu plus de 6 pieds (environ 2 m) de profondeur et 4,70 toises de large (plus de 9 m). Une évolution se fait ressentir : la profondeur du chenal est plus faible lors du deuxième curage que lors du premier ; par contre, le chenal est considérablement élargi. Le premier curage ayant échoué, décide-t-on de creuser différemment le chenal pour espérer un meilleur résultat ?

Toutefois, le curage du chenal de Soulac de 1739 ne permet pas de le maintenir en état très longtemps. Dès 1758, dans une lettre adressée aux Eaux et Forêts de Guyenne, Joseph Pouard, régisseur du duc de Gramont<sup>10</sup>, se plaint du mauvais entretien du chenal de Soulac, délaissé par les propriétaires de marais salants malgré l'arrêt de 1735 et les travaux de 1739. « Lesdits propriétaires soient pareillement condamnés d'entretenir ledit chenal en bon état ; néanmoins leur négligence sur cet entretien, a été portée au point que ledit chenal est devenu comblé et rempli de vase, ce qui empêche les marais salans de faire du sel<sup>11</sup>. » En 1769, la situation demeure préoccupante. Une plainte est de nouveau déposée par Joseph Pouard contre le « mauvais état du chenal de Soulac, qui conduit les eaux salées dans les marais salants pour faire le sel, et qui étant comblé aujourd'hui empesche les eaux d'aller jusqu'auxd. marais qui ne peuvent plus saler<sup>12</sup>. » Les sources ne permettent pas de définir si des travaux ont été menés.

Les campagnes de curage semblent émaner du duc de Gramont, seigneur d'une partie de la paroisse de Soulac, excepté pour la campagne de 1699 voulu par le prieur. Le fait que ce dernier n'apparaisse plus par la suite résulte certainement de la réduction des salines. Le prieur est le seigneur des plus anciennes salines – de fond de chenal – qui sont abandonnées en

---

(environ 865 m). Entre les marais neufs de Parlaporte et le vieux Parlaporte, soit 909 toises et 10 pieds (environ 1 785 m), le chenal est récuré entre 6 et 9 toises de largeur sur 8 pieds de profondeur. Du Vieux Parlaporte à la Carelesse (ou Carles) (567 toises et 4 pieds – 1 111 m), le chenal est récuré sur environ 3 toises de largeur (11 m) et 6 pieds de profondeur. De la Carles aux marais de Lacroix, le chenal est creusé sur 15 pieds de large et 5 pieds de profondeur, sur 915 toises et 5 pieds de long (1 795 m). Du marais de Lacroix au pont de Soulac, le chenal est curé sur 13 pieds de large et 4 pieds de profondeur sur 660 toises de long (1 293 m) ; AD 33, 1Mi 606 (235), Devis d'Antoine Martin, Maître particulier des Eaux et Forêts de Guyenne, 11/03/1739.

<sup>9</sup> Sur la sixième feuille du plan terrier, les marais de Laneu sont situés à proximité des marais de Lacroix. Annexe III.4. Le plan terrier de la paroisse de Soulac (fin XVIII<sup>e</sup> siècle). Sixième feuille.

<sup>10</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la mise en régie de domaine seigneuriale a connu un vif succès, AUBIN G., *La seigneurie en Bordelais*, op. cit., p. 252.

<sup>11</sup> AD 33, 1Mi 596 (150), Lettre de Joseph Pouard aux Officiers du siège des Eaux et Forêts de Guyenne 25/10/1758.

<sup>12</sup> AD 33, 1Mi 604 (150), Lettre de Joseph Pouard au duc de Gramont, 16/05/1769.

premier. Dès lors, il a moins d'intérêts à intervenir pour lutter contre l'envasement. Le duc de Gramont intervient pour imposer aux propriétaires des salines des réparations nécessaires. L'objectif n'est pas neutre : l'envasement du chenal « empêche les marins salans de faire du sel, et prive par conséquent ledit Seigneur Comte de Guiche, des droits d'agrière\* qui lui appartiennent sur lesdits marais, en sorte qu'il a un intérêt sensible à ce que ledit chenal soit promptement recalé<sup>13</sup> ». Le duc de Gramont s'appuie sur le parlement de Bordeaux pour obtenir les arrêtés servant sa cause, notamment ceux du 1<sup>er</sup> janvier 1733 et du 14 juin 1735<sup>14</sup>. Malheureusement, ces derniers n'ont pas été retrouvés. Nous savons seulement que l'arrêt de 1733 est confirmé par celui de 1735 et condamne les propriétaires « de faire procéder au recalement du chenal commun desdits marais et paccages, ce qui fut exécuté de leur part dans l'étendue dudit chenal, fixé entre les parties<sup>15</sup> ». Le devis de 1739 découle de ces arrêtés. Le devis de 1719, *Devis des réparations et recallements à faire à la (sic) chenal de Soulac*<sup>16</sup>, est fait « en exécution de l'arrêt en la Cour du Parlement de Bord\*<sup>17</sup> ». Les devis de 1719 et de 1739<sup>18</sup> pour l'entretien du chenal de Soulac sont émis par les Eaux et Forêts.

La deuxième technique utilisée pour entretenir les chenaux semble présente seulement durant le XVII<sup>e</sup> siècle. En effet, dans le censier de 1615, deux « moulins à chenal » sont mentionnés ; six dans le censier de 1648. Un « moulin à chenal » est actionné par la force hydraulique. Il correspond certainement au moulin à marée. À marée montante, l'eau fait fonctionner le moulin, qui remplit une retenue d'eau située à proximité ; à marée descendante, quand le débit d'eau du chenal est trop faible, le moulin peut toujours tourner en relâchant progressivement l'eau accumulée<sup>19</sup>. Peut-on envisager l'utilisation de ces moulins comme moyen d'entretien des chenaux<sup>20</sup> ? L'eau retenue serait déversée d'une seule traite afin d'enlever la vase par l'effet de chasse. Sur les rives de la Seudre, Claude Masse recensait trois moulins à marée jouant ce rôle<sup>21</sup>. Toutefois, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'ingénieur cartographe ne mentionne pas de tel dispositif à Soulac et ne représente pas non plus les « moulins à chenal »

---

<sup>13</sup> AD 33, 1Mi 596 (150), Lettre de Joseph Pouard aux officiers du siège des Eaux et Forêts de Guyenne 25/10/1758.

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> AD 33, C 4247 (42), *Devis des réparations et recallements à faire à la chenal de Soulac*, 03/09/1719.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> AD 33, 1Mi 606 (235), Devis concernant le chenal de Soulac, 11/03/1739.

<sup>19</sup> CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage*, op. cit., p. 100.

<sup>20</sup> La présence de moulins dans les cours d'eau entraîne aussi le phénomène inverse : l'envasement, en freinant le courant.

<sup>21</sup> SAUZEAU T., « Les petits ports, animateurs de l'économie maritime de la mer des Pertuis saintongeais (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Rives méditerranéennes* [En ligne], vol. 35, 2010, paragraphe 21 ; mis en ligne le 30 avril 2010, consulté le 09 mars 2015. URL : <http://rives.revues.org/3852>.

du XVII<sup>e</sup> siècle. Existent-ils encore au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ? Ont-ils seulement servi à cette tâche ? Ou à l'inverse, ont-ils été jugés responsables de l'accélération de l'envasement et détruits ? Les sources ne permettent pas d'affiner ces différentes hypothèses. Tout au plus, pouvons-nous noter que les seuls moulins existants au XVIII<sup>e</sup> siècle sont à vent.

La troisième et dernière technique est plus radicale : la construction d'un nouveau chenal pour remplacer l'ancien obstrué par les vases. Le chenal de Soulac semble avoir évolué au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, du moins dans sa partie en amont. Le devis de 1719 mentionne de « réparer et recaller lad. chenal depuis le lieu appelé Legraney suivant le cour de l'ancien chenal jusque au pastein\* de Neyran<sup>22</sup> ». L'ancien chenal fait-il suite aux travaux de 1699<sup>23</sup> ? Dans les années 1740, dans un mémoire, l'auteur mentionne qu'on « a pratiqué un canal pour la commodité du transport des sels que l'on en retire<sup>24</sup> ». Il fait certainement mention aux travaux réalisés dans le chenal de Soulac. Par la suite, la mention d'évolution du chenal de Soulac ne se retrouve plus, excepté des évolutions de nom<sup>25</sup> (chenal du Conseiller). Les autres chenaux ne semblent pas évoluer. Certes, un acte notarié de 1834 mentionne la présence d'un « vieux chenal » au Verdon<sup>26</sup>. Toutefois, un autre acte notarié mentionne un « vieux chenal de Gourbillon<sup>27</sup> ». Le « vieux chenal » de 1834 correspond-il au chenal du Verdon ou à une jalle\* secondaire ? La seconde option nous semble la plus probable, compte tenu du peu d'évolution des chenaux sur les cartes de Masse, de Belleyme et du cadastre (carte 6). Plusieurs informations émanent de l'étude de cette carte. En premier lieu, le chenal de Soulac représenté sur la carte de Claude Masse et sur le cadastre suit sensiblement la même trajectoire. Des évolutions ponctuelles existent, mais ne concernent certainement que la suppression de coudes. Cela confirmerait que si le chenal de Soulac a été recreusé, les travaux sont antérieurs au XVIII<sup>e</sup> siècle. De ce fait, le chenal figurant sur la carte de Belleyme ne semble pas refléter la stricte réalité, mais est plutôt un tracé grossier. La deuxième information est la configuration des chenaux de Neyran. Sur la carte de Masse, il est légèrement sinueux. Par la suite, le chenal est dessiné de manière

---

<sup>22</sup> AD 33, C 4247 (42), *Devis des réparations et recalléments à faire à la chenal de Soulac*, 03/09/1719.

<sup>23</sup> Rien ne permet de l'affirmer. Sur d'autres zones littorales, d'autres chenaux sont creusés, notamment le chenal de la Perrotine (île d'Oléron) ; GUILLEMET D., *Les îles de l'Ouest*, op. cit., p. 532. Le creusement d'un nouveau lit pour le chenal de Soulac à cette date ne serait donc pas un mouvement isolé.

<sup>24</sup> AD 33, C 3686, *Mémoire sur la nécessité de laisser subsister l'église et le clocher de Soulac pour la sûreté de la navigation de la rivière de Bordeaux*, s.d. (années 1740).

<sup>25</sup> À partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, soit après les travaux de 1740, le chenal de Soulac porte désormais le nom de chenal du Conseiller. Nous pensons que le conseiller de Basterot (Gabriel-Barthelemy, de la branche des Basterot de Dignac) a financé en grande partie les travaux, en donnant son nom au chenal.

<sup>26</sup> AD 33, 3E 58544 (1834-36), Bernard Gaillard notaire à Talais, Vente de terres de François Pinet à François Séguinard, 17/08/1834.

<sup>27</sup> AD 33, 3E 58566 (9), Alexandre Sulpice Leguay notaire à Saint-Vivien, Partage de deux lots entre Louis Augustin Tunq et François Pion, 29/04/1812.

rectiligne. Des travaux importants semblent avoir été faits, notamment sur les berges du chenal : le chenal de Neyran est dorénavant canalisé, alors que son tracé était plus ou moins naturel au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. En troisième lieu, le chenal du Verdon ne semble pas avoir évolué de manière particulière. Enfin, le « chenal neuf » approvisionnant les salines du Logit est seulement représenté sur la carte de Claude Masse : il n'existe plus par la suite. Il n'était pas non plus mentionné dans l'enquête sur la sirie de Lesparre de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Son ouverture a certainement été faite au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, période d'extension des salines, sachant que les salines du Logit représentées par Claude Masse ont été parmi les dernières aménagées (chapitre III). Le Chenal Neuf du Logit disparaît au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à la suite du comblement de l'anse de la Chambrette.

L'aménagement des chenaux est la piste privilégiée par les propriétaires de salines face à l'envasement des marais salants<sup>28</sup>. Le résultat n'est pas très probant pour le XVIII<sup>e</sup> siècle avec une diminution de moitié de la surface salicole. Par la suite, entre 1775 et 1833, les marais salants se maintiennent, certainement dus par deux facteurs : un meilleur entretien des chenaux et un changement de régime de la Gironde qui dépose moins d'alluvions. Le curage des chenaux n'est fait que de manière épisodique, au grand dam de Joseph Pouard qui se plaint régulièrement du manque d'entretien constant des chenaux par les propriétaires de salines. Cela confirme les propos de Thierry Sauzeau, qui qualifie les travaux dans les chenaux comme une lutte incessante contre la « tyrannie du tirant d'eau<sup>29</sup> ».

### *La consolidation des berges des chenaux*

Une action ayant des répercussions sur le plus long terme est aussi menée : la consolidation des berges des chenaux. Ces dernières sont sensibles à l'érosion ; l'effritement entraîne de petits éboulements dans les chenaux, ce qui accroît l'envasement. Deux techniques semblent avoir été utilisées à Soulac pour limiter l'effondrement des berges.

Les censiers de 1615 et de 1648 mentionnent la présence d'aubarèdes\*. Les saules consolident la berge avec leurs racines et empêchent son érosion. Le censier de 1615 en mentionne trois et le censier de 1648 une seule. Seule mention d'arbres plantés le long des

---

<sup>28</sup> Les mêmes techniques sont employées dans d'autres zones, comme à l'île de Bouin, BARON B., « Pouée et charrauds : les voies de communication de l'île de Bouin dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », GUILLEMET D. et PÉRET J. (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 515.

<sup>29</sup> SAUZEAU T., « Les petits ports », art. cit., paragraphe 21.

chenaux, les aubarèdes\* sont certainement toujours présentes durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré l'absence de représentations cartographiques au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Une autre méthode utilisée pour la consolidation des berges est l'utilisation de pieux de bois. La vase vient s'agglomérer autour de ces pieux, ce qui permet la reconstitution de la berge. Jacques-Nicolas Bellin, sur sa *Carte des entrées et cours de la Gironde*<sup>30</sup>, indique la présence de pieux le long de l'embouchure des différents chenaux du Médoc (illustration 32). Lors de travaux effectués dans les marais de Soulac en 1825, on établit des « piquettement en en fagots de pin » dans le bas du chenal de Neyran<sup>31</sup>. Ces fagots de pin servent certainement à consolider les berges. Deux autres lectures peuvent être faites de la carte de Bellin. Les pieux représentés peuvent être des palplanches qui serviraient aux navires à accoster et qui consolideraient la berge pour effectuer les manutentions. Toutefois, différents témoignages, Claude Masse en tête, sont unanimes : les rives sont inabordables, « les vazes étant impraticables quand la mer est basse et il n'y a pas assez d'eau quand elle est haute [...] excepté dans les chenaux<sup>32</sup> ». Enfin, ces pieux servent de repères pour les marins pour entrer dans les chenaux.

#### *Des travaux réguliers dans les marais salants*

L'entretien annuel des bassins salicoles est aussi une étape importante pour limiter les effets de l'envasement. Nous avons vu précédemment que les travaux réalisés dans les salines se font en deux temps : à partir du mois de mars avec la vidange et la préparation des salines pour la récolte future et de plus gros travaux de réfection durant l'hiver.

Les archives notariales de Michel Morin permettent de présenter quelques tâches effectuées. En décembre 1688, Pierre Mullon, fermier des marais salants du sieur Thomas, paye 95 £ 9 s pour des travaux dans les marais du Toucq aux sauniers Pierre Merit, Jacques Guindec, Jacques Mestayé, Daniel Grolla et François Reversé. La somme payée consiste en 27 £ pour 45 journées employées par les sauniers à hausser la taillée du jas des marais, 19 £ 19 s. pour le creusement de 97 brasses dans le jas, 37 £ pour l'achat de 50 planches utilisées pour hausser la taillée et 11 £ 10 s. pour le quart d'une varaigne\* qu'il a fallu faire<sup>33</sup>. En 1689, au début du bail entre le saunier Daniel Roux et la propriétaire de la saline Marie Damazac, les deux avangent

---

<sup>30</sup> BNF, GE DD 2987 (1483 B) [1], Jacques-Nicolas Bellin, *Carte des entrées et cours de la Gironde avec parties de la Dordogne et de la Garonne jusq [ue] Bordeaux pour le service des vaisseaux du roy par ordre de M. le duc de Praslin, ministre d'État ayant le département de la marine*, 1767.

<sup>31</sup> AD 33, SP 314 (60), Délibérations du syndicat des prés doux et des prés salés, 24/06/1825.

<sup>32</sup> SHDV, CH 259\_1, Claude Masse, *Carte d'une partie du pais de Médoc*, 1700.

<sup>33</sup> AD 33, 4J 505 (169), Michel Morin notaire au Verdon, Quittance entre Pierre Mullon et les sauniers, 20/12/1688.



10 £ chacun pour des « réparations utiles et nécessaires dans led. marais<sup>34</sup> ». Les travaux permettent d'ôter la vase accumulée et de remettre en état les salines pour la récolte à venir.

L'envasement des marais salants pose de véritables problèmes aux populations, qui mettent en place trois stratégies différentes pour réduire les effets : l'entretien des chenaux et des fossés, la réfection systématique des marais salants et la stabilisation des berges. Les différentes actions menées ne sont pas couronnées de succès durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste le net recul des surfaces saunantes. Par contre, entre la seconde partie du Siècle des Lumières et les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les salines couvrent approximativement la même surface. Deux explications semblent prévaloir. Les travaux entrepris durant le XVIII<sup>e</sup> siècle et notamment durant la seconde moitié du siècle portent leurs fruits. Conjointement, le régime de la Gironde a changé, charroyant des sédiments en moins grande quantité (chapitre III).

### **V.1.2. Se protéger des eaux de l'estuaire**

La stagnation des eaux de pluie et de ruissellement dans les marais doux et le risque d'intrusion des eaux de l'estuaire dans les marais salés sont combattus séparément. Toutefois, des dispositifs communs existent.

#### *L'entretien et l'aménagement des chenaux : la réduction des eaux stagnantes*

Les chenaux sont aussi aménagés dans une optique de réduire la stagnation des eaux et l'envasement des marais de la paroisse de Soulac. Ces aménagements se font sous deux aspects.

Un bon écoulement des voies d'eau (chenaux et fossés) est nécessaire afin de se prémunir des inondations des marais doux. En effet, l'eau de pluie stagne dans les zones basses et s'écoule difficilement dans des voies d'écoulement mal entretenues. Les terres sont noyées et une part importante de l'économie de la paroisse est menacée. Le 4 juin 1789, les propriétaires de marais doux de Soulac se sont rassemblés et ont délibéré « sur les moyens à prendre pour se précautionner contre des inconvénients aussi désastreux [inondation de leurs marais]. Le résultat de cette délibération fut de mettre en état le chenal appelé de Neyran<sup>35</sup> ». Les fossés d'écoulement et de drainage – appelés fossés de coulage – sont aussi entretenus.

---

<sup>34</sup> AD 33, 4J 505 (53), Michel Morin notaire au Verdon, Afferme entre Marie Damazac et Daniel Roux, 25/09/1689.

<sup>35</sup> AD 33, SP 314, Lettre des copropriétaires du marais doux de Soulac au Directoire du District de Lesparre, s.d. (1790).

Afin d'arrêter la remontée des eaux salées lors des grandes marées, des écluses sont installées sur les chenaux. En 1739-1740, lors des travaux sur le chenal de Soulac, une écluse est construite<sup>36</sup>. Son lieu exact n'est pas connu, mais le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle représente une écluse au niveau des marais de la Croix, certainement l'ouvrage construit au milieu du siècle. Le plan indique deux autres écluses situées sur le chenal de Neyran et la dernière sur le chenal de Talais. Concernant l'écluse du chenal de Neyran, l'abbé Baurein la mentionne à une demi-lieue de la Gironde<sup>37</sup>. La carte de Belleyme représente trois écluses : deux sur le chenal de Talais et une sur celui de Neyran. L'écluse construite sur le chenal de Soulac n'est pas représentée. Le cadastre représente les mêmes écluses que la carte de Belleyme en plus d'une écluse sur le chenal du Conseiller en aval de la confluence entre ce chenal et le chenal Tort. Par contre, s'il indique la présence d'un hameau nommé L'Écluse au niveau du marais de La Croix, il ne représente pas l'écluse alors que le nom du hameau provient certainement de l'écluse présente. Les écluses sont situées dans la partie amont des collecteurs principaux, pour éviter que les eaux salées refluent dans les marais doux. Elles sont situées en amont des salines, pour ne pas gêner leur approvisionnement et la remontée des navires. Sur le cadastre, l'écluse située à la confluence des chenaux de Tort et du Conseiller, isole une petite saline qui doit certainement être moins productive. Pierre de Belleyme représente une écluse au niveau des marais de Lacroix, salines de fond de chenal dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

« Pour éviter que les eaux étrangères ne vinssent se réunir à celles du marais<sup>38</sup> », des batardeaux sont aussi érigés. Un batardeau est un barrage provisoire établi sur un cours d'eau. Leur rôle est de permettre l'assèchement des terres en aval. Dans le cas de Soulac, leur but semble être double. Le batardeau semble être utilisé pour effectuer des travaux d'assèchement, afin de canaliser l'écoulement des eaux des marais, mais aussi pour empêcher leur remontée lors des reflux de la marée ce qui provoquerait une inondation des marais doux. Ils jouent le rôle d'écluse dans les collecteurs secondaires. Les premières mentions de batardeaux semblent apparaître à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un document adressé au District de Lesparre<sup>39</sup> en 1790 le cite pour la première fois. Les batardeaux semblent être employés de manière importante, voire

---

<sup>36</sup> AD 33, 1Mi 592 (4), *Compte que rend Joseph Pouard à très haut et très puissant seigneur Monseigneur Louis Antoine Armand Duc de Gramond Pair de France souverain de Bistache, sire de Lesparre etc, de la recette de dépense par luy faite dans l'administration des affaires qui luy ont été confiées pendant l'année mil sept cet quarante*, 01/01/1741.

<sup>37</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises*, op. cit., p. 61.

<sup>38</sup> AD 33, SP 314, Lettre des copropriétaires du marais doux de Soulac au Directoire du District de Lesparre, s.d. (1790).

<sup>39</sup> Le district est une subdivision du département, qui a existé de 1790 à 1795. Ils sont remplacés par des entités plus grandes, les arrondissements. Le Directoire du district est le nom donné au pouvoir exécutif du district.

désordonnée. En 1801, « tous les batardeaux actuellement existants sur les fossés intérieurs du dit tènement, seront enlevés<sup>40</sup> ». Une directive similaire avait été prise en 1790<sup>41</sup>.

L'aménagement commun des chenaux et des fossés par la construction d'écluses et de batardeaux permet de protéger les marais de l'intérieur du reflux des marées. Ces travaux, comme nous le verrons, viennent à la suite d'un assèchement des zones humides de la paroisse au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la nécessité de les protéger.

### *Un espace endigué pour se protéger des submersions*

Le paysage de Soulac est marqué par la présence de digues. Ces dernières protègent les terres pâturées, cultivées, mais aussi les marais salants des submersions. À côté des digues artificielles, des digues naturelles existent : les dunes littorales et le cordon de Richard. Les dunes protègent des submersions marines et le cordon de Richard a isolé les marais doux – ceux de l'intérieur – des eaux l'estuaire.

La présence de marais salants dès le XI<sup>e</sup> siècle sous-entend un aménagement du paysage ancien, pour lutter contre les inondations. Les digues existaient dès cette période, empêchant les eaux salées de noyer les différents bassins de production à chaque marée. La présence continue de salines indique le maintien d'un réseau de digues. Claude Masse décrit un terrain « bas, peu élevé au-dessus de la haute mer des grandes malines\* qui en inonderoit presque tout le pais de l'est de Soulac s'il n'étoit garenty par des digues qui enferment nombre de marais salants<sup>42</sup> ». Sur sa carte, elles s'étirent du nord du chenal de Soulac à celui de Neyran, protégeant les marais salants et gâts\* des eaux de l'estuaire. Elles longent aussi les berges des chenaux. La longueur cumulée des digues présentes sur la carte de Masse est de plus de 10,7 km (illustration 33), dont 1 000 m au niveau du marais du Logit.

La carte 30 représente les digues existantes sur la carte de Belleyme (1775), qui occupent des espaces identiques aux levées de 1707 et se superposent à peu près au-dessus d'elles. Elles sont parallèles à la Gironde et longent les rives du chenal de Soulac. Elles sont nommées respectivement digues de front de mer et digue de rebras<sup>43</sup>. Par contre, la digue de front de mer représentée sur la carte de Belleyme est une construction plus récente que la digue figurée sur

---

<sup>40</sup> AD 33, SP 314, Lettre des copropriétaires du marais doux de Soulac au Directoire du District de Lesparre, s.d. (1790).

<sup>41</sup> AD 33, SP 314 (33), Procès-verbal du maire de Soulac, 25/11/1790.

<sup>42</sup> SHDV, 1VD 60 (40), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier quarré de la Générale de Médoc et de partie de la Guyenne et Saintonge*, La Rochelle, 26/12/1707.

<sup>43</sup> VERGER F., « Digues et polders littoraux : réflexions après la tempête Xynthia », *Physio-Géo* [En ligne], vol. 5, 2011, mis en ligne le 03 janvier 2011, consulté le 13 mars 2015. URL : <http://physio-geo.revues.org/1740> ; DOI : 10.4000/physio-geo.1740.

celle de Masse. Allant du chenal de Soulac à celui de Neyran (3 700 m), elle est nommée digue du Conseiller sur le cadastre. Elle constitue le premier obstacle aux eaux de la Gironde et protège une partie des marais salants et quelques terres cultivées. N'existant pas sur la carte de Claude Masse, sa construction a été faite certainement dans les années 1740 et porte le nom de Conseiller, certainement de Gabriel-Barthelemy Basterot, conseiller à la grande Chambre du Parlement qui a dû financer en partie sa construction<sup>44</sup>. Elle remplace les digues indiquées par le cartographe au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'autres évolutions importantes existent entre les digues de 1707 et de 1775. Le premier changement correspond à la longueur totale des digues : plus de 14 km en 1775, soit une augmentation de près de 4 km. La deuxième modification est la conquête de nouvelles terres. À l'est des digues de 1707, Claude Masse représente des vases ; des pâturages sur la carte de Belleyme. Ce gain de terres est le fruit d'une sédimentation importante survenue durant le XVIII<sup>e</sup> siècle et comme nous le verrons, résulte aussi de la politique d'assèchement menée durant la seconde moitié du Siècle des Lumières. Les digues ne protègent plus exactement les mêmes terres. Les digues de 1775 continuent de préserver les marais salants, mais aussi des terres cultivées et des marais asséchés (sud du chenal de Neyran). Enfin, la dernière évolution notable est la présence d'une digue longue de 1 900 m au milieu des marais asséchés, entre les chenaux de Neyran et de Talais, au niveau du trait de côte de la carte de Masse. Elle constitue certainement une première digue qui a servi à l'assèchement des marais situés à l'ouest. Puis, à la suite du succès de l'opération, une nouvelle digue est édiflée en front de mer dans l'optique de dessécher de nouvelles terres. La digue de 1 900 m est qualifiée de « dormante<sup>45</sup> », c'est-à-dire qu'elle ne fait plus front directement aux inondations, mais a pour but d'arrêter les eaux si la digue de front de mer venait à rompre.

Le cadastre de 1833 ne représente plus que 7 000 mètres de digue (carte 31). Le recul est de 7 000 m par rapport à 1775. Comment expliquer une telle différence ? Les rives du chenal de Soulac ne sont plus dessinées bordées de digues : disparition des levées ou absence de dessin sur le cadastre ? Nous penchons pour la deuxième hypothèse. Concernant les digues figurées, elles protègent les marais salants, des cultures et des prés. Les terres situées à l'est des levées, soit entre la zone protégée et la Gironde, sont des pâturages. Dans la partie centrale de la paroisse, des taillées figurent sur le cadastre. Elles sont nommées passes. Leur nombre est important : passes de Duret, de Carles, de la Maréchale, de Taffard, du Pigeonnier, des

---

<sup>44</sup> Malheureusement, les papiers de la famille de Basterot conservés aux Archives départementales ne permettent pas de confirmer cette hypothèse ; AD 33, 2E 189-1, 2E 189-2, 2E 189-3, 2E 190-1, 2E 190-2, 2E 190-3 et 4J 582, Papiers de la famille de Basterot.

<sup>45</sup> VERGER F., « Dignes et polders littoraux », art. cit.

Arrecoins pour les principales. Elles jouent un rôle particulier dans l'assèchement des marais de l'intérieur. Leur nom indique aussi une utilisation de ces digues comme chemin pour accéder aux différentes terres de l'intérieur. Les noms de passe indiqués sur le cadastre renvoient aux noms des hameaux desservis (La Maréchale, Taffard, Arrecoins) ou à des noms d'anciens marais salants (Duret, Carles).

Les passes constituent un réseau secondaire de digues, dont certaines sont des « digues dormantes », notamment celles situées dans les salines de Soulac (Duret, Carles). Lors de l'inondation du domaine de la Garre en 1810, la nouvelle digue protégeant la Matte Neuve est détruite et l'ancienne digue qui défendait la Matte Vieille est endommagée<sup>46</sup>, sans doute la digue du Conseiller. L'ancienne digue appartient au réseau secondaire. Les « digues dormantes » restent des obstacles à la progression des eaux lors de la rupture du premier rideau défensif, mais leur entretien constitue un autre problème. Ne nécessitant pas une conservation aussi stricte que les digues de mer, le réseau secondaire est endommagé par un manque de travaux réguliers ou par son utilisation comme voie de communication, aplanissant son sommet. Lors de submersions, malgré la présence de ces protections, le territoire demeure exposé<sup>47</sup>.

Concernant les modes de construction des digues, seulement quelques techniques sont connues. La terre constitue un des matériaux les plus fréquemment employés. Les bosses de marais salants sont « formées de la terre même des marais<sup>48</sup> ». En juin 1744, pour favoriser le transport des matériaux pour la construction de la nouvelle église de Soulac, une réfection du chemin est nécessaire. Par corvées, les habitants de Soulac et des paroisses utilisant ce chemin sont tenus de faire « des fossés bien alignés le long dudit chemin [...] et de former avec la terre provenant de l'excavation des fossés des accotements<sup>49</sup> ». Les digues sont certainement construites de la même manière, avec le bri ou la terre tirée du creusement des fossés et des canaux d'assèchement.

Face aux différentes transformations présentes sur la façade est de Soulac (submersion, envasement), des solutions sont apportées : curage des chenaux, construction de la digue du Conseiller, etc. Elles sont financées par les propriétaires des terres menacées. Par exemple, la digue du Conseiller et le curage de 1740 ont certainement été payés par le conseiller Basterot,

---

<sup>46</sup> AD 33, SP 314, Rapport du maire de Soulac au sous-préfet de Lesparre, *Rapport sur les réparations à faire au Domaine de la Garre*, Soulac, août 1816.

<sup>47</sup> La tempête Xynthia de 2010 a révélé la nécessité de conserver l'ensemble du réseau de digues, PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, *op. cit.*

<sup>48</sup> AD 33, 6J 68, Cavaignac, sous-préfet de Lesparre, *Apperçu général des marais du 6<sup>e</sup> arrondissement de la Gironde adressé à Mons. Le Préfet, en réponse à sa lettre du 25 janvier 1806*, Lesparre, 15/05/1806.

<sup>49</sup> AD 33, C 3330, Ordonnance de l'intendant Tourny, Bordeaux, 19/06/1744.

qui a donné son nom à la digue et au chenal de Soulac. Ces interventions extérieures (propriétaires et instances étatiques pour l'élaboration de lois) et la présence quotidienne d'une population permettent la réussite de ces travaux<sup>50</sup> : la surface des salines arrête de diminuer à partir du milieu du siècle et peu de submersions sont recensées. Plutôt qu'une adaptation, les habitants ont su atténuer la transformation de leur territoire. Ils maîtrisent les moyens de défense. De ce fait, peu d'exemples de dommages causés par les eaux ont été recensés. Les digues sont relativement récentes (première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle), entretenues et certainement en bon état. Les salines sont aussi protégées par un réseau de digues, refondé avec la digue du Conseiller et les digues de rebras. Concernant les terres situées à l'est des digues (les prés salés), elles sont consacrées aux pâturages. La présence d'eau salée est certes préjudiciable, mais seulement pour un temps limité. Une certaine forme de résilience peut exister face aux submersions, qui ne sont peut-être pas régulières, mais pas inhabituelles. Les terres exposées ont peu de valeur, les habitants aménagent de manière raisonnée leur territoire et sont capables de surmonter les crises. Surtout, on a un « risque acceptable et accepté<sup>51</sup> ».

## **V.2. L'assèchement des zones humides (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)**

Les habitants de Soulac ne font pas qu'atténuer les risques existants. Ils interviennent positivement en transformant leur territoire, en asséchant les marais dans un premier temps puis en les mettant en culture dans un second temps.

### **V.2.1. Une conversion ancienne, mais réduite des terres humides (XVII<sup>e</sup>-milieu XVIII<sup>e</sup> siècle)**

Les premières terres concernées par un assèchement sont les marais doux. Elles sont certainement plus faciles à bonifier, étant donné que les eaux salées n'y pénètrent pas. Le travail à mener consiste à établir un réseau de canaux d'assèchements, techniques bien connues dans la région de Lesparre et de Jau et la construction d'écluses pour arrêter le reflux des eaux salées.

---

<sup>50</sup> Continuellement présente, la population entretient ces ouvrages pour les laisser en bon état et efficaces. La perte de mémoires des événements – et donc une plus grande vulnérabilité – s'est produit avec le recul des activités économiques traditionnelles et l'augmentation d'une population non permanente, PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, *op. cit.*, p. 180-182.

<sup>51</sup> GRANET-ABYSSET A.-M., « Mémoire et gestion des risques naturels. L'exemple des sociétés alpines (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », DELVAUX P., FANTINI B. et WALTER F. (dir), *Les cultures du risque (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Genève, Presses d'Histoire Suisse, 2006, p. 123.

## *Un début d'assèchement des marais doux de Soulac au XVII<sup>e</sup> siècle*

Les premiers grands textes mettant en avant le dessèchement des zones humides (notamment l'édit de 1599 d'Henri IV) ont peu d'incidence sur les marais de Soulac. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les accords pour dessécher les marais du Bas-Médoc concernent essentiellement ceux de Lesparre et de Saint-Vivien. Les travaux ont été faits en plusieurs temps. Les marais situés entre Jau-Dignac-et-Loirac, Queyrac, Courbian et Sipian (polder de Hollande) ont été desséchés dans les années 1630 et les marais de Lesparre et de Saint-Vivien sont convertis en terres arables dans les décennies 1640-1650<sup>52</sup>. Ces différentes campagnes d'assèchement sont encouragées par le pouvoir central, qui n'intervient pas financièrement dans les travaux, mais apporte un cadre juridique avantageux<sup>53</sup>. Concernant la paroisse de Soulac, certains documents mentionnent un assèchement débuté au XVII<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion du duc d'Épernon, seigneur de la sirie de Lesparre. Ce dernier est l'instigateur de l'assèchement des marais du Bas-Médoc. Les travaux à Soulac appartiennent à cette entreprise, mais ont une bien plus faible portée.

Neuf baux à fief conclus devant le notaire Etienne Dast entre 1630 et 1640 concernent la paroisse de Soulac<sup>54</sup>. Les pièces baillées sont des landes ou des terres incultes. Izabeau Guillaucha a 60 sadons<sup>55</sup> de terre en herme\* au lieu de Cabens (au niveau du marais du Logit) en 1639 tandis que Pierre Trossigeres passe un bail à fief nouveau pour une pièce de terre de 40 sadons en 1630. Pierre Guilloton reçoit deux journaux de terre à la pointe du Verdon. Izabeau Guillaucha, Pierre Girault père et fils, Pierre Guilloton obtiennent respectivement 5, 5 et 8 journaux de landes. Guillaume Bruteruelle passe un bail concernant une pièce en herme\* et vacant anciennement appelé le Pradel Mathieu de 40 sadons, tandis que le contrat de Corbiran d'Aours concerne 100 journaux et 80 carreaux de palu\* en pâturages appelé le pâturage de Cabiran. Enfin, Jean a une place de 20 sadons où il peut bâtir une maison et un jardin. Les baux à fief nouveau consentis par le duc d'Épernon sur les terres incultes qu'il possédait à Soulac (landes, vacants) ne mentionnent pas explicitement une mise en culture de

---

<sup>52</sup> MORERA R., *L'assèchement des marais en France*, op. cit., p. 188.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 238.

<sup>54</sup> AD 33, 1Mi 605 (130), Baux à fiefs consentis par le duc d'Épernon devant le notaire Dast, 1630-1640 ; à ces neuf baux, il convient de rajouter deux actes où les bailleurs doivent transformer des terres en marais salants. Huit sont explicitement des baux à fief nouveau, un est nommé « bail à fief ». Par bail à fief nouveau, on entend la concession d'une tenure dans les vacants du seigneur. Le bail à fief est utilisé pour mettre en valeur des terres incultes, AUBIN G., *La seigneurie en Bordelais*, op. cit., p. 101.

<sup>55</sup> AD 33, 1Mi 605 (130), Baux à fiefs consentis par le duc d'Épernon devant le notaire Dast, 1630-1640. Le sadon est une unité de surface, faisant 70 pas de longs sur 10 de large

ces espaces. Toutefois, nous pouvons le supposer ; les nouvelles terres sont sujettes aux noales\*. Ces terres sont situées dans deux zones : autour du marais du Logit et dans la « palu\* de Lillan ». Surtout, l'assèchement du XVII<sup>e</sup> siècle constaté est relativement restreint (environ 46 ha).

Des noales\* sont mentionnés à Soulac, ce qui renvoie à un assèchement de terres. En 1665, François Daunefort, curé de Soulac « prétendit avoir droict dy percevoir les fruits décimaux des nouvelins défrichés depuis quarante ans dans ladite paroisse de Soulac<sup>56</sup> ». Le tribunal rend son verdict en 1666 : le vicaire perpétuel et ses successeurs « ne pouron rien prendre ny prétandre sur lesd. nouvelins qui se trouvent présantement desséchés comme les marais salans et autres nature du fond quelle quelle soit ny sur aucune autre nouvelins qui pouron estre former à l'advenir ». Le curé de Soulac ne conserve que sa portion congrue de 350 £. En 1728, le curé de Soulac Mahony mentionne de nouveau la collecte de noales\* sur les terres « ouvertes pour les grains et pour les sels, qui se sont levés dans la paroisse de Soulac jusqu'à présent, que pour celles qui se lèveront à l'avenir<sup>57</sup> ».

Les terres asséchées sont notamment situées à Lillan, car « depuis quelques années le vent ayant importé quelque partie de ce sable et laissé quelques terres en estat de pouvoir estre défricher<sup>58</sup> ». Claude Masse distingue les marais (de Lillan, de Grayan, de Soulac et de Neyran faisant 556 ha) des pacages (de Soulac et de Lillan, 518 ha) (illustration 34 ; couleur vert pâle). La différence n'est pas aisée à définir. Toutefois, les terres nommées pacages semblent être protégées des inondations. Concernant les pacages de Soulac (472 ha ; autour du chemin de Lesparre à Soulac), leur assèchement est sans doute naturel (Cordon de Richard). Par contre, les pacages de Lillan (46 ha) ont une origine humaine. L'hypothèse s'appuie sur la présence de fossés séparant les pacages des marais<sup>59</sup>. Les pacages démontrent une politique d'aménagement des terres, avec une volonté de les assécher. La période d'assèchement de cette zone date du XVII<sup>e</sup> siècle. Paul Massé émet les mêmes conclusions<sup>60</sup>. Le seigneur d'Arsac et de Lillan, frère de Michel de Montaigne, n'a sans doute pas joué un rôle, comme le pensait François Levêque<sup>61</sup>.

---

<sup>56</sup> AD 33, H 501 (23), Transaction entre le prieur et le curé de Soulac, 20/08/1666.

<sup>57</sup> AD 33, G 839, Déclaration du curé de Soulac Mahony à l'archevêque de Bordeaux, 26/05/1728.

<sup>58</sup> AD 33, H 502 (22), *Inventaire au Con. en règlement des Juges être M. Daunefort vicaire p. de Soulac le prieur dud. lieu et le s. du Mon. terminé par appt. signés des parties et par transaction*, 7/03/1667.

<sup>59</sup> En outre, les pacages de Lillan sont situés au milieu des marais de Lillan, ce qui sous-entend deux terres différentes.

<sup>60</sup> MASSÉ P., « Dessèchement des marais du Bas Médoc », *Revue de la Fédération historique de Bordeaux*, Bordeaux, t. IV, n° 1, 1957, p. 49.

<sup>61</sup> LÉVEQUE F., *Bordeaux et l'estuaire girondin*, op. cit., p. 47.



Certes, il possédait la métairie de Lillan à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, mais la campagne d'assèchement a commencé en 1630, certainement après sa mort (il est né en 1534).

L'assèchement de quelques marais de Soulac a certainement bénéficié des grands travaux entrepris dans le reste du Bas-Médoc au XVII<sup>e</sup> siècle. Il reste néanmoins de peu d'ampleur et restreint aux entreprises de quelques particuliers.

#### *Un assèchement limité durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*

L'étude de la carte de Belleyme par rapport à celle de Claude Masse permet de mettre en lumière les évolutions survenues au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. La surface des terres cultivées est multipliée par 6,5 entre la carte de Masse (1707 ; 85 ha) et celle de Belleyme (1775 ; 552 ha) (cartes 3, 4, 7 et 8). Les champs cultivés sont toujours situés à proximité de l'ancien bourg de Soulac et du hameau de Lillan et dorénavant à proximité des hameaux de Neyran, des Huttes et de Vissoules. Les terres cultivées représentées sur la carte de Belleyme s'étendent aussi vers les anciennes salines de Soulac. Les salines situées en fond de chenal sont les premières abandonnées. Les bassins salicoles ne pouvaient plus être approvisionnés en eau salée à la suite de l'envasement du chenal. Une reconversion s'opère en mettant en culture ces espaces avec l'aplanissement des bosses et à la suite d'un temps de pâturage. Une autre zone est aussi aménagée en cultures sur la carte de Belleyme : la Maréchale (115 ha). Situé à la limite de la paroisse de Talais, cet espace était auparavant en pâtures. Toutefois, l'ensemble des marais n'est pas asséché. Des marais salés figurent toujours sur la carte de Pierre de Belleyme. Inondables par les eaux salées, ils sont situés le long de la Gironde et du chenal de Soulac (552 ha) ; près de 684 ha sur la carte de Masse. La carte de Claude Masse représente 1 074 ha de marais doux, contre 1 161 ha sur celle de Belleyme. Parmi eux, la proportion de marais inondables a diminué ; 680 ha en 1707 contre 435 ha en 1775. Les marais doux non inondables représentés sur la carte de Belleyme sont d'anciens marais salés transformés. Les marais situés à l'est du chemin de Lesparre à Soulac sont asséchés, on le remarque par la présence de digue et de canaux réguliers et organisés. Ces 416 ha, ainsi que les 310 ha de marais en pré situés derrière la digue du Conseiller font dorénavant partie des marais doux alors qu'ils étaient marais salés sur la carte de Masse : ils ne sont plus inondables, ni par les eaux salées ni par les eaux douces. Les pacages de Soulac indiqués sur la carte de Claude Masse sont soit reconvertis en cultures (notamment ceux de La Maréchale et de Neyran), soit conservés comme terres de pâturage sur la carte de Belleyme.

Entre 1707 et 1775, un assèchement organisé des terrains situés à l'est du chemin de Lesparre à Soulac est réalisé. La présence d'une digue dormante sur la carte de Belleyme, c'est-à-dire une ancienne digue de front de mer dorénavant dans les terres, sous-entend une conquête qui remonte aux premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les assèchements sont faits ponctuellement et de manière aléatoire. Les terres protégées des inondations (les pacages représentés sur la carte de Claude Masse) ne répondent pas à un assèchement méticuleux, comme il existe dans les marais drainés et asséchés de Jau au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Par contre, sur la carte de Belleyme, les marais asséchés du sud-ouest de la paroisse et les terres cultivées de la Maréchale sont le témoin d'un aménagement important et raisonné de l'espace, que les sources écrites ne mentionnent pas.

Profitant certainement de l'émulation née de l'assèchement des marais voisins de Saint-Vivien ou de Jau, quelques marais doux de Soulac sont bonifiés durant le XVII<sup>e</sup> siècle. Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une partie des marais doux inondables est asséchée et mise en culture (La Maréchale), tandis que des marais salés sont asséchés (entre Neyran et Talais et des anciennes salines de Soulac). L'assèchement profite certainement de la réduction de la surface salicole. Devant la baisse de production, les propriétaires de salines investissent dans l'assèchement des terres, pour les mettre en culture et ainsi faire fructifier leurs biens. L'effort entrepris se poursuit durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment à la suite des déclarations royales de 1764 et 1766 qui encouragent le défrichement des terres incultes.

### **V.2.2. L'assèchement des marais après 1766**

Durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les assèchements s'accélèrent à Soulac. Ce mouvement n'est pas anodin. Porté par les hautes sphères de l'État<sup>62</sup>, le courant physiocrate met en avant les vertus de l'agriculture, notamment en prônant l'éradication des marais<sup>63</sup>.

#### *La déclaration royale de 1766*

Concernant les marais de Soulac, les déclarations royales de 1764 et 1766 sont les premières lois de dessèchement ayant des incidences importantes. Le 14 juin 1764, le roi accorde « à tous seigneurs et propriétaires de marais, palus et terres inondés, ensemble à tous

---

<sup>62</sup> Par exemple, Henri-Léonard Bertin est un membre actif de la pensée physiocrate. Louis XV lui confie en 1763 un ministère d'État chargé de l'agriculture et de la navigation fluviale. Bertin est « un des principaux artisans de la relance des travaux au XVIII<sup>e</sup> siècle », SUIRE Y., *Le marais poitevin, op. cit.*, p.183.

<sup>63</sup> *Ibid.*

ceux qui en ont ci-devant pris et prendront ci-après par baux emphytéotiques ou à perpétuité, à droit de champart, de faire les dessèchemens desd. marais, palus\* et terres inondés<sup>64</sup> ». « Moyenant quoi lesdits propriétaires ou emphytéotes jouiront eux, leurs fermiers et métayers pendant vingt années de l'exemption de toutes tailles et impositions pour lesdites terres ainsi desséchées, qui seront en outre exemptes de dixmes envers les ecclésiastiques ou autres seigneurs séculiers qui les pourroient prétendre, et ce, durant lesdites vingt années, passé lequel tems, lesdites dixmes ne seront payées, qu'à raison de cinquante gerbes l'une. »

La déclaration est complétée par celle du 13 août 1766 « qui accorde des encouragements à ceux qui défrichent les landes et terres incultes<sup>65</sup> ». L'article premier définit par terre inculte « les terres, de quelque qualité et espèce qu'elles soient, qui depuis quarante ans, suivant la notoriété publique des lieux, n'auront donné aucune récolte ». L'article deux oblige « tous ceux qui voudront défricher ou faire défricher des terres incultes, et les mettre en valeur de quelque manière que ce soit [...] de déclarer au Greffe de la Justice Royale des lieux, et à celui de l'Élection, la quantité desdites terres avec leurs tenans et aboutissans ». L'article cinq exempt « des dixmes, tailles et autres impositions généralement quelconques, même des Vingtièmes » pendant quinze ans ; « à la charge par eux de ne point abandonner la culture des terres actuellement en valeur dont ils seroient propriétaires, usufruitiers ou fermiers, sous peine de déchéance desdites exemptions ». La législation mise en œuvre incite vivement l'assèchement des terres incultes dans une logique physiocratique, où l'essor de l'économie passe par la mise en culture d'un maximum de terres.

### *Les effets de la déclaration de 1766*

À la suite des déclarations royales de 1764 et de 1766, les marais de Soulac sont en partie asséchés. Entre 1768 et 1786, vingt-cinq pièces de terre enregistrées dans les registres de déclaration sont retrouvées (tableau 14)<sup>66</sup>, représentant 861 journaux et 6 labours, soit près de 293 ha<sup>67</sup>. La nature de ces terres est diverse. Une est en marais salants, sept en « friches » –

---

<sup>64</sup> AN Marine, D-2-58, f°30-33, *Déclaration du Roi qui permet à tous Seigneurs et propriétaires de Marais, palus et terres inondés, d'en faire les dessèchements, vérification préalablement faite de l'état et consistance desdits terrains*, Versailles, 14/06/1764.

<sup>65</sup> AN Marine, D-2-58, f°75-79, *Déclaration du Roi « qui accorde des encouragements à ceux qui défrichent les Landes et Terres incultes »*, Compiègne, 13/08/1766.

<sup>66</sup> AD 33, C 4906, C 4907, C 4908, C 4909 et C 4911-1, *Registre des déclarations de défrichements (déclaration royale du 13 août 1766)*.

<sup>67</sup> On utilise le ratio suivant : un journal (ou arpent) = 0,34 hectare ; MORERA R., *L'assèchement des marais op. cit.*, p. 24. Pour la pièce de 1768, 102 aires de marais salants sont défrichées et pour une pièce de 1786, la surface n'est pas exprimée. Pour ces deux pièces, la surface desséchée n'est pas comptabilisée.

c'est-à-dire composées de ronces ou de joncs –, huit sont dénommées incultes, cinq en marais ou palu\*, une en matte\* et trois en « terres ». L'ensemble des zones basses de la paroisse de Soulac n'est pas concerné (carte 40). Par exemple, les marais du Logit et du Verdon sont exclus du processus : ce sont les salines les plus récentes et donc les plus productives de la paroisse.

Les défricheurs, ou du moins ceux qui financent l'assèchement de ces 25 pièces, sont au nombre de 17 et proviennent de huit villes ou villages différents<sup>68</sup>. La majorité d'entre eux habitent Bordeaux (six personnes, pour onze pièces) dont Pierre Dourousset (six pièces ; 115 journaux). Cinq personnes habitent la paroisse de Soulac, faisant en tout sept pièces (Guilhem Drouineau et les frères Baguenard assèchent deux pièces chacun). Les six autres personnes habitent dans le Médoc<sup>69</sup>. Parmi les habitants de Soulac, aucune catégorie socioprofessionnelle ne se distingue. Pierre Pinet est saunier, François et Raymond Baguenard sont qualifiés comme étant négociant et marchand, Pierre Camin est laboureur, Marie Camin est la veuve de Pierre Fourcade et Guilhem Drouineau n'a pas de métier défini. Pour le rang social des personnes extérieures à la paroisse de Soulac, une tendance se dégage. Excepté pour deux personnes dont le métier n'est pas donné, les autres occupent tous des postes qui témoignent d'une aisance financière. Deux d'entre eux sont des marchands/négociants, un est laboureur et un est qualifié de maître (sans doute un propriétaire terrien). Les six derniers sont des nobles, dont un est conseiller au Roi (M. de Basterot) et un autre est membre du parlement de Bordeaux (M. d'Augeard). Ces personnes sont de gros propriétaires qui veulent mettre en culture leurs terres de Soulac pour tirer plus de bénéfices. Il est cohérent de retrouver des noms de propriétaires de marais salants (M. d'Augeard, M. de Basterot). Les sept pièces asséchées par les habitants de Soulac représentent 131 journaux et 6 labours, soit près de 16 % de la surface totale, contre 30 % des pièces<sup>70</sup>. La taille moyenne de l'ensemble des pièces défrichées est de 37,5 journaux, si on exclut les deux pièces dont on ne possède pas la surface contre près de 19 journaux pour les pièces asséchées par un habitant de Soulac. De nouveau, on constate une mainmise foncière appartenant à de riches propriétaires extérieurs de la paroisse. Surtout, cela indique un investissement de ces personnes : face à la perte de productivité des salines,

---

<sup>68</sup> Pour onze pièces, une tierce personne déclare les travaux effectués au nom du commanditaire. En 1769, Jean Trigaud, habitant de Castelnaud, mentionne assécher 27 journaux de palu\* au profit de Pierre Camin de Soulac<sup>68</sup>. L'explication est simple : les personnes effectuant un défrichement doivent le déclarer au greffe de l'élection de Bordeaux conformément à la déclaration du Roi du 13 avril 1766. Certaines personnes passent par un intermédiaire pour cette déclaration.

<sup>69</sup> Un vit à Talais : Jean Rousset (deux pièces). Les cinq autres vivent à Queyrac, Civrac, Loirac, Saint-Vivien et Cissac et ont asséché chacun une terre à Soulac.

<sup>70</sup> Nous avons exclu les deux pièces dont les surfaces ne sont pas exprimées.

elles continuent d'investir à Soulac, mais différemment, en mettant en valeur d'anciennes terres humides à fort potentiel.

Les techniques d'assèchement d'une pièce de marais commencent avec la confection d'une « taillé ou digue autour d'icelle d'une auteur (*sic*) de huit pieds sur terre pour éviter que l'eau de la mer ne puisse entrer dans ladite pièce et laquelle digue ou taillée il est dans le dessein de la continuer pour mettre lad. pièce a labri de toutes inondations de l'eau de la mer ce qui lui cause une dépense considérable pour parvenir à cet objet et jouir des fonds en pacage pendant quelque tems jusqu'à ce qu'ils sont désaller et ensuite de les faire ensemençer en grains<sup>71</sup> ». Les techniques se ressemblent toutes. Pour la pièce de la Grande Prise, Pierre Camin a « fait dessécher par les fossés et chaussés qu'il y a fait faire pour faire évacuer les eaux contenues<sup>72</sup> ». Deux étapes ressortent. La première est de sortir la pièce de marais des inondations quotidiennes ou saisonnières afin de la convertir en pâturage. Pour cela, on édifie une protection autour de la pièce avec des levées de terre ; la terre provient des canaux de dessèchements creusés. Ces canaux permettent d'évacuer le surplus d'eau vers la Gironde, soit directement, soit par l'intermédiaire des chenaux de Soulac et de Neyran. La seconde étape est l'ensemencement des terres en blés. Il faut attendre le lessivage du sol par les eaux, ce qui permet sa désalinisation. Jean Rousset défriche 20 journaux pour les mettre en culture en 1773. À l'est de cette pièce, il y a encore trois journaux que le constituant se « propose de faire défricher et metre en culture pour l'année prochaine<sup>73</sup> ». La mise en culture des terres asséchées constitue le but de ces entreprises.

L'application de la déclaration de 1766 n'est pas limitée à la seule paroisse de Soulac. L'ensemble des marais de l'élection de Bordeaux est concerné par la déclaration. Entre le 13 avril 1766 et le 31 décembre 1767, ce sont près de 14 923 journaux défrichés par 947 particuliers. Le Médoc constitue la principale zone de défrichements avec près de 50 paroisses<sup>74</sup>.

---

<sup>71</sup> AD 33, C 4907, f°132v°, Registre des déclarations de défrichements (déclaration royale du 13 août 1766) : Guillaume Brassaud, 09/12/1771.

<sup>72</sup> AD 33, C 4906, Registre des déclarations de défrichements (déclaration royale du 13 août 1766) : Pierre Camin, 27/07/1769.

<sup>73</sup> AD 33, C 4908, f°58r°-v°, Registre des déclarations de défrichements (déclaration royale du 13 août 1766) : Jean Rousset, 1773.

<sup>74</sup> BUTEL P., « Défrichements en Guyenne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, LXXVII, 1965, p. 184.

*La quasi-disparition des terres inondables à la veille de la Révolution*

Sept des neuf feuilles du plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (feuilles 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8) sont significatives de l'assèchement des anciens marais doux et salés durant la seconde moitié du Siècle des Lumières<sup>75</sup>. La première feuille représente les marais doux situés entre les chemins de Lesparre à Soulac et de Grayan à Soulac. Sur la carte figure 31 pièces dont 17 « pastengs » (pâturage), huit prés, six « terres » et la métairie de Lillan. Les présences de levées autour des pâturages et de canaux entre les pièces indiquent leur assèchement. La deuxième feuille correspond à la zone située au nord de Lillan. Les huit pièces mentionnées sont toutes des prés (appelés Pigneau ou petit Pigneau) et sont entourées de fossés et de levées servant de passe. Les fossés orientaux servent à bloquer les sables, les canaux séparant les différents prés servant à assécher cette zone. La quatrième feuille du plan terrier ne montre que trois parcelles asséchées, protégées par des passes et parcourues par des canaux. Ce sont deux pâturages (Grand Pasteng de Neyran) et un pré (La Runde). La cinquième feuille représente les marais desséchés entre le chemin de Lesparre à Soulac et la Gironde et entre les chenaux de Neyran et de Talais. Quatre zones ressortent. Celle située à l'est de la « nouvelle taillée » (la digue de front de mer de Pierre de Belleyme) est constituée de huit mattes\* directement exposées aux inondations. La deuxième zone, située juste derrière la « nouvelle taillée », est composée de neuf mattes\*. La troisième zone est située derrière la « première taillée », soit la digue dormante représentée par Pierre de Belleyme et s'étend du chenal de Neyran au lieu nommé Palladon. Les sept pièces la composante sont des mattes\*, mais deux contiennent un parc (certainement à brebis). La dernière zone est dans la continuité de la troisième et englobe huit pièces (lieu du Palladon). Protégés par des taillées, ce sont trois « terres labourables », trois « terres », un pré et un pacage. Les troisième et quatrième zones sont protégées des inondations par au moins deux taillées, ce qui explique pourquoi la nature des sols diffère des deux premières zones. L'assèchement des marais est plus ou moins terminé et ces terres sont mises en culture, ou vont l'être prochainement. Les mattes\* des deux premières zones sont parcourues par les mêmes chenaux que ceux des autres zones : l'objectif est aussi d'assécher et de mettre en culture cet espace. Il est intéressant de noter que les mattes\* de la première zone ne sont pas comptabilisées comme pièce à part entière : elles n'ont pas de numéro attribué, au contraire des autres mattes\*. Ce sont des terres inondables, sans aucune protection des eaux de la Gironde. En outre, les mattes\* sont bien différenciées entre celles situées à l'ouest de la « première

---

<sup>75</sup> Annexe III.4 : Le plan terrier de la paroisse de Soulac (fin XVIII<sup>e</sup> siècle).

levée » et celles situées à l'est : de chaque côté de la taillé, les mattes\* portent des numéros différents, ce qui démontre deux temps d'assèchements distincts. La sixième feuille (première partie) représente l'espace couvert par les anciennes salines de Soulac. La reconversion est importante. Il ne reste plus que cinq salines, contre quatorze « pastengs », huit terres labourables, trois prés et trois pacages. Les terres labourables sont protégées par des taillées ; les prés, les pacages et les maisons représentés sont situés autour du chenal de Soulac, au bord des champs cultivés de Soulac, soit relativement loin des eaux de la Gironde. Ce sont sans surprise les « pastengs » qui sont situés le plus à l'est, à proximité de la Gironde. Excepté pour trois grands, les autres sont protégés par une digue. Différents canaux parcourent l'ensemble de cette carte, permettant l'assèchement des terres. Au contraire des cartes précédentes, les canaux ne sont pas ordonnés. On a réutilisé la topographie existante (salines et canaux d'approvisionnement) pour assécher ces espaces. La septième feuille correspond à la partie des Arros (nord de l'ancien bourg de Soulac) aux Huttes, soit une zone de salines. Les éléments indiqués confirment le profil de la carte précédente, avec un maintien des salines<sup>76</sup>. La huitième feuille représente le chemin de Soulac au Verdon. La tendance dégagée par l'étude des assèchements à la suite de la déclaration de 1766 se confirme : ils sont plus rares à ce niveau. On ne comptabilise que deux grands pâturages avec des terres labourables, un pacage contre dix-neuf salines et trois sartières\*. Cette longue description des cartes du plan terrier montre un territoire en pleine mutation : les marais doux de la carte de Belleyme sont asséchés, mais ne sont pas encore cultivés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La mise en culture se fait ultérieurement, dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les assèchements se font dans la continuité de la déclaration royale de 1766. L'étude des noms des propriétaires<sup>77</sup> des pièces mentionnées ci-dessus confirme cette hypothèse (graphiques 10 et 11). M. Durousset a défriché le plus grand nombre de pièces. Il possède le plus de pâturages (15 % du total) des feuilles 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 du plan terrier et 24 % des terres labourables. D'autres noms communs aux déclarations de 1766 apparaissent : M. d'Augeard, M. de Basterot, Marie Camin, M. Morin, André Goulé, M. Brassaud et Guilhem Drouineau. MM. Baguenard et Raymond dont on mentionne les héritiers sont certainement respectivement les deux frères Baguenard et Pierre Raymond, ce dernier ayant défriché 102 aires de marais salants en 1768. Sur 58 noms de personnes possédant une terre, soit asséchée,

---

<sup>76</sup> Sept prés, dix pacages, neuf pâturages, sept terres labourables, quatre marais perdus et quinze marais salants – étant en aval du chenal, les salines sont encore approvisionnées en eau salée.

<sup>77</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les tenures sont des propriétés, mais avec un grand nombre d'obligations et de redevances. Le « domaine éminent » est retenu par le seigneur, AUBIN G., *La seigneurie en Bordelais*, op. cit., p. 12.

soit mise en culture sur les sept feuilles du plan terrier, au moins 15 % ont déclaré avoir défriché des terres au greffe de l'élection à la suite de la déclaration de 1766. Ces 15 % possèdent 47 % des terres consacrées au pâturage et 55 % des terres cultivées représentées sur les feuilles du plan terrier. La déclaration royale de 1766 a eu un rôle important pour l'assèchement des terres de Soulac.

La bonification des marais a, semble-t-il, été faite par une majorité de personnes qui habite la paroisse de Soulac. Certes, selon le registre du greffe de l'élection, seulement 29 % des défricheurs vivent à Soulac, mais le plan terrier indique un maximum de 72 % de propriétaires de terres qui habitent Soulac<sup>78</sup>. Toutefois, concernant le nombre de parcelles asséchées ou mise en culture sur les feuilles du plan terrier, les propriétaires étrangers de la paroisse possèdent 49 % des pâturages et 58 % des terres cultivées. Ils vivent à Bordeaux (25 %), à Talais (25 %), à Saint-Vivien, à Gaillan, à Queyrac (12,5 % chacun), à Lesparre et à Hourtin (6,5 %). Ils sont originaires de paroisses majoritairement situées dans le Médoc. Les propriétaires habitants Soulac ont 51 % des terres consacrées aux pâturages et 42 % des terres cultivées.

L'aménagement des zones basses de la paroisse de Soulac entraîne aussi la construction de maisons à proximité de ces espaces nouvellement asséchés. Sur le plan terrier, huit constructions sont représentées dans ces zones : trois maisons au niveau des Prises, deux parcs dans les marais desséchés du sud-est de la paroisse, un parc au niveau de La Runde, deux maisons au lieu du Gourbillon et une maison située au Parlaporte. Sur le cadastre, sept maisons sont situées dans les zones basses. Les maisons isolées des Prises (dans les anciens marais doux), de Gourbillon et de La Longue dans les anciennes salines de Soulac sont construites dans des zones anciennement inondables. Le même constat peut être fait pour les deux maisons de Taffard, situées au sud de la passe du Pigeonnier, et des Arrecoins au sud de la passe du même nom (deux maisons). Les maisons construites dans ces anciens marais sont plus exposées aux inondations qu'auparavant. Même si ce mouvement est marginal, le risque de destruction à la suite d'une submersion est augmenté<sup>79</sup>.

---

<sup>78</sup> MM. Durousset, d'Augeard, président Basterot, conseiller Basterot, Morin, Jean Teyssier, Marie Jeantet, Guillaume Pion, François Meynieu, Pierre Laporte, Pierre Couлары, Pierre Eyquem, Jean Figeroux, Jean Dufaux, Guillaume Brassaud et l'église de Lesparre n'habitent pas la paroisse de Soulac, soit 28 % des propriétaires. Pour un certain nombre de propriétaires (M. Dast du Loc, Mme Labernede ou Daudebart par exemple), leur lieu d'habitat n'est pas connu. Ils sont comptabilisés comme habitant de Soulac. Le chiffre de 28 % est donc une estimation minimale.

<sup>79</sup> Le cas d'une colonisation de ces zones basses est particulièrement visible à Charron dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, op. cit., p. 187.



L'assèchement des zones humides permet de transformer en terres arables d'anciennes zones incultes. Sur la carte de Masse (1707), seulement 85 ha sont consacrés aux cultures. Sur la carte de Belleyme (1775), 552 ha sont cultivés et 726 ha sont asséchés. L'affermage des revenus de la paroisse de Soulac en 1781 s'élève à 2 000 £, soit le double du montant du début du siècle (tableau 1). Ce doublement s'explique certainement par la progression des terres cultivées, rapportant plus de revenus au fermier et au prier. Ironiquement, l'assèchement des marais a comme conséquence une impossibilité de payer la rente de canards sauvages due au prier : « Soulac et les paroisses voisines sont privés de cette chasse par le dessèchement des eaux<sup>80</sup> ». Les travaux entrepris dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et notamment à la suite de la déclaration de 1766 ont permis de mettre en valeur les marais de Soulac, et de compenser en partie la perte de productivité des salines de la paroisse.

### **V.3. Les syndicats de marais (1789-1843)**

La carte de Belleyme (carte 4 ; 1775) représente les marais doux comme un grand espace humide. Sur le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, postérieur à la carte de Belleyme, ces terres sont asséchées et utilisées en pâturages ; certaines sont même cultivées. Sur le cadastre (carte 5 ; 1833), elles sont mises en cultures. Cette reconversion nécessite un entretien constant des marais, rendue possible par l'association des propriétaires de marais sous l'égide de la loi de 1807.

#### **V.3.1. L'état des marais de Soulac au lendemain du Premier Empire**

À la sortie de deux décennies de guerres (guerres révolutionnaires et napoléoniennes), les marais de l'ensemble du Bas-Médoc et de Soulac en particulier ont été quelque peu délaissés.

##### *Des marais qui nécessitent des travaux*

En 1809, le préfet de la Gironde Joseph Fauché présente les marais du département de la Gironde. Il commence ses propos en décrivant les grands travaux d'entretien nécessaires, sous le contrôle de représentants de l'État.

« Depuis plus d'un siècle et demi on s'occupe du dessèchement des marais avec plus ou moins d'activité et de suite, plus ou moins de succès. Ce sont pour la plupart des terrains à pente presque insensible, et situés sur les bords des rivières à marée. La partie la plus basse de ces terres est presque partout au-dessous de la ligne des hautes eaux, et l'écoulement ne peut s'en faire qu'au

---

<sup>80</sup> AD 33, H 726 (59), Lettre du fermier de Soulac à M. Couchouneau, 4/02/1779.

jusant. Lorsque le flot commence à s'élever au-dessus du niveau des canaux de dessèchement, l'écoulement est suspendu par l'entrée de la marée si l'embouchure demeure ouverte, ou par les vannes si l'embouchure est fermée ; il y a alors refoulement. La réunion de ces circonstances donne lieu à des ouvrages plus compliquées, et d'un entretien plus dispendieux, que pour les dessèchements de ceux où la marée ne se fait pas sentir. Les eaux montantes envasent les canaux d'écoulement bien plus que celles qui descendent des terres ; et si le curage de ces canaux est négligé, si les vannes ne sont pas entretenues et servies, il y a débordement dans le marais. Ces marais exigeraient donc des travaux et des fonds annuels et assurés et par conséquent une administration permanente chargée de la surveillance des premiers et du récurément des seconds<sup>81</sup>. »

Le préfet poursuit ses propos en décrivant l'état des marais. Les marais de Soulac sont « desséchés et les canaux en bon état ». La surface couverte par ces marais est de 950 ha, chiffre voisin des 850 ha de marais doux représentés sur la carte de Belleyme de part et d'autre du chemin de Soulac à Lesparre. Les marais de 1809 ne semblent pas encore cultivés. Le préfet indique aussi la présence de marais salants, 100 ha « sans écoulement et très mal saint, en abandonnant ces salines les propriétaires n'ont pas comblé les bassins destinés à recevoir les eaux de la mer ». Le constat émis par le préfet ne semble pas refléter la réalité : selon nos calculs, les salines couvrent 200 ha et ne sont pas abandonnées au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Mais cet état globalement positif se détériore. En 1810, la digue de la Garre préoccupe les propriétaires et les autorités. Le domaine de la Garre se compose de 600 journaux de terres labourables et de 24 livres de marais salants. Il est divisé en deux mattes\* : la Matte Vieille (200 journaux et les 24 livres) et la Matte Neuve. Elles sont séparées par une digue et protégées des eaux de l'estuaire par une autre taillée. « En 1810, la digue qui défendait la matte Neuve fut détruite dans son entier. Aucune réparation n'y ayant été faite, les eaux de la mer ont successivement détruit, en grande partie, l'ancienne digue. Depuis cette époque, ce domaine n'a rapporté aucune espèce de revenu<sup>82</sup>. » En 1816, la digue endommagée n'est toujours pas réparée. Le chenal du Conseiller n'est pas non plus en très bon état. Les 300 ha de marais qui se trouvent entre les chenaux du Conseiller et de Neyran sont presque toujours sous l'eau<sup>83</sup> : ces fonds « souffraient du défaut d'entretien du chenal du Conseiller, que leur état était une des causes principales de l'insalubrité de Soulac<sup>84</sup> ». À la sortie des guerres napoléoniennes, les marais de Soulac nécessitent des travaux de remise en état.

---

<sup>81</sup> AD 33, 6J 68, Joseph Fauché, préfet de la Gironde, *Tableau général et notice sommaire de tous les marais et terres inondées existant dans le Département de la Gironde*, 21/03/1809.

<sup>82</sup> AD 33, SP 314 (44), maire du Soulac M. Bagnenard, Rapport sur les réparations à faire au Domaine de la Garre, août 1816.

<sup>83</sup> Ce sont certainement les prés salés (255 ha sur le cadastre).

<sup>84</sup> AD 33, SP 314 (50), Lettre du sous-préfet de Lesparre Cavaignac au préfet de la Gironde, 27/02/1812.

### *Le syndicat des prés doux de Soulac (1789-1818)*

Pour partager les frais d'entretien des chenaux et des marais, les propriétaires<sup>85</sup> se rassemblent en association « pour délibérer sur les ouvrages à faire et les sommes à imposer<sup>86</sup>. »

L'existence de syndicats de propriétaires de marais est antérieure à la Révolution. Les sociétés, au dire du préfet Fauché, étaient sous la responsabilité des « commissaires [qui] faisaient faire les devis, repartaient et recouvraient les contributions, acquittaient les dépenses, surveillaient les travaux et rendaient leurs comptes aux propriétaires assemblées. Ces réglemens étaient homologués par le Parlement et s'exécutaient de son autorité<sup>87</sup>. » À Soulac, des compagnies de marais existaient « depuis longtemps [...], que ces marais ont leurs loix particulières et que les compagnies ont le droit de délibérer sur les précautions à prendre pour la conservation de ce même marais ; ces droits, la compagnie du marais de Soulac les a mis en exécution en faisant construire les batardeaux nécessaires pour éviter la trop grande quantité d'eau, et préserver le marais des eaux étrangères<sup>88</sup>. » La première mention explicite d'une assemblée des propriétaires remonte au 4 juin 1789. Les marais doux sont régulièrement inondés, ce qui empêche toute mise en culture. « Dans des circonstances aussi alarmantes les propriétaires du marais [...] cherchèrent les causes des inondations fréquentes qu'ils éprouvaient, ils les trouvèrent dans le mauvais état de leurs chenaux, et alors ils délibèrent sur les moyens à prendre pour se précautionner contre des inconvénients aussi désastreux. Le résultat de cette délibération fut de mettre en état le chenal appelé de Neyran et de former des batardeaux dans les endroits nécessaires pour éviter que les eaux étrangères ne vinsent se réunir

---

<sup>85</sup> À la suite de la Révolution et de la vente des biens nationaux, les marais de la commune de Soulac ont changé de main. Par exemple, Ségur Cabanac voit son domaine de 144 journaux être vendu 44 700 £ en 1793 ; le domaine de Neyran (310 journaux) possédé par d'Augéard est vendu 64 500 £ ; MARION M. (dir.), *Documents relatifs à la vente des biens nationaux. Tome deuxième : Districts de Bazas, Cadillac, La Réole, Lesparre et Libourne*, Bordeaux, Imprimerie Y. Cadoret, 1912, p. 343. Dorénavant, les propriétaires sont essentiellement des Médocains, avec une part plus importante d'habitants de Soulac. En 1808, le sous-préfet de Lesparre émet une liste des propriétaires de marais taxée par la délibération du vingt avril 1806. Les 42 propriétaires possèdent 2 809 journaux soit 936 ha 33 ares de marais nommés prés doux : sept habitent Soulac (un peu plus de 16 %), deux habitent Bordeaux, un Saint-Seurin (sans doute de l'Isle, au nord-est de Libourne) et les 32 autres habitent dans le reste du Médoc. Les propriétaires de Soulac possèdent 20,11 % de la superficie des marais ; ceux qui habitent dans les autres communes du Médoc, 66,96 % des biens. Parmi les plus gros propriétaires, trois possèdent plus de 300 journaux : M. Baguevard de Soulac (383 journaux), M. Délégnac de Bégadan (365 journaux) et M. Jean Boué de Bordeaux (301 journaux). En moyenne, les propriétaires ont 66 journaux. AD 33, SP 314 (77), Sous-préfet de Lesparre, *Taxe portée par la Délibération du vingt avril 1806 qui doit être supportée par les propriétaires du marais du praix doux à raison de trente sols par journal*, 17/05/1808.

<sup>86</sup> AD 33, 6J 68, Joseph Fauché, préfet de la Gironde, *Tableau général et notice sommaire de tous les marais et terres inondées existant dans le Département de la Gironde*, 21/03/1809.

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> AD 33, SP 314 (81), Lettre des propriétaires de marais doux de Soulac aux administrateurs du Directoire du District de Lesparre, s.d. (1790).

à celles du marais<sup>89</sup>. » Jusqu'en 1789, l'entretien du chenal de Neyran dépendait exclusivement de son propriétaire, M. d'Arès puis M. d'Augeard<sup>90</sup>.

Durant les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, la société des propriétaires semble s'être maintenue. Malheureusement, son organisation et ses actions sont méconnues ; les sources permettent de mettre en avant seulement quelques actes. Jean Dufour, cultivateur de la commune de Talais est le syndic onéraire<sup>91</sup> « des propriétaires des fonds en nature de mattes\* en marais desséchés, appelé le Pré-doux situé dans la commune de Soulac » en 1801. Le 24 brumaire an X (15/11/1801), il convoque l'assemblée des propriétaires où une série de travaux d'entretien est votée :

« 1° de surveiller à ce que tous les fossés connus sous le nom de fossés de coulage soient mis et entretenus en bon état de réparation par les propriétaires vis-à-vis les possessions desquels ils se trouvent, faute de quoi l'autorise à les faire faire à leur frais et dépenses. 2° de faire détruire et enlever tous les batardeaux existants sur les fossés intérieurs dudit marais, à l'exemption d'un seul qui y est désigné. 3° de faire faire toutes les réparations nécessaires aux bacs, écluses, pelles-coulisse et ponts dépendants dudit tènement afin que tous les objets soient mis en bon état. Le tout aux fins de faciliter d'un côté l'évacuation des eaux intérieures dudit marais, et de l'autre, empêcher que les eaux étrangères à y celui ne s'y introduisent en manière quelconque<sup>92</sup>. »

L'assemblée vote aussi la conservation des travaux faits précédemment et autorise le syndic à faire toutes les tâches nécessaires au petit et grand bac du chenal de Neyran, à la petite écluse de la pelle Coulisse et au pont de la Passe de la Rundre<sup>93</sup>. Pour financer ces travaux, une taxe de 50 centimes par journal est adoptée. Le syndic onéraire reçoit tous les pouvoirs des autres propriétaires pour mener à bien ces travaux. En juin 1807, la taxe de 50 centimes par journal de marais est de nouveau adoptée pour trois ans. Lors d'un défaut de paiement, il « sera permis au syndic onéraire d'employer la voie des garnisaires vis-à-vis des redevables<sup>94</sup> ». Les travaux ont certainement été réalisés, compte tenu du « bon état » des marais en 1809.

*La loi du 16 septembre 1807 place les syndicats de marais sous le contrôle de l'État*

« La période révolutionnaire et impériale voit [...] le législateur s'intéresser enfin de près aux dessèchements<sup>95</sup>. » Surtout, l'État encadre les sociétés d'assèchement. La loi du 4 pluviôse

---

<sup>89</sup> *Ibid.*

<sup>90</sup> MASSÉ P., « Dessèchement des marais du Bas Médoc », art. cit., p. 49.

<sup>91</sup> Le syndic onéraire est la personne chargée de mener les travaux au nom du syndicat.

<sup>92</sup> AD 33, SP 314 (34), Lettre de Jean Dufour, 11 germinal an XI (1/04/1803)

<sup>93</sup> AD 33, SP 314 (35), *Par devant le notaire public au département de la Gironde, résident à St-Vivien Sous-Préfecture de Lesparre soussigné et les témoins ci-après nommés, Saint-Vivien*, 24 brumaire an X (15/11/1801).

<sup>94</sup> AD 33, SP 314 (76), Délibération des propriétaires de marais de Soulac, 21/06/1807.

<sup>95</sup> SUIRE Y., *Le marais poitevin*, op. cit., p. 323.

an VI oblige les sociétés à déclarer la date et l'heure des assemblées à la préfecture<sup>96</sup>. La loi du 16 septembre 1807 couronne ce processus. L'article premier affirme que « le gouvernement ordonnera les dessèchements qu'il jugera utiles ou nécessaires ». « Les travaux seront exécutés par l'État, ou en concession, par des syndicats de propriétaires dont les syndics seront nommés par les préfets. Ces syndicats devront en outre se conformer à l'avis des ingénieurs des Ponts et Chaussées, jugés techniquement plus compétents qu'eux. Aux côtés d'experts nommés par les propriétaires et par le préfet, ces ingénieurs joueront un rôle tout au long des opérations, du creusement des canaux à l'établissement d'un plan cadastral, dans le but de déterminer la participation financière de chaque intéressé<sup>97</sup>. » « Il s'agit là d'un tournant majeur pour les dessèchements, puisque les sociétés de marais ne sont plus de simples entreprises privées agissant pour leur propre compte avec la bénédiction de l'État, comme c'était le cas depuis 1599. Bénéficiaires d'une concession de l'État, elles doivent maintenant lui rendre des comptes, et les dessiccateurs partagent avec lui l'initiative de tout ce qui touche aux marais<sup>98</sup>. » À la suite de la loi de 1807, vingt-trois syndicats de marais sont créés en Gironde<sup>99</sup>. Deux concernant les marais de Soulac : le syndicat des prés salés (1816) et le syndicat du Conseiller (1843). Le maintien de l'assèchement des marais de la commune de Soulac ne s'est pas fait directement par une intervention des autorités publiques, mais les représentants de l'État encadrent juridiquement ces actions.

La loi du 16 septembre 1807, officiellement relative à l'assèchement des marais, touche des domaines plus vastes. Malgré un encadrement et un contrôle de l'État sur la question des assèchements<sup>100</sup>, elle se désengage dans d'autres domaines. Selon Emmanuel Garnier, l'article 33 aborde la protection du rivage et traduit un décrochage de l'État « des travaux de défense à la mer<sup>101</sup> » :

« Lorsqu'il s'agira de construire des digues à la mer, ou contre les fleuves, rivières et torrents navigables ou non navigables, la nécessité en sera constatée par le Gouvernement et la dépense supportée par les propriétés protégées, dans la proportion de leur intérêt aux travaux, sauf les cas où le gouvernement croirait utile et juste d'accorder des secours sur les fonds publics. »

Un exemple concernant la commune de Soulac illustre ce délaissement de l'État. Des habitants du Verdon « demandent que l'État fasse exécuter les travaux nécessaires pour protéger leurs propriétés » contre les corrosions de l'Anse de la Chambrette. « Or, ce danger n'aurait

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>97</sup> *Ibid.*, p. 328.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> MASSÉ P., « Dessèchement des marais du Bas Médoc », art. cit., p. 55.

<sup>100</sup> SUIRE Y., *Le marais poitevin*, op. cit., p. 339.

<sup>101</sup> GARNIER E. et SURVILLE F. (dir.), *La tempête Xynthia face à l'histoire*, op. cit., p. 24.

aucune conséquence fâcheuse pour la navigation, il n'en aurait pas d'avantage pour le bourg de Verdon qui se trouve protégé par la route départementale N°14 et par la digue qui longe le chenal du Logis. Les intérêts généraux, ajoutent MM. les Ingénieurs, ne sont donc pas en jeu et dès lors, il n'y a pas lieu de donner suite à la demande des pétitionnaires auxquels incombent privativement le soin de protéger leurs héritages par tels travaux qu'ils jugeront nécessaires<sup>102</sup> ». L'État n'intervient que lorsque ses intérêts sont menacés ; dans le cas contraire, les propriétaires sont chargés de protéger eux-mêmes leurs terres. Régulant pendant près de deux siècles les zones humides, les dispositions de la loi de 1807 sont importantes et ont marqué l'entretien et la mise en valeur des marais.

Après la Révolution et de l'Empire, les marais de Soulac nécessitent des travaux, malgré la présence d'un syndicat, mais dont le périmètre n'englobe pas l'ensemble de la commune, mais seulement les prés doux. Certains secteurs, notamment le domaine de la Garre, sont dans un état critique et menacent le fragile équilibre trouvé par le syndicat des prés doux.

### **V.3.2. Le syndicat des prés salés et des prés doux (1818-1843)**

En 1816, un arrêté préfectoral, en s'appuyant sur la loi de 1807, crée le syndicat des prés salés, qui s'associe en 1818 avec le syndicat des prés doux de Soulac, existant depuis 1789. Le syndicat des prés salés et des prés doux se maintient jusqu'en 1843, puis change de nom en devenant le syndicat des marais de Soulac.

#### *La formation du syndicat des prés salés*

La dégradation de la digue de la Garre est à l'origine de la formation du syndicat des prés salés. La digue détruite en 1810 n'est toujours pas réparée en 1816. Aucun des propriétaires ne veut participer financièrement à sa réparation : « Chacun de ces particuliers prétendit n'avoir rien à craindre de l'état de dégradation de ces ouvrages, que leurs travaux particuliers garantiraient leur propriété, qu'en conséquence ils devaient être étrangers aux réparations à faire sur les fonds de la Garre<sup>103</sup>. » La propriété la plus menacée est celle de M. Moutardier, qui ne peut pas payer les réparations<sup>104</sup>. Père d'une famille nombreuse, il « ne retire rien de son fonds, est dans l'impuissance de pourvoir à la réparation de 975 brasses détaillée, dont le prix moyen

---

<sup>102</sup> AD 33, SP 2855 (14), Lettre du ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics au préfet de la Gironde, 20/10/1859.

<sup>103</sup> AD 33, SP 314 (50), Lettre du sous-préfet de Lesparre Cavaignac au préfet de la Gironde, 27/02/1812.

<sup>104</sup> De nos jours, ce secteur de Soulac porte le nom de « la Gare de Moutardier », situé à l'est de la Garre.

seroit de 3 lt la brasse<sup>105</sup> ». Le sous-préfet explique en 1812 ce manque d'entretien par un accroissement de l'individualité des propriétaires, qui trouve un écho dans l'article 33 de la loi de 1807 :

« Il est de fait que les taillées ont été faites et sont entretenues par les propriétaires des fonds sur lesquels elles sont élevées. [... Les propriétaires riverains] conservent et agrandissent ces alluvions [déposées par la Gironde] par des taillées, en faisant exécuter ces travaux ils ont isolé de leurs calculs les propriétaires des fonds supérieurs, ceux-ci en effet devaient y être étrangers, ou être appelés au partage d'un fond accru par le moyen des ouvrages auxquels ils auraient concourus : il n'est pas de mathe\* sur laquelle il n'ait été élevé progressivement plusieurs taillées. Les anciennes étaient abandonnées à proportion que le propriétaire riverain acquérait des alluvions, ainsi pour son seul profit et pour le succès de ses spéculations particulières, les propriétaires des fonds supérieurs auraient contribué à ces nouveaux ouvrages inutiles pour eux : telle n'a jamais été la prétention des propriétaires riverains. Ils ont fait leur affaire propre des digues qu'ils ont opposées à la rivière que par le fait de ces travaux, les terrains supérieurs ayent acquis de valeur, qu'ils ayent été propres à une culture plus productive le sont de ces effets indirects qui le rattachent à un système général de réciprocité, ces fonds ainsi bonnifiés ont acquis par le temps un droit sur ceux des mathes\*, les taillées semblent être devenues une servitude due aux premiers<sup>106</sup>. »

Dans ce long plaidoyer, le sous-préfet Cavaignac propose que « les propriétaires renfermés entre le chenal du Conseiller et celui de Neyran qui ne font pas partie de la Compagnie du pré doux se syndiqueront à l'effet de faire dépêcher ce tenement par des travaux continus<sup>107</sup> », étant donné que M. Moutardier ne peut pas payer la réparation de la digue. Dans ce cas, si les propriétaires rétablissent la vieille digue de la Garre, ils auront des droits sur les terres de M. Moutardier, durant toute la période de remboursement<sup>108</sup>. En 1816, le problème n'est toujours pas réglé. « Pour engager plus sûrement les propriétaires à concourir à cette réparation, il faudrait que M. Moutardier fissent l'abandon de toute jouissance pendant un temps déterminé, que des syndics fussent nommés pour faire exécuter les travaux et gérer les intérêts de sociétaires<sup>109</sup>. » Un autre point pose problème : le sous-préfet Cavaignac préconise la construction d'une nouvelle ligne de taillées, car le rétablissement de la vieille digue « laissera un raillonement immense, les eaux fatigueront considérablement des cordons latéraux des mathes\* voisines en amont, et les marais salants en aval en seront très incommodés<sup>110</sup> ». Devant l'absence d'un projet arrêté, « les propriétaires des mathes\* craignent de rétablir leurs digues, ou de les reconstruire sur une digue qui s'écarterait du système qui va être établi, dans cette incertitude ils restent exposés à l'éruption des eaux et cette position est peu rassurante<sup>111</sup>. » La

---

<sup>105</sup> AD 33, SP 314 (51), Lettre du maire Baguenard au sous-préfet Cavaignac, 15/08/1811.

<sup>106</sup> AD 33, SP 314 (50), Lettre du sous-préfet de Lesparre Cavaignac au préfet de la Gironde, 27/02/1812.

<sup>107</sup> *Ibid.*

<sup>108</sup> AD 33, SP 314 (52), Lettre du sous-préfet de Lesparre Cavaignac au préfet de la Gironde, 23/08/1811.

<sup>109</sup> AD 33, SP 314 (44), maire du Soulac M. Baguenard, Rapport sur les réparations à faire au Domaine de la Garre, août 1816.

<sup>110</sup> AD 33, SP 314 (52), Lettre du sous-préfet de Lesparre Cavaignac au préfet de la Gironde, 23/08/1811.

<sup>111</sup> AD 33, SP 314 (53), Lettre du sous-préfet de Lesparre Cavaignac au préfet de la Gironde, 7/04/1811.

divergence des intérêts de chaque propriétaire est au cœur du problème. M<sup>me</sup> Dast, propriétaire de marais au lieu de la Garre, résume la situation :

« N'étant pas la seule qui ait éprouvé ce désastre, les travaux que j'aurais fait faire eussent été en pure perte, j'ai dû m'entendre avec mes voisins pour faire procéder aux réparations. En conséquence, plusieurs assemblées ont eu lieu, divers parties ont été proposés, mais la négligence des uns et le défaut de moyen des autres ont empêché de mettre la main à l'œuvre. Ainsi depuis deux ans je suis privée de récolter. L'eau salée a détruit toute espèce de végétation dans le sol le plus productif. Le mal va toujours croissant ; enfin je suis la victime du défaut d'accord entre les intéressés et à la veille de perdre absolument une propriété de quarante mille francs<sup>112</sup> ».

Pour pallier ces blocages, le maire de Soulac M. Baguenard réitère la demande du sous-préfet en proposant la création d'un syndic :

« Les propriétaires de ce domaine étaient dans l'impossibilité bien constatée de faire aucune réparation, elles ne peuvent être faites que par les propriétaires de la commune de Soulac et voici le projet que je propose. Le Pré appelé pré Salé serait syndiqué, les syndics engageraient aisément les propriétaires des fonds qui avoisinèrent ce pré Salé à contribuer aux réparations et il est plus probable que les propriétaires du Pré doux y concourraient aussi, parce que les uns et les autres ont un intérêt évident à ce que ces réparations se fassent afin d'apposer une barrière au cours des eaux qui gagnent insensiblement leurs propriétés. Les réparations qu'exige le domaine de la Garre peuvent se faire de deux manières. D'abord en relevant l'ancienne digue dont on peut évaluer la dépense à douze mille francs à peu près, et dans ce cas abandonnerait la matte neuve. L'autre manière de réparation serait plus dispendieuse, mais aussi on ne sacrifierait que la moitié de la matte neuve, sur laquelle on élèverait une nouvelle digue. La dépense peut s'évaluer à vingt-cinq mille francs environ<sup>113</sup>. »

À la suite de la lettre du maire de Soulac, les propriétaires des marais du pré salé annoncent au sous-préfet de Lesparre en septembre 1816 leur volonté de se syndiquer pour opérer la réparation de la digue du domaine de la Garre<sup>114</sup>. Le sous-préfet de Lesparre préconise « que les propriétaires de Soulac ayant des possessions dans le domaine de la Garre et dans les tenements connus sous les noms de prés salés et de prés doux soient autorisés à se syndiquer pour opérer les réparations de ce domaine. [...] Les syndics qui seront nommés soient subrogés au lieu et place des propriétaires, pour gérer ledit domaine pendant un temps déterminé jusqu'à ce que les sociétaires soient remboursés de leur avance<sup>115</sup>. » Le 4 septembre 1816, le préfet de la Gironde nomme le syndicat des prés salés de Soulac pour intervenir sur le domaine de la Garre<sup>116</sup>.

---

<sup>112</sup> AD 33, SP 314 (54), Lettre de Mme Dast au préfet de la Gironde, 28/08/1813.

<sup>113</sup> AD 33, SP 314 (44), maire du Soulac M. Baguenard, Rapport sur les réparations à faire au Domaine de la Garre, août 1816.

<sup>114</sup> AD 33, SP 314 (42), Lettre adressée au sous-préfet de Lesparre, 4/09/1816.

<sup>115</sup> AD 33, SP 314 (43), Lettre du sous-préfet de Lesparre au préfet de la Gironde, 27/08/1816.

<sup>116</sup> AD 33, SP 314 (37), Délibération des propriétaires des marais du pré doux et du pré salé de Soulac, 29/09/1816.



*Le rôle et l'organisation du syndicat des prés salés et prés doux  
de Soulac (1818-1843)*

Dans les faits, le syndicat des prés salés fondé en 1816 s'unit au syndicat des prés doux de Soulac. Cette fusion s'est faite en 1818 : « La compagnie du marais du pré salé a fait la demande à celle du pré doux de faire cause commune avec elle, moyennant une indemnité une fois payée de quatre cents francs, ce qui lui a été accordé<sup>117</sup>. » Les différents propriétaires ont des intérêts communs : certains possèdent des marais dans les circonscriptions des deux syndicats. Le syndicat des prés salés et des prés doux s'occupe des eaux qui s'écoulent par le chenal de Neyran. Depuis la construction d'un batardeau sur le chenal du Conseiller en 1816<sup>118</sup>, son périmètre s'est étendu. Toutes les eaux en amont du batardeau se déversent dorénavant dans le chenal de Neyran. Nous ne connaissons pas l'emplacement exact de ce batardeau. Il se trouve entre l'embouchure du chenal du Conseiller et le bourg du Jeune-Soulac, à 3 000 m de l'embouchure<sup>119</sup> ; les plans du syndicat n'ont pas été retrouvés. Toutefois, le fait que des fossés de la passe de la Carles relèvent du syndicat peut laisser penser que ce batardeau est installé entre les hameaux du Gourbillon et de la Longue situés respectivement à 4 600 m et 3 000 m de l'embouchure (carte 5). Nous ne connaissons pas non plus la surface du syndicat. En 1837, les propriétaires présents à l'assemblée possèdent 770 ha (les 2/3 des marais)<sup>120</sup>. Le périmètre du syndicat des prés salés et des prés doux s'étendrait donc autour de 1 000 ha ; 1 600 ha selon d'autres données<sup>121</sup>. Les délibérations du syndicat ont été conservées jusqu'en 1838, ce qui permet de mieux comprendre l'organisation et le rôle de ce syndicat dans la conservation et la mise en valeur des marais de Soulac. Le syndicat relève de la loi de 1807 et est donc subordonné au préfet.

Le 29 septembre 1816, le syndicat des prés salés se réunit pour la première fois<sup>122</sup>. La première rencontre se fait dans la maison du maire de Soulac, M. Baguenard, à la suite de sa convocation. Le sous-préfet de Lesparre préside cette première séance. Lors de l'assemblée, un syndic honoraire est choisi : M. Baguenard. Un syndic onéraire – appelée par la suite sous-

---

<sup>117</sup> AD 33, SP 314 (38), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 16/03/1818.

<sup>118</sup> AD33, SP 314 (8), *Rapport de l'ingénieur ordinaire sur la décision de la Commission spéciale du 2 octobre 1858, et sur les réclamations présentées contre cette décision*, 7/07/1859.

<sup>119</sup> *Ibid.*

<sup>120</sup> AD 33, SP 314 (30), Délibération du syndicat des prés salés et prés doux de Soulac, 23/01/1837.

<sup>121</sup> Pour les années 1837 et 1838, le montant total des taxes prélevées sur les propriétaires est donné : respectivement 3 225 F et 2 625,52 F pour des taxes s'élevant à 0,75 F par journal en 1837 et 0,50 F en 1838. Or, les chiffres obtenus ne sont pas cohérents : en 1837, les marais couvriraient 4 300 journaux (près de 1 400 ha) contre 5 251 journaux (1 680 ha) en 1838, supérieurs aux 1 000 ha calculés précédemment. Le cadastre représente lui aussi 1 600 ha (marais doux cultivés, marais salés en culture entre les chenaux de Neyran et de Talais et les salines de Soulac reconverties en cultures ou en pré).

<sup>122</sup> AD 33, SP 314 (23), Délibération des propriétaires du marais du pré salé de Soulac, 29/09/1816.

syndic –, chargé des travaux, est aussi nommé : M. Poutin, qui touche 150 F d'appointements en 1816<sup>123</sup>, 350 F en 1832<sup>124</sup>. Les propriétaires délèguent au sous-syndic le droit de faire des travaux dans les marais. Par la suite, l'organisation se précise. La préfecture de la Gironde demeure le premier niveau : l'assemblée des propriétaires ne peut pas se réunir sans l'accord du sous-préfet de Lesparre. Un compte-rendu des délibérations lui est adressé systématiquement. Le syndic honoraire convoque et préside la séance ; le syndic onéraire fait un compte-rendu des travaux réalisés et présente les actions à prévoir. En 1822, un percepteur est nommé, chargé du prélèvement de la taxe. M. Bergé est le percepteur du syndic<sup>125</sup>. Auparavant, le percepteur était le syndic honoraire<sup>126</sup>. Dès 1818, deux baccaires sont nommés<sup>127</sup> et employés comme homme de main par le sous-syndic pour la réalisation des travaux. En 1823, leur rôle est précisé : ils « ne pourront point travailler pour leur compte particulier, mais toujours pour le compte du marais et sous la direction du sous-syndic<sup>128</sup> ». Leurs gages varient entre 250 F en 1822<sup>129</sup> et 400 F en 1818. Les personnes titulaires des postes ont peu évolué. Au décès de M. Bagueyard, M. Meynieu lui succède comme syndic honoraire en 1836<sup>130</sup>. En 1837, M. Poutin, sous syndic est démis de ses fonctions « tant à cause de son âge que de ses infirmités ». Son fils Pierre Poutin est élu à une grande majorité et touchera 300 F d'appointements<sup>131</sup>.

L'assemblée des propriétaires se réunit une fois par an. Elle se déroule essentiellement entre les mois d'avril et de septembre<sup>132</sup>. Durant les premières séances, le lieu de rencontre était la maison du maire de Soulac. Par la suite, ils se réunissent chez d'autres membres : à Talais chez Pierre Gaillard de 1818 à 1821, à Saint-Vivien, chez M. Bergé de 1822 à 1838<sup>133</sup>. Même si tous les propriétaires sont conviés, ils ne sont pas tous présents. En 1818, les propriétaires réunis rassemblent plus de la moitié de la contenance des marais<sup>134</sup>, ceux présents en 1837 possèdent 770 ha soit les 2/3 des marais<sup>135</sup>. Lors de la première séance, seize personnes sont présentes ou représentées<sup>136</sup>.

---

<sup>123</sup> *Ibid.*

<sup>124</sup> AD 33, SP 314 (69), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 22/07/1832.

<sup>125</sup> AD 33, SP 314 (57), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 11/04/1822.

<sup>126</sup> AD 33, SP 314 (27), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 23/05/1819.

<sup>127</sup> AD 33, SP 314 (38), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 16/03/1818.

<sup>128</sup> AD 33, SP 314 (58), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 15/04/1823.

<sup>129</sup> AD 33, SP 314 (57), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 11/04/1822.

<sup>130</sup> AD 33, SP 314 (19), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 8/08/1836.

<sup>131</sup> AD 33, SP 314 (30), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 23/01/1837.

<sup>132</sup> Parmi les 20 délibérations retrouvées, 18 d'entre elles sont tenues entre avril et septembre.

<sup>133</sup> AD 33, SP 314 (19), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 16/09/1838.

<sup>134</sup> AD 33, SP 314 (38), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 16/03/1818.

<sup>135</sup> AD 33, SP 314 (30), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 23/01/1837.

<sup>136</sup> AD 33, SP 314 (23), Délibération des propriétaires du marais du pré salé de Soulac, 29/09/1816.

Le rôle du syndicat est de maintenir en bon état les marais de Soulac. Le sous-syndic propose aux membres de l'assemblée des propriétaires les travaux nécessaires, qui sont généralement acceptés. Les propriétaires peuvent eux aussi proposer des travaux. En 1824, M. Delhomme demande de recurer le fossé de coulage situé entre les propriétés de Pierre Gaillard et de M<sup>me</sup> Lanmond : la demande est acceptée « à moins qu'il soit reconnu qu'il y a insuffisance de fonds et dans ce cas le recurement sera ajournée à l'année prochaine<sup>137</sup> ». Le sous-syndic joue aussi le rôle de police, en surveillant les marais. Il est interdit de faire des travaux dans le périmètre du syndic sans son autorisation explicite. En 1836, « un recalage de fossé au lieu appelé Lartigue a été fait par M. Liquart fermier, sans l'autorisation du syndic, pour cette fois la compagnie passe en dépense ce compte qui s'élève à cinquante-deux francs. À cette occasion, la Compagnie prend la disposition suivante : aucun recalage des fossés soumis au syndicat ne peut être fait à l'exclusion des syndics<sup>138</sup> ». « Le syndic est autorisé, par tous les moyens qu'il jugera convenable, d'empêcher la pêche dans les fossés dépendants de la compagnie. Il est en outre autorisé, après un premier avertissement, à poursuivre le délinquant<sup>139</sup>. »

Le sous-syndic n'est pas non plus tout puissant. Il doit des comptes au syndicat lors de chaque assemblée des propriétaires, qui vérifie la réalisation des travaux et les comptes du sous-syndic. En 1823, l'assemblée élit deux commissaires pour inspecter les finances et les travaux réalisés : MM. Délégnac et Carrère<sup>140</sup>. En 1827, la compagnie « considérant qu'elle n'aurait pas le temps de les examiner avec assez d'attention » a nommé une commission composée de MM. Délégnac, Delhomme et Figeron<sup>141</sup>. La présence de trois personnes semble actée à partir de cette date. Par la suite, on désigne aussi un commissaire adjoint si l'un des trois ne peut être présent lors de la réunion de vérification des comptes<sup>142</sup>.

### **V.3.3. Les travaux d'entretien effectués par le syndicat des prés salés et des prés doux (1816-1838)**

Le syndicat des prés salés et des prés doux est chargé de l'entretien des marais situés au sud du batardeau construit dans le chenal du Conseiller. Les 21 délibérations retrouvées du

---

<sup>137</sup> AD 33, SP 314 (59), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 20/04/1824.

<sup>138</sup> AD 33, SP 314 (19), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 8/08/1836.

<sup>139</sup> *Ibid.*

<sup>140</sup> AD 33, SP 314 (58), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 15/04/1823.

<sup>141</sup> AD 33, SP 314 (62), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 20/05/1827.

<sup>142</sup> AD 33, SP 314 (67), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 10/06/1830.

syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac permettent de définir les travaux d'entretien effectués (tableau 15).

*L'entretien des fossés et des chenaux, principale activité du sous-syndic*

Les différents travaux d'entretien des marais situés dans le périmètre du syndicat sont présentés chaque année à l'assemblée des propriétaires. Ils peuvent être divisés en quatre rubriques (tableau 15).

Le maintien en état des marais nécessite un travail particulier sur les voies d'évacuation d'eau, notamment des chenaux. Entre 1816 et 1838, à six reprises, les chenaux sont récurés et entretenus. En 1816, le chenal du Conseiller est dragué sur 3 000 brasses. En 1834, les propriétaires des marais de Soulac demandent de nouveau des travaux dans le chenal presque entièrement comblé<sup>143</sup>. Malheureusement, la délibération de 1834 n'a pas été conservée : nous ne savons pas si les travaux ont été effectués. En 1821, des travaux sont entrepris sur le chenal de Neyran :

« Le chenal de Neyran se trouve obstrué par un banc de sable, qui est dans son extrémité côté nord et empêche l'évacuation des eaux du dit marais, que pour obvier à cet inconvénient, il convient de donner à ce dit chenal une nouvelle direction à prendre à la fin du Reillonat de la Mathe du sieur Baguenard allant à l'est sur une étendue de trois cent brasses passant sur le reillonat de la mathe\* du sieur Poutin de la dimension de vingt pieds de large, dix pieds de saule, huit pieds de profondeur et un rejet de terre de six pieds de chaque côté, qu'il convient pareillement qu'après que ce travail projeté sera par achevé, il soit établi un batardeau sur le vieux chenal à la jonction du nouveau pour empêcher que le sable ne se répandee dans l'intérieur du chenal<sup>144</sup>. »

En 1838, les berges du chenal sont entretenues. Un « vieux chenal » a été récuré en 1819, en 1820, en 1822, en 1825, en 1826, en 1828, en 1831 et en 1832 ; 8 200 brasses en totalité. Il correspond certainement à l'ancien lit du chenal de Neyran. Pour les trois autres chenaux, leur nom ne permet pas de les situer précisément. En 1826, le chenal de l'intérieur est récuré sur 300 brasses ; en 1829, le chenal du pré salé est entretenu, de nouveau en 1833 (800 brasses) et en 1834 (1 000 brasses). En 1829, le chenal du pré doux est dragué<sup>145</sup>. De manière presque quasi systématique, les chenaux où les eaux des prés doux et des prés salés se déversent sont entretenus.

Parallèlement, les fossés sont entretenus tous les ans : plus de 27 815 brasses (44 504 m) de fossés sont récurées entre 1816 et 1838<sup>146</sup>. Les fossés sont de deux types : de ceinture et de

---

<sup>143</sup> AD 33, SP 314 (71), Lettre du maire de Soulac Baguenard au préfet de la Gironde, 2/07/1834.

<sup>144</sup> AD 33, SP 314 (56), Délibération du syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac, 6/07/1821.

<sup>145</sup> Sur la carte de l'IGN, le « chenal de la palu » se jette dans le chenal de Neyran et est le collecteur principal des eaux des marais doux. Il correspond certainement au chenal des prés doux.

<sup>146</sup> Pour deux années, 1819 et 1829, le nombre de brasses récurées n'est pas indiqué en totalité.

coulage. Un fossé de ceinture est mentionné en 1816. Il doit être soit récuré, soit construit à neuf, sur une longueur de mille brasses. En 1820, la ceinture du pré doux, appelée fossé de la passe de Taffard, doit être récurée sur 1 100 brasses. Toutefois, la distinction entre fossé de coulage et fossé de ceinture n'est pas clairement définie par les sources. En 1819, le fossé de ceinture de la passe de Taffard est qualifié de fossé de coulage. Dans un sens courant, un fossé de ceinture entoure les marais desséchés, en recueillant leurs eaux pour les acheminer vers un canal évacuateur. Les diverses délibérations mentionnent quatorze noms de fossés différents<sup>147</sup>. Certains fossés ont été récurés pendant plusieurs campagnes, notamment les fossés de Lartigue (six récurages), de la passe de Taffard (huit campagnes), de la passe de la Maréchale (cinq campagnes) et de la Prise Longue (six fois). Les fossés récurés sont situés sur toute l'étendue de la commune : la passe de Taffard est située directement au sud du bourg de Soulac ; la Prise Longue est à proximité du hameau de Lillan ; la Maréchale au sud de la paroisse ; le fossé de Carles au niveau des salines de Soulac, etc. Des fossés sont aussi prolongés. En 1829, le fossé de coulage qui longe la Prise Longue doit être prolongé de 150 brasses ; en 1836, il est à nouveau prolongé de 300 brasses.

Le troisième type de travaux regroupe ce qu'on peut appeler les ouvrages d'art. Ces derniers sont de plusieurs types. « Pour empêcher le reflux des eaux salées<sup>148</sup> » dans le lit des chenaux et des fossés, des écluses sont installées. En 1816, les propriétaires construisent une nouvelle écluse dans le chenal de Neyran, en employant « les matériaux de l'ancienne écluse située sur le même chenal, qu'à cet effet sera démolie », certainement celle représentée sur le plan terrier. Ils construisent aussi la même année le batardeau dans le chenal du Conseiller, source de conflit par la suite<sup>149</sup>. En 1818, 1820 et 1832, une petite écluse est réparée ; malheureusement, les archives ne permettent pas de définir plus précisément sa position ni les réparations effectuées. En 1826, la grande écluse (sans doute de Neyran) est réparée avec un haussement du radier de 18 pouces en pierres de Barsac. Il y a également un changement des

---

<sup>147</sup> Les fossés des passes de Taffard (1819, 1820, 1822, 1828, 1832, 1833, 1836 et 1838), de la Rundre (1837 et 1838), de la Maréchale (1819, 1822, 1829, 1830, 1832 et 1835), des Cougien (1818), des Arrecoins (1832), les fossés de Carles (1837 et 1838), de Lartigue (1820, 1825, 1826, 1828, 1835 et 1838), de la prise longue (1820, 1822, 1824, 1829, 1833 et 1836), de Duret (1823, 1824, 1830, 1831, 1835 et 1837), de Lillan (1818, 1830 et 1833), le fossé situé entre les propriétés de Laumond et de Gaillard (1819 et 1825), le fossé entre l'écluse de la Maréchale à la passe des Gravières (1818), le Grand Fossé des prises (1823) et le fossé entre les propriétés de Martin et Dulaurent (1826).

<sup>148</sup> AD 33, SP 314 (23), Délibération des propriétaires du marais du pré salé de Soulac, 29/09/1816.

<sup>149</sup> AD33, SP 314 (8), *Rapport de l'ingénieur ordinaire sur la décision de la Commission spéciale du 2 octobre 1858, et sur les réclamations présentées contre cette décision, 7/07/1859*. Lors de la création du syndicat du Conseiller en 1843, les propriétaires veulent la suppression de ce batardeau qui réduit de moitié leur périmètre. Les eaux situées au sud de ce batardeau se déversent dans le chenal de Neyran, alors que sans cet obstacle, elle se déversent naturellement dans le Conseiller.

pierres cassées et défectueuses et un surhaussement des parapets. Ces travaux se poursuivent en 1827. En 1822, des portes battantes ont été achetées pour la grande écluse. Une « pelle coulisse » sert à fermer l'écluse à marée montante et à l'ouvrir à marée descendante, comme celle réparée en 1819 ou en 1837. Les ponts qui permettent le passage d'un marais à l'autre sont aussi sous la responsabilité du syndicat qui répare le pont des Graviers en 1825. En 1833, le syndicat décide la construction d'un point en bois sur le vieux chenal, au niveau de la passe du Cros. Pour ôter les eaux des fossés, des pompes sont installées, notamment sur le fossé de coulage de la Maréchale en 1822. Enfin, la seule mention explicite de réparation d'une digue, après celle de la Garre en 1816, est faite en 1836.

La dernière dépense importante du syndicat concerne les frais de personnel. Cela comprend les salaires des baccaires, du percepteur et du sous-syndic. L'entretien des maisons des baccaires est aussi pris en charge par le syndicat. Par exemple, en 1824 leur maison et leur four sont réparés.

#### *Le coût et le financement des travaux d'entretien*

Entre 1816 et 1838, les travaux d'entretien des marais de Soulac ont coûté au minimum 52 034,04 F (tableau 15). L'année où les travaux ont été les plus coûteux est 1816, avec une somme qui s'élève à 4 300 F<sup>150</sup>. À l'opposé, 1828 est celle qui a connu le moins de travaux (1 112 F). Pour les dix-neuf années où le coût des travaux est connu, la moyenne annuelle est de 2 738 F. Pour entrer plus dans les détails, prenons l'exemple de 1832 qui contient les quatre rubriques de travaux précédemment cités. En totalité, les travaux ont coûté 2 824 F. L'entretien des chenaux coûte 315 F : 800 brasses de recalage dans le vieux chenal à 0,30 F la brasse et 100 brasses dans le chenal du pré salé à 0,75 F la brasse. Le coût du récurage des fossés s'élève quant à lui à 650 F : 600 brasses au fossé de la Maréchale, 1 100 brasses au fossé de coulage de la passe de Taffard, 400 brasses de fossé de la passe des Arrecoins et 500 brasses au fossé de Lartigue. Le récurage d'une brasse de fossé s'élève à 0,25 F. Les frais de personnel s'élèvent à 1 110 F : les gages des baccaires s'élèvent à 600 F, ceux du sous-syndic à 350 F et les taxes du percepteur à 160 F. Enfin, l'entretien des ouvrages d'art s'élève à 749 F pour le rétablissement

---

<sup>150</sup> La réparation de l'ancienne digue de la Garre (12 000 F) ou de la nouvelle (25 000 F) mentionnée par le maire de Soulac en 1816 n'a semble-t-il pas été financée par le syndicat, du moins son coût n'apparaît pas dans le tableau.

de trois petits ponts (deux à la passe des Arrecoins et un à la passe au Gravier) et l'entretien des bacs et des écluses.

Pour financer les travaux, une taxe est prélevée annuellement sur chaque journal de marais. En 1816, elle est la plus élevée : 5 F par journal. Par la suite, elle oscille entre 50 centimes (1836 et 1838) et 1,25 F (1827) ; la majeure partie des taxes s'élève à 1 F par journal (12 années sur 20). Le percepteur est chargé de percevoir cet argent. Malheureusement, nous ne connaissons pas le montant total des prélèvements. Parfois, les taxes sont jugées trop élevées par les propriétaires. En 1836, plusieurs propriétaires demandent une réduction des taxes : François Bourro pour 13 journaux et Pierre Pellot, pour une contenance de 9 journaux. Leurs demandes seront soumises à l'examen des commissaires du syndicat. La décision du syndicat n'est pas connue.

Le prélèvement des taxes ne couvre pas toutes les dépenses induites par les travaux. Dès 1823, des dettes sont mentionnées dans les délibérations. Le syndicat doit en totalité 887,90 F à plusieurs personnes : 643,90 F au percepteur pour des avances, 104 F pour M. Léas qui a fourni le bois pour la grande pelle coulisse de Neyran, 60 F pour le forgeron Drouet pour les ferrements de la « pelle coulisse » et autres objets, 45 F pour les gages dus aux baccaires en 1822 et 35 F pour la fourniture de cordage pour le bac et portes battantes avancées par le marchand Castier. En 1824, les dettes s'élèvent à 1 202,6 F. En 1828, elles atteignent même 3 102 F ! Toutefois, les prélèvements de 1828 (1 F par journal) et de faibles dépenses (1 112 F) permettent de rembourser les dettes du syndicat. En 1829, celui-ci ne doit que 74 F à quelques ouvriers.

L'effort collectif mis en œuvre pour le maintien en état des marais a semble-t-il été bien respecté. Le fait que les marais étaient déjà asséchés a permis de réduire les frais du syndicat ; dès lors, les travaux à accomplir (notamment le curage des fossés et des chenaux) restent modestes et cela explique le succès du syndicat des prés salés et des prés doux. L'organisation syndicale, permise par la loi de 1807, a rempli son rôle. Le cadastre de 1833 permet de mesurer les effets positifs de ces travaux.

#### **V.4. La mise en culture des terres (début XIX<sup>e</sup> siècle)**

Les travaux d'entretien des marais effectués par le syndicat des prés salés et des prés doux de Soulac n'ont pas seulement permis le bon écoulement des eaux, ils sont aussi à l'origine de leur mise en culture.

#### **V.4.1. La mise en culture des terres asséchées (fin XVIII<sup>e</sup> siècle – début XIX<sup>e</sup> siècle)**

Le travail d'assèchement est terminé peu de temps avant la Révolution (plan terrier). La deuxième phase peut débuter : la mise en valeur des terres desséchées, confirmée par le cadastre (carte 5).

Le plan cadastral représente toujours des terres consacrées aux pâturages : 296 ha en pré et 301 ha en pacages. La carte de Belleyme (1775) donne des chiffres supérieurs : les marais doux et salés (terres consacrées aux pâturages) couvrent 1 713 ha. Les terres vouées à l'élevage reculent donc fortement en près de 50 ans. Les prés du cadastre sont situés où se trouvaient les anciennes salines de Soulac en 1707 : ils sont protégés des inondations par des digues, notamment celle du Conseiller. Les pâturages de 1833 sont situés pour la majorité en aval des digues, le long de la Gironde sur toute l'étendue de la paroisse. L'autre partie des pâturages est située le long de chenaux, notamment le long de ceux de Neyran et du Verdon. Les pâturages correspondent aux marais salés, c'est-à-dire des terres exposées à des inondations lors de grandes marées ou lors de tempêtes, alors que les prés rentrent dans la catégorie des marais doux.

Mais la principale évolution est la surface des terres cultivées, multipliée par presque trois : 552 ha sur la carte de Belleyme (1775) contre 1 654 ha sur le cadastre, auxquels on peut ajouter les 21 ha de vigne. La surface des terres cultivées a même été multipliée par 19 entre 1707 (85 ha) et 1833. Entre 1775 et 1833, plus de mille hectares sont mis en culture, soit le recul des marais doux et salés recensés : les nouvelles terres cultivées se situent au niveau de ces anciennes zones humides. Les marais desséchés représentés sur la carte de Belleyme (sud-est de la paroisse) et la zone en marais doux comprise entre les chemins de Lesparre à Soulac et de Grayan à Soulac, sont mis en culture sur près de 1 069 ha. Les salines de Soulac dessinées sur la carte de Claude Masse sont reconverties en partie en cultures en 1833 : 257 ha (contre 226 ha sur la carte de Belleyme). Les champs de Soulac – 136 ha sur la carte de Belleyme, 155 ha sur le cadastre – constituent le troisième pôle de terres cultivées. Les autres espaces sont situés autour des lieux d'habitation (Lillan, Taffard, Neyran, Grandes-Maisons, Le Verdon et Le Logit). Les 21 ha des vignes sont situés autour du hameau du Royannais<sup>151</sup>. Enfin, une modification importante est constatée entre les cartes de Belleyme et du cadastre : les champs de La Maréchale font dorénavant partie de la commune de Talais. Nous ne savons pas quand

---

<sup>151</sup> Pour la première fois, les vignes sont explicitement représentées sur une carte. Pourtant, l'existence d'un petit vignoble remonte au Moyen Âge et se maintient durant tout l'Ancien Régime.



cette cession s'est produite. Le plan terrier indique « pred ou pasteng appelé Le Maréchal [...] en la paroisse de Tallais<sup>152</sup> ». La scission semble donc être réalisée durant les deux dernières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle, sauf si Pierre de Belleyme a fait une erreur en représentant les champs de La Maréchale comme relevant de la paroisse de Soulac au lieu de la paroisse de Talais.

La mise en culture a été faite certainement durant les deux premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle arrive après l'assèchement et a nécessité un temps de désalinisation pour les marais salés, alors que les marais doux pouvaient tout de suite être mis en culture. Mais cette dernière nécessite des moyens importants, qui ne pouvaient sans doute pas être mobilisés durant la Révolution française. À partir de 1816, l'association des propriétaires de marais permet d'entretenir l'écoulement des eaux des marais et certainement la mise en culture de ces terres. La chronologie permet de faire cette hypothèse. Surtout, la mise en culture de ces terres permet de faire fructifier des biens fonciers qui étaient alors de faible valeur, mais à fort potentiel<sup>153</sup>. Le fait que les propriétaires de marais habitent à proximité de Soulac joue certainement un rôle : ils s'investissent certainement plus que les parlementaires bordelais et saintongeais du XVIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, face à l'abandon de terres cultivées ensablées et à l'envasement progressif et continu des salines, une réponse est donnée : les habitants de Soulac se tournent vers la terre et mettent en valeur leur territoire pour pallier les pertes.

#### **V.4.2. Une évolution des métiers de Soulac (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)**

Les marais sont mis en culture au début du XIX<sup>e</sup> siècle, tandis qu'une déprise salicole se fait ressentir à partir des années 1840. L'étude des métiers des habitants de Soulac vient à l'appui de ces évolutions.

L'étude des registres d'état civil du XIX<sup>e</sup> siècle permet de présenter les différents métiers exercés dans la paroisse de Soulac<sup>154</sup>. On peut les comparer avec les données issues des registres paroissiaux du XVIII<sup>e</sup> siècle (graphiques 5, 6 et 7) où les sauniers constituaient la première activité économique (plus de 50 %), devant les paysans (20-30 %). Concernant les registres d'état civil, trois périodes ont été dépouillées : les années 1800-1805, 1820-1825 et 1840-

---

<sup>152</sup> AD 33, 2Fi 1381, *Plan parcellaire des terres et domaines dépendants de la seigneurie de Lesparre. Première carte*, fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; Annexe III.4 : Le plan terrier de la paroisse de Soulac (fin XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>153</sup> Le tableau 2 indique que le froment est la première céréale cultivée, ce qui indique une mise en culture de terres riches, rendu possible par l'assèchement des marais doux et salés.

<sup>154</sup> AD 33, 4E 3934, Registre d'état civil (1793-an XI) ; 4E 13282, Naissances (1803-1805) ; 4E 13283, Naissances (1811-1820) ; 4E 13284, Naissances (1821-1830) ; 4E 13285, Naissances (1831-1841) ; 4E 13286, Naissances (1841-1850) ; 4E 13290, Mariages (1811-1820) ; 4E 13291, Mariages (1821-1830) ; 4E 13292, Mariages (1831-1840) ; 4E 13293, Mariages (1841-1850), 4E 13298, Décès (1811-1820) ; 4E 13299, Décès (1821-1830) ; 4E 13301, Décès (1841-1850).

1845<sup>155</sup>. Une remarque est à faire pour les années 1800-1805 : période de conflits, les chiffres peuvent être faussés par le départ de jeunes gens dans les guerres napoléoniennes. Toutefois, les tendances dégagées peuvent, à notre sens, être analysées. Les échantillons obtenus permettent d'esquisser des tendances évolutives des catégories socioprofessionnelles (graphiques 12 à 19)<sup>156</sup>.

Les métiers sont réunis en plusieurs catégories. Ces dernières ne reflètent pas forcément les termes utilisés. La catégorie « paysan » réunit les professions de valet de labourage, cultivateur, brassier, journalier, laboureur, faucheur et manouvrier. Le tableau 16 résume les différents métiers mentionnés par les registres d'état civil. Nos chiffres s'appuient sur trois données : les professions des pères des enfants nés, la profession des hommes décédés de plus de 16 ans et la profession des hommes mariés.

En un demi-siècle, les métiers des habitants de la paroisse ont profondément évolué. Dorénavant, le métier de la terre devient la principale activité : entre 30 et 40 % des professions en 1800-1805, 20-30 % en 1820-1825 et près de 30 % en 1840-1845. À l'inverse, les sauniers représentaient au début du siècle près de 25 % des professions, mais seulement 20 % en 1820-1825 et 15 % vingt ans plus tard<sup>157</sup>. Cette évolution s'explique par la reconversion des terres : la surface des marais salants se réduit, tandis que celle en terres cultivées augmente de manière considérable. Parallèlement, de nouvelles activités progressent : les douanes et les artisans. Les métiers des douanes représentaient environ 10 % au début du siècle et se maintiennent ensuite à 15-20 % durant les décennies suivantes<sup>158</sup>. La progression du nombre d'artisans suit les travaux de la pointe de Grave : ils sont plus nombreux au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (13-15 %) qu'au début du siècle (entre 7-8 %).

L'étude des métiers de Soulac montre une diminution du nombre de sauniers durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (de 25 à 15 % entre 1800 et 1845), tandis que les paysans deviennent la première activité de la commune (30-40 %). Cette évolution socioprofessionnelle

---

<sup>155</sup> Pour le dépouillement et le traitement de ces données, je tiens à remercier tout particulièrement Marie Renaudin pour l'aide magistrale qu'elle m'a apportée.

<sup>156</sup> Les professions des femmes sont peu indiquées dans les sources. Les registres d'état civil des années 1800-1805, 1820-1825 et 1840-1841 mentionnent très peu de professions de femmes : sept (trois servantes, trois couturières et une accoucheuse).

<sup>157</sup> À titre de comparaison, l'étude des registres d'état civil de la presqu'île d'Arvet voisine donne pour les années 1815-1830 entre 16 % de sauniers parmi les nouveaux mariés des six paroisses de la rive gauche de la Seudre, allant de 11 % pour la paroisse de l'Éguille à 24 % pour celle d'Arvert ; PÉRET J., « Mobilité sociale et géographique en pays d'Arvert (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », GUILLEMET D. et PÉRET J. (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 591.

<sup>158</sup> Une partie des membres des douanes portent des noms communs à d'autres habitants de la commune : ils semblent avoir été recrutés en partie sur place. Toutefois, une étude plus détaillée permettrait de préciser cette hypothèse.

est en adéquation avec l'étude de l'évolution des marais. Une reconversion du sel vers la terre se dégage à Soulac, les habitants abandonnent leur activité historique pour mettre en valeur leur territoire (marais doux et salés, et aussi en partie les anciens marais salants) et renouveler leur économie. Cette mutation économique touche aussi les autres zones de marais salants. Les marais salants de la Seudre sont progressivement convertis en claires ostréicoles au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>159</sup> ; les marais de Brouage en lieu de production de fourrage<sup>160</sup>.

## Conclusion

Les différentes actions menées par les habitants et les propriétaires fonciers durant le XVIII<sup>e</sup> siècle sont des faits ponctuels qui servent à protéger leurs propriétés. Les campagnes de curage des chenaux de 1719 et de 1739 servent à améliorer la productivité des salines. La construction de la digue du Conseiller en 1740 sert à protéger les salines et les terres en reconversion (prés et cultures sur les cartes de Belleyme et du cadastre). Ces actions sont efficaces : la surface des salines se maintient entre 1775 et 1833 et peu de submersions sont recensées. Toutefois, ces actes ne font qu'atténuer les effets des transformations.

Parallèlement, une autre politique est mise en place : l'assèchement des marais. Cette entreprise profite peu du mouvement du XVII<sup>e</sup> siècle qui touche les autres marais du Bas-Médoc<sup>161</sup>, à l'exception d'une partie des marais de Lillan. Mais durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une partie des marais (au niveau de La Maréchale, des salines de Soulac et des prés salés situés entre Neyran et Talais) est asséchée et partiellement mise en culture. Surtout le mouvement s'accélère en profitant de la déclaration de 1766 qui encourage fortement de tels travaux. En 1833, l'ensemble des anciens marais doux et une grande partie des marais salés sont asséchés et mis en culture.

L'assèchement est essentiellement le fait de propriétaires fonciers, souvent détenteurs de salines. Face à leur perte de rendement et donc de richesses, ils bonifient leurs autres terres et profitent de la bienveillance législative de l'État (déclaration de 1766) qui encourage pleinement ces actions. La mise en culture se fait essentiellement au début du XIX<sup>e</sup> siècle et profite des travaux du syndicat des prés salés et des prés doux. Son rôle semble être important<sup>162</sup>. Mettant les propriétaires – qui habitent dorénavant majoritairement le Médoc –

---

<sup>159</sup> SAUZEAU T., « Du sel à l'ostréiculture. La mutation économique de l'estuaire de la Seudre (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Revue Historique du Centre Ouest*, tome II, 2003, p. 321-368.

<sup>160</sup> RÉAULT-MILLE S., *Les marais charentais*, *op. cit.*, p. 125.

<sup>161</sup> MORERA R., *L'assèchement des marais* *op. cit.*

<sup>162</sup> Dans le marais poitevin, la loi de 1807 a permis, avec les syndicats de propriétaires, une nouvelle phase de dessèchement, SUIRE Y., *Le marais poitevin*, *op. cit.*

face à leurs responsabilités, encadré par un État omniprésent (loi de 1807), les marais de Soulac sont entretenus, à faible coût étant donné que les principaux travaux d'assèchement ont été faits auparavant. La mise en culture découle de ces travaux.

La politique d'assèchement montre deux choses. La reconversion économique des terres et des habitants de Soulac (baisse de la surface salicole et des sauniers) entraîne une nouvelle occupation du sol (près de 1 675 ha de terres cultivées). Surtout cela révèle la capacité d'adaptation des habitants qui transforment leur environnement pour subvenir à leurs besoins.

## **Chapitre VI. La défense du rivage (XVIII<sup>e</sup> – première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle)**

La côte de Soulac s'est fortement modifiée au cours de l'Ancien Régime. Une érosion importante la ronge, surtout à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, même si elle ne constitue pas un risque pour les habitants jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Au contraire des dunes, qui non fixées, formées par l'accumulation de sable provenant du plateau continental et poussées par les vents, se déplacent sur les terres cultivées.

Pour enrayer la marche des sables, les habitants mettent en place plusieurs stratégies. Il est à noter qu'il n'y a pas de liens apparents entre la lutte contre les sables et les assèchements des marais. Les deux dynamiques humaines semblent être dissociées.

Quels moyens sont mis en place pour arrêter la progression des sables ? Quel rôle joue l'État : législateur – comme pour les marais – ou véritable acteur ?

La lutte contre les sables peut être divisée en deux temps. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la population est livrée à elle-même, avec peu d'aides extérieures. Les locaux mettent néanmoins en place tout un arsenal de techniques. Puis à partir de 1801, l'État intervient en adaptant quelques idées locales et en fixant l'ensemble des dunes littorales de Gascogne. Nicolas Brémontier incarne cette réussite. Par la suite, une fois les dunes stabilisées, les Ponts et Chaussées s'attaquent à l'érosion.

### **VI.1. Les habitants de Soulac sont longtemps livrés à eux-mêmes (XVIII<sup>e</sup> siècle)**

Les différentes actions menées par les populations au XVIII<sup>e</sup> siècle sont connues, paradoxalement, grâce aux archives officielles (notamment de l'intendance). L'histoire des habitants, poussière d'anonymes, se fait par en haut. De ce fait, les actions présentées ne constituent qu'un fragment de la réalité.

#### **VI.1.1. Le combat continu contre l'envahissement des sables**

Les populations locales luttent systématiquement contre l'ensablement de leurs cultures et de leurs habitations. Quatre stratégies ont été comptabilisées, dont le but est de réduire les effets des sables.

## *Le blocage des sables*

Le premier moyen utilisé par les habitants pour arrêter la progression des sables est leur blocage. Une des solutions choisies est la construction de mur ou de palissade. Les sables retenus s'accumulent le long de la barrière et ne progressent plus vers les terres cultivées et les bâtiments. L'obstacle construit est situé soit à la limite de la propriété menacée, soit à proximité du bâtiment exposé. Ces « pallissades opposées aux sables de la mer » les empêchent de progresser.

L'enceinte construite se présente sous plusieurs formes. En 1742, le chapelain du Verdon, dans une lettre adressée à l'intendant, émet la volonté de construire une palissade en mettant « quelques fagots [...] pour que le vent n'accable entièrement le puits<sup>1</sup> ». Le chapelain avait déjà protégé la chapelle et son jardin « par des longues fascines qui amassent le sable<sup>2</sup> ». En 1748, toujours pour préserver la chapelle du Verdon de l'avancée de sables, un mur est construit. « Pour empêcher que led. puits et le logement du chapelain ne soient encore couverts de sable, il est nécessaire de faire sur la hauteur de 8 pieds non compris la fondation un mur de 8 toises de long en 2 parties, de 5 [toises] et 3 pouces qui prenne de l'encoignure de la maison de nord-ouest au sud et l'autre de trois toises en retour du sud-ouest<sup>3</sup> ». Le mur d'une longueur totale d'environ 15,60 m est à l'ouest de la chapelle, d'où proviennent les sables. Ouvrage imposant, haut d'environ 2,60 m, « led. mur [a] 20 pouces d'épaisseur » et est construit en « pierre de taille de Roque de Tau<sup>4</sup> et mortier de chaux et sable ».

Le mur et la palissade sont deux constructions différentes. Le mur est édifié à la suite d'une décision du subdélégué de Lesparre. Il est financé sur les deniers de la monarchie pour protéger la chapelle royale du Verdon. Les moyens mis en œuvre sont plus importants et l'ouvrage est plus conséquent que la simple palissade faite en fagots<sup>5</sup>. Concernant cette dernière, elle est construite directement par les populations locales, avec de plus faibles moyens. L'origine du bois utilisé pour l'édifier n'est pas mentionnée, mais on peut penser qu'il provient soit de l'exploitation des quelques bois locaux, soit il est importé notamment de la Saintonge

---

<sup>1</sup> AD 33, C 3328 (70), Lettre du chapelain François Gaye, 11/04/1742.

<sup>2</sup> AD 33, C 3328 (72), *Mémoire concernant les desgats que les sables porte à la chapelle du Verdon*, s.d. (entre avril et septembre 1742).

<sup>3</sup> AD 33, C 3328 (125), *État des réparations indispensables et à faire au plus tôt à la chapelle du Verdon et du logement du chapelain pour éviter qu'ils ne soient couvert du sable et hors d'état d'être habitez*, 03/04/1748.

<sup>4</sup> La carrière de Roque de Thau est située dans la commune de Gauriac, proche de Blaye.

<sup>5</sup> En 1711, une digue maçonnée est construite par le pouvoir royal sur l'île de Ré. Ouvrage imposant, il témoigne l'utilisation de lourds moyens, permis par l'intervention de la monarchie, BOUCARD J., « L'entretien des défenses de la mer : l'exemple de l'île de Ré », GARNIER E. et SURVILLE F. (dir.), *La tempête Xynthia face à l'histoire. Submersions et tsunamis sur les littoraux français du Moyen Âge à nos jours*, Saintes, Le Croît Vif, 2010, p. 127.

voisine. Dans d'autres zones littorales, la construction de palissade pour réduire les effets des sables est privilégiée<sup>6</sup>.

La deuxième méthode utilisée pour retenir les sables est le creusement de fossés. La technique est utilisée en 1813 afin de protéger les batteries de l'embouchure : « Pour diminuer les transports des sables et par suite la dépense de ce travail vous ferez faire un fossé à 10 m en dehors et parallèle à chaque branche<sup>7</sup>. » La présence sur le plan terrier de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'un fossé « comblé par le sable » à proximité du jardin de M. Durousset pourrait indiquer l'utilisation de fossés pour arrêter l'ensablement des terres cultivées. Dans ce cas présent, le fossé n'a pas suffi : le jardin de M. Durousset, situé juste derrière, est lui aussi ensablé.

L'usage de haies pour la rétention des sables semble aussi être appliqué. L'étude des gravures accompagnant la carte de Claude Masse est révélatrice à ce sujet (illustrations 4 et 5). Une haie figure à l'ouest de la porte de l'église de Soulac, alors que le reste du cimetière est entouré d'une palissade. La haie est-elle un moyen de retenir les sables ? La présence de jardins, qui semblent être entourés de haie, au niveau du bourg de Soulac conforte cette hypothèse. Des cartes militaires de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle indiquent elles aussi des haies autour des lieux d'habitation (illustration 35). L'hypothèse avancée est une plantation de ces arbustes pour enrayer la marche des sables. Les jardins du bourg et des hameaux, protégés par les haies, forment un glacis protecteur. Le sable s'accumule au niveau des haies et des jardins et ne touche que dans un second temps les maisons. Ces dernières ne font pas directement face aux sables, mais sont préservées derrière un premier rideau de défense.

Le censier de 1615 mentionne un certain nombre de séparations de parcelles pour le bourg de Soulac. Les enceintes, murailles, palissades, haies et fossés représentent 39 % du total des séparations. Sont-elles utilisées pour séparer les parcelles entre elles ou sont-elles aussi un moyen d'enrayer la marche des sables ? Le document ne permet pas de répondre plus précisément à l'hypothèse, mais la deuxième supposition nous paraît cohérente aux moyens utilisés par les habitants, soit le blocage des sables.

*Une option radicalement opposée : laisser circuler librement les sables au lieu de les contenir*

La rétention des sables n'est pas synonyme de succès. Le jardin de M. Durousset sur le plan terrier est protégé par un fossé, mais est quand même ensablé. Autre exemple : la chapelle

---

<sup>6</sup> Dans le village de Santec (nord Bretagne), « l'endigement est aussi la solution préconisée », CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage, op. cit.*, p. 142.

<sup>7</sup> AD 33, 2R 87, Lettre adressée au garde du génie de la pointe de Grave, 29/05/1813.

du Verdon a connu six compagnes de réparation à cause de l'ensablement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour certains contemporains, le blocage des sables entraînerait l'ensablement. « Les palissades que le chapelain du Verdon auroit mis aux environs de la chapelle et de la maison qu'il habite, estoient en partie la principale cause du progrès du sable<sup>8</sup>. » Pour quelques personnes, notamment le subdélégué de Lesparre et l'intendant de Bordeaux, le fait de laisser passer les sables permettrait de sauver le bâtiment : les sables ne s'arrêteraient plus et poursuivraient leur marche hors des propriétés. Le capitaine Kearney, lors d'une visite de l'embouchure de la Gironde, partage la même opinion : « Le terrain choisi pour asseoir le fort est celui, où il y a le moins à craindre l'encombrement des sables, parce qu'étant le plus saillant vers la mer, et avec des flancs étroits, le sable toujours agité par des vents impétueux en sens contraire, n'auroit pas le temps d'obstruer les ouvrages qui y seroient établis<sup>9</sup>. »

Un exemple illustre la volonté de laisser circuler librement les sables. En 1742, François Gaye, chapelain du Verdon, se plaint de l'ensablement de son puits et de son jardin. Il s'adresse à l'intendant de Bordeaux. L'intendant Boucher charge M. de Basterot, bailli de Lesparre<sup>10</sup>, « d'examiner [ce] qui pourroit occasionner que le sable gagne la maison et chapelle du Verdon<sup>11</sup> ». La cause est la palissade construite par le chapelain. Le 18 septembre 1742, M. de Basterot émet une ordonnance obligeant « que la palissade dont est question seront (*sic*) incessamment enlevée<sup>12</sup> ». Devant les réticences du chapelain « d'ottés simplement les pallissades<sup>13</sup> », « les habitants de la paroisse de Soulac seront tenus d'y travailler incessamment par corvée, et de faire les ouvrages qui seront estimés nécessaires par le sieur de Basterot bailly de Lesparre pour détourner le progrès et l'amas desd. sables<sup>14</sup> ».

L'exemple témoigne d'une hésitation et d'une méconnaissance des stratégies à adopter. Le subdélégué a fait détruire en 1742 la palissade construite par le chapelain, car elle empêchait le vent d'emporter les sables plus loin. En 1748, l'intendant fait édifier un mur en pierre pour retenir les sables et sauver la chapelle. La première tentative ayant échoué, les autorités reviennent sur les techniques utilisées localement, soit le blocage des sables. Le chapelain vit sur le territoire, connaît les procédés locaux employés pour réduire les effets des sables et les

---

<sup>8</sup> AD 33, C 3328 (71), Lettre du subdélégué Basterot de Saint-Vincent à l'intendant de Bordeaux, s.d. (entre avril et septembre 1742).

<sup>9</sup> SHDV, 1VD 62, Lettre de Kearney, Rochefort, 27/04/1772.

<sup>10</sup> En 1742, le sieur de Basterot est qualifié de bailli de Lesparre ou de subdélégué.

<sup>11</sup> AD 33, C 3328 (72), *Mémoire concernant les desgats que les sables porte à la chapelle du Verdon*, s.d. (entre avril et septembre 1742).

<sup>12</sup> AD 33, C 3328 (73), Ordonnance de Basterot, bailli de Lesparre, 18/09/1742.

<sup>13</sup> AD 33, C 3328 (71), Lettre de M. de Basterot à l'intendant de Bordeaux, s.d. (entre avril et septembre 1742).

<sup>14</sup> AD 33, C 3328 (73), Ordonnance de Basterot, bailli de Lesparre, 18/09/1742.



applique pour sauvegarder son logement. Dans ce cas présent, les connaissances locales sont plus efficaces que les solutions prônées par des personnes extérieures à la région, imposées d'en haut.

Généralement, les deux méthodes sont utilisées. Les militaires pour protéger les batteries utilisent des « obstacles factices » pour retenir les sables, en attendant que les vents les éparpillent :

« Un amortissement [...] suffit souvent pour les arrêter et y former une dune de sable qui n'est élevé qu'aux dépens d'une voiture, jusqu'à ce que une autre vent avec une direction différente la fasse disparaître à son tour, soit en la transportant plus loin soit en l'éparpillant également partout, d'où résulte la possibilité de diriger souvent le mouvement des sables, du moins sur une petite étendue de terrain comme celui des environs d'une batterie ou en faisant maître des obstacles factices, ou en observant quelque brise vents qui obligeroient cet ennemi faible, mais journalier de s'arrêter plus haut ou à s'écouler latéralement<sup>15</sup>. »

### *Des « dunes jardinées »*

Une végétation, même poussive et désordonnée, peut stabiliser temporairement les dunes. Cette causalité est connue des populations locales. Sur la côte nord-bretonne, la sécheresse de 1781 est à l'origine de l'avancée des sables sur les terres : elle a détruit les plantes qui poussaient sur les dunes. La corrélation est avancée par les habitants<sup>16</sup>.

Jacques Sargos parle de « forêt jardinée » pour décrire les futaies cultivées ou aménagées des Landes<sup>17</sup> ; l'expression « dune jardinée » peut s'appliquer aux dunes du littoral. L'affaire opposant le chapelain du Verdon François Gaye et son voisin « Isac Reynald de Xaintonge » est révélatrice de l'importance de la végétation et de la connaissance de son rôle pour fixer les sables<sup>18</sup>. Le 11 avril 1742, François Gaye, dans une lettre adressée à l'intendant, se plaint que son voisin menace la chapelle par des actions de détérioration des dunes. En effet, Isac Reynald a détruit la couverture végétale naturelle qui se trouvait sur les dunes. Or les « montagnes<sup>19</sup> de sable garnies de gane<sup>20</sup>, de faucheres<sup>21</sup> et d'herbe de sainte neige retenoient tout le sable tellement que du costé de la chapelle, il y avoit un rempart ». « Cest homme avoit plantoi des arbres d'ourmau<sup>22</sup> qui profitoient, mais parce que il a voulu par trop d'immagination rendre soun logis a veue de tout le monde », il a coupé les arbres. Ces différents arbres ou plantes servaient à

---

<sup>15</sup> SHDV, 1VD 48 (1), Commandant Larregure, *Rapport de la 5<sup>ème</sup> commission temporaire sur la situation des côtes depuis Bordeaux jusqu'à Guettaria*, 02/05/1795.

<sup>16</sup> CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage*, op. cit., p. 138.

<sup>17</sup> SARGOS J., *Histoire de la forêt landaise*, op. cit., p. 120.

<sup>18</sup> AD 33, C 3328 (70), Lettre de François Gaye à l'intendance, 11/04/1742.

<sup>19</sup> Montagne, dunes de sable en gascon.

<sup>20</sup> Nom de plante inconnu.

<sup>21</sup> Certainement des fougères.

<sup>22</sup> Ormes.

retenir les sables. Dorénavant, les sables ont retrouvé leur mobilité. La conséquence est immédiate selon le chapelain : « I avet fait faire une granche<sup>23</sup> à mes dépens et un jardhin ou i avois faire (sic) une palissade, ce qui étoit fort utile pour mon entretien. Le sable la tout ganiai et cette furie de sable emmène par la force du vent nordet qui usent par bricole cause que bienthot le sable ocupera et la maison et la chapelle du roi » et « le puits que vous avez eu la bonté de faire bâtir va se remplir. » Cette avancée est rapide : avant la coupe des ormes, la chapelle était « éloignée de cette montagne [...] et] ne paroisset pas en bas même de la montagne ». La présence de végétation sur les dunes est une nécessité pour les habitants de la paroisse. Ils devaient certainement la préserver<sup>24</sup>.

Nicolas Brémontier et Pierre Jouannet ont tous les deux mentionné l'existence de « gaminées qui croissent [...] spontanément dans les dunes<sup>25</sup> ». Nicolas Brémontier indique la présence de chiendents, de roseaux des sables et d'arrête-bœufs qui « seront, avec quelques soins, suffisants pour fixer les sables ». Pierre Jouannet comptabilise plus d'une vingtaine de noms de plantes (genêt, roquette de mer, œillet, silène conique, luzerne, liserons, salsola, etc.) poussant sur les dunes du Verdon et de Soulac<sup>26</sup>. Ces plantes et ces arbustes poussent de manière anarchique et spontanée sur les dunes et stabilisent les sables. Même si des dégradations existent – notamment par les usages –, le maintien de la protection végétale doit prévaloir.

La présence de bois sur les cartes de Claude Masse (carte 3 ; 1707) et de Belleyme (carte 4 ; 1775) peut être interprétée comme un moyen d'arrêter la progression des sables. Les dunes sont venues certainement buter sur les bois, qui les ont bloqués ou ralentis. Sur la carte de Masse, les bois sont situés majoritairement le long du cordon dunaire. Par exemple, au sud du Logit, les bois séparent les marais des dunes. À l'ouest du Verdon, les bois représentés sont aussi situés à proximité des dunes, ce que l'on retrouve autour du bourg de Soulac et du hameau de Lillan. Ces bois apportent une protection aux zones construites. En outre, les zones boisées sont celles où les dunes sont les plus mobiles. Sur la carte de Belleyme, les bois évoluent légèrement : ils disparaissent au niveau de Lillan (progression de la dune et certainement

---

<sup>23</sup> Grange certainement.

<sup>24</sup> Même si aucun arrêt ne va dans ce sens, la plainte de Joseph Pouard vers 1740 au sujet des vaches « qui couroient la nuit et le jour sur les sables qui bordent [les] possessions » (AD 33, 1Mi 604 (63), Lettre de Pouard au duc de Gramond, Bordeaux, 1741) et la décision du Conseil municipal de Soulac de 1801 qui interdit le pacage dans les dunes (AD 33, SP 910 (7), *Extrait de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Soulac du 26 Ventôse an 9* [21/02/1801]) témoignent d'un sujet au cœur des préoccupations.

<sup>25</sup> AN Marine, 3JJ 166, *Note de Brémontier sur les moyens économiques de baliser la partie dangereuse du golfe de Gascogne depuis la pointe de la Coubre jusqu'à l'embouchure de l'Adour*, copie de 1853 (l'original date de la fin XVIII<sup>e</sup> – début XIX<sup>e</sup> siècle).

<sup>26</sup> JOUANNET P., *Statistiques du département de la Gironde*, tome 1, Bordeaux, Chez les Principaux Libraire, 1837, p. 345.

destruction humaine du bois) et à l'ouest du Verdon. Les bois situés au sud du marais du Logit et au niveau du bourg de Soulac se maintiennent. Des bois sont aussi présents à proximité des différents hameaux situés le long du chemin de Soulac au Verdon. Ils sont au sud du chemin, empêchant les sables d'envahir les terres cultivées et les marais salants. Sur le cadastre (carte 5 ; 1833), des bois sont toujours présents le long du chemin de Soulac au Verdon, entre le Royannais et les Grandes Maisons et autour de Lillan. Servant certainement à fixer les sables, les futaies présentes au sein de la paroisse de Soulac participent à la lutte contre les sables. Le cas de Lillan illustre nos propos. La métairie est située au milieu d'une zone où les sables sont extrêmement mobiles. Or, le hameau n'est pas ensablé, protégé par les bois présents, les seuls de cette zone. Les bois sont entretenus par les populations et nécessaires pour la protection de leurs biens. En 1789, le garde-côte Baguenard mentionne « l'envoy de la graine de pin que M. Pedescloumeau chargé de lui procurer, dans le courant du mois prochain, le temps a été si peu chaud, que les pignes qui renferment cette graine n'ont peu s'ouvrir et nay peu en avoir que deux boisseaux<sup>27</sup> ». Les bois de pins sont aussi une ressource, confortant l'idée de « dunes jardinées ». Si on pousse le raisonnement plus loin, on peut se demander si les bois sont naturels ou ont été plantés par l'homme. Toutefois, cette hypothèse ne nous semble pas possible : des pins poussent de manière naturelle sur les dunes du littoral gascon (pinèdes\*). En plus, les bois existants sont certainement le résidu de forêts médiévales.

### *Le déblaiement des sables*

La quatrième stratégie retrouvée au niveau local est le déblaiement des ouvrages ensablés. Des exemples existent pour tout le XVIII<sup>e</sup> siècle et durant la première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle.

La chapelle du Verdon constitue de nouveau un bel exemple. En 1742, les habitants de Soulac doivent ôter les palissades installées par le chapelain, mais aussi le sable qui s'était accumulé autour du bâtiment<sup>28</sup>. L'année suivante, le baron d'Arès écrit à l'intendant et mentionne que l'entrepreneur chargé du déblaiement des sables autour de la chapelle les a dupés. « Lorsque je suis arrivé icy, j'ay revu que son mur aussy a haussé de beaucoup et de beaucoup le nombre des gens que l'on employe pour balayer les sables d'alentour de la chapelle du Verdon plus qu'aujourd'hui, lorsque je suis arrivé, ils n'étaient que peu d'hommes et les autres tems, quelques-uns de plus, mais c'est loing du nombre de cent, comme il la mandé<sup>29</sup>. »

---

<sup>27</sup> AD 33, 6B 322, Lettre du garde-côte Baguenard, Soulac, 28/07/1789.

<sup>28</sup> AD 33, C 3328 (72), *Mémoire concernant les desgats que les sables porte à la chapelle du Verdon*, s.d. (entre avril et septembre 1742).

<sup>29</sup> AD 33, C 3329 (1), Lettre du baron d'Arès à l'intendant de Bordeaux, 4/08/1743.

Nous ne connaissons pas les suites de cette affaire. Cet exemple illustre les moyens importants dédiés au déblaiement des sables : cent hommes devaient être prévus à cette tâche. En 1744, l'entretien de la chapelle du Verdon nécessite « de faire tirer du sable à côté de la maison<sup>30</sup> ». En 1748, dans un *État des réparations indispensables et à faire au plus tôt à la chapelle du Verdon*, la première recommandation est de « nettoyer et décombrer le puits qui a plus de six pieds de sable au-dessus de la marque<sup>31</sup> ». Cinq ans plus tard, le déblaiement est de nouveau utilisé pour éloigner « les sables des murs » de la chapelle<sup>32</sup>. Le moulin appartenant au baron d'Arès, situé dans le bourg de Soulac, est déblayé pendant plus de quinze ans dans les années 1740-1750 « pour ôter les sables que le vent portoit dans le cerne<sup>33</sup> du moulin<sup>34</sup> ». De manière identique, les batteries situées à la pointe de Grave sont régulièrement désensablées durant la première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle. Durant l'hiver 1809, des déblais extraordinaires sont faits à la batterie de la pointe de Grave<sup>35</sup> et de nouveau en 1813<sup>36</sup>. Pour les marais salants, un exemple illustre la nécessité de travaux. L'acte notarié de 1703 mentionne 400 £ de réparations « pour la conservation desd. mares<sup>37</sup> et pour le rétablissement desd. maisons<sup>38</sup> ». Ne donnant pas plus de renseignements, les travaux doivent correspondre au déblaiement des sables et à l'édification de levées de terres empêchant la progression des sables et des eaux.

Des bœufs sont utilisés pour le déblaiement. M. d'Arès a « été obligé d'entretenir et d'envoyer souvent des bœufs pour ôter les sables » du moulin<sup>39</sup>. Malheureusement, il ne décrit pas plus la technique utilisée. Dans les autres cas, le déblaiement se fait par la force des bras. En 1809, une lettre mentionne l'utilisation de « pèles et autres objets que vous m'avez demandés<sup>40</sup> ». M. de Barbeau a hérité du moulin de M. d'Arès et « a continué d'entretenir un

---

<sup>30</sup> AD 33, C 3329 (100), *Mémoire de ce qui manque dans la maison du chapelain du Verdon et qui est utile et nécessaire*, 07/08/1744.

<sup>31</sup> AD 33, C 3328 (125), *État des réparations indispensables et à faire au plus tôt à la chapelle du Verdon et du logement du chapelain pour éviter qu'ils ne soient couverts du sable et hors d'état d'être habitez*, 03/04/1748.

<sup>32</sup> AD 33, C 3329 (11), *Réparations au logement à la chapelle du Verdon*, 28/06/1753.

<sup>33</sup> Terme d'origine armoricaine et saintongeaise, le cerne est un « espace circulaire autour de la butte d'un moulin, assez grand pour qu'on puisse manœuvrer le guivre » ; le guivre étant le bras du moulin permettant de mettre les ailes au vent ; L'HEUREUX R., *Vocabulaire du moulin traditionnel au Québec des origines à nos jours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1982, p. 51.

<sup>34</sup> AD 33, C 3717 (14), Lettre de M. de Barbeau à l'intendant Tourny, Taupignac (commune de Breuillet), 10/11/1756.

<sup>35</sup> AD 33, 2R 81, Lettre adressée à M. Gellée, garde de la batterie de la pointe de Grave, 1/02/1809.

<sup>36</sup> AD 33, 2R 87, Lettre adressée au général Mignotte, 16/06/1813.

<sup>37</sup> Trente aires saunantes perdues par les sables.

<sup>38</sup> AD 33, 4J 505 (251), Michel Morin notaire au Verdon, Procès-verbal entre sieur de Plessac, 29/05/1703.

<sup>39</sup> AD 33, C 3717 (14), Lettre de M. de Barbeau à l'intendant Tourny, Taupignac (commune de Breuillet), 10/11/1756.

<sup>40</sup> AD 33, 2R 81, Lettre adressée au garde de la batterie, 11/09/1809.

homme pour ôter les sables pendant plus d'un an », sans succès<sup>41</sup>. Concernant les travaux de dégagement de la chapelle du Verdon, les populations locales sont régulièrement réquisitionnées. En 1742 et en 1753, des corvées sont imposées aux habitants de Soulac. L'ordonnance du bailli de Lesparre de 1742 les décrit<sup>42</sup>. Les syndics et collecteurs de la paroisse commandent « par jour à tour de rôle le nombre d'habitants qui sera estimé nécessaire par led. bailli de Lesparre ». Les personnes qui refusent d'effectuer ces travaux payeront 3 £ d'amende et seront contraintes de déblayer « par un cavalier de mareichée ». En 1753, les corvées concernent les trois paroisses septentrionales du Médoc : « On éloigne les sables des murs par corvées des habitants des paroisses de Talais, Grayan et Soulac<sup>43</sup>. » Pour d'autres cas, les habitants sont employés en tant que journaliers. Dans la lettre adressée par le baron d'Arès à l'intendant en 1743, l'entrepreneur emploie des habitants de Soulac au moment de la récolte du sel<sup>44</sup>. Cela engendre des désagréments pour les propriétaires des marais salants, dénoncés par le baron d'Arès. Les militaires constituent la dernière main d'œuvre utilisée pour ôter les sables. En 1795, « il convient de charger le gardien de la batterie de son entretien et de faire travailler les canoniers et autres hommes de garde à déblayer les sables en forme de corvée toute les fois qu'il seroit nécessaire<sup>45</sup> ». En 1809, le détachement du Verdon est mis à la « disposition [du garde de la batterie] pour faire ce travail [de déblaiement] par corvée<sup>46</sup> ». La somme de 300 F est allouée pour payer les « déblais ordinairement pendant les 6 1<sup>ers</sup> mois de la présente année ». La même année, le « garde de cette batterie a veillé à ce que le détachement qui s'y trouve travaille à faire des déblais journaliers<sup>47</sup> ». Le déblaiement est une phase de dernier recours, dans une vision de court terme plutôt qu'une stratégie sur le long terme.

Les populations adoptent un certain nombre de mesures pour réduire les effets des sables ; malheureusement, ce sont des actions ponctuelles et isolées qui se soldent par un échec. Seule la palissade construite à Lillan semble avoir un résultat positif. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, « un intéressé du marais, seut fixer les sables qui s'étendait avec rapidité dans la partie de Lillan et qui couvrait tous les jours une grande étendue de terrain, il seut pour ainsi dire dompter l'élément qui par sa violence renverse les plus solides édifices par le moyen des pallissades

---

<sup>41</sup> AD 33, C 3717 (14), Lettre de M. de Barbeau à l'intendant Tourny, Taupignac (commune de Breuillet), 10/11/1756.

<sup>42</sup> AD 33, C 3328 (73), Ordonnance de Basterot, bailli de Lesparre, 18/09/1742.

<sup>43</sup> AD 33, C 3329 (11), *Réparations au logement à la chapelle du Verdon*, 28/06/1753.

<sup>44</sup> AD 33, C 3329 (1), Lettre du baron d'Arès à l'intendant de Bordeaux, 4/08/1743.

<sup>45</sup> SHDV, 1VD 48 (1), Commandant Larregure, *Rapport de la 5<sup>ème</sup> commission temporaire sur la situation des côtes depuis Bordeaux jusqu'à Guettaria*, 02/05/1795.

<sup>46</sup> AD 33, 2R 81, Lettre adressée au garde de la batterie, 11/09/1809.

<sup>47</sup> AD 33, 2R 81, Lettre adressée à M. Gellée, garde de la batterie de la pointe de Grave, 1/02/1809.

construites avec art. Et qu'il opéra à l'impétuosité des vents, il conserva des fonds immenses<sup>48</sup>. » Cet « intéressé du marais » n'a sans doute pas fixé l'ensemble de la partie sud des dunes (5,2 km entre le bourg de Soulac et la limite sud de la paroisse<sup>49</sup>), mais au moins une partie. Le recul des sables entre 1775 et 1833 peut s'expliquer par le fait que d'autres propriétaires ont pu le copier, ou bien il résulte de l'enrésinement des dunes au début du XIX<sup>e</sup> siècle, action menée par l'État. Pour les autres secteurs de la paroisse, les sables continuent de provoquer des dommages tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les habitants de la paroisse reçoivent peu d'aides extérieures. Certes, l'intendant et son subdélégué interviennent, mais leurs actions ne sont pas neutres. Ils n'aident pas réellement les populations locales à se défendre contre l'ensablement, mais tentent de conserver un bâtiment royal, la chapelle du Verdon. La protection des mêmes intérêts se retrouve chez les propriétaires terriens de la paroisse. Les biens possédés par MM. Durousset et d'Arès « sont bordés par une chaîne formée par les sables de la mer, qui les endommagent considérablement, en sorte que pour les retenir, on est obligé de faire des palissades et de contenir un espace de jonc, qui les gardent pour quelques temps<sup>50</sup> ». Les techniques sont les mêmes que celles utilisées par les populations locales : les sables sont bloqués par des constructions et on essaye de stabiliser les dunes par une couverture végétale, en conservant les plantes sauvages. Ces interventions sont dans un souci de défense de leurs biens. Seul le baron d'Arès avec son rôle d'intermédiaire auprès de l'intendance apporte son concours à la lutte contre les sables.

Dans d'autres secteurs du littoral, la fixation des sables par une couverture végétale est employée et connaît des succès<sup>51</sup>. Dans le Médoc, ces techniques sont connues, mais peu utilisées. Pourquoi une telle différence de réussite ? À Soulac, ce sont des faits ponctuels et localisés. Dans le Captalat de Buch ou à Capbreton, les fixations des sables se font sur l'ensemble des dunes, permettant d'arrêter leur progression. Pourquoi de telles actions coordonnées n'existent-elles pas à Soulac ? La principale hypothèse réside dans l'absence d'un seigneur puissant vivant sur le territoire. Le prieur ne réside plus depuis le XVII<sup>e</sup> voire le

---

<sup>48</sup> AD 33, SP 314 (81), Lettre des propriétaires de marais doux de Soulac aux administrateurs du Directoire du District de Lesparre, s.d. (1790).

<sup>49</sup> 3,5 km entre le bourg de Soulac et la métairie de Lillan et 1,7 km de cette dernière à la limite sud de la paroisse.

<sup>50</sup> AD 33, 1Mi 604 (63), Lettre de Joseph Pouard au duc de Gramont, Bordeaux, 1741.

<sup>51</sup> Durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs tentatives sont menées par le captal de Buch pour fixer les dunes de sa seigneurie. Mais, faute de moyens et de soutiens locaux, elles ne permettent pas d'arrêter la progression des sables, malgré une technique (ensemencement des dunes) efficace ; RAGOT J., *Histoire de la Teste-de-Buch*, op. cit. Plus au sud, sur le littoral de Capbreton et de Bayonne, les dunes sont fixées depuis au moins le XV<sup>e</sup> siècle, voire dès le XIV<sup>e</sup> siècle ; BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit. ; PAPY L., « Le vignoble des dunes de la Marenne et du Marensin », *Géographie historique des vignobles, Actes du colloque de Bordeaux - octobre 1977. Tome 1 : vignobles français*, Paris, Éditions du CNRS, 1978, p. 149-155.

XVI<sup>e</sup> siècle ; le duc de Gramont réside à Paris. Ce défaut d'un seigneur entreprenant présent explique certainement la défaillance d'une politique de fixation raisonnée des dunes au niveau de Soulac. Concernant les dunes de Bayonne ou de Capbreton, la fixation des sables est un gage du maintien d'activité du port de Bayonne. Les différents notables de la ville s'intéressent très tôt à cette question des avancées de sables. À Soulac, les différents propriétaires de marais salants ne tirent pas l'essentiel de leurs ressources de cette production, qui est peu affectée par les sables ; ils ne cherchent pas à enrayer définitivement la marche des sables. En plus, ils n'habitent pas sur place. Les deux seuls notables impliqués sont le baron d'Arès et le chapelain du Verdon, qui résident tous les deux à Soulac (en partie pour le baron). Cela conforte l'hypothèse d'une population livrée à elle-même.

### **VI.1.2. La réduction des impôts et du cens**

Face à l'échec de leurs tentatives, les habitants se tournent vers les autorités, royales ou seigneuriales, en leur demandant une réduction fiscale ou foncière pour répondre à l'ensablement de leurs terres.

#### *Le dégrèvement fiscal, intervention royale indirecte*

La demande de dégrèvement fiscal est une stratégie plusieurs fois utilisée par les habitants, devant l'ensablement de leurs terres (Tremenac'h en 1722<sup>52</sup>, Lit en 1770<sup>53</sup>) ou lors d'inondations (plusieurs cas dans la généralité d'Alençon au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>).

Concernant la paroisse de Soulac, aucune demande précise n'a été formulée par les habitants. L'étude de l'évolution de la taille de Soulac entre 1686 et 1774 ne permet pas de constater un éventuel dégrèvement, mais révèle deux informations (tableau 17). La première est la relative stabilité du montant de la taille de Soulac. Il varie de 1 465 £ en 1774 à 1 838 £ en 1693 et en 1694. La taille réelle, c'est-à-dire réellement perçue par les autorités est comprise entre 1 738 £ en 1693 et 1 290 £ en 1758 (1 710 % en 1758). La taille de Soulac reste globalement constante durant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et les sept premières décennies du XVIII<sup>e</sup> siècle ; malheureusement, les montants postérieurs n'ont pas été retrouvés. L'idée d'un dégrèvement durant cette période ne nous paraît pas possible, excepté une baisse de 17 points entre 1758 et 1774. Le deuxième renseignement du tableau est un montant élevé de la taille de

---

<sup>52</sup> CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage*, op. cit., p. 137.

<sup>53</sup> AD 33, C 2673, Lettre des habitants du quartier d'Agnès, paroisse de Lit à l'intendant de Bordeaux, 04/01/1776.

<sup>54</sup> DESARTHE J., *Le temps des saisons*, op. cit., p. 172.

Soulac : dans tous les cas de figure (taille prévue ou réelle), le montant moyen imposé aux paroisses de la juridiction de Lesparre est inférieur. En 1749, la différence atteint presque 1 000 £ !

Plusieurs causes peuvent expliquer cette importante différence. En premier lieu, le nombre de feux de la paroisse imposée peut expliquer une taille élevée. Le montant de la taille prévue par les autorités est réparti par généralité, puis entre les élections, ensuite entre les juridictions et enfin au niveau des paroisses. En 1765, le nombre de cotes taillables de la paroisse de Soulac s'élève à 164, c'est-à-dire le nombre de feux. En moyenne, une paroisse de la juridiction de Lesparre contient 216 cotes<sup>55</sup>. L'explication du montant élevé de la taille de Soulac ne réside pas dans le nombre de foyers fiscaux. Une autre interprétation est une surimposition des habitants de Soulac. L'affaire des privilégiés de Soulac en 1774 confirme cette hypothèse. Pour rappel, les collecteurs de Soulac ont assujéti entre 1768 et 1773 des gentilshommes à la taille alors qu'ils en étaient exemptés. L'enquête qui a suivi nous a permis de connaître les fonds possédés par les gentilshommes au sein de la paroisse de Soulac. Pierre Bontemps, secrétaire de la subdélégation de Lesparre, dans un mémoire adressé à l'intendant reconnaît une surimposition des gens de Soulac<sup>56</sup>. Selon lui, « l'imposition matrisse devrait ce semble être fixée à la somme de 500 £ [au lieu de 1 465 £] veu le peu de fortune des dites taillables et veu encore que les biens sujets à l'imposition sont susceptibles d'une diminution considérable, en ce que les sables de la mer couvrent tous les jours partie de ses fonds ». Il demande la magnitude de l'intendant qui « s'apercevra aisément combien cette communauté mérite sa bonne justice et un prompt soulagement ». Cette diminution a semble-t-il été appliquée. En 1801, dans une délibération du conseil municipal de Soulac, il est mentionné que face à l'ensablement, « l'ancien gouvernement [a procédé] par acte de justice à un dégrèvement chaque année, sur les Roles de cette commune<sup>57</sup>. »

---

<sup>55</sup> AD 33, C 2672 (1), *État et département des paroisses de l'élection de Bordeaux*, 1765.

<sup>56</sup> AD 33, C 689 (1), Mémoire de Pierre Bontemps, secrétaire de la subdélégation de Lesparre à l'intendant, Lesparre, 12/04/1772. En comparant le revenu des taillables de Soulac aux taillables des paroisses voisines, il pense que les « propriétaires taillables du dit Soulac sont surchargés ». « En accumulant les sommes portées dans la colonne de comparaison et divisant le total en sept portions égales la ditte paroisse de Soulac ne devrait supporter pour son imposition matrisse que la somme de 526 livres dans le temps qu'elle est portée à celle de 1 465 livres ». En effet, les revenus des taillables de Soulac s'élèvent à 11 023 £ 16 s. et payent 1 465 £ de taille. Or les taillables de Talais et de Saint-Vivien ont respectivement 15 000 £ et 19 000 £ de revenus et payent 735 £ et 925 £ de tailles. Les taillables de Soulac devraient payer 539 £ par rapport aux taillables de Talais, 535 £ pour ceux de Saint-Vivien. En effectuant les mêmes comparaisons avec les paroisses de Grayan, de Vensac, de Vendays, de Queyrac et de Gaillac (les « sept portions » mentionnées précédemment), la taille de Soulac devrait s'élever à 526 £ soit presque le tiers de ce que les taillés payent actuellement.

<sup>57</sup> AD 33, SP 910 (7), *Extrait de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Soulac du 26 Ventôse an 9* (21/02/1801).



Les habitants de Soulac ont obtenu à la fin de l'Ancien Régime un dégrèvement fiscal, motivé par l'avancée des sables. La réduction a été octroyée par les autorités et ne provient pas d'une demande locale, ou du moins elle n'a pas été conservée. Une autre aide de l'État peut se présenter lors de disettes frumentaires. En 1789, la Chambre de Commerce devant « la disette de la dernière récolte et la rigueur de l'hiver [qui] ont jetté dans la plus affreuse misère les habitants de la plupart des communautés [... et] l'abondance reproduite par les primes à l'exportation des grains » décide d'un « projet d'une souscription de bienfaisance en faveur des communautés que le défaut d'argent réduit à manquer de grains » dont doit profiter Soulac. Malheureusement, nous ne savons ni le montant ni les suites de cette affaire<sup>58</sup>.

"Projet d'une souscription de bienfaisance en faveur des communautés que le défaut d'argent réduit à manquer de grains". "

### *Une diminution des cens dus au prieur de Soulac*

Les actes de reconnaissances des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles au prieur de Soulac permettent de mettre en évidence une diminution des rentes payées par les tenanciers. Le censier de 1648 indique une réduction du cens pour les pièces ensablées. Les détenteurs des 23 tenures ensablées payent en moyenne 13 d. de rente<sup>59</sup>. À l'inverse, les 217 autres tenanciers payent en moyenne 38 d. de rente. Pour être complet, 37,5 % des tenanciers de terres ensablées payent aussi une rente en nature, contre 19,35 % pour les autres détenteurs de pièces. Les terres ensablées ne permettent pas une production importante, des rentes en nature sont elles privilégiées par le prieur ? Ce qui expliquerait une rente numéraire plus faible que pour l'ensemble des autres tenanciers.

La diminution des rentes est plus marquante au XVIII<sup>e</sup> siècle. Des reconnaissances de 1776 (plus deux de 1774 et une de 1779) indiquent un dégrèvement : sur 27 tenures, 10 ont une réduction de rente en ne payant plus que des canards ou des sarcelles alors qu'auparavant elles payaient une rente en numéraire (tableau 18)<sup>60</sup>. Les tenanciers qui ont une réduction de leur

---

<sup>58</sup> AD 33, C 4437 (1), *Projet d'une souscription de bienfaisance en faveur des communautés que le défaut d'argent réduit à manquer de grains*, 1/05/1789.

<sup>59</sup> Nous avons exclu pour la moyenne le loyer de la pièce de Bouger contenant une habitation, un jardin, une terre en jauga\* et un bois, située rue d'Espagne. En effet, le tenancier paye 4 £ 9 s. 4 d. de rentes et 6 d. d'exporte\*, chiffre qui fausse les données. En comptabilisant la maison, les tenanciers des pièces ensablées payent 2,4 d. d'exporte\* et 57 d. de de rentes. Le choix de l'exclure réside aussi dans le fait que la maison a été construite récemment sur les ruines de deux anciennes maisons, ce qui peut être interprété comme une certaine aisance financière du tenancier.

<sup>60</sup> AD 33, H 808, f°189 v° -209 v°, Actes concernant le prieuré de Soulac, 7-10/02/1776 ; AD 33, H 808, f°246v°, Actes concernant le prieuré de Soulac, 08/01/1779.

rente payent en moyenne 1,3 paire de canards/sarcelles sauvages gras par tenure. Pour les dix-sept autres tenures, la moyenne des rentes dues au prieur est de 22 s. 7 d. – 41 % des tenures payent aussi soit une paire de canards, soit une paire de sarcelles. Le tableau montre une évolution notable des rentes : en 1615 ou en 1690, elles étaient en argent et les agrières\* s'élevaient au « 1/5 des fruits ». En 1776, les droits d'exporte\* restent sensiblement les mêmes, mais les rentes se transforment : les tenanciers doivent seulement des paires de canards gras sauvages. Cette évolution est due à « l'ingratitude » des fonds et des « maisons qui y ont été bâties et que d'ailleurs ils sont sur le point d'être couverts par les sables de la mer ». Les terres ne produisent plus, les tenanciers ne peuvent plus payer et bénéficient d'une reconversion de leur rente. Le prieur a « volontairement commué réduit et fixé [...] la rente » en deux paires de canards pour les possessions de Joseph LaSalle. Pour les pièces des frères Baguenard, « dom Soubira aud. nom pour satisfaire à la prière et réquisition desd. Baguenard [...] qui lui a été faite du peu de production desd. fonds et notamment de la première pièce qui est sur le point d'être couverte par les sables a volontairement commué réduit et fixé [...] la rente ». Face à l'ensablement des tenures, le prieur de Soulac répond aux demandes de ses tenanciers en diminuant les rentes.

Les populations, faisant face à la perte de production de leurs terres, se tournent vers leur seigneur et les autorités centrales afin d'obtenir des réductions foncières et fiscales. Le pouvoir royal, avec le secrétaire de la subdélégation de Lesparre, et le prieur de Soulac acceptent l'idée d'un dégrèvement pour soulager les populations. En contrepartie, l'argent dégagé doit permettre le financement de la lutte contre les sables. Est-ce le cas ? On peut en douter ; la demande de réduction s'appuie sur l'ensablement pour motiver la requête et l'argent dégagé peut être reconverti dans d'autres secteurs (assèchement par exemple). La demande de dégrèvement fiscale ou foncière peut être interprétée comme un échec des différentes stratégies de lutte contre les changements, notamment face à l'avancée des sables. Ne pouvant faire face aux sables, les populations en demandant une réduction des rentes ou des impôts reculent devant les sables, en abandonnant progressivement ces terres devenues improductives.

### **VI.1.3. La protection des batteries côtières au XVIII<sup>e</sup> siècle**

Les premières constructions de batteries à la pointe de Grave se font lors de la guerre de Sept Ans. Situées en bordure du rivage, elles sont régulièrement détruites par les eaux et les sables et donc reconstruites (1772, 1799 et 1811). Pour les protéger, les militaires s'inspirent des techniques des locaux.

### *Une couverture végétale protégeant les batteries*

Nous avons vu que les sables endommagent les batteries de la pointe de Soulac durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour parer à ces inconvénients, plusieurs stratégies ont été utilisées. Des fossés sont construits pour retenir les sables aux abords des batteries et de leurs dépendances. Parallèlement, les sables sont bloqués. La batterie de Grave « est fermée par derrière [...] un rang distant de 5 [toises] de l'épaule, trois rangs de clayonnages parallèles et espacés de 5 en 5 toises l'entourent. Ils ont été construits dans l'intention de fixer le sable sur lequel la batterie est établie<sup>61</sup>. » Des campagnes de déblaiement des sables ont aussi lieu. Une autre stratégie est employée : la fixation des dunes proches des batteries par une couverture végétale.

L'idée de protéger les batteries par un manteau végétal remonte à la fin des années 1760. En 1772, M. Siere de Cinq Mars fait planter autour de la batterie de la pointe de Grave « deux lignes de bois de tamarin<sup>62</sup> de quatre toises de largeur chacune formant un busq du côté des terres pour garantir le fort des sables et les faire couler à droite et à gauche suivant la direction des vents de terre. Et j'espère par ce qui m'a été dit par les habitans du païs que la nouvelle plantation prendra racine et réussira dans la plus grande partie<sup>63</sup> ». La technique employée est la fixation des sables par des tamarins. Ces plantations avaient déjà été évoquées lors de la reconstruction de la batterie de la pointe de Grave en 1768 (illustration 36). Les quatre rangées de tamarins sont clairement précisées « pour arrêter les sables ». Les plants entourent la batterie et fixent les sables aux quatre points cardinaux de l'édifice militaire.

Durant les périodes révolutionnaire et napoléonienne, la même technique est employée : les sables situés autour des batteries sont immobilisés par une couverture végétale. En 1795, « pour arrêter le mouvement des sables dans le contour de la batterie [de Grave], la Commission propose l'ensemencement de graines qui se plaisent [dans] ces sables et la plantation d'arbrisseaux<sup>64</sup> ». L'objectif est « de semer et planter sur une assez grande étendue de terrain environnant des plantes qui se plaisent dans le sable, tels sont parmi les arbres le pin, les arbrisseaux, les tamarisques et les graminées, le gourbet. On seroit seulement obligé de tenir le terrain semé de plantes couverts de branchages d'arbres, jusqu'à ce que les plantes ayant suffisamment pris racine, par ce moyen on empêchera l'action du vent sur la surface du sable

---

<sup>61</sup> SHDV, 1VD 4 (1), Commandant Larregure, *Rapport de la 5<sup>ème</sup> commission temporaire sur la situation des côtes depuis Bordeaux jusqu'à Guettaria*, 02/05/1795.

<sup>62</sup> Le tamarin est un nom dérivé du tamaris.

<sup>63</sup> SHDV, 1VD 62, Lettre de Siere de Cinq Mars, Bordeaux, 2/03/1772.

<sup>64</sup> SHDV, 1VD 4 (30), Mémoire de la Commission, s.d. (1795).

qui ne sera plus mis en mouvement ni transporté ailleurs<sup>65</sup>. » En 1810, le capitaine Combes, du corps du Génie des côtes d'Arvert, de la Gironde et de La Teste, estime qu'il est nécessaire « de faire faire des semis autour du fort que je vais faire construire à la pointe de Grave<sup>66</sup> ». Pour cela, il demande aux « maires des communes du Bas-Médoc (arrondissement de L'Esparre) à me faire fournir les branchages nécessaires pour faciliter cette opération. Ce travail intéressant particulièrement les communes de l'extrémité du Bas-Médoc, puisqu'il a pour but de fixer les sables dont les fréquents déplacements sont très nuisibles. » Des recommandations particulières sont nécessaires pour ne pas entraver la vision des soldats présents au fort. Les semis « ne devront s'en rapprocher qu'à une distance de 600 toises ; passé un intervalle, ils devront être faits avec du genêt autour autre graine dont la croissance ne puisse pas nuire à la défense et à la sûreté du poste. Ces derniers semis devant environner le fort, il est bien à désirer qu'ils puissent être commencés dans le courant du mois d'octobre pour que les sables ne gênent pas les travailleurs pendant l'hiver prochain<sup>67</sup>. »

#### *Influences et échecs de l'ensemencement des dunes autour des batteries*

Les plantations ne réussissent pas toutes. À la suite des vents violents du 29 mars 1772 et des jours suivants, « le commencement de la nouvelle plantation que [M. Siere de Cinq Mars avait fait] faire, avoit été endommagée (sans avoir été sependant déracinée) je suis dans le sentiment, Monseigneur, pour que les sables ne dégradent pas ce que nous avons fait et ce qui nous reste à faire de cette plantation, de faire poser une haye sèche portée en avant du côté des terres pour le garantir du courant des sables<sup>68</sup> ». Les plantations permettent de bloquer les sables, mais à moyen terme, voire à long terme. Pour des résultats plus rapides, d'autres stratégies sont privilégiées, notamment la construction d'une palissade retenant les sables. La protection des batteries par la plantation d'arbustes et de plantes n'est pas une réussite totale. Les batteries demeurent exposées aux sables durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

Les actions des militaires se concentrent sur deux types : moyens temporaires (déblaiement, blocage des sables, ensemencement des dunes autour des batteries) ou définitifs. Concernant cette dernière, on abandonne le bâtiment et on le reconstruit plus loin. En 1796, « la batterie de la pointe de Grave par sa position au milieu des sables a nécessité beaucoup de

---

<sup>65</sup> SHDV, 1VD 4 (1), Commandant Larregure, *Rapport de la 5<sup>ème</sup> commission temporaire sur la situation des côtes depuis Bordeaux jusqu'à Guettaria*, 02/05/1795.

<sup>66</sup> AD 33, SP 913 (17), Lettre du capitaine Combes au préfet de la Gironde, Bordeaux, 10/09/1810.

<sup>67</sup> AD 33, SP 913, Lettre du capitaine Combes au préfet de la Gironde, Bordeaux, 29/09/1810

<sup>68</sup> SHDV, 1VD 62, Lettre de Siere de Cinq Mars, Bordeaux, 5/04/1772.

déblayements, les sables étant parvenus à obstruer presque entièrement tous les établissements. Cependant malgré les travaux qu'on y a fait pour les déblayer, on n'a pu y parvenir entièrement. Il faudrait des sommes immenses et 100 travailleurs tous les jours. On s'est donc borné à en prolonger la conservation autant que possible, mais il faudra l'abandonner la campagne prochaine<sup>69</sup>. » En 1811, la batterie de la pointe de Grave est reconstruite à l'abri des sables.

La technique de fixation des dunes par des plantations témoigne de connaissances précises. Les auteurs des projets de fixation des dunes autour des batteries du XVIII<sup>e</sup> siècle ont une triple influence avérée<sup>70</sup>. Les militaires qui proposent un projet de fixation des sables par des plantes sont basés à Bayonne<sup>71</sup>. M. de Cinq-Mars est directeur des fortifications de cette ville en 1772<sup>72</sup>. Concernant le plan de 1768 (illustration 36), il est levé par M. de Laffitte Claré, sans doute un ingénieur militaire, qui est sous la responsabilité de M. D'Eyrignac de Bayonne<sup>73</sup>. Nous pouvons légitimement penser que leur présence à Bayonne explique les connaissances de l'utilisation des plantations de pin et de gourbet sur les dunes pour les fixer. Une autre influence vient du bassin d'Arcachon avec la reproduction des techniques de plantation des dunes<sup>74</sup>, « dont on a déjà fait usage à la batterie de la Roquette<sup>75</sup> ». La dernière influence est exercée par les populations locales. En 1772, M. Siere de Cinq Mars espère « par ce qui m'a été dit par les habitants du pays que la nouvelle plantation prendra racine et réussira dans la plus grande partie<sup>76</sup> ». Les habitants de la pointe du Médoc connaissent les techniques de fixation des dunes par la couverture végétale et influencent les militaires. Étant confrontés régulièrement aux sables, ils ont su s'adapter et mettre en application des techniques efficaces, « des moyens qu'on emploie aujourd'hui pour les fixer avec succès, et qu'on peut employer encore<sup>77</sup> ».

---

<sup>69</sup> SHDV, 1VH 398 (31), *Mémoire sur les ouvrages de fortifications ordonnés sur les côtes dépendantes de la sous-direction de Bordeaux qui sy sont exécutés pendant la 4<sup>ème</sup> année et sur ceux qui n'ont pu recevoir leur exécution*, Bordeaux, 25 frimaire an V (15/12/1796).

<sup>70</sup> Dès le XV<sup>e</sup> siècle, les dunes des Pays-Bas actuels sont plantées de carex des sables qui permet de lutter contre l'érosion éolienne et l'action de la mer en fixant les dunes. Il est possible que les militaires français aient connaissance de ces techniques, MORERA R., *L'assèchement des marais op. cit.*, p. 20

<sup>71</sup> La fixation des dunes par des pins et du gourbet est connue et appliquée à Bayonne dès le XV<sup>e</sup> siècle, voire dès le XIV<sup>e</sup> siècle ; BUFFAULT P., *Histoire des dunes, op. cit.*, p. 136.

<sup>72</sup> SHDV, 1VD 62, Lettre adressée à MM. Kearney et à Siere de Cinq Mars, Versailles, 5/05/1772.

<sup>73</sup> SHDV, 1VD 62, M. de Laffitte Claré, *Projet d'une batterie projetée au Bas de la rivière de Bordeaux du côté de Grave en Bas-Médoc*, Verdon, 23/0/1768.

<sup>74</sup> Le captal de Buch a mené plusieurs campagnes d'enrêinement des dunes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, RAGOT J., *Histoire de la Teste-de-Buch, op. cit.*

<sup>75</sup> SHDV, 1VD 48 (1), Commandant Larregure, *Rapport de la 5<sup>ème</sup> commission temporaire sur la situation des côtes depuis Bordeaux jusqu'à Guettaria*, 02/05/1795. La batterie de La Roquette est située au sud du Bassin d'Arcachon.

<sup>76</sup> SHDV, 1VD 62, Lettre de Siere de Cinq Mars, Bordeaux, 2/03/1772.

<sup>77</sup> SHDV, 1VD 48 (1), Commandant Larregure, *Rapport de la 5<sup>ème</sup> commission temporaire sur la situation des côtes depuis Bordeaux jusqu'à Guettaria*, 02/05/1795.

Les militaires permettent d'importer sur de nouveaux territoires des techniques efficaces de lutte contre les sables utilisées sur d'autres littoraux (Bayonne, La Teste). L'échec de leurs tentatives réside dans le fait qu'ils se contentent de protéger seulement leurs batteries et ne cherchent pas à fixer l'ensemble des dunes.

#### **VI.1.4. En dernier recours : la création de nouveaux lieux d'habitat**

Malgré les moyens utilisés, les sables progressent toujours. Le dernier recours pour les populations locales est l'abandon de leurs habitations et la reconstruction de nouveaux hameaux. L'exemple le plus probant est celui de l'église de Soulac et la construction d'une nouvelle plus à l'est, à l'abri des sables envahisseurs.

##### *La création de nouveaux hameaux*

La carte 36 représente 83 maisons ensablées, dont la totalité du bourg de Soulac (65 bâtiments). L'étude de la carte de Belleyme (carte 4 ; 1775) par rapport à celle de Claude Masse (carte 3 ; 1707) permet d'appréhender l'abandon et la reconstruction des lieux d'habitat. Les nouveaux hameaux indiqués en 1775 sont le témoin d'un déplacement de l'habitat.

Le bourg de Soulac est abandonné durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Lors de l'enquête pastorale de 1737, le curé déclare que « le principal lieu de la paroisse est le bourg qui a environ douze feux, il y a seulement un autre village, qu'on appelle la Pointe qui a environ quarante cinq feux<sup>78</sup> ». La Pointe correspond à l'ensemble des hameaux situés le long du chemin de Soulac au Verdon. Sur la carte de Belleyme, plusieurs pôles émergent, plus à l'est, à l'abri des dunes mobiles. Le premier correspond aux différents hameaux situés au nord de la paroisse, le long du chemin de Soulac au Verdon (42 maisons) : Les Huttes (11 maisons), Le Royannais (6 maisons), Les Vissoules (5 maisons), Grandes Maisons (7 maisons), le Verdon (11 maisons) et les maisons isolées de Parlaporte et de Touvent. Le deuxième pôle est celui situé entre l'ancien bourg de Soulac et le Jeune-Soulac (37 maisons), autour du moulin des Champs représenté sur la carte de Masse. Pierre de Belleyme mentionne les hameaux de La Vidau, Les Vignettes, le Bosq, le Blanc, La Salle, Taffard, La Grande Roque, Les Champs, La Petite Roque et « Soulac », c'est-à-dire le Jeune-Soulac où la nouvelle église est construite. Le troisième centre est au sud-est de la paroisse, longeant le chemin de Soulac à Lesparre, du pont de Soulac

---

<sup>78</sup> AD 33, G 649, Visite des archevêques, 1737.

à la paroisse de Talais où vingt maisons sont représentées en 1775 contre seulement sept sur la carte de Masse. Le seul hameau mentionné est celui de Neyran, regroupant 14 maisons (4 sur la carte de Masse). Le quatrième pôle est autour du marais du Logit (14 maisons). Douze maisons existaient au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais ont été ensablées : soit les dessins des cartographes ont mal représenté ces maisons, soit les habitants ont reconstruit leurs habitations plus à l'est. En 1775, ces groupements sont nommés : La Caze (5 maisons), La Hutte (une maison), les Logis de Caben (4 maisons), La Touque (une maison) et Grave (3 maisons). Enfin, des maisons isolées sont toujours représentées : Les Gourbeillons, La Longue et la Garre (3 maisons en tout ; dans les anciennes salines de Soulac). La métairie de Lillan, au sud-ouest de la paroisse, reste toujours isolée durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1772, le curé de Soulac répondant au questionnaire émis par l'archevêque de Bordeaux indique la présence d'une majorité de la population le long du chemin de Soulac au Verdon. « Tous les paroissiens sont fort éloignés les uns des autres, il n'y a que neuf maisons dans le bourg, la plupart des paroissiens habitent un lieu nommé les Huttes à cause de petites cabanes où ils sont logés et au lieu de Les Grandes Maisons, mais le plus grand nombre habite le lieu (*sic*) du Verdon ou de la Pointe de Graves<sup>79</sup>. » L'habitat, qui était auparavant regroupé autour du bourg, est maintenant éclaté, sans qu'un lieu émerge.

Les hameaux mentionnés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle se maintiennent au début du XIX<sup>e</sup> siècle ; certains s'accroissent. Le cadastre permet de mesurer cette évolution (carte 5 ; 1833). Le premier secteur habité demeure les hameaux situés le long du chemin de Soulac au Verdon avec 60 maisons : Les Huttes (11 maisons), le Royannais (6 maisons), les Grandes Maisons (3 maisons), la Grande Sarretière (2 maisons) et le village du Verdon (38 maisons). Le deuxième, entre l'ancien bourg de Soulac et le Jeune-Soulac, est constitué de 39 maisons, dont 18 pour le Jeune-Soulac et 11 pour le Vieux-Soulac. La troisième zone, du pont de Soulac au chenal de Talais, longeant le chemin de Lesparre à Soulac, demeure un centre d'habitat conséquent avec 20 maisons, dont 13 maisons pour le seul hameau de Neyran. Le cadastre nous dévoile deux nouveaux noms pour ce secteur : La Runde et les Arrecoins. La quatrième zone, autour du marais du Logit, connaît une stabilité : 12 maisons. Toutefois, seulement trois hameaux sont représentés (le Grand Logis, le Logis et Au Pont), remplaçant les hameaux de La Caze et de Grave. Une nouvelle zone d'habitat émerge : la zone sud-ouest de la paroisse, longeant le chemin de Grayan à Soulac, regroupant 39 maisons. Le hameau de Lillan est composé de 15 maisons. De nouveaux noms apparaissent (du nord au sud) : Les Cousteaux,

---

<sup>79</sup> AD 33, G 558, f°392-395, Enquête de l'archevêque, Soulac, 29/02/1772.

Gartieu et Glaugeot. Pour être complet, trois maisons restent isolées : les Prises, la Longue et Gourbillon. L'éclatement de l'habitat se poursuit au début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec toutefois un regroupement autour du Verdon, qui devient le principal lieu de la commune, prenant la place du bourg primitif.

Le hameau du Vieux-Soulac est mentionné dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, bien qu'il ne soit pas indiqué sur la carte de Belleyme<sup>80</sup>. Il ne correspond pas exactement à l'ancien bourg, qui était situé légèrement plus à l'ouest. Il regroupe les hameaux de La Vidau, des Vignettes et du Bosq. Le Vieux-Soulac est aussi constitué de Machecoulac, de La Tonnelle, de La Trille et de la Croix de Pierre<sup>81</sup>. Le Vieux-Soulac semble constituer des « quartiers » des censiers, c'est-à-dire les lieux situés à proximité du bourg de Soulac au XVII<sup>e</sup> siècle. Le nom de Vieux-Soulac est toujours utilisé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>82</sup>.

### *Une paroisse bicéphale*

Parmi les différents foyers d'habitation, deux se distinguent et occupent une place centrale : le Jeune-Soulac et le Verdon.

Le Jeune-Soulac est le centre religieux de la paroisse. Il devient le bourg de la paroisse avec la présence de l'église paroissiale. À la suite de la cession de l'ancienne église de Soulac en 1744, les autorités, par l'intermédiaire du Secrétaire d'État de la Marine, financent la construction d'une nouvelle église. Les travaux sont confiés à Jacques Blanc, qui a remporté l'adjudication de construction de la nouvelle église pour la somme de 10 500 £ le 24 juin 1744<sup>83</sup>. Le prix de la nouvelle église fixe le prix de rachat de l'ancienne église de Soulac par la Marine, afin de la conserver comme amer. Le 10 décembre 1745, l'architecte Etienne Dardon est chargé de « la visite de réception » de l'église<sup>84</sup> et de vérifier sa conformité au devis, ce qui est le cas<sup>85</sup>. Les paroissiens pourront « transporter dans la nouvelle église, les ornements, calices, lampes, et tout ce qui pourra se transporter<sup>86</sup> » de l'ancienne. Selon l'abbé Baurein, la nouvelle église

---

<sup>80</sup> Un mémoire de 1768 le nomme ; SHDV, 1VD 62 (9), *Mémoire sur le voyage que M. de Roquepique, Godefroi et moi avons fait dans le Médoc, au Verdon, à la pointe de Grave et sur la côte de Royan*, 1768.

<sup>81</sup> AD 33, H 808, f°189v° -209v°, Actes concernant le prieuré de Soulac, 7-10/02/1776 ; AD 33, H 808, f°246v°, Actes concernant le prieuré de Soulac, 08/01/1779.

<sup>82</sup> AD 33, SP 314 (2), Décret de Napoléon III, 27/05/1870.

<sup>83</sup> AD 33, C 3330, 23/02/1746.

<sup>84</sup> La nouvelle église mesure 6,6 m de hauteur (22 pieds), plus de 24 m de long (79,5 pieds) sur 8 m de large (27 pieds) sans compter les chapelles. Le clocher culmine à plus de 8 mètres (28 pieds) ; AD 33, C 3330 (28), Ingénieur Vimar, *Devis des ouvrages à faire pour la construction d'une nouvelle église située à un quart de lieue de l'ancienne église de Soulac en Bas Médoc*, 1744.

<sup>85</sup> AD 33, C 3330, 23/02/1746.

<sup>86</sup> AD 33, C 3328 (76), Lettre du baron d'Arès, Soulac, 27/02/1744.



peut accueillir cinq cents personnes<sup>87</sup> ; « environ cent et quelques communians<sup>88</sup> » selon l'auteur d'un mémoire adressé à l'intendant de Bordeaux entre 1741 et 1744. Le curé de Soulac réside dorénavant au Jeune-Soulac. En 1777, Gaspard Mar, prêtre et curé de Soulac, est muté à Cissac. Il effectue la vente à Dominique Eyriaud, son successeur à la cure de Soulac, d'une « petite pièce de terre actuellement en nature de jardin<sup>89</sup> située en la paroisse de Soulac, cy devant en une petite chambre de maison appelée ordinairement le grenier ». Le jardin est confronté à l'ouest au reste du jardin appartenant à ladite maison, « l'allée et platebande avec les arbres allignent appartenant au jardin dud. presbitaire qui en fait la séparation, auquel mondit sieur Mas avoit joint la présante pièce pour l'agrandir<sup>90</sup> ». Le Jeune-Soulac devient le centre de vie paroissiale et est appelé dorénavant le bourg de Soulac. Toutefois, il ne tient ce rôle qu'à la présence de l'église.

Le village le plus peuplé de la paroisse devient le Verdon au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quatre phases caractérisent sa croissance. La première phase est celle d'un lieu peu aménagé et peu peuplé. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, « il n'y a point de lieu plus désert en France qu'est celui du Verdon où l'on veu construire une chapelle [...], c'est un endroit sec et aride, où il n'y a que du sable. L'habitat le plus près est Soulac, qu'est un village à une lieue de là et tout le reste du pays est fort peu habité<sup>91</sup> ». Claude Masse représente seulement trois maisons sur sa carte. La volonté du pouvoir royal d'édifier une chapelle permet au village d'entrer dans sa deuxième phase. La chapelle est construite entre 1717 et 1722. Le chapelain est chargé de secourir spirituellement les marins de passage relâchant dans la rade du Verdon. Il apporte « les secours spirituels dont ils étoient privés<sup>92</sup> ». Il se consacre exclusivement aux « gens de mer<sup>93</sup> » : il « ne jouira d'aucun droit de dîmes, baptêmes, mariages et sépultures, lesquels appartiendront toujours au curé de Soulac dans la paroisse duquel cette chapelle est construite<sup>94</sup> ». Toutefois, il obtient le droit en 1724 « d'administrer les sacrements aux gens de mer dans les occasions

---

<sup>87</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises, op. cit.*, p. 59.

<sup>88</sup> AD 33, H 1049 (4), *Mémoire instructif concernant l'Église et clocher de Soulac, en Bas Médoc qui se trouve environ quatre cents soixante quinze toises du bord de la mer, et qui sert de balise pour l'entrée et la sortie des vaisseaux de la rivière de Bordeaux et les pillotes lamaneurs se servent de ladicte église par le travers d'une voile et du moulin de Mr. le Baron d'Arès, distant d'icelle d'environ cinquante toises pour être justes dans leur passe et par ce moyen éviter les écueils et rochers, et aprez se servent du clocher de Royan pour seconde balise*, s.d. (entre 1741-1744).

<sup>89</sup> Le jardin, mesure 46 pas sur 33 (34,5 m sur 24,75 m), correspond à la moitié du jardin de la maison presbytérale.

<sup>90</sup> Gaspar Mas avait acquis le jardin en 1768. La vente se fait pour le prix de 120 £ ; AD 33, G 3400, *Vente par M. Mas curé de Soulac a M. Dominique Eyriaud aussy prettre pour 120 £, 24/01/1777.*

<sup>91</sup> AD 33, C 3328 (25), Lettre au Conseil de la Marine, 27/04/1717.

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> AD 33, C 3328 (58), lettre à M. de Maurepas, 17/08/1731.

<sup>94</sup> AD 33, C 3328, (39), lettre à M. de Mornille, 21/05/1723.

pressantes<sup>95</sup> ». Pour vivre, il touche des appointements de l'intendant de Bordeaux<sup>96</sup>. Parfois, plusieurs dizaines de navires attendent les vents favorables pour quitter la Gironde et sont stationnés dans la rade du Verdon. Des échanges entre les marins de passage et la terre se font. Les marins viennent assister à la messe et profitent des services du Verdon, où « il n'y a que des cabarets où on fait des grandes débauches les jours des fêtes de même que durant la semaine les matelots étant dessendus<sup>97</sup> ». En 1764, un cimetière est construit « pour y enterrer [...] non les habitants de Soulac, mais selon l'usage les marins seulement<sup>98</sup> ». Auparavant, il était « autorisée (*sic*) par un usage aussi ancien que la chapelle d'enterrer les corps morts des matelots et autres marins devant la porte de la dite chapelle, lequel lieu n'a jamais été béni ». La présence de la rade attire les paroissiens qui viennent se fixer autour de la chapelle et font des affaires avec les marins de passage. Au début des années 1740, « il y a même plus de peuple audit Verdon qu'à Soulac, lesquels ne vont audit Soulac que pour y faire leurs payes<sup>99</sup> ». Le troisième temps du Verdon résulte de l'ensablement du bourg de Soulac. Les habitants quittent le bourg historique, et même si certains s'installent dans d'autres hameaux, le village du Verdon devient le plus important de la paroisse : 11 maisons en 1775, 38 en 1833. La présence de la chapelle, d'échanges avec la rade et la proximité des dernières salines de la paroisse (situées à l'embouchure du chenal de Soulac) expliquent certainement la croissance plus importante du Verdon par rapport aux autres hameaux. La quatrième phase de l'évolution du Verdon est la création de la commune en 1874<sup>100</sup>.

La coexistence de deux pôles – centre de vie paroissial puis communal pour le Jeune-Soulac, principal village pour le Verdon – ne se fait pas sans une certaine rivalité. Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, des critiques se font entendre. Le curé de Soulac s'oppose à la construction d'une chapelle au Verdon, pour plusieurs raisons<sup>101</sup>. Un argument avancé est la proximité du

---

<sup>95</sup> *Ibid.*

<sup>96</sup> À la fin des années 1720, le chapelain touchait 600 £ d'appointements ; à partir de 1731 elles sont fixées à 800 £ ; AD 33, C 3328 (37), janvier 1733.

<sup>97</sup> AD 33, H 1049 (1), *Mémoire pour M. l'abbé de religieux de Ste-Croix et pour le prieur titulaire de Soulac*, du curé de Soulac, entre 1711 et 1723.

<sup>98</sup> AD 33, G 666, Lettre du chapelain Meulh à l'archevêque de Bordeaux, 24/07/1764.

<sup>99</sup> AD 33, H 1049 (4), *Mémoire instructif concernant l'Église et clocher de Soulac, en Bas Médoc qui se trouve environ quatre cents soixante-quinze toises du bord de la mer, et qui sert de balise pour l'entrée et la sortie des vaisseaux de la rivière de Bordeaux et les pillotes lamaneurs se servent de ladite église par le travers d'une voile et du moulin de Mr. le Baron d'Arès, distant d'icelle d'environ cinquante toises pour être justes dans leur passe et par ce moyen éviter les écueils et rochers, et aprez se servent du clocher de Royan pour seconde balise*, s.d. (entre 1741-1744).

<sup>100</sup> CAILLOSSE P., « La rade du Verdon », art. cit.

<sup>101</sup> AD 33, H 1049 (1), *Mémoire pour M. l'abbé de religieux de Ste-Croix et pour le prieur titulaire de Soulac*, s.d. (après 1711). Parmi d'autres raisons avancées, la légitimité de l'église de Soulac sur ce territoire avec son existence pluriséculaire et l'autorité exercée par le prieur. Un autre argument avancé est la présence de protestants au Verdon : « hameau où il y a des huguenots en plus grand nombre ». La raison mentionnée est même contradictoire.

hameau au bourg de Soulac. « On a fait glisser dans la requette que les matelots tomboient malades au Verdon et y mouroient quelque fois sans nul secours spirituel à cause de la distance de l'église de Soulac. Elle n'est pourtant pas aussy grande qu'on l'a supposé. D'ailleurs il y a sept cens ans que le curé de Soulac administre les sacrements dans ce village où il y a un petit nombre de famille. » Selon le curé de Soulac, la situation peut perdurer. Le curé insiste aussi sur la cupidité des gens du Verdon. Les « habitans du Verdon voudroient attirer tout le monde a leur cabaret et rendre désert le bourg de Soulac on a affecté de ruiner le pont et combler l'ancien chenal pour rendre les chemins impraticables et pour faire perdre les marets salans qui sont dans la fastile du prieur et au près du bourg de Soulac ». Pour cette raison, le curé de Soulac pense que « depuis 35 ans on n'a pu jamais affermer tous les vacans de Soulac dîme droits seigneuriaux et four banal au-delà de onze cent livres. Depuis dix ans personne n'en offre au-delà de cent pistoles. » L'avidité du chapelain du Verdon est une inquiétude pour le curé de Soulac. « S'il assiste les malades et donne sépulture aux morts, par le même prétexte il voudra baptiser confesser cathéchiser et voilà d'abord une autre paroisse succursale établie dans un hameau<sup>102</sup> ». « Si le chapelain fait les fonctions du vicaire perpétuel il voudra avec le temps profiter des émoluments et demander la pension du vicaire amovible jamais il n'y en a eu n'y nombre des communians pour en établir<sup>103</sup>. » En 1728, le curé Mahony avance que la présence de protestants et de la « chapelle que sa majesté a fait battir depuis peu dans ladite paroisse pour la commodité des gens de mer, et qui a ôté au curé tout commerce avec lesdits gens qui contribuoient le plus cy devant à son casuel\* [...] Lequel casuel\* dis-je par les susdites raisons ne monte à plus d'une vingtaine de livres<sup>104</sup>. »

Le curé de Soulac n'obtient pas gain de cause, la chapelle du Verdon est bel et bien construite, mais les droits du chapelain sont réduits aux seuls marins, ce qui semble se maintenir durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Par la suite, la rivalité entre le chapelain et le curé se poursuit. En 1738,

---

Le curé regrette la présence de protestants alors que l'action du chapelain peut mieux encadrer cette population. Peu de sources mentionnent la présence de huguenots. Lors de la visite pastorale de 1659, le curé de Soulac indique la présence de quelques familles huguenotes habitant à Carles, situé à proximité du bourg de Soulac (AD 33, G 639, f°123r°-125r°, Enquête de l'archevêque à Notre Dame de Soulac, 30/05/1659). En 1728, le curé Mahony, en place depuis quinze ans et sans doute l'auteur de la protestation précédente, se plaint d'un casuel\* faible étant donné du « peu de monde qui se trouve dans la paroisse, qui n'excède guère le nombre de deux cens, dont une bonne partie est de la religion P.R. » (AD 33, G 839, Déclaration du curé de Soulac Mahony à l'archevêque de Bordeaux, 26/05/1728). En 1737, lors d'une visite pastorale, le curé ne déclare aucun Nouveaux Catholiques (AD 33, G 649, Enquête de l'archevêque à Notre Dame de Soulac, avril 1737). Existe-t-il vraiment des huguenots au niveau du Verdon où est-ce un moyen de pression exercée par le curé de Soulac ? Rien ne permet de le définir plus précisément.

<sup>102</sup> AD 33, H 1049 (1), *Mémoire pour M. l'abbé de religieux de Ste-Croix et pour le prieur titulaire de Soulac*, s.d. (après 1711).

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> AD 33, G 839, Déclaration du curé de Soulac Mahony à l'archevêque de Bordeaux, 26/05/1728.

le curé de Soulac demande à utiliser la chapelle pour y célébrer la messe. Mais « la possession que ce curé en avoist pourroit par la suite occasionnée d'autres prétentions de la part de ce curé, et des difficultés avec le chapelain qui est entretenu pour desservir cette chapelle destinée pour les gens de mer, ainsi il paroist qu'il convient de laisser subsister cet établissement pour cette seule destination<sup>105</sup>. »

Du fait de la destruction du bourg historique de Soulac, le village du Verdon joue les premiers rôles. Le village devient le camp de base des travaux de la pointe de Grave dans les années 1840 (construction d'une jetée et d'épis pour lutter contre l'érosion). Par la suite, une volonté d'indépendance du Verdon se dessine par rapport à Soulac. Le 13 décembre 1852, le Conseil municipal de Soulac souhaite créer deux sections pour la paroisse : Soulac et Le Verdon. Le premier mars 1853, les habitants du Verdon vont dans le même sens et demandent que leur section devienne une commune. Leurs arguments s'appuient sur l'arrivée importante d'une nouvelle population et d'un contrôle nécessaire de cet afflux. Mais un *statu quo* demeure malgré quelques rivalités. En 1870, la question redevient d'actualité et les élections de 1871 portent 12 habitants de la section du Verdon à la tête de la mairie de Soulac, occupant tous les postes du Conseil municipal. La création de la commune du Verdon devient effective et réelle le 11 juillet 1874<sup>106</sup>.

À la suite de l'abandon de l'ancien bourg de Soulac devant les sables, on observe un basculement du centre de gravité vers le village du Verdon et non vers le bourg du Jeune-Soulac. Celui-ci n'occupe qu'une place administrative, tandis que le principal centre d'habitat devient le village du Verdon.

### *Des constructions raisonnées*

La localisation des lieux d'habitation est révélatrice d'une connaissance des aléas et d'une construction raisonnée. Les différentes maisons représentées sur la carte de Masse sont situées autour des différents marais. Les marais sont les zones géologiquement les plus récentes et datent de l'Antiquité et du Moyen Âge. L'habitat se retrouve sur un sol constitué de sédiments holocènes, qui recouvrent un substrat tertiaire et des sables pliopléistocènes, de formation plus ancienne que les marais<sup>107</sup>. Les habitations sont situées sur un sol plus stable et plus élevé (supérieur à 5 m NGF), au-dessus du niveau des hautes marées et sont protégées des

---

<sup>105</sup> AD 33, C 3328 (4), lettre du Secrétaire d'État Maurepas à l'intendant Boucher, 6/04/1738.

<sup>106</sup> BENIER J., « Notice sur la partition de Soulac et la création de la commune du Verdon », *Les Cahiers Medulliens*, BSAHM, n° 22, 1994, p. 55.

<sup>107</sup> BURNOUF J., GARMY P. et TASTET J.-P., « Paléo-paysages littoraux et occupation du sol », art. cit., p. 41-42.

submersions. En outre, elles sont installées à l'abri des fureurs de l'Océan et abritées des vents par les dunes. Jouant le rôle de barrière physique, véritables « montagnes de sable », les dunes protègent les habitations, en créant néanmoins un nouveau risque : l'ensablement. Cet abri naturel est caractéristique d'autres zones du littoral (La Faute-sur-Mer, l'Aiguillon, la Perroche sur l'île d'Oléron<sup>108</sup>) avec les mêmes risques d'ensablement. Mais la localisation de l'habitat sur un sol surélevé et protégé par le cordon dunaire réduit presque à néant le risque de dégâts par une submersion marine ou par l'érosion. Notre étude corrobore cette analyse. La seule mention de destructions par une inondation remonte à 1703 avec les maisons de deux sauniers. Les deux maisons sont abandonnées et « transporter (*sic*) en un endroit plus élevé<sup>109</sup> ». On ne construit pas n'importe où ; l'habitat est raisonné et adapté aux contraintes naturelles.

Les nouveaux lieux d'habitation représentés sur la carte de Belleyme appuient l'idée d'un emplacement pensé. À l'exception des trois maisons situées dans les anciennes salines de Soulac, les autres bâtisses sont sur le substrat haut, à l'abri des inondations. Les lieux sont sensiblement les mêmes que ceux indiqués sur la carte de Masse : le long du chemin de Soulac au Verdon, autour du marais du Logit et entre le Vieux-Soulac et le Jeune-Soulac. Pour cette dernière zone, la carte de Claude Masse la représente en cultures, soit des terres déjà exondées, soit des terres constituées de sédiments holocènes : ces terres sont dans tous les cas hors d'eau. Le risque d'un ensablement est aussi pris en compte : les nouvelles maisons sont à l'est de l'ancien bourg de Soulac et le long du chemin de Soulac au Verdon, un espace dans lequel les sables sont relativement stables. Les secteurs où les sables progressent le plus – sud du bourg de Soulac, au niveau du bourg de Soulac et directement au nord de celui-ci ainsi qu'à l'est du marais du Logit – ne sont pas bâtis. Les hameaux des Huttes, du Royannais et des Grandes Maisons sont nouvellement construits, situés à proximité des dunes, mais ce ne sont pas des zones exposées aux sables destructeurs. Ces derniers font quelques dégâts, minimes, n'empêchant pas le maintien de l'habitat. Les zones où les sables sont fortement mobiles brillent par l'absence de construction. La nouvelle église de Soulac est construite à 2 150 m plus à l'est que l'ancienne église, dans les terres à une distance importante des sables. Ces derniers sont situés à environ 1 000 m sur la carte de Belleyme, à plus de 1 200 m sur le cadastre. Même si pour l'abbé Baurein, « il n'y a pas de doute que tôt au tard les sables parviennent jusqu'à elle [l'église]. Ils n'en sont éloignés que d'un quart de lieue<sup>110</sup> », l'église du Jeune-Soulac n'a jamais

---

<sup>108</sup> PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, op. cit., p. 30.

<sup>109</sup> AD 33, 4J 505 (251), Michel Morin notaire au Verdon, Procès-verbal du sieur de Plessac, 29/05/1703.

<sup>110</sup> BAUREIN, *Variétés bordelaises*, op. cit., p. 59.

été menacée par les sables. Sa construction à distance respectable des dunes et les travaux d'ensemencement du XIX<sup>e</sup> siècle expliquent certainement la non-réalisation de cette prophétie.

Les maisons représentées sur le cadastre de 1833 confirment la répartition de l'habitat. La majorité d'entre elles est située le long du chemin de Soulac au Verdon, à l'ouest du marais du Logit, entre le Vieux-Soulac et le Jeune-Soulac ainsi que le long du chemin de Soulac à Lesparre. Les zones construites sont situées en hauteur, à l'abri des inondations et d'un possible ensablement. Une évolution se dégage toutefois au sud-ouest de la paroisse : 39 maisons sont présentes le long du chemin de Grayan à Soulac. Cette zone est pourtant marquée par une forte mobilité des sables : avancée au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, recul entre la fin du Siècle des Lumières et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le fait que les populations aient regagné des terres sur les sables au sud du bourg de Soulac peut avoir deux explications : un repli dunaire naturel ou une reconquête opérée par des actions humaines ; la deuxième hypothèse semble trouver un écho historique (la palissade édiflée par « un intéressé du marais<sup>111</sup> »). Contrôlant l'espace, les populations construisent sur ce territoire nouvellement gagné. Les maisons sont aussi situées dans la zone nommée « marais de Lillan » sur la carte de Claude Masse. Cela signifie que cet espace pouvait être inondé notamment durant l'automne et l'hiver. Mais les campagnes d'assèchement du XVIII<sup>e</sup> siècle ont permis la mise en culture des terres et une protection d'éventuelles inondations. En outre, les sables déposés durant le XVIII<sup>e</sup> siècle ont certainement exhaussé cette zone, permettant la construction de maisons sans de réels risques d'inondation.

Devant l'échec des différentes tentatives de réduire les effets des sables, les habitants abandonnent leurs maisons et les reconstruisent plus à l'est, à distance respectable des dunes. Cela constitue en quelque sorte un dernier recours et la faillite des réponses. Ne pouvant plus faire face, ils délaissent des zones anciennement intégrées dans leur finage. Le fait d'abandonner le bourg primitif et l'église témoigne d'une résignation, mais aussi un certain pragmatisme : tout détruire pour reconstruire, pour repartir sur de nouvelles bases. Cela démontre une résilience<sup>112</sup> des habitants, qui s'adaptent en abandonnant leurs biens et repartent vers l'avant en construisant une nouvelle église et de nouveaux centres (Jeune-Soulac, Verdon).

---

<sup>111</sup> AD 33, SP 314 (81), Lettre des propriétaires de marais doux de Soulac aux administrateurs du Directoire du District de Lesparre, s.d. (1790).

<sup>112</sup> « Capacité de récupération d'une population, ou son retour à l'état normal après un stress », DELAHAYE D., DESNOS P., DUBREUIL V. et MÉROT P. (dir.), *Changement climatique dans l'Ouest : évaluation, impacts, perceptions*, Rennes, PUR, 2013, p. 446.

## VI.2. L'ensemencement des dunes de Soulac (1802-1822)

Les populations locales n'ont pas réussi à arrêter la progression des sables. Pourtant ils connaissaient la meilleure technique : la fixation des dunes par une couverture végétale. Nicolas Brémontier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Bordeaux<sup>113</sup>, poursuit l'entreprise commencée dans le pays de Buch dont les dernières tentatives du captal ont donné entière satisfaction et demeure dans la mémoire collective comme celui qui a arrêté les sables des dunes littorales.

### VI.2.1. Trois périodes successives d'ensemencement promues par l'État

Deux raisons expliquent l'investissement de l'État dans l'entreprise de fixation des dunes. La première est liée à la volonté de dessécher les Landes pour une mise en culture. En 1778, le baron Charlevoix de Villers, sous les ordres du Secrétaire d'État de la Marine Sartine se rend en Gascogne pour étudier cette possibilité, mais aussi pour la construction d'un canal reliant le Bassin d'Arcachon à Bordeaux. Mais, « pour venir à bout de creuser les canaux, il faut avant tout retenir les sables des dunes, qui seules peuvent entraver la marche des travaux ; pour cela faire, il faut les fixer par l'ensemencement du pin, et, pour que cet ensemencement soit possible, il suffit de retenir la graine d'une façon quelconque<sup>114</sup>. » La conservation des embouchures du Bassin d'Arcachon et de la Gironde est la deuxième raison d'intervention. « Il est bien reconnu que les semis de la pointe du Verdon et ceux du Cap Ferret sont les plus importants du département de la Gironde ; puisqu'ils tendent à conserver et à améliorer deux rades très utiles à la Marine française dans le golfe de Gascogne<sup>115</sup>. » Nicolas Brémontier a mis en avant ses deux arguments pour inciter les pouvoirs centraux à intervenir. Il a aussi su se faire entendre à Paris avec des descriptions exagérées de dunes roulant sur elles-mêmes.

---

<sup>113</sup> Nicolas Brémontier est celui qui incarne l'ensemencement des dunes littorales gasconnes. Il a été en poste à Bordeaux sous plusieurs intendants notamment Nicolas Dupré Saint-Maur entre 1776 et 1780 puis 1784-1785 et François-Claude-Michel-Benoît Le Camus de Neville (1785-1790). Il a certainement tissé des liens étroits avec ces personnages, lui permettant d'exercer une influence.

<sup>114</sup> AD 33, 6J 72, *Résumé 'observations, sur la commission de Sa Majesté, décernée à M. le baron de Villers, pour l'examen du projet de former un port au bassin de la Teste de Buch sur la côte d'Arcachon*, cité par SARGOS J., *Histoire de la forêt landaise*, op. cit. p. 263.

<sup>115</sup> AD 33, SP 909 (36bis), Rapport de l'ingénieur Louis Aubin, *Ensemencement des dunes du Golfe de Gascogne. Rapport de l'Ingénieur de l'arrondissement de Bordeaux-Ouest sur la nécessité d'exécuter par régie les travaux de recensemencement de la pointe du Verdon et d'établir en ce point la résidence du conducteur qui est maintenant au Flamand*, 26/12/1822.

## *Les théoriciens du XVIII<sup>e</sup> siècle*

L'idée de planter des pins sur les dunes pour fixer les sables n'est pas une nouveauté. Comme vu précédemment, les habitants de Soulac et les militaires connaissaient et appliquaient cette technique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, des mémoires écrits théorisent les procédés de fixation des sables.

Le baron de Charlevoix de Villers est envoyé dans les Landes en 1778. Auteur de cinq mémoires différents<sup>116</sup> sur les moyens d'arrêter les sables et d'assécher les landes, il est un des grands théoriciens de la fixation des dunes. Ses différents voyages et enquêtes auprès des populations locales lui ont permis de synthétiser les meilleurs moyens de fixation. Le baron de Villers propose trois principes pour enrayer la marche des sables : fixer les sables du côté de la mer, ensemercer en pin et en plantes arénicoles les dunes et retenir la graine par des clayonnages ou des fascinages<sup>117</sup> – techniques empruntées aux Hollandais<sup>118</sup>. Le baron de Villers ne réussit pas à mener son travail à terme. Opposé à l'intendant Dupré Saint-Maur – qui ne voulait pas d'un agent extérieur de sa province<sup>119</sup> – et rencontrant une certaine animosité de la part de Nicolas Brémontier (vu comme un concurrent), il n'a pas été soutenu par l'intendant de Bordeaux et quitte la généralité en 1781, pour retourner à Saint-Domingue.

Guillaume Desbiey est un autre grand nom. Il a présenté le 25 août 1774 à l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux, un mémoire intitulé *Recherches sur l'origine des sables de nos côtes, sur leurs funestes incursions vers l'intérieur des terres et sur les moyens de les fixer ou du moins d'en arrêter les progrès*<sup>120</sup>. Officiellement, l'auteur de ce mémoire est son frère, l'abbé Louis-Mathieu, chanoine de Saint-André de Bordeaux et membre

---

<sup>116</sup> *Prospectus du résultat de différentes observations faites relativement au projet général du port d'Arcachon, des canaux et de l'établissement des landes* (1778) ; *Résumé d'observations sur la commission de Sa Majesté décernée à M. le baron de Charlevoix-Villers pour l'examen du projet de former un port au bassin de La Teste-de-Buch, sur la côte d'Arcachon, propre à recevoir les escadres du Roy, d'ouvrir un canal de ce bassin à Bordeaux, à l'usage de la marine royale et du commerce de cette ville* (1778) ; *Prospectus du projet général d'un port au bassin d'Arcachon, d'un canal de ce bassin à Bordeaux, d'un autre à la rivière de l'Adour vers Baïonne et de l'établissement de toutes les Landes* (1779) ; *Le port d'Arcachon et particulièrement son entrée. Devis des ouvrages à faire pour la construction d'un cléonage placé à l'entrée du bassin d'Arcachon, depuis le Cap Ferret jusqu'à l'extrémité la plus au sud de l'entrée du havre* (1779).

<sup>117</sup> Pour la constitution des dunes bordières, des palissades et des clayonnages sont utilisés. La technique de construction est certainement identique pour protéger les semis. Pour les palissades, les planches sont disposées parallèlement à la ligne des flots, à environ 200 m. Le sable apporté par les vents s'accumule à la base qui s'ensable peu à peu. Les planches ensevelies, des nouvelles sont placées en exhaussement. Ces opérations se succèdent jusqu'à obtenir un abri efficace et assez épais pour résister aux flots. Concernant les clayonnages, ce sont des pieux de 2 pieds de long enfoncés de 0,50 m dans le sol et distant de 5 cm les uns des autres. Lorsque le premier clayonnage est comblé, un autre est établi, etc. CAILLE S., *Les côtes sableuses du XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 51.

<sup>118</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 153.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 154. Pierre Buffault avance que l'intendant Dupré Saint-Maur était un mauvais administrateur ; à ses yeux, Nicolas Brémontier et Nicolas Dupré Saint-Maur ont de nombreux griefs.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 143.



de l'Académie royale des Sciences. Jacques Sargos pense que Guillaume est le véritable auteur<sup>121</sup>. Propriétaires d'un domaine à Saint-Julien en Born, les deux frères ont pu tester leurs théories en ensemençant une lède\*, mais les dunes voisines ont détruit leurs tentatives. En 1776, Guillaume Desbiey présente à l'Académie un nouveau mémoire sur l'amélioration des landes.

Nicolas Brémontier connaissait ces textes et les différentes techniques préconisées, ainsi que celles employées à La Teste quand il rédige ses traités. Toutefois, il ne cite ni les travaux des frères Desbiey ni ceux du baron Charlevoix de Villers. Tout laisse à penser que c'est une véritable volonté de sa part plutôt qu'un oubli. En effet, dans son mémoire de 1797, Nicolas Brémontier reprend les indications du baron de Villers, « sans avoir la loyauté de le dire, car il veut passer pour l'inventeur du procédé de fixation. Il est plagiaire<sup>122</sup>. » Nicolas Brémontier veut rester dans l'histoire comme étant celui qui a inventé les moyens de fixer les dunes, comme le démontre Pierre Buffault<sup>123</sup>. En bas de son mémoire de 1797, Nicolas Brémontier a indiqué « Fait le 25 avril 1780 et remis à l'Administration du département de la Gironde le 25 décembre 1790. » La date de 1780 est erronée selon Pierre Buffault : s'il a réellement écrit ce texte à cette date, pourquoi attendre 1788 pour le soumettre à M. de la Millière, intendant général des Ponts et Chaussées<sup>124</sup> ? Surtout, dans ses *Observations lues à la séance générale de la Société des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux* du 27 germinal an VI (16/04/1798), Nicolas Brémontier change les dates et déclare que son « mémoire sur les dunes fut composé en 1776, remis à l'administration en 1784, au département de la Gironde en 1790 », ce qui lui donne une antériorité de deux ans aux travaux du baron de Villers. Pierre Buffault dénote une violation de propriété intellectuelle. Dans son chapitre IV, où il expose le système des clayonnages, Nicolas Brémontier rapporte les précédents de l'Académie de Leyde et du général Claussen dans l'île danoise de la Seeland, mais ne mentionne pas les tentatives locales<sup>125</sup>. Concernant le mémoire de Guillaume Desbiey de 1774, sa trace est perdue. Tiré à deux exemplaires, l'original a été confié au comte de Montausier qui ne l'a jamais rendu et la seule autre copie a été conservée par l'ingénieur Brémontier<sup>126</sup>. Ce dernier avait donc toutes les pièces en main pour des essais concluants de fixation des dunes. Il a su faire oublier les tentatives précédentes en s'imposant comme le premier théoricien de la

---

<sup>121</sup> SARGOS J., *Histoire de la forêt landaise*, op. cit., p. 304.

<sup>122</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 196.

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>124</sup> Il est à noter que dans son mémoire de 1778, il annonce écrire prochainement un mémoire sur les dunes littorales ; *Ibid.*, p. 196.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 143.

fixation des dunes. Comme l'écrit Jacques Sargos, Nicolas « Brémontier a transformé l'air du temps en solide réalité. On peut seulement lui reprocher d'avoir sciemment tenu dans l'ombre quelques prédécesseurs dont les mérites ne valaient pas les siens, mais dont la simple existence nuisait à la perfection de son mythe<sup>127</sup>. »

### *Le site expérimental de La Teste (1787-1793)*

Le premier site expérimental est établi dans le secteur de La Teste, où les locaux avaient déjà une pratique ancienne de la lutte contre les sables. Nicolas Brémontier s'appuie sur Peyjehan, homme au service du captal de Buch<sup>128</sup>. Nicolas Brémontier compte sur un homme de terrain, au fait de la pratique.

En 1786, Nicolas Brémontier demande au Contrôleur général des Finances Calonne des crédits pour ensemer les dunes et fixer les sables. L'intendant de Bordeaux Le Camus de Neville le soutient. Le 26 septembre, le Contrôleur général accorde 50 000 £ à cette entreprise<sup>129</sup>. Le 20 février 1787, l'ingénieur en chef écrit à M. de Ruat et demande l'autorisation de commencer l'ensemencement des dunes de sa seigneurie. François de Ruat donne son accord : la plantation des dunes a un coût trop élevé pour qu'il la finance seule. Nicolas Brémontier fait semer les dunes par Pierre Peyjehan en bordure de plage, sur une bande de 194 m de large et sur une longueur de 11 km. Les campagnes de travaux sont arrêtées en novembre 1787 et reprennent en février 1788. En 1789, on travaille sur l'ensemencement des dunes du 21 septembre au 29 décembre. Malgré un crédit toujours ouvert, le chantier est interrompu en 1790. Le 21 juillet 1791, le Directoire signe un arrêt pour la reprise des semis. En 1792, une somme supplémentaire de 6 000 £ est allouée. Mais le 29 février, le Directoire suspend les travaux faute de moyens ; le risque d'un conflit avec l'Autriche accapare toute l'attention de Paris. Les travaux reprennent le 15 octobre 1792 à la suite d'une nouvelle pétition des habitants de La Teste et d'un rapport de Nicolas Brémontier. Ils sont définitivement interrompus en mars 1793 par Pierre Peyjehan qui ne peut pas se faire rembourser les avances qu'il avait faites. Les travaux ne recommencent pas et sont arrêtés pendant près de 10 ans<sup>130</sup>.

Malgré le manque de fonds, les premiers essais sont concluants : 94 ha de dunes sont semés et fixés<sup>131</sup>. Surtout, au bout de quatorze années, « les premiers semis, quoiqu'abandonnés

---

<sup>127</sup> SARGOS J., *Histoire de la forêt landaise, op. cit.*, p. 284.

<sup>128</sup> Pierre Peyjehan fait partie d'une vieille famille testerine qui a fondé sa richesse sur le commerce des résines. BUFFAULT P., *Histoire des dunes, op. cit.*, p. 158-159.

<sup>129</sup> RAGOT J., *Histoire de la Teste-de-Buch, op. cit.*, p. 65.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 137-139.

<sup>131</sup> BUFFAULT P., *Les dunes de Gascogne, op. cit.*, p. 170.

à eux-mêmes, se sont accrus au point de fournir des résines<sup>132</sup> » et une ressource pour les populations.

### *La reprise de l'ensemencement (1801-1816)*

Fort de son succès à La Teste, Nicolas Brémontier exerce une pression sur les pouvoirs centraux afin de trouver des fonds supplémentaires pour poursuivre l'ensemencement des dunes de La Teste et de l'étendre le long de la côte de Gascogne. Il est soutenu par plusieurs interlocuteurs haut placés. Au mois d'août 1795, les membres de la Commission de la Société d'Histoire Naturelle et d'Agriculture de Bordeaux se rendent sur les dunes ensemencées de La Teste et déclarent que la fixation des dunes est un succès. En mai 1797, à la demande de Nicolas Brémontier, le Directoire du département ouvre un crédit de 600 F pour que Peyjehan récolte des graines de pin. En juin 1797, le conservateur des forêts Guyet de Laprade visite les dunes ensemencées et est admiratif devant ces semis. Le 19 juin 1797, le préfet Duplantier écrit que la cessation des travaux depuis 1793 est une « véritable calamité ». Le 7 frimaire an IX (28/11/1800), Nicolas Brémontier envoie au gouvernement une pétition des habitants de La Teste demandant la reprise de la fixation des dunes<sup>133</sup>. Le 21 février 1801, le conseil municipal de Soulac adresse une requête au préfet de la Gironde pour contenir les sables et pour laisser « croître au pieds des dhunes, dans l'intérieur des terres, des plantes, et arbres que la nature y produit, comme pour leur opposer une digue, pour obtenir le prompt et salulaire accroissement de cet arbuste<sup>134</sup> ».

Parallèlement, Nicolas Brémontier envoie plusieurs rapports au gouvernement pour le convaincre de poursuivre l'ensemencement des dunes. Il théorise les procédés à mettre en application dans deux mémoires. Le premier est publié le 20 mars 1778<sup>135</sup>. Le second est écrit en 1786, mais est seulement publié en thermidor an V (juillet 1797) : *Mémoire sur les dunes et particulièrement sur celles qui se trouvent entre Bayonne et la pointe de Grave, à l'embouchure de la Garonne*. Il y expose les méfaits des sables et la nécessité d'intervenir. Dans un nouveau rapport adressé au ministre de l'Intérieur Chaptal en novembre 1800, il dresse le constat que les dunes du golfe de Gascogne « en roulant sur elles-mêmes avancent dans les terres et envahissent tout ce qu'elles rencontrent sur leur passage, les forêts, les maisons, les campagnes cultivées.

---

<sup>132</sup> AD 33, SP 911 (15), Extrait du Registre des délibérations de la Commission des travaux des dunes, 11/01/1808.

<sup>133</sup> RAGOT J., *Histoire de la Teste-de-Buch*, op. cit., p. 139.

<sup>134</sup> AD 33, SP 910 (7), *Extrait de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Soulac du 26 Ventôse an 9* (21/02/1801).

<sup>135</sup> AHG, tome 1, Nouvelle Série, *Mémoire inédit de Brémontier sur les landes de Bordeaux*, 1933-1936, p. 266-291.

Elles menacent les campagnes en refoulant les eaux des ruisseaux qu'elles obstruent et forment près de quarante lieues de lacs et marais pestilentiels qui jettent la dévastation et la mort parmi les habitants<sup>136</sup> ». Une intervention immédiate est nécessaire.

Nicolas Brémontier obtient gain de cause en 1801 : sa « grande affaire » est de nouveau à l'ordre du jour à Paris. Le 13 messidor an IX (2/07/1801)<sup>137</sup>, les Consuls décident la reprise des travaux de plantation des pins entre la Gironde et l'Adour. Ces travaux sont conduits par Nicolas Brémontier. Pour cela, une commission est créée, présidée par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, d'un administrateur forestier et de membres issus de la Société des Sciences de Bordeaux. La somme de 50 000 F est allouée annuellement à l'ensemencement des dunes.

L'arrêté préfectoral du 22 nivôse an X (12/01/1802) met en application l'arrêt consulaire de 1801<sup>138</sup>. Cinq lieux expérimentaux (ateliers) sont choisis. Le premier est situé au Verdon – entre la pointe de Grave et les balises de Soulac –, le deuxième sur la côte d'Arcachon, le troisième à la pointe de Pachoue, le quatrième au Cap Ferret et le cinquième au boucau de Mimizan. L'article 1 de l'arrêté désigne les membres de la Commission : le président est Nicolas Brémontier, le conservateur des forêts Guyet Laprade et les membres de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, MM. Bergeron, Labadie de Haux et Catros. L'article 3 nomme Pierre Peyjehan inspecteur des travaux. En 1802, Nicolas Brémontier est nommé inspecteur général des Ponts et Chaussées à Paris, où il meurt en 1809. En 1803, Pierre Peyjehan décède et est remplacé par son gendre Pierre Dejean. Malgré ces changements de personnel, les semis des dunes se poursuivent et sont un succès. De nouveaux secteurs de dunes sontensemencés. Une *Carte générale des dunes* dressée en 1855<sup>139</sup> par l'Administration des Ponts et Chaussées représente les différents secteurs plantés avant 1817 et donc où les sables sont fixés<sup>140</sup>.

L'atelier de 1802 de la commune de Soulac concerne les dunes du Verdon. Il est situé entre la pointe de Grave et les balises de Soulac. Les premiers semis du Verdon (1802-1805) n'ont pas été un franc succès<sup>141</sup>. Par contre, la campagne de 1806 réussit : les semis occupent

---

<sup>136</sup> Cité par RAGOT J., *Histoire de la Teste-de-Buch*, op. cit., p. 139.

<sup>137</sup> Annexe XVI : Arrêt consulaire du 13 messidor an IX (2/07/1801).

<sup>138</sup> Annexe XVII : Arrêt préfectoral du 22 nivôse an X (12/01/1802).

<sup>139</sup> AD 33, 2Fi 3682, *Carte de la côte de la Pointe de Grave au Pilat*, milieu XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>140</sup> Les autres zonesensemencées sont celles du Flamand (1806, 1809 et 1812), d'Hourtin (1806), du Cap-Ferret (1806), La Teste (1807 à 1816), Sainte-Eulalie (1811 à 1816), Mimizan (1804, 1805, 1809, 1811 et 1813), Bias (1810), Saint-Julien (1806), Lit (1806, 1809, 1812 et 1813), Vieille-Saint-Girons (1808 et 1812), Soustons (1809 et 1813), Capbreton (1804 et 1805), Ondres (1804 à 1806) et Tarnos (1803 à 1805 et 1809), BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 216.

<sup>141</sup> AD 33, SP 912 (13), *État de la contenance des dunesensemencées et fixées depuis le commencement de l'entreprise*, 09/05/1818.

« maintenant un terrain tellement vaste<sup>142</sup> ». L'ingénieur en chef Didiet, successeur de Nicolas Brémontier, mentionne cette victoire dans son rapport du 26 mars 1806 : « les commencements de l'atelier du Verdon ont été pénibles et dispendieux, mais les travaux présentent aujourd'hui la plus belle apparence. Cette pointe est actuellement bien défendue, le village du Verdon menacé d'être envahi par les sables est absolument préservé, les batteries sur la côte en sûreté, enfin il y a au moins une lieue carrée d'ensemencement<sup>143</sup> ». Les dunes du Vieux-Soulac seront fixées « lorsque la pointe du Verdon aura été complètement semée, ce qui aura lieu dans le courant de la prochaine campagne, au plus de la suivante »<sup>144</sup>. L'atelier du Vieux-Soulac débute en 1806 et 320 ha sont ensemencés dès la première année<sup>145</sup>. En mars 1810, le conducteur des travaux cesse les semis au niveau du Vieux-Soulac par manque de fonds<sup>146</sup>. L'arrêt ne dure pas : le 26 mars, « les travaux dont il est question vont être repris sur le champ, concurremment avec ceux du Verdon<sup>147</sup> ». De 1802 à 1810, 255 ha 69 ares 47 centiares de dunes ont été ensemencés au Verdon, moyennant 83 893,51 F<sup>148</sup>. Entre 1811 et 1816, 260 ha 87 ares 19 centiares de dunes sont ensemencés aux ateliers de Grayan et de Soulac, pour un coût de 57 568,40 F<sup>149</sup> (tableau 19). Malheureusement, le coût et la surface du seul atelier de Soulac sont inconnus.

Malgré ces premiers succès, l'ensemencement des dunes de Soulac n'est pas terminé. Un rapport du 15 novembre 1817 indique des retards pris dans les semis du Verdon. Ce sont « ceux qui présentent les résultats les moins avantageux [...]. Une des causes principales qui retardent la croissance des pins, et même qui hâte leur mort, c'est le défaut d'abri. Le genêt qui croît si rapidement à la Teste, ne lève même pas au Verdon, en sorte que les jeunes sujets restaient difficilement à la violence du vent ou à l'ardeur de la pluie. Cependant l'on s'aperçoit qu'au bout de cinq à six ans ceux qui survivent prennent de la force, et servant d'abri aux plus faibles, permettent à ceux-ci de prendre de la vigueur<sup>150</sup>. »

---

<sup>142</sup> AD 33, SP 910 (10), Extrait du Registre des délibérations de la Commission des Dunes, 26/04/1806.

<sup>143</sup> AD 33, SP 910 (16), Lettre du maire de Soulac au président de la Commission des Dunes M. Didiet, 11/07/1806.

<sup>144</sup> AD 33, SP 910 (9bis), Mémoire de la commission des dunes au préfet de la Gironde, Lamarque, 1<sup>er</sup> brumaire an XIV (23/10/1805).

<sup>145</sup> AD 33, SP 911 (15), Extrait du Registre des délibérations de la Commission des travaux des dunes, 11/01/1808.

<sup>146</sup> AD 33, SP 913 (15), Lettre du préfet de la Gironde au maire de Soulac, 15/03/1810.

<sup>147</sup> AD 33, SP 913 (13), Lettre du préfet de la Gironde au maire de Soulac, 26/03/1810.

<sup>148</sup> AD 33, SP 913 (25), *État des dunes et lèdes fixées et ensemencées antérieurement au décret du 14 décembre 1810*, 2/09/1834.

<sup>149</sup> AD 33, SP 913 (24), *État des dunes et lèdes fixées et ensemencées depuis le début du 14 décembre 1810*, 2/09/1834.

<sup>150</sup> AD 33, SP 912 (16), *Rapport sur l'État des travaux entrepris pour la fixation et l'ensemencement des dunes mobiles du Golfe de Gascogne au 15 novembre 1817*, 18/11/1817.

### *L'ordonnance du 5 février 1817<sup>151</sup>*

La chute de l'Empire en 1815 est fatale pour les Commissions des Dunes de la Gironde et des Landes – fondée en 1808. Pourtant, le bilan est plutôt favorable. Dans le département de la Gironde, 2 507 ha de dunes ont étéensemencés pour une dépense de 506 751 F soit 202 F par ha, tandis que dans le département des Landes, 1 867 ha sont semés pour 344 408 F, soit 184,87 F par ha<sup>152</sup>. Les dernières années de la période napoléonienne ont connu peu d'avancées, faute de financement. L'ordonnance du 5 février 1817 permet de donner un nouvel élan aux travaux.

Elle réorganise l'organisme chargé de l'ensemencement des dunes. Dorénavant, les travaux des dunes sont confiés exclusivement aux Ponts et Chaussées (articles 1 et 3). L'arrêté du 13 messidor an IX avait confié l'ensemencement à la Commission, composée d'un ingénieur des Ponts et Chaussées et d'un conservateur des Eaux et Forêts. Des oppositions entre les représentants des deux institutions ont eu lieu durant l'existence de la Commission des Dunes. Le conservateur des forêts Guyet-Laprade s'opposait à Nicolas Brémontier : il voulait avoir la responsabilité des semis de l'État. Pour cela, il avançait deux arguments : les forêts sont sous sa compétence et le ministère des Finances, duquel les Eaux et Forêts dépendent, paye en grande partie les travaux alors que les Ponts et Chaussées relèvent du ministère de l'Intérieur<sup>153</sup>. Dès 1797, dans un rapport sur les premiers semis, le conservateur des forêts Guyet-Laprade critique ouvertement Nicolas Brémontier en déplorant « que la mission de fixer et de boiser les dunes n'ait pas été confiée à son administration<sup>154</sup> ». Le départ pour Paris en 1802 de Nicolas Brémontier et le travail habile de son successeur, l'ingénieur en chef Didiet, évitent des contentieux, qui auraient certainement nui à la réussite des semis<sup>155</sup>. En contrepartie de la suppression de la Commission des Dunes, actée par l'ordonnance de 1817, les arbres de plus de six ans « cesseront d'être confiés à la Direction des Ponts et Chaussées, qui en fera la remise à l'Administration générale des Forêts<sup>156</sup> ». Dans la réalité, les transferts n'ont pas été

---

<sup>151</sup> Annexe XVIII : Ordonnance relative à la fixation et à l'ensemencement des dunes dans les départements de la Gironde et des Landes du 5 février 1817.

<sup>152</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes, op. cit.*, p. 278. Nous ne savons pas pourquoi il y a une différence de prix entre les deux départements. Plusieurs hypothèses peuvent être faites. Les semis sont postérieurs dans les Landes, ce qui implique une meilleure rationalisation des coûts et donc un prix inférieur. Ou alors les graines et les branchages sont prélevés localement, ce qui permettrait de diminuer le prix d'ensemencement.

<sup>153</sup> *Ibid.*, p. 192.

<sup>154</sup> Cité par RAGOT J., *Histoire de la Teste-de-Buch, op. cit.*, p. 139.

<sup>155</sup> En 1813, l'ingénieur Eustache, successeur de Didiet prend la tête de ce groupe, mais s'oppose au conservateur Guyet-Laprade. Ce dernier est élu président de la Commission des Dunes de la Gironde le 22 décembre 1814, mais démissionne le 16 août 1815 ; BUFFAULT P., *Histoire des dunes, op. cit.*, p. 274.

<sup>156</sup> Ordonnance du 5 février 1817, Article 4 ; Annexe XVIII : Ordonnance relative à la fixation et à l'ensemencement des dunes dans les départements de la Gironde et des Landes du 5 février 1817.

scrupuleusement effectués. Les moyens accordés par le gouvernement sont également importants : « le crédit annuel ne pourra être au-dessous de 90 000 francs pour les deux départements<sup>157</sup> ».

Les travaux recommencent sur la commune de Soulac dès le 20 février 1817<sup>158</sup>. À la fin de l'année 1817, 65 ha sontensemencés<sup>159</sup> et « il ne reste à couvrir que neuf petites dunes et que trois campagnes suffiront pour achever les semis du Verdon<sup>160</sup> ». Entre 1817 et 1822, 312 ha 95 ares de dunes sontensemencés aux ateliers de Grayan et de Soulac, pour un coût de 44 341,99 F<sup>161</sup> (tableau 19). L'étude du cadastre (carte 5 ; 1833) permet de mesurer la surface couverte par les pins. « Les semis de l'État » couvrent plus de 1 200 ha, chiffre supérieur aux 887 ha du tableau 19, qui englobe aussi les dunes de Grayan<sup>162</sup>. Deux hypothèses peuvent être proposées. L'ensemble des dunes confiées aux Ponts et Chaussées n'a pas étéensemencé, ce que le cadastre ne permet pas de définir et nous retrouvons aussi les limites de l'outil cartographique<sup>163</sup>. Mais le résultat escompté est bien au rendez-vous : les sables de Soulac sont fixés et ne constituent plus un risque pour les habitants.

Lors des travaux de Nicolas Brémontier, la question de la propriété des dunes ne s'était pas posée. En 1810, la Commission de la Gironde déclare que les dunes « ont été abandonnées par les propriétaires : on les a faitensemencer au profit du Gouvernement ; elles font partie de la grande propriété nationale<sup>164</sup> ». Pourtant, en 1780, l'intendant Dupré de Saint-Maur écrivait à Necker que les « dunes sont hors de la ligne qui sont baignées par les marées et, par conséquent, le seigneur et les particuliers de chaque territoire y ont un droit particulier, sans préjudicier à celui qui est resté au souverain sur les rivages ». « L'appropriation par la puissance publique fut favorisée par ce vide seigneurial<sup>165</sup> – les communes se gardant bien de protéger les intérêts des absents. C'est à partir de la Restauration que les héritiers des anciennes seigneuries

---

<sup>157</sup> Ordonnance du 5 février 1817, Article 2 ; *ibid.*

<sup>158</sup> AD 33, SP 910 (25), Lettre de l'inspecteur des travaux pour l'ensemencement des dunes de la Gironde M. Dejean au préfet de la Gironde, 27/02/1817.

<sup>159</sup> AD 33, SP 912 (14), *Compte raisonné des dépenses de l'exercice 1817 pour les travaux de l'ensemencement des dunes*, 21/09/1817.

<sup>160</sup> AD 33, SP 912 (16), *Rapport sur l'État des travaux entrepris pour la fixation et l'ensemencement des dunes mobiles du Golfe de Gascogne au 15 novembre 1817*, 18/11/1817.

<sup>161</sup> AD 33, SP 913 (24), *État des dunes et lèdes fixées etensemencées depuis le début du 14 décembre 1810*, 2/09/1834.

<sup>162</sup> Les dunes de Grayan ont étéensemencées, AD 33, 2Fi 3682, *Carte de la côte de la Pointe de Grave au Pilat*, 1855.

<sup>163</sup> D'autant plus que le trait de côte n'a pas été représenté sur le cadastre, la limite occidentale des semis de l'État se fonde sur la carte de Beautemps-Beaupré : des erreurs ont pu être accentuées.

<sup>164</sup> Cité par SARGOS J., *Histoire de la forêt landaise*, *op. cit.*, p. 281.

<sup>165</sup> Les nobles ont quitté le territoire français durant la Révolution.

commencèrent à réclamer leurs biens<sup>166</sup>. » Les dunes boisées ont dorénavant plus de valeur que les dunes dénudées de l’Ancien Régime, ce qui explique en partie une inflation des procès de propriétés à partir de la Restauration. Concernant Soulac, les dunesensemencées sont appelées par les habitants « biens de la République », « semis de la Nation », « semis de l’État » ou « propriétés impériales »<sup>167</sup>. Les dunes de Soulac appartiennent donc à l’État ; aucune contestation sur leur propriété n’a été retrouvée durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1854, les dunes sont remises à l’Administration des Domaines, qui en fait la vente par lots<sup>168</sup>. Deux lois autorisent l’aliénation des forêts des dunes de Gascogne (1860 et 1863). À Soulac, l’État a vendu entre 1863 et 1865, 579 ha de dunes boisées à des particuliers moyennant 1 002 726 F<sup>169</sup>.

L’ensemencement des dunes de Soulac en particulier et de Gascogne en général est un succès. Débuté en 1802 dans quelques secteurs (notamment au Verdon), il est progressivement étendu sur tout le littoral gascon. En 1876, selon Pierre Buffault, l’ensemble des dunes littorales est boisé, soit près de 88 000 ha pour un coût avoisinant les 13 millions de francs<sup>170</sup>. Devant un tel coût, la réussite ne pouvait se faire qu’avec un soutien continu de l’État. Celui-ci, incarné par Nicolas Brémontier, a permis de fixer les sables, qui ne constituent plus un risque important pour les villages du littoral gascon. À partir de 1787, l’État remplace les seigneurs dans l’entreprise de fixation des dunes.

### **VI.2.2. Les techniques d’ensemencement**

Pour fixer les dunes, Nicolas Brémontier n’a pas inventé une nouvelle technique, mais a su mêler astucieusement des procédés développés par les locaux et s’inspirer de travaux antérieurs. Surtout, il avait le soutien de l’État et des Ponts et Chaussées, qui ont apporté des aides financières et matérielles.

#### *Fixer les sables par une couverture végétale*

Nicolas Brémontier s’inspire des procédés préalablement définis par le baron de Villers : fixer les sables du côté de la mer, ensemercer en pin et en plantes arénicoles les dunes et retenir la graine par des clayonnages ou des fascinages parallèles au rivage. Toutefois, il apporte une

---

<sup>166</sup> *Ibid.*

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 341.

<sup>168</sup> AD 33, SP 909, Rapport du garde général des forêts à Lesparre, 04/01/1895.

<sup>169</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 372.

<sup>170</sup> *Ibid.*, p. 333.



modification majeure, en associant aux théories du baron une pratique testerine : la couverture en branchages des jeunes graines afin de les protéger. Les moyens techniques préconisés par Nicolas Brémontier sont les suivants. La fixation des sables à sa source, en haut de la plage, est l'étape principale. Pour cela, il constitue à environ 20-25 mètres de la limite des hautes mers un mur de fascines d'un mètre de haut, parallèle au rivage, chargé de contenir le sable pendant environ trois ans et protéger des vents les graines de pin semées, qui derrière cet abri peuvent pousser sans être ensablées. Nicolas Brémontier recommande aussi le mélange de graines de pins avec des graines de genêts. Les genêts pousseront plus vite et fixeront de manière superficielle les sables et laisseront le temps aux pins maritimes de pousser et d'accomplir leur dessein. Afin de réussir la prise des semis, Nicolas Brémontier fait couvrir les graines d'une couverture de branchage, accrochée au sable par des piquets enfoncés. Ainsi recouvertes, les graines peuvent pousser à l'abri des prédateurs et des vents :

« On se procure des branchages et des broussailles, qu'on trouve suffisamment dans les forêts de la Teste : on en couvre la surface du terrain qu'on veut fixer. On les arrête avec des petits pieux qu'on plante dans le sable. On ferme ensuite parmi ces branchages, les graines de pin, de genêts, des glands etc. Ces branchages procurent le double avantage, d'empêcher la prise des vents sur la surface qu'ils couvrent et de favoriser la végétation, par leur propre consommation sur le terrain, laquelle s'opère si lentement que les semis ont le temps de croître et de s'élever assés, pour couvrir eux-mêmes le terrain, et le garantir de la prise des vents. Ces résultats remplissent parfaitement le but proposé. Puisqu'alors les sables sont fixés pour toujours, et qu'il ne s'agit plus que de soigner la croissance des semis pour les rendre au jour productif<sup>171</sup>. »

Quittant une zone d'expérimentation limitée, La Teste, Nicolas Brémontier s'attaque à l'ensemble des dunes littorales, faisant dire à Pierre Buffault qu'il a « le grand et incontestable mérite de concevoir la possibilité de stabiliser cette immense étendue de 102 800 hectares de sables mouvants, de vouloir la réaliser et de n'avoir ni trêve ni repos, avant d'y être parvenu<sup>172</sup> ». Nicolas Brémontier a aussi l'intelligence de s'appuyer sur l'expertise de Peyjehan, homme local, déjà au cœur du projet du capital de Buch. La réussite de Nicolas Brémontier s'explique par cette réunion de techniques et de compétences et par des moyens importants débloqués par les pouvoirs, intendants, ministres puis consuls.

### *Le personnel chargé de l'ensemencement*

L'ensemencement des dunes du littoral gascon en général et de Soulac en particulier est confié aux Ponts et Chaussées. L'ingénieur ordinaire et l'ingénieur en chef dirigent les travaux.

---

<sup>171</sup> AD 33, SP 910 (5), *Copie d'une lettre du citoyen Brémontier ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Département de la Gironde adressé le 27 Messidor an 8 aux citoyens Composant le Conseil du Cinquième arrondissement de Bordeaux*, 16/07/1800.

<sup>172</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 196.

Ils ont sous leur responsabilité un ensemble de personnes. Ce personnel chargé de surveiller l'ensemencement appartient au corps des Ponts et Chaussées. Un arrêté préfectoral de 1806 règle le paiement du personnel, ce qui permet de présenter ces acteurs<sup>173</sup>.

À chaque atelier, une personne de confiance est choisie, en privilégiant le maire ou un fonctionnaire de la commune. Cette personne est chargée de la répartition de l'argent alloué à l'atelier. Ce poste existait dès 1803 : le préfet avait nommé le maire de Soulac Pierre Deslile comme « dépositaire des fonds destinés pour les semis de l'atelier du Verdon. L'ancienne amitié qui existoit entre Brémontier et [le maire] avoit contribué à [le] faire accepter cette place<sup>174</sup>. »

L'article 5 de l'arrêté préfectoral de 1806 indique que « lorsque les ateliers seront divisés en plusieurs sections, chacune serait dirigée par le conducteur ou par un chef de piquet ». Ce conducteur des semis doit aller « visiter chaque jour, et à différentes heures non réglées, les diverses sections de leur atelier, en se faisant représenter sur leurs sections par un ouvrier de confiance ». Sa mission est aussi d'acheter les graines, les fagots et les autres matériaux nécessaires. Le 26 avril 1806, la Commission des dunes nomme un conducteur des semis « pour la surveillance de l'atelier du Verdon, jusqu'à la limite au sud du territoire de Soulac » avec 400 F de gages par an<sup>175</sup>. Jusqu'en 1817, il est présent, mais ensuite comme « les travaux étant à l'entreprise, un garde piqueur suffira<sup>176</sup> ». En 1822, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Louis Aubin regrette la seule présence d'un garde au Verdon « tandis que le conducteur de cette partie des semis réside au Flamand à 10 lieues du Verdon<sup>177</sup> ». Il recommande « pour assurer le succès des travaux du Verdon », outre le changement d'attribution des marchés, « d'établir la résidence du conducteur des semis du nord au Verdon, et d'envoyer le garde du Verdon au Flamand ; où les semis sont très beaux et n'exigent qu'une simple surveillance<sup>178</sup> ».

Un garde-semis est présent à Soulac en 1818 et en 1833<sup>179</sup>. Les « gardes des semis [ou piqueurs] établis par l'administration générale des forêts, outre leurs fonctions en cette qualité,

---

<sup>173</sup> AD 33, SP 909 (53), Arrêt du préfet de la Gironde Fauchet, Bordeaux, 27/03/1806.

<sup>174</sup> AD 33, SP 909 (45), Lettre du maire de Soulac Pierre Deslile au préfet de la Gironde, Verdon, 24 prairial an XI (13/06/1803).

<sup>175</sup> AD 33, SP 910 (10), Extrait du Registre des délibérations de la Commission des Dunes, 26/04/1806.

<sup>176</sup> AD 33, SP 912 (7), *État des conducteurs et gardes piqueurs à employer pendant l'année 1818, aux travaux et à la garde des semis des dunes, dans le département de la Gironde*, 18/11/1817.

<sup>177</sup> AD 33, SP 909 (36bis), Rapport de l'ingénieur Louis Aubin, *Ensemencement des dunes du Golfe de Gascogne. Rapport de l'ingénieur de l'arrondissement de Bordeaux-Ouest sur la nécessité d'exécuter par régie les travaux de recensemencement de la pointe du Verdon et d'établir en ce point la résidence du conducteur qui est maintenant au Flamand*, 26/12/1822.

<sup>178</sup> *Ibid.*

<sup>179</sup> En 1818, Jean Raulet est garde piqueur du Verdon. En 1833, il est toujours actif ; AD 33, 3E 58544 (1833-71), Bernard Gaillard notaire à Talais, Contrat de mariage entre Jean Courbe et Marie Marinotte Raulet, 4/01/1833.

exerceront un contrôle sur les divers ateliers de leur triage<sup>180</sup> ». Le rôle du garde-semis est de veiller à la bonne tenue des semis et d'empêcher toutes destructions. Les garde-piqueurs semblent être des habitants de la commune.

La main-d'œuvre locale est employée pour ensemençer les dunes de graines de genêts et de pins. En 1806, dans une lettre adressée au préfet, l'auteur reconnaît qu'on « aurait la plus grande peine de se procurer à forts deniers des gens de journées pour travailler actuellement à la pointe de Grave. La sécheresse constante qui a régné jusqu'à ce moment n'a pas permis de travailler les terres, les travaux se trouvent très arriérés, et les seules manœuvres qu'on aurait pu employer à la pointe de Graves, ne quittaient point leurs charrues et leurs semailles pour aller à la pointe de Grave, très éloignée d'ailleurs de leurs habitations<sup>181</sup>. »

À travers les campagnes d'ensemencement, le travail des femmes apparaît officiellement dans la documentation. Les femmes réalisent plusieurs tâches particulières : la confection des fagots, le ramassage des graines, l'ensemencement des dunes et l'étendage des fagots utilisés en guise de couverture. En 1801, un état des dépenses faites pendant les mois de vendémiaire et de brumaire de l'an X mentionne des travaux exécutés par les femmes. Du 2 au 5 vendémiaire, les femmes coupent, lient et portent les fagots à la pointe de Grave moyennant 15 s. par jour de travail. Les hommes pour la même tâche touchent 30 s. Les femmes sèment aussi les graines (15 s. par jour de travail)<sup>182</sup>. Un autre document, de La Teste, mentionne que les femmes ramassent les graines de genêts : nous pouvons imaginer qu'elles effectuent aussi cette tâche à Soulac<sup>183</sup>. En 1817, le détail estimatif des « travaux à faire pour la fixation d'un hectare de dunes » (tableau 20) indique le prix de 1,20 F pour l'étendage des fagots, à raison d'une journée et demie pour les femmes, soit un salaire de 80 c. par jour<sup>184</sup>.

### *Des travaux par entreprise ou en régie*

Les ingénieurs ont deux options juridiques et techniques pour faire faire les travaux : par entreprise ou en régie. Par entreprise, les travaux sont confiés à un entrepreneur, qui doit

---

<sup>180</sup> AD 33, SP 909 (53), Arrêt du préfet de la Gironde Fauchet, Bordeaux, 27/03/1806.

<sup>181</sup> AD 33, SP 909 (47), Lettre adressée au préfet de la Gironde, s.d. (vers 1806).

<sup>182</sup> AD 33, SP 913 (3), *État de la dépance faite pendant le mois de vendémiaire et jusques au 20 brumaire de l'an dix pour achat des branchages et pour couper et lier des fagots et les porter au chenal de St-Vivien et pour avoir semer une partie de la lède de ponte de Grave*, 24 brumaire an X (15/11/1801).

<sup>183</sup> AD 33, SP 913 (1), *État des paiements que j'ai fait pour ramasser les graines de genet et pins d'après les ordres du citoyen Brémontier Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Département de la Gironde*, La Teste, 16/10/1801.

<sup>184</sup> AD 33, SP 909 (67), *Détail estimatif des travaux à faire pour la fixation d'un hectare de dunes. Atelier du Verdon*, 19/06/1817.

répondre à un appel d'offres et remporter l'adjudication. Par travail en régie, le personnel est mis à disposition des Ponts et Chaussées pour une durée donnée et dans le cadre d'un projet précis.

Selon Pierre Buffault, avant 1817, les travaux d'ensemencement sont effectués en régie avec des ouvriers payés à la journée ou à la tâche. Vers 1814, « seuls les branchages et broussailles furent coupés et apportés à pied d'œuvre par entreprise<sup>185</sup> ». Les archives consultées ne permettent pas d'illustrer ces propos de manière plus précise. À la suite de l'ordonnance de 1817, les travaux par voie d'entreprise sont privilégiés. Un cahier des charges précis est constitué par les Ponts et Chaussées pour les entrepreneurs, décrivant les actions à mener lorsqu'ils remportent l'adjudication des travaux, c'est-à-dire lorsqu'ils obtiennent le marché<sup>186</sup>. Le cahier des charges permet aux ingénieurs des Ponts et Chaussées d'exercer un contrôle en amont sur les campagnes d'ensemencement et de dégager du temps pour eux par la suite en n'étant pas obligés d'être régulièrement sur place.

Toutefois, les travaux par voie de régie continuent à être utilisés pour plusieurs raisons. Lors de dommages survenus dans les semis en 1825, il y a une nécessité de réensemencer en urgence « par régie, la partie des semis du Verdon endommagé<sup>187</sup> ». Une autre raison est l'absence d'entrepreneurs intéressés par les travaux. En 1819, M. Bourgès « n'ayant point voulu consentir à s'en charger, je vous autorise à [...] faire exécuter par régie » l'ensemencement des dunes<sup>188</sup>. Surtout, pour l'ingénieur des Ponts et Chaussées Louis Aubin, les travaux en régie sont plus efficaces que les travaux par entreprise. « On observe des progrès beaucoup plus sensibles au Cap Ferret, où les réensemencements sont exécutés par régie sous la surveillance immédiate du conducteur, qu'au Verdon où les travaux de réparations sont confiés à l'entrepreneur par marchés particuliers<sup>189</sup>. » Il conseille « de faire exécuter dans le cours du mois de février prochaine et par régie sous la surveillance immédiate du conducteur, comme au Ferret, les réensemencements qui seront jugés nécessaires, à la pointe de Grave évalués à 2 000 F ».

---

<sup>185</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 216.

<sup>186</sup> AD 33, SP 909 (58ter), *Cahier des charges et conditions auxquels seront soumis les adjudications de l'entreprise des semis des dunes*, 19/06/1817.

<sup>187</sup> AD 33, SP 909 (37), Lettre de l'ingénieur ordinaire à l'ingénieur en chef, Bordeaux, 3/02/1825.

<sup>188</sup> AD 33, SP 909 (69), Lettre de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées au Directeur Général, Bordeaux, 21/01/1819.

<sup>189</sup> AD 33, SP 909 (36bis), Rapport de l'ingénieur Louis Aubin, *Ensemencement des dunes du Golfe de Gascogne. Rapport de l'Ingénieur de l'arrondissement de Bordeaux-Ouest sur la nécessité d'exécuter par régie les travaux de recensemencement de la pointe du Verdon et d'établir en ce point la résidence du conducteur qui est maintenant au Flamand*, 26/12/1822.

### *Le coût de l'ensemencement*

L'ensemencement des dunes du littoral gascon a un coût élevé. Le cahier des charges de 1817 donne quelques indications. L'adjudication de l'ensemencement des dunes « détermine le prix alloué pour une superficie de dix mille mètres carrés ou d'un hectare (arpent métrique) » (article 28). Un devis estimatif accompagne systématiquement les adjudications et permet de connaître le coût d'un hectare de dunes à semer. Le devis du 19 juin 1817 s'élève à 133,81 F pour l'ensemencement d'un hectare de dune à Soulac (tableau 20)<sup>190</sup>. L'entrepreneur Bourguès a été retenu lors de l'adjudication et s'engage à réduire le coût de l'ensemencement d'un hectare à 130 F<sup>191</sup>. Le tableau 19 donne un coût moyen de 221 F/ha, soit un chiffre supérieur aux autres moyennes : Pierre Buffault avance un coût d'ensemencement s'élevant à 153 F en moyenne par hectare pour l'ensemble des dunes littorales<sup>192</sup>. Le prix des matériaux peut être à l'origine de cette différence.

Le tableau 20 donne le coût des graines de pins (0,33 F/kg) et de genêts (0,80 F/kg). Le cahier des charges de 1817 donne des chiffres différents pour la graine de pin. « L'entrepreneur prendra pour son compte les graines approvisionnées par l'administration à raison de vingt francs le boisseau de graines de pin, et de 80 centimes le kilogramme de graine de genêt » (article 30)<sup>193</sup>. Le boisseau de graines de pins correspond à 15 kg : il est quatre fois plus cher dans le cahier des charges que dans le devis estimatif. Comment expliquer une telle différence ? Les graines estimées par le devis proviennent certainement de pins plantés sur la commune ; dès lors, elles coûtent moins cher que si elles provenaient de zones voisines. En 1804, le boisseau de graines de pins coûtait 23 F à La Teste, contre 36-40 F à Hourtin : la différence s'explique par le coût de transport. L'acheminement de six boisseaux de graines entre La Teste et Hourtin s'élève à 46 F<sup>194</sup>.

Pour réduire les coûts, on prélève autant que possible dans les forêts existantes de la commune. L'article 6 du cahier des charges de 1817 indique que les branchages « destinés à la couverture seront coupés avec soin de manière à éclaircir les anciens semis sans les endommager<sup>195</sup> ». Le même document indique que la dune du Sémaphore (dune de Saint-

---

<sup>190</sup> AD 33, SP 909 (67), *Détail estimatif des travaux à faire pour la fixation d'un hectare de dunes. Atelier du Verdon*, 19/06/1817.

<sup>191</sup> AD 33, SP 909 (62), Lettre de Bagueuonard au préfet de la Gironde, 18/10/1817.

<sup>192</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 333.

<sup>193</sup> AD 33, SP 909 (58ter), *Cahier des charges et conditions auxquels seront soumis les adjudications de l'entreprise des semis des dunes*, 19/06/1817.

<sup>194</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 216.

<sup>195</sup> AD 33, SP 909 (58ter), *Cahier des charges et conditions auxquels seront soumis les adjudications de l'entreprise des semis des dunes*, 19/06/1817.

Nicolas) est à ensemer. « Les broussailles seront prises pendant l'été dans les marais depuis Soulac jusqu'au Verdon en réservant celle des semis pour l'automne et l'hiver<sup>196</sup>. » Les habitants de Soulac proposent d'utiliser « le jonc et le roseau qui croissent en abondance dans tous les marais circonvoisins, remplacent parfaitement les branches de pin, et ont de plus l'avantage de se reproduire chaque année<sup>197</sup> ». « On doit observer que depuis quelques tems, les procédés se sont simplifiés et sont devenus beaucoup plus économiques. On se sert partout où on peut s'en procurer, d'herbes, joncs et roseaux pour faire des couvertures<sup>198</sup> ». « L'ingénieur a recommandé de ramasser de la graine d'ajoncs épineux (jonques). Il pense que cet arbuste pourra remplacer le genêt<sup>199</sup> ». L'utilisation de matériaux d'origine locale permet de réduire les coûts, en supprimant les frais de transport. En outre, l'administration des forêts est tenue de fournir « gratuitement à la Direction des Ponts et Chaussées les graines, jeunes arbres et branchages provenant des forêts qu'elle administre, qui seront nécessaires pour la fixation et l'ensemencement des dunes<sup>200</sup> ». Au début des campagnes d'ensemencement, les graines venaient de forêts extérieures ; les forêts de Soulac ne pouvaient pas fournir les matériaux nécessaires. Le 26 germinal an XI (16/04/1803), des « graines de hêtres et de sapin commun pour être semées dans les dunes » sont achetées dans le département des Basses-Pyrénées (Pyrénées-Atlantique)<sup>201</sup> ; en 1817, des graines proviennent de la Corse malgré la proximité des jeunes forêts<sup>202</sup>.

### *Peu d'améliorations, mais des adaptations à chaque atelier*

Pour l'ensemble des ateliers, la technique d'ensemencement des dunes demeure identique. Toutefois, des variantes locales sont remarquées, notamment pour répondre aux contraintes de chaque atelier.

« Par la très grande difficulté de se procurer les bois et les branchages nécessaires » pour l'atelier du Verdon, la couverture en branchage est réduite, mais nous n'avons pas plus de détail sur la réussite de cette couverture amoindrie :

---

<sup>196</sup> *Ibid.*

<sup>197</sup> AD 33, SP 909 (55), Lettre de M. Legris Lasalle membre de corps législatif au préfet de la Gironde, Futsal, 9/07/1809.

<sup>198</sup> AD 33, SP 911 (15), Extrait du Registre des délibérations de la Commission des travaux des dunes, 11/01/1808.

<sup>199</sup> AD 33, SP 912 (16), *Rapport sur l'État des travaux entrepris pour la fixation et l'ensemencement des dunes mobiles du Golfe de Gascogne au 15 novembre 1817*, 18/11/1817.

<sup>200</sup> Ordonnance du 5 février 1817, Article 4 ; Annexe XVIII : Ordonnance relative à la fixation et à l'ensemencement des dunes dans les départements de la Gironde et des Landes du 5 février 1817.

<sup>201</sup> AD 33, SP 911 (10), Lettre du président de la Commission Brémontier au préfet de la Gironde, 26 germinal an XI (16/04/1803).

<sup>202</sup> AD 33, SP 911 (11), Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Gironde, 29/05/1817.

« La plantation en deviendrait extrêmement coûteuse, si l'on était obligé de la couvrir en totalité ou sur toute sa surface. Mais comme les sables n'y sont pas aussi mobiles que dans les autres parties des dunes, et que la plage y est fort étendue, on a lieu d'espérer que ce moyen dispendieux ne sera pas rigoureusement nécessaire et on se propose de ne l'employer d'abord que pour la fixation seulement de quelques monticules, et toutes les plages ne seront défendues que par un cordon de fascines qui suivra les bords de la rive. Il ne s'agit que de renouveler les semis dans les lieux où la graine ne pouvoit pas pousser. [...] On se propose également de semer de ces graines dans les autres plages les plus obstruées afin de se procurer le plus tôt possible les moyens de former des couvertures absolument indispensable dans les hautes dunes<sup>203</sup>. »

La pratique permet d'améliorer la protection des semis en privilégiant des « chassis en planches portatifs aux claioungaes<sup>204</sup> ». « J'ai vu avec satisfaction que le clayonnage se faisait mieux que par le passé ; l'entrepreneur du Verdon a adopté la bonne méthode de rateler le fonds avant de couvrir<sup>205</sup> ». Les branchages sont aussi améliorés :

« Les premiers essais de semis étaient faits avec des branchages que l'on étendait sur le sable sans qu'aucune précaution et que l'on montrerait par des lattes placées au travers et retenus contre le sol en moyen de petits piquets à crochet. Ce système de couverture était bien dispendieux, le prix d'un ensemencement revenait à plus de 600 F l'hectare. En l'an 13, on comença aux lattes et aux crochets ou employant des rameaux coupés en éventail dont les tiges étaient enfoncées de 10 centimètres dans le sable. Ces rameaux superposés à peu près comme les plumes sur le corps des oiseaux étaient disposés de manière à ce que les vents violents d'ouest qui règnent habituellement sur les côtes eussent le moins d'action possible sur la couverture<sup>206</sup>. »

Dans les années 1820, pour faire face aux siffle-vents\*, l'ingénieur en chef des Landes M. Goury a eu l'idée d'une dune bordière ou protectrice. L'ingénieur des Landes imagine une dune, protégeant les graines du vent. L'initiative est de créer un rempart artificiel en retenant le sable projeté par des palissades<sup>207</sup>. Le sable s'accumule et forme rapidement une protection pour les semis. Une fois obtenue une hauteur suffisante, cette barrière dunaire artificielle est plantée d'oyats permettant la fixation des sables<sup>208</sup>. Elle jouait aussi un rôle contre l'érosion. Elle servait de zone tampon en s'engraissant l'été et en s'érodant l'hiver, protégeant le trait de côte de l'érosion. En 1864, la dune protectrice mesure près de 4 km à Soulac<sup>209</sup> ; de nos jours, elle n'existe plus, rongée par l'érosion<sup>210</sup>.

---

<sup>203</sup> AD 33, SP 913 (8), *État des ouvrages à faire et dépenses accessoires pour l'emploi des 50 000 francs accordés pour l'an 10, par l'arrêté des consuls du 13 messidor an 9 pour l'ensemencement des dunes*, 6 vendémiaire an X (28/09/1801).

<sup>204</sup> AD 33, SP 911 (15), Extrait du Registre des délibérations de la Commission des travaux des dunes, 11/01/1808.

<sup>205</sup> AD 33, SP 912 (11), Lettre du sous-préfet de Lesparre au préfet de la Gironde, 29/04/1820.

<sup>206</sup> AD 33, SP 913 (25), *État des dunes et lèdes fixées et ensemencées antérieurement au décret du 14 décembre 1810*, 2/09/1834.

<sup>207</sup> Sylvie Caille mentionne deux techniques différentes pour constituer la dune bordière. En plus des palissades, on la fixe avec des clayonnages. Pour les palissades, les planches sont disposées parallèlement à la ligne des flots, à environ 200 m. Le sable apporté par les vents s'accumule à la base qui s'ensable peu à peu. Les planches ensevelies, des nouvelles sont placées en exhaussement. Ces opérations se succèdent jusqu'à obtenir un abri efficace et assez épais pour résister aux flots. Concernant les clayonnages, ce sont des pieux de 2 pieds de long enfoncés de 0,50 m dans le sol et distant de 5 cm les uns des autres. Lorsque le premier clayonnage est comblé, un autre est établi, etc. CAILLE S., *Les côtes sableuses du XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 51.

<sup>208</sup> SARGOS J., *Histoire de la forêt landaise*, op. cit., p. 283.

<sup>209</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 301.

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 304.

### VI.2.3. Des travaux difficiles

À Soulac, le dernier atelier d'ensemencement date de 1822. Le *Plan général des Dunes du département de la Gironde indiquant les semis de pins faits sur les dunes depuis l'année 1791 jusqu'à celle 1826*<sup>211</sup> représente le boisement de toutes les dunes littorales de la pointe de Grave au Vieux-Soulac. Sur cette carte, seule la lède\* de Lillan n'est pas ensemencée. Sur le cadastre (1833), cet espace non boisé est nommé « terres communales » : il ne relève pas des semis de l'État et n'est donc pas fixé sous l'action des Ponts et Chaussées. C'est une zone où les sables reculent entre 1775 et 1833, ce qui peut s'expliquer par la réussite de blocage des sables par les habitants. Il n'était donc pas nécessaire pour l'État de réaliser des semis de pins dans cette étendue. Pour les autres secteurs de la commune, en vingt ans les sables sont fixés et ne constituent plus un risque important. Certes, dans certains endroits, ils continuent de progresser vers l'est, mais ce ne sont plus que des avancées isolées et limitées. L'ensemencement a été un succès ; pourtant il ne s'est pas fait sans heurts.

#### *L'exposition des semis aux aléas naturels*

Les semis de pins sont situés en bordure de l'Océan : ils sont sensibles aux incursions des eaux (chapitre III). Le 5 mars 1827, « la mer a fait de nouveaux voyages dans les travaux des dunes à la pointe de Grave<sup>212</sup> ». En 1817, l'ingénieur rappelle que l'atelier est proche de l'Atlantique et qu'il ne « faut pas se dissimuler que ce qui reste à couvrir, est la partie la plus près de la mer et que l'on doit s'attendre à des avaries<sup>213</sup> ». Pour réduire ces effets, des digues sont construites en 1838<sup>214</sup>.

Les graines nouvellement plantées sont sujettes aux brusques variations de température. En 1809, M. Lasalle, membre du corps législatif de la Gironde se rend au Verdon et constate un échec de l'ensemencement : « des parties ensemencées depuis un et deux ans, où je n'ai aperçu aucune trace de végétation, d'autres ont quelques pins chétifs et à moitié grillés par l'ardeur du soleil ». En 1817, des semis du Verdon « ont souffert au trois jours de gelée du mois d'octobre, mais il en reste suffisamment. Il n'est pas de même du semi fait dans l'année 1812 et en 1813. La graine a totalement manqué. [...] Il y a une étendue de plan de plus de soixante

---

<sup>211</sup> Annexe III.10. Carte générale des dunes de la pointe de Grave (1855).

<sup>212</sup> AD 33, SP 909 (36), Rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées, 05/03/1827.

<sup>213</sup> AD 33, SP 912 (16), *Rapport sur l'État des travaux entrepris pour la fixation et l'ensemencement des dunes mobiles du Golfe de Gascogne au 15 novembre 1817*, 18/11/1817.

<sup>214</sup> AD 33, 7M 555 (5), Lettre du conservateur des Forêts au préfet de la Gironde, 7/05/1838.



hectares à resemmer<sup>215</sup> ». En janvier 1819, une partie des dunes est à réensemencer, car les graines des semis « n'ont point poussé soit qu'elles fussent de mauvaise qualité soit que la température leur ait été contraire<sup>216</sup> ».

Les forts vents existants ne sont pas propices à la tenue des ateliers durant les mois automnaux et hivernaux. L'éparpillement des pins empêche toute possibilité de « se défendre de l'impétuosité des vents, agissant sans-cesse sur une arène mobile que rien ne garantit de leur action<sup>217</sup> ». Pour cette raison, les ateliers débutent « après les gros maréages de mars, c'est-à-dire après les mauvais tems de l'hiver<sup>218</sup> ». En 1816, le ministère des Finances accorde 6 900 F pour réparer les dommages causés par le mauvais temps d'octobre et de novembre<sup>219</sup>. En 1817, l'entrepreneur a fait observer à l'ingénieur qu'il était très « tourmenté par les vents et en effet, le revers sud de la dune du Sémaphore est attaqué avec force<sup>220</sup> » où dix hectares ont été détruits<sup>221</sup>.

Les jeunes semis sont aussi exposés aux orages et à la grêle. En 1820, la grêle a frappé les semis du Verdon. Le sous-préfet de Lesparre « considère comme presque entièrement perdus les jeunes semis au nord de la dune du Sémaphore, ceux du revers opposé n'ont pas autant de mal. Tous ne sont pas morts, mais tous en général ont souffert [...]. Les grands pins ont souffert, mais je ne pense pas qu'il en résulte des dommages notables<sup>222</sup>. » De manière plus fortuite, les mulots et autres rongeurs sont aussi incriminés. Lors d'une visite aux semis du Verdon par le sous-préfet de Lesparre en mai 1802, il déplore le « peu de succès de vos premiers semis. Les informations que j'ai pris, m'ont fait scavoir que les mulots avoient dévoré les graines. D'ailleurs, je pense que quand elles auroient germé, le deffaut de couverture et de clayonages les auroit infailliblement exposées et etouffées sous le sable qui s'accumule de plus en plus<sup>223</sup>. »

Les moyens pour lutter contre ces éléments sont faibles ; d'où des travaux s'étirant sur une vingtaine d'années et la présence constante d'un personnel chargé de l'entretien des pins et leur protection.

---

<sup>215</sup> AD 33, SP 912 (16), *Rapport sur l'État des travaux entrepris pour la fixation et l'ensemencement des dunes mobiles du Golfe de Gascogne au 15 novembre 1817*, 18/11/1817.

<sup>216</sup> AD 33, SP 909 (70), Lettre du directeur général des Ponts et Chaussées à l'ingénieur en chef, Paris, 18/02/1819.

<sup>217</sup> AD 33, SP 909 (55), Lettre de M. Legris Lasalle membre de corps législatif au préfet de la Gironde, Futsal, 9/07/1809.

<sup>218</sup> AD 33, SP 909 (47), Lettre adressée au préfet de la Gironde, s.d. (vers 1806).

<sup>219</sup> AD 33, SP 910 (23), *Rapport de l'ingénieur en chef sur les dépenses fixes d'administration pour les travaux des dunes pendant l'exercice 1816*, 21/05/1817.

<sup>220</sup> AD 33, SP 912 (16), *Rapport sur l'État des travaux entrepris pour la fixation et l'ensemencement des dunes mobiles du Golfe de Gascogne au 15 novembre 1817*, 18/11/1817.

<sup>221</sup> AD 33, SP 912 (13), *État de la contenance des dunes ensemencées et fixées depuis le commencement de l'entreprise*, 09/05/1818.

<sup>222</sup> AD 33, SP 912 (11), Lettre du sous-préfet de Lesparre au préfet de la Gironde, 29/04/1820.

<sup>223</sup> AD 33, SP 910 (8), Lettre du sous-préfet de Lesparre au préfet de la Gironde, 19 floréal an X (9/05/1802).

## *Les usages des dunes incriminés*

Dans la continuité de l'Ancien Régime, les dunes et les lèdes\* continuent à être utilisées comme pâturages extensifs. Le fait que ces espaces soient dorénavantensemencés ne change pas les usages des habitants de Soulac.

De nombreuses plaintes sont émises par les agents des Ponts et Chaussées et par la Commission des Dunes. Dès 1802, la Commission regrette la dévastation des semis par les « habitans du Verdon [qui] se permettent de faire paître les bestiaux dans les nouveaux semis et de voler les branchages destinés à deffendre les jeunes plantes<sup>224</sup> ». Les mêmes constats sont formulés en 1804<sup>225</sup>. Les propos tenus dans une lettre de 1804 adressée au préfet sont particulièrement virulents envers les populations locales :

« Le païs est totalement dépourvu de bois propres à fournir des branchages pour couvrir et protéger les semis, il faudrait avoit recours à ceux qui sont sur les côtes de la cy devant Saintonge, et comme la contrée où l'on doit travailler basique de bois de chauffage, mille gardes ne suffiraient pas pour mettre les branchages à l'abri de l'aridité naturelle des habitants à voler le bois dont ils sont absolument privés étant réduis à brûler des bouses de vaches desséchées et des joncs<sup>226</sup>. »

Pour lutter contre ces excès, la Commission des Dunes recherche des solutions. En effet, « il serait bien douloureux que par les effets de la malveillance, l'on vît s'évanouir les avantages que l'on a lieu d'attendre de cette importante entreprise<sup>227</sup> ». La solution adoptée est la présence continue d'un garde des semis. En 1804, « il nous a été impossible de trouver un garde, mais nous allons nous livrer à de nouvelles recherches. En attendant, il pourrait être utile d'employer la surveillance des gardes champêtre des communes environnantes<sup>228</sup> ». La Commission suit l'avis exprimé par le conservateur des Forêts M. Guyet-Laprade, qui veut nommer un garde afin « de surveiller ou de faire surveiller ceux qui se permettent de pareilles dévastations et de m'adresser leurs procès-verbaux afin qu'on puisse les faire réprimer par les tribunaux<sup>229</sup> ». Le 16 janvier 1806, le préfet de la Gironde prend un arrêté interdisant le pâturage et la coupe de branchages dans les dunes, lèdes\* et sables de la commune de Soulac :

---

<sup>224</sup> AD 33, SP 909 (50), Lettre du président de la Commission des Dunes au préfet, 22 thermidor an XII (10/08/1804).

<sup>225</sup> *Ibid.*

<sup>226</sup> AD 33, SP 909 (47), Lettre adressée au préfet de la Gironde, s.d. (vers 1806).

<sup>227</sup> AD 33, SP 909 (50), Lettre du président de la Commission des Dunes au préfet, 22 thermidor an XII (10/08/1804).

<sup>228</sup> *Ibid.*

<sup>229</sup> AD 33, SP 909 (52), Lettre du conservateur Guyet-Laprade au préfet de la Gironde, 20 thermidor an XII (8/08/1804).

« ART.1. Défenses sont faites à qui que ce soit de laisser errer ou faire pacager les bestiaux dans toute l'étendue des dunes, lèdes\* et sables, depuis la pointe du Verdon jusqu'à sa limite vers le sud du territoire de Soulac, et à la distance de 150 mètres du pied des dunes, du côté des terres.

ART.2. Défenses sont faites pareillement de faire brûler sur les lieux, de couper et arracher les goubets et autres plantes.

ART.3. Le garde des semis du Verdon et le garde champêtre de Soulac maintiendront l'exécution du présent arrêté contre les délinquants, en saisissant et conduisant au parc de justice les bestiaux qui seront trouvés dans l'intérieur des limites ci-dessus fixées ; ils pourront même tirer à coups de fusil sur les bestiaux errants et sans conducteurs, ainsi que les gardes des autres semis y sont autorisés par des arrêtés.

ART.4. Les dispositions du présent arrêté deviendront communes à tous les endroits qui seront désignés à l'avenir par le préfet, sur la demande de la Commission des dunes.

ART. 5. Expédition du présent arrêté sera adressé tant au président de la Commission des dunes qu'au maire de Soulac<sup>230</sup>. »

Le conseil municipal de Soulac répond favorablement à l'arrêté préfectoral en nommant en 1806 un « garde champêtre, et la taxe votée pour son salaire, qui sera chargé particulièrement de veiller à ce qu'il ne soit arraché aucun des arbustes qui croissent sur les dunes<sup>231</sup> ». Le rôle du « garde champêtre de Soulac [est] de surveiller les délinquants<sup>232</sup> ». Dès 1801, le conseil municipal de Soulac avait émis l'idée d'un règlement stricte :

« Un règlement devrait deffendre aux propriétaires et conducteurs des troupeaux, de les mener paître aux pieds des dhunes, il seroit même utile de fixer à soixante toises la distance à laquelle il le seroit pas permis d'approcher les troupeaux des dittes dhunes, n'y d'arracher les dittes plantes dans les lieux prohibés. L'exécution sévère de ce règlement garantissant les plantes qui croissent naturellement dans les terrains, que le sable n'a pas encore couvert, leur donneroit le moyen de ce fortifier, et de former une force de palissade vivace qui contiendroit enfin les sables et les forceroit à ce fixer<sup>233</sup>. »

En 1833, l'Administration des Forêts installe un de ses gardes dans le clocher de la vieille église. « Pour approprier le clocher au logement du garde, il a été construit au niveau des voûtes une cuisine et au-dessus deux chambres superposées<sup>234</sup>. » Le dispositif mis en place semble avoir été suivi d'effets. En 1833, l'arrêté de 1806 est étendu et réaffirmé dans les communes d'Hourtin, de Lacanau, de Porge, de Leige, d'Arès et de La Teste, mais ne concerne pas Soulac<sup>235</sup>. Nous pouvons imaginer que les habitants de Soulac respectent les règles. Quelques cas contraires, isolés, apparaissent. En 1814, Jean Virer, chef atelier des travaux des dunes, se plaint que les « paysans menacent d'envoyer leurs bestiaux ce qui détruiroit le fruit du travail de dix ans<sup>236</sup> ». En 1840 et en 1841, M. Reversé, adjoint au maire de Soulac, « a fourni à peu

---

<sup>230</sup> AD 33, SP 909 (40), Extrait du registre des arrêtés du préfet du département de la Gironde, 16/01/1806.

<sup>231</sup> AD 33, SP 909 (43), Sous-préfet de Lesparre au préfet de la Gironde, 26/05/1806.

<sup>232</sup> AD 33, SP 909 (42), Lettre du président de la Commission des travaux des Dunes au préfet de la Gironde, 1806.

<sup>233</sup> AD 33, SP 910 (7), *Extrait de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Soulac du 26 ventôse an 9* (21/02/1801).

<sup>234</sup> Rapport du garde général à Lesparre (22/03/1859), cité par BUFFAULT P., *Histoire des dunes, op. cit.*, p. 287. En 1855, l'Administration fait bâtir une maison en maçonnerie, rue Lahens, qui a été pendant de longues décennies la maison forestière.

<sup>235</sup> AD 33, SP 911 (21), Lettre de l'ingénieur en chef Billaudel au préfet, 7/09/1833.

<sup>236</sup> AD 33, SP 910 (20), Lettre de Jean Virer au préfet de la Gironde, 6/04/1814.

près tout le goubet que nous avons employé à la couverture des hangars, des cabanes et des cantines construites sur nos chantiers, que ce goubet a été pris en grande partie sur les dunes du littoral de la forêt de Soulac<sup>237</sup> ». La question est de savoir si M. Reversé a agi « d'après des ordres de ladite administration [des Ponts et Chaussées], c'est-à-dire si le lieu lui a été indiqué par elle, ou bien si par suite d'un marché à forfait, il s'était purement et simplement chargé de cette fourniture sans qu'on se soit occupé des moyens d'y pourvoir ». Dans le premier cas, M. Reversé ne serait qu'un mandataire « et il se trouverait naturellement hors de cause ». Dans le second cas, « il aurait le caractère d'un contrevenant ordinaire et il devrait être cité devant les tribunaux<sup>238</sup> ». Le premier cas de figure est retenu : aucune suite n'est donnée au procès-verbal adressé contre M. Reversé « pour enlèvement de goubet ». L'administration des Forêts se félicite que « l'ingénieur en chef a saisi cette occasion pour recommander de nouveau qu'aucun enlèvement n'ait lieu sans que nous nous soyons entendus, et j'espère que quelques soient les précédents, on se conformera à les instructions<sup>239</sup> ».

### *Un problème de personnel*

Le personnel chargé de l'ensemencement est parfois mis en cause. Par exemple, les entrepreneurs sont souvent absents des ateliers « pour obtenir des fonds<sup>240</sup> ». La mobilisation de la main-d'œuvre locale pose également quelques problèmes. L'exemple de la compagnie de 1806 est révélateur.

« On aurait la plus grande peine de se procurer à forts deniers des gens de journées pour travailler actuellement à la pointe de Grave. La sécheresse constante qui a régné jusqu'à ce moment n'a pas permis de travailler les terres, les travaux se trouvent très arriérés, et les seules manœuvres qu'on aurait pu employer à la pointe de Graves, ne quittaient point leurs charrues et leurs semailles pour aller à la pointe de Grave, très éloignée d'ailleurs de leurs habitations<sup>241</sup>. »

Les ouvriers employés à l'ensemencement des dunes sont les habitants de la pointe du Médoc. Ils considèrent cette activité comme secondaire : les travaux des champs et des salines – leurs activités principales – passent avant tout. Le travail dans les semis de l'État s'intègre dans une forme de pluriactivité.

Le manque de formation et de savoir-faire du personnel est aussi préjudiciable. En 1809, M. Lasalle, membre du corps législatif de la Gironde se rend au Verdon et constate un échec de l'ensemencement qu'il explique par la « méthode vicieuse qui a été employée. Au lieu de semer

---

<sup>237</sup> AD 33, SP 909 (3), Lettre de l'ingénieur en chef Deschamps au préfet, Bordeaux, 30/11/1842.

<sup>238</sup> AD 33, SP 909 (4), Lettre du conservateur des Forêts au préfet, Bordeaux, 21/11/1842.

<sup>239</sup> AD 33, SP 909 (2), Lettre de l'Administration des Forêts au préfet de la Gironde, Bordeaux, 6/12/1842.

<sup>240</sup> AD 33, SP 909 (58bis), Lettre de Cavaiganc au préfet de la Gironde, Lesparre, 31/10/1819.

<sup>241</sup> AD 33, SP 909 (47), Lettre adressée au préfet de la Gironde, s.d. (vers 1806).

la graine du pin maritime, avec tout le soin qu'une semblable opération exige, on s'est contenté, m'a-t-on dit, d'en jeter une poignée dans des trous creusés de distance en distance que le travailleur a refermé sans précaution ». Un autre grief est apporté contre les employés aux dunes : ils ont « négligé la chose essentielle, de couvrir le terrainensemencé, avec des branchages ou à leur défaut avec des joncs ou des roseaux contenus par de longues lates, afin d'ôter toute prise au vent et d'assurer un abri aux jeunes abrisseaux. Ces travaux imparfaits ont eu le résultat qu'on devoit prévoir ». M. Lasalle poursuit sa démonstration en s'appuyant sur la dune qui touche le village du Verdon qui a étéensemencée « suivant les bons principes, présentent l'aspect le plus satisfaisant. Le chêne, le châtaignier et le pin y croissent avec vigueur et promettent avant peu, des masses de bois assez serrés pour arrêter l'invasion des sables<sup>242</sup>. »

#### **VI.2.4. « Soulac, cet Herculanium girondin<sup>243</sup> » : le désensablement de l'église**

Le résultat de l'ensemencement des dunes de Soulac est probant. Plus de 887 ha sont fixés à Soulac (et à Grayan) entre 1802 et 1822, pour un coût s'élevant à 196 000 F (tableau 19) ; plus de 1 200 ha sur le cadastre. La *Carte générale des dunes* dressée en 1855<sup>244</sup> indique les différentes périodes où les dunes de Soulac sont fixées. Dix-huit secteurs sont indiqués. Pour douze d'entre eux, les dunes ont étéensemencées entre 1798 et 1812. Le secteur de La Claire est indiquéensemencé dès 1798. Partageant l'avis de Pierre Buffault, la date semble erronée<sup>245</sup>. Les cinq autres secteurs ont été fixés entre 1812 et 1822. À partir de 1822, l'ensemencement des dunes de Soulac est terminé et les sables sont fixés. Dès lors, le risque des « sables volants » est réduit et les populations peuvent songer à se réappropriier d'anciennes terres perdues. Le recul des sables constaté entre 1775 et 1833 est un bon exemple (carte 37). Le désensablement de l'église de Soulac, abandonnée en 1744, illustre cette reconquête de l'homme sur la nature.

La Commission des monuments historiques de la Gironde avait dès 1843 émis le souhait de déblayer l'église de Soulac, mais l'ingénieur des Ponts et Chaussées contacté par M. Jacquemet, membre de la Commission des Monuments historiques, ne pensait pas le projet réalisable :

« Vous songez à déblayer la vieille église de Soulac. Je suis prêt à vous seconder, mais je crois que la dépense ne s'élève beaucoup plus haut que vous le supposez. Les maçonneries sont dans le plus mauvais état, il en tombe tous les jours quelques parties. Ne craignez-vous pas qu'en enlevant

<sup>242</sup> AD 33, SP 909 (55), Lettre de M. Legris Lasalle membre de corps législatif au préfet de la Gironde, Futsal, 9/07/1809.

<sup>243</sup> CHAREAU P. et MAILLÈRES G., *Guide de Bordeaux à la mer*, Bordeaux, De Lavertujon, 1865, p. 124.

<sup>244</sup> Annexe III.10. Carte générale des dunes de la pointe de Grave (1855).

<sup>245</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 216.

le sable qui les soutient, les murs ne soient plus assez solides pour se soutenir eux-mêmes ? [...] La vieille église de Soulac ne présente pas autant d'intérêt, n'est pas aussi poétique, si j'osais me servir de cette expression, au milieu des sables qui l'on ensevelie, qu'après que vous aurez déblayé et mis à nu ce vieux squelette ? Ne serait-ce pas déjà beaucoup que d'entretenir cette ruine, veiller à ce qu'elle ne soit pas dégradée par les passans ou par les gens des eaux et forêts qui s'y entendoit mieux que par personne<sup>246</sup>. »

Ferdinand-François-Auguste Donnet (1795-1882) est archevêque de Bordeaux de 1837 à 1882. Il est fait cardinal par Pie IX en 1852. Il a été relativement actif dans son diocèse, en créant notamment 62 cures et en contribuant à l'édification de 53 églises entre 1837 et 1847<sup>247</sup>. En mars 1848, il visite les ruines de l'ancienne église de Soulac et décide de restaurer le culte dans ce lieu<sup>248</sup>. En 1859, avec M. Pépin d'Escurac (notable médocain), ils prennent la tête du mouvement de restauration, secondés par les principales familles médocaines<sup>249</sup>. Les premiers essais de déblaiement débutent en octobre 1859, mais cessent dès l'année suivante par faute de moyens. Toutefois, le déblaiement permet de célébrer une première messe dans l'édifice le 20 avril 1860. Par la suite, une souscription financière recueille 4 000 F, complétée par 5 000 F provenant de la caisse personnelle du cardinal Donnet<sup>250</sup>, 6 000 F par l'empereur Napoléon III<sup>251</sup> et 10 000 F versés par le Conseil général de la Gironde en 1865<sup>252</sup>. Les travaux de déblaiement et de restauration peuvent reprendre dès 1860 et se poursuivent jusqu'en 1905. Les travaux de déblaiement ont coûté 21 711 F et la restauration a été estimée à 160 000 F<sup>253</sup>. L'architecte Hostein, chargé des travaux, est remplacé en 1864 par Charles Durand<sup>254</sup>. L'église de Soulac est classée monument historique le 20 juillet 1891<sup>255</sup>. La demande initiale remonte même à 1841 avec la proposition de la Commission des monuments historiques de la Gironde de classer l'église de Soulac<sup>256</sup>. Cette demande a été reformulée en 1863 par le cardinal Donnet<sup>257</sup>, mais toutes les deux avaient été refusées. Le 7 août 1869, l'église du Vieux-Soulac

---

<sup>246</sup> AD 33, 156T 3, Lettre de M. Pairier, ingénieur des travaux de la Pointe de Grave, à M. Jacquemet membre de la Commission des Monuments Historiques de la Gironde, 29/11/1843.

<sup>247</sup> MÉRIC J.-P., « Le Cardinal Donnet en Médoc », *Les Cahiers Méduilliens*, BSAHM, n° 51, 2009, p. 53.

<sup>248</sup> BERCEGOL P., *Notre-Dame de Soulac, Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres. Mythes et réalités*, Bordeaux, Collection « Mémoire et Patrimoine », Les Dossiers d'Aquitaine, 2005, p. 73.

<sup>249</sup> MARÉCHAUX B., *Notre Dame, op. cit.*, p. 133.

<sup>250</sup> *Ibid.*

<sup>251</sup> BERCEGOL P., *Notre-Dame de Soulac, op. cit.*, p. 75.

<sup>252</sup> AD 33, 156T 3, *Notre Dame de la Fin des Terres à Soulac. Délibérations du conseil Municipal de Soulac sur Mer du 3 mai 1891. Avis favorable au classement*, 3/06/1891.

<sup>253</sup> ASSOCIATION DES AMIS DE LA BASILIQUE NOTRE-DAME DE LA FIN DES TERRES, *Notre-Dame de la Fin des Terres*, Soulac, 1993, p. 49.

<sup>254</sup> MÉRIC J.-P., « Le Cardinal Donnet », art. cit., p. 56.

<sup>255</sup> AD 33, 166T 2, Arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Léon Bourgeois, 20/07/1891.

<sup>256</sup> AD 33, 156T 3, *Notre Dame de la Fin des Terres à Soulac. Délibérations du conseil Municipal de Soulac sur Mer du 3 mai 1891. Avis favorable au classement*, 3/06/1891.

<sup>257</sup> AD 33, 156T 3, Lettre de Ferdinand Donnet archevêque de Bordeaux au Président de la Commission des Monuments historiques, 18/12/1863.

est érigée en lieu de culte paroissial<sup>258</sup>. Le déblaiement de l'église et le développement de la balnéarisation redistribuent les cartes : le Jeune-Soulac est délaissé au profit du nouveau bourg qui se situe entre l'église et la côte Atlantique, et qui donne naissance au bourg actuel de Soulac-sur-Mer (carte 43).

La restauration de l'église de Soulac n'a été possible que grâce à la plantation et la fixation des dunes de la paroisse de Soulac. Les pins ont arrêté les sables, ce qui a permis la reconquête de terres et de bâtiments anciennement perdus. L'objectif de Nicolas Brémontier est une grande réussite. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les landes de Gascogne sont asséchées elles aussi par la plantation de pins, rendue possible à la suite de l'enrésinement des dunes du littoral<sup>259</sup>.

Malgré quelques difficultés et revers, l'ensemencement des dunes littorales de la côte de Gascogne, notamment dans le secteur de Soulac, est un réel succès. L'ensablement des terres et des bâtiments n'est plus un problème pour les populations. Le désensablement de l'église de Soulac illustre le succès des travaux entrepris par Nicolas Brémontier. Appuyé par l'État, l'ingénieur des Ponts et Chaussées a réussi à enrayer la marche des sables. Cette importante transformation a deux aspects : la naissance du paysage actuel et la capacité de l'homme à contrôler la nature, en modelant son environnement. Fort de ce succès, les techniques de Brémontier sont étendues à l'échelle nationale<sup>260</sup>, notamment avec le décret de 1810<sup>261</sup>.

### **VI.3. Arrêter les assauts de l'Océan : la défense de la pointe de Grave (1840-1850)**

L'érosion qui touche la côte de Soulac occasionne peu de dommages pour les populations locales durant l'Ancien Régime. En effet, les habitants sont installés à l'intérieur des terres et en bordure de la Gironde. Pourtant, à partir des années 1830, l'érosion devient un sujet de préoccupation majeure pour les autorités, notamment sur deux secteurs : la plage des Huttes et la pointe de Grave.

#### **VI.3.1. La nécessité d'intervenir sur la côte de Soulac**

Jusqu'aux années 1830, l'érosion était absente de toutes formes de préoccupations. On acceptait la régression du rivage. Cela s'explique par le peu d'intérêt porté sur le littoral. Un

---

<sup>258</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 400.

<sup>259</sup> SARGOS J., *Histoire de la forêt landaise*, op. cit.,

<sup>260</sup> CAILLE S., *Les côtes sableuses du XIX<sup>e</sup> siècle*, op. cit. ; COLLECTIF, « De la dune à la forêt », art. cit. ; MORINIAUX V., *Les Français face à l'enrésinement*, op. cit.

<sup>261</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit., p. 307.

basculement de stratégie s'opère durant les années 1830 avec la volonté de contenir par tous les moyens l'avancée de la mer au-devant de sites sensibles.

### *Les raisons de l'intervention*

Contrairement à la lutte contre les sables, l'État est le seul acteur chargé de réduire les effets de l'érosion. Son intervention n'est pas motivée pour la sauvegarde du trait de côte, mais pour préserver ses intérêts. Avec les dunes boisées, le territoire érodé gagne en valeur, ce qui alarme d'autant plus les autorités. En plus, l'érosion devient plus visible que sur des dunes dénudées. Pourtant, ce motif n'est pas avancé pour légitimer une intervention. Trois autres raisons sont évoquées par les Ponts et Chaussées dans les années 1830 pour légitimer une intervention.

La première est la coupure de la commune de Soulac en deux, en créant un îlot au nord qui engloberait le village du Verdon et la pointe de Grave :

« C'est surtout en face du hameau appelé les Huttes et à l'extrémité de la pointe de Grave, que la côte se trouvait le plus violemment attaquée. Chaque année, la chaîne des dunes, digue naturelle qui protège les polders du Bas-Médoc, contre les invasions de la mer, diminuait d'épaisseur, et on calculait que dans un avenir très prochain, une partie du territoire des communes de Soulac, de Talais et de St-Vivien, serait couvert par les eaux. [...] La mer menaçait de se frayer un passage à travers la chaîne déprimée des dunes, près du hameau des Huttes<sup>262</sup>. »

Comme vu précédemment, la plage des Huttes a reculé face aux assauts de la mer : la barrière dunaire mesure seulement 400 mètres au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, contre 1 200 m au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le retrait est amputé à l'érosion, « cette partie de la plage est principalement attaquée par les vagues et les courants de la mer<sup>263</sup> ». La crainte exprimée par l'ingénieur en chef Deschamps est une coupure de la pointe du Médoc en deux, séparant les villages de Soulac au sud et du Verdon au nord. L'eau traverserait les dunes au niveau des Huttes et la présence de marais aux pieds de ces dunes créerait un nouveau bras de mer. Les incidences seraient désastreuses pour l'économie du Bas-Médoc avec l'inondation des marais salants et des terres mises en cultures. Selon le journaliste du *Courrier de la Gironde*, « les terres de la contrée sont à cinquante centimètres au-dessous du niveau de la mer. Si les eaux pratiquent la moindre brèche, le pays sera inévitablement submergé<sup>264</sup>. » En 1838, lors de délibérations du Conseil Général, un discours alarmiste est tenu :

---

<sup>262</sup> AD 33, SP 2853, Rapport de l'ingénieur en chef Deschamps, *Avant-projet d'une digue à construire dans l'anse des Huttes*, Bordeaux, 4/11/1850.

<sup>263</sup> AD 33, SP 2849 (13), Lettre de l'ingénieur en chef Silguy au préfet de la Gironde, 23/05/1840.

<sup>264</sup> AD 33, SP 2853 (49), Extrait du journal *Courrier de la Gironde*, 4/09/1852.



« Deux cent mètres au plus, en largeur, séparent le Médoc de la mer. Ce fragile rempart de sable que nous voyons saper chaque hiver ne peut tarder à couler sous les coups réitérés des vagues ; alors plus d'espoir, un autre fleuve sera formé à côté de celui existant ou bien le premier grossi démesurément et recouvrant les dunes amoncelées dans son lit, en fera des écueils inconnus. Le Bas-Médoc n'existera plus le jour même où le point des Huttes sera emporté. Et comment en douter lorsque n'a guère par le seul effet de la rupture de la pointe de Grave, cinq communes ont été envahies et que les propriétaires voient avec douleur un immense lac de sable et de sel couvrir encore aujourd'hui leurs champs autrefois si fertiles<sup>265</sup>. »

Des moyens importants sont nécessaires pour enrayer l'érosion de la côte de Soulac et « si le Gouvernement n'accourt armé de toutes ses ressources, s'opposer à son passage<sup>266</sup> », le Bas-Médoc n'existerait plus sous la forme actuelle.

Le deuxième argument avancé pour légitimer une intervention concerne la sauvegarde de la navigation dans l'entrée de la Gironde. Le passage de la mer à travers les dunes des Huttes occasionnerait « à l'embouchure du fleuve des perturbations très nuisibles à la navigation<sup>267</sup> », « source de vie pour Bordeaux et les départements voisins<sup>268</sup> ». La création d'un nouveau bras aurait comme conséquence un changement du régime de la Gironde et des incertitudes sur la navigation, avec la formation de nouveaux bancs et passes<sup>269</sup>. « Le sable enlevé à la côte, par l'effet combiné des lames et des courants, était entraîné dans les passes et allait accroître, chaque jour, la hauteur et l'étendue des bancs qui existent à l'embouchure et dans l'intérieur de la Gironde<sup>270</sup>. »

Le troisième argument avancé est la nécessité de conserver la pointe de Grave qui forme « une espèce de brise-lames qui protège les navires dans la rade du Verdon, la réduction incessante de la saillie diminuait de plus en plus la sûreté que ce mouillage peut offrir<sup>271</sup>. » La rade du Verdon était protégée par la pointe de Grave et permettait aux navires qui voulaient sortir de la Gironde d'attendre les vents favorables. Mais ce « mouillage [...] devient chaque jour plus mauvais depuis que la pointe de Grave n'offre plus le même abri, cette pointe tendant constamment à se ranger, ce qui rend le mouillage du Verdon extrêmement mauvais dans l'hiver<sup>272</sup>. » On doit fixer la pointe de Grave pour éviter de réduire la protection de la rade.

---

<sup>265</sup> AD 33, SP 2852 (34), Délibération du Conseil Général, Bordeaux, 29/08/1838. La submersion mentionnée est inconnue. Aucune source n'indique une rupture de la pointe de Grave et une inondation de cinq communes. Cela correspond certainement à une exagération des auteurs. La submersion mentionnée est sans doute survenue lors d'une tempête (1810 ? 1820 ?).

<sup>266</sup> *Ibid.*

<sup>267</sup> AD 33, SP 2853, Rapport de l'ingénieur en chef Deschamps, *Avant-projet d'une digue à construire dans l'anse des Huttes*, Bordeaux, 4/11/1850.

<sup>268</sup> AD 33, SP 2852 (34), Délibération du Conseil Général, Bordeaux, 29/08/1838.

<sup>269</sup> MARNOT B., *Le refus du déclin. Le port de Bordeaux au XIX<sup>e</sup> siècle*, Pessac, PUB, 2012, p. 46.

<sup>270</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>271</sup> *Ibid.*

<sup>272</sup> SHDV Marine, BB-4-367 (25-26), Lettre du Capitaine de vaisseau Joseph Sauveau, commandant du *Régulus*, au ministre de la Marine, 21/10/1813.

« Pour ces causes, vos commissions du commerce et de navigation et des travaux publics, [expriment] le vœu que le gouvernement averti depuis six années des dangers qui menacent le département de la Gironde, avise enfin aux moyens de remédier à un tel état de choses, en faisant confectionner sur le littoral de l’océan, aux points indiqués de la pointe de Grave et des Huttes, les travaux nécessaires à la conservation du pays<sup>273</sup>. »

### *Les premiers projets*

« On a songé, pour la première fois, en 1835, à arrêter les érosions qui s’y manifestaient avec une rapidité effrayante<sup>274</sup> » ; le conseil d’arrondissement de Lesparre propose l’édification d’une digue afin de prolonger la pointe de Grave et de la fixer durablement<sup>275</sup>. Le gouvernement est même averti dès 1832 des risques encourus<sup>276</sup>. En 1838, trois projets différents sont proposés par l’ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Deschamps<sup>277</sup>.

« Le premier serait d’abandonner la plage à l’action libre de la mer et d’élever, en arrière des dunes, à l’endroit du hameau des Huttes, une digue en terre sur 3 000 m de longueur. » Le coût est évalué à 160 000 F. Le deuxième système consisterait à construire sur la plage des Huttes, 15 à 20 épis de 100 m de long chacun. Ces épis devaient être espacés de 110 m environ et reliés entre eux par des digues. La dépense s’élèverait à 930 000 F. Le dernier projet consiste en la construction de 100 épis depuis l’extrémité de la pointe de Grave à la pointe de la Négade, sur 12 km. Ce projet avait déjà été présenté le 25 avril 1837. La dépense projetée représenterait près de cinq millions de francs. Ces épis devaient mesurer 100 mètres de long sur une hauteur de 1,60 m et « auraient été construits suivant le mode en usage pour la défense des côtes de l’Isle de Rhé<sup>278</sup> ».

Pour légitimer une intervention de l’État afin de réduire les effets de l’érosion, les auteurs transposent un vocabulaire militaire, dans le but d’interpeler et de faire réagir les autorités. Le lexique employé est identique à celui que l’on pourrait utiliser pour décrire un conflit armé. L’action érosive de l’eau est définie comme une « invasion<sup>279</sup> », un « envahissement<sup>280</sup> » ou un

---

<sup>273</sup> AD 33, SP 2852 (34), Délibération du Conseil Général, Bordeaux, 29/08/1838.

<sup>274</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>275</sup> MARNOT B., *Le refus du déclin*, op. cit., p. 46-47.

<sup>276</sup> AD 33, SP 2852 (34), Délibération du Conseil Général, Bordeaux, 29/08/1838.

<sup>277</sup> AD 33, SP 2852 (29), Lettre du Conseiller d’État directeur général des Ponts et Chaussées au préfet de la Gironde, *Défense de la Pointe de Grave. Programme d’une nouvelle étude*, 10/04/1838.

<sup>278</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>279</sup> AD 33, SP 2853 (40), *Avant-projet d’une digue à construire dans l’anse des Huttes*, 4/11/1850.

<sup>280</sup> *Ibid.*

« assaut<sup>281</sup> », qui peut « attaquer », « envahir » ou « menacer » le territoire<sup>282</sup>. Face à cela, on doit se « protéger<sup>283</sup> », la côte « devra être défendue<sup>284</sup> » pour « arrêter » l'érosion en mettant en place des moyens de « défense<sup>285</sup> ». Un autre champ lexical est utilisé par les auteurs : celui de la soudaineté. L'érosion est décrite comme une action violente, avec une force « inouïe »<sup>286</sup>, d'une « rapidité effrayante<sup>287</sup> ». Elle est une « irruption<sup>288</sup> » « inquiétante<sup>289</sup> » pour le corps des Ponts et Chaussées. Christine Clus-Auby résume l'intervention de l'État comme un moyen de « contenir l'avancée de "l'ennemi", de protéger le territoire contre son invasion par la mer. Pour gagner cette guerre, dont les ingénieurs étaient les généraux, des techniques toujours plus sophistiquées ont été développées<sup>290</sup>. » Le discours de Victor Hugo devant la Chambre des Pairs le 27 juin 1846, lors d'un projet de loi relatif au financement de travaux dans différents ports de commerce va aussi dans ce sens. « Messieurs, si on venait vous dire : une de vos frontières est menacée ; vous avez un ennemi qui, à toute heure, en toute saison, nuit et jour investit et assiège une de vos frontières, qui l'envahit sans cesse, qui empiète sans relâche, qui aujourd'hui vous dérobe une langue de terre, demain une bourgade, après-demain une ville frontière ; si l'on vous disait cela, à l'instant même cette chambre se lèverait et trouverait que ce n'est pas trop de toutes les forces du pays pour le défendre contre un pareil danger. Eh bien, messieurs les pairs, cette frontière, elle existe : c'est votre littoral ; cet ennemi, il existe : c'est l'Océan<sup>291</sup>. »

---

<sup>281</sup> AD 33, SP 2853 (50), *Courrier de la Gironde*, 7/09/1852.

<sup>282</sup> AD 33, SP 2853 (40), *Avant-projet d'une digue à construire dans l'anse des Huttes*, 4/11/1850.

<sup>283</sup> *Ibid.*

<sup>284</sup> AD 33, SP 2852 (29), Lettre du Conseiller d'État directeur général des Ponts et Chaussées au préfet de la Gironde, *Défense de la Pointe de Grave. Programme d'une nouvelle étude*, 10/04/1838

<sup>285</sup> AD 33, SP 2853 (40), *Avant-projet d'une digue à construire dans l'anse des Huttes*, 4/11/1850.

<sup>286</sup> AD 33, SP 2853 (50), *Courrier de la Gironde*, 7/09/1852.

<sup>287</sup> AD 33, SP 2853 (40), *Avant-projet d'une digue à construire dans l'anse des Huttes*, 4/11/1850.

<sup>288</sup> AD 33, SP 2857 (10), *Note relative aux travaux de défense de la rive gauche de la Gironde entre la Pointe de Grave et Goulée*, 25/06/1895.

<sup>289</sup> *Ibid.*

<sup>290</sup> CLUS-AUBY C., *La gestion de l'érosion*, op. cit., p. 11.

<sup>291</sup> Cité par DANIEL Y., « Contre vents et marées : Victor Hugo, émule d'Homère dans les Travailleurs de la mer », AUGERON M. et TRANCHANT M. (dir.), *La Violence et la Mer dans l'espace atlantique*, Rennes, PUR, 2004, p. 496.

### VI.3.2. La défense du littoral par la construction d'épis de défense

Le projet retenu reprend des éléments des deuxième et troisième plans présentés précédemment.

#### *La loi du 9 août 1839*

Le projet retenu par le Conseil des Ponts et Chaussées en 1838 constitue à défendre deux points du littoral : la pointe de Grave et l'anse des Huttes<sup>292</sup>. Elles sont défendues respectivement sur 1 200 et 2 400 mètres<sup>293</sup>. La pointe de Grave « devra être défendue » par 14 épis perpendiculaires à la côte. Les épis mesureront environ 100 mètres de long, 10 mètres de large et 1,65 m de hauteur. Pour protéger la plage des Huttes, 10 épis sont prévus. Ils seront espacés d'environ 200 m et mesureront 120 m de long, soit la limite entre les basses et hautes mers<sup>294</sup>. Parallèlement aux 24 épis, le Conseil suit les recommandations de son ingénieur en chef Deschamps pour édifier une jetée en maçonnerie à l'extrémité de la pointe de Grave. En 1841, la longueur de la jetée est arrêtée à 160 m<sup>295</sup>.

« Les épis sont destinés à arrêter le cheminement de sable que promènent la mer et les vents et à recomposer ainsi un estran assez élevé pour protéger le pied des dunes pendant les tempêtes. Quant à la jetée, elle a dans les idées du conseil plusieurs buts importants. Elle doit d'abord servir d'auxiliaire et de point de départ à la série d'épis destinés à arrêter la destruction du rivage et des dunes ; elle est destinée à poser une limite invariable à l'élargissement du goulet de la Gironde, qui pour peu qu'il grandit encore, achèverait de perdre l'embouchure de ce fleuve, enfin elle doit, étant prolongée, par la suite, reconstituer l'ancienne rade du Verdon si précieuse pour la navigation et si vivement regrettée des marins et du commerce<sup>296</sup>. »

Le projet retenu reçoit l'aval du ministère des Travaux Publics qui alloue un crédit de 2 500 000 F à la réalisation de ces travaux le 9 août 1839. Cette décision n'est pas cantonnée à la seule pointe du Médoc. Elle s'inscrit dans un débat national de modernisation des ports français, où d'importants financements sont consacrés à partir de 1837<sup>297</sup>.

---

<sup>292</sup> Annexe III.11. Plan général de la pointe de Grave (1842).

<sup>293</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>294</sup> AD 33, SP 2852 (29), Lettre du Conseiller d'État directeur général des Ponts et Chaussées au préfet de la Gironde, *Défense de la Pointe de Grave. Programme d'une nouvelle étude*, 10/04/1838.

<sup>295</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>296</sup> *Ibid.*

<sup>297</sup> MARNOT B., *Les grands ports de commerce français et la mondialisation au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2011, p. 266-272.

### *La première campagne de travaux (1840-1846)*

Durant les deux premières années, 1840 et 1841, on ne travaille pas directement à la construction des épis. On procède aux « dispositions nécessaires à l'établissement des chantiers », notamment la construction de logements, de cantines, de débarcadères, etc. qui serviront aux ouvriers<sup>298</sup>. Le *Plan général de la pointe de Grave avec indication de l'ensemble des travaux destinés à la défense de cette pointe* levé en 1842 résume les différents épis et jetée prévus<sup>299</sup>.

« C'est à la fin de 1841 qu'on a commencé à établir des épis sur la plage des Huttes<sup>300</sup>. » L'ingénieur en chef Deschamps dresse un constat positif des dix épis en 1845 : ils « paraissent suffisants pour protéger cette partie de la côte. Ils ont d'ailleurs bien résisté jusqu'à ce jour et un seul, celui qui correspond à la passe du sud de l'embouchure de la Gironde, a éprouvé l'hiver dernier des dégradations violentes qui ont été promptement réparées<sup>301</sup>. » Mais les premiers « qui se trouvent à peu près dans la direction de la passe du sud, continuent à rester dégarnis<sup>302</sup> ». Leur longueur varie de 150 m (épis 4 et 5) à 200 m (épis 6 à 10) en passant par 180 m (épis 1 et 2) et 165 m (épi 3)<sup>303</sup>. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour consolider les ouvrages existants. Le 3 juillet 1846, 700 000 F sont alloués pour construire trois nouveaux épis et une digue longue de 1 100 m parallèle au rivage, la digue relie les 10 anciens épis aux trois nouveaux. En effet, « après la construction de ces 10 épis, les érosions s'étant reportées au nord, au fond de l'anse des Huttes ». « Malgré tout le soin qu'on a mis dans leur exécution, ils n'ont pas pu résister aux tempêtes de l'hiver dernier [décembre 1847]. Comme il y a très peu de mouvement de sable au fond de l'anse des Huttes, ces trois [nouveaux] épis n'ont produit aucun effet, le banc d'argile sur lequel reposait la digue a été attaqué et elle a été démolie sur la moitié de sa longueur<sup>304</sup>. »

Concernant les quatorze épis de la pointe de Grave, huit sont construits en 1845. Selon l'ingénieur Deschamps, les six derniers seront terminés normalement au début de l'année 1846. Les premiers résultats se font ressentir dès 1844. « Il y a en ce moment du côté de la Pointe une

---

<sup>298</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>299</sup> Annexe III.11. *Plan général de la pointe de Grave* (1842).

<sup>300</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>301</sup> *Ibid.*

<sup>302</sup> AD 33, SP 2851 (15), Lettre de l'ingénieur Deschamps au préfet, 9/12/1844.

<sup>303</sup> AD 33, 2Fi 2067, *Construction de 10 épis d'ensablement sur la plage des huttes*, 1843

<sup>304</sup> AD 33, SP 2853 (42), Ingénieur en chef Deschamps, *Rapport de l'Ingénieur en Chef sur le service des Ponts et Chaussées de la Gironde au 1<sup>er</sup> Septembre 1848*.

énorme quantité de sable sur la plage. L'épi n° 1, le plus voisin de la jetée en gros blocs, a disparu presque complètement des deux côtés sous la plage qui s'exhausse d'une manière très remarquable à mesure que la saillie de la jetée augmente<sup>305</sup>. » La jetée de la pointe de Grave mesure près de 160 m en décembre 1844<sup>306</sup>. En 1847, pour arrêter l'érosion qui se produit à l'est, la jetée de Grave est complétée par un éperon d'enrochement puis par deux digues servant notamment à protéger le fort de Grave<sup>307</sup>.

Complétant le projet initial, un autre épi en maçonnerie devait être construit sur le rocher de Saint-Nicolas. En décembre 1842, l'ingénieur Pairier dresse deux projets. Dans le premier, l'épi « partira de l'extrémité de la partie la plus avancée de ce rocher, formant une sorte d'îlot, qui reste environné d'eau dans les plus basses marées ». Le deuxième projet est la construction d'un épi sur le plateau principal du rocher et d'un brise-lame sur la partie isolée du rocher, « de manière à former un brise-lame en avant et au sud-ouest de l'épi<sup>308</sup> ». Le coût s'élèverait à 192 719,99 F<sup>309</sup>. Toutefois, pour l'ingénieur Deschamps, en 1845, « la côte n'ayant pas été attaquée depuis plus de trois ans sur 1 000 mètres de longueur de part et d'autre de ce rocher, nous pensons qu'il convient de retarder l'établissement de l'épi dont il est question<sup>310</sup>. » L'épi de Saint-Nicolas ne sera réalisé que dans les années 1860.

L'ensemble des travaux, dont la dépense totale s'élève à 3 200 000 F ont été exécutés de 1842 à 1848<sup>311</sup>. En 1850, pour l'ingénieur en chef Deschamps, le bilan est mitigé. Les ouvrages de la pointe de Grave ont eu les résultats escomptés, mais l'érosion se poursuit sur la plage des Huttes.

« Ils ont produit, sur quelques points, des effets qui ont dépassé nos espérances. La digue en gros blocs de béton et les 14 épis de la pointe de Grave, ont parfaitement résisté et n'exigent que peu de frais d'entretien. La plage qui s'y trouvait quelque fois rongée sur plus de 40 mètres de largeur, pendant un seul hiver, et dont le projet était très abrupt, non seulement n'a éprouvé aucune érosion depuis l'achèvement des travaux, mais a repris une partie du terrain qui lui avait été enlevé, et présente partout aujourd'hui, une pente douce et régulière. [...] Les ouvrages exécutés dans l'anse des Huttes, n'ont pas produit des résultats aussi satisfaisants que ceux dont nous venons de parler. L'un des dix épis et une grande partie du revêtement qui protègent le flanc des dunes, sur ce point très attaqué de la côte, ont été détruits, et comme la portion du perré en maçonnerie qui subsiste

---

<sup>305</sup> AD 33, SP 2851 (15), Lettre de l'ingénieur Deschamps au préfet, 9/12/1844.

<sup>306</sup> *Ibid.*

<sup>307</sup> HOWA H., *Le littoral du Nord-Médoc*, op. cit., p. 37.

<sup>308</sup> AD 33, SP 2852 (33), *Projet des travaux à exécuter pour la défense de l'extrémité de la Pointe du Grave*, 15/12/1842.

<sup>309</sup> AD 33, SP 2852 (31), Lettre du Sous-Secrétaire d'État aux Travaux Publics au préfet, 15/05/1843.

<sup>310</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>311</sup> AD 33, SP 2853 (40), Ingénieur en chef Deschamps, *Avant-projet d'une digue à construire dans l'anse des Huttes*, 4/11/1850.

encore et les trois épis qui lui correspondent sont complètement dégarnis de sable ; ils se trouvent menacés de destructions prochaines et inévitables<sup>312</sup>. »

### *Limites et échecs de l'intervention de l'État*

L'intervention de l'État sur la côte de Soulac n'est pas marquée par une franche réussite. La volonté de consolider le trait de côte demeure une entreprise difficile.

Les travaux sont dangereux pour les ouvriers qui travaillent à la construction des épis de la pointe de Grave et des Huttes. Le graphique 18 établi à partir des registres d'état civil<sup>313</sup> indique que 36 % des hommes décédés de la commune de Soulac entre 1841 et 1846 sont des artisans, alors que cette profession ne représente que 13 % des hommes mariés et 15 % des jeunes pères. Parmi les artisans décédés, 21 sont des terrassiers âgés de 36,5 ans en moyenne<sup>314</sup>. Cette surreprésentation des artisans parmi les personnes décédées s'explique par la dangerosité des travaux de la pointe de Grave et des conditions climatiques. Les « hommes [sont] fatigués, la plus part du tems par la violence et par l'âpreté des vents<sup>315</sup> ». Comme vu précédemment (chapitre III), plusieurs témoignages indiquent la présence de maladies qui affectent les ouvriers et peuvent expliquer cette surmortalité : « Il n'est pas très rare de voir la fièvre sévir avec intensité sur ceux qui ont échappé à la fatale saison<sup>316</sup> ». Afin de répondre aux besoins médicaux, un médecin est présent sur les lieux des travaux. Une décision ministérielle du 10 mars 1843 laisse au préfet le soin de désigner le médecin des travaux de la pointe de Grave. Le médecin doit demeurer au Verdon et son salaire s'élève à 1 500 F<sup>317</sup>. L'État compense les décès ou les blessures survenues lors de ces travaux par une aide financière. En 1842, le préfet propose 100 F « au S. Deroma (Jacques) ouvrier charpentier qui a été blessé à la jambe sur les chantiers des travaux de la pointe de Grave »<sup>318</sup>. Le 25 mai 1847, l'ingénieur offre 200 F à la veuve de l'ouvrier Monge, qui a péri sur les chantiers de la pointe de Grave<sup>319</sup>.

Les travaux effectués sur la côte de Soulac auraient comme incidence un affouillement des rives de l'estuaire. En 1873, M<sup>me</sup> Lepage, propriétaire d'une maison au Verdon se plaint qu'à la suite des « travaux [de la pointe de Grave], la mer a envahi une partie de la propriété qu'elle possède au Verdon, et une maison d'habitation qui se trouvait établie sur cette propriété

---

<sup>312</sup> *Ibid.*

<sup>313</sup> AD 33, 4E 13301, Décès (1841-1850).

<sup>314</sup> Sur la même période la moyenne d'âge des sauniers décédés est de 54 ans.

<sup>315</sup> AD 33, SP 2850 (74), Lettre du conservateur des Forêts au préfet de la Gironde, 7/07/1843.

<sup>316</sup> AD 33, SP 2852, Lettre de Raymond Maune à l'ingénieur ordinaire Pairier, L'Infirmier, 1/10/1847.

<sup>317</sup> AD 33, SP 2854 (12), lettre de l'ingénieur en chef au préfet, 11/05/1856.

<sup>318</sup> AD 33, SP 2849 (48), Lettre du Sous-Secrétaire d'État des Travaux Publics au préfet de la Gironde, 16/03/1842.

<sup>319</sup> AD 33, SP 2852 (36), Lettre du Sous-Secrétaire d'État des Travaux Publics au préfet de la Gironde, 4/06/1847.

a été minée sur deux tiers au moins de sa surface<sup>320</sup> ». Pour elle, ce sont les enrochements faits au niveau de la pointe de Grave qui provoquent l'érosion de sa propriété. Elle demande au préfet « de faire régler l'indemnité qui lui est due pour le dommage qui lui a été causé<sup>321</sup> ». L'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées réfute cette analyse. Pour lui, les travaux de la pointe de Grave « ont été exécutés pour arrêter les érosions de la mer et pour maintenir sur ce pont l'état actuel de la côte, ils n'ont donc rien modifié à ce qui existait primitivement. Quant aux érosions de la côte signalées par Madame Vve Lepage, elles sont considérables, mais elles doivent être attribuées aux modifications dans les courants de la Gironde, car elles se font sentir sur toute la rive gauche de la Gironde, jusqu'aux environs du port de By à 30 kilomètres de la pointe de Grave<sup>322</sup>. »

Les différents ouvrages de défense sont fortement exposés aux coups de mer et aux tempêtes. De nouveau, nous renvoyons à nos propos tenus dans le chapitre III. Les 12 tempêtes recensées après 1840 ont toutes eu comme conséquence une dégradation des épis, de la jetée ou des brise-lames construits pour combattre l'érosion (tableau 10). Ces dommages nécessitent de constantes réparations. Lutter contre l'érosion est un combat de longue haleine avec un coût élevé. Un budget conséquent est nécessaire pour l'entretien des épis et de la jetée. Pour garantir leur bon état, des garde-épis sont employés. En 1854, six garde-épis surveillent les épis de Soulac. Quatre habitent aux Huttes, un au Fort (pointe de Grave) et le dernier à la Claire<sup>323</sup>.

L'érosion des côtes de la commune ne s'arrête pas avec les travaux menés dans les années 1840 (carte 41). Seule la pointe de Grave est stabilisée. La jetée est conservée jusqu'à nos jours. Les épis de la plage des Huttes sont même inefficaces ; l'érosion se poursuit. Les ouvrages, adaptés de techniques hollandaises, s'accommodent à des rivages stables, mais peu pour des zones meubles et mobiles<sup>324</sup>. En 1853, la dune des Huttes a reculé de 95 mètres depuis le début des travaux. Entre 1853 et 1865, les Ponts et Chaussées construisent un brise-mer\* submersible de 1 100 m de long au nord des épis. C'est une réussite : cet « ancien brise-mer des Huttes » est complété par le « nouveau brise-mer des Huttes » en 1897, long de 1 000 m. Situé au sud du premier, il remplace les anciens épis. Les échecs des travaux de 1840 sont même plus profonds : le projet de ne protéger que la pointe de Grave et la plage des Huttes n'a pas permis d'arrêter l'érosion du littoral. Durant les décennies suivantes, c'est l'ensemble de la côte de Soulac qui est protégé par des ouvrages lourds. Le projet de défense du rocher de Saint-Nicolas

---

<sup>320</sup> AD 33, SP 2853 (63), Lettre de la veuve Lepage au préfet de la Gironde, 4/06/1873.

<sup>321</sup> AD 33, SP 2853 (62), Rapport de l'ingénieur ordinaire, 23/06/1873.

<sup>322</sup> *Ibid.*

<sup>323</sup> AD 33, SP 2854 (3), État indicatif des garde-épis, 25/04/1854.

<sup>324</sup> MARNOT B., *Le refus du déclin*, op. cit., p. 47.



se concrétise entre 1863-1865 avec la construction d'un épi-digue sur l'affleurement du rocher. Cet ouvrage permet de protéger les deux kilomètres de plage situés au sud<sup>325</sup>. Durant tout le XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs autres portions de côtes sont aménagées et d'anciens ouvrages reconstruits<sup>326</sup>.

La protection de la côte par des infrastructures lourdes a des conséquences importantes. La protection d'un secteur entraîne l'érosion d'une autre zone : les sables retenus ne permettent plus l'approvisionnement suffisant des autres portions de côte et entraînent donc une pénurie sédimentaire. Cette diffusion de l'érosion implique un combat constant contre le recul du rivage et des actions à étendre sur l'ensemble de la côte.

### **VI.3.3. Techniques et matériaux utilisés**

Le choix d'enrayer l'érosion passe par l'élaboration d'ouvrages lourds, qui sont chargés d'empêcher les courants marins d'éroder les dunes en arrêtant les sables transportés par les courants, ce qui permet le rechargement des plages. Premier chantier de ce type sur le littoral gascon, les ouvrages de défense de la commune de Soulac demeurent des expérimentations.

#### *Un noyau en terre pour les épis de 1840*

Dans le projet de 1838, la constitution des 24 épis de la plage des Huttes et de la pointe de Grave est identique. Chaque épi est divisé en deux parties. La tête de l'épi, environ 40 m de long, « à partir de la laisse de basse mer en remontant vers les dunes, sera construite au moyen d'un noyau en terre grasse bien massive, arrondi en dos d'âne et revêtu de fascinages chargés de blocs de pierre soigneusement rangés et serrés entre les clayonnages ». La tête ne reposera pas directement sur le sable : elle s'appuiera sur une plateforme de fondation faite en fascinages, ayant 14 m de largeur, sur 0,60 m d'épaisseur. Concernant les 4 m de différence – l'épi est large de 10 m contre 14 m pour la plateforme –, « il se trouvera de chaque côté une risberme<sup>327</sup> de 2 m de largeur [...] chargée de blocs de pierre soigneusement rangés et serrés entre les clayonnages ». La deuxième partie de l'épi remonte vers la dune « dans le talus de laquelle il ira s'enraciner ». L'épi sera formé d'un noyau de terre grasse qui reposera immédiatement sur

---

<sup>325</sup> L'épi-digue de Saint-Nicolas construit au rocher de Saint Nicolas en 1863-1865 est longtemps suffisant. Jusqu'en 1913, aucun autre ouvrage n'est nécessaire dans ce secteur. Il est même visible jusqu'en 1987. De nos jours, le secteur de Saint-Nicolas est la seule zone d'accroissement de la côte du Médoc ; HOWA H., *Le littoral du Nord-Médoc, op. cit.*, p. 37.

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 37-39.

<sup>327</sup> Une risberme est un talus de protection, recouvert de fascines au pied d'un ouvrage hydraulique.

le sable et sera revêtu d'un perré en pierres smillées<sup>328</sup>. « Le pied de ce revêtement s'appuiera contre une lierne<sup>329</sup> fixée à une file de petits pieux de pin de 2 m de longueur. » Concernant la jetée de la pointe de Grave, elle « devait être construite, d'après la décision du conseil, dans un encoffrement composé de deux files de pieux laissant entr'elles un intervalle destiné à être rempli de béton<sup>330</sup> ».

Dans les faits, la méthode de construction évolue<sup>331</sup>. Concernant la jetée de la pointe de Grave, il est impossible d'enfoncer les pieux à plus de 2-3 m de profondeur dans le sable. Dans un second programme du 8 octobre 1841, « la jetée doit avoir 160 mètres de longueur et être composée de blocs lancés irrégulièrement les uns sur les autres<sup>332</sup> ». Un plan de 1844 indique que la jetée mesure 169 m<sup>333</sup>, ce que confirme l'ingénieur en Chef Deschamps en 1844<sup>334</sup>. Le béton utilisé est « composé de 1 m cube de pierrailles et cailloux de 0,60 m<sup>3</sup> de chaux moyennement hydraulique, de 0,50 m<sup>3</sup> de pouzzolane et de 0,50 m<sup>3</sup> de sable ». Chaque bloc de béton pèse environ 22 tonnes et a un volume de 10 m<sup>3</sup>. Lors des beaux jours, les ouvriers lancent en moyenne quatre blocs. Le jet de 22 blocs permet le prolongement de la jetée d'environ 10 m<sup>335</sup>. En 1845, la jetée ne mesure que 75 m de long. Elle « produit déjà un excellent effet à l'extrémité de la pointe de Grave et les anticipations de la mer paraissent arrêtées sur ce point. La prolongation de cet ouvrage consolidera, du reste, les épis en favorisant l'accumulation du sable qui est transporté par les vents et les courants de flot, vers l'embouchure de la Gironde et qui chemine toujours sur cette partie de la côte, dans la direction du sud au nord<sup>336</sup>. » Pour Bruno Marnot, « cet ouvrage avait bénéficié des progrès spectaculaires réalisés dans la technique de construction des jetées au large depuis le début des années 1830<sup>337</sup> ».

Concernant les épis de la plage des Huttes et de la pointe de Grave, l'ingénieur en chef Deschamps évoque quatre changements entre le projet de 1838 et la réalisation concrète des

---

<sup>328</sup> Le moellon est une pierre de construction maniable par son poids et sa forme. Le moellon smillé est un moellon travaillé à la smille, c'est-à-dire avec un marteau à deux pointes. Le perré est un revêtement en pierres sèches qui protège un ouvrage. AD 33, SP 2852 (29), Lettre du Conseiller d'État directeur général des Ponts et Chaussées au préfet de la Gironde, *Défense de la Pointe de Grave. Programme d'une nouvelle étude*, 10/04/1838.

<sup>329</sup> La lierne est une nervure d'une voûte.

<sup>330</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>331</sup> Annexe III.12. Profil et évolution des techniques de construction des épis.

<sup>332</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>333</sup> AD 33, 2Fi 2065, *Projet du prolongement de la jetée de l'extrémité de la pointe de Grave*, 1844.

<sup>334</sup> AD 33, SP 2851 (15), Lettre de l'ingénieur Deschamps au préfet, 9/12/1844.

<sup>335</sup> *Ibid.*

<sup>336</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>337</sup> MARNOT B., *Le refus du déclin*, op. cit., p. 46.

épis<sup>338</sup>. Le premier changement concerne la hauteur de l'épi. D'après l'avant-projet, les épis devaient être à 1,65 m au-dessus de l'estran. « Cette saillie a été réduite à 1,50 m pour les épis de la plage des Huttes, et l'expérience a prouvé qu'il y avait de l'avantage à la diminuer encore, de sorte qu'on a adopté celle de 1,30 m pour les épis de la plage de Grave. Ils offrent moins des résistances au développement de la lame, et ils produisent tout autant d'effet pour la défense de la côte. » Le deuxième changement concerne la tête de l'épi (partie vers l'océan). Au départ, elle devait être recouverte d'un revêtement en pierre sèche. « La construction de ce revêtement eut été longue et difficile vers l'extrémité des épis. Si des dégradations étaient survenues dans cette partie, il eut été impossible de les réparer ou de les arrêter pendant le mauvais temps. » En outre, « la forme arrondie de musoir<sup>339</sup> qui les termine donne lieu à un appareil qui présenterait fort peu de résistance à la mer ». Cette portion de l'épi a été remplacée par une tête en fascinage à tunes serrées<sup>340</sup>, d'une longueur d'environ 30 m. « Ces fascinages forment une sorte d'éponge qui absorbe la lame, de sorte qu'elle est en grande partie amortie quand elle arrive sur le revêtement en pierre. Ils résistent d'ailleurs parfaitement à la mer et s'il y a quelques dégradations elles ne sont que locales et il est très facile de les arrêter. » Le troisième changement concerne le revêtement utilisé. Pour les épis les plus exposés, l'enveloppe en pierre sèche située à proximité de la tête devait être complétée avec du mortier. Cet ajout permet de lier entre eux les différents blocs de moellons et de donner une homogénéité à l'ouvrage, ce qui réduit son emprise aux lames. « Le pied du revêtement qui s'appuie contre la lierne extérieure est aussi une des parties faibles de l'épi. » La mer sape l'argile tassée et enlève la pierre cassée ; les moellons finissent par s'enfoncer. « Pour empêcher ce résultat, qu'il était facile de prévoir, nous avons placé entre les pieux qui supportent la lierne, des bouts de saucissons<sup>341</sup> fixés par des piquets inclinés sur l'extrémité des fascines. » Mais « les liernes et les pieux en vois de pin qui supportent les revêtements sont exposés à se détériorer et sont assez difficiles à remplacer. » Le choix a été fait d'établir de chaque côté de l'épi un massif en maçonnerie, qui protège l'argile et la pierre cassée. Le quatrième et dernier changement concerne les risbermes. Elles devaient avoir seulement 2 m de large et être formées de deux couches de fascines fixées par des lignes de tunes écartées de 0,50 m et chargées de libages<sup>342</sup>. La taille des risbermes est insuffisante. Lors de la construction, la largeur des risbermes des épis des Huttes est augmentée à 3-4 m, 4-

---

<sup>338</sup> AD 33, 6J 68 (95), Ingénieur en chef Deschamps, *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>339</sup> Le musoir est la pointe extrême d'une jetée ou d'un môle, généralement arrondie.

<sup>340</sup> La tune est un assemblage de pieux et de branches d'arbres.

<sup>341</sup> Un saucisson est une fascine confectionnée de branchages liés entre eux.

<sup>342</sup> Pierre ou moellon employé pour les fondements.

5 m aux épis de Grave. Les épis des Huttes sont construits sur un fond d'argile, les affouillements sont « très lents et peu à craindre ». Les épis de Grave sont construits sur « un sable très mobile, où il se produit quelque fois des abaissemens de 2 m dans une seule marée ». « Pour obvier à ces inconvéniens, nous avons remplacé ces risbermes par des plateformes construites à peu près de la même manière que celles qu'emploient les Hollandais. » Les fascines sont comprises entre deux grillages formés de saucissons et reliés par des cordes. « Les saucissons supérieurs et les lignes de tunes forment en outre des vides très grands où l'on peut amasser beaucoup de pierres ce qui donne un poids considérable à la plate-forme. Elle forme un tout solidaire qui offre plus de solidité et doit nécessairement suivre l'affouillement au fur et à mesure qu'il se produit. » Le rôle des risbermes est de protéger l'épi de l'érosion : le « courant favorisé par les lames enlève le sable, un affouillement a lieu, la risberme y tombe peu à peu et l'épi est ensuite attaqué. Cet effet est évidemment d'autant moins à craindre que la risberme qui précède l'épi est plus large et qu'elle s'avance davantage au-dessous de la laisse des plus basse-mers. Elle forme alors une sorte de plage artificielle, en amont de l'épi. »

#### *L'approvisionnement des chantiers en matériaux*

Les Ponts et Chaussées ont l'intention d'extraire de l'argile dans la partie du marais du Logit possédé par M. de Meulan, domicilié à Paris, dans un maximum de 0,2 m de profondeur, soit à un niveau supérieur du niveau de l'eau des marais. En contrepartie, le propriétaire touche une indemnité de 1 000 F par hectare<sup>343</sup>. Au sud du chemin de Soulac au Verdon, au niveau du hameau des Huttes, un « terrain d'où on extrait de l'argile pour la construction des épis<sup>344</sup> » est indiqué sur un plan de 1843. La présence de nombreux marais permet le prélèvement de l'argile nécessaire aux travaux.

Les forêts de pins à proximité des chantiers de la pointe de Grave sont aussi utilisées pour fournir un certain nombre de matériaux nécessaires pour les chantiers. Les prélèvements sont autorisés par le personnel des Eaux et Forêts. Entre 1840 et 1842, les Ponts et Chaussées ont prélevé 48 560 arbres<sup>345</sup> dans la forêt de Soulac pour la somme de 9 520,99 F<sup>346</sup> ; 49 767 arbres

---

<sup>343</sup> AD 33, SP 2850 (6), Lettre du comte Meulan au préfet, 31/05/1843.

<sup>344</sup> AD 33, 2Fi 2067, *Plan indiquant la situation du chantier des pis à la fin du mois de mai 1843.*

<sup>345</sup> AD 33, SP 2850 (4), *État des procès-verbaux de reconnaissance et de délivrances faites à l'Administration des Ponts et Chaussées, d'arbres pins de la forêt domaniale de Soulac, destinés aux travaux de défense de la pointe de Grave, avec indication de la diminution de ces arbres et de leur valeur relative d'après le tarif annexé à l'ordonnance royale du 10 octobre 1842, 7/12/1842.*

<sup>346</sup> AD 33, SP 2850 (2), Lettre du préfet à l'ingénieur en chef, 27/09/1743.

contre 4 473,05 F en 1843<sup>347</sup> et 30 000 arbres contre 1 610,25 F en 1844<sup>348</sup>. Ces arbres, d'une longueur comprise entre 3 et 5 m, sont certainement utilisés soit comme fascines, soit comme matériaux de construction pour les logements des ouvriers. Le goubet qui pousse dans les dunes voisines est aussi utilisé pour les travaux, notamment comme toiture des logements des ouvriers<sup>349</sup>.

Toutefois, toutes les pièces de bois ne proviennent pas des forêts de Soulac. Les fascines nécessaires à la construction des épis ne sont pas toutes en pin : certaines sont en chêne, en châtaigner et en ormeau comme en 1842<sup>350</sup> ou en 1851<sup>351</sup>. Elles sont certainement importées ; les entrepreneurs ayant eu l'adjudication de fascines ou de clayons sont originaires de Portets, Noaillan, Blaye ou Talais par exemple<sup>352</sup>. En 1841, concernant l'adjudication de fournitures pour les travaux de la pointe de Grave, il est mentionné que 140 m<sup>3</sup> de bois doivent être des pins des Landes<sup>353</sup>.

L'absence de carrières à Soulac nécessite l'import de pierre et de moellons. Ces matériaux proviennent majoritairement de la Saintonge voisine<sup>354</sup> ou de la Gironde. En 1840, les matériaux proviennent des carrières de Berlan près de Saujon et de Bal, commune de Saint-Palais<sup>355</sup>. En 1841, « 3 000 mètres cubes de moellon équarri » sont issus des carrières de Saint-Jean-de-Blagnac<sup>356</sup>. En 1847, 2 000 m<sup>3</sup> de pierre de chaux proviennent de la carrière de Blaye<sup>357</sup>.

Dans la continuité de l'Ancien Régime, les productions de la commune de Soulac ne suffisent pas à nourrir toutes les bouches, d'autant plus avec l'accroissement rapide de la population du Verdon. La ville de Royan demeure un de ces lieux d'importation. En 1848, le sieur Duprat, domicilié au Verdon, s'engage envers les Ponts et Chaussées à approvisionner le chantier de la pointe de Grave. « En ce qui concerne les provisions de vivre des employés, je

---

<sup>347</sup> AD 33, SP 2850 (15), *État des délivrances de bois faites pour l'Administration des Forêts à celles des Ponts et Chaussées dans l'année 1843*.

<sup>348</sup> AD 33, SP 2850 (16), Lettre du conservateur des Forêts au préfet, 13/02/1844.

<sup>349</sup> AD 33, SP 2849 (60), Lettre du conservateur des Forêts au préfet, 22/01/1842.

<sup>350</sup> AD 33, SP 2850 (36), *Fourniture de fascines pour la construction des épis de défense de la Pointe de Grave. Détail*, 15/12/1842.

<sup>351</sup> AD 33, SP 2853 (17), Soumission des entrepreneurs Pépin père et fils, 13/12/1851.

<sup>352</sup> Annexe XX : Tableau des adjudications et des soumissions retenues pour les travaux de la pointe de Grave (1840-1853).

<sup>353</sup> AD 33, SP 2849 (15), Adjudication définitive, Bordeaux, 4/09/1841.

<sup>354</sup> AD 33, SP 2854 (10), Lettre du ministère des Travaux Publics au préfet, 8/09/1852.

<sup>355</sup> AD 33, SP 2849 (5), Cauton de Jean Gouly, 1/10/1840.

<sup>356</sup> AD 33, SP 2849 (15), Adjudication définitive, Bordeaux, 4/09/1841.

<sup>357</sup> AD 33, SP 2853 (4), Lettre du préfet de la Gironde au Sous-Secrétaire d'État des Travaux Publics, 19/04/1847.

serai tenu de prendre ces paniers chez moi au Verdon et de les apporter à la personne chargée d'acheter ces vivres à Royan, je prendrai les paniers pleins et les rapporterai au Verdon<sup>358</sup>. »

La construction des épis de Soulac a été une forme d'apprentissage pour les Ponts et Chaussées. Premier chantier de ce type sur le littoral gascon, les ingénieurs ont su évoluer pour résoudre différents problèmes rencontrés (affouillement du sous-bassement de l'épi, tête violemment attaquée par l'Océan, etc.). Mieux, ils changent de type d'ouvrage en abandonnant les épis et en privilégiant des brise-lames mieux adaptées aux plages sableuses « qui présentent l'avantage de n'être pas implantés sur la ligne de côte, ils cassent les vagues avant qu'elles ne déferlent sur la plage. En diminuant ainsi l'énergie de la houle, ils permettent l'accumulation des sédiments en transit à leur abri<sup>359</sup> ».

#### **VI.3.4. Le personnel des travaux de défense de la pointe de Grave**

L'État joue un rôle prépondérant dans l'aménagement de la pointe de Soulac. Par l'intermédiaire du préfet<sup>360</sup> et des Ponts et Chaussées, il décide et coordonne l'ensemencement des dunes et édifie d'importants ouvrages sur le littoral. Parallèlement, pour les travaux de la pointe de Grave, des acteurs particuliers ressortent.

##### *La figure centrale de l'ingénieur des Ponts et Chaussées<sup>361</sup>*

L'ingénieur des Ponts et Chaussées occupe une place centrale pour les travaux de défense de la pointe de Grave. Régulièrement sur place – il loge dans la Maison de Grave –, il est l'acteur incontournable. Mandaté par les pouvoirs publics pour la réalisation d'un avant-projet, l'ingénieur ordinaire s'attelle à cette tâche exposant « toutes les explications nécessaires pour bien faire comprendre la nature, l'utilité et le mode d'exécution des ouvrages proposés<sup>362</sup> ». L'ingénieur en chef – le supérieur hiérarchique de l'ingénieur ordinaire – valide généralement les projets, en apportant ponctuellement quelques modifications. Les travaux sont faits en régie, à l'exception de la fourniture et du transport des matériaux. Pour les travaux par entreprise, l'ingénieur ordinaire découpe en lots les tâches à mettre en adjudication. Pour cela, il détaille

---

<sup>358</sup> AD 33, SP 2852 (42), Soumission de Duprat, 11/01/1848.

<sup>359</sup> CLUS-AUBY C., *La gestion de l'érosion*, op. cit. p. 94.

<sup>360</sup> Pour plus de détails, voir VIUDÈS P., *L'émergence d'une juridiction administrative moderne : le conseil de préfecture de la Gironde (an VIII - II<sup>ème</sup> République)*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux III, 2013.

<sup>361</sup> CAILLOSSE P., « L'émergence de la figure de l'ingénieur : l'expert face aux transformations naturelles de la pointe du Médoc (début XVIII<sup>e</sup> – milieu XIX<sup>e</sup> siècle) », Colloque « Pouvoir(s) et environnement », RUCHE-Université de Rennes 2, 16-17 octobre 2014, actes à paraître.

<sup>362</sup> AD 33, SP 2853, Ingénieur en chef Deschamps, Avant-projet d'une digue à construire dans l'anse des Huttes, 4/11/1850.

précisément les matériaux nécessaires dans un devis qu'il soumet aux entrepreneurs lors de la cérémonie de l'adjudication. Son devis peut être considéré au XIX<sup>e</sup> siècle comme son « chef d'œuvre<sup>363</sup> ». L'ingénieur délivre un « certificat de capacité [...] visé par M. l'ingénieur en chef, directeur » à l'entrepreneur adjudicataire. « Ce certificat ne pourra avoir plus d'un mois de date<sup>364</sup> ». Par exemple en 1840, l'ingénieur certifie que René Janin, entrepreneur de Royan, « à la capacité nécessaire pour entreprendre la fourniture de 3 000 mètres cubes de moellon smillé des carrières de Berlan<sup>365</sup> ». L'ingénieur contrôle donc l'ensemble du processus de délégation des travaux. Il surveille aussi le chantier. En 1843, l'ingénieur Pairier mentionne que « l'approvisionnement des autres matériaux ainsi que la mise en œuvre se feront par voie d'économie, comme cela a eu lieu jusqu'à présent pour le reste des travaux<sup>366</sup> ». Les travaux « par voie d'économie » correspondent à des travaux en régie, diligentés par l'ingénieur ordinaire, qui supervise directement les étapes de la construction. La complexité des travaux à faire expliquerait leur mise en régie :

« L'Administration supérieure s'est constamment refusée à faire adjuger publiquement les ouvrages de défense du littoral de la pointe de Grave, elle a pensé avec raison que pour des ouvrages de cette nature qu'il est impossible de bien définir à l'avance puisqu'ils doivent être exécutés dans des conditions tout exceptionnelles et dont on ne saurait d'ailleurs prévoir la durée, il ne convenait pas de se lier vis-à-vis d'un entrepreneur par un contrat indissociable<sup>367</sup>. »

La décision ministérielle du 6 août 1853 définit le programme des nouveaux ouvrages à exécuter et incite à faire « faire à la tâche et par l'adjudication les fournitures de matériaux, et les mains-d'œuvre par voie de régie<sup>368</sup> ».

L'ingénieur des Ponts et Chaussées élabore les devis, contrôle les adjudications et les entrepreneurs soumissionnaires. Il est l'acteur principal des ouvrages de défense de la pointe de Grave<sup>369</sup>.

---

<sup>363</sup> VÉRIN H., *La gloire des ingénieurs, l'intelligence technique du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 221.

<sup>364</sup> AD 33, SP 2849, Adjudication, 4/09/1841.

<sup>365</sup> AD 33, SP 2849, Attestation de capacité, 3/09/1840.

<sup>366</sup> AD 33, SP 2851, Devis de Pairier, *Travaux de défense de la pointe de Grave Projet d'une digue et d'un épi à construire pour fermer la brèche par la mer, à l'angle Nord-Ouest du Fort de la Pointe de Grave*, 23/09/1843.

<sup>367</sup> AD 33, SP 2853, Rapport de l'ingénieur ordinaire, 11/04/1854.

<sup>368</sup> *Ibid.*

<sup>369</sup> Il serait intéressant de mesurer le rôle des travaux de la pointe de Grave dans la carrière des ingénieurs (Pairier, Deschamps).

Pour les travaux de la pointe de Grave, les Ponts et Chaussées mettent en adjudication seulement le transport et la fourniture des matériaux<sup>371</sup>. La construction des ouvrages se fait en régie. La cérémonie de l'adjudication se passe dans l'hôtel de la préfecture. Elle est annoncée quelque temps auparavant par une affiche dans « les principales communes du département ». L'affiche indique cinq grands renseignements : la date et le lieu de l'adjudication ; les travaux mis en entreprise, les papiers complémentaires mis à disposition au secrétariat général de la Préfecture (devis, cahier des charges, devis estimatif et plans), les modalités de la soumission (« chaque soumission énoncera le rabais à tant pour cent sur l'ensemble de tous les prix portés au détail estimatif ») et les papiers complémentaires à joindre (certificat de capacité, acte de cautionnement, etc.)<sup>372</sup>. Les entrepreneurs intéressés par le marché soumettent une proposition – une soumission – avec un prix au rabais par rapport au devis. Le jour de la cérémonie, si tous les papiers complémentaires sont conformes, la soumission avec le rabais le plus important est choisie. La cérémonie est présidée par le préfet et l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

Les entrepreneurs chargés du transport et de la fourniture des matériaux sont majoritairement extérieurs de la commune de Soulac. Le lieu de résidence de 44 entrepreneurs (sur 102) n'est pas connu. Parmi les 58 restants, seulement deux habitent Soulac : Gamarde et Jean Fortin, soit 3,45 % des entrepreneurs ayant un lieu d'habitat connu. Plus de 48 % des entrepreneurs (28) viennent d'un cercle inférieur à 80 km de Soulac (carte 42). Sept d'entre eux proviennent du département voisin de la Charente-Inférieure (graphique 20). Un entrepreneur d'une zone proche semble être un avantage pour obtenir un marché avec les Ponts et Chaussées pour les travaux de la pointe de Grave : 85 % des entrepreneurs retenus au XIX<sup>e</sup> siècle sont originaires du département de la Gironde ; 11 % sont de Royan soit la commune située directement sur l'autre rive de l'estuaire (graphique 21).

La raison qui explique l'absence d'entrepreneurs de Soulac est simple : le manque de matériaux à disposition sur la commune. La commune est reculée, loin des carrières (rive droite de la Gironde notamment au niveau de Blaye). La seule ressource présente est le pin maritime,

---

<sup>370</sup> Les propos du paragraphe sont issus de l'article suivant : CAILLOSSE P., « L'adjudication des petits travaux maritimes : évolution, spécialisation et contrôle. Le cas de la pointe extrême du Médoc (milieu XVIII<sup>e</sup> – milieu XIX<sup>e</sup> siècles) », Journée d'étude « Les entrepreneurs de l'aménagement du littoral (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », CERHIO-Université de Bretagne-Sud, 17 septembre 2014, actes à paraître.

<sup>371</sup> Annexe XX : Tableau des adjudications et des soumissions retenues pour les travaux de la pointe de Grave (1840-1853).

<sup>372</sup> AD 33, SP 2849, *Adjudication définitive, au rabais. Fournitures de 3 000 mètres cubes de moellon équarri, provenant des carrières de Barsac, pour les travaux de défense de la Pointe de Grave*, 12/06/1841.



plantée depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, les entrepreneurs soumissionnaires pour des fascines ou clayons proposent du bois originaire des autres forêts médocaines (ou des Landes) et non de la commune.

Les entrepreneurs des travaux maritimes de la pointe du Médoc ne sont pas spécialisés dans ce genre de travaux. Les travaux de la pointe de Grave sont plutôt une opportunité pour eux ; l'origine géographique des entrepreneurs témoigne de cela. Les entrepreneurs se tournent vers ces marchés par circonstance, plus que d'être spécialisés dans le domaine des travaux littoraux. Surtout, les travaux mis en régie ne concernent que la fourniture et le transport des matériaux.

*La venue d'artisans extérieurs de Soulac pour les travaux de défense de la pointe de Grave*

Les artisans représentent 13-15 % des métiers de Soulac entre 1840 et 1845, en forte hausse par rapport au début du siècle (7-8 %). Ils reflètent la venue d'une main d'œuvre importante à la pointe de Grave, pour travailler aux travaux de défense.

L'origine des artisans décédés entre 1841 et 1846 permet de mesurer cette arrivée (graphique 18). Parmi les 21 terrassiers décédés, qui sont certainement tous employés aux ouvrages de défense, aucun n'est originaire de Soulac. Pour deux terrassiers, le département n'est pas connu, mais ils ne sont pas originaires de la Gironde. Seulement deux sont originaires du département (Bordeaux et Gajac). Les autres viennent de départements voisins : quatre proviennent des Basses-Pyrénées (Pyrénées-Atlantique), deux de Dordogne, un des Landes et un de Charente-Inférieure. Ils viennent aussi d'horizons plus lointains : trois d'Espagne, deux de Corrèze, un d'Isère, un d'Ariège et un de Haute-Marne. À côté des Espagnols, des Belges semblent aussi être présents : un plan des épis à la fin de l'année 1843 indique une cabane des « fascineurs belges<sup>373</sup> ». Une fois les travaux terminés, une partie de ces terrassiers vont repartir chez eux. Toutefois, certains construisent une vie familiale à Soulac. En 1842, Charles Aubert originaire de Chevanceaux (Charente-Inférieure) épouse Jeanne Prévot, native de Soulac<sup>374</sup>. En 1845, Michel Selgeaut de Sion (Loire-Inférieure) épouse Renette Dubordieu du Verdon<sup>375</sup>.

L'arrivée de nouveaux artisans augmente la population de la commune, qui passe de 814 habitants en 1841 à 950 en 1851, soit une hausse de plus de 16 %<sup>376</sup>. La population du

---

<sup>373</sup> AD 33, 2Fi 2067, *Plan indiquant la situation du chantier des épis à la fin du mois de mai 1843.*

<sup>374</sup> AD 33, 4E 13293, Mariages, 10/05/1842.

<sup>375</sup> AD 33, 4E 13293, Mariages, 21/04/1845.

<sup>376</sup> [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=36683](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=36683), consulté le 09/05/2014.

village du Verdon aurait même presque doublé depuis le début des chantiers<sup>377</sup>. Durant la décennie précédente (entre 1831 et 1841), la progression de la population était seulement de 1,62 % (801 habitants en 1831). Cette croissance de la population s'explique-t-elle seulement par la venue d'ouvriers ? L'explication d'une migration professionnelle peut être un début de piste, mais ne constitue pas l'unique raison. Entre 1821 et 1831, la population a augmenté de plus de 22 % (656 habitants en 1821). Cette hausse s'explique certainement par une baisse de la mortalité et une hausse des naissances : le maire de Soulac Baguenard constate que le nombre de naissances dépasse de moitié le nombre de décès en 1829<sup>378</sup>. La croissance naturelle de la population de Soulac au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et l'apport migratoire d'artisans pour les travaux de la pointe de Grave expliquent certainement cette augmentation.

Trois niveaux d'acteurs sont présents à Soulac pour la construction des ouvrages de défense du rivage. L'ingénieur des Ponts et Chaussées est l'acteur principal, représentant du pouvoir central et est le détenteur des connaissances. Sous sa responsabilité, il emploie des entrepreneurs essentiellement du département pour la fourniture et le transport des matériaux. Pour la construction, il fait travailler en régie des artisans qui viennent d'horizons divers, très majoritairement extérieurs de la Gironde.

### **VI.3.5. De la protection à l'aménagement du territoire sous l'impulsion des Ponts et Chaussées**

Pour pouvoir travailler efficacement sur les différents ouvrages de la pointe de Grave, un ensemble d'aménagements est nécessaire. Sur la carte de Belleyme, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la pointe de Grave est peu construite, un seul chemin la dessert. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le paysage commence à être bâti.

#### *Un embryon d'installation portuaire*

La plupart des matériaux nécessaires à la construction des différents ouvrages de défense de la pointe de Grave sont importés. Cela nécessite une disposition particulière pour décharger des bateaux les différents matériaux, notamment les blocs de moellons.

---

<sup>377</sup> AD33 SP 2852, Lettre du Sous-Secrétaire d'État des Travaux Publics au préfet de la Gironde, 24/09/1844.

<sup>378</sup> AD 33, SP 314, Lettre du maire Baguenard au sous-préfet de Lesparre, 23/01/1830.

Dès le début des travaux, les Ponts et Chaussées construisent dans l'anse de la Chambrette un débarcadère<sup>379</sup>. En 1842, un second débarcadère est édifié au Verdon<sup>380</sup> d'une valeur de 9 913,58 F. Parallèlement, « des grues, de caisses et de plateaux de déchargement hangar et magasin » sont prévus, pour une somme de 40 000 F<sup>381</sup>. Le débarcadère de la Chambrette est en bois, avec une grue établie dessus<sup>382</sup>. Cet aménagement de l'anse est l'embryon de l'actuel port Bloc, nom mentionné au moins pour la première fois en 1902. Le rapport de 1902 de l'ingénieur ordinaire indique que les bateaux « qui approvisionnent les matériaux des chantiers viennent à l'abri du mauvais temps y effectuer leur déchargement au moyen de 2 grues installées sur une estacade en charpente. Cet ouvrage construit vers 1873 a été l'objet de transformations et d'agrandissements successifs<sup>383</sup>. » En réalité, dès 1841 sont installés « des fours, des manèges et des magasins pour la fabrication et le dépôt des chaux et des pouzzolanes<sup>384</sup> ». En 1848, un projet d'amélioration du port du Verdon a été mis au point. Ce port se trouve dans le chenal. « Il comprend la construction d'un quai et d'une cale de débarquement, l'approfondissement et la rectification du chenal, l'établissement d'un pont avec portes d'èbe<sup>385</sup> en amont du port et le prolongement de la route départementale jusqu'à la pointe à l'Aigron<sup>386</sup> ». Nous ne savons pas si ces travaux ont été faits.

Les aménagements ne sont pas toujours suffisants : « Quand il n'y aura pas assez d'eau à marée haute pour accoster le débarcadère de la Chambrette, nous nous réservons de jeter la pierre sur le sable<sup>387</sup> ». Le comblement de l'anse de la Chambrette pose aussi quelques problèmes : « Le fond de cette anse s'étant considérablement exhaussé depuis l'année dernière, il en résulte que les bateaux calants de 2m20 à 2m50 ne peuvent plus accoster le débarcadère que pendant un en deux jours, au moment des malines\*, et encore, quand elles sont fortes. » Les ingénieurs veulent installer une allège<sup>388</sup> destinée au débarquement des matériaux<sup>389</sup>.

---

<sup>379</sup> AD 33, SP 2849 (19), *Fourniture de fascines et de clayons pour la construction des 10 épis de défense de la Plage des Huttes*, 25/07/1841.

<sup>380</sup> AD 33, SP 2849 (50), Camus frères, *Soumission pour le transport de 200 mètres cubes des libages du port de Blaye à la Pointe de Grave*, 10/11/1842.

<sup>381</sup> AD 33, SP 2849 (58), Lettre de l'ingénieur en chef Deschamps au directeur des Ponts et Chaussées, 29/05/1842.

<sup>382</sup> AD 33, SP 2853 (65), Lettre du ministère des Travaux Publics au préfet, 14/05/1873.

<sup>383</sup> AD 33, SP 2860 (2), Rapport de l'ingénieur ordinaire, 19/12/1902.

<sup>384</sup> AD 33, 6J 68 (95), *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>385</sup> Une porte d'èbe est une porte qui retient le niveau du bassin à flot.

<sup>386</sup> AD 33, SP 2853 (42), M. Deschamps, *Rapport de l'Ingénieur en Chef sur le service des Ponts et Chaussées de la Gironde au 1<sup>er</sup> Septembre 1848*.

<sup>387</sup> AD 33, SP 2849 (50), Camus frères, *Soumission pour le transport de 200 mètres cubes des libages du port de Blaye à la Pointe de Grave*, 10/11/1842.

<sup>388</sup> Une allège est une embarcation servant au chargement et au déchargement des navires.

<sup>389</sup> AD 33, SP 2853 (65), Lettre du ministère des Travaux Publics au préfet, 14/05/1873.

## *L'aménagement de voies de communication*

Parallèlement à l'établissement d'un débarcadère au niveau de l'anse de la Chambrette, des voies de communication sont établies la reliant aux différents chantiers<sup>390</sup>. En 1840, « la construction d'un chemin de service à construire entre l'extrémité de l'embranchement de la Chambrette et la Pointe<sup>391</sup> » est mise en adjudication. L'ordonnance de Louis-Philippe de 1840 préparant les différents chantiers indique la nécessité de créer un réseau de chemin de service<sup>392</sup>. Un chemin de quatre mètres de large part de « l'anse de la Chambrette et [se divise] en deux embranchements, qui se développeront sur la côte, l'un en face du fort, et l'autre au-delà du poste des douaniers, placé à quelques distances du Vieux-Soulac. » Deux autres chemins de quatre mètres de large sont destinés à « joindre les lignes d'embranchement sus désignés aux marais de Grave et à ceux de Royannois, derrière la dune de Tout-Vent ». Deux sentiers sont construits « pour communiquer de la maison à la plage et aux chemins vicinaux conduisant au Verdon et à Soulac ». Le dernier chemin « de trois mètres de largeur » relie « la maison [de Grave] et le village du Verdon ». Espace isolé sous l'Ancien Régime, les différents travaux permettent l'intégration de la pointe de Grave au reste de la commune.

Les différents « chemins de service [sont] en fer sur près de 14 000 m de longueur, pour le transport des matériaux<sup>393</sup> ». Dès 1841, le premier relie le débarcadère de l'anse de la Chambrette au début de la jetée de la pointe de Grave<sup>394</sup>. Les matériaux sont chargés dans des wagons « ou plateau à petites roues<sup>395</sup> », tirés certainement par des chevaux. En 1842, les Ponts et Chaussées acquièrent 20 wagons<sup>396</sup>. L'entrepreneur Beaudillon avait soumis une proposition pour emporter le marché de construction « d'un chemin de service à construire entre l'extrémité de l'embranchement de la Chambrette et la Pointe ». Il s'engageait à fournir 110 982,60 kg de rails de 6 cm de largeur et de 18 mm d'épaisseur<sup>397</sup>. Micheline Cassou-Monat mentionne

---

<sup>390</sup> Annexe III.11. Plan général de la pointe de Grave (1842). La carte représente les différents chemins qui desservent l'ensemble des chantiers.

<sup>391</sup> AD 33, SP 2849 (14), Beaudillon, *Soumission relative au chemin de service à construire entre l'extrémité de l'embranchement de la Chambrette et la Pointe se doivent se terminer les travaux de défense à établir sur la plage des Huttes*, 3/04/1840.

<sup>392</sup> AD 33, SP 2850 (14), Ordonnance de Louis-Philippe, 22/05/1840.

<sup>393</sup> AD 33, 6J 68 (95), *Notes à joindre aux plans et profils des travaux exécutés pour la défense de la Pointe de Grave*, 1845.

<sup>394</sup> *Ibid.*

<sup>395</sup> *Ibid.*

<sup>396</sup> AD 33, SP 2849 (16), *Soumission de Cousin et Fils frères*, 12/02/1842.

<sup>397</sup> AD 33, SP 2849 (14), Beaudillon, *Soumission relative au chemin de service à construire entre l'extrémité de l'embranchement de la Chambrette et la Pointe se doivent se terminer les travaux de défense à établir sur la plage des Huttes*, 3/04/1840.

l'existence une voie ferrée entre l'anse de la Chambrette (futur port-Bloc) et les différents sites en 1844<sup>398</sup> ; en réalité dès 1842.

### *Un contrôle de la population*

Les ouvriers des travaux de la pointe de Grave viennent gonfler la population du village du Verdon, qui a presque doublé depuis le début des travaux<sup>399</sup>. Pour encadrer cet afflux de population, il est nécessaire de procéder à un certain nombre d'aménagements.

Au début des travaux, des cabanes sont construites pour loger les différents ouvriers<sup>400</sup>. Elles sont composées des matériaux à disposition. La toiture est faite de gourbet. Cette matière est extrêmement inflammable ce qui conduit le conservateur des Forêts à demander de construire « ces cabans [à 40 mètres] de tout (*sic*) les arbustes et herbages susceptibles de communiquer le feu<sup>401</sup> ». Certaines de ces cabanes sont équipées d'une cheminée<sup>402</sup>. Le *Plan général de la pointe de Grave* de 1842<sup>403</sup> représente 15 bâtiments dans la forêt de Soulac qui accueillent les différents ouvriers de la pointe de Grave. La maison du garde forestier (deux bâtiments) est située à proximité de la pointe de Grave et héberge comme son nom l'indique les employés des Eaux et Forêts. Plus au sud, au niveau du rocher de Saint-Nicolas se trouve la Maison de Grave (trois constructions)<sup>404</sup>. Ce sont les huit derniers bâtiments qui abritent concrètement les ouvriers lors des campagnes de travaux : la Vieille Cantine (deux maisons, au niveau du premier épi des Huttes), la Cabane des Fascineurs belges (un édifice) et la Nouvelle Cantine (au niveau de l'épi n° 4 ; cinq bâtiments). Une nouvelle cantine est prévue en 1844 entre la maison de Grave et le fort de Grave<sup>405</sup>. On peut aussi supposer que les ouvriers

---

<sup>398</sup> CASSOU-MOUNA M., *La vie humaine sur le littoral des Landes de Gascogne. Tome 1*, Paris, Thèse de doctorat de Bordeaux III, 1975, p. 68.

<sup>399</sup> AD 33, SP 2852, Lettre du Sous-Secrétaire d'État des Travaux Publics au préfet de la Gironde, 24/09/1844.

<sup>400</sup> AD 33, SP 2850 (14), Ordonnance de Louis-Philippe, 22/05/1840.

<sup>401</sup> AD 33, SP 2849 (60), Lettre du conservateur des Forêts au préfet, 22/01/1842.

<sup>402</sup> *Ibid.*

<sup>403</sup> Annexe III.11. : Plan général de la pointe de Grave (1842).

<sup>404</sup> La maison de Grave est « une maison pour servir de logement à les employés » (AD 33, SP 2850 (14), Ordonnance de Louis-Philippe, 22/05/1840) et est situé « sur le versant oriental de la dune la plus élevée qu'on rencontre au sud de la Balise St-Nicolas, à 800 m environ de cette balise, et à 250 m du rivage ». La Maison de Grave est toujours à environ 250 m du rivage : le trait de côte a été stabilisé sur ce secteur depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. « Elle se composera d'un rez-de-chaussée, et d'un 1<sup>er</sup> étage qui formera rez-de-chaussée du côté de la face occidentale. « Le rez-de-chaussée se composera d'une cuisine d'une salle à manger, de 3 chambres à coucher, d'un caveau et d'un corridor. Le 1<sup>er</sup> étage contiendra un salon qui servira en même temps de salle à manger, 5 chambres à coucher, un bureau et une cage d'escalier. » Le coût total est de 14 000 F (AD 33, SP 2849 (42), Ingénieur ordinaire Pairier, Projet d'une maison d'habitation à construire à la pointe de Grave, 9/01/1840). Lors d'un inventaire de 1874, le site comprend en plus de la maison cinq autres bâtiments. Aujourd'hui, la Maison de Grave existe encore et est transformée en hôtel.

<sup>405</sup> AD 33, SP 2850 (16), Lettre du conservateur des Forêts au préfet, 13/02/1844.

habitent dans les hameaux des Huttes et du Royannais et dans le village du Verdon entre deux campagnes de travaux.

Parallèlement à la construction de baraquements, un encadrement des ouvriers est mis en place. En 1842, une dispute « s'est élevée dans un cabaret du Verdon entre quelques ouvriers ivres, est un de ces événements sans importance qui aurait besoin de se renouveler très souvent encore pour justifier la demande et l'envoi d'une brigade de gendarmerie au Verdon<sup>406</sup> ». « M. Deschamps désire toutefois que vous veuillez bien donner des ordres pour que les gendarmes de St Vivien fassent une tournée mensuelle sur les ateliers de la pointe de Grave et qu'ils s'y rendent à la première réquisition de l'ingénieur des travaux<sup>407</sup>. » En 1846, l'ingénieur des Ponts et Chaussées demande que « les jours de paie, les gendarmes du Verdon accompagnent de Soulac jusqu'aux chantiers, le payeur des travaux de pointe de Grave<sup>408</sup> ». Ces différentes raisons conduisent à la construction d'un commissariat de police spécial à la pointe de Grave chargé de surveiller les ouvriers employés aux travaux de la rade du Verdon. Le commissaire de police de Vichy Antoine Auguste Chapier est nommé commissaire spécial<sup>409</sup>.

À la suite de l'ensemencement et de la fixation des dunes, l'État peut s'attaquer à l'érosion importante de la pointe de Grave et de la côte de Soulac. Mettant en œuvre d'importants moyens (3 200 000 F entre 1842 à 1848), le bilan est mitigé : si l'érosion de la pointe de Grave cesse (sa configuration actuelle résulte des travaux entrepris au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), la plage des Huttes continue de s'éroder. Les travaux des années 1840 ne constituent qu'une première étape ; tout au long des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la ligne de rivage de la commune de Soulac est défendue.

## Conclusion

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, contrairement à d'autres zones littorales<sup>410</sup>, les habitants de Soulac sont globalement seuls face à l'avancée des sables, avec peu d'aides extérieures à l'exception du

---

<sup>406</sup> AD 33, SP 2849 (41), Lettre de l'ingénieur en chef au directeur des Ponts et Chaussées, 3/03/1842.

<sup>407</sup> AD 33, SP 2849 (40), Lettre du directeur des Ponts et Chaussées au préfet, 5/03/1842.

<sup>408</sup> AD 33, SP 2852 (15), Lettre adressée au commandant de la Gendarmerie du Département, 17/12/1846.

<sup>409</sup> AD 33, SP 2854 (6), Arrêté de Louis-Philippe, 4/04/1845.

<sup>410</sup> Emmanuelle Charpentier a démontré un cas différent : pour les paroisses du littoral nord-breton, la lutte contre l'ensablement relève « d'une initiative individuelle ou collective, orchestrée par le corps politique de la paroisse pour les chantiers de plus grande ampleur. Cela implique une prise de conscience du danger, suivie d'une réflexion au sujet des moyens à utiliser pour s'en protéger. Si quelques paroisses ont fait preuve d'inventivité, la plupart se sentent impuissantes et démunies d'où le recours aux autorités ». En 1760, « le village de Santec fait figure de lieu d'expérimentation sur les côtes nord de la Bretagne : les premiers travaux, devant l'urgence de la situation, sont réalisés en 1760 sous l'égide des États de Bretagne qui débloquent les fonds nécessaires », CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage, op. cit.*, p. 142-144. Les autorités

soutien de quelques notables habitant Soulac (chapelain du Verdon, le baron d'Arès). Mais ces actions ont peu d'effets, à la particularité de Lillan où les sables reculent et ne constituent plus une menace à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les habitants mènent des actions trop individuelles (blocage des sables, déblaiement, etc.) pour espérer un succès, ils ne font que défendre leur propriété, sans une politique d'ensemble. Cela se résume à une « protection passive<sup>411</sup> », avec de simples tentatives d'atténuer les effets des sables plutôt que de supprimer le risque.

L'abandon de l'habitat est le signe d'un repli face à l'avancée des sables. Ne pouvant faire face aux éléments naturels, les habitants préfèrent quitter leur bourg et église primitifs. Cela peut se traduire par un échec des populations face aux transformations de leur territoire. Ou au contraire, cela démontre une certaine forme de résilience : se sachant perdu, on n'hésite pas à abandonner le bourg historique pour reconstruire dans les terres, à l'abri des sables. On subit les évolutions du milieu et on s'adapte à son environnement.

Un changement important s'opère au XIX<sup>e</sup> siècle : on adapte le territoire à nos besoins. L'État, déjà présent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle (directement avec la protection de la chapelle ou le rachat de l'église et indirectement avec les dégrèvements fiscaux), prend une place prépondérante. Incarné par les ingénieurs des Ponts et Chaussées (Brémontier, Pairier, Deschamps), il modifie considérablement la pointe de Soulac avec l'ensemencement des dunes. Les sables sont arrêtés à leur source : la « protection active » menée a permis de réduire le risque des « sables volants ». Par la suite, l'État poursuit son intervention avec la construction d'ouvrages de défense pour protéger le littoral médocain. Le paysage actuel de Soulac naît des grands travaux menés au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

---

sont réactives sur le littoral nord-breton, alors qu'elles n'interviennent que ponctuellement pour défendre leurs propres intérêts à la pointe du Médoc.

<sup>411</sup> « Protection active/protection passive », ANTOINE J.-M. (dir.), *Les mots des risques naturels*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008.

## Conclusion de la troisième partie

Face aux différentes transformations qui touchent la paroisse de Soulac sur ses deux façades littorales, les réponses apportées peuvent être divisées en deux temps : une phase d'atténuation (réduction des effets), puis d'adaptation (volonté de supprimer le risque).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les différentes actions menées par les habitants, parfois soutenues par les notables locaux ou les propriétaires de marais salants, traduisent plus une volonté de réduire les effets de l'ensablement ou de l'envasement, plutôt qu'une tentative de supprimer ces risques. Les populations essayent d'arrêter la progression des sables par des actions louables, mais inefficaces. En effet, elles se limitent à défendre leur seule propriété (rétorsion des sables par des palissades ou des fossés, existence de haies autour de leur jardin) et non à s'associer pour mener des actions plus globales et efficaces. Les autorités mènent la même politique : ils défendent les batteries par des plantations de tamarins, mais les arbustes ne sont présents qu'autour du bâtiment. Les sables ne sont pas retenus ou fixés à leur source. Des réponses collectives seraient plus efficaces. L'association des propriétaires de marais a permis la mise en valeur des marais doux et salés ; la construction et l'entretien de la digue du Conseiller lui permettent de protéger efficacement la paroisse des submersions. Ces réussites résultent d'actions collectives et menées à l'échelle de la paroisse. Malgré quelques actions collectives, les habitants restent isolés et ne font qu'atténuer les effets des transformations.

Toutefois, il est important de souligner qu'ils ne sont pas résignés. Cela reflète une culture ou une conscience des risques. La culture du risque peut être définie comme un « barrage collectif », c'est-à-dire une conception collective du risque, au sein d'une communauté<sup>1</sup>. Elle a deux piliers importants : la connaissance des phénomènes et la capacité de réaction. Pour le premier, la culture du risque correspond à une connaissance de l'environnement, des transformations survenues et des risques encourus par les populations locales. La culture des risques des sociétés anciennes est fondée sur la transmission des générations précédentes et l'expérience<sup>2</sup>. Pour le deuxième, elle démontre une capacité d'adaptation des populations aux changements touchant leur territoire, en mettant en œuvre plusieurs stratégies pour réduire leur exposition sur plusieurs temps : avant, pendant et après la catastrophe. Les différentes réponses menées par les habitants de Soulac semblent témoigner d'une connaissance fine de leur territoire. Cela va dans le sens de François Walter qui remet en cause la lecture traditionnelle des catastrophes, qui voyait

---

<sup>1</sup> GLATRON S., « Culture des risques », MORINIAUX V. (dir.), *Questions de géographie. Les risques*, Nantes, Éditions du Temps, 2003, p. 71.

<sup>2</sup> GRANET-ABYSSET A.-M., « Mémoire et gestion des risques naturels », art. cit., p. 120.



« deux grands paradigmes successifs, l'un interprétant la catastrophe comme un phénomène surnaturel et exogène, l'autre la présente comme un phénomène, objet de connaissance scientifique et endogène ». Selon lui, le paradigme de l'explication scientifique se superpose à l'explication religieuse et « les lectures rationnelles et religieuses cohabitent dans la longue durée du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles<sup>3</sup> ». Les actions des populations de Soulac tout du long du XVIII<sup>e</sup> siècle démontrent leur rationalisme<sup>4</sup>.

La deuxième phase, d'adaptation, se traduit par l'entrée en jeu de l'État. Même si celui-ci était déjà présent au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, il occupe au début du XIX<sup>e</sup> siècle une place prépondérante. Certes, l'assèchement des marais est le fait des populations locales et des propriétaires fonciers et traduit une capacité d'adaptation : face au recul de l'activité économique historique, on met en valeur d'anciennes terres délaissées. Mais il est grandement aidé par une législation avantageuse de l'État, qui encourage ces assèchements (loi de 1766) et encadre leur mise en valeur (loi de 1807). Les habitants s'adaptent et surtout transforment le territoire pour répondre à leurs nouveaux besoins. Mais la véritable mutation humaine du territoire commence au début du XIX<sup>e</sup> siècle avec la fixation des dunes par l'enrésinement. Le danger provoqué par les sables mobiles n'est plus. Ces importants travaux donnent naissance au paysage actuel de la pointe du Médoc, mais aussi à l'ensemble de la côte de Gascogne. Cette technique de fixation des dunes par une couverture végétale composée de semis de pins a été exportée : « À l'étranger, l'exemple français est suivi en Hollande et sur le littoral de ce qui est aujourd'hui le nord de l'Allemagne. Les conquêtes napoléoniennes en ont favorisé la diffusion dans les nouveaux départements de l'Empire<sup>5</sup>. » Ce contrôle de l'homme sur la nature se poursuit avec l'aménagement du littoral pour enrayer l'érosion, mais avec moins de réussite.

L'adaptation des populations est rendue possible par l'aide de l'État qui intervient avec plus de moyens, en s'attaquant à l'ensemble du problème, sur un espace plus conséquent. Cela peut constituer le début d'une politique de gestion des risques, en essayant avec plus ou moins de réussite de les supprimer.

---

<sup>3</sup> WALTER F., *Catastrophes. Une histoire culturelle, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2008, p. 12.

<sup>4</sup> Nous n'avons pas retrouvé de mentions d'explications religieuses des phénomènes par les habitants de Soulac. Même le chapelain du Verdon démontre un esprit critique éclairé.

<sup>5</sup> MORINIAUX, V., *Les Français face à l'enrésinement, op. cit.*, p. 133.

## Conclusion générale

Compris entre la Gironde et l'Atlantique, le territoire littoral de Soulac est exposé à plusieurs transformations d'origine naturelle qui touchent l'ensemble de la paroisse entre la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces évolutions peuvent être divisées en deux ensembles et concernent deux espaces distincts : l'ouest de la paroisse (la côte océanique) et l'est (les berges de l'estuaire). À l'ouest, deux dynamiques se manifestent : le trait de côte est modifié par une érosion importante et les terres et bâtiments situés en bordure des dunes sont ensablés. À l'est, les marais doux et salés sont transformés à la suite d'un envasement naturel et d'un assèchement entrepris par les populations locales et sont aussi exposés aux submersions marines.

La méthodologie appliquée à notre étude permet d'aborder les transformations d'un territoire littoral et de mettre en avant les réponses menées par les populations locales. Elle s'appuie sur l'étude de cartes anciennes à l'aide d'un logiciel cartographique, permettant leur géolocalisation dans un système de coordonnées, l'extraction des éléments du paysage et la comparaison de ces données sur un temps long. Les évolutions du paysage de la pointe de Soulac sont ainsi mises en évidence, reconstituant différentes transformations. La confrontation de ces informations avec celles issues des sources écrites permet d'expliquer certains faits, de préciser les résultats notamment dans l'espace et dans le temps et ainsi de mieux comprendre la « trajectoire de vulnérabilité » de la paroisse de Soulac.

Au préalable, il était nécessaire de présenter le territoire de Soulac, notamment ses enjeux, afin de mieux cerner son exposition aux risques naturels. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la paroisse est composée principalement de dunes (plus de 50 %) et de marais doux et salés (plus de 40 %). L'habitat est centré autour du bourg, principal foyer de peuplement. Les autres hameaux sont situés entre les marais et les dunes, sur un sol surélevé à l'abri des inondations. La mise en valeur du territoire est relativement faible. Il existe au début du XVIII<sup>e</sup> siècle peu de terres cultivées (moins de 2 % du territoire) ; l'élevage constitue néanmoins un revenu d'appoint pour les habitants. Malgré la proximité de l'Atlantique et de la Gironde, les ressources issues de la côte sont soit inexistantes (cabotage), soit peu exploitées, n'apportant que des revenus occasionnels (pêche, naufrages). Cette pluriactivité littorale<sup>6</sup>, commune à un grand nombre de

---

<sup>6</sup> La pluriactivité est aussi le signe d'une résilience des habitants face aux risques alimentaires, PÉRISSÉ S., *Les campagnes littorales*, op. cit., p. 418.

littoraux français<sup>7</sup>, montre un territoire replié sur lui-même. Toutefois, la présence de salines, « principal revenu<sup>8</sup> », ouvre la paroisse sur le reste de la généralité de Bordeaux : le sel est commercialisé et les détenteurs de salines sont dans leur grande majorité extérieurs de Soulac. Les enjeux de la paroisse passent par le maintien des marais salants et la bonification des zones humides, entreprise commencée dès le XVII<sup>e</sup> siècle à Lillan parallèlement aux grandes entreprises menées dans les marais de Lesparre et de Saint-Vivien<sup>9</sup>.

L'étude des transformations permet de définir les différents risques naturels auxquels la paroisse de Soulac est exposée. Cela permet de « reconstruire l'histoire de ces territoires, de ces paysages de terre et d'eau, afin de comprendre leurs mutations à l'échelle multiséculaire [...]. Cette histoire passe par l'explication précise des phases de transition et de basculement<sup>10</sup> ». La pointe de Soulac permet de saisir toutes les composantes d'un territoire littoral exposé aux transformations. Sa double ouverture, sur la Gironde à l'est et sur l'Atlantique à l'ouest, explique la présence de l'ensemble des risques maritimes des côtes françaises de la Métropole. La carte 44 schématise les différentes transformations recensées sur deux siècles et demi.

L'abandon de l'église de Soulac en 1744 est un des principaux exemples qui illustrent l'avancée des sables. De la dramaturgie de Nicolas Brémontier (« un terrain montueux et nu, enfin un désert effrayant<sup>11</sup> ») au minimalisme de Bernard Saint-Jours (seul le bourg de Soulac est ensablé et seulement au XVIII<sup>e</sup> siècle), l'étude de la paroisse de Soulac montre une autre réalité, avec un ensablement bien réel, mais limité dans le temps et dans l'espace. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les sables sont éloignés des lieux d'habitat et ne sont pas encore un risque pour les habitants à l'exception du secteur de Lillan. En revanche, à partir du milieu du XVII<sup>e</sup>, les exemples d'ensablement deviennent de plus en plus fréquents. Les sables sont aux portes du bourg de Soulac et ce dernier est partiellement ensablé au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Des espaces cultivés, des bois, des marais salants et des pâturages sont aussi ensablés et perdus par les habitants. L'ensablement n'est pas identique sur l'ensemble de la paroisse. En réalité, quatre secteurs où les sables sont les plus mobiles se distinguent : au sud et au nord de Lillan, le bourg de Soulac et le marais du Logit. Les sables peuvent être mobiles dans d'autres zones (au nord du chemin de Soulac au Verdon notamment), mais dans une moindre mesure. En outre, la mobilité des sables se présente sous deux formes : une avancée et un recul. Le recul des sables

---

<sup>7</sup> LE BOUËDEC G. et al. (dir.), *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités*, op. cit.

<sup>8</sup> SHDV, 1VD 60 (37), Claude Masse, *Mémoire sur la carte du premier carré de la Générale du cours de la Garonne et de partie de la Province de Guienne et autres adjacentes*, La Rochelle, 25/12/1706.

<sup>9</sup> MORERA R., *L'assèchement des marais*, op. cit.

<sup>10</sup> PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, op. cit., p. 280.

<sup>11</sup> Description de Brémontier datant de 1786, citée par P. BUFFAULT, *Histoire des dunes maritimes*, op. cit., p. 15.

est plus surprenant : à partir de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les sables situés autour du hameau de Lillan reculent de près de 14 m/an. L'explication réside dans la réussite de moyens mis en œuvre pour arrêter l'avancée des sables. En effet, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs techniques sont utilisées par les habitants pour réduire les effets des sables. Le premier procédé consiste à bloquer les sables, avec des palissades. D'autres moyens sont aussi mis en place : laisser circuler les sables plutôt que les contenir, les arrêter en maintenant une couverture végétale naturelle, déblayer les bâtiments ensablés ou demander une réduction fiscale ou foncière. Une dernière mesure plus radicale existe : l'abandon de bâtiments. Le bourg de Soulac a ainsi été ensablé à partir de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est recouvert de sable, tout comme l'église de Soulac cédée à la monarchie en 1744. Les différentes actions n'ont pas eu le succès escompté : les sables continuent de progresser vers l'est, essentiellement dans le secteur du bourg de Soulac. Ce n'est qu'à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle, avec l'intervention de l'État, que les dunes sont stabilisées avec leur enrésinement, expliquant le net recul des sables dans certains secteurs.

L'autre grande transformation de la façade océanique est l'érosion. La pointe de Grave s'érode entre 1775 et 1825 sur plus de 1 500 m ; 2 km entre 1775 et 1845. Pourtant, l'érosion ne concerne pas l'ensemble de la paroisse. L'étude de la carte de Claude Masse du début du XVIII<sup>e</sup> siècle montre des évolutions inconnues. Trois constats sont à retenir. Quand la pointe de Grave s'engraisse (première partie du XVIII<sup>e</sup> siècle), la pointe de la Négade s'érode (sud de la paroisse de Soulac). Inversement, quand la pointe de la Négade s'engraisse (du milieu du XVIII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle), la pointe de Grave s'érode. Ces deux dynamiques sont certainement liées au transit littoral particulier sur cette portion de côte : entre les deux pointes, les courants longent la côte en remontant vers le nord ; au sud de la pointe de la Négade et sur tout le long de la côte gasconne les courants se dirigent vers le sud. La deuxième grande information concerne l'engraissement de la pointe de Grave durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1 200 m). Information tue par les sources écrites et les études des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, elle confirme l'idée d'un territoire en constante mutation. Enfin, pour les autres portions de côte de la paroisse, elles sont plus ou moins stables durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (excepté l'érosion au niveau du rocher de Saint-Nicolas) avant de s'éroder par la suite. Malgré une érosion importante, les effets sur les habitants sont très limités. En effet, les habitations sont protégées par un épais cordon dunaire et les activités tournent le dos à l'Océan. De ce fait, les seules destructions provoquées par le recul du rivage durant l'Ancien Régime sont les batteries et les balises construites et entretenues par les autorités sur le littoral. À partir

des années 1830, une évolution importante se manifeste. La plage des Huttes, constamment érodée, menace de rompre. L'intrusion des eaux inonderait les marais de Soulac et des communes voisines, ce qui provoquerait une importante perte économique. Pour ces raisons, le gouvernement vote en 1839 la construction d'ouvrages défensifs pour consolider le rivage : 10 épis à la plage des Huttes et 14 épis et une jetée à la pointe de Grave. Travail de longue haleine, mené par les Ponts et Chaussées, la lutte contre l'érosion est une constante de la paroisse de Soulac des années 1840 à nos jours, avec un bilan mitigé. Si la pointe de Grave est stable depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la plage des Huttes a nécessité de nouvelles phases de travaux dès les années 1850.

La troisième grande transformation concerne les différents marais présents à Soulac (doux, salés et salants). Deux grandes tendances se distinguent : un envasement produit par le dépôt d'alluvions transportées par la Gironde et un assèchement des marais par les habitants de Soulac. Pour la première tendance, les conséquences de l'envasement peuvent être divisées en deux catégories. La première est négative avec un net recul des salines. La surface des marais salants était supérieure à 420 ha au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant d'être divisée par deux dans la seconde moitié du Siècle des Lumières (200 ha dans les années 1780). Cette déprise importante s'explique par le comblement des bassins producteurs de sel, qui ne sont plus alimentés suffisamment en eau salée. Face à cette perte de productivité, les sauniers abandonnent les salines de fond de chenal. L'envasement est une source de problème pour les habitants, qui voient leur activité principale périlclitée, et les détenteurs de salines (seigneur de Lesparre et parlementaires bordelais et saintongeais au XVIII<sup>e</sup> siècle) voient leurs gains diminuer. Pour remédier à cela, les chenaux et le réseau secondaire sont constamment entretenus : campagnes de curage (1719, 1739), aménagement des berges (chenal de Neyran), etc. Ces travaux semblent avoir permis de sauvegarder la surface salicole de Soulac : entre 1775 et 1833, les marais salants se stabilisent autour de 200 ha. Toutefois, un changement de régime de la Gironde peut aussi expliquer cette conservation des salines. La deuxième conséquence de l'envasement est plutôt positive : au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les berges de l'estuaire sont bordées de vases. « Quand elles ne sont plus atteintes par les eaux de la marée, ces terrains se transforment en des prairies dont l'herbe est d'une très bonne qualité, et qui sont très propres à l'élève des bestiaux<sup>12</sup>. » Durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, 700 ha de vasières sont convertis en prés salés.

---

<sup>12</sup> AD 33, SP 2903, Procès-verbal de la préfecture de la Gironde, *Délimitation de la mer et du fleuve à l'embouchure de la Gironde. Procès-verbal de la commission mixte faisant connaître le résultat de l'enquête sur l'avis formulé le 5 avril 1856*, 3/01/1857.

La deuxième grande tendance qui concerne les marais doux et salés de Soulac est un assèchement entrepris par les habitants de Soulac. Malgré une timide phase d'assèchements au XVII<sup>e</sup> siècle au niveau de Lillan, la paroisse de Soulac ne profite pas des grandes lois d'Henri IV. La bonification des marais prend surtout son importance durant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec un assèchement d'une partie des prés salés et une reconversion de la majorité des salines de Soulac. Réorientées en premier temps en pâturages, ces terres sont mises en culture durant les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle. Concernant les marais doux, ils profitent de la déclaration royale de défrichement de 1766. La mise en culture de cette zone se fait elle aussi durant les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Les habitants de Soulac transforment leur économie traditionnelle en mettant en valeur d'anciennes terres incultes, en adaptant leur territoire à de nouveaux besoins.

Les liens entre ces différentes dynamiques (érosion, envasement, ensablement) ne sont pas évidents. L'ensablement débute, à la lecture des archives, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et s'accélère durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : pendant une période soit de stabilité du rivage (première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle) soit d'érosion (seconde moitié du siècle). Le seul lien qui peut être fait entre les deux dynamiques concerne l'engraissement de la pointe de la Négade et le recul des sables au sud du bourg de Soulac. Toutefois, il est difficile de tirer plus de ce constat, étant donné que les actions humaines peuvent expliquer cette reconquête sur les sables. Contrairement à l'assèchement des Landes (seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) qui nécessite la fixation des dunes maritimes (début XIX<sup>e</sup> siècle), la bonification des marais commence à Soulac (XVIII<sup>e</sup> siècle) avant leur enrésinement.

L'aménagement du territoire réduit sa vulnérabilité face à certains risques, mais l'expose davantage à d'autres. L'étude des tempêtes et des submersions marines illustre ces propos. Les exemples de ces événements sont plus nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela n'indique pas un nombre plus important de tempêtes au XIX<sup>e</sup> siècle que durant l'Ancien Régime, mais leur notification dans les sources traduit des dégâts plus considérables. Cela s'explique par les installations humaines : le littoral est maintenant construit avec des digues, des épis et une jetée. Ces ouvrages sont fortement exposés aux vents. En outre, les marais mis en culture ont dorénavant plus de valeurs que les terres consacrées aux pâturages, qui n'avaient pas ou peu d'aménagement, ce qui entraîne une exposition plus importante au risque de submersion. Une intrusion des eaux est donc plus préjudiciable au XIX<sup>e</sup> siècle qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Auparavant, le risque était « acceptable et accepté », à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, le risque d'une submersion devient « subit ». Autre exemple, la fixation des dunes par une forêt artificielle met à jour les méfaits

de l'érosion. Certes, cette dernière était présente dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pour la pointe de Grave, mais elle n'était pas préjudiciable pour les populations. Avec l'enrésinement des dunes, les terrains rongés par l'eau ont plus de valeur, ce qui augmente leur vulnérabilité face à un risque d'érosion. Enfin, la construction des habitations sur le substrat haut, le long des dunes, préserve les maisons des inondations, mais les expose à un ensablement. En réduisant une vulnérabilité face à un risque (dunes plantées pour fixer les sables, littoral aménagé pour lutter contre l'érosion), on accentue la vulnérabilité du territoire face aux tempêtes et aux submersions. La « trajectoire de vulnérabilité » de la paroisse de Soulac ainsi exposée montre un espace en constantes mutations, où les aménagements entrepris pour réduire ou supprimer un risque peuvent en créer de nouveaux. Le combat mené est un travail de longue haleine, continue et nécessaire.

Pour réduire l'exposition du territoire de Soulac aux transformations, plusieurs réactions ont eu lieu. Elles peuvent être divisées en deux temps chronologiques, avec deux niveaux d'acteurs. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les habitants de Soulac sont globalement isolés face aux risques naturels ; aidés seulement par les propriétaires de salines dans la lutte contre l'envasement. Néanmoins, ils mènent une série d'actions – blocage des sables, « dunes jardinées », aménagement et entretien des chenaux, édification de digues, etc. Cette politique peut être qualifiée comme une phase d'atténuation des effets des mutations. Les moyens ne permettent pas de supprimer les risques, mais simplement de ralentir leurs effets. Mais ces différentes réactions locales ont un bilan mitigé, entre réussites et échecs. La protection des terres des submersions marines par exemple semble être une réussite, du fait du faible nombre de cas recensés. Le maintien des salines entre 1775 et 1833 peut aussi être interprété comme une réussite des travaux d'entretien des chenaux. L'assèchement des marais et leur mise en culture sont également une transformation positive pour les habitants. En revanche, l'avancée des sables n'est pas enrayée et se poursuit jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les raisons de l'échec de la lutte contre l'ensablement sont multiples. En premier, ces actions ne sont pas appliquées sur l'ensemble de la paroisse, mais sont menées sur des points particuliers de la paroisse (défense d'une batterie, d'une propriété, etc.). En deuxième lieu, les solutions sont individuelles. Une politique d'ensemble, comme l'ensemencement des dunes dans le pays de Buch ou la gestion de l'eau dans les marais de Soulac, aurait certainement eu des résultats plus satisfaisants. Enfin, les terres appartiennent à de gros propriétaires fonciers qui n'habitent pas la paroisse et qui n'investissent pas dans la fixation des dunes, étant donné que leurs salines ou leurs terres desséchées éprouvent peu de dommages du « volage des sables ».

Ces échecs successifs entraînent l'intervention de l'État, ce qui constitue le deuxième niveau. Après une phase d'atténuation des effets (XVIII<sup>e</sup> siècle), on transforme le territoire en s'adaptant aux nouvelles contraintes et en adaptant le territoire (XIX<sup>e</sup> siècle). Les autorités font une timide apparition au XVIII<sup>e</sup> siècle, contrairement à d'autres zones littorales où ils sont bien plus actifs<sup>13</sup>. À Soulac, leurs actions sont limitées à des actes législatifs soutenant les assèchements et l'entretien des chenaux ou à la conservation de leurs biens : rachat de l'église et du moulin de Soulac pour sécuriser la navigation, plantation des dunes autour des batteries et campagnes de réparation de la chapelle royale du Verdon. Par contre, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État intervient massivement sur le territoire de Soulac. Concernant l'encadrement des zones humides, son rôle est indirect avec l'élaboration de la loi de 1807. Toutefois, cette loi subordonne les syndicats de propriétaires de marais au préfet. Ce sont surtout les grands travaux sur les dunes et le trait de côte qui incarnent un contrôle de la nature par les hommes et marquent l'engagement de l'État. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées représentent cette réussite, en symbolisant les grands travaux menés. Concernant la fixation des sables, Nicolas Brémontier joue un rôle primordial en obtenant la loi de 1801 et les moyens nécessaires d'ensemencer les dunes. En vingt ans, les « sables volants » de Soulac sont dans leur majorité arrêtés et la paroisse est sauvée de ce « fléau » ; le désensablement de l'église de Soulac en 1860 constitue le point d'orgue de ce succès. Dans les années 1840, face à la menace, certainement exagérée, d'une submersion d'une grande partie des zones basses du Bas-Médoc, l'État construit d'importants ouvrages de défense pour limiter l'érosion. Les ingénieurs Pairier et Deschamps sont les deux principaux protagonistes et incarnent l'intervention du pouvoir central. La lutte contre l'érosion est une affaire d'État à Soulac. Les particuliers ou les autorités municipales ne s'immiscent pas, contrairement aux littoraux vendéens<sup>14</sup> ou saintongeais<sup>15</sup> où les propriétaires, au nom de la loi de 1807, se protègent de l'érosion<sup>16</sup>. Pourquoi une telle différence ? L'explication réside certainement dans les raisons de l'intervention. L'action de l'État à Soulac ne s'inscrit pas dans une optique de protection des biens des populations. Elle est faite dans le but d'améliorer – ou de maintenir – l'activité du port de Bordeaux ; indirectement, les populations profitent de ces

---

<sup>13</sup> Notamment le littoral nord-breton où les autorités luttent contre les sables, CHARPENTIER E., *Le peuple du rivage*, *op. cit.*, p. 142-144

<sup>14</sup> Johan Vincent parle de « barricader la station balnéaire » dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sur le littoral vendéen. Ces ouvrages sont financés par les particuliers ou les communes, VINCENT J., *L'intrusion balnéaire : les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, PUR, 2008, p. 92.

<sup>15</sup> À la Perroche, côte ouest de l'île d'Oléron, les habitants doivent se protéger de l'érosion et des submersions en construisant des digues, PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>16</sup> Pour le cas de Soulac, il serait intéressant de savoir qui finance les épis et la digue de front de mer construits dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour la défense du bourg de Soulac-sur-Mer (carte 43) : l'État ou la commune ?



aménagements. À la suite de la fixation des dunes et du littoral, la pointe de Soulac acquiert les grands traits de son paysage actuel, nés des grandes actions étatiques du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le cas particulier de Soulac permet de mettre en lumière un certain nombre d'éléments, identiques ou différents de ce qui se pratique sur d'autres littoraux. En premier lieu, il est important de noter que le territoire de Soulac est sensible à un grand nombre de risques, expliqué par une topographie variée : côte sauvage, espace salicole et marais asséchés. La paroisse de Soulac est un formidable laboratoire d'analyse, richement documenté, d'un territoire exposé aux caprices de l'Océan. Cela permet de définir et de cartographier des zones à risques, c'est-à-dire des zones touchées par les transformations (carte 45), et donc une meilleure compréhension des interactions entre les activités humaines et son environnement. En deuxième lieu, les « bonnes pratiques<sup>17</sup> » des habitants, existantes sur les littoraux du Centre-Ouest, sont bien présentes à Soulac : constructions raisonnées, réseau de digues efficace et entretenu, etc. L'exemple de la fixation des sables est particulièrement révélateur. Jacques Sargos<sup>18</sup> et Pierre Buffault<sup>19</sup> ont démontré l'existence de fixation des dunes par une couverture végétale, notamment par le captal de Buch, avant les travaux de Nicolas Brémontier. Cette technique était connue et appliquée à Soulac. Les habitants et les militaires plantaient des arbustes (tamarins) ou entretenaient une couverture végétale (ormes, gourbet) autour de leurs biens. Mais ces interventions seulement locales et le manque de moyens n'ont pas permis de fixer les dunes. Nicolas Brémontier a eu un rôle indéniable, tout comme d'autres acteurs importants (les captaux de Buch ou le baron de Villers), mais la connaissance et l'application de ces techniques par les habitants de Soulac, de La Teste ou des paroisses du littoral nord-breton est à mettre en avant. Ces « bonnes pratiques », la présence d'une population présente sur son territoire et qui le met en valeur (saliculture puis agriculture) contribuent à la mémoire des risques et des événements passés, pilier important de la culture du risque. La vulnérabilité humaine est ainsi réduite ; l'absence de décès en est la meilleure preuve. Enfin, le désengagement de l'État des travaux de défense à la mer mentionné par Emmanuel Garnier<sup>20</sup> ne se retrouve pas dans notre étude. Si l'article 33 de la loi de 1807 régit les zones asséchées comme les polders, avec la consécration de l'individualisme, « substitué à la puissance publique d'un État alors ruiné et défaillant<sup>21</sup> », l'enrésinement et la lutte contre l'érosion montrent au contraire un État protecteur et entreprenant. En réalité, deux niveaux se distinguent. L'État est

---

<sup>17</sup> PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, op. cit., p. 280.

<sup>18</sup> SARGOS J., *Histoire de la forêt landaise*, op. cit.

<sup>19</sup> BUFFAULT P., *Histoire des dunes*, op. cit.

<sup>20</sup> GARNIER E. et SURVILLE F. (dir.), *La tempête Xynthia face à l'histoire*, op. cit., p. 24.

<sup>21</sup> PÉRET J. et SAUZEAU T., *Xynthia, ou la mémoire réveillée*, op. cit., p. 13.

présent pour de grands projets, contribuant à mettre en valeur une région (fixation des dunes pour l'assèchement des Landes) ou pour améliorer un port (lutte contre l'érosion pour améliorer la desserte de Bordeaux). Pour cela, il met en œuvre de gros moyens, financiers et matériels (incarnez par les Ponts et Chaussées). Par contre, dans la protection de petites propriétés, il est absent, déléguant aux propriétaires le soin de se protéger, seul, ou en s'associant en syndicat. Le rôle de l'état dans la défense contre la mer n'est donc pas totalement absent ; il choisit ses champs d'intervention.

L'étude réduite à la seule paroisse de Soulac ne constitue pas une recherche centrée sur elle-même. La méthodologie mise en place trouve un écho sur d'autres zones. Le prolongement de l'étude au reste du Bas-Médoc permettrait d'approfondir le rôle des populations face aux transformations, notamment l'assèchement des marais et la lutte contre les sables. Les documents à disposition sont favorables à étendre l'étude sur l'ensemble du Bas-Médoc. En s'appuyant sur la grande enquête de la vente de la sirie de Lesparre de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup> et les cartes et mémoires de Claude Masse levées et écrits<sup>23</sup> au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le paysage du Bas-Médoc peut être recréé. Les cartes de Belleyme et des différents cadastres permettraient la reconstitution des paysages historiques sur un temps long, pour saisir toutes les composantes de ces changements et les interactions entre les hommes et leur environnement. Les archives du duc de Gramont<sup>24</sup>, les registres de défrichement<sup>25</sup>, ainsi que les fonds de notaires de Lesparre et de Saint-Vivien, illustreraient certainement les réponses des habitants face aux transformations touchant leur territoire. En outre, l'étude du Bas-Médoc présenterait des influences différentes, absentes à Soulac. L'assèchement et la mise en culture d'une partie des marais de Lesparre et de Jau-Dignac-Loirac au XVII<sup>e</sup> siècle impliquent une autre vulnérabilité face à l'estuaire que des marais laissés en pâture. L'emprise de Lesparre entraîne certainement la présence de nouveaux acteurs, de grands propriétaires fonciers présents sur le territoire, au contraire de propriétaires extérieurs de Soulac.

Le désensablement de l'église de Soulac marque une rupture dans la lutte face aux transformations. Il révèle la victoire de l'homme sur la nature et sa reconquête sur des terres anciennement perdues. Il illustre aussi le début d'une nouvelle ère, qui s'ouvre vers

---

<sup>22</sup> BNF, Ms 5516, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

<sup>23</sup> SHDV, 1VD 60, Mémoires de Claude Masse.

<sup>24</sup> AD 33, 1Mi 592 à 1Mi 611, Archives du duc de Gramont.

<sup>25</sup> AD 33, C 4905 à C 4911-2, Registre des déclarations de défrichements, 1766-1790. Paul Butel estime que le Médoc a été la principale zone touchée par ces assèchements, « Défrichements en Guyenne au XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 184.

l'Atlantique, le « désir du rivage<sup>26</sup> », « l'intrusion balnéaire<sup>27</sup> ». À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un nouveau bourg de Soulac est construit sur les anciennes dunes et est résolument tourné vers l'ouest ; l'église n'est plus la limite occidentale du bourg, mais la limite orientale (carte 43). Le front de mer construit attire les Bordelais puis les touristes, mais aussi les regards et les craintes. L'érosion, un risque globalement absent pour les sociétés de l'Ancien Régime, est devenue un sujet de société, durant tout le XX<sup>e</sup> siècle et le début du XXI<sup>e</sup> siècle ; de 1924 avec la destruction du casino<sup>28</sup> à l'abandon du Signal en 2014.

---

<sup>26</sup> CORBIN A., *Le territoire du vide, l'occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 1988.

<sup>27</sup> VINCENT J., *L'intrusion balnéaire*, *op. cit.*.

<sup>28</sup> CLUS-AUBY C., *La gestion de l'érosion des côtes*, *op. cit.*, p. 36.

## Bibliographie

- *Histoire de Soulac-sur-Mer*, Res Universis, (1907) 1989, 136 p.
- *Le Médoc. Histoire - Art - Économie ; Actes du XVI<sup>e</sup> Congrès d'études régionales, tenu en Médoc les 18 et 19 mai 1963*, Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1964, 254 p.
- *Mélanges Michel Vovelle, volume aixois. Sociétés, mentalités, cultures. France (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1997, 442 p.
- *Nouveaux chapitres d'histoire du paysage*, Paris, Revue Études Rurales, n°175-176, 2006, 258 p.
- *Révolution littorale. Comprendre l'évolution des paysages du littoral oléronais*, LOCAL, 2011, 111 p.
  
- ACERRA (Martine) et MERCIER (Denis) (dir.), *Xynthia, une tragédie prévisible*, Nantes, éd. Joca Seria, 2011, 63 p.
- ACERRA (Martine) et SAUZEAU (Thierry), « Zones construites, zones désertes sur le littoral atlantique. Les leçons du passé », *Norois*, n°222, 2012, [en ligne].
- ACOT (Pascal), *Histoire du climat, du Big Bang aux catastrophes climatiques*, éd. Perrin, Paris, 2009.
- AKA (Michel), « Vicissitudes des batteries et forts de l'estuaire de la Gironde au 18<sup>ème</sup> siècle et sous l'Empire », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°41, 2004, p. 17-64.
- ALEXANDRE (Pierre), *Le climat au Moyen Âge en Belgique et dans les régions voisines (Rhénanie, Nord de la France)*, Liège/Louvain, Centre Belge d'Histoire Rurale, 1976, 130 p.
- ALLARD (André), *Le pays du Médoc, Soulac et Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres*, Toulouse, Privat, 1957, 151 p.
- ALLARD (Paul), « Éléments pour une problématique de l'histoire du risque. Du risque accepté au risque maîtrisé. Représentations et gestion du risque d'inondation en Camargue, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », *Ruralia*, [En ligne], 06 | 2000, mis en ligne le 25 janvier 2005, consulté le 11 septembre 2012. URL : <http://ruralia.revues.org/152>.
- ALLARD (Paul) et LABEUR (Christine), « Évolution de la vulnérabilité des riverains du Rhône aval du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours », BECERRA (Sylvie) et PELTIER (Anne) (dir.), *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 143-154.
- ALLEN (George P.), *Étude des processus sédimentaires dans l'estuaire de la Gironde*, Université de Bordeaux, Thèse en Sciences Naturelles, 1972, 314 p.
- ANTOINE (Annie) (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR, 1999, 552 p.
- ANTOINE (Annie), *Le paysage de l'historien. Archéologie des bocages de l'Ouest de la France à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2000, 340 p.
- ANTOINE (Annie), (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, 417 p.
- ANTOINE (Jean-Marc) (dir.), *Les mots des risques naturels*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2008, 128 p.
- ARGOT-DUTARD (Françoise), « Le saintongeais de la grande Aquitaine : un dialecte à la mémoire occitane », *Provinciales. Hommages à Anne-Marie COCULA*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2009, p. 45-76.

- ASSOCIATION DES AMIS DE LA BASILIQUE NOTRE-DAME DE LA FIN DES TERRES, *Notre-Dame de la Fin des Terres*, Soulac, 1993, 112 p.
- AUBIN (Gérard), *La seigneurie en Bordelais au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après la pratique notariale (1715-1789)*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 473 p.
- AUGUSTIN (Jean-Pierre), « Bordeaux à la recherche d'une nouvelle maritimité », PÉRON (Françoise) et RIEUCAU (Jean), *La maritimité aujourd'hui. Actes du colloque international, Paris, 25-26 novembre 1991*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 191-203.
- BAILLY (Antoine), GOULD (Peter), *Le pouvoir des cartes, Brian Harley et la cartographie*, Paris, Anthropos, 1995, 120 p.
- BAQUE (François) et ROUQUETTE (Antoine), *Un village du littoral au cours des siècles. Bouzigues des origines à 1914*, Saint Pons, Maurice Frances, 1960, 447 p.
- BARENNE (Jacques-Henri), « Quelques idées sur le Médoc au Moyen Âge », *Revue historique de Bordeaux*, t. 1, 1980, p. 388-392.
- BARDOT-CAMBOT (Anne) et TRANOY (Laurence) (dir.), *L'Environnement en mémoire. Marqueurs, outils et perspectives*, Rennes, PUR, 2015, 119 p.
- BARJOT (Dominique) (dir.), *Entreprises et entrepreneurs du bâtiment et des travaux Publics (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), Histoire, économie et société*, n° 2, 1995, 416 p.
- BARJOT (Dominique), « Introduction », *Entreprises et entrepreneurs du bâtiment et des travaux Publics (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles), Histoire, économie et société*, n° 2, 1995, p. 147-161.
- BARON (Bruno), « Pouée et charrauds : les voies de communication de l'île de Bouin dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 503-516.
- BARON-YELLES (Nacima) et GOELDNER-GIANELA (Lydie), *Les marais maritimes d'Europe Atlantique*, Paris, PUF, 2001, 294 p.
- BARON-YELLES (Nacima) et GOELDNER-GIANELA (Lydie), « Les marais maritimes d'Europe atlantique : nouveaux modes de gestion ou nouvelles menaces ? », BATA (Philippe), GUILLEMET (Dominique), PÉRET (Jacques) et SOUBIRAN (Jean-Roger) (dir.), *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Somogy, 2002, p. 79-86.
- BARRE (Éric), RIDEL (Élisabeth) et ZYSBERG (André) (dir.), *Ils vivent avec le rivage : pêche côtière et exploitation du littoral : actes du colloque du Musée maritime de l'île Tatihou (29 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2000)*, Caen, Université de Caen, collection Histoire maritime, n°2, 2005, 352 p.
- BARTHOU (Jacques), « La défense de l'estuaire de la Gironde au Premier Empire », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°1. Actes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> colloques*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1993, p. 77-96.
- BARTHOU (Jacques), « Un siècle d'activités ostréicoles à l'embouchure et dans l'estuaire de la Gironde », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°1. Actes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> colloques*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1993, p. 116-138.
- BARTHOU (Jacques), « La suppression des gords sur la rive médocaine de l'estuaire de la Gironde au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de l'Estuaire de la Gironde*, n°7, p. 101-122.
- BARTHOU (Jacques), « L'exploitation des gisements d'huîtres de l'estuaire de la Gironde et de son embouchure depuis 1870 », BARRE (Éric) et al., *Ils vivent avec le rivage : pêche côtière et exploitation du littoral : actes du colloque du Musée maritime de l'île*

*Tatihou (29 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2000)*, Caen, Université de Caen, collection Histoire maritime, n°2, 2005, p. 157-166.

- BATA (Philippe), GUILLEMET (Dominique), PÉRET (Jacques) et SOUBIRAN (Jean-Roger) (dir.), *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Somogy, 2002, 371 p.
- BECERRA (Sylvie) et PELTIER (Anne) (dir.), *Risques et environnement : recherches interdisciplinaires sur la vulnérabilité des sociétés*, Paris, L'Harmattan, 2009, 575 p.
- BECK (Ulrich), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Flammarion, (1987) 2001, 521 p.
- BECK (Corinne) et DELORT (Robert) (dir.), *Pour une histoire de l'environnement, Actes du colloque du CNRS, mars 1991*, éd. CNRS, Paris, 1993, 272 p.
- BENIER (Jean), « Notice sur la partition de Soulac et la création de la commune du Verdon », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°22, 1994, p. 39-55.
- BENIER (Jean), « Les relations entre la population de Soulac et les troupes françaises chargées de la défense du Nord-Médoc sous le Premier Empire (27 juin 1806 – 24 novembre 1811) », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°27, 1997, p. 51-78.
- BENIER (Jean), « Le Fort de la Pointe-de-Grave », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°31, 1999, p. 25-32.
- BENIER (Jean), « Questions et hypothèses sur les modifications subies au cours des siècles par la basilique de Soulac-sur-Mer », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°33, 2000, p. 75-82.
- BENIER (Jean), « Les marais salants de Soulac-sur-Mer au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°35, 2001, p. 43-48.
- BENIER (Jean), « Historique de l'ancien sémaphore de la Pointe de Grave », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°37, 2002, p. 5-14.
- BENNASSAR (Bartolomé) (dir.), *Les catastrophes naturelles dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1996, 272 p.
- BERCE (Yves-Marie), *La vie quotidienne dans l'Aquitaine du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1978, 286 p.
- BERCE (Yves-Marie), *Histoire des Croquants. Étude des soulèvements populaires au XVII<sup>e</sup> siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Paris, Librairie Droz, 1974, 2 volumes, 973 p.
- BERCHTOLD (J.), LE ROY LADURIE (Emmanuel) et SERMAIN (J.-P.), *L'événement climatique et ses représentations (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Desjonquères, 2007, 513 p.
- BERCEGOL (Philippe de), *Notre-Dame de Soulac, Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres. Mythes et réalités*, Bordeaux, Collection « Mémoire et Patrimoine », Les Dossiers d'Aquitaine, 2005, 124 p.
- BERIAC (Jean-Pierre) et CAVIGNAC (Jean) (dir.), *Soulac et ses environs*, 1980, 64 p.
- BERLIOZ (Jacques), *Catastrophes naturelles et calamités au Moyen Âge*, Sismel, Edizioni del Galluzzo, 1998, 243 p.
- BERNARD (Jacques), *Navires et gens de mer à Bordeaux (vers 1400-vers 1550)*, Paris, SEVPEN, 1968, 3 volumes.
- BERNEDE (Alain), *Géodémographie des populations du bassin d'Arcachon au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bordeaux-III, 1971, 3 tomes.
- BERRY (Lynn), « "Le ciel et la terre nous ont parlé" : comment les missionnaires du Canada français de l'époque coloniale interprétèrent le tremblement de terre de 1663 », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, vol. 60, n°1-2, 2006, p. 11-35.
- BERT (Joseph), *Notes sur les dunes de Gascogne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1900, 314 p.

- BINAUD (Daniel) (dir.), *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°1. Actes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> colloques*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1993, 187 p.
- BINAUD (Daniel), *Les corsaires de Bordeaux et de l'estuaire, 120 ans de guerres sur mer*, Biarritz, Atlantica, 1999, 294 p.
- BINOT, *Histoire du Royan et de la presqu'île d'Arvert*, Paris, Le Croît Vif, 1994, 429 p.
- BLOND (Stéphane), « L'atlas de Trudaine : une production cartographique au service des ambitions routières de la monarchie française au XVIII<sup>e</sup> siècle », LABOULAIS (Isabelle) (dir.), *Les usages des cartes (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2008, p. 223-238.
- BOCHACA (Michel), FAUCHÈRE (Nicolas) et TRANCHANT (Mathias) (dir.), *Ports maritimes et ports fluviaux au Moyen Âge*, XXXV<sup>e</sup> congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public (La Rochelle, juin 2004), Publications de la Sorbonne, 2005, 284 p.
- BOCHACA (Michel), « Libourne et le commerce du sel dans la basse vallée de la Dordogne à la fin du Moyen Âge : enjeux et conflits », HOCQUET (Jean-Claude) et SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *Le sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, PUR, 2006, p. 235-244.
- BOCHACA (Michel) et SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique. Transformations naturelles et aménagements humains (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2007, 262 p.
- BOCHACA (Michel), « Bayonne et le déplacement de l'embouchure de l'Adour d'après l'enquête de 1491 », BOCHACA (Michel) et SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique. Transformations naturelles et aménagements humains (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2007, p. 97-117.
- BOCHACA (Michel), « Les accès fluviomaritimes des ports gascons (XIV<sup>e</sup>-début du XVI<sup>e</sup> siècle) : éléments de réflexion et pistes de recherche », *Revue d'histoire maritime. N°9. Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*, Paris, PUPS, 2008, p. 135-145.
- BOCHACA (Michel), « Marqueurs environnementaux et sources écrites en Bordelais à la fin du Moyen Âge et au début de l'Époque moderne », BARDOT-CAMBOT (Anne) et TRANOY (Laurence) (dir.), *L'Environnement en mémoire. Marqueurs, outils et perspectives*, Rennes, PUR, 2015, 105-115.
- BODIN (Pierre) et CLARY (Antoine), *Histoire de Lesparre*, Bordeaux, 1912, 479 p.
- BODOY (Alain) et MASSON (Daniel), « L'ostréiculture et les problèmes d'environnement en Gironde », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°1. Actes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> colloques*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1993, p. 139-154.
- BOIRON (R.), *Les landes médocaines : étude physique et humaine*, Mémoire de DEA, Université Bordeaux III, 1970.
- BOSC (Patrick), *Naufrages sur les côtes du Médoc, 1770 à 1789*, Bordeaux, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 1994, 19 p.
- BOUHIER (Abel), « Cultures dans le Sable et originalité d'une société littorale : le Pays de la Tranche (Vendée) au début des années cinquante de ce siècle », GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantiques*, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1996, p.735-752.
- BOUHIER (Claude), « Le transfert de technologie saunière de Guérande à Noirmoutier au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », HOCQUET (Jean-Claude) et SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *Le*

*sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, PUR, 2006, p. 149-156.

- BOULANGER (Philippe) et TROCHET (Jean-René) (dir.), *Où en est la géographie historique ? Entre économie et culture*, Paris, L'Harmattan, 2005, 348 p.
- BOURGOUIN (Étienne), « Une disette en Guyenne à la fin de l'Ancien Régime », *Revue historique de Bordeaux*, t. XI, 1918, p. 143-161 et t. XII, 1919, p. 98-115 ; 178-182.
- BOURRAS (Jean-Gilbert), *La querelle des vacants en Aquitaine. Pour en finir avec sept siècles de féodalité*, Biarritz, J&D Éditions, 1995, 267 p.
- BOUSCAU (Franck), « Les origines du boisement des dunes littorales en Aquitaine », *BSHAA*, n°34, 1982, p. 8-21.
- BOUSCAU (Franck), *Les prés salés de la Teste de Buch. Contribution à l'Histoire du domaine maritime du Moyen Âge à nos jours*, Tours, Éditions Bouscau, 1993, 598 p.
- BOUSQUET-BRESSOLIER (Catherine) (dir.), *Le paysage des cartes, genèse d'une codification. Actes de la 3<sup>e</sup> journée d'études du musée des Plans-Reliefs*, Paris, Direction de l'architecture et du patrimoine, Musée des Plans-Reliefs, 1999.
- BOUSQUET-BRESSOLIER (Catherine), « Claude Masse (1651-1737) sur les côtes de l'Océan. Trente-cinq ans d'une expérience transmise », LABOULAIS (Isabelle) (dir.), *Les usages des cartes (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2008, p. 101-120.
- BOUTRUCHE (Robert), *La crise d'une société. Seigneurs et paysans du Bordelais pendant la Guerre de Cent Ans*, Paris, Les Belles Lettres, rééd. 1963 (1947), 596 p.
- BOYE (Michel), « La fixation des dunes : une affaire de famille ? », *BSHAA*, n°47, 1986, p. 18-31.
- BRAUDEL (Fernand), *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1967, 2 volumes.
- BRAVARD (Jean-Paul), « Le risque d'inondation dans le bassin du Haut Rhône : quelques concepts revisités dans une perspective géohistorique », J. BURNOUF et P. LEVEAU (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Paris, CTHS, 2004, p. 397-408.
- BRGM-IFREMER (Région Aquitaine), « Phase I de l'élaboration d'un outil de gestion de la côte Aquitaine : reconnaissance, évolution historique », *Rapport de synthèse + 5 annexes*, 1997.
- BRGM, *Mise en place du suivi de l'évolution récente de la Grande Dune du Pilat. Rapport final*, décembre 2010, p. 10, en ligne sur [http://littoral.aquitaine.fr/IMG/pdf/brgm-rp\\_59228\\_fr\\_suivi\\_dune\\_pilat.pdf](http://littoral.aquitaine.fr/IMG/pdf/brgm-rp_59228_fr_suivi_dune_pilat.pdf), consulté le 10 juillet 2015.
- BRUNOT (André) et COQUAND (Roger), *Le corps des Ponts et chaussées*, Paris, CNRS, 1982, 915 p.
- BRUTAILS (Jean-Auguste), « Notes sur la propriété des dunes de Gascogne », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, 1909, p. 228-247 et 306-316.
- BRUTAILS (Jean-Auguste), *Les vieilles églises de Gironde*, Bordeaux, Feret et Fils, 1912, 302 p.
- BRUTAILS (Jean-Auguste), *Recherches sur l'équivalence des anciennes mesures de la Gironde*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1912, 158 p.
- BRUTAILS (Jean-Auguste), *Les îles de la Basse Garonne et de la Gironde. Contribution à l'histoire de la rivière de Bordeaux*, Bordeaux, Imprimeries Gounouilhou, 1913.
- BUCHET (Christian) et THOMASSET (Claude) (dir.), *Le Naufrage. Actes du colloque tenu à l'Institut Catholique de Paris (28-30 janvier 1998)*, Paris, Honoré Champion, 1999, 438 p.



- BUFFAULT (Pierre), « La marche envahissante des dunes de Gascogne avant leur fixation », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, v. 20, 1905, p. 183-212.
- BUFFAULT (Pierre), « Les grands étangs littoraux de Gascogne », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, v. 21, 1906, p. 173-204.
- BUFFAULT (Pierre), *Étude sur la côte et les dunes du Médoc, Littoral ancien, littoral actuel*, Souvigny, 1897.
- BUFFAULT (Pierre), *Histoire des dunes maritimes de la Gascogne*, Bordeaux, Éd. Delmas, 1942, 446 p.
- BURNOUF (Joëlle), CARBONEL (Pierre), DIOT (Marie-Françoise) et TASTET (Jean-Pierre), « Morphologie, paysages et occupation du sol entre Atlantique et Gironde aux époques historiques », COLARDELLE (Michel), *L'Homme et la nature au Moyen Âge. Actes du ve Congrès International d'archéologie médiévale (Grenoble) 6-9 octobre 1993*, Paris, Éditions Errance, 1996. p. 206-211.
- BURNOUF (Joëlle), GARMY (Pierre) et TASTET (Jean-Pierre), « Paléo-paysages littoraux et occupation du sol holocènes en Nord-Médoc (Gironde-France) », GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 39-50.
- BURNOUF (Joëlle) et LEVEAU (Philippe) (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Paris, CTHS, 2004, 493 p.
- BURON (Gildas) et POTON (Didier), « Les structures socio-professionnelles d'une paroisse littorale au XVIII<sup>e</sup> siècle : « l'île de Batz », GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 447-490.
- BURON (Gildas), « Permanence et transformations paysagères de parcelles salicoles du pays de Guérande sur la longue durée : l'exemple des salines de l'abbaye Notre-Dame de Melleray », CHAUVAUD (Frédéric) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Terres marines. Études en hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, PUR, 2005, p. 69-75.
- BUTEL (Paul), « Défrichements en Guyenne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, LXXVII, 1965, p. 179-202.
- BUTEL (Paul), *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1974, 427 p.
- BUTI (Gilbert), «Sécuriser la navigation et les littoraux en Méditerranée au temps de la marine à voile (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s.) », LANXADE Jacques (dir.), *Vers une maîtrise des risques en mer Méditerranée ou comment coopérer pour une gestion des risques en Méditerranée hier et aujourd'hui*, Géhess éditions, Toulon, 2010, p. 61-71.
- BUTI (Gilbert) et LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Les petits ports. Usages, réseaux et sociétés littorales (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Rives méditerranéennes, n°35, 2010.
  
- CABANNE (Claude), CHAUSSADE (Jean), CORLAY (Jean-Pierre), MIOSSEC (Alain), MIOSSEC (Jean-Marie) et PINOT (Jean-Pierre), *Géographie humaine des littoraux maritimes*, Paris, SEDES, 1998, 471 p.
- CABANTOUS (Alain), *Le ciel dans la mer. Christianisme et civilisation maritime (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Fayard, 1990, 432 p.
- CABANTOUS (Alain), *Les côtes barbares. Pilleurs d'épaves et sociétés littorales en France 1680-1830*, Paris, Fayard, 1993, 311 p.
- CABANTOUS (Alain), *Les citoyens du large : les identités en France (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Aubier, 1995, 279 p.

- CABANTOUS (Alain), « L’histoire maritime : objet de recherche ou leurre ? », *Pour une histoire du fait maritime : source et champs de recherches*, Paris, éditions du CTHS, 2001, p. 33-43.
- CABANTOUS (Alain), LESPAGNOL (André) et PÉRON (Françoise) (dir.), *Les Français, la terre et la mer. XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2005, 902 p.
- CABANTOUS (Alain), CHAPPEY (Jean-Luc), MORIEUX (Renaud), RICHARD (Nathalie) et WALTER (François) (dir.), *Mer et montagne dans la culture européenne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2011, 281 p.
- CAILLAUD (Benjamin), *Fernand Braun, photographe et éditeur à Royan (1895-1920)*, Thèse d’histoire, Université de La Rochelle, 2012.
- CAILLE (Sylvie), *Les côtes sableuses du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours. Loire-Atlantique et Vendée*, Nantes, SILOË, 2003, 143 p.
- CAILLOSSE (Pierre), *L’évolution du trait de côte oléronais. Entre actions et délaissements humains, de Louis XIV à l’après-Xynthia*, Mémoire de Master 1, université de Poitiers, 2011, 290 p.
- CAILLOSSE (Pierre), « Je me souviens ». *Mémoire d’une catastrophe : le cataclysme de la rivière Sainte-Anne (Québec) du 27 avril 1894*, Mémoire de Master 2, université de Poitiers, 2012, 176 p.
- CAILLOSSE (Pierre), « La chapelle du Verdon en Médoc face à la menace des sables dans les années 1730-1750 : sources écrites et mobilité des sables », BARDOT-CAMBOT (Anne) et TRANOY (Laurence) (dir.), *L’Environnement en mémoire. Marqueurs, outils et perspectives*, Rennes, PUR, 2015, p. 97-103.
- CAILLOSSE (Pierre), « La rade du Verdon : construction d’un territoire de l’attente (1700-1874) », *Colloque « Traversées, passages, itinéraires »*, 17-18 mars 2014, Université de La Rochelle, actes à paraître.
- CAILLOSSE (Pierre), « L’adjudication des petits travaux maritimes : évolution, spécialisation et contrôle. Le cas de la pointe extrême du Médoc (milieu XVIII<sup>e</sup> - milieu XIX<sup>e</sup> siècles) », Journée d’étude « Les entrepreneurs de l’aménagement du littoral (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », CERHIO-Université de Bretagne-Sud, 17 septembre 2014, actes à paraître.
- CAILLOSSE (Pierre), « L’émergence de la figure de l’ingénieur : l’expert face aux transformations naturelles de la pointe du Médoc (début XVIII<sup>e</sup> – milieu XIX<sup>e</sup> siècle) », Colloque « Pouvoir(s) et environnement », RUCHE-Université de Rennes 2, 16-17 octobre 2014, actes à paraître.
- CALMETTES (Philippe), « L’estey et le port en Bordelais à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », BURNOUF (Joëlle) et LEVEAU (Philippe) (dir.), *Fleuves et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Paris, CTHS, 2004, p. 27-34.
- CARRÉ (Catherine), « Les évolutions en France dans la théorie et les pratiques d’une gestion territoriale du risque : l’application en cas des inondations », *Annales de géographie*, Armand Colin, vol. 2, n° 648, 2006, p. 133-153.
- CARVAIS (Robert), « La Force du Droit. Contribution à la définition de l’entrepreneur parisien du bâtiment au XVIII<sup>e</sup> siècle », BARJOT (Dominique) (dir.), *Entreprises et entrepreneurs du bâtiment et des travaux Publics (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, *Histoire, économie et société*, n° 2, 1995, p. 163-189.
- CASSOU-MOUNA (Micheline), *La vie humaine sur le littoral des Landes Gascogne*, Thèse de doctorat de Bordeaux III, 2 tomes, 1975.
- CASTELNAUD (Gérard), *Étude de la pêche aux filets et aux engins dans l’estuaire de la Gironde*, Thèse, Bordeaux, 1978

- CASTONGUAY (Stéphane) « Introduction. Penser l'histoire environnementale du Québec. Société, territoire et écologie », *Globe, revue internationale d'études québécoises*, vol. 9, n°1, 2006.
- CÉRINO (Christophe), GEISTDOERFER (Alette), LE BOUËDEC (Gérard) et PLOUX (François) (dir.), *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, actes du colloque de Lorient 2002, Rennes, PUR, 2004, 391 p.
- CÉRINO (Christophe), « Entre terre et mer, pratiques socioprofessionnelles et subsistance à Belle-Île-en-Mer au XVIII<sup>e</sup> siècle », LE BOUËDEC (Gérard) et al. (dir.), *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2004, p. 131-145.
- CHAILLOT (Roger), *Soulac-sur-Mer. Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres et le phare de Cordouan*, 1971, 326 p.
- CHANUC (Lucien), *Le chemin de fer du Médoc*, Bordeaux, 1973, 101 p.
- CHAPPE (François) et LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Représentations et images du littoral*, Rennes, PUR, 1998, 184 p.
- CHAPPE (François) et LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Pouvoirs & littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles. Actes du colloque international de Lorient 1998*, Rennes, PUR, 2000, 720 p.
- CHAPUIS (Olivier), *A la mer comme au ciel. Beautemps-Beaupré et la naissance de l'hydrographie moderne, 1700-1850 : l'émergence de la précision en navigation et dans la cartographie marine*, Paris, PUPS, 1999, 1060 p.
- CHAPUIS (Olivier), *Cartes des côtes de France. Histoire de la cartographie marine et terrestre du littoral*, Douarnenez, Éditions du Chasse-Marée, 2007, 415 p.
- CHARPENTIER (Emmanuelle), *Le peuple du rivage. Le littoral nord de la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2013, 404 p.
- CHARUA-DAVRINCHE (Andrée), « Façons de faire - Façons de vivre. Autrefois en Bas-Médoc », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°9, 1988, p. 54-69.
- CHARUA-DAVRINCHE (Andrée), « Aspects du Bas-Médoc au XIX<sup>e</sup> siècle : le boisement », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°35, 2001, p. 5-36.
- CHARUA-DAVRINCHE (Andrée), « Le Bas-Médoc à la veille de la Révolution. Société et santé », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, hors-série, 1997, 157 p.
- CHAULIAC (A.), *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux*, Paris, 1910.
- CHAUMILLON (Éric), GARNIER (Emmanuel) et SAUZEAU (Thierry) (dir.), *Les littoraux à l'heure du changement climatique*, Paris, Les Indes Savantes, 2014, 261 p.
- CHAUSSAT (L.), *Peuplement et occupation du sol dans le Bas-Médoc de la Préhistoire à la fin du Moyen Âge*, T.E.R. de Maîtrise, Bordeaux III, 1989.
- CHAUVAUD (Frédéric) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Terres marines. Études en hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, PUR, 2005, 361 p.
- CHEVET (Robert), *Marins de Bordeaux : une histoire maritime de Bordeaux et de l'estuaire de la Gironde*, Bordeaux, Éd. Confluences, 2001, 425 p.
- CHOUQUER (Gérard), *L'étude des paysages. Essais sur leurs formes et leur histoire*, Paris, 2000, 208 p.
- CLUS-AUBY (Christine), *La gestion de l'érosion des côtes. L'exemple aquitain*, Pessac, PUB, 2003, 264 p.
- COINCY (Henry de), « Note sur les ateliers de semis des dunes de la Gironde », *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, 1909.
- COLLAS-HEDELAND (Emmanuelle) (dir.), *Pour une histoire culturelle du risque : genèse, évolution, actualité du concept dans les sociétés occidentales*, Strasbourg, Éditions Histoire et anthropologie, 2004.

- COLLE (Robert), « Naufrages et naufrageurs dans l'embouchure de la Gironde », *Revue de la Société d'études folkloriques du Centre-Ouest*, t. XXII, 1990, p. 11-38.
- COLLECTIF, « De la dune à la forêt », *Cahier d'Oléron*, Saint-Pierre-d'Oléron, LOCAL, n°9, 1992.
- COLLECTIF, *Guide de Soulac-sur-Mer*, LBP Éditions, (1912) 2012.
- CONTIS (Alain), « Aspects de la vie matérielle dans les campagnes du littoral girondin au milieu du dix-huitième siècle », *La culture matérielle dans les campagnes girondines*, *Revue Historique de Bordeaux et de la Gironde*, Troisième Série, n°2, 2003, p. 43-58.
- CONTIS (Alain), « Ecclésiastiques et agriculture aquitaine au XVIII<sup>e</sup> siècle. De l'information à l'innovation agricole », PROVOT (Georges) et QUELLIER (Florent) (dir.), *Du ciel à la terre. Clergé et agriculture, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2008, p. 109-125.
- COQUILLAS (Didier), « Les littoraux girondins et l'occupation du sol (l'exemple du Blayais-Bourgeais dans l'Antiquité) », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°1. Actes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> colloques*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1993, p. 9-22.
- COQUILLAS (Didier), « La place de l'homme dans le comblement et l'évolution des marais de la rive droite de la Gironde (de la fin de la Préhistoire au Moyen Âge) », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°3*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1998, p. 21-39.
- COQUILLAS (Didier), « Le sel et l'estuaire de la Gironde à l'époque médiévale (X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) », *L'estuaire de la Gironde : les cahiers n°5, actes du colloque de 2001*, p. 1 et sq.
- COQUILLAS (Didier), *Les rivages de l'estuaire de la Gironde du néolithique au Moyen Âge*, thèse inédite d'histoire, Bordeaux 3, 2001, 4 volumes.
- CORBIN (Alain), *Le territoire du vide, l'occident et le désir de rivage (1750-1840)*, Paris, Aubier, 1988, 411 p.
- CORVOL (Andrée), *L'Homme et l'Arbre sous l'Ancien Régime*, Paris, Economica, 1984, 757 p.
- CORVOL (Andrée) et RICHEFORT (Isabelle) (dir.), *Nature, environnement et paysage. L'héritage du XVIII<sup>e</sup> siècle. Guide de recherches archivistiques et bibliographiques*, Paris, L'Harmattan 1995, 293 p.
- CORVOL (Andrée) (dir.), *Tempêtes sur la forêt française (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- COULIOU (Jean-René) et LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Les ports du Ponant. L'Atlantique de Brest à Bayonne*, Plomelin, Éditions Palantines, Université de Bretagne-Occidentale, 2004, 478 p.
- COURREGES (Martine), « Le crypto-kraat de la péninsule du Médoc. Crypto-altération, dissolution, kraat sous-marin et évolution quaternaire », *Quaternaire*, vol. 8, n°2-3, 1997, p. 289-304.
- COURVILLE (Serge), *Introduction à la géographie historique*, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 1995, 225 p.
- CPIE Médoc, *Le Marais du Logit. Livret d'interprétation*, 2014
- CUZACQ (Pierre), *Les Grandes Landes de Gascogne. Études historiques et géographiques*, Bayonne, 1893, 352 p.
- DAINVILLE (François de), *La carte de la Guyenne par Belleyme, 1761-1840*, Bordeaux, 1957, 61 p.

- DALHQUIST (Jacqueline), « De l'île de Jau à la commune de Jau-Dignac-Loirac », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°3*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1998, p. 71-90.
- DALHQUIST (Jacqueline), « Les productions des marais au fil des siècles », *Les Cahiers Méduilliens, BSAHM*, Hors-série, 2002, p. 69-86.
- DANIEL (Yvan), « Contre vents et marées : Victor Hugo, émule d'Homère dans les Travailleurs de la mer », AUGERON (Mickaël) et TRANCHANT « Mathias) (dir.), *La Violence et la Mer dans l'espace atlantique*, Rennes, PUR, 2004, p. 491-502.
- DARREAU (Pierre Henri), *Les Ingénieurs des Ponts et Chaussées dans le Grand Sud-Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Thèse d'Histoire de l'Art, Bordeaux III, 2003, 4 volumes.
- DAUPHINE (André), *Risques et catastrophes. Observer-Spatialiser-Comprendre-Gérer*, Paris, Armand Colin, 2001, 288 p.
- DAUPHINE (André), « La résilience : un concept pour la gestion des risques », *Annales de Géographie*, n°654, 2007, p. 115-125.
- DELACROIX (Christian), DOSSE (François) et GARCIA (Patrick), *Les courants historiques en France, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, Folio Histoire, 42007, 724 p.
- DELAFOSSE (Marcel) et LAVEAU (Claude), *Le commerce de sel de Brouage aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Armand Colin, 1960, 134 p.
- DELAHAYE (Daniel), DESNOS (Philippe), DUBREUIL (Vincent) et MÉROT (Philippe) (dir.), *Changement climatique dans l'Ouest : évaluation, impacts, perceptions*, Rennes, PUR, 2013, 458 p.
- DELUMEAU (Jean) et LEQUIN (Yves) (dir.), *Les malheurs des temps. Histoire des fléaux et des calamités en France*, Paris, Larousse, 1987, 519 p.
- DELVAUX (Pascal), FANTINI (Bernardino) et WALTER (François) (dir.), *Les cultures du risque (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Genève, Presses d'Histoire Suisse, 2006, 208 p.
- DEREIX (Jean-Michel), « Pour une histoire des espaces humides : bilan historiographique français (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », BATA (Philippe), GUILLEMET (Dominique), PÉRET (Jacques) et SOUBIRAN (Jean-Roger) (dir.), *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Somogy, 2002, p. 15-20.
- DESARTHE (Jérémy), *Le temps des saisons. climat, événements extrêmes et sociétés dans l'Ouest de la France (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hermann, 2013, 338 p.
- DESARTHE (Jérémy), « Les sociétés bretonnes face aux tempêtes (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », CHAUMILLON (Éric), GARNIER (Emmanuel) et SAUZEAU (Thierry) (dir.), *Les littoraux à l'heure du changement climatique*, Paris, Les Indes Savantes, 2014, p. 35-57.
- DESGRAVES L., « Les subdélégations et les subdélégués de la Généralité de Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales du Midi*, 1954, vol. 66, n°26, p. 143-154.
- DION (Roger), *Essai sur la formation du paysage rural français*, Tours, Arrault et Cie, 1934.
- DROUYN (Léo), « L'église de Soulac le 6 juin 1858 », *Notes archéologiques*, n°47, p. 212-217.
- DUBRION (Roger), *Le climat et ses excès*, Bordeaux, Editions Féret, 2008, 159 p.
- DUCOIN (Jacques), « Naufrageurs et pilleurs d'épaves », BUCHET (Christian) et THOMASSET (Claude) (dir.), *Le Naufrage. Actes du colloque tenu à l'Institut Catholique de Paris (28-30 janvier 1998)*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- DUFFART (Charles), « Les anciennes baies de la côte de Gascogne », *Bulletin de Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, 1896.

- DUFFART (Charles), « Carte de Masse (1707-1724), découverte de trois feuilles inédites », *Bulletin de Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, 1898, p. 225-230.
  - DUFFART (Charles), « Distribution géographique des dunes continentales de Gascogne », *Bulletin de Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, 1898.
  - DUFFART (Charles), « La carte manuscrite de Claude Masse », *Bulletin de Géographie historique et descriptive*, 1903.
  - DUFFART (Charles), « La navigation en Gironde, d'après le routier de Garcie, dit Ferrande (XV<sup>e</sup> siècle) », *Bulletin de Géographie historique*, 1904.
  - DULIGNON-DESGRANGES, « Les dunes de Gascogne, le bassin d'Arcachon et le baron de Charlevoix-Villers », *Bulletin de la Société Géographie commerciale de Bordeaux*, Bordeaux, 1890.
  - DUPONT (Yves) (dir.), *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin, 2007.
  - DUPRE (A.), « Relation inédite d'excès commis en 1622 dans le Bas -Médoc par les Huguenots », *Les Cahiers Médulliens*, BSAHM, n°43, 2006, p. 33-38 (originale dans *Revue catholique de Bordeaux*, 1891).
  - DURRENS (Rémy), « Le Périgord et les cartes. Histoire de la cartographie en Périgord et le Périgord à travers les cartes et descriptions géographiques », CFC, n°215, 2013, p. 69-79.
  - DUVAT (Virginie), GARNIER (Emmanuel) et MAGNAN (Alexandre), « Reconstituer les "trajectoires de vulnérabilité" pour penser différemment l'adaptation au changement climatique », *Nature, Sciences Sociétés*, vol. 20, 2012, p. 82-91.
  - DUVAT (Virginie) et MAGNAN (Alexandre), *Des catastrophes ... « naturelles » ?*, Paris, Le Pommier, 2014, 311 p.
- 
- ENJALBERT (Henri), *Le modelé et les sols des pays aquitains*, Bordeaux, Imprimerie Bière, t. 1, 1960, 618 p.
  - ESTEVE (Guy), *Histoire presque naturelle de la Presqu'île d'Arvert*, Imprimerie Lagarde, 4 tomes, 2004.
  - ETESSE (Jean-François), « Les cimetières paroissiaux bordelais à la fin de l'Ancien Régime », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, 1981, p. 35-52.
- 
- FABRE (André), *Description géologique des terrains tertiaires du Médoc, et essai sur la structure tectonique du département de la Gironde*, Bordeaux, imp. Drouillard, 1939, 533 p.
  - FAGET (Francine) et TILLET (Val), *Soulac-sur-Mer et la Pointe du Médoc*, Éditions Alan Sutton, collection « Mémoire en images », 2006.
  - FAILLE (René) et LACROCQ (Nelly), *Les ingénieurs géographes Claude, François et Claude-Félix Masse*, La Rochelle, Éditions Rupella, 1979, 194 p.
  - FAURE (Michel), « Les archiprêtres de Lesparre et de Moulis d'après l'enquête épiscopale de 1772 », *Les Cahiers Médulliens*, BSAHM, n°17, 1992, p. 25-50.
  - FAURE (Michel), « Les visites pastorales dans l'archiprêtré de Lesparre 1736-1737 », *Les Cahiers Médulliens*, BSAHM, n°29, 1998, p. 47-61.
  - FAURE (Michel), « Les visites pastorales dans l'archiprêtré de Lesparre 1736-1737 (deuxième partie) », *Les Cahiers Médulliens*, BSAHM, n°30, 1998, p. 15-37.
  - FAURE (Michel), « La question des subsistances en Médoc de 1789 à 1794 », *Les Cahiers Médulliens*, BSAHM, n°48, 2007, p. 9-43.

- FAVIER (René) et GRANET-ABYSSET (Anne-Marie) (dir.), *Histoire et mémoire des risques naturels*, Actes du séminaire international « Histoire et mémoire des risques naturels en région de montagne », Musée dauphinois de Grenoble, 25 et 26 novembre 1999, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2000, 281 p.
- FAVIER (René) et GRANET-ABYSSET (Anne-Marie) (dir.), *Les pouvoirs publics face aux risques naturels dans l'histoire*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2002.
- FAVIER (René) et GRANET-ABYSSET (Anne-Marie) (dir.), *Récits et représentations des catastrophes depuis l'Antiquité*, Actes du Colloque « Le traitement médiatique des catastrophes : entre oubli et mémoire », des 10-11-12 avril 2003, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2005, 408 p.
- FAVIER (René), « Mémoires des catastrophes naturelles », *Les Bleus de la Terre*, CNRS Thema, n°8, 2005.
- FAVIER (René) et PFISTER (Christian) (dir.), *Solidarité et assurance. Les sociétés européennes face aux catastrophes (XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Grenoble, MSH-Alpes, 2007.
- FAVIER (René), « Les risques du métier. Les entrepreneurs et les marchés publics en Dauphiné au 18<sup>e</sup> siècle », FAVIER (René) (dir.), *Tisser l'histoire. L'industrie et ses patrons (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Mélanges offerts à Serge Chassagne*, 2008, p. 172-182.
- FAVIER (René), « L'histoire sociale des catastrophes naturelles en questions. Sources et problématiques nouvelles », HALSHS, 2009, 9 p.
- FERET (Édouard), *Statistique générale du département de la Gironde*, Bordeaux, 1889, 3 vol.
- FERNANDEZ (Alexandre) et MARNOT (Bruno) (dir.), *Les ports du Golfe de Gascogne. De Concarneau à La Corogne (XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Paris, PUPS, 2013, 228 p.
- FICHOU (Jean-Christophe), « Les phares et la signalisation maritime ou l'étonnante autorité des ingénieurs des Ponts et Chaussées au XIX<sup>e</sup> siècle », CHAPPÉ (François) et LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Pouvoirs & littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, actes du colloque international de Lorient 1998*, Rennes, PUR, 2000, p. 265-275.
- FIGEAC (Michel), *Destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, Fédération Historique du Sud-Ouest, 1996, 2 volumes, 999 p.
- FIGEAC-MONTHUS (Marguerite) et LASTECOUCERES (Christophe) (dir.), *Territoires de l'illicite : ports et îles. De la fraude au contrôle (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles.)*, Paris, Armand Colin, 2012, 400 p.
- FOURNET (Philippe), *Vie et économie en Bas Médoc*, Mémoire de DEA, Université Bordeaux III, ca. 1970.
- FOURNET (Philippe), « Les marins-pêcheurs de l'estuaire girondin », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°1. Actes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> colloques*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1993, p. 104-115.
- FOURNIER (Patrick), « Un nouveau regard sur l'espace : le rôle de l'expertise (milieu du XVIII<sup>e</sup>-début du XIX<sup>e</sup> siècle) », FRAY (Jean-Luc) et PEROL (Céline) (dir.), *L'Historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2004, p. 251-271.
- FRANCISQUE-MICHEL, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, Bordeaux, Éditions Princi-Negue, (1867) 2007, 4 volumes.
- FRAY (Jean-Luc) et PEROL (Céline) (dir.), *L'Historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2004, 469 p.
- GAEL (Jean), «Le Médoc, des pêcheurs, des marins, des corsaires, des garde-côtes et des dragons à pied et à cheval», *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°11,1972, 74 p.

- GALLICÉ (Alain), *Guérande au Moyen Âge. Guérande, Le Croisic, le pays guérandais du milieu du XIV<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2003, 411 p.
- GALLICÉ (Alain) et MENANTEAU (Loïc) (dir.), *Pour une géoarchéologie des estuaires*, Cordemais, Estuarium, 2004.
- GALOP (Didier) (dir.), *Paysages et environnement. De la reconstruction du passé aux modèles prospectifs*, Presses universitaires de Franche-Comté, 2013, 489 p.
- GALY-ACHE (Charles), « Tableau du Médoc à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup>. Extraits des manuscrits de Claude Masse », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°3, 1970.
- GARDEY (Philippe), *Négociants et marchands de Bordeaux : de la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)*, Paris, PUPS, 2009, 817 p.
- GARNIER (Emmanuel), « Fausse science ou nouvelle frontière ? Le climat dans son histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°57, 2010, p. 7-41.
- GARNIER (Emmanuel), *Les dérangements du temps. 500 ans de chaud et de froid en Europe*, Paris, Plon, 2010, 244 p.
- GARNIER (Emmanuel) et SURVILLE (Frédéric) (dir.), *La tempête Xynthia face à l'histoire. Submersions et tsunamis sur les littoraux français du Moyen Âge à nos jours*, Saintes, Le Croît Vif, 2010, 174 p.
- GARNIER (Emmanuel), « Submersions et sociétés sur les littoraux français et européens 1500-2010 », CHAUMILLON (Éric), GARNIER (Emmanuel) et SAUZEAU (Thierry) (dir.), *Les littoraux à l'heure du changement climatique*, Paris, Les Indes Savantes, 2014, p. 59-74.
- GEORGE (Pierre) et VERGER (Fernand) (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF, 4<sup>ème</sup> édition 2013.
- GILBERT (Claude), « La fin des risques ? », *Quaderni*, n° 48, 2002. p. 111-120.
- GINESTET (Bernard), *Pauillac*, Paris, Nathan, 1985, 189 p.
- GOURON (Marcel), *L'Amirauté de Guyenne depuis le premier amiral anglais en Guienne jusqu'à la Révolution*, Paris, Sirey, 1938, 552 p.
- GRANDJEAN, « Le baron de Charlevoix-Villers et la fixation des dunes », *Bulletin de la Société de Géographie*, n°9, 1896.
- GRANET-ABYSSET (Anne-Marie), « La connaissance des risques naturels : quand les sciences redécouvrent l'histoire », FAVIER (René) (dir.), *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2000.
- GRANET-ABYSSET (Anne-Marie), « Mémoire et gestion des risques naturels. L'exemple des sociétés alpines (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », DELVAUX (Pascal), FANTINI (Bernardino) et WALTER (François) (dir.), *Les cultures du risque (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Genève, Presses d'Histoire Suisse, 2006.
- GRANET-ABYSSET (Anne-Marie) et RIGAU (D.) (dir.), *Images de soi, Image de l'autre, du portrait individuel aux représentations collectives*, Grenoble, éd. de la MSH-Alpes, 2010.
- GRANET-ABYSSET (Anne-Marie), « Figurer l'archaïsme : le "crétin des Alpes" ou l'altérité stigmatisante », GRANET-ABYSSET (Anne-Marie) et RIGAU (D.) (dir.), *Images de soi, Image de l'autre, du portrait individuel aux représentations collectives*, Grenoble, éd. de la MSH-Alpes, 2010, p. 259-268.
- GRANET-ABYSSET (Anne-Marie), « L'autre "territoire du vide". Des espaces répulsifs aux territoires préservés. L'exemple de la montagne alpine », CABANTOUS (Alain) (dir.), *Mer et montagne dans la culture européenne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2011, p. 57-72.
- GREGOIRE-M. (Dom Thomas), *Soulac et Notre-Dame de la Fin des Terres*, Bordeaux, Imprimerie de l'Ordre de Saint-Paul, 1882, 122 p.



- GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, 2 volumes, 806 p.
- GUILLEMET (Dominique), « Rapport introductif au colloque : le littoral, objet d'histoire ? », GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 17-25.
- GUILLEMET (Dominique), « Population littorale et "pays" du Centre-Ouest à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sérielle et Système d'Information Géographique (SIG) », GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 429-445.
- GUILLEMET (Dominique), « Quelques réflexions méthodologiques sur les représentations littorales. De l'espace au paysage : faire, contempler, faire contempler ... », CHAPPÉ (François) et LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Représentations et images du littoral*, Rennes, PUR, 1998, p. 17-24.
- GUILLEMET (Dominique), « La géohistoire des pays du Centre-ouest atlantique : problématique, indicateurs et Système d'Information Géo-Historique », *Norais*, n°181, 1999, p. 21-38.
- GUILLEMET (Dominique), « Seigneuries insulaires du Ponant et monarchie (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle », CHAPPÉ (François) et LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Pouvoirs & littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, actes du colloque international de Lorient 1998*, Rennes, PUR, 2000, p. 41-55.
- GUILLEMET (Dominique), *Les îles de l'Ouest de Bréhat à Oléron du Moyen Âge à la Révolution*, La Crèche, Gestes éditions, 2000, 355 p.
- GUILLEMET (Dominique), « Littoral-frontière, littoral-interface : l'exemple du Centre-Ouest français », *Espaces, limites, frontières, Centre-Ouest français-Acadie, Les Cahiers du GERHICO*, n°2, 2001, p. 29-46.
- GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Espaces, limites, frontières. Centre-Ouest français, Acadie*, Poitiers, Les Cahiers du GERHICO, n°2, 2001, 161 p.
- GUILLEMET (Dominique), « Les marais salants de l'Ouest français du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : recherches récentes », BATA (Philippe), GUILLEMET (Dominique), PÉRET (Jacques) et SOUBIRAN (Jean-Roger) (dir.), *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Somogy, 2002, p. 189-200.
- GUILLOCHEAU (André), « Le dessèchement des marais du Bas-Médoc », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°23, 1995, p. 23-40.
- GUILLOCHEAU (André), « L'importance économique du Bas-Médoc au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : marais de Lesparre et Polder de Hollande », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°27, 1997, p. 15-32.
- GUILLOCHEAU (André), « Rébellion contre le Roi Louis XVI à propos des alluvions de la Gironde », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°28, 1997, p. 3-18.
- GUILLOCHEAU (André), « La conquête des terres en Médoc sur la rive gauche de l'estuaire », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°47, 2007, p. 17-38.
- HARLE (Édouard et Jacques), « Les dunes de Gascogne », *Bulletin de la Section de Géographie*, 1920.
- HAUTREUX (Abbé), « Les cartes de Masse (1707-1724) », *Bulletin de la Société de géographie commerciale de Bordeaux*, n°22, 1896, p. 545-559.

- HAUTREUX (Abbé), « L'embouchure de la Gironde », *Revue philomathique de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1897.
- HAUTREUX (Abbé), *Les mouvements des sables dans la Gironde depuis deux cents ans*, Bordeaux, Actes de l'Académie Nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 1898.
- HAUTREUX, « Mémoires de Masse : son voyage le long de la côte du Médoc en 1688, le port de Bordeaux, plan de 1724 », *Société géographique commerciale de Bordeaux*, 1898, p. 290-305.
- HERUBEL (Marcel Adolphe), *Les origines des ports de la Gironde et de la Garonne maritime*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1934.
- HIGOUNET (Charles), « La géohistoire », SAMARAN (Charles) (dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961, p. 68-91.
- HIGOUNET (Charles) (dir.), *Histoire de Bordeaux*, Toulouse, Privat, 8 tomes, 1965-1966.
- HIGOUNET (Charles) (dir.), *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse, Privat, 1971, 537 p.
- HOCQUET (Jean-Claude) et SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *Le sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, PUR, 2006, 411 p.
- HOCQUET (Jean-Claude), « Introduction. Le sel de la Baie, des mutations techniques aux bouleversements du marché », HOCQUET (Jean-Claude) et SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *Le sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, PUR, 2006, p. 11-29.
- HOWA (Hélène), *Le littoral du Nord-Médoc (Gironde). Évolution d'une côte sableuse en érosion*, Thèse de Géologie, Université de Bordeaux I, 1987, 258 p.
- HUETZ DE LEMPS (A.) (dir.), *Géographie historique des vignobles, Actes du colloque de Bordeaux - octobre 1977. Tome 1 : vignobles français*, Paris, CNRS, 1978, 214 p.
- HUETZ DE LEMPS (Christian), « La navigation dans l'estuaire girondin à la fin du règne de Louis XIV », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°1. Actes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> colloques*, Blaye, Éditions confluentes/Conservatoire de l'estuaire, 1993, p. 59-76.
- HUETZ DE LEMPS (Christian), *Géographie de commerce bordelais à la fin du règne de Louis XIV*, Paris, Mouton, 1975, 661 p.
  
- JACOB (Christian), *L'empire des cartes. Approche théorique de la cartographie à travers l'histoire*, Paris, Albin Michel, 1992, 537 p.
- JOANNE (Adolphe), *Géographie du département de la Gironde avec une carte coloriée et 15 gravures*, Paris, Librairie Hachette, 1877.
- JOURDAN (Jean-Paul), *Société et pauvreté en Haut-Médoc au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise, université de Bordeaux, 1978, 334 p.
  
- KAPSIMALIS (V.), MASSÉ (L.), VELEGRAKIS (A. F.), TASTET (Jean-Pierre), LAGASQUIE (M.-H.) and PAIREAU (O.), "Formation and growth of an estuarine sandbank: Saint-Georges Bank, Gironde Estuary (France)", *Journal of Coastal Research*, SI 41, p. 27-42.
- KÉREDAN (Amédée), *Soulac et sa Plage*, Paris, Victor Masson Libraire, 1861.
  
- LA COSTE-MESSELIÈRE (René) (dir.), *Soulac et le Médoc dans le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle*, 1975, 66 p.

- LABAT (Pierre), « La baronnie et les barons d'Arès », *BSHAA*, n°43, 1985, p. 1-8 ; n°44, 1985, p. 7-13 ; n°46, 1985, p. 4-16 ; n°48, 1986, p. 18-26 ; n°50, 1986, p. 3-18.
- LABOULAIS (Isabelle) (dir.), *Les usages des cartes (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2008, 285 p.
- LACROIX (Pierre), « Protection des zones humides estuariennes », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°1. Actes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> colloques*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1993, p. 161-164.
- LACROIX (J.-L.), « Noviomagus et le site archéologique de Brion », Société Archéologique et Historique de Saint-Germain d'Esteuil, août 1996, en ligne sur <http://sge.archeohistoire.pagesperso-orange.fr/Autre/noviomagus.pdf>, consulté le 25 novembre 2014
- LAFON (Cathy), « Le Signal (Soulac-sur-Mer) : histoire d'un naufrage annoncé », *Sud-Ouest*, 27/01/2014.
- LAGET (Frédérique) et VRIGNON (Alexis) (dir.), *S'adapter à la mer. L'homme, la mer et le littoral du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2014, 119 p.
- LANDRY (Nicolas), PÉRET (Jacques) et SAUZEAU (Thierry) (dir.), *Développement comparé des littoraux du golfe du Saint-Laurent et du Centre-Ouest français*, Moncton, 2012.
- LAROZA (Olivier), « L'ensablement, le désensablement et la reconstruction au XIX<sup>e</sup> siècle de l'église de Soulac », *Société archéologique de Bordeaux*, LXXV, 1984.
- LAVAUD (Sandrine), « La palu de Bordeaux aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », *Annales du Midi*, 2002, p. 25-44.
- LAVAUD (Sandrine) (dir.), *L'eau en Bordelais de l'Antiquité à nos jours*, *Revue Historique de Bordeaux et du Département de la Gironde*, Troisième Série, n°9-10, 2006, 286 p.
- LE BOUËDEC (Gérard), *Activités maritimes et sociétés littorales de l'Europe atlantique. 1690-1790*, Paris, Armand Colin, 1997, 372 p.
- LE BOUËDEC (Gérard), « Gens de mer, sociétés littorales et pluriactivité : l'évolution de la recherche », LE BOUËDEC (Gérard) et al. (dir.), *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2004, p. 41- 48.
- LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Histoire du cabotage européen aux XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, *Revue d'Histoire Maritime*, Paris, PUPS, 2008, 248 p.
- LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Environnements littoraux, quelle place pour l'histoire ?*, Lorient, Université de Bretagne-Sud, Séminaire du 17 novembre 2009.
- LE BOUËDEC (Gérard), « Les interfaces littorales et maritimes : évolution de la recherche », LAGET (Frédérique) et VRIGNON (Alexis) (dir.), *S'adapter à la mer. L'homme, la mer et le littoral du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2014, p. 15-46.
- LE CHEVALLIER (Jean), « La défense militaire de l'embouchure de l'estuaire de la Gironde (rive gauche) », *Les Cahiers Médulliens*, *BSAHM*, n°29, 1998, p. 63-66.
- LE COLLEN (Michel), *Gironde estuaire, fleuve de vie*, Mérignac, Imprimerie rochelaise, 2004, 114 p.
- LEBAHY (Yves) (dir.), *Le pays maritime*, Rennes, PUR, 2001, 121 p.
- LEDOUX (Bruno), *La gestion du risque inondation*, Paris, Lavoisier, 2006, 770 p.
- LEGUAY (Jean-Pierre), *Les catastrophes au Moyen Âge*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 2005, 221 p.
- LEMONNIER (Pierre), *Les salines de l'Ouest. Logique technique, logique sociale*, Paris/Lille, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1980, 220 p.

- LEONE (Frédéric) et VINET (Freddy), *La vulnérabilité des sociétés et des territoires face aux menaces naturelles. Analyses géographiques*, Montpellier, Publications de Montpellier III Université Paul Valéry, Collection « Géorisques » n°1, 2006, 140 p.
- LEONE (Frédéric), MESCHINET DE RICHEMOND (Nancy) et VINET (Freddy), *Aléas naturels et gestion des risques*, Paris, PUF, 2010, 284 p.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Montaillou, village occitan, de 1294 à 1324*, Paris, Gallimard, 1975, 642 p.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Histoire du climat depuis l'an mil*, Paris, Flammarion, (1967) 1983, 2 volumes.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Histoire humaine et comparée du climat. I : Canicules et glaciers, XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 2004, 739 p.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Histoire humaine et comparée du climat. II : Disettes et révolutions, 1740-1860*, Paris, Fayard, 2006, 611 p.
- LE ROY LADURIE (Emmanuel), ROUSSEAU (Daniel) et VASAK (Anouchka), *Les fluctuations du climat. De l'an mil à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 321 p.
- LESCORCE (Olivier) LESCORCE (Jean-Paul) et SOMMACAL (Yohann), *Villas soulacaises*, LPB Éditions, 2007.
- LESCORCE (Olivier), « La station balnéaire de Soulac-les-Bains (1839-1925) », *Les Cahiers Méduilliens, BSAHM*, n°13, 1990, p. 25-50.
- LESCORCE (Olivier), « La station balnéaire de Soulac (1849-1936) », *Les Cahiers Méduilliens, BSAHM*, hors-série, 1990, 83 p.
- LESCORCE (Olivier), *Soulac, le Verdon sur Mer et la Pointe du Médoc*, Bordeaux, Le Festin, 1999, 64 p.
- LESTAGE J., « Le Signal en détresse à Soulac-sur-Mer », *Sud-Ouest*, 14/05/2011.
- LE TREUT (Hervé) (dir.), *Les impacts du changement climatique en Aquitaine*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2013, 365 p.
- LEVASSEUR (Oliver), « La pluriactivité sur le littoral septentrional de la Bretagne d'après les rapports de Le Masson du Parc (1726) : premiers résultats », LE BOUËDEC (Gérard) et al., *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2004, p. 115-130.
- LEVASSEUR (Olivier), « La question des goémones sur les côtes du nord de la Bretagne aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », BARRE (Éric) et al., *Ils vivent avec le rivage : pêche côtière et exploitation du littoral : actes du colloque du Musée maritime de l'île Tatihou (29 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2000)*, Caen, Université de Caen, collection Histoire maritime, n°2, 2005, p. 113-134.
- LEVEQUE (François), *Bordeaux et l'estuaire girondin : amélioration des accès maritimes du port de Bordeaux*, Bordeaux, Delmas, 1936, 167 p.
- LEVEQUE (Laure) (dir.), *Paysages du mémoire, mémoire du paysage*, Actes du colloque international de Besançon des 1-4 décembre 2005, Paris, 2006.
- L'HEUREUX (R.), *Vocabulaire du moulin traditionnel au Québec des origines à nos jours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1982.
- LITALIEN (Raymonde), « L'amirauté de Guyenne à Bordeaux aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : son implication dans le commerce canadien », *Revue d'histoire maritime*, n°19, « Les amirautés en France et Outre-mer du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle », 2014/2, p. 147-158.
- LOCHER (Fabien) et QUENET (Grégory), « L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56-4, octobre-décembre 2009, p. 7-38.

- LOIRETTE (Francis), « La cartographie du Médoc et de l'estuaire de la Gironde avant la carte de Masse », *Le Médoc. Histoire - Art - Économie*, Bordeaux, Éditions Bière, 1964, p. 117-135.
- LOIRETTE (Francis), *L'État et la Région. L'Aquitaine au XVII<sup>e</sup> siècle. Centralisation monarchique, politique régionale et tensions sociales*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1998, 318 p.
- LOTTIN (Alain), PERRET-GENTIL (Yves) et POUSSOU (Jean-Pierre) (dir.), *Les villes balnéaires d'Europe occidentale du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, PUPS, 2008, 495 p.
- LOUPES (Philippe) et MONDOT (Jean), *Provinciales. Hommages à Anne-Marie Cocula*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2 volumes, 2009, 1003 p.
- LUC (Albert-Michel), *Gens de Ré au XVIII<sup>e</sup> siècle. Marins d'une terre, terriens de la mer*, Paris, Le Croît Vif, 2008, 383 p.
- MAGNOU-NORTIER (Elizabeth), « L'affaire de l'église de Soulac d'après les actes faux contenus dans le Béatus, XI<sup>e</sup> siècle », *Saint-Sever, millénaire de l'abbaye*, Colloque international (1985), Comité d'études sur l'histoire de l'art de la Gascogne, 1985, p. 99-111.
- MALLET (Cyril), *Étude de la dynamique des sédiments non-cohésifs de l'embouchure de la Gironde*, Thèse de Géologie marine, Université de Bordeaux I, 1998, 184 p.
- MANÈS, *Étude sur le port de Bordeaux*, Bordeaux, Imp. Grenouilhou, 1869.
- MARÉCHAUX (Dom Bernard), *Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres de Soulac*, LBP Éditions, (1893) 2006, 179 p.
- MARION (Marcel) (dir.), *Documents relatifs à la vente des biens nationaux. Tome deuxième : Districts de Bazas, Cadillac, La Réole, Lesparre et Libourne*, Bordeaux, Imprimerie Y. Cadoret, 1912, 643 p.
- MARNOT (Bruno), *Les grands ports de commerce français et la mondialisation au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2011, 589 p.
- MARNOT (Bruno), *Le refus du déclin. Le port de Bordeaux au XIX<sup>e</sup> siècle*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2012, 349 p.
- MARQUETTE (Jean-Bernard), *Paroisses dédiées à Notre-Dame et occupation du sol en Bordelais et en Bazadais au Moyen Âge, V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Éd. Privat, 1978.
- MASSARD-GUILBAUD (Geneviève), « Pour une histoire environnementale de l'urbain », *Revue d'histoire urbaine*, 2007, n°18, p. 5-21.
- MASSARD-GUILBAUD (Geneviève), « Bilan historiographique de l'histoire environnementale », Communication donnée à l'Assemblée générale de l'Association des Historiens Contemporanéistes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le 6 novembre 2010, acte en ligne : [http://www.ahcesr.fr/index.php?option=com\\_content&task=view&id=266&Itemid=36](http://www.ahcesr.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=266&Itemid=36)
- MASSÉ (Paul), « Dessèchement des marais du Bas Médoc », *Revue de la Fédération historique de Bordeaux*, Bordeaux, t. IV, n°1, 1957, p. 25-68.
- MASSE (Laurent), PONTEE (Niguel I.) et TASTET (Jean-Pierre), « Morpho-sedimentary evidence of Holocene coastal changes near the mouth of the Gironde and on the Medoc Peninsula, SW France », *Oceanologica Acta*, vol. 21, n°2, 1998, p. 243-261.
- MAUPASSANT (Jean de), « L'incendie des archives du port de Bordeaux », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, vol. 79, n°79, 1918, p. 497-499.
- MÉRIC (Jean-Pierre), « Les Basterot : une famille de propriétaires fonciers en Médoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°33, 2000, p. 3-44.
- MÉRIC (Jean-Pierre), « Le Cardinal Donnet en Médoc », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°51, 2009, p. 47-77.

- MESSIAEN (Jacky), *Pilotes maritimes. Histoire de trente trois stations de pilotage de France et d'Outre-Mer*, Dunkerque, 1984, 591 p.
- MEZURET (Abbé), *Notre-Dame de Soulac ou la Fin des Terres. Le tombeau et le culte de sainte Véronique à Soulac*, Lesparre, Rivet Imprimeur, 1865, 322 p.
- MICHON (Bernard), *Le port de Nantes au XVIII<sup>e</sup> siècle. Construction d'une aire portuaire*, Rennes, PUR, 2011, 397 p.
- MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT, *Plans de prévention des risques littoraux (PPR). Guide méthodologique*, La Documentation française, 1997, 58 p.
- MINVIELLE (Stéphane), « Les “malheurs des temps” en Gironde au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les registres paroissiaux », *Annales du Midi*, n°249, 2005, p. 45-73.
- MINVIELLE (Stéphane), « Le point de vue des curés girondins sur les communautés protestantes au travers du contenu des registres paroissiaux », *Provinciales. Hommages à Anne-Marie Cocula*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, 2009, p. 977-987.
- MINVIELLE (Stéphane), *Dans l'intimité des familles bordelaises*, Bordeaux, Éd. Sud-Ouest, 2009, 479 p.
- MODET (Fabienne), « De la concession globale à la mise en valeur personnelle : les dessécheurs de marais aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°4. Actes du 5<sup>e</sup> colloque*, Blaye, Conservatoire de l'estuaire de la Gironde, 2001, p. 9-42.
- MOLLAT (Michel) (dir.), *Le rôle du sel dans l'histoire*, Paris, 1968.
- MONNIER (François), *Les marchés de travaux publics dans la généralité de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1984, 435 p.
- MORANVILLIER (Olivier), « Le Médoc et la seigneurie de Lesparre au Moyen Âge », *Les Cahiers Médulliens*, 1991, n°hors-série.
- MORERA (Rafael), *L'assèchement des marais en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2011, 265 p.
- MORICEAU (Jean-Marc) (dir.), *La terre et les paysans aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Guide d'histoire agraire*, Rennes, PUR, 1999, 319 p.
- MORICEAU (Jean-Marc), *L'élevage sous l'Ancien Régime : les fondements agraires de la France moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Sedes, 1999, 256 p.
- MORINIAUX (Vincent), *Les Français face à l'enrésinement XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, thèse de Géographie, Paris IV-Sorbonne, 1999.
- MORINIAUX (Vincent) (dir.), *Questions de géographie. Les risques*, Nantes, Éditions du Temps, 2003, 255 p.
- MORINIÈRE (Brigitte), *Médoc des vignes et Médoc des lacs. Espace, population et société (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Thèse d'Histoire, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 1998, 3 volumes.
- MOUTHON (Fabrice), *Les blés du bordelais. L'économie céréalière dans les diocèses de Bordeaux et de Bazas (vers 1300-1550)*, thèse d'université inédite, Bordeaux, 1993, 2 volumes.
- MOUTHON (Fabrice), « Cornaus et maisons de la lande bordelaise au prisme des premières sources écrites (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », ANTOINE (Annie) (dir.), *La maison rurale en pays d'habitat dispersé de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2005, p. 323-332.
- NIGET (David) et PETTITCLERC (Martin) (dir.), *Pour une histoire du risque. Québec, France, Belgique*, Rennes, PUR, 2012.

- NOVEMBER (Valérie), « Le risque comme objet géographique », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n°141, 2006, p. 289-296.
- OBSERVATOIRE CÔTE AQUITAINE, « Suivi de l'évolution de la dune du Pilat », Actualités 2011, en ligne sur <http://littoral.aquitaine.fr/Suivi-de-l-evolution-de-la-dune-du.html>, consulté le 16 février 2015.
- PAPY (Louis), « Les marais salants dans l'ouest ; étude de géographie humaine », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. II, 1931, p. 121-161.
- PAPY (Louis), *L'homme et la mer sur la côte atlantique de la Loire à la Gironde. Étude de géographie humaine*, Paris, Ed Delmas, 1941, 526 p.
- PAPY (Louis), *Les aspects naturels de la côte atlantique de la Loire à la Gironde ; introduction à une étude de géographie humaine*, Paris, Éd. Delmas, 1941, 302 p.
- PAPY (Louis), *Landes de Gascogne et la Côte d'Argent*, Toulouse, Privat, 1978, 183 p.
- PAPY (Louis), « Le vignoble des dunes de la Maremne et du Marensin », *Géographie historique des vignobles, Actes du colloque de Bordeaux - octobre 1977. Tome 1 : vignobles français*, Paris, Éditions du CNRS, 1978, p. 149-155.
- PASKOFF (Roland), *Le changement climatique et les espaces côtiers. L'élévation du niveau de la mer : risques et réponses*, Paris, La Documentation française, 2001, 97 p.
- PASKOFF (Roland), *Les littoraux. Impact des aménagements sur leur évolution*, Paris, Armand Colin, (1985) 2003, 260 p.
- PASKOFF (Roland), *Côtes en danger*, Paris, L'Harmattan, 2004, 250 p.
- PAWLOWSKI (Auguste), « La Gironde et le golfe de Gascogne au XVI<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, Bordeaux, 1902, p. 65 et sq.
- PAWLOWSKI (Auguste), « Nouvelles cartes de Masse », *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1903.
- PAWLOWSKI (Auguste), *Les Transformations du littoral français. Les villes disparues et la côte du pays de Médoc, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire*, Paris, Imprimerie Nationale, 1903. Réédition : *Géographie historique des côtes charentaises (ainsi que Médoc et Bas-Poitou)*, Paris, Le Croît Vif, 1998, 235 p.
- PELLETIER (Monique), *Les cartes des Cassini. La science au service de l'état des régions*, Paris, CTHS, 2013, 384 p.
- PÉRET (Jacques), « Mobilité sociale et géographique en pays d'Arvert (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 585-604.
- PÉRET (Jacques), « Une société littorale et les pouvoirs d'Ancien Régime. Le cas de L'Aunis et de la Saintonge à travers les cahiers de doléances de 1789 », CHAPPÉ (François) et LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Pouvoirs & littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, actes du colloque international de Lorient 1998*, Rennes, PUR, 2000, p. 75-84.
- PÉRET (Jacques), « Les sociétés littorales et les naufrages dans l'estuaire de la Gironde aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Les cahiers de l'estuaire, Actes du 6<sup>e</sup> colloque*, n°5, 2001.
- PÉRET (Jacques), « Les enjeux des aménagements des marais de Rochefort à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », BATA (Philippe), GUILLEMET (Dominique), PÉRET (Jacques) et SOUBIRAN (Jean-Roger) (dir.), *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Somogy, 2002, p. 233-239.

- PÉRET (Jacques), « Entre l'Océan et l'estuaire. Les paroisses saintongeaises de l'embouchure de la Gironde aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », PETIT (Jacques-Guy) et SANGUIN (André-Louis) (dir.), *Les fleuves de la France atlantique, colloque international de l'AFEC*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 115-128.
- PÉRET (Jacques), *Naufrages et pilliers d'épaves sur les côtes charentaises aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, La Crèche, Geste Poche, 2007, 387 p.
- PÉRET (Jacques), *Cordouan sentinelle de l'estuaire*, La Crèche, Gestes Éditions, 2007, 139 p.
- PÉRET (Jacques), « Sécuriser l'estuaire de la Gironde du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : une mission impossible ? », *Revue d'histoire maritime. N°9. Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*, Paris, PUPS, 2008, p. 163-176.
- PÉRET (Jacques), « Les “montagnes de sable” du pays d'Arvert (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Paysages, usages et représentations », CABANTOUS (Alain) (dir.), *Mer et montagne dans la culture européenne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2011, p. 205-219.
- PÉRET (Jacques), « Aménagements et mutations d'un espace maritime stratégique. L'embouchure de la Gironde XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », LANDRY (Nicolas), PÉRET (Jacques) et SAUZEAU (Thierry) (dir.), *Développement comparé des littoraux du golfe du Saint-Laurent et du centre-ouest français*, Moncton, 2012.
- PÉRET (Jacques) et SAUZEAU (Thierry), *Xynthia, ou la mémoire réveillée. Des villages charentais et vendéens face à l'océan (XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, La Crèche, Geste éditions, 2014, 289 p.
- PÉRISSE (Sébastien), « Les premiers jalons d'une défense étatique de l'estuaire de la Gironde sur la côte saintongeaise à la fin du Moyen Âge », *Revue d'histoire maritime. N°9. Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*, Paris, PUPS, 2008, p. 87-117.
- PÉRISSE (Sébastien), « Les transformations de la côte saintongeaise et leurs répercussions sur les activités maritimes et portuaires aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », BOCHACA (Michel) et SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique ; transformations naturelles et aménagements humains (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2007, p. 81-95.
- PÉRISSE (Sébastien), *Les campagnes littorales saintongeaises à la fin du Moyen Âge (XV<sup>e</sup>-milieu XVI<sup>e</sup> siècle)*, Thèse d'Histoire Médiévale, université de La Rochelle, 2011, 2 volumes.
- PÉRON (Françoise) et RIEUCAU (Jean), *La maritimité aujourd'hui. Actes du colloque international, Paris, 25-26 novembre 1991*, Paris, L'Harmattan, 1996, 335 p.
- PETIT (Jacques-Guy) et SANGUIN (André-Louis) (dir.), *Les fleuves de la France atlantique*, Paris, L'Harmattan, 2003, 221 p.
- PETOT (Jean), *Histoire de l'administration des Ponts et Chaussées (1599-1815)*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1958, 522 p.
- PICHOT (Daniel), *Le village éclaté. Habitat et société dans les campagnes de l'Ouest au Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2002, 395 p.
- PICON (Antoine), *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Marseille, Parenthèses, 1988, 318 p.
- PICON (Antoine), *L'invention de l'ingénieur moderne, l'École des Ponts et Chaussées (1747-1851)*, Paris, ENPC, 1992.
- PICOT-SUBES (Marie-Pasquine), « Un sondage à Soulac », *Les Cahiers Médulliens, BSAHM*, n°4, 1985, p. 15-18.



- PICOT-SUBES (Marie-Pasquine), « L'église Notre-Dame-de-la-fin-des-terres à Soulac-sur-Mer », *Congrès archéologique de France, Bordelais et Bazadais, 1987*, Paris, 1990, p. 255-270.
- PIJASSOU (René), *Un grand vignoble de qualité : le Médoc*, Paris, Librairie Jules Tallandier, 1980, 2 vol., 1473 p.
- PITTE (Jean-Robert), *Histoire du paysage français*, Paris, Tallandier, 1983.
- PLANHOL (Xavier de), *Géographie historique de la France*, Paris, Fayard, 1994, 635 p.
- PLOUX (François), « Déterminisme ou stratégies ? Deux approches de la pluriactivité dans les sociétés rurales ? », LE BOUËDEC (Gérard) *et al.* (dir.), *Entre terre et mer. Sociétés littorales et pluriactivités (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2004, p. 35-40.
- PONTET (Josette), « Naufrages et naufragés dans le golfe de Gascogne », BUCHET (Christian) et THOMASSET (Claude) (dir.), *Le Naufrage. Actes du colloque tenu à l'Institut Catholique de Paris (28-30 janvier 1998)*, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 327-348.
- PORT AUTONOME DE BORDEAUX, *Le port autonome de Bordeaux*, Bordeaux, Sud-Ouest, n°237, 1933, p. 636-758.
- POUGET (Frédéric), « Mobilité du trait de côte et cartographie historique », CHAUMILLON (Éric), GARNIER (Emmanuel) et SAUZEAU (Thierry) (dir.), *Les littoraux à l'heure du changement climatique*, Paris, Les Indes Savantes, 2014, p. 109-155.
- POUSSOU (Jean-Pierre), *Bordeaux et le Sud-Ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle. Croissance économique et attraction urbaine*, Paris, EHESS, 1983, 646 p.
- POUSSOU (Jean-Pierre), *Bassin d'Arcachon*, Luçon, Éditions Sud-Ouest, 2003, 93 p.
- POUSSOU (Jean-Pierre), *Lumières sur le Médoc*, Luçon, Éditions Sud-Ouest, 2011, 92 p.
- PROVITOLO (Damienne), « Vulnérabilité aux inondations méditerranéennes en milieu urbain : une nouvelle démarche géographique », *Annales de géographie*, Armand Colin, vol. 1, n° 653, 2007, p. 23-40.
- PROVOT (Georges) et QUELLIER (Florent) (dir.), *Du ciel à la terre. Clergé et agriculture, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2008, 365 p.
- QUENET (Grégory), « Fléaux de Dieu ou catastrophes naturelles ? Les tremblements de terre en France à l'époque moderne », *Terrain*, n°54, 2010, p. 10-25.
- QUENET (Grégory), « La catastrophe, un objet historique ? », *Hypothèses*, Les Publications de la Sorbonne, 1999, p. 11-20.
- QUENET (Grégory), *Qu'est-ce que l'histoire environnementale ?*, Paris, Champ Vallon, 2014, 320 p.
- RABANIS, « Notice sur Florimond, sire de Lesparre », *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1843.
- RADKAU (Joachim), *Nature and Power: A Global History of the Environment*, New York, Cambridge University Press, Publications of the German Historical Institute Series, 2008.
- RAGOT (Jacques), *La vie et les gens de la Teste de Buch pendant la lutte contre les sables (1792-1815)*, éd. Graphica, 1975.
- RAGOT (Jacques), « Les origines du boisement des dunes littorales en Aquitaine », *Revue du droit rural*, mai 1982.
- RAGOT (Jacques), « Le baron d'Arès, faux saunier ou chaud lapin », *BSHAA*, n°15, 1978, p. 20-26.

- RAGOT (Jacques), « Incinérations dans les landes au 18<sup>ème</sup> siècle », *BSHAA*, n°46, 1985, p. 17-21.
- RAGOT (Jacques), *Histoire de la Teste-de-Buch. Des origines à la fixation des dunes*, La Teste, Imprimerie NOFAL, 1987, 259 p.
- RÉAULT-MILLE (Sarah), « Les espaces du sel au XIX<sup>e</sup> siècle en Charente-Maritime », GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 663-681.
- RÉAULT-MILLE (Sarah), « Déprise salicole et reprise agricole ou ostréicole dans les marais de la Charente Inférieure au XIX<sup>e</sup> siècle », BATA (Philippe), GUILLEMET (Dominique), PÉRET (Jacques) et SOUBIRAN (Jean-Roger) (dir.), *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Somogy, 2002, p. 201-207.
- RÉAULT-MILLE (Sarah), *Les marais charentais. Géohistoire des paysages du sel*, Rennes, PUR, Collection « Espace et Territoire », 2003, 270 p.
- RÉAULT-MILLE (Sarah), « Paysages et techniques salicoles : essai de lecture géo-ethno-historique de paysages de marais salants (littoral de la Charente-Maritime, France) », HOCQUET (Jean-Claude) et SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *Le sel de la Baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, Rennes, PUR, 2006, p. 165-177.
- RECLUS (Jean), *Dictionnaire géographique et historique de la Gironde : rédigé sous les auspices de la Commission des monuments historiques du département*, Bordeaux, Eugène Bissei Imprimeur, 1865.
- RECLUS (Élisée), *Nouvelle Géographie Universelle. La Terre et les hommes. Tome 2 : la France*, Paris, Librairie Hachette, 1883, 958 p.
- RENARD (Jean-Denis), « Soulac (33) : évacuation imminente des habitants de l'immeuble le Signal, menacé par l'océan », *Sud-Ouest*, 23/01/2014.
- REVET (Sandrine), « "Vivre dans un monde plus sûr". Catastrophes "naturelles" et sécurité "globale" », *Cultures & Conflits*, n°75, 2009, p. 33-51.
- REVEL (Jacques) (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard, 1996, 243 p.
- RIBATET (G.), *L'évolution du trait de côte du littoral Atlantique depuis l'époque historique entre la Seudre et l'Adour*, TER de Géographie, Université de Bordeaux III, 1996, 99 p.
- ROCH (Céline), *Notre Dame de la fin des Terres : son église et son prieuré aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Mémoire de maîtrise, Université de Lyon 3, 1998, 118 p.
- RODE (Sylvain), *Au risque du fleuve. La territorialisation de la politique de prévention du risque d'inondation en Loire moyenne*, Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, Thèse de géographie, 2009, 481 p.
- ROUX (Jeanne), *Essai d'économie régionale. Le Médoc*, Bordeaux, Imprimerie Delmas, 1938, 144 p.
- RUZE (Robert), « Noviomagus. Ville gallo-romaine de l'estuaire girondin », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°1. Actes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> colloques*, Blaye, Éditions confluences/Conservatoire de l'estuaire, 1993, p. 23-36.
- SAINT-JOURS (Bernard), « Le port de Soulac, les dunes et les étangs de Gascogne », *Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, t. 26, 1904, p. 297-306, 330-334 et 337-344.
- SAINT-JOURS (Bernard), « Garonne, Gironde », *Société de Géographie commerciale de Bordeaux*, t. 27, 1905, p. 161-163.

- SAINT-JOURS (Bernard), « Localités maritimes disparues en Gascogne », *Revue philomathique de Bordeaux*, 1906.
- SAINT-JOURS (Bernard), *Cordouan d'après les textes*, Bordeaux, A. Arnaud, 1907, 55 p.
- SAINT-JOURS (Bernard), *Petite histoire de Soulac sur Mer, d'après textes et preuves*, Bordeaux, Éditions des régionalismes, (1914) 2009, 136 p.
- SAINT-JOURS (Bernard), « La Basilique de Soulac inondée », *Revue philomathique de Bordeaux et Sud-ouest*, n° 3, 1918, 8 p.
- SAINT-JOURS (Bernard), *La propriété des dunes du littoral gascon*, Bordeaux, Édition des régionalismes, (1922) 2010, 147 p.
- SARGOS (Jacques), *Histoire de la forêt landaise. Du désert à l'âge d'or*, Bordeaux, L'Horizon chimérique, 1997, 559 p.
- SARRAZIN (Jean-Luc), « Le littoral poitevin (XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles) : conquête et aménagement (1<sup>re</sup> partie) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1992, vol. 99, n°1, p. 13-31.
- SARRAZIN (Jean-Luc), « Le littoral poitevin (XI<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles) : conquête et aménagement (2<sup>e</sup> partie) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1992, vol. 99, n°2, p. 117-130.
- SARRAZIN (Jean-Luc), « Le sel et l'aménagement du littoral poitevin (XIII<sup>e</sup> s.- début XVI<sup>e</sup> s.) », GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 143-161.
- SARRAZIN (Jean-Luc), « La paysannerie saunière des marais de la Baie à la fin du Moyen Âge : stratification et relations sociales », ANTOINE (Annie) (dir.), *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, PUR, 1999, p. 185-200.
- SARRAZIN (Jean-Luc), « Les marais salants de la côte atlantique au Moyen Âge : apports récents de la recherche », BATA (Philippe), GUILLEMET (Dominique), PÉRET (Jacques) et SOUBIRAN (Jean-Roger) (dir.), *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Somogy, 2002, p. 179-188.
- SARRAZIN (Jean-Luc), « Les ports de la Baie à la fin du Moyen Âge : évolution des rivages et problèmes d'accès », BOCHACA (Michel) et SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique. Transformations naturelles et aménagements humains (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2007, p. 33-54.
- SARRAZIN (Jean-Luc), « “Vimers de mer” et sociétés littorales entre Loire et Gironde (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle) », *Norwis* [En ligne], 222, 2012, pp. 91-102.
- SAUDAN (Marie), « La cartographie, outil d'analyse de l'espace par l'historien : l'exemple du Massif Central du IX<sup>e</sup> siècle au XII<sup>e</sup> siècle », FRAY (Jean-Luc) et PEROL (Céline) (dir.), *L'Historien en quête d'espaces*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2004, p. 39-53.
- SAUZEAU (Thierry), « Les pilotes lamaneurs du quartier de Marennes (milieu XVIII<sup>e</sup> siècle – milieu XIX<sup>e</sup> siècle) », BARRÉ (Emmanuel) et ZYSBERG (André) (dir.), *L'équipage, du navire antique aux navires d'aujourd'hui*, Tatihou, 2001, p. 82-98
- SAUZEAU (Thierry), « Du sel à l'ostréiculture. La mutation économique de l'estuaire de la Seudre (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Revue Historique du Centre Ouest*, tome II, 2003, p. 321-368.
- SAUZEAU (Thierry), *Les marins de la Seudre du sel charentais au sucre antillais (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, La Crèche, Geste Éditions, 2005, 342 p.

- SAUZEAU (Thierry), « Les usages de l'estran sur le littoral de la Saintonge girondine (1850-1880) », CHAUVAUD (Frédéric) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Terres marines. Études en hommage à Dominique Guillemet*, Rennes, PUR, 2005, p. 115-122.
- SAUZEAU (Thierry), « Du sel aux huîtres : la mutation socio-économique du littoral saintongeais (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Revue Historique du Centre Ouest*, tome II, 2<sup>e</sup> semestre 2005, p.321 - 368.
- SAUZEAU (Thierry), « Claude Masse, ingénieur géographe de Louis XIV », *L'Actualité Poitou-Charentes*, N°77, juillet 2007, p. 48-50.
- SAUZEAU (Thierry) (dir.), *Expliquer Xynthia, comprendre le phénomène*, Journée d'étude organisée par la Région Poitou-Charentes, Poitiers, 24/06/2010, actes en ligne <http://www.poitou-charentes.fr/content-alfresco-portlet/document?uuid=5cdb39fc-d0a0-11df-b5c9-353a39d8ac65>.
- SAUZEAU (Thierry), « Les petits ports animateurs de l'économie maritime de la mer des Pertuis saintongeais (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », BUTI (Gilbert) et LE BOUËDEC (Gilbert), *Les petits ports. Usages, réseaux et sociétés littorales (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Rives méditerranéennes, n°35, 2010, p. 79-97.
- SAUZEAU (Thierry), « Xynthia et la géohistoire de l'habitat littoral en Centre-Ouest atlantique (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>) », *La violence de la mer : l'impact de la tempête Xynthia du 28 février 2010 sur le littoral atlantique*, Journée d'études de la MSH. Ange-Guépin, Nantes, 3/12/2010, à paraître.
- SAUZEAU (Thierry), *L'archipel saintongeais : deux siècles d'histoire littorale autour de la mer des Pertuis charentais (vers 1680-1860)*, Dossier pour l'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Poitiers, 2012, 258 p.
- SAUZEAU (Thierry), « L'histoire littorale du Centre-Ouest : miroir d'un futur incertain ? », CHAUMILLON (Éric), GARNIER (Emmanuel) et SAUZEAU (Thierry) (dir.), *Les littoraux à l'heure du changement climatique*, Paris, Les Indes Savantes, 2014, p. 235-251.
- SEBILLEAU (Bernard), « Deux officiers gardes-côtes de la capitainerie de Mortagne-sur-Gironde dans la 2<sup>ème</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Règlement des gardes-côtes », *L'estuaire de la Gironde. Les cahiers n°4. Actes du 5<sup>e</sup> colloque*, Blaye, Conservatoire de l'estuaire de la Gironde, 2001, p. 51-64.
- SOUBIRAN (Jean-Roger) (dir.), *Peindre les Landes de Hossegor à Soulac*, Bordeaux, Le Festin, 2012, 143 p.
- SUIRE (Yannis), « Succès et échecs des dessèchements du Marais poitevin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », BATA (Philippe), GUILLEMET (Dominique), PÉRET (Jacques) et SOUBIRAN (Jean-Roger) (dir.), *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Somogy, 2002, p. 219-224.
- SUIRE (Yannis), « De l'écohistoire au développement durable », *Historiens et géographes*, n°387, *Vers une géographie du développement durable*, 2004, p. 103-108.
- SUIRE (Yannis), *Le marais poitevin. Une écohistoire du XIV<sup>e</sup> à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, La Roche-sur-Yon, Centre Vendéen de Recherches Historiques, 2006, 525 p.
- SUIRE (Yannis) (dir.), *La côte et les marais du Bas-Poitou vers 1700. Cartes et mémoires de Claude Masse, Ingénieur du Roi*, La Roche-sur-Yon, Éditions du CVRH, 2011, 363 p.
- SZULMAN (Éric), *La navigation intérieure sous l'Ancien Régime. Naissance d'une politique publique*, Rennes, PUR, 2014, 376 p.
- TALIANO (Françoise), *La fin des terres : le Verdon : histoire d'une mutation économique*, TER d'histoire : Bordeaux 3, 1979.

- TASTET (J.-P.), « Chronologie et cartographie d'un complexe unique côtier holocène : l'exemple aquitain du Nord-Médoc (France) », *Quaternaire*, 9(3), 1998, p. 157-167.
- TESSIER (Bernadette), « Fonctionnement et évolution long terme des environnements estuariens », CHAUMILLON (Éric), GARNIER (Emmanuel) et SAUZEAU (Thierry) (dir.), *Les littoraux à l'heure du changement climatique*, Paris, Les Indes Savantes, 2014, p. 175-188.
- THILLARD (Patrick), *Soulac d'hier et d'aujourd'hui*, Édition Christian Murat, 1987, 63 p.
- TONNADRE (J.), « Les pilotes lamaneurs de Guyenne et Saintonge au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Congrès des sociétés savantes du Centre-Ouest*, 1973.
- TRANCHANT (Mathias), *Le commerce maritime de La Rochelle à la fin du Moyen Âge*, Rennes, PUR, 2003, 422 p.
- TRANCHANT (Mathias), « Les ports maritimes en France au Moyen Âge », *Ports maritimes et fluviaux au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 21-31.
- TRANCHANT (Mathias), « Les aménagements des ports secondaires de l'Aunis maritime à la fin du Moyen Âge », BOCHACA (Michel) et SARRAZIN (Jean-Luc) (dir.), *Ports et littoraux de l'Europe Atlantique. Transformations naturelles et aménagements humains (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2007, p. 55-79.
- TRANCHANT (Mathias) (dir.), *Revue d'histoire maritime. N°9. Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*, Paris, PUPS, 2008, 380 p.
- TRANCHANT (Mathias), « La "culture" du risque chez les populations usagères des mers et littoraux du Ponant (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles) : première approche d'une histoire à construire », *Revue d'histoire maritime. N°9. Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*, Paris, PUPS, 2008, p. 9-45.
- TRANCHANT (Mathias), *Les origines des Sables-d'Olonne. À la conquête des eaux et des sables*, La Crèche, Geste éditions, 2012, 243 p.
- TREFFORT (Cécile), « Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge », PICHOT (Daniel) et MAZEL (Florian), *Prieurés et société au Moyen Âge, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 113, 2006, n° 3.
- VANDROY-FRAIGNEAU (Marie-Anne), « Quand la pluriactivité brouille les efforts de définition : gens de mer ou gens de côtes ? », LE BOUËDEC (Gérard) et al. (dir.), *Entre Terre et mer, sociétés littorales et pluriactivités (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2004, p. 187-196.
- VAUTHIER-VEZIER (Anne), « Les enjeux de pouvoirs entre un port et un avant-port au XIX<sup>e</sup> siècle, à propos de Nantes et Saint-Nazaire », CHAPPE (François) et LE BOUËDEC (Gérard) (dir.), *Pouvoirs & littoraux du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècles, actes du colloque international de Lorient 1998*, Rennes, PUR, 2000, p. 471-483.
- VAUTHIER-VEZIER (Anne), *L'estuaire et le port. L'activité maritime de Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2007, 235 p.
- VERDIER (Nicolas), « Modeler le territoire : les ingénieurs des Ponts et leurs usages de la carte (fin XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle) », LABOULAIS (Isabelle) (dir.), *Les usages des cartes (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2008, p. 51-66.
- VERGER (Fernand), « Xynthia en Vendée et la vulnérabilité des zones humides du littoral français », *Bulletin des Amis du MNHN*, n°243, sept. 2010, pp.33-36.

- VERGER (Fernand), *Les marais des côtes françaises de l'Atlantique et de la Manche et leurs marges maritimes. Étude de géomorphologie littorale*, Bordeaux, Biscaye Frères, 1968, 541 p.
- VERGER (Fernand), *Marais et estuaires du littoral français*, Paris, Belin, 2005, 335 p.
- VERGER (Fernand), « Dignes et polders littoraux : réflexions après la tempête Xynthia », *Physio-Géo* [En ligne], vol. 5, 2011, mis en ligne le 03 janvier 2011, consulté le 13 mars 2015. URL : <http://physio-geo.revues.org/1740> ; DOI : 10.4000/physio-geo.1740.
- VERGNIoux (Alain), « Catastrophe », *Le Télémaque*, Presses universitaires de Caen, vol. 1, n° 31, 2007, p. 11-18.
- VERIN (Hélène), *La gloire de l'ingénieur. L'intelligence technique du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1991, 458 p.
- VERIN (Hélène), *Entrepreneurs, entreprise, histoire d'une idée*, Paris, Classique Garnier, 2011, 267 p.
- VEYRET (Yvette) (dir.), *Dictionnaire de l'environnement*, Paris, Armand Colin, 2007, 403 p.
- VEYRET (Yvette) (dir.), *Les risques*, Paris SEDES, 2003, 255 p.
- VEYRET (Yvette), *Géographie des risques naturels en France. De l'aléa à la gestion*, Paris, Hatier, 2004, 243 p.
- VIDAL (Laurent), « Les territoires de l'attente en 10 propositions », 2013, en ligne sur <http://terriat.hypotheses.org/734>, consulté le 10 juillet 2015.
- VIGIER (Fabrice), *Les curés du Poitou au siècle des Lumières*, La Crèche, Geste éditions, 1999, 356 p.
- VINCENT (Johan), *L'intrusion balnéaire : les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, PUR, 2008, 278 p.
- VIROL (Michèle), « Du terrain à la carte : les ingénieurs du roi Louis XIV entre exigences et réalisations », LABOULAIS (Isabelle) (dir.), *Les usages des cartes (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2008, p. 33-50.
- VIUDÈS (Philippe), *L'émergence d'une juridiction administrative moderne : le conseil de préfecture de la Gironde : (an VIII - II<sup>ème</sup> République)*, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux III, 2013.
- VIVIER (Nadine), *Propriété collective et identité villageoise. Les biens communaux en France, 1750-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, 352 p.
- VOVARD (André), *Les marins de la Gironde sous la Révolution et le Premier Empire*, Bordeaux-Paris, Mounastre-Picamilh (libraire-éditeur) et Éd. Roger-Chernoviz, 1913, 210 p.
- WALTER (François), *Les figures paysagères de la Nation : territoire et paysage en Europe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Édition de l'EHESS, 2004.
- WALTER (François), *Catastrophes. Une histoire culturelle, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2008, 380 p.
- WELLER (Olivier), « L'exploitation protohistorique du sel du nord de la Loire à la Gironde », GUILLEMET (Dominique) et PÉRET (Jacques) (dir.), *Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique*, Poitiers, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. IV, 5<sup>e</sup> série, 1996, p. 75-97.
- ZEBoulON (Richard), *Soulac en Médoc*, Éditions Cairn, 2009.
- ZINK (Anne), *Clochiers et troupeaux. Les communautés rurales des Landes et du Sud-Ouest avant la Révolution*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1997, 483 p.

# Sources

## Archives départementales de la Gironde

### Série B, Cours et juridictions

#### *Sous-Série 6B, Amirauté de Guyenne*

- 6B 313-322, Correspondances du garde-côte Baguenard au sujet des naufrages (1762-1789)
- 6B 1134, Procédures de l'amirauté (1709)

### Série C, Intendance de Bordeaux

- C 3-1, 3-2, 4, Ordonnances de MM. Boucher et Tourny, intendants de Bordeaux (1741-1747).
- C 40, 60, 61, 103, 200, 208, 1323-1325, 1332-1333, 1335, 1354, 1683, 1689, 1691, 1862, 1879, 1897, 1899, 1906, 1945, 1952, 3603, Correspondances des intendants (avec ministres, subdélégués) (1743-1786).
- C 264, Mémoire sur la subdélégation de Bordeaux, 25 juillet 1743.
- C 368-372, Correspondance du subdélégué de Lesparre avec l'intendant (1744-1778).
- C 376, 386, 387, Correspondance du subdélégué de Blaye avec l'intendant (1761-1781)
- C 688-689, Correspondance du subdélégué de Pauillac avec l'intendant (1774-1781).
- C 2058, 2060, 2061, Affaires militaires (1758-1782),
- C 2377, Affaire de faux saunage dans les marais de Soulac (années 1720).
- C 2653, 2670, 2672-2686, 4989, 5010, Tailles et impositions de l'élection de Bordeaux (1757-1776)
- C 3328-3329, Construction de la chapelle du Verdon (1711-1748),
- C 3330, 3686, Église de Soulac (1743-1748).
- C 3671-3673, Marais et épizooties (1652-1780).
- C 3716-3717, 3721, Ponts et Chaussées (1700-1786).
- C 4247, Travaux dans les salines de Soulac (1719).
- C 4252-4254, 4257-4259, 4260-4262, 4266, 4268, 4288, 4297, 4303, 4311, 4359, 4360, 4363, Documents de la Chambre de Commerce de Guyenne (1755-1791).
- C 4393, Navigation dans la Gironde (1698-1791).
- C 4437, État de la paroisse de Soulac (1789).

- C 4905-4911/2, Registre des déclarations de défrichements (déclaration royale du 13 août 1766) (1766-1790).

## **Série E, Féodalité, communes, bourgeoisie, familles, notaires**

### *Sous-série 2E, Titres de famille*

- 2E 189/1-190/3, Papiers concernant le conseiller Basterot (1648-1791)
- 2E 2510-2511, Papiers de M. du Rousset (1686-1815).

### *Sous-série 3E, Notaires*

- 3E 25734-25736, J.R. Bernard, notaire à Lesparre (1741-1746)
- 3E 58544, Bernard Gaillard, notaire à Talais (1833-1837)
- 3E 58566, 58568-58569, Alexandre Sulpice Leguay, notaire à Saint-Vivien (an XIII-1838)
- 3E 58599, Pierre Gaillard, notaire à Talais (1811-1817)

### *Sous-série 4E, État civil*

- 4E 3933, Registres paroissiaux de Soulac (1738-1792)
- 4E 3934, 13282-13294, 13297-13302, Registres d'état civil, Soulac (1793-1860)

## **Série F, fonds privés, documents entrés avant 1944**

### *1Fi et 2Fi, documents iconographiques*

- 1Fi 221, Carte de Pierre de Belleyme (1775), planche 1 : Cordouan
- 1Fi 222, Carte de Pierre de Belleyme (1775), planche 2 : Royan
- 1Fi 1000, Carte de l'estuaire de la Gironde, 1650.
- 2Fi 817, Magin, *Plan du Bas Médoc le long de la rivière jusqu'à Soulac*, 1755.
- 2Fi 830, *Plan et figure de la paroisse de Soulac avecq ses limites et confrontations*, s.d. (vers 1760).
- 2Fi 1381, *Plan parcellaire des terres et domaines dépendants de la seigneurie de Lesparre*, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 2Fi 2060, *Plan indiquant la configuration de la Pointe de Grave à différentes époques d'après les anciennes cartes marines de l'embouchure de la Gironde* (s.d.)
- 2Fi 2061, *Plan général de la pointe de Grave avec indication de l'ensemble des travaux destinés à la défense de cette pointe*, 1842.
- 2Fi 2062, Travaux de défense de la pointe de Grave (1843)
- 2Fi 2063, Travaux de défense de la pointe de Grave (s.d)



- 2Fi 2064, *Profils indiquant les changements apportés en cours d'exécution au système de construction des épis de la pointe de Grave*, 1842.
- 2Fi 2065, Travaux maritimes (1844).
- 2Fi 2066, Travaux de défense de la pointe de Grave (s.d)
- 2Fi 2067, Travaux de défense de la Pointe de Grave (1843)
- 2Fi 2068, *Carte des rivières de la Gironde et de la Dordogne depuis leurs embouchures jusqu'à Bordeaux et Libourne avec toutes les sondes*, 1692.
- 2Fi 2122, Beautemps-Beaupré, *Embouchure de la Gironde et ses environs*, 1825.
- 2Fi 2123, Raoul, Plan de l'embouchure de la Gironde, 1812-1813.
- 2Fi 2125, *Tableau de comparaison des différentes cartes connues de l'embouchure de la Gironde*, 05/12/1845.
- 2Fi 3678, *Plan général des Dunes du département de la Gironde indiquant les semis de pins fait sur les dunes depuis l'année 1791 jusqu'à celle 1826. Première partie : de la pointe de Grave à la lède de Saint-Nicolas (commune de Vendays)*.
- 2Fi 3682, *Carte de la côte de la Pointe de Grave au Pilat*, 1855.
- 2Fi 3689, *Plan d'une partie des terrains situés sur la rive gauche de la Gironde depuis Richard jusqu'au Verdon*, milieu XIX<sup>e</sup> siècle.

### **Série G, Clergé séculier**

- G 558, Visite de l'archevêque de Bordeaux (1772).
- G 578, Visite de l'archevêque de Bordeaux (1783-1787).
- G 639, Visite de l'archevêque de Bordeaux (1655-1664).
- G 640, Visite de l'archevêque de Bordeaux (1692).
- G 649, Visite de l'archevêque de Bordeaux (1737).
- G 666, Archiprêtré de Lesparre (1603-1787).
- G 3400, Papiers concernant Soulac (1580-1770).

### **Série H, Clergé régulier, fonds de Sainte-Croix de Bordeaux**

- H 496-502, 504-511, Droits à Soulac (1027-1781).
- H 503, 1045, *Liève des rentes de Soulac, tirée sur les reconnoissances faictes en l'année 1648 par Monsieur Ladie notaire royal*.
- H 640, Copies de cartulaires médiévaux faites au XVII<sup>e</sup> siècle.

- H 655, 723-727, Soulac : Droits paroissiaux, dîmes (1601-1790).
- H 763, *Terrier des exorles et reconnoissances du prieuré et seigneurie de Soulac* (1615-1616).
- H 782, 784, 791, 1045, 1046-1049, Extraits de reconnaissances (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles).

#### **Série J, Fonds privés, documents entrés après 1944**

- 4J 504-505, Minutes du notaire Michel Morin de Soulac (1687-1706).
- 4J 582, Papiers de la famille de Basterot (1716-1720).
- 6J 68, 72-74, 84, Fonds Billaudel, Pièces concernant la mise en valeur des Landes et du Médoc (XIX<sup>e</sup> siècle).

#### **Série L, Relatif aux administrations des départements, des districts et des cantons**

- 9L 34, Administrations des communes (Verdon).
- 9L 39, Administration des communes (Soulac).

#### **Série M, Administration générale et économique**

##### *1Mi, Administration générale du département*

- 1Mi 592-611, Archives du duc de Gramont.

##### *7Mi, Agriculture, Eaux et Forêts*

- 7M 510, 511, 513, Fonds de la Préfecture, an X-1939.
- 7M 523-526, 535, 555-557, Forêts domaniales et communales (XIX<sup>e</sup> siècle).

#### **Série P, Finances, cadastres, postes**

##### *3P, Cadastres*

- 3P 514, Plan du cadastre de Soulac (1833).
- 3P 544, Plan du cadastre du Verdon (1833).

#### **Série R, Affaires militaires, organismes de temps de guerre**

- 1R 8, Correspondance du préfet en matière militaire (juillet-décembre 1814).
- 2R 80-96, Registre de correspondance active, an X – 1825.

#### **Série S, Travaux publics et transports**

- SP 314, 326, 403, 687, Marais de Soulac.

- SP 909-913, Dunes.
- SP 2849-2860, Ponts et Chaussées, Travaux de défense de la Pointe de Grave.
- SP 2903, Ponts et Chaussées, Délimitation du lit de la Gironde (1845).

### **Série T, Enseignement, affaires culturelles, sport**

- 156T 3, 157T 3, 162T 5, 162T 22, 162T 41, Travaux de restauration et d'entretien de l'église de Soulac (XIX<sup>e</sup> siècle).

### **Archives nationales**

- MM 946, Mémoire sur la Généralité de Bordeaux pour le Dauphin, 1699.
- MM 971, Extraits du Mémoire sur la Généralité de Bordeaux pour le Dauphin, 1699.
- MM 988, Mémoire de Lamoignon de Courson, 1715. Partie 1.
- MM 989, Mémoire de Lamoignon de Courson, 1715. Partie 2.
- MAP G/206 et 211, Plans de l'embouchure de la Gironde.

### **Marine B/1/Décisions**

- AN MAR B/1/14-15, Enregistrement des extraits portés au Conseil de Marine et des délibérations du Conseil (janvier-juin 1717) : chapelle du Verdon.

### **Marine B/2/Ordres et dépêches**

- AN MAR B/2/148, 1/09/1700
- AN MAR B/2/228, 230, 242, 248, 260, 266-267, 269-271, 279, 286, 290, 293, 295-296, 304, 307, 314, 316, 320, 353 et 371, Dépêches de la Marine de Ponant : chapelle du Verdon, navigation, église de Soulac (1711-1762)

### **Marine B/3/Lettres reçues**

- AN MAR B/3/290, 299, 307, 319, 532, 546, 552, 556, 594, 643, 707 et 799, Lettres (intendant de Bordeaux, parlement de Bordeaux) reçues par le ministre de la Marine : chapelle du Verdon, navigation.

### **Marine C/4/Classes, amirautés et police de la navigation**

- AN MAR C/4/157-158, Phares et balises.
- AN MAR C/4/159 : Description des ports et amirautés ; côtes de Bordeaux.

- AN MAR C/4/175, Procès-verbaux d'inspection des ports et amirautés de France par l'inspecteur Chardon, 1783.

### **Marine D/2/Travaux hydrauliques et bâtiments civils**

- AN MAR D/2/37-38, 50, 57-59, Travaux dans le port de Bordeaux et dans l'estuaire de la Gironde.

### **Marine G/Documents divers**

- AN MAR G/76, Mémoires de Vauban (1694).
- AN MAR G/103, Mémoire sur les signaux, phares et balises
- AN MAR G/140, 161-163, Mémoires sur l'embouchure de la Gironde

### **Marine JJ/Service hydrographique**

- AN MAR 3JJ/94-97, 100, 108-110, 165-167, 170-173 : Mémoires sur les côtes françaises de l'Atlantique notamment de la Gironde.

### **NN/ Cartes et plan**

- AN, NN 40-12, Carte de Fondmarin, *Les directions de Bordeaux et Dax pour les Fermes généralles et unies de France, où se trouvent marqués tous les départements, bureaux, pataches et autres postes pour conservation des droits du Roy*, 1719.

## **Service Historique de la Défense à Vincennes**

### **Fonds Marine**

- BB/4/13, 27, 29-30, 45-46, 49-52, 54, 58-61, 63, 69, 74, 77, 87-91, 93-97, 111, 129, 134, 140, 159, 175, 186, 253, 257, 260-261, 269, 275, 287, 303, 321-322, 346, 367 et 380 : Missions particulières à l'embouchure de la Gironde (1792-1814).
- CC/5/286-289, 380, 472 et 474 : Quartier de Pauillac : pêche, ostréiculture.
- DD/2/743, 762, 799, 1004 et 1007 : Travaux maritimes dans la Gironde.
- SH-48, *Procès-verbaux de visite des ports et havres* – Bordeaux, 1665

### **Armée de terre, fortifications (série 1V)**

- 1VD 47-48, 61-64, Mémoires sur la défense des côtes atlantiques, notamment de la Gironde.
- 1VD 60, Mémoires de Claude Masse.

- 1VE 47, Travaux dans la Gironde (1713-1811).
- 1VH 397-400, Défense du littoral de Bordeaux.
- 1VR 70-71 et 77, Mémoires sur la défense des côtes atlantiques, notamment de la Gironde.

### **Documents iconographiques**

- 6M J 10 C 1293, Claude Masse, *Carte générale de partie des costes du Bas Poitou, Pays d'Aunis, Saintonge avec isles adjacentes, partie de celle de Médoc et les places, profils des principaux lieux*, 1721.
- CH 259\_1, Claude Masse, *Carte d'une partie du pais de Médoc dans la province de Guienne au sud de l'embouchure de la Garonne*, 1700.
- *Collection des 71 Recueils*, recueils 4, 5, 11 et 12.

### **Institut Géographique National**

- Carte IGN 2007
- Carte État major de 1899

### **Cartes de Claude Masse**

- CH 258\_1, Claude Masse, *Carte du premier quarré de la Généralle de Médoc et d'une partie de la Guienne et de la Saintonge*, 1707.
- CH 258\_2, Claude Masse, *Carte du Second Quarré de la Généralle de Médoc*, 1707.
- CH 258\_8, Claude Masse, *Carte du Huitième Quarré de la Généralle de Médoc*, 1709.
- CH 258\_9, Claude Masse, *Carte du 9e Quarré de la Généralle de Médoc*, 1709.
- CH259, Claude Masse, *Carte pour donner idée des parties qui sont levées et mises au net et de celles qui sont levées et non mises au net et de ce qui reste à lever pour son achèvement (Quarrés 1 à 21)*.

### **BNF**

- CPL GE DD-2987 (1485), Pierre Duval, *La rivière et les environs de Bourdeaux*, 1659.
- CPL GE DD-2987 (1492), Bellin, *Embouchure de la rivière de Gironde depuis la mer jusqu'au banc de Bey*, 1764.
- GED 2598, Dutrait, *Plan de Soulac-sur-Mer*, 1896.

- GED 4613, Carte d'une partie des cotes du Médoc, seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- Ms 5516, *Mémoire sur l'histoire de la terre de Lesparre et extraits relatifs à ses revenus faits en vue d'en préparer la vente*, fin XVI<sup>e</sup> siècle (après 1589).

## Médiathèque de La Rochelle

- 4PL 445, Christophe Tassin, *Coste de Xaintonge, coste de Médoc, pays de Médoc*, 1634.
- BR. 94B, MASSE (Claude), *Mémoire sur la carte du 46<sup>e</sup> Quarré de la Généralité des costes du Bas-Poitou, Pays d'Aunis, Saintonge et une partie de la Basse-Guyenne*, vers 1720.
- Ms. 31, « Mémoire géographique de Masse sur partie du Bas Poitou, pais d'Aunis et Saintonge », tome premier, copie du XVIII<sup>e</sup> siècle par le Père Jaillot.
- Ms. 501, Copie de divers mémoires de la fin du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle par Masse : notamment « Mémoire sur les marais salants et expliqué plus amplement et en détail à celui qui accompagne les plans des feuilles 1, 2, 3, 4 et 5 ci-joints ».

## Sources imprimées

À noter les nombreuses publications de pièces conservées dans les Archives départementales dans les *Archives Historiques du département de la Gironde* dont la collection de 58 volumes s'étend de 1859 à 1932 avec une reprise avortée en 1936 (nouvelle série, tome 1).

- Notice communale de Soulac-sur-Mer, EHESS, en ligne sur [http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select\\_resultat=36683](http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/fiche.php?select_resultat=36683), consulté le 09/05/2014.
- *Enquête sur les sels*, Paris, Imprimerie Impériale, 3 tomes, 1866 ; en ligne sur Gallica.
- « La ville et l'église ensablée de Soulac », *Le Magasin pittoresque*, XXXII, Paris, 1864, p. 267-270.
- « Entrée de la rivière de Bordeaux par le capitaine Teulère (1760-1798) », *Les Cahiers Médulliens*, BSAHM, n°42, 2004, p. 9-10.
- BAUREIN (Jacques), *Variétés bordelaises ou essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux, (nouvelle édition) table alphabétique détaillée en fin d'ouvrage*, Bordeaux, Féret et fils, 1876, t.1, 448 p.
- BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, *Avis aux navigateurs sur l'état actuel des passes de l'embouchure de la Gironde*, Paris, Imprimerie Royale, 1826, 23 p.

- BEILLET (Abbé), *Documents statistiques sur la généralité de Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1730-1732*, publié dans les *Archives Historiques de la Gironde*, t. 48, n°1, p. 9-25.
- BOUGARD (Raulin), *Le petit flambeau de la mer, ou véritable guide des pilotes côtiers...*, par le sieur Bougard, Lieutenant sur les Vaisseaux du Roy, Le Havre, Guillaume Cruchet, nouvelle édition 1763 ; en ligne sur Gallica.
- BRÉMONTIER (Nicolas), *Mémoire inédit de Brémontier sur les landes de Bordeaux*, Bordeaux, 20 mars 1778 ; publié dans les *Archives Historiques de la Gironde*, tome 1, Nouvelle série, 1933, p. 266-291.
- BRÉMONTIER (Nicolas), « Mémoire sur les dunes et particulièrement celles qui se trouvent entre Bayonne et la Pointe de Grave, à l'embouchure de la Gironde » (1796), *Annales des Ponts et Chaussées*, nouvelle édition 1833, p. 145-186.
- CHAREAU P. et MAILLÈRES G., *Guide de Bordeaux à la mer*, Bordeaux, De Lavertujon, 1865, 152 p.
- CONSTANTIN (Dr.), *Bains de mer, Soulac les Bains*, Paris, A. Sagnier, 1876, 83 p.
- DUHAMEL DU MONCEAU (Henri-Louis), *Traité général des Pesches, et histoire des poissons qu'elles fournissent, tant pour la subsistance des hommes, que pour plusieurs autres usages qui ont rapport aux Arts et au Commerce*, Paris, Saillant & Nyon-Desaint, 1769-1782 ; en ligne sur Gallica.
- GARCIE Pierre (dit Ferrande), *Le grand routier, pilotage, et encrege de mer : tant des parties de France, Bretagne, Angleterre, que haultes Alemaignes. Les dangers des Ports, Havres, Rivieres, et Chenals des regions susdictes. Compost, ou calendrier tres necessaire pour la Mer. Les iugemens d'Oleron, touchant le fait des Navires. Par Pierre Garcie, dit Ferrande. Reveu et corrigé de nouveau*, édition de 1560, en ligne sur Gallica.
- Grande Ordonnance de la Marine (1681), en ligne sur Gallica.
- JOUANNET (Pierre), *Statistiques du département de la Gironde. Tome 1*, Bordeaux, Chez les Principaux Libraires, 1837.
- JOUANNET (Pierre), *Statistiques du département de la Gironde. Tome 2. Dictionnaire des communes et agriculture*, Paris, Res Universis, 1992 (1843), 411 p.
- JOUANNET (Pierre), *Statistiques du département de la Gironde. Tome 3. Administration, industrie et commerce*, Paris, Res Universis, 1992 (1843), 458 p.
- LABAT (Gustave), *Documents sur la ville de Royan et la tour de Cordouan*, Bordeaux, Imprimerie Gounouilhau, 1884-1901, 5 volumes.

- LE MASSON DU PARC (F.), *Pêches & Pêcheurs du domaine maritime aquitain au XVIII<sup>e</sup> siècle, amirautés de Bayonne et Bordeaux, Procès-verbaux des visites faites par ordre du Roy concernant les pesches en mer en 1727*, Bordeaux, Observatoire Européen de l'Estran / Éd. de l'Entre-deux-Mers, 2004.
- POMPONIUS MELA, *Chorographie*, traduction et critique de SILBERMAN A., Paris, Les Belles Lettres, 1988.
- PORTELET (Jean), *Code des dessèchements ou recueil des règlements rendus sur cette matière, depuis le règne d'Henri IV jusqu'à nos jours. Suivi d'un commentaire sur la Loi du 16 septembre 1807 et d'un Tableau général des Marais du Royaume*, Paris, 1817 ; en ligne sur Gallica.
- RABANIS (F.-J.) (dir.), *Compte-rendu des travaux de la Commission des monuments historiques du département de la Gironde pendant l'année 1846-1847* ; en ligne sur Gallica.
- SAUGRAIN, *Nouveau dénombrement du royaume par généralités, élections, paroisses et feux. Première partie*, Paris, 1720 ; en ligne sur Gallica
- SAVARY DES BRUSLONS (Jacques), *Dictionnaire universel de commerce contenant tout ce qui concerne le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde, par terre, par mer, de proche en proche, et par des voyages de long cours, tant en gros qu'en détail. Tome Troisième*, Paris, 1761 ; en ligne sur Gallica.



# Table des matières

Remerciements .....	3
Avertissements.....	4
Abréviations.....	5
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
1. Bilans et approches historiographiques.....	10
1.1. <i>Des démarches traditionnelles en histoire rurale</i> .....	10
1.2. <i>Un angle d'approche englobant l'histoire maritime</i> .....	17
1.3. <i>Un renouvellement des approches : risque et vulnérabilité</i> .....	18
1.4. <i>Le Bas-Médoc, un territoire peu abordé dans les recherches historiques</i> .....	22
2. Des sources abondantes et variées .....	24
2.1. <i>L'apport de la cartographie</i> .....	24
2.2. <i>La spécificité de la documentation de Soulac</i> .....	26
2.3. <i>Des sources traditionnelles de l'histoire</i> .....	28
2.4. <i>Limites du corpus documentaire</i> .....	29
3. L'étude d'un micro-espace, problématique et plan.....	30
3.1. <i>Renouvellement de l'approche cartographique : géolocalisation et extraction de données ...</i>	30
3.2. <i>Problématique et plan de l'étude</i> .....	31
<b>PREMIÈRE PARTIE .....</b>	<b>33</b>
<b>LA PAROISSE DE SOULAC, MILIEU NATUREL ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA FIN DU XVI<sup>E</sup> AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE .....</b>	<b>33</b>
<b>Chapitre I. La paroisse de Soulac au XVIII<sup>e</sup> siècle .....</b>	<b>35</b>
I.1. Un territoire composé de marais et de dunes .....	35
I.1.1. <i>Un paysage de presqu'île</i> .....	35
I.1.2. <i>« Le peuple y est naturellement paresseux »</i> .....	46
I.2. Un habitat semi-groupé organisé autour du bourg de Soulac .....	48
I.2.1. <i>Le bourg de Soulac, lieu central de la paroisse</i> .....	49
I.2.2. <i>Des hameaux périphériques de sauniers</i> .....	55
I.2.3. <i>Chemins et voies de déplacement</i> .....	58
I.2.4. <i>Une population en progression durant l'époque moderne</i> .....	61
I.3. Une paroisse « de la fin des terres » disputée .....	64
I.3.1. <i>La sauveté de Soulac : une enclave dans la sirie de Lesparre</i> .....	64
I.3.2. <i>Le prieur de Soulac, seigneur foncier et justicier de la sauveté</i> .....	68
I.3.3. <i>Une présence royale liée à l'embouchure de la Gironde</i> .....	74

Conclusion .....	81
<b>Chapitre II. Soulac : une paroisse saunière en marge de l'économie agricole du Bas-Médoc .....</b>	<b>82</b>
II.1. La paroisse de Soulac : une agriculture de subsistance .....	82
II.1.1. <i>Des terres sablonneuses et de mauvaises qualités : une agriculture pauvre</i> .....	82
II.1.2. <i>Les marais doux et salés : terres de pâturages pour un élevage d'appoint</i> .....	90
II.1.3. <i>Stratigraphie de la population de Soulac au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	96
II.2. L'exploitation du sel à Soulac .....	102
II.2.1. <i>Les salines et les récoltes du sel</i> .....	102
II.2.2. <i>Une production étroitement contrôlée par des propriétaires étrangers et par le pouvoir central</i> .....	109
II.2.3. <i>Le sel : une denrée commercialisée</i> .....	114
II.3. Un estran faiblement mis en valeur par les locaux .....	118
II.3.1. <i>Une pêche occasionnelle dans la « grande mer » et dans la « petite mer »</i> .....	118
II.3.2. <i>Mouillages de la paroisse de Soulac</i> .....	124
II.3.3. <i>« L'économie des naufrages » : un apport ponctuel</i> .....	128
Conclusion .....	140
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>142</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE.....</b>	<b>144</b>
<b>LES TRANSFORMATIONS D'UN TERRITOIRE LITTORAL À L'EMBOUCHURE DE LA GIRONDE.....</b>	<b>144</b>
<b>Chapitre III. Aléas naturels et transformations de la pointe du Médoc....</b>	<b>146</b>
III.1. L'importance croissante de la passe de Grave .....	146
III.1.1. <i>Le maintien des passes du nord de la tour de Cordouan</i> .....	147
III.1.2. <i>Un basculement de la navigation vers la passe de Grave au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</i> .....	152
III.1.3. <i>Les dangers de la navigation à l'embouchure : les naufrages</i> .....	155
III.2. Une érosion océanique marquée et ancienne .....	162
III.2.1. <i>Les causes de l'érosion</i> .....	163
III.2.2. <i>Essai de représentation du trait de côte (XVIII<sup>e</sup> -milieu XIX<sup>e</sup> siècle) : une ligne de rivage mouvante</i> .....	165
III.2.3. <i>Des effets limités pour les populations locales</i> .....	176
III.3. Les dépôts d'alluvions fluviales et le comblement des marais maritimes de Soulac .....	179
III.3.1. <i>L'estuaire de la Gironde, zone d'accumulation de sédiments</i> .....	179
III.3.2. <i>Une évolution des zones salicoles : marais perdus et nouvelles salines</i> .....	180
III.3.3. <i>Le recul de la ligne de rivage de l'estuaire</i> .....	187
	434

III.3.4. <i>La stagnation des eaux dans les marais doux</i> .....	190
III.4. Les tempêtes, un accélérateur des changements .....	195
III.4.1. <i>Les populations locales face aux tempêtes</i> .....	195
III.4.2. <i>Les deux types de submersions marines</i> .....	199
Conclusion .....	205
<b>Chapitre IV. L'avancée des sables à l'intérieur des terres .....</b>	<b>207</b>
IV.1. Les mécanismes de l'ensablement .....	208
IV.1.1. <i>Une formation longue et continue d'un paysage dunaire</i> .....	208
IV.1.2. <i>Le « volage des sables » et le petit âge glaciaire</i> .....	210
IV.1.3. <i>Bernard Saint-Jours et les « climato-sceptiques »</i> .....	216
IV.2. Une avancée ancienne et constante.....	220
IV.2.1. <i>Des marques anciennes d'avancées des sables</i> .....	220
IV.2.2. <i>La dramaturgie de l'envahissement des sables</i> .....	227
IV.3. Des dégâts des sables marqués dans la paroisse de Soulac .....	231
IV.3.1. <i>Une mobilité des sables plus importante au sud de la paroisse qu'au nord</i> .....	231
IV.3.2. <i>Un ensablement des terres mises en valeur</i> .....	236
IV.3.3. <i>Du risque de destructions à des destructions effectives</i> .....	243
IV.3.4. <i>L'église de Soulac est ensablée puis abandonnée</i> .....	252
Conclusion .....	259
<b>Conclusion de la deuxième partie .....</b>	<b>261</b>
<b>TROISIÈME PARTIE.....</b>	<b>263</b>
<b>LES RÉPONSES FACE AUX TRANSFORMATIONS.....</b>	<b>263</b>
<b>Chapitre V. La mise en valeur des marais de l'estuaire (XVII<sup>e</sup> – première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle) .....</b>	<b>265</b>
V.1. Se protéger de l'estuaire .....	265
V.1.1. <i>La lutte contre l'envasement</i> .....	265
V.1.2. <i>Se protéger des eaux de l'estuaire</i> .....	273
V.2. L'assèchement des zones humides (XVII <sup>e</sup> -XVIII <sup>e</sup> siècles) .....	278
V.2.1. <i>Une conversion ancienne, mais réduite des terres humides (XVII<sup>e</sup>-milieu XVIII<sup>e</sup> siècle)</i> .....	278
V.2.2. <i>L'assèchement des marais après 1766</i> .....	282
V.3. Les syndicats de marais (1789-1843).....	289
V.3.1. <i>L'état des marais de Soulac au lendemain du Premier Empire</i> .....	289
V.3.2. <i>Le syndicat des prés salés et des prés doux (1818-1843)</i> .....	294
V.3.3. <i>Les travaux d'entretien effectués par le syndicat des prés salés et des prés doux (1816-1838)</i> .....	299
V.4. La mise en culture des terres (début XIX <sup>e</sup> siècle) .....	303
V.4.1. <i>La mise en culture des terres asséchées (fin XVIII<sup>e</sup> siècle – début XIX<sup>e</sup> siècle)</i> .....	304
	435

V.4.2. <i>Une évolution des métiers de Soulac (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)</i> .....	305
Conclusion .....	307
<b>Chapitre VI. La défense du rivage (XVIII<sup>e</sup> – première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle)</b>	<b>309</b>
.....	<b>309</b>
VI.1. Les habitants de Soulac sont longtemps livrés à eux-mêmes (XVIII <sup>e</sup> siècle) ..	309
VI.1.1. <i>Le combat continu contre l'invasion des sables</i> .....	309
VI.1.2. <i>La réduction des impôts et du cens</i> .....	319
VI.1.3. <i>La protection des batteries côtières au XVIII<sup>e</sup> siècle</i> .....	322
VI.1.4. <i>En dernier recours : la création de nouveaux lieux d'habitat</i> .....	326
VI.2. L'ensemencement des dunes de Soulac (1802-1822).....	335
VI.2.1. <i>Trois périodes successives d'ensemencement promues par l'État</i> .....	335
VI.2.2. <i>Les techniques d'ensemencement</i> .....	344
VI.2.3. <i>Des travaux difficiles</i> .....	352
VI.2.4. <i>« Soulac, cet Herculanium girondin » : le désensablement de l'église</i> .....	357
VI.3. Arrêter les assauts de l'Océan : la défense de la pointe de Grave (1840-1850)	
.....	359
VI.3.1. <i>La nécessité d'intervenir sur la côte de Soulac</i> .....	359
VI.3.2. <i>La défense du littoral par la construction d'épis de défense</i> .....	364
VI.3.3. <i>Techniques et matériaux utilisés</i> .....	369
VI.3.4. <i>Le personnel des travaux de défense de la pointe de Grave</i> .....	374
VI.3.5. <i>De la protection à l'aménagement du territoire sous l'impulsion des Ponts et Chaussées</i>	
.....	378
Conclusion .....	382
<b>Conclusion de la troisième partie.....</b>	<b>384</b>
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>386</b>
Bibliographie .....	396
Sources.....	423